

Histoire de l'abbé de Rancé  
et de sa réforme : composée  
avec ses écrits, ses lettres,  
ses règlements et un grand  
nombre [...]

Dubois, Louis (1810-1875 ; chanoine). Auteur du texte. Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme : composée avec ses écrits, ses lettres, ses règlements et un grand nombre de documents contemporains, inédits ou peu connus. 1 / par M. l'abbé Dubois. 1869.



**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

# HISTOIRE

DE

# L'ABBÉ DE RANCÉ

## ET DE SA RÉFORME

composée

AVEC SES ÉCRITS, SES LETTRES, SES RÉGLEMENTS MONASTIQUES  
ET UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS CONTEMPORAINS INÉDITS OU PEU CONNUS

La seule approuvée par la Congrégation des Trappistes de l'abbé de Rancé

### DEUXIÈME ÉDITION

corrigée et ornée d'un portrait de l'abbé de Rancé d'après Rigaut, d'un *fac-simile*  
et de sept beaux dessins représentant : la Prise d'habit,  
le Chapitre des Coulpes, le Travail des religieux, la Promenade avec Bossuet dans les bois,  
la Réception du roi Jacques II et la Mort sur la cendre et la paille.

PAR M. L'ABBÉ DUBOIS

ANCIEN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE, CHANOINE HONORAIRE DE DIJON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE CETTE VILLE  
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES.

#### INNOCENT XI

JUGEANT DE LA RÉFORME  
DE LA TRAPPE.

« Sa Sainteté est persuadé  
que cette grande école, ce gym-  
nase de piété et de pénitence  
que vous avez fondé, tournera  
non seulement au bien spiri-  
tuel de votre ordre, mais en-  
core à celui de toute la France,  
et que ce sera une des gloires  
de ce siècle. »

(Lett. du card. Gibo,  
15 mai 1678.)

#### BOSSUET

JUGEANT L'AUTEUR DE  
CETTE RÉFORME.

« Je ne puis vous dire autre  
chose de lui, sinon que c'était  
un autre saint Bernard en  
doctrine, en piété, en mortifi-  
cation, en humilité, en zèle et  
en pénitence, et la postérité le  
comptera parmi les restaura-  
teurs de la vie monastique.  
Dieu veuille multiplier ses en-  
fants sur la terre ! Il sera bien  
reçu de ceux qu'il a envoyés  
dans le ciel et en si grand  
nombre. »

(Lett. de Bossuet.)

#### CHATEAUBRIAND

JUGEANT L'HOMME.

« L'abbé de Rancé se mon-  
tre au monde entre Richelieu,  
son parrain, et Bossuet, son  
ami. Il fallait que ce prêtre  
fût grand, pour ne pas dispa-  
raître entre ses acolytes. . . »

LIBRAIRIE DES FRÈRES  
POUSSIELGUE  
PARISSIENS VINCENT DE PAUL

POUSSIELGUE FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE CASSETTE, 27

1869

HISTOIRE  
DE  
L'ABBÉ DE RANCÉ  
ET DE SA RÉFORME

---

Dijon, imp. J.-E. Rabutôt, place Saint-Jean.



*Lith par un religieux de Tamié*

*Imp. Lemercier & C<sup>ie</sup> Paris*

*L'abbé de Rancé (d'après Rigault)*

Lettre de l'Abbé de Rancé  
au Maréchal de Bellefonds.

(Collection de M. de Bure)

Je ce 24 Jan. 1679  
On m'a voit ditia monde monsigneur  
que Dieu avoit donné l'indiction  
ala Lettre que ie m'avois donné  
l'honneur de vous l'envoyer, mais voy  
l'en en mesme temps quelle raison  
j'ay combini vuale monde, ce n'en  
a point esté luy plus car ie m'estim  
dois bien que de ne plaire pas aux  
personnes qui serrent ou poussees  
ou partiales, luy plus par des hommes  
ou d'un despotisme, et ne pouuoir  
luy plus que son an des Impériaux  
et des Princes quand il s'agit  
d'elever qu'il sion ou d'elever —

serment; il faut les laisser ceux  
qui ne veulent pas se débarrasser,  
dans leur civilité et pour moi  
je suis fort résolu de demeurer  
en repos et de me tenir en  
peine des bruits de révolutions ou  
de migrations du monde.  
Si vous passez ce caractère  
monfrayeur comme vous voyez  
de faire espérer et tout d'un coup  
cela quelque chose de particulier  
je n'en puis pas vous dire,  
vous avez grand peur de vous en aller  
à N.S. de la proposition que vous  
adonnez et il faut de creuven<sup>face</sup>

qu'à moins d'être porté par une main aussi  
prudente que la sienne on ne se feroit d'ouï  
pas en des lieux si dangereux et si glissants;  
quelque si dévot que vous ~~soit~~ aies pu lui  
garder vous s'ennuier sans doute de vous  
des visites. Dans le grand temps que  
vous allez donner à Melrose plus  
exact et plus robuste, car si on  
s'affoiblit dans les fonctions extérieures  
le plus saint il en bien difficile qu'on  
naisse de la pureté et qu'on ne contrac  
te quelques fautes dans les affaires  
et les <sup>affaires</sup> ~~affaires~~ <sup>affaires</sup> ~~affaires~~ <sup>affaires</sup> ~~affaires~~  
~~affaires~~; qui ne sont passants  
et que n'est bon qu'il ne nous de  
on vous fit bien des vœux et de grâces  
dans cette nouvelle année et qu'il y  
on a de vous plusieurs autres et que s'acir  
en personne même. Votre humble et  
obéissant serviteur  
M. A. M. de la Roche



celuy de la main duquel j'ai avorté  
de me servir d'un matras. J'ai  
été obligé de vous servir de la  
miennne, et comme le fait m'  
mal et avec peine trouver  
que vous n'en avez beaucoup  
d'un matras de bois en  
devenir par là.

# HOMMAGE

A S. S. PIE IX

---

*Les Trappistes de la Congrégation de l'abbé de Rancé et l'auteur de ce livre sont heureux de le déposer aux pieds de Sa Sainteté Pie IX, comme un témoignage public de leur affection, de leur respect et de leur dévouement filial.*

*Approbation du Vicaire général de la Congrégation des Trappistes  
de l'abbé de Rancé.*

Le Chapitre général de notre Observance ayant nommé une Commission pour examiner le livre de M. l'abbé Dubois, intitulé : *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme*, d'après le compte-rendu qui nous a été remis, nous l'avons approuvé pour toutes les Maisons de notre Congrégation, à l'exclusion de toutes les autres histoires du même abbé, publiées jusqu'alors, et qui sont incomplètes et défectueuses sous bien des rapports. On retrouve dans ce nouvel ouvrage le véritable esprit de notre vénérable Père et réformateur, les traditions qui se sont conservées chez nous depuis 200 ans, nos usages, nos principaux règlements, enfin toute notre vie. Nous ne cesserons de prier Dieu qu'il veuille bien bénir l'auteur et le récompenser sur la terre et au ciel d'un travail si considérable, si consciencieux, si exact et si édifiant.

FRÈRE STANISLAS, *abbé de Septfons,*  
*vicaire général de la Congrégation de*  
*l'abbé de Rancé.*

Je souscris très volontiers et avec une conviction pleine et parfaite au témoignage du Très Révérend Dom Stanislas, de pieuse mémoire, ancien abbé de Septfons et vicaire général de notre Observance.

FRÈRE EPHREM, *abbé du Mont-des-*  
*Olives et vicaire général de la Congré-*  
*gation de l'abbé de Rancé.*

---

*Lettre de S. Em. le cardinal DONNET, archevêque de Bordeaux,  
à l'auteur.*

Après avoir pris une connaissance aussi complète que possible de vos deux si intéressants volumes, je suis heureux de vous féliciter des pages savantes et consciencieuses que vous avez consacrées à la mémoire de l'un des hommes les plus éminents du siècle qui en donna un si grand nombre. Vous avez rétabli dans un beau style la vérité des faits si dénaturés au sujet du réformateur de la Trappe. En faisant bonne justice des préjugés et du parti pris, vous avez rendu un vrai service aux Ordres religieux. Permettez-moi donc d'unir mon suffrage à ceux de tant d'autres prélats, et de proclamer que le dernier mot est dit sur le pieux réformateur dont vous nous donnez une nouvelle histoire. Puisse ce succès encourager vos efforts pour amener à bon terme les autres ouvrages que vous avez entrepris et stimuler le zèle de nos prêtres qui se sont mis au service de la religion pour la délivrer, à l'aide d'études sérieuses, de tout alliage avec le demi-savoir et la mauvaise foi. J'oubliais de vous dire que je recommanderai votre livre au Clergé et aux fidèles de mon diocèse.

† FERDINAND, *Cardinal DONNET, archevêque  
de Bordeaux.*

---

*Extrait d'une lettre de M<sup>sr</sup> l'Archevêque de Paris.*

Permettez-moi de vous adresser mes sincères félicitations au sujet de votre belle *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme*. Un tel livre manquait à notre pays et à notre Eglise, et la dernière tentative qu'on a faite de l'écrire a tristement échoué, quoiqu'elle eût pour auteur un homme de génie. Mais nous n'avons rien perdu pour attendre : nous avons aujourd'hui une étude sérieuse et complète, un ouvrage grave et plein de conscience, enfin une véritable histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme. Je vous ai lu avec un grand intérêt. L'impression qui me reste de ma lecture, c'est que vous avez dit le dernier mot sur l'abbé de Rancé et que ce dernier mot est tout à son honneur. De plus, et c'est ce qui nous importe à tous, écrivains et lecteurs, votre livre est édifiant et fait du bien à l'âme. J'espère qu'il aura autant de

lecteurs qu'il en mérite et qu'il servira, aussi efficacement que nous devons le désirer, la cause de la vérité et de l'Église.

† GEORGES, *archevêque de Paris.*

---

*Lettre de M<sup>sr</sup> PLANTIER, évêque de Nîmes.*

Dans ce grand cadre du dix-septième siècle où se dessinent tant de nobles figures, Monsieur l'abbé, celle de l'abbé de Rancé n'est pas une des moins frappantes. Les orages de sa jeunesse s'apaisant devant l'héroïsme de sa maturité; l'énergie du repentir qui, des frivolités du monde, le précipite dans les austérités du désert; l'abnégation qui lui fait sacrifier l'espérance certaine des plus brillants honneurs pour se vouer aux obscures et impitoyables immolations du Trappiste; la gloire et les illustres relations qui vont le chercher encore dans son anéantissement volontaire; les calomnies et les tribulations que déchaînent contre lui le dépit et la vengeance d'une secte inquiète, hypocrite, tracassière, qui a vainement essayé de l'enlacer dans ses filets; la fermeté d'âme qu'il déploie au milieu de ces tempêtes et de celles que lui suscitent les membres ou les amis de certains Ordres fameux; l'éclat de son génie et de ses écrits pour le moins égal à la dignité de son caractère; la sagesse, le succès et la diffusion de la Réforme qu'il introduit dans l'ordre de Cîteaux, Réforme à laquelle Rome elle-même, si pleine de discernement dans les éloges qu'elle dispense, applaudit en termes magnifiques; tous ces traits réunis, avec la lumière, le mouvement et les contrastes qui les accompagnent, impriment au front de cet immortel solitaire une majesté que Bossuet, son rival dans les études et son ami jusqu'à la fin, compare justement à celle qui s'attache au souvenir de saint Bernard.

A votre tour, Monsieur l'abbé, vous avez fait avec un large pinceau le portrait de ce grand religieux qui fut en même temps un grand homme. Vous lui avez donné son vrai caractère, en mettant tout à sa place. A l'époque agitée de sa vie mondaine, vous éclairez les ombres que faisait planer sur sa tête la mémoire de M<sup>me</sup> de Montbazou. Quand, dégouté du siècle et de la fortune, il entre à la Trappe, vous constatez l'élévation des motifs qui l'y poussent. S'il tente d'y restaurer la discipline monastique, vous faites ressortir l'esprit de réflexion, d'à propos et de mesure qu'il porte dans cette formidable entreprise. S'il y compose

des écrits, vous le montrez, soumettant son texte, avant de le publier, aux autorités les plus compétentes, et se renfermant après tout, malgré les dénigrement dont il est l'objet, dans les termes d'une doctrine aussi substantielle qu'irréprochable. Vient l'heure où le jansénisme le poursuit d'obsessions forcenées, d'insinuations perfides ou de haines implacables. Et vous, sa correspondance ou des chroniques certaines à la main, vous établissez qu'entre les erreurs de cet étrange puritanisme et sa propre foi, il y eut toujours un abîme ; qu'au seuil de l'agonie, plus inexorable que jamais, il refusa de recevoir leurs docteurs et leurs prophétesses ; que jusqu'au bout il excébra leurs blasphèmes autant qu'il méprisa leur duplicité et se moqua de leurs tracasseries.

Enfin vous couronnez tout cela par l'indication du mouvement glorieux qui s'accomplit autour de lui, malgré l'avidité généreuse avec laquelle il avait appelé l'oubli de son siècle. Jacques II, roi d'Angleterre, va le visiter. Plusieurs fois, Bossuet passa auprès de lui quelques semaines dans le recueillement de la solitude et le contact d'une vieille affection. Le maréchal de Bellefonds est un de ses correspondants. Quelques dames renommées et pieuses de ce temps lui demandent des conseils. Il en envoie également aux abbesses et religieuses de différents monastères ; et cette lampe qui a voulu se cacher sous le boisseau, fait rayonner, comme malgré elle, sa lumière jusqu'aux extrémités de la France.

Dans cet immense travail, Monsieur l'abbé, vous épanchez sans faste une érudition dont l'étendue effraie toujours, sans toutefois lasser jamais. Votre langue est sobre, ferme et vraiment française. Il y a dans vos appréciations une sagesse également étrangère aux exagérations et aux partis pris. L'abbé de Rancé vous doit un monument magnifique ; et pour l'honneur du clergé, vous continuez noblement les traditions de l'abbé Gorini. Je vous félicite et vous remercie.

Agréez, Monsieur l'abbé, l'assurance de tout mon dévouement.

† HENRI, évêque de Nîmes.

---

*Lettre de M<sup>sr</sup> l'Evêque de Liège.*

En présence de la conspiration contre la vérité qui, depuis deux siècles, a fait de l'histoire sa trop facile complice, nous voyons avec bonheur apparaître des travaux solides et consciencieux, qui ne craignent pas de s'attaquer aux préjugés reçus, de com-

battre des erreurs accréditées dont la mauvaise foi se fait des armes pour saper les fondements de l'Eglise. La grande figure du fondateur de la Trappe n'avait point encore trouvé de peintre qui en retraçât fidèlement les traits : la réforme dont il fut l'auteur attendait un historien qui en racontât les faits avec une parfaite exactitude et s'attachât à lui donner son caractère de soumission à l'autorité du Saint-Siège, sans laquelle il n'est point d'entreprise véritablement sainte. Nous sommes heureux que justice se fasse enfin, et qu'il soit rendu à cette illustration de l'Eglise de France l'éclat dont des mains intéressées l'avaient si longtemps dépouillée.

Nous nous en réjouissons et pour la cause de Dieu si intimement liée en ce monde à celle de ses dévoués serviteurs, et pour la gloire d'un Ordre dont les observances et les vertus rappellent sans cesse à un monde indolent et sensuel que le chrétien est un soldat et qu'il doit conquérir sa patrie.

Il n'est pas de spectacle plus imposant ni d'un plus vivant intérêt que ces déchirements des grandes âmes dont le monde et la grâce se disputent la possession, et qui, après de longues lutttes, secouant le joug des passions, se donnent en conquête à l'action divine par le sacrifice de toutes les aspirations de la nature.

C'est aussi une douce consolation réservée par la Providence aux courageux enfants de la Trappe, que de voir leur Père bien-aimé vengé d'attaques injustes qui ne respectent pas même les vertus pénitentes, et d'écouter avec sûreté le récit des exemples héroïques qui ont fait revivre Clairvaux au sein d'une génération amollie, et rendu à la France catholique ces généreux disciples de saint Bernard, prédicateurs muets du néant des félicités terrestres.

Tous les cœurs chrétiens se plairont à lire ces pages où se déroulent les merveilles de la grâce divine, et sentiront grandir leur courage, en voyant la force que cette grâce peut donner à la débilité humaine.

Nous félicitons M. l'abbé Dubois de cette œuvre de justice et de piété. Par ses vastes recherches, par le talent avec lequel il a su consacrer aux pensées un soin que l'on réserve trop souvent pour la forme, il a acquis des titres à la reconnaissance de tous ceux à qui les intérêts des âmes sont encore chers.

Nous faisons des vœux pour que la lecture de cet ouvrage opère tout le bien qu'il est susceptible de produire, et qu'en attirant l'attention du monde sur la vie de la Trappe, elle rappelle à des esprits oublieux, à des cœurs corrompus ou faibles qu'une seule

chose est nécessaire, et que rien ne sert de conquérir le monde, si l'on ne sait point sauver son âme.

† THÉODORE, évêque de Liège.

---

*Lettre de M<sup>sr</sup> l'Evêque de Dijon.*

Voici plusieurs jours que je veux vous écrire pour vous dire mon opinion sur votre bel ouvrage : *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme*. J'ai voulu le lire pour m'en faire une idée consciencieuse et pour n'avoir pas à me borner à un compliment sans base réelle dans mon esprit. Cette lecture, que mon isolement de convalescence m'a permis de faire assez sérieusement, m'a convaincu que je n'avais pas trop présumé de votre talent en promettant à cet ouvrage le mérite et le succès de votre *Abbaye de Morimond*. Je puis donc vous dire en toute vérité que vous avez merveilleusement réussi et que l'histoire, la religion et les lettres vous loueront également de ce beau et consciencieux travail. Quant aux Trappistes, ils vont vous placer au rang de leurs plus insignes bienfaiteurs, et dès lors vous assurer des droits aux prières quotidiennes de leur pieux Institut. Pour moi, j'aime à vous adresser mes paternelles félicitations avec l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

† FRANÇOIS, évêque de Dijon.

---

*Lettre de M<sup>sr</sup> l'Evêque d'Orléans à l'auteur à l'occasion d'une lettre écrite par ce prélat au R. P. abbé de Septfonds.*

Oui, j'ai écrit, et avec grand plaisir, cette lettre sur votre *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme*, et j'ai été heureux de rendre cet hommage à une œuvre fort remarquable par l'étendue des recherches, la sûreté de la critique et le mérite du style. Continuez à vous honorer et à servir l'Eglise par de pareils travaux.

Agréez tous mes bien dévoués hommages en Notre-Seigneur.

† F., évêque d'Orléans.

---



M<sup>sr</sup> l'Évêque de Saint-Dié a approuvé le livre en la forme ordinaire, et l'a chaleureusement recommandé à son diocèse.

Parmi plusieurs autres lettres encourageantes que nous avons reçues, et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, nous signalons celle de M<sup>sr</sup> l'Évêque de Strasbourg.

---

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, sous la direction de M. de Beaumont : article signé de M. Tamisey de Larroque.

M. l'abbé Dubois s'était déjà fait connaître par une excellente *Histoire de l'abbaye de Morimond*, quatrième fille de Cîteaux, dont la seconde édition a eu l'honneur d'être traduite en allemand et en espagnol. Son *Histoire de l'abbé de Rancé* n'aura pas moins de succès. L'auteur n'a rien négligé pour rendre son ouvrage à la fois tellement exact et tellement complet, qu'après lui il n'y eût jamais à revenir sur un pareil sujet. Non seulement le zélé biographe a consulté tous les livres qui concernent le grand réformateur, mais encore il a interrogé une foule de manuscrits (et particulièrement plus de quinze cents lettres) : à la Bibliothèque de Troyes, à celle de Carpentras, à la Bibliothèque impériale, aux archives de l'Empire, aux bibliothèques de l'Institut et de l'Arsenal, enfin dans des collections particulières. Jamais, peut-être, on n'avait, pour raconter la vie d'un homme, aussi soigneusement exploré toutes les sources : aussi quelles abondantes informations ! On peut dire que rien de ce qui regarde l'abbé de Rancé n'a échappé aux minutieuses investigations de M. l'abbé Dubois. Je m'empresse de dire que l'ouvrage tout entier est une définitive réhabilitation d'un des personnages les plus maltraités de l'histoire... Rien, du reste, ne peut mieux donner l'idée du prodigieux travail de M. l'abbé Dubois que l'indication sommaire des principaux matériaux dont il s'est servi. Je suis heureux de déclarer que l'auteur a été beaucoup trop modeste quand il a cité comme des modèles dont il est resté loin, la vie de sainte Françoise de Chantal, par M. Bougaud ; celle de saint Vincent de Paul, par M. l'abbé Maynard ; celle de saint François de Sales, par M. Hamon, et celle de M. Olier, par M. Faillon de Saint-Sulpice. Chacun, j'en ai la confiance, mettra l'histoire de l'abbé de Rancé sur la même ligne que toutes ces admirables biographies.

---

LE CORRESPONDANT, *du 25 novembre 1867.*

... Il n'y a personne qui n'ait été témoin ou qui n'ait oui parler de l'austère et laborieuse vie qu'on mène à la Trappe : c'est celle du Mont-Cassin, de Cîteaux et de Clairvaux aux jours de leur première ferveur ; mais ce que peu de personnes savent aujourd'hui, ce sont les difficultés que l'abbé de Rancé eut à la rétablir et les obstacles que sa sainte entreprise rencontra dans le monde, à la cour et même auprès du clergé de son temps. C'est un spectacle à la fois curieux, instructif et fortifiant que celui de cette volonté humble et persévérante, qui ne s'inspire pas orgueilleusement, qui tient compte de l'ignorance, des habitudes, des intérêts et des passions des hommes et des temps, et qui attend de Dieu et du progrès de la raison éclairée par sa conduite et ses paroles, la liberté qu'il sollicite sans l'usurper. Ce spectacle est celui que nous offre le grand et savant travail que M. l'abbé Dubois vient de consacrer à l'histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme. Cet ouvrage éclaire à fond une portion considérable, et jusqu'ici restée un peu obscure, du mouvement religieux de la France au temps de Louis XIII et de Louis XIV.

Bien que traité d'une autre façon et dans un autre esprit, c'est le vrai pendant du livre de M. Sainte-Beuve sur Port-Royal et son école ; il lui sert à la fois de correctif et de complément...

Il importait que la vie de l'abbé de Rancé fût écrite avec sincérité : Bossuet en avait autrefois tracé le programme. Ce programme redoutable que seul le grand évêque pouvait complètement remplir, M. l'abbé Dubois n'en a pas été effrayé, non qu'il présümât de ses forces, on ne saurait montrer plus de modestie qu'il en a mis dans son travail, mais parce qu'il s'est senti fort de sa conscience d'historien, de ses vastes recherches, de l'évidence des faits par lui recueillis, et parce que, dans l'apaisement et l'indifférence où sont en ce moment les esprits au sujet des questions théologiques qui divisaient alors l'Église, il lui a semblé que les dangers que redoutait Bossuet n'étaient plus à craindre pour personne.

Du reste, c'est chez Rancé lui-même que M. Dubois a voulu étudier Rancé ; et ses écrits et sa correspondance, tant publics qu'inédits, ont d'abord fixé ses regards : là se montre à nu le cœur du grand réformateur. Après l'avoir cherché chez lui, M. Dubois a voulu le voir ailleurs, dans le monde, au milieu des

affaires, parmi les représentants du clergé, aux assemblées de son Ordre, dans sa cellule, composant ses ouvrages de polémique et de direction, au chœur, parmi ses religieux, au confessionnal enfin, où moines et séculiers se disputent ses consolations et ses conseils. Et partout ses informations, toujours prises aux sources, ont été poussées aussi loin qu'elles pouvaient l'être. A voir la richesse des documents sur lesquels l'auteur s'appuie et dont un grand nombre se produisent pour la première fois au grand jour, on ne croirait pas qu'on a sous les yeux le livre d'un simple curé bourguignon, si les travaux de l'abbé Gorini ne nous avaient appris ce que savent faire aujourd'hui de leurs loisirs, grâce à la facilité des communications, bon nombre de nos prêtres de campagne.

Nous avons donc ici une véritable histoire de l'abbé de Rancé, non point telle assurément que Bossuet la demandait pour ses contemporains, mais telle qu'il l'aimerait s'il vivait de nos jours... etc., etc. (L'article est signé de M. Douhaire, l'éminent critique, si connu et si apprécié des lecteurs du *Correspondant*.)

---

LA REVUE CONTEMPORAINE, 15 août 1867 (*article de  
M. le baron Ernouf*).

*L'Histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme*, par M. l'abbé Dubois, est le fruit de bien des années de recherches et de méditations. Pour amener ce travail à bien, l'auteur n'a reculé devant aucune fatigue. Il a fouillé consciencieusement tous les dépôts publics ou particuliers de France ou de l'étranger qui pouvaient recéler quelques documents sur la vie et les travaux du célèbre réformateur de la Trappe. La critique n'a pas le droit d'apprécier superficiellement un labeur si vaste et si intelligent... Nous n'avons pas à juger au point de vue théologique ce beau livre, vraiment fait de main d'ouvrier. L'abbé Dubois a fait ressortir, mieux qu'aucun de ses devanciers, le zèle courageux de l'abbé de Rancé pour la réforme monastique, sa persévérance victorieuse au milieu d'obstacles de plus d'un genre, son irréprochable orthodoxie. Mieux renseigné, et surtout plus franc que ses devanciers, il a osé dire toute la vérité, dont chaque parti s'était attaché à dissimuler quelque chose. Il a exposé d'une manière plus complète et plus impartiale que personne ne l'avait fait jusqu'ici, la célèbre dispute sur les études monastiques. Il n'a dissimulé ni les premières

sympathies de l'abbé de Rancé pour certains jansénistes, ni sa rupture entière avec eux.

Cette histoire est, sur bien des points, une œuvre complète, définitive. Ce livre, où l'érudition, contre l'ordinaire, n'exclut ni la verve, ni l'élégance de la forme, n'est pas intéressant pour les seuls ecclésiastiques. On y retrouve des renseignements infiniment curieux, et plus complets que partout ailleurs, sur la situation de l'Eglise, et particulièrement des couvents de France, pendant la dernière partie du règne de Louis XIV, et sur le véritable caractère de la Réforme introduite par l'abbé de Rancé, etc., etc.

---

*Extrait du BULLETIN MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ POUR LA PUBLICATION ET L'ENCOURAGEMENT DES LIVRES UTILES, sous la direction de M. le vicomte de Melun et de M. le comte de Moustier (octobre 1867).*

« ... Grâce au temps et aux révolutions qu'il a produites, les passions qu'avaient excitées la fondation de la Trappe et la conduite de son fondateur sont, depuis plus de cinquante ans, entièrement éteintes ; grâce à M. l'abbé Dubois et à ses infatigables recherches, nous avons sur la personne de l'abbé de Rancé, sa réforme, ses travaux, ses lettres, ses amis, ses adversaires, les informations les plus nettes et les plus circonstanciées. C'est donc surtout un savant travail que l'*Histoire de l'abbé de Rancé et de sa Réforme*. Le sujet a été conçu dans de larges proportions, et le cadre que s'était tracé l'auteur a été rempli au point de déborder par instants. L'ouvrage de M. l'abbé Dubois rappelle à beaucoup d'égards ceux de Tillemont. On y suit le héros (on peut se servir ici de ce terme, car peu de vies ont été plus vaillantes que celle dont le livre retrace le tableau), on y suit, disons-nous, le héros dans toutes les phases et tous les incidents de sa longue et dramatique existence, et l'on fait, à sa suite, une connaissance intime et souvent charmante avec tout ce que le XVII<sup>e</sup> siècle a compté d'illustre dans le monde et l'Eglise ; car par sa naissance, par sa position qu'il eut de bonne heure, par le charme de sa personne, par la distinction de son esprit, enfin par le fait de la grande entreprise à laquelle il se consacra, l'abbé de Rancé eut les relations les plus vastes et les plus variées. Sa correspondance, qui est énorme, nous le montre en rapport avec toutes les conditions, toutes les classes et tous les partis. Ce que ses lettres ne nous disent pas à cet égard, celles de ses amis et leurs relations

inédites ou imprimées nous l'apprennent. Ces relations et les lettres des amis de l'abbé de Rancé abondent dans le livre de M. l'abbé Dubois ... Il y a là des matériaux si abondants, si neufs, si curieux, si loyalement présentés, que la lecture en est pleine d'attrait ... L'auteur s'est souvent borné à déposer sous les yeux du lecteur le riche portefeuille historique dont ses longues recherches l'ont mis en possession, n'osant, dirait-on, rien retrancher dans la crainte d'avoir la main malheureuse. C'est là une délicatesse assez rare aujourd'hui pour mériter d'être signalée. Du reste, M. l'abbé Dubois n'y a rien perdu. Ce que son livre peut laisser à désirer sous ce rapport, est plus que compensé, à notre avis, par le savoir et le parfum d'honnêteté qu'il exhale...

---

JOURNAL DES SAVANTS, mai 1869.

... M. l'abbé Dubois, à qui l'on doit déjà une savante *Histoire de l'abbaye de Morimond*, traite avec non moins d'érudition, dans ce nouvel ouvrage, de la *Vie et de la Réforme de l'abbé de Rancé*, et, en s'appuyant sur des documents qui n'avaient pas encore été mis à profit, il ajoute à l'intérêt du sujet par des développements et des aperçus vraiment neufs. L'étendue des recherches, l'élévation des pensées et le mérite d'une critique sérieuse et mesurée placent ce livre au rang des meilleures publications de ce genre...

Il y a une longue et savante appréciation de ce même livre, au point de vue bibliographique, dans le *Bulletin du Bibliophile* publié par Léon Techener. (Avril et mai 1869), etc., etc.

---

La première édition a été lue dans les réfectoires de plus de cent communautés religieuses et de beaucoup de grands et petits séminaires de France. Elle a pu pénétrer en Allemagne où elle a été bien accueillie par plusieurs personnes, particulièrement à Stuttgart, Mayence, Francfort et Berlin. Elle est allée jusqu'à Vienne, comme l'atteste une lettre gracieuse écrite par l'archiduc d'Autriche, Albert, au R. P. abbé du Mont-des-Olives.

---

# INTRODUCTION

---

L'ABBÉ DE RANCÉ DANS SON SIÈCLE ET DANS LE NOTRE.

Parmi toutes les figures imposantes qui remplissent cette magnifique galerie qu'on appelle le XVII<sup>e</sup> siècle, celle de l'abbé de Rancé attire surtout les regards et l'attention par sa grandeur et sa sévérité. Il est le filleul de Richelieu et le rival de Bossuet dans les écoles. Il se mêle à la Fronde, mais sans parti pris. Nommé à l'assemblée du clergé de 1656, il résiste à Mazarin et se retire disgracié dans son château. Ce fut là sa première halte, sa première station sur les confins du désert.

Comme presque tous les abbés de cour de son siècle et de son rang, il a été mondain et trop mondain, hélas ! Toutefois, cependant, il est démontré que ses écarts étaient plus encore dans son esprit que dans son cœur, dans ses idées que dans ses mœurs. Il avait surtout la

passion de la chasse, du grand jeu, des grands équipages, des bruyantes compagnies, des voyages aventureux. Un jour, l'ennui, le dégoût, les remords; la grâce de Dieu, agissant ensemble en lui et sur lui, il rompt avec le monde pour jamais, il se convertit. Mais avec la foi qui l'anime, avec l'ardeur qu'il y met, il lui faut quelque chose de plus; il creuse un abîme entre lui et le monde; cet abîme c'est le cloître; il prend un froc et il s'y jette. Cela est bien de lui, mais cela est aussi de son temps, temps d'égarements, mais temps de grands retours. C'était le temps des pieux reclus de l'Institution de l'Oratoire, des solitaires de Port-Royal, le temps de M<sup>me</sup> de Longueville et de M<sup>me</sup> de La Vallière.

Après la conversion de saint Augustin, il n'y en a peut-être pas eu dans l'Eglise de plus prodigieuse que la sienne. Il a trempé ses lèvres aux sources de la terre, et il a senti que les eaux en étaient amères et empoisonnées. Cent fois il a cru saisir la réalité et il n'a étreint que des fantômes. Seul dans la nuit, ne sachant plus à quoi se prendre ni où poser le pied, il lui semble entendre une voix qui lui crie : « Pourquoi t'obstiner à chercher le bonheur où il n'est pas ? Quand comprendras-tu que pour combler ton cœur, il faut quelque chose de plus que ce que le monde peut donner ? » — Il a écouté cette voix, il l'a suivie; c'était celle de Dieu.

On veut de nos jours des conversions qui coûtent peu, et alors il est bien à craindre qu'elles ne vailent que ce qu'elles coûtent. Les grandes conversions nous manquent, il faut en demander aux siècles qui nous ont précédés. L'abbé de Rancé nous apparaît un des pre-

miers ; il ne fait pas, comme tant d'autres, un mystère de la sienne ; le monde a su les fautes, il saura encore mieux la réparation. Publiquement, à la face du soleil, il défait une à une les mailles du filet dans lequel il était pris ; il brise les anneaux de la chaîne qui l'avait tenu attaché aux compagnies dangereuses. Il cherche à travers la France l'homme qui doit lui enseigner sa voie. Entendez ses cris et ses gémissements ! Voyez-le prosterné la face contre terre aux pieds de son confesseur et demandant, comme une grâce, qu'on le traite sans pitié et sans miséricorde ! Voyez quelles larmes amères coulent de ses yeux ! Voyez ce fer sanglant qu'il tient à sa main et avec lequel il a ouvert son cœur ! Et ce ne fut pas seulement l'affaire de quelques jours, mais de toute sa vie. — Voilà une de ces conversions profondes qui changent les hommes de fond en comble ! Voilà ce baptême des pleurs qui régénère une âme en Jésus-Christ !

Il n'est personne, soit prêtre, soit laïque, qui ne doive se rappeler de temps en temps un pareil exemple et l'imiter selon la mesure de ses fautes. Saint Jean-Chrysostôme s'écriait un jour en prêchant devant un grand peuple : « Qui est maintenant debout, mes frères ? A qui adresserons-nous ces paroles de l'Apôtre : *Que celui qui est debout prenne garde de tomber*. Ce n'est plus le temps de parler de la sorte, lorsque tous, pour ainsi dire, sont renversés par terre. C'est plutôt le moment de crier avec le Prophète : *Celui qui est tombé ne se relevera-t-il pas ?* Relevons-nous donc, mes frères, et pour nous aider, tendons-nous la main les uns aux autres. J'avoue que je suis moi-même du nombre de ceux qui ont été blessés,



*nam ego quoque ex iis sum qui sunt icti.* » — Si ce grand saint parlait ainsi de son siècle et de lui-même, que sera-ce du nôtre, et que sera-ce de nous ?

Partout où il y a un grand besoin religieux ou social, il tend à se personnifier en un homme ou en une institution ; c'est une des lois de l'humanité. Au XVII<sup>e</sup> siècle, quel est le besoin qui finit par dominer tous les autres ? le besoin de pénitence. Si on ne craignait peut-être pas assez de mal commencer, on tremblait de mal finir. Un puissant souffle d'en haut incline alors le monde vers le repentir et l'expiation. Son influence se fait sentir à tous et partout, aux grands seigneurs et aux grandes dames de la cour, dans la magistrature et dans l'armée. Le génie lui-même ajoute à toutes ses gloires celle d'expiation ses fautes. Pascal, Corneille et Racine s'agenouillent au pied de la croix au déclin de leur vie, demandant miséricorde et pardon. Lafontaine, avant de recevoir le Saint-Viatique, en présence de quinze membres de l'Académie française qui tenaient des cierges allumés, rétracta et condamna publiquement tout ce qu'il avait écrit contre la religion et les mœurs, et après sa mort, les ensevelisseurs lui trouvèrent un cilice. On en a trouvé un aussi à M<sup>me</sup> de La Sablière, son amie ; on en trouva à plusieurs grenadiers tués au siège de Namur.

Quelle a été, à cette époque, la plus haute personnification de ces tendances pénitentielles ? c'est l'abbé de Rancé. Quelle en a été la plus complète expression ? c'est la Trappe. Tous les éléments expiatoires épars dans le siècle sont ramassés là, et au plus haut degré : renoncement complet au monde, à ses biens et à ses plaisirs,

silence perpétuel, solitude profonde, prières et longues veilles, jeûnes prolongés, abstinence continuelle, humiliations, travaux pénibles, couches de paille et de cendre ! Que peut-il y avoir après cela ? rien que le ciel ! Il est certain qu'au moment où l'abbé de Rancé embrassa l'état monastique, la grande pénitence des beaux siècles du christianisme avait disparu, ce fut lui qui la fit refleurir par son exemple et celui de ses religieux. Elle est là encore à cette heure ; c'est notre dernier paratonnerre.

Pour marquer dans un siècle, il faut être soi (1). Si vous vous laissez accoler à quelqu'un ou à quelque chose qui vous donne son pli, vous n'êtes qu'une doublure ; si vous ne répétez que ce que vous entendez dire, vous n'êtes qu'un écho ; si vous vous contentez de marcher à côté d'un autre, vous n'êtes plus qu'une ombre ; si c'est derrière, vous êtes un laquais. Le monde est plein de doublures, d'échos, d'ombres et de laquais, qui n'ont point par eux-mêmes de vie et d'action : ce sont des rouages engrenés dans d'autres rouages, et pour arriver au principe du mouvement, il faut remonter jusqu'à l'homme qui est lui-même, c'est-à-dire jusqu'à la personnalité. Quand la personnalité est unie à la sainteté, elle est le centre d'une vaste attraction. Après saint Vincent de Paul et Bossuet, l'abbé de Rancé a été la plus haute personnalité de l'Eglise de France au XVII<sup>e</sup> siècle. Il a bien quelque chose de l'Oratoire comme prêtre, de Port-Royal comme solitaire, de la Congrégation de Saint-Maur comme érudit, de la Réforme de

(1) Il est bien entendu que ce doit être avec Dieu et l'Eglise.

Cîteaux comme moine ; mais en réalité, il ne relève que de lui-même, et comme Jérémie, il ne s'inspire que des ruines qu'il voit autour de lui. Il garde tellement sa marque et son cachet, qu'il ne ressemble à personne et que son œuvre est œuvre originale. Qu'on juge de la part qu'il eut et de l'influence qu'il exerça dans la direction des âmes par les 20,000 lettres qu'il écrivit, par les 150,000 pèlerins qui vinrent se reposer et se recueillir à l'ombre de son cloître, par les milliers de conversions qu'il opéra. Notons que les pécheurs qu'il ramena étaient, la plupart des endurcis et des désespérés qu'on lui envoyait comme au médecin des incurables.

L'abbé de Rancé n'a pas eu moins d'action sur les moines et les religieux de son temps. Il a sauvé la Réforme qui allait succomber sous les coups de ses ennemis. Appuyée sur lui, elle s'est relevée et s'est défendue victorieusement. La publication de son livre *des Devoirs monastiques* a été un événement. Il y avait dans cette voix triste, mais vibrante, du tonnerre et des éclairs, comme dans les nuées d'orage. Combien de malheureux endormis sur le bord de l'abîme furent réveillés à ce grand bruit et sauvés ! Combien d'égarés dans la nuit ténébreuse de leurs âmes, se virent, se reconnurent et se retrouvèrent à cette lumière !

Ce fut principalement sur Cîteaux que sa parole éclata menaçante et terrible ; mais la vie s'était retirée de ce grand corps, il n'eût fallu rien moins que ressusciter un mort, et Dieu crut devoir à sa justice de ne pas faire ce miracle.

Et cependant encore, que de Cisterciens reconnurent,

en regardant leur froc, qu'il avait été terni et souillé par la poussière et la boue du monde et qu'il fallait lui rendre cette blancheur virginale que Marie lui avait donnée autrefois par un reflet de sa lumière et de sa gloire ! Que de transfuges passèrent du camp des mitigations dans celui de l'austérité primitive ! Mais ç'a été surtout parmi les Minimes, les Augustins, les Célestins et les Prémontrés que l'abbé de Rancé a fait ses plus belles conquêtes. Les supérieurs de ces Ordres furent effrayés en voyant leurs cloîtres se dépeupler au profit de la Trappe. L'un d'eux lui écrivant un jour : « Quand me rendrez-vous mes religieux ? » il lui répondit : « Quand vous ferez tout ce que vous ne faites pas ! » Et ce fut tout.

Les avertissements qu'il donna aux Chartreux ne contribuèrent pas peu à les maintenir à la hauteur où il étaient encore à cette époque et où ils sont restés depuis. Cinquante monastères de femmes et quarante d'hommes lui ont demandé des lettres d'association aux prières et aux bonnes œuvres de sa maison. Il serait impossible de dire tous les religieux et toutes les religieuses qui lui écrivirent pour avoir ses conseils. Selon l'expression du Père Gourdan, c'était la grande lumière monastique de cette époque.

On nous dira qu'il n'a pas empêché tout ce vieux monde de dégénérer de plus en plus et de finir tristement moins d'un siècle après lui. Mais n'est-ce rien d'avoir sauvé tant d'âmes perdues ou d'en avoir prévenu la perte ? N'est-ce rien d'avoir maintenu les traditions et conservé le feu sacré ? N'est-ce rien, dans un temps de

défaillance, d'avoir fondé si solidement une communauté ou plutôt une congrégation que les orages d'une révolution telle qu'on n'en verra peut-être jamais de pareille, n'ont pu ni l'ébranler ni détacher un seul de ses membres? N'est-ce donc rien que cet exemple et cette leçon? Il y a des semences ailées que les vents et les tempêtes sont chargés de semer au loin; il en fut ainsi des Trappistes: l'ouragan qui les dispersa, les propagea sur la terre entière. Une colonie rancéenne se tenait en sentinelle sur les frontières de France; elle obtint de Louis XVIII, le 20 août 1816, la permission d'y rentrer, et elle s'y installa solennellement en 1816, au Port-du-Salut, près de Laval.

Le froc, maudit, conspué en 1793, avait disparu de notre patrie; les Trappistes l'y rapportèrent après 25 ans, honoré par un exil courageusement supporté, par des persécutions chrétiennement et noblement souffertes pour la justice et la sainte cause de l'Église, par d'immenses pérégrinations à travers l'Europe et jusque dans le Nouveau-Monde, par des travaux agricoles considérables et des conquêtes sur les éléments eux-mêmes, conquêtes qui ne leur avaient coûté que leur sueur. Ils le rapportèrent non plus pur et plus saint encore qu'ils ne l'avaient emporté, mais plus glorieux, et les populations qui le virent passer s'inclinèrent de respect devant lui, comme devant un drapeau qui revenait victorieux d'un grand combat. Ce fut là l'avant-garde, et l'armée vint ensuite avec plus ou moins de difficultés: les Pères Jésuites, les Bénédictins, les Dominicains, les Capucins, les Oratoriens, les Carmes, les Prémontrés et plusieurs autres

congrégations, d'une sainteté, d'une science, d'un zèle et d'un dévouement admirables, que l'on trouve partout où il y a une âme à sauver, un malheureux à secourir, un affligé à consoler et un ignorant à instruire, et d'un bout du monde à l'autre, présentant dans l'ensemble un spectacle si grand et si digne qu'il n'y a peut-être rien, nous ne dirons pas de comparable, mais de supérieur dans l'histoire ecclésiastique. Sans doute, ce ne sont pas les Trappistes qui ont fait cela ; mais qui pourrait dire pour combien ils y ont contribué par leur exemple et leurs prières ? Seuls d'entre tous les cénobites, ils ont survécu au grand cataclysme ; les premiers, ils ont jeté un pont sur l'abîme qui séparait deux siècles ; ils y ont passé et les autres ont passé après eux.

Ce n'est pas tout ; les enfants de l'abbé de Rancé ont acquis un grand fait à l'histoire monastique, et tous les moines, quels qu'ils soient, ne doivent jamais l'oublier : c'est que les persécutions, les révolutions, les prisons, l'exil et l'échafaud ne peuvent rien contre un Ordre religieux, tant qu'il garde l'esprit de son institution ; que s'il tombe et périt, c'est par ses dérèglements ; il faut qu'il se suicide pour mourir. On peut inscrire sur son tombeau : Ci-gît un suicidé.

On dit que l'abbé de Rancé a été trop sévère pour ses religieux ; mais remarquez qu'on ne lui fait ce reproche que parce qu'on veut juger les fautes des cloîtres comme les fautes du monde, et voilà où est l'erreur. Cependant les plus petites fautes du cloître prennent des proportions considérables à raison de la sainteté de la vocation et de l'abondance des grâces. C'est sur cette consi-

dération qu'il s'est réglé pour rétablir la rude pratique des humiliations qu'on retrouve dans tous les Ordres religieux, mais qui est plus accentuée à la Trappe qu'ailleurs. Bossuet, qui savait tout ce qui s'y passait, disait à ce sujet qu'il croyait y voir revivre un de ces anciens abbés d'Orient, *d'une prudence céleste ennemie de la chair et qui traitaient avec des principes et une méthode si sûre les maux de la nature humaine*. Il fallait qu'il fût sévère et très sévère pour empêcher les mitigations et les relâchements qui débordaient de toutes parts, de pénétrer dans sa communauté; mais cette sévérité était tempérée par une charité, une bonté, un dévouement immense, et on ne sera que vrai en disant que jamais père et jamais mère n'ont été plus chéris de leurs enfants que lui l'a été de ses religieux.

Ce n'est que par le caractère que l'homme est vraiment grand. De quelque côté que l'on envisage celui de l'abbé de Rancé, on y découvre une élévation, une générosité, une probité, une franchise et une fermeté qui n'ont pas été surpassées de son temps ni depuis. Qui a plané plus haut que lui par-dessus les misérables choses du monde? Qui les a vues avec plus de dédain et de pitié? Qui a porté plus loin que lui le désintéressement, l'abnégation, l'amour de la justice jusqu'à vendre son patrimoine pour restituer la part qu'il avait prise aux pauvres dans les revenus de ses bénéfices? Qu'on nous cite ceux de ses contemporains qui l'ont imité?

La preuve d'un grand caractère c'est de consacrer sa vie et ses forces à une grande idée, à une cause vraie et juste, quelque abandonnée et perdue qu'elle puisse être,

et de la défendre envers et contre tous jusqu'au dernier soupir. C'est ce que l'abbé de Rancé a fait pour Cîteaux. Il a cru que la décadence de cet Ordre n'était pas fatale et inévitable, mais que, comme toutes les décadences, elle supposait des fautes qu'il s'agissait de corriger, et que l'obstacle disparaissant, l'Ordre reprendrait sa marche ascendante : on le vit bien pour la Trappe.

Il est resté fidèle à lui-même et à sa mission, sans une minute d'éclipse dans toute sa carrière. On a remué le monde contre lui et rien n'a été capable de lui faire abaisser son drapeau et de l'arracher de sa position.

C'est cette immobilité qui a fait sa gloire et sa peine. En bataille, si vous reculez devant vos ennemis, leurs coups n'arrivent pas jusqu'à vous ; si vous vous baissez, ils passent par-dessus ; si vous vous jetez à droite ou à gauche, ils passent à côté ; mais si votre conscience vous fait une obligation de ne pas bouger, les décharges vous arrivent en tous sens, pas un coup ne vous manque. L'abbé de Rancé était un combattant par mission et par devoir, et en même temps un homme d'une grande énergie, d'une fermeté inébranlable. Or, on ne lutte que contre ce qui résiste, et plus il y a de résistance plus il y a de lutte. Mais il n'a pas cédé et il a été vainqueur, et il nous a conservé cette admirable Congrégation des Trappistes, qui est encore aujourd'hui pour l'Eglise une grande gloire, et pour le monde un grand enseignement.

L'un des signes les plus tristes de notre temps, c'est la déchéance des caractères qui vient de l'affaiblissement des croyances religieuses ; car l'homme n'agit et



ne résiste que parce qu'il croit à quelque chose au-dessus de lui, et plus il croit, plus il y a de force dans son action et dans sa résistance. On prétend que les pratiques de la religion amoindrissent l'homme, et cependant il n'est jamais plus grand que quand il est à genoux, parce qu'alors il se grandit de tout ce qui est au-dessus de sa tête, de Dieu et du ciel. Les croyances disparaissent; avec elles disparaissent les grands caractères religieux, et conséquemment les grands caractères moraux et les grands caractères politiques. En soixante ans, nous avons eu cinq révolutions, et après chacune d'elles, on s'est incliné, que dis-je? on ne s'est, hélas! que trop prosterné devant le succès, quels qu'aient été les instruments et les moyens. Les plus saintes causes ont été abandonnées parce qu'elles étaient malheureuses; on ne s'est pas levé pour les défendre; on est resté à bas aux pieds des heureux. Devant qui et devant quoi ne nous sommes-nous pas traînés depuis un siècle? Nous nous affaïssons chaque jour davantage sans songer que la décadence a ses limites, et qu'il y a un niveau d'où les peuples ne se relèvent jamais, c'est celui de la boue.

Dans un pareil état de défaillance, il faut, soit pour encourager ceux qui sont tombés à se relever, soit pour maintenir debout ceux qui y sont encore, réveiller le souvenir des grands hommes qui ont fait le plus d'honneur à notre patrie, les prendre à toutes les époques, dans toutes les positions, relever chacun d'eux sur son piédestal, les dresser comme des colonnes milliaires devant tant d'égarés qui ne savent plus leur route, et

comme des obélisques de granit au milieu de tant de roseaux qui s'inclinent à tout vent.

Le sensualisme est le dernier et le plus dangereux fléau des sociétés : c'est le dernier, car c'est par lui que toutes ont fini jusqu'alors ; il a vaincu les vainqueurs. C'est le plus dangereux, parce que, comme l'opium, il tue par de douces langueurs et par un sommeil de mort entremêlé de beaux rêves fantastiques. Ce fléau nous envahit aujourd'hui de toutes parts. Les découvertes qu'on a faites depuis cinquante ans ont accru son empire et ses ravages en lui fournissant de nouvelles pâtures. Loin d'être repu, il crie sans cesse : *affer, affer*, apporte, apporte ! Et que veut-il qu'on lui apporte ? le monde a pressuré pour en exprimer toutes les jouissances qu'il recèle, et il ne s'arrêtera que quand il l'aura usé ; alors, ils périront ensemble, comme le ver qui meurt dans le fruit où il n'a plus rien à ronger.

Quels rochers rouler à l'encontre de ce torrent ? Quels hommes et quels exemples lui opposer ? Je ne vois point pour notre siècle d'exemple plus grand, plus puissant, plus contrastant que celui de l'abbé de Rancé. Quelles sont de nos jours les choses qui excitent le plus les appétits, qui enflamment le plus les convoitises ? Ce sont les plaisirs de la chair et des sens, les jeux, les spectacles et les voyages, le luxe des vêtements, les somptueuses habitations : or, voici un des personnages les plus marquants de son siècle, un grand seigneur qui fait volontairement par pénitence le sacrifice de ses domaines, de son château, d'un million d'argent, et se réduit à une pauvre cellule d'ermitte pour demeure, à un pauvre froc

pour habit, à quelques pauvres légumes cuits à l'eau et au sel pour nourriture, et à un peu de paille pour lit de mort. Si un pareil exemple n'était pas capable de produire quelque impression sur nous, il n'y aurait plus rien à espérer. Quand les Romains de la décadence ne se ressouvirent des légumes et des vases de terre de Fabricius, que pour en rire de pitié et de mépris, alors Dieu fit signe aux fossoyeurs du nord de se lever et de venir creuser le tombeau de ce peuple pourri.

Ce qui frappe le plus dans l'abbé de Rancé, c'est son amour, son dévoûment pour l'Eglise et le souverain Pontife qui en est le chef visible. Il est vrai qu'à Rome il se plaignit assez vivement en quelques circonstances ; mais il savait que s'il était permis de se plaindre devant la chaire de saint Pierre, il n'était jamais permis de résister. Aussi s'est-il soumis et a-t-il engagé les autres à se soumettre. Oh ! que l'Eglise eût été heureuse, si elle n'avait jamais eu que des enfants aussi dociles que lui !

Le Saint-Siège a sanctionné sa réforme de la manière la plus explicite et la plus élogieuse par l'organe de huit papes, y compris Pie IX (1).

Ses déclarations, ses professions de foi réitérées au sujet du jansénisme sont de nature à satisfaire les plus exigeants. Il a dit et répété cent fois qu'il avait signé le formulaire sans distinction, sans restriction dans le

(1) Innocent XI, Innocent XII, Clément XII, Benoît XIV, Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI. Pie IX, dans un décret du 25 février 1867, disait : « Joh. Arm., abbas de Trappa, monasticam in eo disciplinam prout tempore S. Bernardi servabatur stabilivit, et ad ejus modi reformationem quam apostolica sedes laude dignam declaraverat, constabiliendam, suas constitutiones concinnavit. »

sens et l'esprit de l'Eglise, que sa foi dans les questions de la grâce, comme pour tout le reste, était celle du pape et des évêques. C'est ce qu'il a écrit au maréchal de Bellefonds, à l'archevêque de Paris, à l'évêque de Chartres et à plusieurs prélats. Les nonces apostoliques qui résidaient en France à cette époque l'ont ainsi compris et l'ont transmis à Rome. Le souverain Pontife Innocent XII lui a envoyé sa bénédiction en se recommandant à ses prières, et peu de temps après; il est mort dans les bras de son évêque. Si ce n'est pas là un brevet de catholicité, où faut-il en chercher un ?

L'abbé de Rancé a vécu en saint; c'est-à-dire qu'il s'est élevé dans la pratique des vertus chrétiennes à un degré si héroïque que bien peu l'ont dépassé. Nous ne craignons pas de proclamer qu'il est, après saint Charles Borromée, le plus grand des pénitents de l'Eglise dans les trois derniers siècles. Personne n'a porté plus loin que lui le dépouillement par la pauvreté volontaire : comme les lutteurs antiques, il est descendu tout nu dans l'arène. Sa vie pendant trente ans a été celle d'un martyr, mais sa patience a été toujours plus grande que ses douleurs. S'il est resté sur un point ou deux au-dessous du premier Cîteaux, il a atteint sa hauteur par la clôture, la solitude, les veilles, la psalmodie et l'abstinence. Mais il l'a dépassé par le silence qui a été plus rigoureusement observé à la Trappe que ne semblent le prescrire la règle bénédictine et les Us de Cîteaux. Pour l'obéissance, la patience dans les maladies, pour l'agonie et la mort des religieux, il n'y a rien de comparable en Occident; c'est la Thébàïde, c'est l'Orient monas-

tique dans ce qu'il a de plus touchant et de plus sublime.

Bossuet revenant de la Trappe pour la première fois disait : « J'ai vu l'abbé de Rancé à la tête de sa communauté, mener une vie si sainte, que je ne doute pas que si les miracles étaient nécessaires aujourd'hui comme du temps de saint Bernard, il n'en fit autant que lui. »

Nous ajouterons qu'il en a fait assez pour que la sainte Eglise romaine, après les avoir vérifiés, ce qui n'appartient qu'à elle, procède à sa canonisation. L'abbé de Rancé est un enfant de Paris, il en a eu les qualités et les défauts, et ce sont les qualités qui l'ont emporté. C'est à Paris qu'il a été baptisé, qu'il a été élevé, qu'il a grandi, qu'il a été ordonné prêtre. C'est là qu'il a rencontré ces sociétés mondaines qui l'auraient perdu entièrement s'il n'avait eu le courage et la force de briser avec elles : c'est aussi là qu'il a trouvé ces hommes de Dieu qui l'ont remis sur la route qu'il n'a plus jamais quittée. N'est-ce pas aux pauvres de Paris qu'il a donné le prix de la vente de ses deux maisons montant à plus de 50,000 écus? C'est là qu'étaient presque tous ses parents, ses amis et ses connaissances. On peut dire que pendant trente-cinq ans, il y eut comme une perpétuelle procession de Parisiens à la Trappe. Tout Paris voulut voir le célèbre réformateur dans son monastère et admirer en lui et dans ses religieux les merveilles de la grâce. Qui pourrait dire toutes les bénédictions qu'il a attirées sur cette ville, toutes les âmes qu'il y a sauvées, tout le bien qu'il y a fait? Sa mort y fut un deuil public et il y eut des services funèbres à son intention dans presque toutes les églises.

Nous espérons qu'un jour Mgr l'archevêque de Paris, qui a tant à cœur de faire revivre tous les souvenirs capables d'honorer son église, que les curés des paroisses de Paris, si distingués par leurs vertus et leur zèle, que le vénérable chapitre de Notre-Dame, enfin, que tout ce grand et digne clergé de la capitale de France consentira à se réunir aux Trappistes pour supplier Rome de vouloir introduire et faire étudier la cause de la béatification de l'abbé de Rancé. Sans doute, il intercède et il a toujours intercédé pour ses compatriotes et, en maintes circonstances que Dieu seul connaît, il a été leur ange gardien; mais s'il était permis de lui ériger des autels, de lui décerner un culte, alors sa mémoire serait renouvelée dans beaucoup de cœurs, son nom serait dans des milliers de bouches, des prières s'élèveraient vers lui de toutes parts, sa protection serait plus puissante, son intercession plus efficace, et du haut des cieux il tiendrait sans cesse sur nous ses mains étendues et pleines de bénédictions. Il nous faut ce nouveau secours dans les jours malheureux que nous traversons et dans ceux plus malheureux qui viendront après. Il faut que Paris se relie à la Trappe comme autrefois et en reçoive un grand contrepois de pénitence qui fasse équilibre à ses désordres devant la justice divine, et détourne les fléaux terribles qui le menacent.

Si l'abbé de Rancé est un enfant de Paris par sa naissance, c'est l'homme de la France par sa vie, ses écrits et sa réforme; c'est une de ses gloires comme elle en a peu, puisqu'il faut traverser cinq cents ans pour

venir de saint Bernard jusqu'à lui. L'épiscopat français, tôt ou tard, s'occupera de lui faire donner un titre et un rang dignes de la grande mission qu'il a remplie et de l'édification qu'il a donnée. L'abbé de Rancé par sa foi, ses œuvres et son institut, appartient à l'Eglise; celle-ci, en le mettant au nombre de ses saints, lui ferait sans doute le plus grand des honneurs, mais aussi cet honneur rejaillirait sur elle. L'abbé de Rancé est connu du monde entier, soit par lui-même, soit par ses Trappistes, et le monde entier applaudirait à sa canonisation.

On nous dira qu'il n'a rien fondé et qu'il a seulement réformé; mais loin de diminuer son mérite et sa gloire, cela n'est capable que de les rehausser. L'Eglise, bien avant Luther et Calvin, avait proclamé la nécessité des réformes, et le titre de réformateur est le plus beau qu'elle accorde à ses enfants après celui de fondateur. Quelquefois même l'un ne le cède pas à l'autre, et saint Bernard se tient sans peine à côté de saint Benoît.

La mission de réformateur est bien plus difficile, plus laborieuse, plus orageuse que celle de fondateur. Celui-ci se pose avec sa constitution, à son jour et à son heure, dans un milieu préparé d'avance à le recevoir. Les adeptes viennent à lui spontanément; quelquefois ils viennent en foule et il n'a que l'embarras du choix.

Le réformateur commence par une déclaration de guerre. Il secoue le sommeil de gens qui ne songeaient qu'à dormir en paix; il jette des scrupules et des remords à travers des jouissances qu'on se croyait permises et assurées; il attaque des abus qui ont comme force de loi; il veut corriger des habitudes qui sont de-

/

venues une seconde nature ; il entreprend, a dit quelqu'un, une œuvre aussi difficile que s'il s'agissait de faire rentrer des enfants dans le sein de leurs mères pour y recevoir une seconde vie. Or, l'abbé de Rancé a été un réformateur, il a crié contre toutes les mitigations, contre tous les relâchements, et tous les mitigés, tous les relâchés ont crié contre lui, *manus ejus contra omnes, manus omnium contra eum*. On peut dire qu'il a vécu au milieu d'un orage continuel, dans un tourbillon de poussière soulevé par ses ennemis qui le poursuivaient et l'enveloppaient de toutes parts ; il fallait que cette poussière tombât pour que la figure du réformateur, du lutteur, apparût dans toute sa pureté sereine et dans sa propre majesté.

Sa vie a été écrite trop tôt et trop vite, et sous l'influence des partis qui se faisaient alors la guerre dans l'Eglise.

C'est à cette influence qu'il faut attribuer toutes ces lacunes, ces réticences, ces appréciations erronées que nous avons signalées dans les histoires composées par Maupéou, Marsollier et Le Nain. Celle que Chateaubriand a publiée de nos jours est peut-être encore plus défectueuse que les autres au point de vue historique. Ce grand écrivain déclare qu'il ne l'a écrite que pour obéir à son directeur, l'abbé Seguin, excellent prêtre bien connu dans Paris, et qui sentait, comme tout le monde, le besoin d'une nouvelle vie de l'abbé de Rancé. En imposant cette tâche à son illustre pénitent, il lui demandait une œuvre digne de son talent et du sujet, une histoire approfondie, complète, sérieuse, brillante,



qui aurait été comme le dernier reflet et le couronnement du *Génie du Christianisme*. En a-t-il été ainsi, et les intentions du pieux confesseur ont-elles été remplies? Hélas? non, ce fut une surprise, un étonnement général; nous dirons plus, les cœurs catholiques en ressentirent une peine profonde. Le Père Lacordaire écrivait alors : « J'ai été bien malheureux du livre de M. de Chateaubriand sur l'abbé de Rancé. J'aurais voulu que l'auteur finît autrement, et que son chant du cygne répondît aux premiers accents de son génie. » Voilà bien toutes les appréciations et toutes les plaintes dans une seule.

Chateaubriand visait à un contraste d'un grand effet, et pour le produire, il fallait avoir une jeunesse aussi dissolue, aussi dévergondée que possible, à mettre en face et en regard de la Trappe. Comme cette jeunesse n'existait pas, il l'a faite avec des *si*, des *mais*, des *peut-être* et une foule d'hypothèses imaginaires. A cette figure de fantaisie, Jules Janin en a opposé une autre, toute contraire, qu'il a flattée sans mesure, et qu'il a constamment enveloppée d'un nuage d'encens. Ce n'est ni ici ni là qu'est le vrai Rancé.

Lorsque nous avons entrepris d'écrire cette nouvelle biographie, deux routes s'ouvraient devant nous : il fallait ou marcher dans l'ancienne ornière, à la suite des auteurs dont nous venons de parler, au risque de ne pas arriver au but et de nous égarer souvent; ou bien remonter aux sources, fouiller partout dans les archives, les bibliothèques, les collections particulières, rechercher les documents originaux qu'on avait négligés jus-

qu'alors, les confronter avec ceux qu'on possédait déjà, les contrôler les uns par les autres, et composer un livre presque entièrement neuf.

Il fallait en prendre les matériaux : 1° dans les écrits du célèbre réformateur. Si ses tendances, sa pensée, son véritable esprit, sont restés quelque part sur la terre, ce doit être là. En effet, c'est dans cette mine trop peu connue et trop peu exploitée que nous avons puisé nos plus précieux documents ; c'est là que nous avons retrouvé l'homme et le moine dans l'écrivain.

2° Nous avons aussi lu attentivement les constitutions et les règlements de sa réforme. Le nom de réformateur qu'on lui a donné est un de ses plus beaux titres de gloire ; mais il faut savoir comment et pourquoi il l'a mérité, et pour cela, préciser ce qu'on avait déjà fait avant lui dans l'Étroite-Observance, et ce qu'il a fait lui-même.

3° On sait assez de quelle immense ressource sont les lettres particulières pour celui qui écrit l'histoire, et surtout une histoire comme celle-ci. C'est par elles qu'on peut juger de l'étendue et de la nature des relations d'un individu ; c'est là qu'on retrouve sa pensée intime telle qu'elle a jailli du cœur, au courant de la plume, le sans-gêne et les effusions de l'amitié, de précieuses confidences et quelquefois d'heureuses indiscretions qui révèlent l'origine et les causes d'événements jusqu'alors inexplicables et inexplicables. C'est la première fois que l'on compose une histoire de l'abbé de Rancé avec à peu près toutes les lettres qui restent de lui, en commençant par celles qu'il écrivait à dix-sept ans à M. Favier,

jusqu'à la dernière qu'il adressait à Bossuet peu de temps avant sa mort. C'est avec des fragments de ces lettres et avec des extraits des ouvrages du célèbre réformateur que nous avons composé ce livre. Aussi, pourrait-on l'intituler : *La Vie de l'abbé de Rancé écrite par lui-même.*

J'avoue que tant de citations si longues et si multipliées rompent le récit, le ralentissent, fatiguent le lecteur, et qu'elles ne sont pas selon les règles de l'histoire. Mais si le récit doit plaire, il doit aussi convaincre et ne laisser aucun doute de la vérité des faits. Or, presque tous les grands faits de la vie de l'abbé de Rancé ont été tellement dénaturés, les grandes lignes tellement brisées, il y a eu au sujet de ses principales résolutions et de ses démarches tant de contradicteurs et de contradictions, qu'il n'était plus possible désormais de retrouver la vérité que dans les documents originaux, les titres primitifs, les pièces authentiques qui n'ont pas été et n'ont pu être falsifiées, les lettres confidentielles où il a déposé sa pensée et où il a raconté les motifs et les raisons de sa conduite. Lorsqu'il parle lui-même, il faut le croire ou ne croire à rien.

De cette façon, les interprétations arbitraires, les imputations de toutes sortes, les mensonges et les calomnies entassés par les préventions, l'envie, la vengeance et toutes les mauvaises passions, tombent et disparaissent; les nuages se dissipent, et malgré quelques misères, dont les plus parfaits ne sont pas exempts, le grand homme, le saint, apparaît tel qu'il est. Son siècle le regarde et l'admire : ceux qui ne le comprennent pas

et le combattent ne peuvent encore lui refuser leur respect et leur vénération, et ils viennent les uns après les autres se jeter à ses pieds. Il touche aux papes, aux rois, aux reines, aux princes, aux princesses et duchesses de sang royal, aux ministres et aux hommes d'Etat, aux maréchaux de France, aux cardinaux, à tous les grands évêques de ce temps, à la plupart des grands seigneurs de la cour, à toutes les célébrités du monde et du cloître. De cette main qu'il leur tend, de ces doigts dont il se sert pour leur écrire de grandes vérités, il relève le pauvre, il panse ses plaies, il lave ses pieds, il étend la paille et la cendre sur laquelle doit mourir un de ses frères. Il atteint ainsi toute la société d'une extrémité à l'autre, *attingit a fine usque ad finem*.

Sans doute, parmi tous ces grands hommes qui l'entourent, il en est plusieurs qui l'emportent sur lui par le génie, l'esprit, la science, l'érudition, les dignités et la fortune, mais il les domine tous par l'élévation et la sainteté du but, l'énergie de la volonté, la résistance en raison des obstacles, le dévoûment, le sacrifice, toute cette effroyable guerre de l'esprit contre la chair, et puis, par la victoire finale.

---

# HISTOIRE

DE

# L'ABBÉ DE RANCÉ

ET DE SA RÉFORME

---

---

## LIVRE PREMIER

Depuis la naissance de l'abbé de Rancé (1626), jusqu'au moment où il se retire au château de Véretz (1657).

### CHAPITRE PREMIER

De la famille de l'abbé de Rancé du côté paternel et du côté maternel (1626).

Les panégyristes de l'abbé de Rancé l'ont gratifié, comme c'est l'usage, d'une foule d'ancêtres illustres. L'un d'eux a même prétendu qu'il descendait des anciens ducs de Bretagne. On a fait des groupes de beaux noms, rien n'y manque que les preuves. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Bouthillier sont d'origine bretonne ; ils apparaissent dès le commencement du XI<sup>e</sup> siècle, sous le duc Alain, dans les annales de la vieille Armorique. Ils se divisent et se subdivisent en plusieurs branches (1).

Anne de Bretagne, fille et unique héritière du duc François II et de Marguerite de Foix, ayant réuni le domaine de

(1) Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, liv. III, p. 88, 160, 286, 327, 576, 670, 727.

ses pères à la couronne de France, par son mariage avec Charles VIII et ensuite avec Louis XII, les Bretons commencèrent à se mêler aux Français et à faire cause commune avec eux. Ce fut à cette époque que les aïeux de l'abbé de Rancé vinrent en France et s'y fixèrent. Sébastien le Bouteiller est le premier de ce nom qui abandonna la Bretagne (1) : il s'arrêta dans la ville d'Angoulême, dont il fut conseiller et échevin vers l'an 1558 (2).

Denis Bouthillier, son fils, qui habita aussi Angoulême, était, à quatorze ans, lieutenant d'ordonnance de la compagnie de M. de la Bourdaisière; mais il quitta bientôt l'épée pour la toge et s'adonna tout entier à la profession d'avocat. Il excellait surtout dans la science du droit ecclésiastique : nul homme de son temps ne la possédait mieux. Il était en ce genre l'oracle de ses contemporains qui venaient de fort loin le consulter. Pour l'attacher à sa ville natale, on l'avait nommé conseiller au présidial; mais dans le désir de pousser plus loin sa fortune il vint s'établir à Paris (3).

Il y avait été devancé par sa réputation. Henri III, informé de son grand mérite, voulut l'élever à la charge importante d'avocat général au Parlement (4). Il ne se laissa point éblouir

(1) Maupeou, *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 24, prétend que ce Sébastien Bouteiller était fils de Jean Bouteiller, seigneur des Landes et de Maupertuis en Bretagne, et de Marguerite d'Eust ou d'Ust. Le P. Augustin du Paz, dans son *Hist. géneal. des familles illustres de Bretagne*, n'en dit mot à l'article des Bouteiller de Maupertuis. Cependant, M. de Courcy, dans son *Nobiliaire de Bretagne*, dit ceci : « Le Bouteiller, sieur de Rancé, famille originaire de Bretagne, que l'on croit de la même famille que la précédente. » Il y avait, comme nous le verrons, dans les armes des Bouthillier de Rancé, trois fusées d'or mises en fasce, qui était d'Eust.

(2) Vigier, *Histoire de l'Angoumois*, 1755, p. xci. (Biblioth. Impér.)

(3) Vigier, dans son *Histoire de l'Angoumois*, dit qu'on lui conserva toujours sa place dans le corps de ville d'Angoulême, preuve certaine de l'estime qu'on avait pour lui. Il était déjà à Paris en 1595, puisque nous voyons que son fils Victor fut baptisé cette année dans l'église Saint-Cosme. (Voir Regist. eccl. de cette paroisse pour cette année, à l'Hôtel de ville de Paris.)

(4) Moréri, *Dict. hist.*, t. 1, art. Cl. Bouthillier.

par cet honneur ; ses modestes fonctions de simple avocat consultant lui parurent préférables. Il était cependant conseiller d'Etat lorsqu'il mourut, en 1608, dans un âge déjà avancé. On l'inhuma dans l'église Saint-Cosme, sa paroisse (1). Les poètes du temps lui composèrent plusieurs épitaphes, dont une, surtout, était très spirituelle et très élogieuse (2).

Denis le Bouthillier avait épousé, en 1576, Claudine de Macheco ; il en eut neuf enfants : cinq filles qui furent, à l'exception d'une seule, consacrées à Dieu (3). Le premier de ses quatre fils, Claude le Bouthillier, prit le titre de marquis de Pont-sur-Seine. De son mariage avec Marie de Bragelonne (4), il eut Léon, comte de Chavigny, qui forma la première branche des Bouthillier, dite de Chavigny, à laquelle appartiennent François de Chavigny, évêque Troyes, qui tint une place distinguée dans les conseils de la Régence, et Denis François de Chavigny, son neveu, archevêque de Sens.

De cette branche en sortit une autre, celle des Bouthillier de Beaujeu, par Jacques-Léon le Bouthillier, marquis de Beaujeu, fils de Léon de Chavigny, dont nous venons de parler. Mais il est temps de revenir aux trois autres fils de Denis le Bouthillier.

(1) Dans l'église de Saint-Cosme, dit Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. VI, p. 17, est inhumé M. Bouthillier, avocat célèbre.

(2) Ses armes portaient un champ d'azur, symbole de la justice et de la loyauté, avec trois fusées d'or, emblème de la foi et de la constance. Elles avaient pour cimier une tête de lion d'or et pour supports deux lions de même. La devise était un nœud gordien soutenu d'une Foi représentée par deux mains qui s'empoignent, avec ces mots : *Marte invito*, le tout exprimé par ce quatrain :

La crainte de la mort, ny l'amour, ny la haine,  
L'ambition, l'honneur, le pouvoir d'un grand roy,  
La fortune, les biens, ne me font point de peine,  
Rien ne me peut fleschir quand j'ay donné ma foy.

(Palliot, *Parlement de Bourgogne, armes et blasons*, p. 93 et 94, art. Bouthillier.)

(3) Voir Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, p. 21 et 22 ; — La Chesnaye des Bois, *Dict. de la Nobl.*, art. Bouthillier.

(4) *Discours général de la maison de Bragelonne*, imprimé à Paris en 1689, première branche. (Biblioth. impériale.)

Sébastien et Victor embrassèrent l'état ecclésiastique. Enfin, le dernier, appelé Denis comme son père, resta dans le monde et forma une autre branche. Pour se distinguer de son frère aîné, il prit le surnom de Rancé, de l'une des terres dont il était seigneur (1).

Ces fils d'un simple avocat devaient être peu riches ; mais la brillante réputation de leur père avait rejailli sur eux et leur tenait lieu des biens de la fortune. Quelque puissante que fût cette recommandation, elle ne les aurait pas élevés à la hauteur où ils parvinrent tous, s'ils n'avaient trouvé sur leur route un de ces hommes rares à qui les honneurs ne font point oublier leurs amis, et qui les fit monter à sa suite jusqu'au faite des grandeurs. Les du Plessis et les Bouthillier se connaissaient depuis longtemps ; aussi les vit-on surgir ensemble (2). Le célèbre Richelieu nomma l'abbé Sébastien doyen du chapitre de l'église de Luçon, dont il était évêque. En 1623, il le désigna pour successeur de Philippe Cospéan, évêque d'Aire.

L'abbé Victor Bouthillier fut chargé de bénéfices : il était à la fois chanoine de l'église de Paris, abbé commendataire d'Oigny (ordre de Saint-Augustin) et d'Aigues-Vives en Touraine. Le 1<sup>er</sup> décembre 1626, Louis XIII le présenta pour l'évêché de Boulogne, et l'archevêque de Paris, François de Gondy, le sacra le 9 avril 1628, dans l'oratoire des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où il avait une sœur religieuse (3). L'année suivante, on ajouta à toutes les prébendes qu'il avait

(1) L'orthographe du mot Rancé n'est pas toujours la même dans les anciens titres : on trouve Ranché, Rançay et Rancé. Il en est de même de Bouthillier : on écrivait autrefois Bouteiller, puis Boutillier, enfin Bouthillier.

(2) Ils s'étaient connus dans le Poitou et l'Angoumois. François du Plessis, sieur de Richelieu, le père du futur cardinal, avait souvent consulté l'avocat Denis, et Françoise du Plessis, sa fille, avait été la marraine de l'abbé Victor Bouthillier, en 1595, à l'église de Saint-Cosme.

(3) *Gall. christ.*, t. X, p. 1574.



déjà, l'abbaye de la Trappe (ordre de Cîteaux), dans le Perche (1).

Claude Bouthillier obtint successivement la place de secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis et celle de secrétaire d'Etat (2). Denis, son frère, pareillement secrétaire de cette princesse, fut en outre pourvu, le 11 septembre 1618, de la charge de conseiller du roi et de trésorier de France pour la généralité de Bourgogne. Il en prit possession et prêta serment le 19 novembre suivant. Il exerça ces fonctions pendant quatre ans, jusqu'au 7 janvier 1620. Il resta alors quelque temps sans emploi ; mais le 30 octobre 1624, le roi le choisit pour président en la *Chambre des comptes, Cour des aides et finances de Bourgogne et de Bresse*. Il obtint, en outre, la place de garde des sceaux en la chancellerie de la même Cour, par des lettres de provision en date du 23 septembre 1627 (3).

Ces diverses charges très importantes, qui auraient dû le tenir fixé à Dijon, ne l'empêchaient pas d'être souvent à Paris et de continuer de remplir les fonctions de secrétaire et de conseiller intime de Marie de Médicis, et d'en toucher les émoluments (4).

Tous les enfants de Denis Bouthillier se trouvèrent ainsi, en quelques années, dans les positions les plus honorables et les plus enviées que l'Eglise et le monde puissent donner. Il y a, pour les familles, comme pour les individus, d'heureux coups de vent qui les emportent vers les rives fortunées, mais

(1) Il en fut le 28<sup>e</sup> abbé. (*Gall. christ.*, t. XI, p. 751.)

(2) Voir, sur la famille des Bouthillier, le P. Anselme (*Hist. généal. et chron. de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*), t. IX, p. 322 ; t. IV, p. 226-236 ; t. VI, p. 531 ; t. VII, p. 198.

(3) Archives de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne (regist. de la Chambre des comptes), années 1618, 1620, 1624, 1627. — Vol. V, p. 473.

(4) Nous lisons dans les comptes de la maison de Marie de Médicis : « A M<sup>e</sup> Denis Bouthillier, sr de Rancé, consr du roi, président en sa Chambre des comptes de Bourgogne et consr au conseil de la reine-mère du roi, la somme de 1,500 livres pour sa pension, à cause de sa dicte charge pour l'année 1625. » (Archives de l'Empire, KK, 189, folio 2330.)

bientôt viennent des rafales et des orages qui les rejettent sur les écueils et les brisent.

Dans la ville de Dijon, ville des grands noms et des grandes gloires, il y avait une maison non moins recommandable par son antiquité que par les dignités dont elle avait toujours été en possession : c'était celle des Joly. Dès le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, Renaud Joly était déjà conseiller de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne (1).

Les sociétés ont leurs courants comme la mer. A dater de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les institutions provinciales allaient s'effaçant de plus en plus devant la centralisation de l'autorité et de l'administration entre les mains du roi. Beaucoup de familles quittèrent alors la province pour se rapprocher de la capitale et de la cour, qui était devenue le grand foyer de tous les honneurs et la source de toutes les faveurs. Nous en avons déjà eu un exemple dans la famille des Bouthillier; en voici un autre dans celle des Joly.

François Joly, l'un des fils de Barthélemy Joly, greffier en chef du parlement de Dijon (2), quitta la cité de ses pères, laissa la belle Bourgogne et ses coteaux vineux pour Paris, où il vint s'établir. Il acquit la terre de Fleury, près de Montlhéry, dont sa branche porta le nom. Il débuta comme avocat au Parlement en même temps que Denis Bouthillier. Ses talents et sa célébrité lui valurent les charges de maître des requêtes et de chef du conseil du cardinal de Richelieu.

Il avait épousé Charlotte Boudon, dont il eut trois enfants, deux fils et une fille, nommée Charlotte comme sa mère, qui était non moins remarquable par sa beauté que par sa vertu. M. de Rancé, qui avait eu occasion de la voir, soit à Paris,

(1) C'est ce qui paraît par des lettres de provision de cet emploi, données à Troyes le 22 avril 1420 et inscrites au registre de la Chambre des comptes de Bourgogne (coté d'une croix, fol. 146).

(2) Les autres fils de Barthélemy furent : Barthélemy, seigneur de Drambon, de la Borde, d'Heuilley, etc., et Antoine, souche de la branche des Joly de Blaisy.

soit à Dijon, la demanda en mariage et elle lui fut accordée. Il se trouva comme partagé entre Paris, qu'habitaient ses parents et ses amis, et Dijon, où l'appelaient les devoirs de sa charge. Il eût préféré Paris, pour se rapprocher de sa famille et pour se ménager un avancement plus rapide. Toutefois, une nouvelle place sembla devoir le fixer pour longtemps encore en Bourgogne. Le roi, par un édit du mois d'avril 1830, réunissant au Parlement de Dijon la juridiction des Aides qui en avait été séparée, créa une charge de président et dix offices de conseillers ; Denis le Bouthillier fut pourvu de la charge de président le 12 juin de la même année, et reçu le 13 août ; il l'exerça seulement jusqu'au mois de décembre suivant, que Sa Majesté le fit conseiller d'Etat (1).

Il vint se fixer définitivement à Paris avec sa jeune épouse. Le roi le dota d'une pension de huit mille livres, avec la dignité de vice-amiral et de lieutenant-général du commerce et de la navigation de France en Picardie, Calais, Boulonnais et pays conquis. Il est dit dans les lettres-patentes de cette charge « que Sa Majesté veut et entend que ledit sieur de Rancé serve pendant deux quartiers, et qu'il prenne séance dans le conseil, du jour qu'il a prêté serment, et devant tous ceux qui entreraient après cette époque, quoique plus anciens par la date de leurs brevets » (2).

Tant de distinctions, une faveur si marquée devaient lui faire tout espérer de l'avenir, pour lui et sa famille déjà nombreuse. Ce n'était point alors comme aujourd'hui : les époux n'arrêtaient pas d'avance le nombre de leurs enfants ; on ne se défiait pas de cette bonne Providence, qui a préparé, même pour le plus petit et le plus vil des vermiseaux, une place au grand banquet de la création.

M. de Rancé eut trois garçons et cinq filles.

L'aînée des filles, Claude-Catherine, fut mariée en premières

(1) Palliot, *Parlement de Bourgogne*, etc., p. 38 et 66.

(2) Maupeou, *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 22 et 23.

noces à René de Fautoas d'Averton, comte de Belin, et en secondes noces à Gilbert-Antoine comte d'Albon ; la seconde, Marie, épousa François de Rochemonteix, sieur de la Roche-Vernassal, gentilhomme d'Auvergne, dont le fils obtint des grades supérieurs dans l'armée ; Françoise et Marie-Louise furent religieuses à l'Annonciade de Paris, et Thérèse aux Clairnets.

L'aîné des fils, Denis-François, ayant pris l'habit ecclésiastique, eut quelques-uns des bénéfices de son oncle l'évêque de Boulogne, et, entre autres, l'abbaye de la Trappe. Le dernier, appelé Philippe-Charles, a été chevalier de Malte, capitaine au port de Marseille, puis premier chef d'escadre commandant du port, et enfin second lieutenant-général des galères.

La plus grande gloire de cette famille est d'avoir donné à l'Eglise et au monde cet ascète célèbre qui a été l'ornement de l'une et l'édification de l'autre, par sa longue et laborieuse pénitence, par ses ouvrages, par la réforme fameuse de cette abbaye où, comme dans une arche sainte, il a sauvé tant d'âmes du naufrage, et fait revivre les austères vertus du premier Cîteaux.

Il tenait par sa naissance, d'un côté aux grandes familles parlementaires de Dijon et de la Bourgogne ; de l'autre aux sommités de la noblesse de Paris, c'est-à-dire à tout ce qu'il y avait de plus distingué dans l'Eglise, la magistrature et l'armée. Nous le verrons tout petit enfant, admis à la cour avec son père, s'asseoir sur les genoux d'une reine et recevoir ses caresses. Mais toutes ces chances de fortune et de gloire s'en iront en fumée : plus le monde se sera présenté à ses yeux sous un aspect séduisant, plus il aura de mérite d'y renoncer, de se dépouiller entièrement pour suivre *tout nu* la croix toute nue, *nudus nudam crucem*. Dieu n'a tant orné et tant grandi la victime que pour la faire tomber un jour à ses pieds avec plus d'éclat et de majesté.

---

## CHAPITRE II

**L'abbé de Rancé est baptisé ; on lui donne pour parrain le cardinal de Richelieu ; il annonce les plus heureuses dispositions ; grand attachement de la reine-mère pour lui ; cette princesse est disgraciée ; la famille de Rancé partage sa disgrâce (1626-1631).**

L'abbé de Rancé naquit à Paris le 9 janvier 1626 (1), et fut ondoyé le même jour dans la maison paternelle. Il est naturel aux pères, même les plus pieux et les plus modestes, de songer déjà à l'avenir de leurs enfants à leur entrée dans la vie et en face de leurs berceaux. Il est bien rare qu'il ne se mêle pas quelque chose de trop humain et de trop charnel à leurs vues et à leurs projets. M. de Rancé, dans ses rêves de fortune et de gloire au sujet de sa famille, porta ses regards bien haut jusqu'au pied du trône. La famille des du Plessis avait toujours été assez liée avec la sienne : le cardinal de Richelieu lui avait toujours témoigné une grande bienveillance. Comme il était à la tête des affaires du royaume, que son crédit était considérable, et qu'on pouvait tout espérer de la cour lorsqu'on avait sa protection, il osa le prier de tenir son second fils sur les fonts sacrés, persuadé qu'il n'y avait rien à quoi celui-ci ne pût prétendre un jour, s'il voulait bien lui faire l'honneur d'être son parrain.

C'est ainsi que raisonnait un père qui ne désirait que produire son enfant bien-aimé avec un certain éclat sur le théâtre du monde ; mais il était bien loin de prévoir que ces avantages temporels seraient plus tard autant d'abîmes semés sous ses pas.

(1) Il écrivait un jour à quelqu'un de sa connaissance : « Je suis né, puisque vous désirez le savoir, le 9 janvier 1626. » (Biblioth. impér., manusc. 1526, Suppl. franç.)

Les immenses occupations du cardinal-ministre ne lui permirent pas de répondre, aussitôt qu'il l'aurait voulu, à la proposition de M. de Rancé. Il fallut donc différer les cérémonies du baptême ; elles ne se firent que le 30 mai 1627, en la paroisse de Saint-Cosme et Saint-Damien, mais avec une pompe et un appareil dignes de la grandeur et de la munificence des illustres personnages qui y participaient. La marraine était Marie de Fourcy, épouse du marquis d'Effiat, chevalier des ordres du roi, surintendant de ses finances, et plus tard maréchal de France. Le cardinal, en donnant à son filleul le nom d'Armand, qui était le sien, sembla vouloir l'adopter et le prendre publiquement sous sa protection (1).

Le jeune Armand annonça, dès ses plus tendres années, ce qu'il serait dans la suite : rarement enfance fut plus remarquable ; une physionomie heureuse prévenait en sa faveur ; un air spirituel, mille agréments répandus dans toutes ses manières, un esprit vif et brillant, lui gagnèrent les cœurs. Il faut dire aussi qu'il avait le bonheur d'être élevé par la meilleure des mères. Elle voyait avec une douce satisfaction dans ce fils chéri un caractère ouvert et susceptible des plus heureuses impressions. Tout son bonheur eût été de l'accompagner longtemps dans les sentiers de la vie pour lui servir de guide ; mais le ciel, dont les vues sont incompréhensibles et adorables, en avait décidé autrement.

M. de Rancé, en sa qualité de secrétaire et de conseiller de Marie de Médicis, avait toujours son entrée libre dans ses appartements. Il y conduisait quelquefois ses enfants, et surtout le jeune Armand, que la princesse trouvait fort à son gré, et auquel elle portait une affection vraiment maternelle. La veuve du grand Henri ne dédaignait pas de prendre le petit garçon sur ses genoux, de le porter entre ses bras comme s'il eût été son propre fils, et c'était le nom qu'elle lui donnait ordinairement. Elle aurait voulu sans cesse l'avoir

(1) Regist. ecclés. de S. Cosme, année 1626. (Hôtel de ville de Paris.)

auprès d'elle. Un jour que M. de Rancé était venu lui parler de quelques affaires, elle lui fit ce gracieux reproche : « Pourquoi ne m'avez-vous pas amené mon fils ? Je ne prétends pas être si longtemps sans le voir ; ainsi ce sera m'obliger que de me l'amener, sinon tous les jours, du moins le plus souvent que vous le pourrez » (1).

A l'âge de quatre ans, il fut atteint d'une hydropisie avec des symptômes si graves que les médecins désespéraient de pouvoir le sauver ; il guérit, comme il le dit lui-même, contre le sentiment de tout le monde (2).

Il apprit à lire et à écrire avec une facilité extraordinaire. Son père, étonné lui-même de ses premiers succès, résolut de le faire élever sous ses yeux, et lui donna, en même temps trois habiles maîtres : M. l'abbé Favier, originaire de Thiers, en Auvergne (3), fut chargé de l'instruire dans la science de la religion, de veiller sur sa conduite et de former ses mœurs. C'était un prêtre pieux, modeste, patient, dévoué et très capable. Un savant helléniste, M. de Bellérophon, apprit au jeune Armand la langue d'Homère. C'était un laïque d'une grande érudition, moins français que grec par ses goûts, ses études et son nom même ; sans cesse à la recherche d'une étymologie, d'une racine et du véritable sens d'un mot ; s'occupant d'importants travaux philologiques qui n'ont pas vu le jour, et qu'il ne serait peut-être pas impossible de retrouver (4). M. de Rancé avait choisi ensuite un professeur au collège d'Harcourt, pour donner des leçons de latin à son fils.

Les antipathies et les divisions qui existaient depuis longtemps entre les deux reines s'envenimaient de plus en plus.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 3.

(2) Voir plus loin la liste des dangers auxquels il a échappé, dressée par lui-même.

(3) Gonod, *Lettres inéd. de l'abbé de Rancé*, introd., p. ix.

(4) *Id.*, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 8, 9, 10, 27. — M. de Bellérophon est mort vers l'an 1670.

Un jour que Marie de Médicis dictait une lettre très forte, très piquante contre Anne d'Autriche, dans le dessein de l'envoyer au roi aussitôt qu'elle serait écrite, M. de Rancé, son secrétaire, remuait les doigts et se donnait tous les mouvements d'un homme qui écrit, mais il ne marquait rien sur le papier. Cette princesse s'en étant aperçue, lui dit avec chaleur : « Je crois que vous vous moquez de moi, Ranké ! (elle avait conservé quelque chose de la prononciation italienne) ; écrivez donc, si vous voulez bien, ou je vais en appeler un autre. » — Alors, M. de Rancé lui dit : « Je ne serais pas, Madame, ce que je vous suis, si je ne prenais la liberté de représenter à Votre Majesté qu'elle dicte une lettre dont elle aura tout le loisir de se repentir dans la suite, si jamais le roi la lit et que la reine en ait connaissance » (1). Marie de Médicis fit des réflexions et la lettre fut supprimée. Mais elle avait contre elle un adversaire trop habile et trop puissant pour pouvoir lui résister longtemps.

Après la mort du duc de Luynes, son persécuteur, elle s'était mise à la tête du conseil, et pour mieux affermir son autorité, elle y avait fait entrer le cardinal de Richelieu, son favori et son surintendant. Ce prélat, élevé au comble de la grandeur, à la sollicitation de sa bienfaitrice, affecta de ne plus dépendre d'elle dès qu'il n'en eut plus besoin. Marie de Médicis, indignée, le fit dépouiller du ministère. Le roi, qui l'avait sacrifié par faiblesse, lui sacrifia sa mère, à son tour, par une autre faiblesse.

Elle se vit forcée de fuir sur une terre étrangère. Cette révolution arrivée dans la famille royale eut son contre-coup dans celle de M. de Rancé. La fidélité, alors, n'était pas seulement un mot, c'était une chose, et plus que cela, un devoir sacré ; le secrétaire dévoué crut que l'honneur et la conscience lui faisaient une obligation de ne pas abandonner sa maîtresse dans sa disgrâce. Il avait déjà tout disposé pour

(1) Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de l'abbé de Rancé*, p. 37 et 38.



l'accompagner, sans s'inquiéter de son avenir et de celui de ses enfants ; il n'y eut que le commandement exprès de cette princesse qui, calculant toutes les conséquences d'une si généreuse résolution, l'arrêta par un de ces ordres auxquels il n'est pas permis de résister : elle lui défendit absolument de la suivre (1).

Ce n'est pas qu'elle ne comprît parfaitement de quelle consolation et de quelle utilité lui seraient la présence et les conseils de ce fidèle serviteur, dans le triste état où elle allait être réduite ; mais son cœur était trop élevé pour ne pas ménager ses véritables amis, les courtisans de ses malheurs. Une honnête et noble famille abandonnée, avec toutes ses ressources, à la discrétion de ses ennemis, lui parut un trop grand sacrifice pour ne pas l'empêcher. Elle se contenta seulement de remettre à M. de Rancé sa cassette et ses papiers, et partit pour Bruxelles avec très peu de gens qui n'avaient rien ou presque rien à perdre en quittant la France.

Il est probable aussi qu'elle ne prit cette résolution que dans la prévision que M. de Rancé, étant incapable de changer d'opinion à son égard, contribuerait plus efficacement au rétablissement de ses affaires, s'il restait à Paris, que s'il la suivait en Brabant. Elle ne se trompait pas, car personne n'agit et ne parla plus fortement que lui en sa faveur. Jamais le cardinal de Richelieu ne put lui arracher la cassette qu'elle lui avait confiée à son départ. Les menaces ne firent pas plus d'impression sur son âme que les promesses ; il demeura inébranlable dans sa fidélité. Il ne tint certainement pas à M. de Rancé que l'infortunée princesse ne revît et la France qu'elle aimait tant, et ce Paris qu'elle avait embelli de ce palais superbe appelé *Luxembourg*, doté d'aqueducs ignorés jusqu'à elle, et de cette magnifique promenade qui porte encore le nom de *Cours de la Reine*. L'épouse de Henri IV, la mère

(1) M. de Rancé était revenu de Dijon depuis peu. Il ne fut que quelques mois, et les plus orageux, près de Marie de Médicis.

d'un roi de France, la belle-mère de trois souverains manquera un jour du nécessaire et mourra dans un état voisin de l'indigence. Quelle leçon pour les grands et les puissants du monde (1)!

Plus tard, lorsque nous verrons l'abbé de Rancé, en face des obstacles et des contradictions, immobile comme le rocher de l'Océan, nous nous rappellerons que cette inflexible fermeté dans le devoir était, tout à la fois, l'effet de la grâce divine et un héritage de famille.

### CHAPITRE III

**M. de Rancé destine son fils Armand à l'ordre de Malte, mais une grave maladie de son aîné le décide à changer cette destination; il le fait entrer dans l'état ecclésiastique, afin de pouvoir au besoin succéder aux bénéfices de son frère (1635-1637).**

Ces divers événements forcèrent M. de Rancé à modifier les grands projets qu'il avait déjà formés pour l'établissement de ses enfants. Après avoir réfléchi sur leurs aptitudes, autant que leur âge encore si tendre permettait de les apprécier, et jeté un coup d'œil sur la situation présente de ses affaires, il destina son fils aîné à l'Eglise, notre jeune Armand à l'institut des chevaliers de Malte (2), réservant le troisième pour sa famille et pour le monde. Le couvent devait être le partage de la plupart de ses demoiselles.

C'est ainsi que, souvent, les gens les plus chrétiens et les plus délicats de ce siècle se consultaient eux-mêmes et les intérêts de leurs maisons bien plus que la volonté de Dieu, les goûts et la vocation de leurs enfants dans les états qu'ils leur faisaient embrasser. De là, en particulier, si peu de pré-

(1) Thiroux d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 475 et s.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. 1, p. 3. — Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, l. I, p. 25.

lats et de religieux qui fussent alors fidèles à leurs devoirs ; de là les affreux scandales qui désolaient le cloître et le sanctuaire.

En conséquence de cette résolution, M. de Rancé pensa aux moyens de procurer quelques bénéfices à son fils aîné, car, pour un homme de sa condition, il n'était pas très riche. La perte de sa charge de secrétaire de la reine-mère avait diminué son revenu ; il se trouvait chargé de huit enfants, la plupart en bas âge, chaque jour à la veille d'être exilé ou emprisonné, car Richelieu ne lui avait point pardonné son attachement invincible à celle qu'il ne cessait de regarder comme son irréconciliable ennemie, et il était tout-puissant, et il avait sous sa main les lettres de cachet et les clés de la Bastille, et il ne se faisait pas scrupule d'en user. Toutefois, il se contenta de le tenir à une certaine distance de la cour et de sa personne. Après lui avoir fait subir diverses humiliations, il essaya d'une nouvelle vengeance : ce fut de combler de faveurs son frère et son neveu. Son frère fut nommé surintendant des finances, conjointement avec le sieur de Bullion, à la mort du maréchal d'Effiat, qui possédait seul cette charge (1). Son neveu, qui était déjà conseiller au Parlement, conseiller du roi en ses conseils, devint secrétaire d'Etat cette année même, n'étant âgé que de 26 ans (2), et l'année suivante, grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, avec la décoration du cordon bleu et la capitainerie du bois de Vincennes (3).

M. de Rancé avait l'âme trop grande, il aimait trop son frère et son neveu pour être jaloux de leur prospérité. Ils avaient fait l'un et l'autre tout leur possible pour adoucir ses chagrins et le réconcilier avec le cardinal, mais en vain. Ne voyant plus aucun moyen d'avancer ses enfants, il avait déjà

(1) *Gazette de France*, 3 août 1632.

(2) Id., 12 octobre 1632.

(3) Id., 9 avril, 30 juillet, 8 octobre 1633.

pris la résolution de se retirer à sa terre de Véretz, près de Tours, pour y mener une vie privée, lorsqu'une circonstance tout à fait imprévue l'arrêta à Paris et le réhabilita à la cour.

Un jour qu'Anne d'Autriche s'entretenait, avec les personnes qui avaient sa confiance, de ce qu'elle avait eu de mortification à endurer de la part de la reine-mère, elle apprit le service important que M. de Rancé lui avait rendu en faisant supprimer la lettre injurieuse que cette princesse écrivait contre elle au roi, lettre dont les conséquences auraient été très regrettables si Sa Majesté eût été informée de ce qu'elle contenait. Elle crut qu'un homme de ce caractère méritait un meilleur sort; elle le fit venir, lui témoigna sa reconnaissance et son estime, et l'assura de sa protection pour lui et les siens. Ce fut par cette protection, souvent traversée par le cardinal, qu'il put obtenir quelques faveurs pour ses enfants (1).

Denis-François, son aîné, fut pourvu d'un canonicat de l'église cathédrale de Paris et de plusieurs abbayes que lui résigna son oncle l'évêque de Boulogne. L'aînée de ses filles entra chez la reine en qualité de demoiselle d'honneur, et y demeura jusqu'à ce que cette princesse eût la bonté de la marier elle-même à René de Faudoas, comte de Belin, et de lui donner dix mille écus pour présent de noces, somme alors très considérable (2). Armand fut destiné à l'épée, et sans quitter l'étude des langues grecque et latine, il s'appliqua à tout ce qui peut convenir à un jeune homme qui veut être chevalier de Malte (3). Il apprit à poser, à monter un cheval et à faire des armes. Son père remarquait avec plaisir qu'il était également propre aux travaux de l'esprit et aux exer-

(1) D. Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 39 et 40. — *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 21 et 22.

(2) D. Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 39 et 40.

(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. 1, c. 1, p. 3.

cices du corps; mais la Providence, qui avait d'autres desseins, vint se jeter à la traverse et renverser ces projets.

Le frère aîné, qui avait eu les bénéfices en partage, tomba si dangereusement malade que, dès les premiers jours de sa maladie, on prévint qu'elle serait longue et mortelle. Il s'agissait de conserver dix à douze mille livres de revenus de biens ecclésiastiques qui étaient entrés dans la famille. Il fallait un clerc à M. de Rancé; il le trouva dans son fils Armand, et il se hâta de lui faire recevoir la tonsure des mains de l'archevêque de Paris, ce qui eut lieu le 21 décembre 1635 (1). La précaution était bonne : l'abbé François Bouthillier mourut le 16 septembre 1637, et le 18, le Chapitre de Notre-Dame, dont il était membre, lui rendit les devoirs funèbres (2). Son frère fut destiné à lui succéder dans tous ses bénéfices comme par droit d'héritage.

Le plus important et le plus honorable était sans contredit le canonicat de Notre-Dame, dont la famille jouissait depuis déjà quelque temps. Il fallait se hâter pour qu'il ne lui échappât point. Le vendredi 18, avait eu lieu l'inhumation; le samedi 19, M. de Rancé, le père, accompagné de quelques-uns de ses plus proches parents, conduisit son second fils à la sacristie de Notre-Dame, avant la messe capitulaire, et là, il communiqua d'abord aux chanoines réunis, les lettres par lesquelles M<sup>sr</sup> Jean-François de Gondi, évêque de Paris, avait autrefois conféré à son fils aîné, François-Denis Bouthillier, un canonicat et une prébende de l'église Notre-Dame, dont il avait joui paisiblement jusqu'à sa mort. Il présenta ensuite d'autres lettres du même prélat, par lesquelles il transférait les susdits canonicat et prébende à noble Armand-Jean Bouthillier, clerc de l'église de Paris, frère du défunt, lequel fut aussitôt reçu et admis à prêter le serment ordinaire; puis, ayant été revêtu des insignes du Chapitre, il fut installé so-

(1) Id., *ibid.*

(2) Registres du Chapitre de Notre-Dame, LL, 290, p. 750. (Archives de l'Empire.)

lennellement, avec les cérémonies d'usage, à gauche du sanctuaire, sur les sellettes des enfants de chœur (1). Il n'était âgé que de onze ans et demi.

On comptait dans l'église de Notre-Dame de Paris cent cinquante chapelles dotées de prébendes de cent à quinze cents livres chacune, et desservies par des chapelains ou chanoines de second ordre. Le Chapitre proprement dit était composé de huit dignités et de cinquante et un canonicats. Il jouissait de 180,000 livres de rente, sans y comprendre les maisons canoniales. Les canonicats étant si nombreux, chaque titulaire ne jouissait pas d'un gros revenu; cependant, ils étaient extrêmement courus comme fort honorables.

Il y avait, en outre, quelques bénéfices canoniaux possédés par des enfants ou des jeunes gens qui étaient censés faire leurs études, et exemptés pour cela de la double obligation de la résidence et de l'assistance au chœur. On les appelait chanoines *in minoribus*, chanoines dans les ordres mineurs. L'abbé de Rancé en était un. Son canonicat lui valait environ deux milles livres qu'il prélevait sur l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs et sur quelques maisons de Paris appartenant au Chapitre (2). On n'exigeait qu'une seule chose de ces petits chanoines, c'est qu'ils vinsent à la grand'messe de Notre-Dame aux quatre fêtes principales de l'année, pour recevoir la sainte communion (3). L'abbé de Rancé, sur sa demande, ou plutôt sur celle de ses parents, fut exempté pour quelque temps des communions capitulaires, à cause de la faiblesse de sa santé (4).

(1) *Præstato juramento in talibus præstari solito, fuit installatus in propria a parte sinistra in sellata puerorum chori, servatis solemnitatibus assuetis, jure cujuslibet salvo, solvitque jura assueta.* (Regist. du Chapitre de N.-D., LL, 990, p. 754, Arch. de l'Emp.)

(2) Le 30 octobre, il entre en possession d'une maison du Cloître Notre-Dame, par résignation du chanoine Denis de la Barre. (Regist. cap., LL, 290, fol. 792.)

(3) C'est ce que nous avons constaté dans les Registres du Chapitre de Notre-Dame, vaste collection aux Archives de l'Empire.

(4) *Dominus Arm. Bouthillier, canon. Paris. in minoribus constitutus,*

Parmi les petits chanoines qui étaient assis avec l'abbé de Rancé sur les sellettes des enfants de chœur, on remarquait les abbés de Gondi, de Ligny, de Bullion, d'Espeisse, et plusieurs autres qui se connurent ainsi dans le sanctuaire et se retrouvèrent plus tard dans le monde (1).

C'était par l'intermédiaire de l'archevêque de Paris qu'on était arrivé au canonical de Notre-Dame; mais, pour avoir les abbayes, il fallait obtenir le consentement du roi, conséquemment, s'efforcer de gagner ou de combattre les influences de cour.

M. de Rancé fut assez heureux pour réussir à faire donner à son second fils les commendes dont son aîné avait joui. Il fut donc, en peu de temps, abbé de la Trappe (Ordre de Cîteaux) (2), de Notre-Dame-du-Val (Ordre de Saint-Augustin) (3), de Saint-Symphorien de Beauvais (Ordre de Saint-Benoît) (4), et prieur de Boulogne près de Chambord (Ordre de Grammont) (5). Depuis 1635, il possédait en outre l'ab-

excusatus est a communione generali juxta ejus petitionem in Capitulo factam, propter infirmitatem.

(1) On lit dans les Registres du Chapitre, 12 nov. 1647 : Qui sequuntur, Capitulum non ingrediuntur, quia sunt in minoribus constituti : de Gondy, Le Clerc de Ligny, Almeras, de Bullion, de Bouthillier, Faye, etc. (Regist. Capit., LL, 290, fol. 208.)

(2) La commende valait de 6 à 7,000 livres.

(3) Abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin (congrégation de Friardel), consacrée à la Sainte Vierge, entre Falaise et Caen, à sept lieues de cette dernière ville, fondée en l'an 1155 par Gosselin de la Pommeraye et Pétronille, son épouse. Il y avait dix-neuf bénéfices relevant de cette maison, dont douze au profit des chanoines, et sept conférés par l'abbé à des séculiers. François-Denis le Bouthillier était abbé commendataire du Val Notre-Dame en 1629. Son frère Armand-Jean lui succéda (*Gall. christ.*, t. XI, p. 440). L'abbé commendataire retirait de cette abbaye environ 3,000 livres.

(4) Ce fut d'abord une chapelle bâtie sur une colline dominant la ville de Beauvais, où il y avait eu des apparitions d'anges sous Chilpéric I<sup>er</sup>; l'évêque Drogon la remplaça en 1035 par une abbaye de moines bénédictins. Denis-François le Bouthillier, aumônier du roi, chanoine de Paris, avait cette abbaye en commende en 1635; à sa mort, il eut pour successeur son frère Armand-Jean (*Gall. christ.*, t. IX, p. 810). La commende était d'environ 4,000 livres.

(5) Le prieuré de Boulogne fut fondé en 1163 par Thibaut V, comte de

baye de Saint-Clémentin, en Poitou (1). Ainsi, lorsqu'il était encore incapable de rendre aucun service à l'Eglise, il jouissait déjà d'environ seize mille livres de revenus ecclésiastiques. C'était son père qui administrait le temporel de ces abbayes, qui en prélevait les revenus pour son propre compte par l'intermédiaire d'économés établis sur place (2). Mais que faisait l'Eglise en face d'un pareil abus, d'un si grand désordre? A diverses époques elle avait, par l'organe de cinq ou six papes, condamné et révoqué toutes les commendes (3). Si elle en a toléré quelques-unes, c'était sans les abus dont nous voulons parler. Elle n'a jamais cessé de s'opposer à la pluralité des bénéfices; mais, hélas! trop souvent on cherchait et on trouvait des moyens d'éluder ses lois, surtout en extorquant par de faux exposés des dispenses plus ou moins subreptices.

L'abbé de Rancé était alors trop jeune et trop peu éclairé pour comprendre tout ce qu'il y avait d'irrégulier et d'in-

Blois, pour l'Ordre de Grammont. Il était situé à trois lieues de Blois, appartenant au parc de Chambord, dans la forêt dite de Boulogne, dont il prit le nom (Bernier, *Hist. de Blois*, p. 207). Ce prieuré tomba en commende à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1649, il appartenait à Victor le Bouthillier, évêque de Boulogne-sur-Mer, ensuite archevêque de Tours, qui le résigna à son neveu François-Denis. Celui-ci en afferma les revenus moyennant le prix annuel de 2,400 livres, mais à la charge de payer aux religieux certaines prestations en argent, grains ou bois de chauffage, qui par le fait réduisaient le fermage à 1,000 livres environ. Ce bail fut passé devant Michel de Beauvais et Pierre de Beaufort, notaires au Châtelet de Paris, le 19 mai 1635, en l'hôtel du père du bailleur, rue de Grenelle-Saint-Honoré. (Archives de la ville de Blois.)

(1) Ce prieuré existait au bourg de Saint-Clémentin, autrefois diocèse de la Rochelle, mais aujourd'hui de Poitiers, canton d'Argenton-le-Château, arrondissement de Bressuire, et rendait 800 livres. (Archives de la Vienne.)

(2) Voici ce qu'on écrivait de Notre-Dame du Val à M. de Rancé père : « Supplie humblement Jean Heudes, vostre munier aux années passées à vos moulins dépendants de vostre abaye de Nostre-Dame du Val en Normandy, vicomté de Falaise. » Cette abbaye rendait 12,000 livres. (Archives du Calvados.)

(3) Voir les décrets contre la pluralité des bénéfices et sur les commendes. Vu le malheur des temps, c'était tout ce qu'on pouvait faire.



juste dans la position qu'on lui avait faite; mais, dans les vues de Dieu, ce qui tourne à la perte des uns contribue au salut des autres. Ce sera de ces prébendes accumulées, de cette dissipation, de ce luxe, de ces plaisirs mondains qui en étaient la suite, que jaillira le remords qui doit le terrasser et le jeter, plein de repentir et de douleur, aux pieds de Jésus pauvre et crucifié.

---

## CHAPITRE IV

**L'abbé de Rancé perd sa mère; il compose un Commentaire d'Anacréon qu'il offre au cardinal de Richelieu (1636-1637).**

M. de Rancé devait se féliciter et se réjouir de la large part qui avait été faite à son fils dans les biens de l'Église; mais les joies du monde ne sont jamais pures ni durables. Il y avait à peine un an que la tombe s'était refermée sur son fils aîné, que la mort vint frapper dans sa famille un nouveau coup bien plus terrible. Il eut le malheur de perdre son épouse chérie, c'est-à-dire la moitié de lui-même. Notre jeune abbé en était aimé par-dessus tous ses autres frères et sœurs; mais l'amour qu'elle lui portait ne l'empêchait pas de le reprendre et de le corriger au besoin, suppléant par sa sollicitude et ses bons exemples à ce que son père ne pouvait pas toujours faire. Il payait de retour cette excellente mère par une affection, une obéissance et une reconnaissance parfaites. Il fit bien voir tout ce qu'elle était à son cœur dans sa dernière maladie. Pressentant bien le dur sacrifice que le ciel allait lui demander, il ne pouvait s'arracher du chevet de son lit, ne voulant céder à personne le bonheur de la servir et de lui présenter des remèdes qu'elle se plaisait à recevoir de sa main (1). Elle

(1) Marsoll., l. I, c. 2, p. 13.

mourut le 14 octobre 1638, et le 16 elle fut inhumée à l'église des Carmes-Déchaussés de la rue de Vaugirard, dans la chapelle de Saint-Albert, joignant celle de Sainte-Thérèse, choisie par elle et son époux pour leur sépulture (1). Elle laissait sept orphelins, dont le dernier avait à peine huit ans.

Heureux l'enfant qui a vu une sainte mère penchée sur son berceau, qui a grandi sur son sein et comme sous ses ailes, qui s'est fortifié sous sa conduite dans la pratique de la vertu ! Malheureux l'enfant qui, trop jeune encore, a perdu une bonne mère lorsque ses pas étaient peu affermis dans la voie du bien, lorsque le devoir n'était pas encore devenu pour lui une douce habitude, quand il lui aurait fallu un ange gardien pour l'accompagner à travers les séductions et les périls de la vie ! Hélas ! nous le verrons bientôt par l'exemple du jeune Armand de Rancé. Il comprit, malgré son âge si tendre, toute la grandeur de la perte qu'il avait faite en perdant sa mère, et il venait souvent seul aux Carmes, dans la chapelle funèbre, donner un libre cours à sa douleur, en pleurant sur son tombeau.

Quelque affreux que fût ce malheur, il ne devait pas interrompre ses études : l'engagement qu'il avait pris dans l'état ecclésiastique était un motif de plus pour lui de s'y appliquer davantage. Son inclination l'y portait déjà ; la perspective des hautes dignités qu'on lui montrait dans l'avenir comme le prix de ses travaux et de sa science accrut encore son ardeur, et avec elle toutes les brillantes facultés de l'intelligence la plus distinguée.

Il avait dès lors et il a toujours eu une mémoire très heureuse : il apprenait aisément et n'oubliait jamais ce qu'il avait une fois appris. La vivacité de son esprit répondait à sa mémoire, et l'application dont il était capable égalait l'un et l'autre (2). On faisait alors une part trop large à l'élément

(1) Malingre, *Ann. et Ant. de Paris*, l. II, art. Carmes-Déch.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, c. II, p. 7.

païen dans l'éducation de la jeunesse chrétienne. On entendait souvent les professeurs les plus sages exalter sans raison et sans mesure les héros, les fables, les institutions du paganisme et des œuvres perfides où le poison était caché dans les fleurs. Après dix-sept siècles, un souffle de mort se levait encore du sein de l'idolâtrie, et venait flétrir l'âme des générations élevées à l'ombre de la croix.

La mythologie, avec ses brillantes chimères et ses séduisantes images, avait tellement rempli et saturé l'imagination du jeune Armand, qu'il lui fut, pendant longtemps comme impossible de penser à autre chose. Même après sa conversion, il gémissait de la facilité avec laquelle *les espèces fabuleuses* se réveillaient dans son esprit (1). Hélas ! il faudrait peut-être remonter jusqu'à cette époque de son enfance pour arriver à la première plaie de son cœur et à l'une des premières causes de ses égarements. Ses progrès étaient très rapides dans toutes les sciences ; mais ceux qu'il avait faits, à l'âge de douze ans, dans la langue grecque, étaient extraordinaires. Le génie et les beautés de cet idiome lui étaient déjà familiers, et son âme, naturellement poétique, en goûtait avec délices les douces harmonies.

Le neveu, le frère et même la sœur de M. de Rancé continuaient d'être l'objet des distinctions les plus flatteuses. Son neveu, déjà si favorisé, avait encore prêté serment, le 21 février 1635, entre les mains de Monsieur, frère du roi, en qualité de chancelier, chef de son conseil et surintendant de sa maison (2). Marie Bouthillier, sa sœur, qui était simple religieuse à Fontevrault, fut désignée, le 6 mars 1636, pour abbesse du monastère de Saint-Antoine de Paris (3). Victor le Bouthillier, qui avait été nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours, Bertrand d'Eschaux, dès le 12 septembre 1630,

(1) *Collection Nicaise*, lett. 62.

(2) *Gazette de France*, février 1635. — Id., 8 mars 1636.

(3) *Gall. christ.*, t. VII, p. 904.

était choisi, le 10 mars 1636, pour premier aumônier du duc d'Orléans et grand-maître de sa chapelle (1). M. de Rancé seul était délaissé; il s'en consolait pour lui-même, mais il craignait pour l'avenir de ses enfants.

Il lui vint une idée qu'il communiqua à M. de Bellérophon. Le cardinal, qui gagnait des batailles, qui avait dans ses mains les fils de la diplomatie européenne, qui tenait avec sa soutane rouge cinq ou six rois en échec, avait la faiblesse de beaucoup de grands hommes qui, peu sensibles à leur gloire la plus réelle et la plus solide, veulent à toute force exceller dans les choses pour lesquelles Dieu ne les a pas faits. Il se piquait d'être hébraïsant, helléniste, poète; ses courtisans faisaient semblant de le croire. Mais ce qu'on ne lui contestait pas, c'était d'aimer à encourager les gens de lettres, et surtout d'accueillir avec une faveur marquée les talents naissants. On décida que le jeune Armand ferait hommage d'une pièce grecque à son illustre parrain; mais il fallait choisir, et comme notre petit helléniste venait de traduire Anacréon avec des scholies très remarquables, il fut convenu qu'il présenterait au cardinal une nouvelle édition de ce lyrique.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une réflexion : Pourquoi le père et le précepteur de cet enfant n'ont-ils pas pris dans la littérature hellénique, ou emprunté à saint Basile et à saint Grégoire de Nazianze, une pièce ou une œuvre plus morale? Comment ont-ils pu imaginer de mettre le chantre voluptueux de Bacchus et de Vénus entre les mains d'un abbé enfant, pour le porter en offrande à un prince de l'Eglise (2)!

Ce livre commence par une dédicace adressée au cardinal.

(1) *Gazette de France*, mars 1636.

(2) Voici le titre : **ΑΝΑΚΡΕΟΝΤΟΣ ΘΥΙΟΥ ΤΑ ΜΕΛΗ**, μετὰ σχολίων Ἀρμάνδου Ἰωάννου Βουθιλλιπρίου ἀρχιμανδρίτου. Parisiis, ex typographia Jacobi Dugast, Via S. Joannis Bellovacensis, ad olivam R. Stephani, 1639, in-8 de 145 pages et de six feuillets liminaires. (Biblioth. impér.) Cette publication n'eut lieu que deux ans après la première composition, avec quelques variantes.

Comme elle ne se trouve dans aucune des biographies de l'abbé de Rancé, on ne sera pas fâché de la lire :

*« Au grand Armand-Jean cardinal de Richelieu, Armand-Jean le Bouthillier, abbé : le contentement et la santé.*

« Dès mon enfance, se sont formés en moi, pour durer tout le temps que je resterai sur la terre, les sentiments de reconnaissance que je vous dois pour les bienfaits dont j'ai été comblé par votre protection. Plus ces bienfaits ont devancé les années de l'adolescence, plus il m'a paru urgent d'entreprendre quelque chose qui pût justifier votre bonne opinion et votre bienveillance à mon égard. C'est pour cela que je me suis livré avec la plus sérieuse application à l'étude des littératures grecque et latine ; j'ai cultivé plus spécialement la langue grecque, d'autant qu'elle renferme presque tout ce qu'ont écrit les SS. Pères, ainsi que la règle des bonnes mœurs, l'enseignement des sciences, et ce qu'il convient à chaque homme de savoir pour vivre vertueux et heureux. Mais, parmi les auteurs grecs, je me suis surtout adonné à l'interprétation du poète Anacréon, qui florissait vers la 65<sup>e</sup> olympiade ; je l'ai choisi non pour les sujets qu'il traite, mais pour les charmes de sa diction. Les passages obscurs qui avaient besoin de quelque explication, je me suis efforcé de les éclaircir, autant que je le pouvais, au moyen de synonymes.

« C'est à l'âge de douze ans que j'ai exécuté ce travail ; il n'est pas étonnant qu'il soit si peu digne d'être offert à Votre Eminence. Ce sera, néanmoins, un monument public qui attestera combien je suis sensible à votre auguste amitié. C'est vous qui, m'ayant conduit comme par la main à la source de la lumière divine, m'avez transmis le don de la foi du salut, l'enseignement chrétien et jusqu'à votre nom. De là vient que je vous honore comme un père ; que dis-je ? bien plus encore, autant que la vie surnaturelle de l'âme l'emporte sur la vie naturelle du corps. Je ne puis reconnaître tant de services, qu'en priant, qu'en conjurant à jamais le Seigneur qu'il vous

conserve de longues années à la monarchie française, et qu'à la fin de votre administration, il vous appelle dans la région des bienheureux, et vous admette au nombre de ses saints » (1).

Après la dédicace, viennent la vie d'Anacréon tirée de Suidas, cinq pièces grecques anonymes à la louange du jeune éditeur, et quelques vers de Henri Etienne. L'une des cinq pièces est pleine de grâce et de naturel, et véritablement anacréontique. Le reste du volume est rempli par les odes, au nombre de cinquante-cinq, et par les commentaires grecs de l'abbé de Rancé. Chaque ode est immédiatement suivie de ses notes explicatives; ce travail est, en général, bien fait. Les scholies embrassent la partie grammaticale, l'histoire, la mythologie, les étymologies. C'est véritablement un livre élémentaire qui mériterait d'être réimprimé pour nos écoles, mais avec des précautions et des réserves qu'il est facile de comprendre. Il faudrait auparavant revoir le texte d'Anacréon sur les éditions qui en ont été données d'après le manuscrit Palatin.

Les plus habiles hellénistes de tous les pays, Regnier Desmarais, dans la préface de sa traduction d'Anacréon en vers italiens (2); le savant anglais Maittaire, dans la dédicace de sa nouvelle édition d'Anacréon, qu'il adressa au baronnet Richard Ellys (3); le philologue allemand Fischer (4), ont parlé de ce livre avec éloge, ce qui a valu à l'auteur une place dans

(1) Il y a des variantes dans cette dédicace, selon les exemplaires; il faut lire à ce sujet l'excellente critique de Chardon de la Rochette (*Mélanges*, etc., t. I, p. 149). Nous avons choisi, parmi les diverses pièces que nous avons entre les mains, celle qui nous a paru la plus authentique. Voir une lettre de l'abbé de Rancé du 15 janvier 1695, *Collection Nicaise*, t. V.

(2) Cette traduction parut en 1692, in-8°, et fut dédiée à l'Académie de la Crusca.

(3) Minime oportet ejus (Anacreontis) interpretes omitttere, scilicet Stephanum, Andreamque et σχολιαστὴν Bouthillierium, etc. *Anacreont. edit. alt. cum. nov. vers. schol. et not.* Lond., 1740, in-4.

(4) Trois. édit. d'Anacr., 1793.

le livre des *Enfants célèbres* de Baillet, et dans la *Bibliothèque des Erudits précoces* de Klefeker (1).

Mais cette édition d'Anacréon fut-elle réellement l'œuvre du jeune Armand? Un jeune homme qui, à l'âge de seize ou dix-sept ans, soutiendra des thèses grecques à la Sorbonne, en présence et au grand étonnement des plus fameux professeurs de Paris, pouvait bien, à douze ou treize ans, traduire et commenter Anacréon.

Dans une lettre écrite à l'âge de soixante-huit ans, c'est-à-dire à une époque où l'amour-propre d'auteur avait fait place depuis longtemps au mépris de toute gloire, l'abbé de Rancé avoue pour sien ce commentaire; et s'il lui eût été dicté par son précepteur, l'humilité et la vérité lui auraient fait un devoir de le déclarer (2).

Dans toute cette affaire, le père de l'abbé de Rancé ne s'était proposé d'autre but, tout en flattant le cardinal, que de faire ressortir la science précoce de son enfant et d'attirer sur lui de nouvelles faveurs : il ne fut pas trompé dans son attente. Bientôt il fut question de lui donner la commende d'une abbaye beaucoup plus importante que toutes celles qu'il avait déjà. On la demanda au roi, qui y consentit. Le bruit s'en étant répandu, on en murmura hautement, et on ne craignit pas de dire que l'édition grecque du jeune Armand, qu'il s'agissait de récompenser, était l'œuvre de ses maîtres, et que le cardinal avait été la dupe de l'astucieuse ambition des Rancé.

Le P. Caussin, confesseur du roi, surpris lui-même de voir tant de bénéfices sur la tête d'un enfant, crut qu'il était de son devoir d'en faire des remontrances à Sa Majesté. « Il est dangereux, Sire, lui dit-il, de prodiguer ainsi les revenus de l'Eglise pour une personne de cet âge; on ne sait encore de quel côté cet esprit tournera : il faut des talents extraordi-

(1) *Biblioth. Erudit. præcoc.*, p. 307, Hamburgi, Liebezzeit, 1717, in-8.

(2) *Collect. Nicaise*, lett. 91, Biblioth. impér.

naires pour remplir ces places d'une manière qui fasse honneur à la religion ; et les marques d'une capacité future que donne cet enfant ne sont que des signes équivoques qui peuvent changer et sur lesquels on ne doit pas beaucoup compter. La conscience de Votre Majesté y est engagée, et je ne puis me dispenser de lui représenter la peine qu'elle me fait. »

Le roi, qui était informé du mérite du jeune abbé par le récit que le cardinal lui en avait fait, lui répondit : « Père Caussin, Dieu veuille que nous ne donnions jamais de bénéfices à de moindres sujets ; il sait déjà plus de grec et de latin que tous les abbés de mon royaume. »

Cette réponse ne persuada pas entièrement le confesseur : il voulut faire lui-même l'épreuve de ce qu'on publiait de la science du jeune Armand, et il avertit M. de Rancé qu'il désirait vivement voir son fils et lui parler. Dès le lendemain, l'abbé monta en carrosse pour se rendre à cette invitation. Etant arrivé aux Grands-Jésuites, rue Saint-Antoine (1), on le fit entrer dans la Bibliothèque, où le P. Caussin le vint trouver.

Aussitôt après les civilités ordinaires, le Révérend Père le mit sur le chapitre de ses études, s'informant de ses occupations journalières, de son goût et de son aptitude pour la langue grecque, et des progrès qu'il y avait déjà faits. En même temps il lui présenta un Homère, qu'il le pria d'expliquer à l'ouverture du livre. L'abbé, avec sa vivacité naturelle, sans s'amuser à lire le texte, comme on fait ordinairement avant de le traduire, rendait en français chaque vers grec, à mesure qu'il passait sous ses yeux, de sorte qu'on eût dit qu'il lisait un auteur français. Le P. Caussin crut d'abord qu'il ne regardait que le latin qui était à côté. Tournant donc quelques feuillets, et mettant un des gants du jeune abbé sur la version latine, il lui dit de continuer. L'abbé le fit comme

(1) Les Jésuites avaient encore deux autres établissements : le collège de Clermont, depuis Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, et leur noviciat, rue du Pot-de-Fer.



auparavant ; ce qui surprit tellement le Père confesseur, que, ne pouvant plus retenir sa joie et son admiration, il l'embrassa avec une grande effusion de cœur, en lui disant : « Mon enfant, tu as des yeux de lynx et un esprit plus pénétrant encore, » *lynceos habes oculos et perspicaciorum animum*. Loin de s'opposer davantage aux faveurs du roi, il le jugea digne de toute son estime et de plus grands bienfaits (1).

Cependant l'abbé de Rancé n'obtint pas de nouveaux bénéfices ; on se contenta de le laisser paisible possesseur de ceux qu'il avait déjà. Tel était cet enfant à l'âge de douze ans ! Ce n'était, hélas ! que par vanité et par ambition que son père faisait cultiver avec tant de soin son goût pour les langues savantes ; mais la Providence avait d'autres vues. Elle voulait en faire un jour le champion des saintes règles de la vie monastique : il fallait donc qu'il pût remonter aux sources antiques, aux titres primitifs, vérifier une citation, constater la valeur d'un texte, le sens d'un mot ; il fallait qu'il fût de force et de taille à lutter sur tous les terrains avec les plus savants hommes de son temps.

## CHAPITRE V

Reconnaissance de l'abbé de Rancé envers ses précepteurs ; il commence sa philosophie et s'adonne à l'astrologie (1642-1643).

Comme notre jeune abbé, âgé de dix-sept ans, au printemps de l'an 1642, paraissait assez instruit dans les premiers éléments de la religion et dans les belles-lettres pour entrer dans les grandes écoles, son père remercia MM. Favier et de Bellérophon de leurs services, offrant au premier cinq cents

(1) Cette histoire est racontée par Maupeou, l. I, p. 29 et 30 ; — par Marsollier, l. I, c. II, p. 9 ; — par Le Nain, c. II, p. 4.

pistoles, et une pension viagère au second. L'élève ne fut pas moins reconnaissant (1).

Quelques écrivains l'ont représenté comme un homme raide, tout d'une pièce, aussi dur pour les autres que pour lui-même, sans souvenir et sans entrailles; combien ils se sont trompés! Les relations filiales qu'il a entretenues avec ses précepteurs jusqu'à leur mort mettent admirablement en relief et en lumière la délicatesse, la sensibilité et la générosité de son âme, soit avant, soit après sa conversion. On l'a envisagé jusqu'ici sous tous les aspects : de la naissance, de l'esprit, de la science, de ses égarements et de sa pénitence; mais on n'a pas su l'apprécier assez au point de vue du cœur. A l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, lorsque la plupart des jeunes gens ont déjà oublié leurs premiers maîtres ou ne s'en souviennent que pour se féliciter secrètement d'en être débarrassés, il écrivait, le 4 septembre 1642, au père de M. Favier :

« Après la perte que j'ai faite de Monsieur votre fils, le contentement que j'ai reçu a été grand de voir qu'il ne s'est pas voulu engager à personne, pour se réserver entièrement pour moi. Si Dieu me fait la grâce de vivre, et que lui me tienne la parole qu'il m'a donnée, il peut ne se point arrêter en son pays pour y fonder ses espérances, puisque, s'il plaît à Dieu, dans peu de temps il reviendra avec moi en autre posture et considération qu'il n'y a point été. Je suis extrêmement aise que l'occasion se soit présentée de vous renouveler les promesses que je lui ai faites et les témoignages d'affection que je lui ai donnés auparavant son départ, et aussi de vous donner des assurances que j'embrasserai, avec toute sorte de passion, les occasions de vous servir. »

Ainsi, la reconnaissance de l'abbé de Rancé remonte jusqu'au père de son maître, qui devient le sien en quelque sorte; il fait plus qu'il ne doit rigoureusement, pour la honte

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 35.

et la confusion de tant d'autres qui ne font pas assez ou qui ne font rien. Avec sa jeune et vagabonde imagination, il songe déjà au brillant avenir qui lui semble réservé; mais, dans ses rêves de fortune et de gloire, il ne se sépare pas de son précepteur, il le voit à ses côtés, heureux de son bonheur. Je crains bien que la race de pareils élèves ne soit peut-être entièrement perdue.

Les jeunes gens, en changeant de classe, changent de maître; celui que l'on prend fait, hélas! trop souvent oublier celui que l'on quitte. L'abbé de Rancé connaît et redoute cet écueil. Il écrivait alors à M. Favier lui-même :

« Monsieur mon père n'a encore mis personne auprès de moi, et ne s'en met pas fort en peine. Qui que ce soit qui vienne, l'affection que je vous ai tant de fois jurée, et que je suis obligé de vous conserver, ne diminuera jamais. »

M. de Bellérophon, qui lui a donné dix ou douze ans de sa vie, partagera avec M. Favier son affection et sa reconnaissance. Il est avide et impatient de recevoir des nouvelles de l'un et de l'autre; le moindre retard l'afflige et le tourmente. Il tremble que la correspondance si douce qu'il entretient avec eux ne soit interrompue. Il est ravi de voir, de lire et de toucher leurs lettres. Il se confond en excuses de ne pas écrire plus souvent, et s'indigne à la pensée que ses précepteurs n'attribuent peut-être son silence à l'indifférence et à l'ingratitude : « C'est un crime, dit-il, dont je serai exempt toute ma vie, et je me manquerai à moi-même avant que je cesse d'avoir pour vous la reconnaissance que je dois avoir. »

Dans une autre lettre il ajoute ce trait, qui seul suffirait à peindre un homme : « Faites-moi raison de M. de Bellérophon, à qui j'ai écrit deux fois sans avoir reçu de réponse. *Qu'il me traite comme il voudra, je serai malgré lui son serviteur* » (1).

Il leur rend compte de tout ce qu'il entreprend, de tout ce

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 12, 20.

qu'il fait, et plus spécialement de ses études. S'il obtient quelque succès, il leur rapporte une grande partie de sa gloire. Il les presse de venir le voir, les assurant qu'il se fera une fête de les recevoir et une joie extrême de les embrasser : « Je vous conjure encore une fois, dit-il (15 novembre 1645), de me donner ce contentement et cette satisfaction, et de croire que ce ne sera pas une joie médiocre de voir la personne que j'honore très parfaitement, à qui je suis attaché par de si étroites obligations. » Et ailleurs encore : « N'oubliez pas la promesse que vous m'avez faite de venir en ce pays-ci. Que je puisse vous embrasser une dernière fois, et vous dire de vive voix ce que je ressens pour vous au fond de mon cœur ! »

Tels étaient les sentiments de l'abbé de Rancé à l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans. Il les a exprimés soit publiquement, soit dans des lettres intimes, toutes d'élan et de spontanéité. Il les conservera jusqu'à son dernier soupir. A soixante-sept ans, lorsque sa tête sera blanchie, son front pâli, lorsque ses membres seront décharnés et tremblants sous le poids de trente années d'effrayantes austérités, élève vieillard, il se souviendra de son maître âgé de quatre-vingt-trois ans, et il lui écrira : « Je loue Dieu de ce qu'il conserve vos jours. Je lui demande instamment qu'il prolonge votre vieillesse et qu'il la rende heureuse. Aimez-moi toujours, je vous en conjure!... Je suis à vous *in æternum et ultra*, avec les sentiments d'une cordialité que je ne puis vous exprimer » (1).

Qu'on dise maintenant s'il n'avait pas l'âme grande et élevée, le cœur sensible et généreux ! Qu'on dise s'il ne mérite pas, surtout dans un siècle d'ingratitude comme le nôtre, d'être présenté à la jeunesse de nos écoles comme le modèle des élèves reconnaissants !

M. de Rancé ne donna pas d'autres précepteurs à son fils ; mais il prit le parti de l'envoyer faire sa philosophie dans un

(1) Gonod, p. 79 et 82.

collège. Il choisit celui d'Harcourt (1), et deux raisons le déterminèrent à cette préférence : la première était la haute réputation de celui qui professait ce cours, M. du Chevreil ; la seconde, le peu de distance de ce collège du lieu de son domicile.

Doué d'un esprit curieux et investigateur, il était dévoré, comme beaucoup de jeunes gens de son âge, de la soif de tout voir et de tout expliquer. Il voulut interroger l'ancienne philosophie. Son professeur de grec, *adrateur des divins écrits d'Aristote* (2), lui en avait toujours parlé avec enthousiasme ; il était impatient de les connaître, et il commença par là. Le philosophe de Stagyre, par l'étendue même de son enseignement qui représente une sorte d'encyclopédie de toutes les sciences, par la logique de ses déductions, l'originalité de sa terminologie, par le vague et le nébuleux de son système, était bien propre à séduire une imagination aussi vive et aussi ardente que la sienne.

Il lut avec beaucoup d'intérêt le *Traité du Ciel* du même philosophe. Il ne pouvait se lasser d'admirer la grandeur immense des corps célestes, ce mouvement régulier, cet ordre, cette harmonie des étoiles et des planètes, cette uniformité continuée depuis tant de siècles sans aucun changement. Cette lecture lui donnait des idées de la puissance de Dieu qui le ravissaient ; plus son âme était religieuse, plus la vue de ces grands spectacles lui fournissait de réflexions sublimes (3). Mais tout innocente, et, si on ose le dire, toute sainte qu'était cette étude, elle en fit naître une autre qui faillit le perdre.

D'après Aristote, les astres sont des êtres *animés* : ils ont

(1) Fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de l'église de Paris, à l'extrémité de la rue de la Harpe. Thomas Fortin, docteur en théologie, en fut le restaurateur et le proviseur. (Pigauiol, *Descript. de Paris*, t. VI, p. 360, 370.)

(2) Gonod, *Lett.*, p. 9.

(3) Maup, *Vie de M. l'abbé de Rancé*, t. I, p. 31 et 32.

en eux-mêmes le principe de leur mouvement, quoiqu'ils se meuvent selon le cercle auquel ils sont attachés; leur élément est le principe de toute vie, de toute action, de toute pensée dans la région inférieure, et tout est placé ici-bas sous leur empire et leur influence (1). De pareils principes conduisent directement à l'astrologie judiciaire; et de là il n'y a qu'un pas à l'athéisme pratique, car, s'il était possible que notre conduite dépendît du mouvement des astres, et que notre destinée y fût marquée, ces mouvements étant nécessaires et immuables, les actions humaines seraient soumises à une fatalité inévitable, la liberté détruite, et toute l'économie de la religion et de la morale renversée.

Cette erreur n'était point alors particulière à l'abbé de Rancé. Les astrologues avaient été en grande faveur auprès de Marie de Médicis. Anne d'Autriche ne s'était pas fait scrupule de mander Campanella pour tirer l'horoscope de son fils (2). On citait beaucoup d'autres exemples donnés par les personnages les plus considérables du royaume (3). Est-il étonnant qu'un jeuné homme curieux, hardi, impatient, soit tombé dans un pareil piège? Saint Augustin, malgré son génie, s'y laissa prendre avant sa conversion. « Je ne cessais, dit-il, de consulter les imposteurs que l'on nomme astrologues, qui veulent qu'on rapporte tout à Vénus, à Mars et à Saturne... Je n'avais point encore trouvé de raison certaine, telle que j'en cherchais, qui me prouvât à l'évidence que le hasard et non le calcul des mouvements célestes décidait de la vérité de leurs prédictions » (4).

Comme saint Augustin, l'abbé de Rancé reconnaîtra plus tard, en gémissant, « que toutes ces manières de percer dans l'avenir ne sont que des moyens inventés par le démon pour séduire les âmes faibles et pour éluder les prédictions des

(1) Voir les théories d'Aristote dans son *Traité du Ciel*.

(2) Voir Racine, *Œuvres diverses*, t. IV, p. 318, in-18, 1809.

(3) Mémoires de M. de Marolles, p. 148 (1648).

(4) *Confessions de Saint Augustin*, l. IV, ch. III.

saints, qui découvrent les choses futures par les lumières du Saint-Esprit » (1).

A cette illusion en succéda une autre moins dangereuse, mais non moins folle. Les systèmes insensés des Van-Helmont, des Robert de Fludd avaient pénétré en France, et avaient fait des dupes jusque dans les chaires des écoles. Un professeur du collège d'Harcourt enseignait que l'art peut imiter la nature, et qu'il n'est pas impossible, par le moyen de certains degrés de chaleur tempérée, de convertir en or toutes sortes de métaux. Un clou qu'il disait être dans les trésors du grand-duc de Toscane, et dont une partie était de fer et l'autre changée par des alchimistes en un or aussi pur que celui qui sort des entrailles de la terre, servait à confirmer ses principes et à les persuader à ses disciples. Le jeune abbé de Rancé, âgé de dix-sept ans, ne savait pas encore jusqu'où peut aller la faiblesse de l'esprit humain, même dans les plus hautes intelligences : il eut confiance en son maître, et se laissa séduire par le côté brillant de cette fantastique théorie (2).

Déjà il s'était associé de ces sortes de gens qui, par leurs vaines promesses, ont ruiné et perdu tant de familles à cette époque (3). Il allait s'engager dans les mêmes dépenses, lorsque son père s'étant aperçu des préparatifs qui se faisaient pour dresser des fourneaux et des alambics, rompit ce commerce, et lui ordonna d'avoir à achever sa philosophie et à se mettre en état de soutenir ses thèses au plus tôt.

(1) *Réponse au Traité des Etudes monastiques*, p. 336.

(2) D. Gerv., *Jugement crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 45; — *Manuscrit de Septfons*, cah. 1, p. 49.

(3) M. des Lions, doyen de Senlis, raconte dans son journal manuscrit, à la date de juillet 1662, p. 281, que M. de Liancourt lui avait dit que M. de Rauty s'était vanté à lui-même de savoir le secret de la pierre philosophale pour faire de l'or, qu'il en avait fait une ou deux fois, mais qu'il ne s'en voulait pas servir, ni l'apprendre à d'autres. (Fonds de Sorbonne, n° 1268, Bibl. impér.)

## CHAPITRE VI

L'abbé de Rancé perd son parrain, le cardinal de Richelieu, et son beau-frère, le comte de Belin; il est reçu maître ès-arts (1642-1643).

Les études de l'abbé de Rancé furent encore troublées par deux événements qui firent sur lui la plus profonde et la plus douloureuse impression. Le cardinal de Richelieu, son parrain, rentra à Paris le 17 octobre, après une absence de huit mois passés avec le roi dans le Roussillon et la Catalogne; mais ce grand et terrible ministre n'était plus qu'une ombre de lui-même. On l'avait vu, malade et mourant, couché dans une litière portée avec les plus minutieuses précautions par des estafiers qui se relayaient de distance en distance. A son arrivée dans la capitale, la vie avait paru un instant se ranimer en lui, et il avait fait une sorte de parade de ce mieux factice pour en imposer à ses ennemis. Mais le 4 décembre on annonça la nouvelle de sa mort. L'abbé de Rancé en fut vivement ému. Ce n'est pas qu'il fondât sur lui de grandes espérances, mais c'était son père spirituel. Il ne put retenir ses larmes en visitant son corps, qui resta exposé pendant trois jours en son palais et à la Sorbonne, où ses obsèques furent célébrées avec beaucoup de pompe.

Le lendemain, lorsqu'il était encore tout entier sous le coup de cette mort, un autre malheur bien plus affreux et plus cruel, parce qu'il le touchait de plus près, éclata sur sa famille comme un coup de foudre, et y jeta la consternation et l'effroi : nous voulons parler de la fin tragique de son beau-frère, le comte de Belin.

« Je vous demande mille pardons, écrit-il à M. Favier, si j'ai passé tant de temps sans vous faire réponse. L'excès de ma douleur est une excuse assez légitime pour vous empê-



cher de vous plaindre de moi. Je crois que la mort funeste du pauvre M. de Belin vous est déjà connue, et je m'assure que ces tristes nouvelles ne vous auront pas moins donné de déplaisir qu'à nous. Il l'a reçue des mains infâmes de ce traître qui avait eu assez de perfidie et de cruauté pour étrangler sa sœur (1). Les justes ressentiments de M. de Rancé mon père furent tels que vous pouvez les imaginer; ceux de M<sup>me</sup> de Belin vont jusque dans le désespoir. *Pour moi, si la profession dans laquelle je suis ne me le défendait, je m'estimerais indigne de vivre si je ne vengeais la mort, ou, pour mieux dire, l'assassinat d'une personne que j'honorais comme défunt M. de Belin.* Je m'assure que vous serez bien aise de savoir de quelle façon il a été tué.

« Le jour de Saint-Nicolas, comme il revenait de la plaine du Roule exercer un cheval de combat qu'il voulait acheter, environ les quatre heures du soir, assez près de la porte Saint-Honoré, il entendit du bruit. M. de Belair, qui était avec lui, se retourne, et, ayant avisé Bonnivet (2), s'écrie : « Voilà Bonnivet ! » Ce traître était déjà, lui troisième, à la croupe de leurs chevaux, le pistolet à la main : de sorte que M. de Belin n'eut pas plutôt tourné la tête, qu'il se sentit frappé d'un coup de pistolet, et tomba à la renverse, sans avoir pu se mettre en défense. En même temps, Bonnivet s'enfuit, et Belair, voyant M. de Belin par terre, le poursuit, après lui avoir crié plusieurs fois qu'il tournât le visage : il lui donna un coup de pistolet dans l'épaule, et, lorsqu'il était près de lui mettre son épée dans les reins, son cheval s'abattit sous lui ; et ainsi Bonnivet eut tout le loisir de se mettre en sûreté. Il ne laisse pas que d'être extrêmement blessé et en danger de mourir. C'est tout ce que je puis vous mander sur cette affaire » (3).

(1) Léonore de Faudoas, sœur du comte de Belin.

(2) François de Rochechouart, marquis de Bonnivet, qui mourut en juillet 1647.

(3) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 5.

L'abbé de Rancé avait l'âme généreuse, vive et bouillante ; il savait faire des armes, et, dans un mouvement premier, il avait été tenté de tirer l'épée et de venger le lâche assassinat de son beau-frère. Il eut assez de foi et de courage pour se vaincre ; il s'arrêta devant sa conscience et aussi devant son saint habit : il ne voulut pas le tacher de sang. Il mit l'honneur réel, véritable de son état, l'honneur du sanctuaire, au-dessus du faux honneur du monde.

Cet affreux malheur ne changea rien au projet de M. de Rancé pour la thèse de son fils : il n'eut que très peu de jours pour s'y préparer ; mais la facilité et la vivacité de son esprit suppléaient au temps et à l'étude. Il finit son cours de philosophie au commencement d'avril 1643, comme il l'a écrit lui-même le 25 mai suivant : « Il y a six semaines, dit-il à M. Favier, que j'ai achevé ma philosophie. Je crois que dans deux mois je pourrai soutenir. M. du Chevreil est allé dans son pays, et m'a laissé un curé de Chartres et son cousin pour m'exercer. Je souhaiterais bien que vous fussiez témoin de cette action-là, comme y ayant beaucoup contribué. Je vous supplie d'assurer M. de Bellérophon de mon très humble service. J'aurais bien besoin de son assistance, si je soutiens en l'une et l'autre langue, comme je l'espère » (1).

Ce fut au commencement d'août que, selon ses prévisions, il dut soutenir sa thèse. Suivant les conseils de son père, il la dédia à la reine, pour lui témoigner sa reconnaissance et gagner de plus en plus ses bonnes grâces. Il se trouvait, en effet, dans des conjonctures où il n'avait jamais eu plus besoin de se ménager cette royale protection, s'il voulait pousser sa fortune. Il n'avait plus le cardinal de Richelieu. Le roi était mort le 14 mai : le 13 juin on enlevait à son oncle, Claude le Bouthillier, marquis de Pons, la surintendance des finances, avec ordre de se retirer dans ses terres. Son fils, Léon le Bouthillier de Chavigny, étourdi de la chute de son

(1) Gonod, p. 7.

père, s'était démis, le 27 du même mois, de sa charge de secrétaire d'Etat (1). Le cardinal Mazarin, nouveau ministre, se plaisait à humilier et même à abattre tous ceux qui avaient eu les faveurs de son prédécesseur. Il ne restait à M. de Rancé et à son fils que la reine, devenue régente du royaume, qu'il fallait s'attacher par quelque action d'éclat. Elle accepta l'hommage de la thèse, qui était précédée d'une épître dédicatoire très spirituelle et très élogieuse (2). Mais elle ne put y assister, comme elle en avait manifesté le désir, empêchée qu'elle était par son grand deuil. Elle chargea M. de Maupas du Tour, évêque du Puy, son premier aumônier, de la représenter (3).

La dispute fut très longue et très opiniâtre, la jalousie s'en mêlait ; la grande réputation du régent, M. du Chevreil, et celle du soutenant, qui effaçait tous ses condisciples, avaient attiré la plupart des vieux professeurs de philosophie des autres collèges de Paris. Ils vinrent armés de toutes les chicanes de la scholastique, bien décidés à pousser à outrance le candidat, et à faire brèche, en sa personne, à la gloire du collège d'Harcourt (4). Ils le poussèrent, en effet, très vivement, et lui proposèrent des difficultés capables d'embarasser les plus habiles philosophes : il s'en tira avec honneur ; mais on s'apercevait qu'il était piqué jusqu'au vif, voyant l'acharnement qu'on y mettait.

Pour se débarrasser d'eux une bonne fois, voici de quoi il s'avisa : un de ces professeurs disputait contre lui depuis près d'une heure ; l'argument pressait, la force du raisonnement était confirmée par l'autorité d'Aristote, il semblait qu'il n'y avait point de réplique. La position du candidat ne pouvait être plus délicate : il se voyait réduit ou à rejeter Aristote, ce

(1) *Gazette de France* des 13 et 26 juin 1643.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. II, p. 3 ; — Marsoll., l. I, c. III, p. 14.

(3) Gervaise, *Jugement crit.*, p. 42.

(4) Id., *ibid.*

qui alors était un crime en philosophie, ou à s'avouer vaincu. Il répondit donc hardiment : « Je n'ai jamais lu Aristote qu'en grec, et je ne l'entends pas autrement ; qu'on m'apporte le texte tel qu'il est, et j'y répondrai. » — Malheureusement, le professeur ne savait pas le grec, et l'abbé s'en doutait bien ; ainsi, il le réduisit à un honteux silence. Alors, il cita lui-même le fameux passage, et, en l'expliquant, il fit voir la différence du texte avec la traduction vicieuse dont s'était servi le professeur. On ne pouvait rien désirer de plus pour une victoire complète (1).

On ne voulait pas encore la lui céder. Un autre professeur, pour réparer l'honneur de son confrère humilié, attaqua l'abbé par de nouvelles subtilités, et, comme on s'échauffait de part et d'autre, M. le duc de Montbazou, gouverneur de Paris et ami de la famille, fatigué de ne point voir la fin de toutes ces querelles d'esprit, se leva, et, s'avançant avec précipitation vers les disputants, se mit à jouer de sa canne, comme un homme qui veut séparer des gens qui se battent, en criant à l'abbé : *Contra verbosos verbis ne dimices ultra*.

Ainsi finit cette lutte longue et acharnée, où le jeune récipiendaire se couvrit de gloire devant l'élite de la société savante de Paris, qui put prévoir dès lors ce qu'il serait un jour.

Voici comme lui-même en rend compte à M. Favier : « J'eusse bien voulu vous donner plus tôt les nouvelles d'une action à laquelle vous avez grande part. Elle se passa autant bien que ceux qui me font l'honneur de m'aimer pouvaient le souhaiter. Je vous l'eusse mandé plus tôt, si, dès le lendemain, je ne fusse parti pour aller en Touraine, d'où je ne suis de retour que depuis quelques jours. Vous pouvez dire à M. de Bellérophon qu'encore que mes thèses fussent en latin, la dispute a été plus grecque que latine » (2).

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 43 et 44.

(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 9.

Si l'abbé de Rancé a soutenu de pareilles thèses, et on n'en peut douter, c'était à cette époque, sans contredit, un des premiers hellénistes de France, et, ce qui est plus merveilleux, un helléniste de dix-huit ans. « Pour être admis au degré de maître ès-arts, disent les règlements de l'Université, il faut faire deux années de philosophie dans un collège, soutenir deux examens d'une heure chacun. A la fin du deuxième, qui a lieu à Sainte-Geneviève ou à Notre-Dame, le chancelier de l'Université fait mettre à genoux le candidat, et lui met le bonnet de maître ès-arts sur la tête, en lui donnant le pouvoir d'enseigner les humanités dans tous les collèges de l'Université » (1).

L'Eglise voulait que la main qui touchait aux choses de l'esprit et du cœur de l'homme fût sainte et sacrée. L'enseignement des lettres humaines lui-même était à ses yeux une espèce de sacerdoce, une mission divine qu'on devait recevoir, à genoux, dans une cérémonie religieuse.

L'abbé de Rancé, après avoir subi son second examen, eut la récompense qu'il ambitionnait : l'Université inscrivit sur ses registres ces quelques mots : *L'an du Seigneur mille six cent quarante-quatre, le sixième jour d'août, fut gradué ès-arts maître Armand Bouthillier, du diocèse de Paris* (2).

(1) *Mercure galant*, vol. d'août, p. 57 (an. 1709).

(2) *Acta rectoria Univers. anno 1642-1659*. (Biblioth. impér., suppl. latin, 1340.)

## CHAPITRE VII

L'abbé de Rancé étudie la théologie chez son père ; sa facilité ; il va de temps en temps en Sorbonne et chez les Carmes (1644).

Les dangers que l'abbé de Rancé avait courus en fréquentant le collège d'Harcourt avaient fait une impression profonde sur l'esprit de son père : il ne crut pas devoir l'y exposer davantage. Ainsi, au lieu de l'envoyer assister aux leçons de théologie en Sorbonne, il fit venir deux docteurs chez lui, un le matin et l'autre le soir, pour le former à cette science divine si nécessaire à un jeune clerc que l'on destine aux fonctions ecclésiastiques.

Cette conduite paraissait devoir nuire au dessein que l'on avait de lui faire prendre des grades dans l'Université ; mais, par le crédit que sa famille avait à la cour, il obtint que, sur le témoignage des professeurs ordinaires, il jouirait des mêmes privilèges que s'il avait fréquenté les écoles publiques, pourvu qu'il allât de temps en temps disputer en Sorbonne (1). Le 15 de ce mois (octobre), il écrit à M. Favier : « Je dois entrer en théologie sous M. Le Moine, et de là je prétends poursuivre jusqu'au bout, me donnant à l'Eglise, étant mon dessein et celui de M. mon père » (2).

Quelques soins qu'apportassent ses maîtres à l'instruire, et quelque longues que fussent les leçons qu'on lui donnait, sa pénétration et son ardeur le poussaient toujours plus loin en avant. Chaque jour il doublait la tâche qui lui était imposée. Après trois ou quatre mois d'études, il écrivait déjà à M. Favier la lettre suivante. C'est celle d'un jeune homme

(1) D. Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 46.

(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 8 et 9.

gâté par des succès au-dessus de son âge et plein de confiance en lui-même :

« J'espère être en peu de temps un grand théologien. Je confère tous les jours deux fois avec un docteur de Sorbonne qui me lit un cours de théologie beaucoup plus court que celui qu'on voit dans les écoles. Dans huit mois j'aurai vu toute la scholastique, et pendant seize qui me resteront jusqu'à ce que je puisse être reçu bachelier, je me donnerai entièrement à la lecture des Pères, des conciles, de l'histoire ecclésiastique. Je ne laisse pas d'aller entendre quelquefois un professeur pour avoir une attestation au bout du temps. Le plus tôt que je pourrai je me mettrai dans la prédication » (1).

(1644). Voici l'objet de ses études pour le baccalauréat pendant la première année. Il a appris dans Présentius, Estius et les meilleurs scholastiques, les traités des Attributs, de la Vision, de la Prédestination, de la Trinité, des Anges et de l'Incarnation (2), et l'épître aux Romains, sur laquelle un docteur de Sorbonne, avec lequel il confère tous les jours, lui a donné un petit commentaire. Il a eu une attestation d'une année de théologie de M. Le Moine et de M. Duval avec assez de peine, n'ayant disputé que quatre ou cinq fois en Sorbonne. Il prétend, dans l'année suivante, n'avoir d'autre étude que l'histoire ecclésiastique dans les Pères et dans les conciles. Il lui fallut attendre encore deux ans avant que de faire son acte de bachelier. « Voilà, disait-il en murmurant, des règles bien onéreuses. Pourquoi mesurer la science des gens par les années? Mandez-moi ce que vous pensez de tout ceci » (3).

Rien ne contribua davantage à former notre jeune théologien que la fréquentation des Carmes-Déchaussés. M. de Rancé, son père, avait une estime particulière pour ces reli-

(1) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 40.

(2) C'étaient les traités exigés pour l'examen du baccalauréat.

(3) D. Gervaise nous a conservé cette précieuse lettre. (Voir *Jugem. crit.*, p. 47 et 48.)

gieux. Il avait fondé dans leur église une chapelle pour servir de sépulture à sa famille. L'un d'eux, le Père Denis de la Mère de Dieu, était son confesseur; c'était un homme d'une grande piété et d'une grande science. Il engagea son fils à visiter quelquefois ces saints cénobites, lui représentant combien ils étaient bons et accessibles à toute heure, combien il trouverait de plaisir à les entretenir.

Les cloîtres, avec leurs hautes murailles, leurs corridors longs et silencieux, leurs sombres voûtes, leurs oratoires nus; les moines, avec leurs fronts chauves, leurs frocs et leurs sandales, effrayaient alors l'abbé de Rancé. Il ne goûta pas d'abord le conseil de son père; mais, sachant qu'il y avait d'agréables jardins dans ce couvent (1), et puis, songeant aux cendres de sa mère chérie qui y reposaient, il prit la résolution d'y aller de temps en temps, ainsi qu'à la maison de Charenton, où il y avait un cours de théologie; mais c'était plus pour disputer que pour s'instruire, plus par esprit de chicane que par amour de la vérité (2).

---

## CHAPITRE VIII

Des camarades de l'abbé de Rancé; de sa passion pour la chasse et les armes; son examen et sa thèse de baccalauréat (1646-1647).

Chaque grande famille de Paris avait alors son abbé et quelquefois ses abbés. Presque tous étaient de la connaissance de l'abbé de Rancé, et deux ou trois seulement de son inti-

(1) Rue de Vaugirard. « Ces Pères, dit M. Brice (*Descrip. de Paris*, p. 201), ont les plus beaux jardins et les mieux entretenus de Paris: ce qui ne leur procure pas peu de douceur, puisque, ne mangeant jamais de viande, ils en tirent des légumes en quantité dont ils vivent.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. II. (Edition de Rouen.)



mité : c'était l'abbé de Champvallon, François de Harlay, fils d'Achille de Harlay, et l'abbé François de Clermont-Tonnerre (1). Voici quelle était, en général, la vie de ces sortes d'abbés : ils ne se faisaient aucun scrupule de vivre dans le monde et avec le monde, de participer à tous ceux de ses divertissements qui ne pouvaient pas trop les compromettre, n'étudiant les sciences ecclésiastiques qu'autant qu'elles leur étaient nécessaires pour faire ce qu'ils appelaient leur carrière. Presque tous visaient à l'épiscopat. Or, la prédication était à leurs yeux le moyen le plus prompt et le plus sûr d'y parvenir. La Bruyère l'a dit : « Le sermonneur est plus tôt évêque que le plus solide écrivain n'est revêtu d'un prieuré simple » (2).

Nos trois abbés ne l'ignoraient pas, et ils se réunissaient souvent, le jour et la nuit, pour lire, écrire, s'exercer à la déclamation, à la pose et à l'action oratoire (3). Ces prédicateurs imberbes avaient une impatience extrême de se produire, et on les vit souvent, à l'aide de dispenses, passer des bancs de l'école dans les chaires de l'Église. Leurs parents et leurs amis se remuaient beaucoup pour leur faire un auditoire disposé à les admirer et à les applaudir.

Deux années séparaient encore l'abbé de Rancé de son baccalauréat ; le temps ne s'envolait pas assez vite au gré de ses désirs. Il s'imagina que ses études théologiques, toutes sérieuses et tout étendues qu'elles étaient, ne suffisaient pas pour occuper un esprit tel que le sien. C'était une erreur. Les Augustin, les Jérôme, les Basile, les Grégoire, d'un génie

(1) *Adjunctis sibi delectissimis inter ecclesiasticarum dignitatum candidatos, sodalibus duobus maxime quibuscum a condiscipulatu conjunctissime vixerat, Francisco de Clermont-Tonnerre et Armando Joanne le Bouthillier de Rancé, etc.* (Legendre, *De Vita Fr. Harlæi, arch.*, p. 18 et 19.)

(2) *Caract.*, in-18, t. II.

(3) *Hi tres ingenio sane præstantes..... exercitationes eloquentiæ improbo labore persequi..... Dies noctesque certatim ducebant legendo, scriptitando, colloquendo, declamando, ut christiani rectoris partes, si fieri posset, universas assequerentur.* (*Vie de M<sup>or</sup> de Harlay, ibid*, Maupeou, t. I, l. 1, p. 16.)

bien supérieur, se plaignaient sans cesse d'être comme écrasés sous l'immensité de cette science. Il lui restait de nombreux moments; il rêva aux moyens de les passer agréablement, et il s'arrêta à la chasse (1). Elle ne lui apparut d'abord que comme une récréation nécessaire dans sa position, quoiqu'il dût savoir qu'elle était interdite aux clercs par les saints canons. Il eut le malheur de s'y distinguer et il s'y livra davantage. On ne vit jamais un chasseur plus habile et plus infatigable. Personne ne pouvait le suivre : il lassait les hommes et les chevaux les plus vigoureux. Ce penchant, loin de diminuer, ne fit que s'accroître avec l'âge. Il devint en lui une passion si violente, que ce fut le plus grand sacrifice qu'il eut à faire au moment de sa conversion. Ceux qui ont aimé beaucoup la chasse et qui ont eu la force d'y renoncer peuvent seuls dire tout ce qu'il leur en a coûté. Le son du cor retentissant dans le vallon sauvage, les aboiements de la meute ardente, les cris des piqueurs qui la précipitent ou l'arrêtent, la proie qui paraît et disparaît comme l'éclair à travers les sentiers et les clairières de la forêt, et vient enfin tomber aux pieds du chasseur : ces émotions, cette tourmente allaient à un homme de feu et d'action comme lui.

Il avait été élevé, dès son plus bas âge, pour être chevalier de Malte, et ses goûts n'étaient pas moins prononcés pour les exercices militaires que pour la chasse. Quand il pouvait se dérober à la surveillance de ses parents et de ses maîtres, il allait joindre quelques jeunes gens de ses amis avec qui il avait appris à faire des armes. Tout leur bonheur était de jouer ensemble, ou d'aller dans les écoles d'escrime désarmer quelque prévôt de salle (2). Mais quel alliage ! quelle confusion ! l'épée, le fusil, la chasse, la théologie, la prédication, tout cela pêle-mêle !

Enfin, le temps de soutenir sa thèse arriva. Le candidat

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. II, p. 7.

(2) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 57 et 58.

devait préalablement subir un examen, et il n'y fut pas épargné, surtout pour la théologie. On le tourna et retourna en tout sens pour connaître ses sentiments sur la grâce, car c'était là le point de doctrine qui faisait le plus de bruit en ce temps-là, et sur lequel les esprits étaient le plus échauffés. Nous avons sous les yeux une lettre qu'il écrivait le lendemain à un de ses amis, en date du 3 juin 1646 ; nous n'en citerons que ce seul passage : « Je fus hier examiné, dit-il, pour ma tentative, par quatre docteurs dont le doyen était M. Pereyret, homme d'une science tout à fait extraordinaire (1). Je vous avoue que j'eus tant de fortune que, pendant trois heures et demie qu'ils m'interrogèrent, ils ne me demandèrent rien à quoi je ne satisfisse, soit de philosophie, soit de théologie. Ils me mirent fort sur les matières de la grâce, dont je me débarrassai de telle sorte qu'ils eussent eu peine à dire dans quels sentiments j'étais. Je ne ferai mon acte qu'à l'entrée de l'hyver » (2).

Il ne soutint sa thèse qu'au mois de février ; elle fut dédiée, comme celle de philosophie, et pour les mêmes raisons, à la reine Anne d'Autriche. L'épître dédicatoire, contre la coutume, était encore cette fois en français. La reine y était louée d'une manière si flatteuse et si délicate qu'elle dut y être très sensible. La thèse roulait, selon l'usage, sur l'unité de Dieu, la Trinité et les Anges : *De Deo Trino et Uno, et de Angelis* (3). C'était la matière obligée ; mais, avec la fécondité de son esprit, la richesse de son imagination et son érudition précoce, il sut donner à ce sujet, mille fois traité avant lui, une forme neuve et piquante. Le président, quatre bacheliers en licence et deux bacheliers admis devaient disputer contre le répon-

(1) Jacques Pereyret, de Billom, après avoir été théologal de Mende et official de Clermont, vint à Paris, où le cardinal de Richelieu lui donna la chaire de controverse qu'il venait de fonder au collège de Navarre. Il fut nommé grand-maître de cette maison le 27 juin 1643.

(2) *Manuscrit de Septfonds*, cah. I, p. 55 ; — Gonod, *Lett. de Rancé*.

(3) *Id.*, c. I, p. 56.

dant. Dix docteurs nommés censeurs y assistaient avec le droit de suffrage. L'abbé de Champvallon, son ami, devait ouvrir la lice. C'était un jeune homme d'une physionomie heureuse, d'une politesse extrême, et, malgré sa vie dissipée, il avait le talent de parler sur tout et de parler bien, le goût des sciences et des belles-lettres, avec une mémoire prodigieuse.

Il tint en haleine le soutenant pendant une heure, et le pressa vivement, mais avec tant de grâce, qu'on ne se lassait pas d'entendre ces deux abbés à peu près du même âge, également distingués, l'un proposer ses difficultés et l'autre les résoudre avec une aisance qui surprenait les plus habiles docteurs.

La fin de l'argumentation ne fut pas moins brillante que le commencement. L'abbé de Rancé y fit paraître une érudition qu'on n'avait pas lieu d'attendre de quelqu'un de son âge et des goûts qu'on lui connaissait; mais rien ne lui acquit tant de gloire que la facilité avec laquelle il citait les Pères de l'Eglise (1). On ne pouvait former aucune difficulté contre sa thèse qu'il ne rapportât aussitôt en sa faveur le témoignage d'un Père grec, et à l'appui celui d'un Père latin, et cela avec tant de précision et d'à-propos qu'on eût dit que ces saints docteurs parlaient par sa bouche (2).

(1) D. Gervaise, *Jugements crit.*, p. 51 et 53.

(2) C'est, sans aucun doute, à l'occasion de sa tentative que l'abbé de Rancé recueillit les notes que l'on conserve manuscrites à la bibliothèque d'Alençon, formant un cahier in-8° de 212 pages, et commençant par ces mots : «*Quid Plato et alii nonnulli de Trinitate senserint?*» Qu'est-ce que Platon et quelques autres ont pensé de la Trinité? Il expose, en répondant à cette question, la différence immense qu'il y a entre le dogme chrétien d'un Dieu en trois personnes et le ternaire platonicien. Il cite une foule de textes grecs empruntés aux ouvrages des philosophes anciens. Il passe en revue les Pères de l'Eglise grecque, qui ont cherché à accommoder ce mystère au sens de Platon. Arrivé à l'Arianisme, il en énumère et en classe les sectes nombreuses. Il rapporte tous les passages des Saintes Ecritures dont les Ariens ont abusé pour soutenir leur effroyable hérésie; il les explique comme l'Eglise et en indique d'autres qui confirment ces explications. Après avoir établi l'égalité et la distinction des personnes du Père et du Fils, il constate l'existence du Saint-Esprit; il

## CHAPITRE IX

L'abbé de Rancé continue ses études et ses divertissements; il prêche dans plusieurs églises de Paris, et il est ordonné diacre après une retraite à Saint-Lazare (1646).

Aussitôt que l'abbé de Rancé eut soutenu sa tentative, comme il aimait toujours, en digne élève qu'il était, à reporter sur ses maîtres vénérés et chéris sa gloire et ses succès, il se hâta d'envoyer sa thèse, *en beau papier de satin*, à M. l'abbé Favier et à M. de Bellérophon, avec des lettres où il leur racontait la manière dont il s'en était tiré (1).

Il alla passer ses vacances à Véretz, et revint à Paris à la fin de l'automne pour y poursuivre ses études; mais il avait l'esprit trop actif pour circonscrire ses travaux dans l'unique sphère de la théologie, pendant les deux années d'intervalle qui, suivant les lois de la Faculté, devaient séparer la tentative de la licence. Il songeait déjà, depuis quelque temps, à la prédication, à un vaste auditoire frissonnant sous sa parole, et aux triomphes les plus séduisants de l'éloquence. Il demanda donc et obtint la permission de prêcher; et il brilla dans les églises comme il avait brillé dans les écoles. Mais était-il assez solidement humble, assez mûr, pour affronter ces redoutables applaudissements qui enivrent le cœur et

prouve sa *procession*, surtout d'après les docteurs de l'Eglise d'Orient. Tous les éléments d'un traité complet de la Trinité sont réunis là : les étymologies, les définitions techniques des noms et des choses, les preuves, l'indication des sources, les objections, les réponses. Les textes grecs sont longs et très multipliés; c'est un arsenal que l'abbé de Rancé s'était préparé avant la lutte, mais pour son usage seul ou celui d'un théologien très savant et assez habile helléniste pour lire couramment et comprendre, à la simple lecture, la langue d'Homère.

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 16.

souvent énervent les génies naissants? Nous ne le croyons pas (1).

Il fit son premier sermon à l'occasion de la profession de sa sœur aux Annonciades (2). La vue d'une victime étendue à terre sous le linceul funèbre, dans un état de mort, au fond d'un sanctuaire, ces chants lugubres, les serments, tout l'appareil saisissant de cette immolation, rendrait éloquent un orateur ordinaire; que sera-ce donc de l'abbé de Rancé devant un pareil spectacle, quand il s'agit d'une sœur, quand la voix du sang et celle de l'esprit se mêlent ensemble!

Il prêcha pour la seconde fois, depuis son baccalauréat, dans l'église Saint-Paul, jour de la conversion de ce grand apôtre, 25 janvier. Il développa toute l'admirable économie de la grâce dans le retour du pécheur, et fit, sans s'en douter, l'histoire de sa propre conversion (3).

Il prêcha son troisième sermon au mois d'avril suivant. Il écrivait le 16 mai : « Nous sommes présentement aux Claies (terre et château près de Versailles) depuis un mois tout entier, où je m'ennuie très fort. Nous partimes le lendemain de la seconde fête de Pâques, où je prêchai dans les Carmes-Déchaussés; mon texte fut : *Sperabamus quod ipse redempturus esset Israel*; et tout mon discours dessus l'espérance. Je ne vous en dirai pas davantage, ne m'imaginant pas que ce que je fis vaille la peine de vous être mandé » (4).

En général, il possédait cette haute éloquence qui persuade, qui entraîne. Sa prononciation était pathétique, majestueuse et véhémence. « Il avait, dit dom Gervaise, quelque chose de ce torrent qu'on a depuis admiré dans le P. Bourdaloue; mais il touchait plus que lui, et ne parlait pas si vite » (5). Enfin, il possédait la plupart des qualités qui font le grand ora-

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. II, p. 5.

(2) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 54.

(3) Id., *ibid.*, p. 55.

(4) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 18 et 19.

(5) *Jugem. crit.*, p. 56.

teur (1), et le froc de grosse laine qu'il jettera un jour sur ses épaules, en signe de pénitence, loin de rabaisser son talent, ne fera que lui donner un essor plus sublime.

La chasse était toujours son amusement favori. « On voyait, dit Le Nain, un prieur, un chanoine, un abbé, passer les jours et les nuits, coucher souvent dans les bois, tête nue, accablé de fatigue, attendre à l'affût quelques bêtes fauves. Il y contracta plus tard une goutte sciatique dont il faillit mourir » (2).

Son ami, M. l'abbé de Champvallon, l'ayant rencontré un jour dans les rues de Paris, lui demanda : « Où vas-tu, abbé ? Que fais-tu aujourd'hui ? — Ce matin, prêcher comme un ange ; ce soir, chasser comme un diable ! » (3). Telle fut sa réponse, qui révèle tout ce qu'il y avait de forcé, d'étrange et de disparate dans sa conduite. Les voitures qui allaient le train ordinaire étaient pour lui un supplice insupportable. Il n'était pas plus tôt en route qu'il eût voulu être au terme de son voyage. Il lui fallait des coursiers aux pieds rapides comme la flèche et dévorant l'espace. On l'a vu plus d'une fois, après avoir chassé quatre ou cinq heures le matin, venir de fort loin en poste, le même jour, soutenir une thèse en Sorbonne, ou prêcher dans une église, avec autant d'assurance et de tranquillité que s'il fût sorti de son cabinet (4). Sa complexion cependant était délicate, et il n'y avait que sa grande ardeur qui pût le soutenir.

Il n'était encore que simple tonsuré, et sa famille ne savait que penser de cette conduite, car il semblait n'avoir aucun désir d'entrer dans les ordres sacrés. La vie d'abbé séculier lui souriait assez ; elle lui donnait une certaine liberté qu'il aimait, et il prévoyait que, s'il pénétrait plus avant dans le sanctuaire, il serait obligé de renoncer à ses divertissements, de vivre dans une grande contrainte, ce qui ne pouvait s'allier

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, l. I, p. 17.

(2) T. I, l. I, c. II.

(3) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 56 et 57.

(4) Id., *ibid.*, p. 57.

avec ses goûts et la franchise de son caractère. De là toutes ces répugnances à passer outre, ne dût-il jamais être docteur, ni élevé à ces hautes dignités auxquelles sa naissance et ses connaissances acquises lui permettaient de prétendre (1).

Mais les sollicitations et les instances de ses parents finirent par l'emporter. L'archevêque de Tours, son oncle, insista de son côté, en lui témoignant le désir qu'il avait de l'avoir pour coadjuteur. Il fallut donc faire le dernier pas, c'est-à-dire entrer dans le sacerdoce de Jésus-Christ, conduit, non par cet Esprit qui souffle où il veut, mais sous l'inspiration fatale, inexorable de la chair et du sang.

Cette résolution étant prise dans la famille de l'abbé de Rancé, on pensa au moyen de l'exécuter. Paris était alors troublé par les guerres civiles connues sous le nom de guerres de la Fronde. L'archevêque, François de Gondi, ne se mêlait plus de l'administration de son diocèse, à cause de son grand âge. Le coadjuteur, son neveu, s'en mêlait encore moins, pour des raisons qui ne sont malheureusement que trop connues. M. du Saussay, l'auteur du *Martyrologe de France*, promu plus tard à l'évêché de Toul, qui était alors official et grand-vicaire de Paris, gouvernait le diocèse. Ce fut à lui qu'on s'adressa pour obtenir les dimissoires dont on avait besoin. L'acte est du 27 juin 1648, et il est ainsi conçu : « Il est « permis à l'abbé de Rancé de se faire ordonner par tel évêque « catholique qu'il lui plaira, et de recevoir de sa main les « quatre mineurs et les autres ordres jusqu'à la prêtrise in- « clusivement; on le dispense même des interstices et de « toutes les autres formalités qui s'observent en pareille ren- « contre » (2).

L'abbé de Rancé était toujours effrayé de l'état où il allait entrer; plus le moment approchait, plus ses perplexités croissaient. On vint à bout de vaincre ses répugnances, en lui re-

(1) *Manuscrit de Septfonds*, cah. I, p. 61.

(2) Gerv., *Jugement crit.*, p. 61.



présentant qu'il n'y avait pas de temps à perdre, que l'archevêque de Tours était infirme, et que, s'il venait à mourir dans ces circonstances, cette place éminente lui échapperait pour toujours (1). Il fut décidé qu'il entrerait seulement dans les ordres sacrés, et qu'un peu plus tard il recevrait la prêtrise.

Saint Vincent de Paul avait été destiné par la Providence à exercer la plus salutaire influence sur toutes les classes de la société française, sur l'Eglise et sur le monde. A peine avait-il été installé à Paris, qu'on avait vu presque tous les prêtres d'élite se grouper autour de lui et puiser dans sa sainte compagnie cet esprit de piété qui seul peut relever et vivifier l'état sacerdotal. C'étaient la plupart de ceux qui devaient être plus tard les grands évêques du grand siècle : c'était Bossuet qui venait s'y former aux vertus ecclésiastiques, et, dans les conférences qui s'y faisaient, s'essayer, comme un jeune aigle, à lancer la foudre.

L'abbé de Rancé vint à son tour à Saint-Lazare, où il trouva plusieurs de ses amis. Sa qualité de chanoine de Notre-Dame de Paris l'exemptait de faire régulièrement son séminaire; mais, comme il connaissait mieux que personne le besoin qu'il avait d'une retraite, il ne voulut point faire usage de ce privilège. Il se mit entièrement entre les mains de saint Vincent pour prendre le pli qu'il voudrait lui donner, et l'homme de Dieu, de son côté, n'oublia rien pour lui inspirer les sentiments qui doivent animer celui qui se prépare au redoutable ministère des autels (2).

Heureux s'il eût toujours réglé sa conduite sur les exemples et les leçons d'un aussi grand maître de la vie spirituelle! Mais les saints n'ont jamais parlé, prié et pleuré en vain. Cette semence de salut jetée par une main bénie dans une pauvre âme n'y périra pas entièrement; elle y germera plus tard, et y produira des fruits. C'est ce que nous entrevoyons dans la

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 62 et 63.

(2) Id., *ibid.*, p. 64.

lettre qu'il écrivit le 22 décembre à M. Favier, et qui nous apprend combien il avait été touché de son séjour à Saint-Lazare : « Vous avez, lui dit-il, trop bonne opinion de ma vocation à l'état ecclésiastique ; pourvu qu'elle ait été agréable à Dieu, c'est tout ce que je désire ; et il ne nous est pas permis, étant chrétiens, d'avoir autre pensée et autre fin de nos actions que celle-là. J'ai pris les quatre mineurs, le sous-diacre et diacre, en trois jours consécutifs, des mains de M. le coadjuteur (1), étant seul, et par un *extra tempora*. J'ai fait une retraite de douze jours à la Mission, où j'ai eu grande satisfaction de ces bonnes gens. C'est une véritable maison de Dieu, il ne se trouve point ailleurs un pareil exemple » (2).

## CHAPITRE X

L'abbé de Rancé se prépare à sa licence ; il est ordonné prêtre, ce qui ne l'empêche pas de vivre dans la même dissipation (1650-1651).

A la fin de 1649, l'abbé de Rancé entra en licence. On sait que, pendant les deux années qu'elle dure, le travail est continu ; l'aspirant est toujours en haleine pour attaquer ou se défendre soit dans les exercices publics, soit dans les essais particuliers. Les difficultés qu'il fallait vaincre, les épreuves solennelles qu'il devait subir, l'ardeur de tant de concurrents qui pouvaient lui ravir les palmes qu'il ambitionnait, étaient autant de stimulants et d'aiguillons de son amour-propre. Il fut bien forcé, comme il l'avoue lui-même (3), de retrancher quelque chose de ses amusements et de ses courses incessantes.

Son âme impatiente, bouillante, aurait voulu tout dévorer

(1) Jean-François-Paul de Gondi, depuis cardinal de Retz, et coadjuteur de son oncle depuis 1643.

(2) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 21.

(3) Id., *ibid.*, p. 23.

d'un coup : le temps, l'espace et la science. Il déclare « qu'il fera deux actes dans l'année, et qu'il achèvera sa licence par le dernier, qu'il réservera pour le mois de février de l'année prochaine, afin d'avoir dix mois à lui pour faire telle étude qu'il lui plaira » (1).

Quoique sa vie fût toujours très dissipée et peu digne du sacerdoce ; quoiqu'il reculât lui-même devant l'époque fatale de son ordination, il avait été décidé qu'il serait prêtre, et il le fut. Sur l'invitation de la famille, l'archevêque de Tours, son oncle, vint à Paris lui conférer la prêtrise le 22 janvier 1651. Il comptait alors vingt-cinq ans accomplis. Ainsi sa dispense d'âge, reçue de Rome trois ans auparavant, devint inutile. Quelques jours après l'imposition des mains, il célébra sa première messe. L'église des Annonciades de Paris, où il avait une sœur religieuse, fut choisie par son père pour cette cérémonie. Les préparatifs furent brillants : l'église, l'autel, les ornements, tout était magnifique. Ce qu'il y avait de plus considérable à la cour et à la ville devait s'y trouver. C'était un abbé de qualité, jouissant déjà d'une grande réputation, qui allait célébrer pour la première fois les Saints Mystères ; cela seul devait attirer une foule considérable de monde. Mais ce n'est pas là le spectacle le plus digne du Dieu qui s'immole par les mains du prêtre, et devant lequel les anges se voilent la face de leurs ailes ; il veut surtout que ceux qui sont chargés de ce redoutable ministère soient parés de l'innocence et de la sainteté de leur vie, et environnés au sanctuaire du cortège de leurs vertus. L'abbé de Rancé comprit si bien cette vérité que, lorsqu'on s'y attendait le moins, il disparut tout à coup et se retira aux Chartreux, où, dans une profonde solitude, il offrit au Seigneur les prémices de son sacerdoce, à l'insu de sa famille, qui n'en eut connaissance que quelques jours plus tard (2).

(1) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 23.

(2) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 67.

Ecrivant, quelque temps après, à M. l'abbé Favier, il lui disait : « J'ai reçu, il y a trois semaines, l'ordre de prêtre par les mains de Monsieur de Tours. Je vous l'aurais mandé plus tôt sans le séjour que j'ai fait à la campagne » (1). Ces paroles si courtes, si sèches et si vulgaires, annoncent qu'il ne comprenait pas alors, comme il l'a compris plus tard, les devoirs et les charges du sacerdoce, et en même temps toute la gloire, tout le bonheur qu'il y avait pour lui d'être initié au plus grand et au plus sublime des ministères.

L'abbé de Rancé vécut prêtre comme il avait vécu abbé, dans la même dissipation et la même insouciance de ses devoirs. Il appliquait cependant quelquefois son esprit à des réflexions sérieuses, et il en faisait l'objet de ses entretiens. Se trouvant un jour avec ses deux amis, l'abbé de Champvallon et l'abbé de Clermont-Tonnerre, il amena la conversation sur les tortures des saints martyrs, et glorifia leur constance héroïque, dont il semblait qu'on ne fût plus capable, bien qu'on dût être dans la disposition de tout souffrir pour Jésus-Christ; puis, continuant à parler comme un homme qui ne s'effraie de rien, pas même du supplice du feu, car il était question principalement de saint Laurent, il leur proposa de faire un léger essai pour savoir jusqu'où irait leur patience. Ses amis le prirent d'abord sur le ton de la plaisanterie; mais, voyant que la chose tournait au sérieux et qu'il se moquait de leur pusillanimité, l'amour-propre piqué se mit de la partie, et l'on fit une gageure à qui, pendant un temps donné, qu'on suppose sans peine avoir été extrêmement court, tiendrait le doigt à une bougie allumée. Les deux premiers, vaincus par la douleur, reculèrent presque instantanément. L'abbé de Rancé vint à son tour, présenta le doigt au feu, et l'y tint sans broncher, non seulement pendant le temps fixé, mais il continuait encore, lorsque ses camarades, s'aperce-

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 24.

vant, à la décomposition de son visage, de la violence qu'il se faisait, se hâtèrent de l'arracher à ce supplice (1).

De quoi n'est pas capable un homme qui, par vaine gloire, peut ainsi vaincre la nature ! et que ne peut pas faire la grâce dans une âme ainsi disposée ! On a vu des chrétiens, dans les temps de persécution, s'essayer au martyre en mettant des charbons brûlants sur leurs mains. L'abbé de Rancé prélu-dait ainsi, sans le savoir, à un long et douloureux martyre de trente-sept ans.

## CHAPITRE XI

Licence de l'abbé de Rancé (1652).

L'abbé de Rancé soutint sa Sorbonique le 10 février de cette même année, comme nous le voyons dans une lettre du 12 de ce mois à ses précepteurs : « Je n'ai pas voulu manquer, dit-il, de vous envoyer les thèses que je soutins avant-hier en Sorbonne, suivant le dessein que j'ai de vous rendre compte de ce que je fais » (2).

Il y a des âmes que Dieu semble avoir destinées l'une à l'autre : aussitôt qu'elles se rencontrent, elles se comprennent, elles s'aiment, elles s'agglutinent, pour ainsi dire, comme celles de Jonathas et de David : *Anima Jonathæ conglutinata est animæ David* (3), et rien n'est capable de les séparer. Tels furent Bossuet et l'abbé de Rancé (4) : jeunes gens tous deux au noble cœur, d'un esprit très cultivé et très

(1) Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, l. I, p. 16 et 17.

(2) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé*, p. 23.

(3) I Reg., c. xviii, v. 4.

(4) *Mémoires de l'abbé Le Dieu*, t. I, p. 42.

poli, également avides de savoir, quoique non également propres à tout apprendre, studieux, mais non avec la même application et la même persévérance, doués de talents transcendants à des degrés divers, rivaux et non jaloux.

Depuis deux ans ils étaient ensemble *sur les bancs* et concouraient pour la licence. La vieille Sorbonne n'avait pas vu souvent sous les voûtes de ses écoles deux champions de cette force. A la fin de la licence avait lieu, à cette époque, la cérémonie des *paranymphes*, consacrée à des harangues, des compliments, et aussi à des épigrammes. L'abbé de Rancé et les autres bacheliers de Navarre qui avaient concouru nommèrent Bossuet *paranymphé* (1). On appelait ainsi l'orateur élu par ses condisciples pour remplir le grand rôle dans cette solennité universitaire. Ils devaient préalablement aller tous en corps, et lui à leur tête, convier à cette fête le chancelier de l'Université, le Parlement, les autres cours supérieures, le Châtelet, l'Hôtel de ville. Dans le discours, comme dans les vers lus en ces rencontres, l'usage permettait que le *paranymphé* caractérisât successivement tous les bacheliers de sa licence. Combien Bossuet, dont l'âme était si élevée et si généreuse, dut se complaire à louer les grands talents de l'abbé de Rancé ! Combien celui-ci dut aimer à payer de retour un aussi éminent ecclésiastique, son compatriote par sa mère, son condisciple par la fréquentation des mêmes écoles, son émule par l'esprit et son ami par le cœur !

Philippe Cospéan, ce digne prélat qui avait assisté à la première thèse que l'abbé Bossuet avait soutenue à Navarre avec une supériorité si marquée, qui l'avait vu et entendu souvent depuis, présentant ses hautes destinées, les annonça un jour avec assurance à un certain nombre d'hommes d'élite qu'il réunissait à l'hôtel Vendôme, où il logeait. Un jour, leur montrant du doigt Jacques-Bénigne, qui venait de prendre

(1) Voir Floquet, *Etudes sur Bossuet*, t. I. *Licence de Bossuet*.

congé de lui pour retourner à son collège : « Ce jeune homme, leur avait-il dit d'un ton prophétique, ce jeune homme d'un extérieur si noble, dont la figure promet tant, sera assurément une des lumières de l'Eglise. » L'abbé de Rancé, qui était là, ne devait jamais oublier ces paroles, dont tous furent frappés comme lui, et, voyant cette prédiction s'accomplir si fidèlement dans la suite, il prenait plaisir à la redire à ceux qui venaient le visiter dans son désert et qui lui parlaient de Bossuet et de ses prodigieux succès (1).

Après la cérémonie des paranymphes, il ne restait plus qu'à conférer le grade de licencié et à assigner à chacun le rang qu'il avait mérité dans la licence qui venait de finir. Cette tâche était réservée aux principaux docteurs de Sorbonne, qui se constituaient en un tribunal secret dont les décisions ne devaient être connues qu'ultérieurement. La science chez nous est sortie de l'Eglise; elle ne l'avait pas oublié alors, et elle aimait à y revenir comme à son berceau. Les bacheliers de la licence, le lundi avant les Cendres de cette année 1652, se rendirent en corps, selon l'usage, dans la chapelle de l'archevêché, pour y entendre proclamer les rangs (2). Là, dans ce sanctuaire sacré, en face des autels, environnés de leurs parents, de leurs amis, de beaucoup d'étrangers que la réputation des lauréats avaient attirés, au moment où tous ces jeunes cœurs palpitaient d'impatience, d'émulation et de gloire, le chancelier se leva et lut à haute et intelligible voix :

*Licence de l'année 1652.*

1<sup>er</sup> rang (*primus locus*) : Maître Jean-Armand le Bouthillier, chanoine de Paris.

2<sup>e</sup> rang : Maître Gaston Chamillard, prieur de Sorbonne.

3<sup>e</sup> rang : Jacques-Bénigne Bossuet, prêtre du diocèse de Langres.

(1) *Journal de l'abbé Le Dieu*, publié par l'abbé Guettée, t. II, p. 161.

(2) Voir Floquet, *Etudes sur Bossuet*, t. I. *Lic. de Bossuet*.

4<sup>e</sup> rang : Nicolas de La Haye, prieur de Sorbonne.

5<sup>e</sup> rang : Jacques de Mailly (1).

Nous entendons nos lecteurs se récrier et dire : Comment, Bossuet au troisième rang ! Bossuet, dont le talent précoce n'a point eu d'enfance ; Bossuet, qui a montré de bonne heure dans les genres les plus divers l'un des plus beaux génies qui aient illustré les lettres sacrées, et que l'on peut placer avec une juste confiance au niveau de tous les grands hommes qui ont fait le plus d'honneur à l'esprit humain ; Bossuet au troisième rang, après Gaston Chamillard, n'est-ce pas la plus criante des injustices ! Encore, s'il fût venu immédiatement après l'abbé de Rancé, sujet d'élite dont on admirait la facilité extraordinaire, la mémoire prodigieuse, l'érudition et l'éloquence vraiment au-dessus de son âge, et qui, dans les thèses publiques, avait le don de fasciner et d'enlever les juges !

Nous n'avons point ici la mission de défendre le bureau de la Sorbonne. Que les enfants des grands personnages du royaume aient obtenu quelquefois un rang qui n'était pas dû à leur mérite, c'est ce qu'on a vu à la Sorbonne et ailleurs. Que les prieurs de la Faculté, comme Gaston Chamillard et Nicolas de la Haye, qui avaient fonctionné successivement pendant les deux années de la licence, aient été ordinairement privilégiés, nous ne le contestons pas ; mais pour ce qui

(1) Voici la liste telle que nous l'avons eue entre les mains à la Biblioth. impér., Fonds Sorbonne, n<sup>o</sup> 1277, *Ordo Licentiatorum, ab ann. 1373 ad ann. 1788, ann. 1652* :

1. Magister Joannes-Arm. le Bouthillier, canon. Paris (abbas Trappæ, ord. Cist., mortuus ann. 1700).

2. Magister Gasto Chamillard, Sorbon. prior.

3. Magister Jacob. Benignus Bossuet, Navar. (episcop. Meld.).

4. Magister Nicolaus de la Haye, Sorbon. prior.

5. Magister Jacobus de Mailly, Sorb.

6. Magister Guillelmus Cæsar.

7. Magister Spiritus le Mercier, Navar.

Etc., etc.



concerne l'abbé de Rancé, tout en reconnaissant la supériorité incontestable de son concurrent, il a donné trop de preuves publiques de sa haute capacité pour qu'on ne lui accorde pas d'autres titres à la première place que ceux de sa naissance, du prestige de son nom et du crédit de sa famille. « Il avait, dit M. de Bausset, des qualités d'esprit qui servent souvent à séduire la bienveillance ou à subjuguier l'opinion. Il portait aussi dans le caractère cette force et cet ascendant qui commandent et entraînent » (1). D'ailleurs, ne voit-on pas chaque jour des jeunes gens d'une infériorité relative l'empôrter quelquefois, dans les écoles et les examens, sur d'autres beaucoup mieux doués et beaucoup plus capables ? Le meilleur élève est-il toujours égal à lui-même ? Ne peut-il pas lui arriver de tomber du premier rang au second ?

Quoi qu'il en soit, Bossuet ne garda point rancune à l'abbé de Rancé ; l'amitié qu'il lui avait vouée n'en fut point altérée ; plus tard il y joignit la vénération, quand il le vit se consacrer à la pénitence avec tant d'humilité et de courage. « Bossuet, dit l'abbé Le Dieu, vécut avec ses compagnons de licence comme il avait fait avec ses premiers compagnons d'école, et il s'en fit des amis de toute sa vie. Il ne cessait d'en bien parler, de les louer, de les nommer dans l'occasion avec le caractère qui leur convenait. L'abbé de Rancé, chanoine de Notre-Dame de Paris, était de cette licence et lié d'amitié avec lui ; ce fut le fondement de l'union intime qu'ils ont conservée jusqu'à la mort » (2).

Bossuet, comme s'il avait eu le pressentiment de ce qu'il devait être un jour dans l'Eglise de France, désirait ardemment le grade de docteur ; il s'empessa de le prendre le 9 avril suivant. L'abbé de Rancé était en droit, par le rang de sa licence, de passer avant lui ; mais il marchait dans une voie différente, entraîné par l'amour des divertissements

(1) *Hist. de Bossuet*, in-4°, p. 26.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 42.

mondains. Il faut cependant le dire aussi pour être juste : des malheurs de famille, les événements politiques de ce temps, où presque tous ses parents et ses amis étaient engagés, durent alors le préoccuper vivement et le détourner de ses études. Ainsi, quelques semaines après sa licence, le 13 mars, il eut la douleur de perdre son oncle, Claude Bouthillier, qui mourut à Paris complètement disgracié, dans sa 71<sup>e</sup> année (1). Son cousin, Léon de Chavigny, avait été une des premières victimes des troubles de la Fronde. Arrêté le 18 septembre 1648 et emprisonné, il n'avait obtenu que le 14 novembre suivant la permission de se retirer dans sa terre de Pons-sur-Seine (2). Il y mourut le 11 octobre 1652, âgé de 44 ans, laissant une femme et treize enfants sans crédit, sans beaucoup de fortune, sans espérance de recouvrer les charges et les biens que les disgrâces de leur aïeul et de leur père leur avaient fait perdre (3). L'abbé de Rancé n'oublia jamais ce grand malheur; et, comme on l'attribuait assez généralement aux vexations du cardinal Mazarin, ce fut certainement une des choses qui lui donnèrent le plus d'éloignement pour lui.

M. de Chavigny avait ses défauts. Hélas ! qui n'a pas les siens ? Mais ses défauts étaient ceux d'un caractère aigri par l'adversité. C'était, du reste, un homme de foi vive, de conscience et d'honneur. A l'article de la mort, il avait fait appeler M. Singlin, le directeur de Port-Royal, et, après en avoir reçu deux fois l'absolution, il lui avait remis, à lui et à M. du Gué de Bagnols, des effets montant à près d'un million. Ces messieurs, dépositaires d'une valeur si énorme, se consultèrent aussitôt pour se mettre en mesure à l'égard de la veuve et des enfants. Ils prétendirent, sans pouvoir le prouver, qu'il s'agissait, pour une grande partie, de restitutions à faire,

(1) *Gazette de France*, 23 mars 1652.

(2) *Id.*, *ibid.*, 26 sept. 1648.

(3) De la Barre, *Vie de M. Fabert, maréchal de France*, t. II, p. 60; — *Gazette de France*, 12 octobre 1652.

et, pour le reste, ils mirent en avant le sceau du secret de la confession. On essaya toutes sortes d'arbitrages, gens du Parlement, docteurs de Sorbonne, casuistes. Les ennemis de Port-Royal s'emparèrent de cette affaire et la présentèrent sous les couleurs les plus odieuses. M<sup>me</sup> de Chavigny jeta les hauts cris et fit parler l'intérêt de ses treize enfants. Enfin, les jansénistes furent forcés de lâcher prise. Ces tristes débats ne leur firent point honneur (1).

La Providence vint au secours de cette pauvre mère et de ses enfants, qui trouvèrent à s'établir de la manière la plus avantageuse et la plus honorable. Léon, l'aîné, épousa en 1658 Elisabeth Bossuet, proche parente du grand Bossuet, qui lui apporta, avec de la fortune, un nom qui devait briller d'un immortel reflet de gloire ; le second, Gaston-Jean-Baptiste, marquis de Chavigny, eut un grade élevé dans l'armée ; Jacob-Léon fut conseiller au Parlement de Paris ; Louis, chevalier de Malte ; Denis-François, évêque de Rennes et ensuite de Troyes ; Marie épousa Nicolas Brulart, premier président au Parlement de Dijon ; Henriette, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne ; Louise-Françoise, Philippe de Clérembaud, comte de Palluau, maréchal de France ; Renée, M. de Bosmelet, président au Parlement de Rouen. Les autres se firent religieuses (2). On vit s'accomplir en cette famille l'oracle des saintes Ecritures : *Dieu aura pitié de la veuve, il sera le protecteur de l'orphelin.*

(1) Tout cela est raconté avec beaucoup d'adoucissement par Hermant, *Histoire manuscrite du Jansén.*, t. I, p. 673, Bibl. impér., Saint-Germain, n<sup>o</sup> 911. — *Lett. de la Mère Angélique*, t. II, p. 193.

(2) Voir Moreri, *Gr. Dict.* (art. Bouthillier); — La Chesnaye-des-Bois, *Dict. de la Noblesse* (art. Bouth.), et le Père Anselme.

## CHAPITRE XII

L'abbé de Rancé perd son père; il est reçu docteur (1654).

Nous avons vu que des événements aussi douloureux qu'imprévus avaient suspendu les études théologiques de l'abbé de Rancé l'année précédente. Il ne les reprit tout de bon qu'après les vacances, pour se préparer à son doctorat. Il y touchait lorsqu'un nouveau malheur de famille vint l'arrêter tout court. Il reçut un exprès qui lui annonçait que son père était dangereusement malade dans son château de Véretz, et qu'il désirait beaucoup le voir (1). En effet, M. de Rancé ayant quitté Paris vers la mi-février pour aller à sa terre faire quelque embellissement, n'y était pas plus tôt arrivé qu'il s'était senti atteint d'une maladie qui parut, dès le lendemain, devoir être mortelle. A l'instant même l'abbé prit la poste avec le chevalier son jeune frère, pour se rendre en toute hâte à Véretz; mais, quelque diligence qu'il pût faire, il trouva son père à l'extrémité, et ses premiers soins furent de lui faire recevoir les sacrements de l'Eglise (2). Il n'eut pas besoin d'employer ces moyens humains auxquels on a souvent recours près des malades ordinaires pour les préparer peu à peu au passage terrible. M. de Rancé avait vécu chrétiennement; les grands emplois qu'il avait eus à la cour dans des temps difficiles, puis d'amères déceptions, l'avaient détaché du monde. Convaincu de la vanité des espérances de l'homme, frappé de la fragilité de la vie, qu'un moment rapide comme l'éclair peut nous enlever, il avait fait son testament de bonne heure et mis ses affaires en ordre (3).

(1) *Manuscrit de Septfons*, cahier I, p. 30.

(2) Marsoll., t. I, l. I, p. 17.

(3) Le Nain, t. I, l. I, p. 5.

Ce testament n'était pas à Véretz ; il l'avait déposé secrètement entre les mains de sa fille, religieuse aux Annonciades, à Paris (1). Il ne pouvait assurément choisir des mains plus pures, plus amies et plus désintéressées. C'était pour en informer l'abbé, comme le fils aîné de sa maison, et se concerter avec lui, qu'il l'avait fait venir. Autant que ses forces le lui permirent, il l'instruisit du fond de ses affaires et lui donna les lumières nécessaires pour les conduire. Enfin, il l'exhorta, en peu de mots, à *préférer toujours la conscience et l'honneur à tout ce que la fortune a de plus séduisant*. On dit que les mourants ont quelquefois des inspirations, des illuminations d'en haut, des reflets du ciel déjà entr'ouvert. On le vit bien en cette circonstance. L'abbé de Rancé recueillit ces paroles prophétiques, les cacha dans son cœur : dans le cours de sa vie, il aura souvent l'occasion de s'en ressouvenir et d'en profiter.

Le lendemain, ce bon père expira entre les bras de ses enfants, autant regretté des étrangers qui le connaissaient que de sa propre famille. Il passait dans le monde pour un homme d'une probité incorruptible, d'une droiture admirable et d'un attachement sincère, inviolable, à ses amis. L'abbé et son frère le chevalier s'occupèrent de le faire transporter aux Carmes-Déchaussés, dans la chapelle de Saint-Albert, et de le faire inhumér à côté de leur mère, afin que les deux époux fussent unis jusque dans les bras de la mort, et confondus à jamais dans le souvenir et les prières des cénobites (2).

(1) Marsoll., t. I, l. I, p. 17.

(2) Denis Bouthillier le père fut inhumé, comme nous l'avons vu, dans l'église de Saint-Côme ; M<sup>sr</sup> de Chavigny, évêque de Troyes, y fut aussi inhumé le 15 septembre 1731 ; le père de l'abbé de Rancé, dans la chapelle Saint-Albert des Carmes, avec son épouse. Dans les *Antiquités de Paris* de Malingre, on lit à l'article Carmes-Déchaux : « La sixième chapelle dédiée à Saint-Albert, choisie par M. de Rancé. » M<sup>me</sup> de Rancé y fut inhumée le 16 octobre 1638. D. Gervaise dit positivement qu'on voyait le tombeau de M. de Rancé près de la chaire. Sa mort était marquée sur une plaque de cuivre attachée à son cercueil de plomb, au 13 de

L'abbé de Rancé, en qualité d'exécuteur testamentaire, se trouva jeté avec son inexpérience dans des affaires très compliquées, des préoccupations, des ennuis et des embarras de toute sorte. Il ne lui fut pas possible de songer à autre chose pendant toute cette année. Il ne reprit sérieusement ses études qu'au commencement de l'année suivante (1654) pour arriver, enfin, au doctorat (1).

Il avait deux Actes à soutenir : l'un la veille, et l'autre le jour même. Le premier se composait de deux thèses : l'une appelée *Tentative*, soutenue par un jeune candidat ; deux bacheliers disputaient contre lui, pendant que le licencié était à ses côtés. Dans la seconde, appelée *Vespérie*, parce qu'elle se soutenait le soir, deux docteurs argumentaient contre le licencié, chacun pendant une demi-heure, sur un point de la morale et de l'Écriture Sainte (2). Lorsque l'abbé de Rancé se disposait à sa *Vespérie*, un différend qui survint entre la Faculté de théologie et le Chapitre de Notre-Dame faillit l'arrêter à l'issue finale de son cours de théologie.

Il s'agissait de savoir sous quel costume l'abbé paraîtrait pour recevoir le bonnet de docteur. La Faculté prétendait qu'il fallait, selon la coutume, le revêtir de ses insignes ; le Chapitre, au contraire, réclamait pour les siens. « En effet, disaient ces Messieurs, c'est un chanoine de Notre-Dame qu'on va recevoir docteur ; c'est un honneur pour le Chapitre, il faut bien qu'on le sache, et que cela paraisse au dehors : ainsi, il est nécessaire que le récipiendaire ait le costume de chanoine. — Mais ce chanoine, répondait la Faculté, veut être incorporé parmi les docteurs : il faut donc qu'il en ait les marques distinctives en cette circonstance. Le Chapitre tenait ferme, et l'abbé était sur le point de n'être jamais docteur, car, de part et d'autre, on ne paraissait pas vouloir se rien

mars 1653, p. 72. Le Nain le fait mourir en 1650, t. I, c. II, p. 6 ; — Marsollier, en 1652, t. I, l. I, p. 16.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 36.

(2) *Id.*, *ibid.* (Notes.)

céder. Enfin, l'intérêt, comme il arrive souvent, décida cette affaire : Messieurs de Notre-Dame, voyant qu'ils n'auraient pas leur docteur s'ils n'accordaient à la Faculté ce qu'elle souhaitait, se désistèrent de leurs prétentions (1).

L'abbé de Rancé, revêtu à l'avance de la fourrure et de l'hermine des docteurs, précédé des massiers de l'Université, accompagné du grand-maître, d'une foule de dignitaires, de régents, de bacheliers et de docteurs, tous en grand costume, s'achemina vers le palais de l'archevêché, pour le dernier Acte appelé *Aulique*, du nom de la salle où l'on devait se réunir (2). Le récipiendaire se plaçait sur un fauteuil devant le grand-maître, et lorsqu'il avait, à genoux, prêté un premier serment, le chancelier lui adressait une allocution et lui posait le bonnet sur la tête. Le nouveau docteur se relevait pour répondre. Son discours étant fini, il ouvrait par un argument la dernière thèse; après quoi le chancelier et les docteurs, précédés des bedeaux, le conduisaient à Notre-Dame, à l'autel des Martyrs, devant lequel il s'engageait par serment à défendre la foi et à donner son sang pour elle, s'il le fallait (3).

Hélas! l'abbé de Rancé ignorait que cette belle et imposante cérémonie, qui n'était probablement pour lui qu'une affaire de forme, deviendrait un jour, pendant plus de la moitié de sa vie, une poignante réalité. Il ne se doutait guère alors de l'espèce de martyr qui l'attendait, martyr de contradictions, de calomnies, de persécutions de toute sorte; martyr de larmes : elles aussi sont du sang, le sang de nos âmes.

(1) Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 68 et 69.

(2) Anno Domini 1654, die 2 martii, sacræ theol. Facultas Paris., post missam de Sancto Spiritu solito more celebratam, ordinaria habuit comitia in aula collegii, etc. Primum Armandus Bouteillier et Fulgentius Rousselin præstiterunt juramenta. Regist. Faculté de théol., coté MM 250, fol. 187, v°. (Archives de l'Empire.)

(3) L'abbé de Rancé, dans les actes de l'Assemblée du Clergé de l'an 1655, signe : *Docteur de la Faculté de théologie de Paris*, p. 4 des procès-verbaux. — Les registres du Chapitre de Notre-Dame mention-

## CHAPITRE XIII

Portrait de l'abbé de Rancé; un saint prélat lui donne de sages conseils; son oncle, l'archevêque de Tours, en fait un de ses archidiacres (1654-1655).

Muni d'une riche provision de science, mais de cette science qui enfle, selon l'enseignement de l'Apôtre, il n'avait pas assez de cette piété qui édifie. Les armes spirituelles dont saint Vincent de Paul avait revêtu ce jeune David pour combattre contre la chair, le monde et le démon, ne lui étaient, hélas ! plus guère familières.

Il réunissait en sa personne, au suprême degré, tout ce qu'on peut désirer pour figurer dans le monde avec la plus grande distinction. Sa taille, au-dessus de la médiocre, était bien prise et bien proportionnée ; sa physionomie des plus heureuses et des plus distinguées (1). Il avait le front élevé, le nez allongé sans être aquilin, les yeux pétillants de feu, la bouche très bien dessinée, et le reste du visage, quoique légèrement picoté de petite vérole, plein de noblesse et de grâce. Il était, du reste, d'une complexion si délicate, que le moindre vent suffisait pour l'enrhumer ; et cette incommodité, même quand il eut embrassé la vie pénitente, était pour lui

nent son doctorat à l'année 1654 : *Doctor theologus sacræ Facultatis Paris. (Nomenclatura, fol. 126.)* Dans la liste des docteurs qui n'ont pas souscrit à la sentence de la Sorbonne contre Arnauld, 1656, il est porté docteur à la date du 12 février 1654 ; — Moreri, 10 février 1654 ; — Elie Dupin (*Ecriv. eccl.*), 10 février 1654 ; — Maupeou (*id.*), p. 35, t. I ; — Le Nain, 6 avril 1652, p. 8, l. I ; — Gervaise, 10 février 1653, p. 69. — Nous avons assigné la véritable date. C'est donc par omission que le nom de l'abbé de Rancé ne se trouve pas sur les listes des docteurs de la Faculté de théologie de la Bibliothèque impériale : *Nomina et ordo Magistrorum sacræ Facult. Paris, n° 1221.*

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, l. I, c. IV ; — *id.*, *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 30.



la plus fâcheuse de toutes, car la toux qui l'accompagnait était si violente qu'il éveillait tous les religieux au dortoir (1), et qu'il était réduit à garder l'infirmerie des semaines entières.

Les qualités de l'esprit surpassaient encore celles du corps; dès son enfance on en admirait la vivacité et la pénétration. Jamais homme n'a porté plus loin le talent de la conversation : la sienne était douce, aisée, savante, selon les personnes qu'il avait à entretenir. On n'y trouvait rien de gêné ni d'affecté; tout coulait de source, tout était spirituel, jusqu'à son silence (2). Enfin le cœur, qui est la partie la plus noble de l'homme, venait mettre en lui le couronnement à tout le reste. On louait surtout sa bonté, sa droiture, sa franchise et sa loyauté. « Je n'avais pas seize ans, disait-il, que les gens du royaume les plus qualifiés comptaient sur ma parole comme sur une chose immanquable. Il leur suffisait que je disse une chose pour qu'on ne doutât pas de sa vérité..... On me faisait une espèce de reproche que je portais la probité si loin que je m'en faisais une idole » (3). On aimait à reconnaître son attachement inviolable pour ses amis. On peut dire que les lettres qu'il leur a écrites répandent un charme inexprimable dans l'âme de celui qui les lit encore aujourd'hui; on y retrouve le vrai langage de l'amitié.

La mort de son père l'avait rendu maître de deux hôtels à Paris, et enfin de la baronnie de Véretz, l'une des plus riches et des plus belles non seulement de la Touraine, mais encore de la France. Le bourg de Véretz (*pagus de Viretis*), comme on le nommait autrefois, est situé à environ trois lieues sud-est de Tours, sur la rive gauche du Cher, et s'étend au pied d'un coteau fertile et agréable sur lequel s'élevait un château

(1) *Relat. de la Trappe*, p. 103. Paris, Delaulne, 1702.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, p. 22, l. 1, c. iv.

(3) *Lett. de l'abbé de Rancé*, inéd., n° 1526, Biblioth. impér. (Copie authentique.)

dès le XVI<sup>e</sup> siècle (1). Sa position en avait fait une place importante qui fut prise et reprise par les Anglais durant les guerres désastreuses qui désolèrent ces contrées.

Cette terre passa successivement entre les mains de Jean de la Barre, de François de Courtenay, de Jean d'Estouteville, de Pierre Forget-Dufresne et de Denis le Bouthillier, seigneur de Rancé, baron de Véretz et de Larçay, qui la laissa à sa mort, en 1653, à son fils Armand-Jean le Bouthillier (2).

Ce vieux château, dont il ne reste aujourd'hui presque plus rien, était élevé sur plusieurs terrasses d'où le regard s'étendait sur un paysage magnifique : l'horizon n'était borné que par des coteaux lointains. En face, la vallée du Cher se confond avec celle de la Loire, et ces deux rivières coulent parallèlement jusqu'à Langeais. Le parc, d'une contenance d'environ trois cent cinquante arpents, s'étendait en forme de fer-à-cheval, et dominait un bas-fond au milieu duquel étaient beaucoup de terres labourables avec plusieurs pièces d'eau. Trois longues allées de grands arbres, s'étageant au-dessus dans le pourtour, formaient de fraîches et charmantes promenades en été. Elles sillonnaient un bois à travers lequel mille petits sentiers serpentaient en s'entrelaçant. De son parc, l'abbé de Rancé pouvait entrer dans la forêt de Larçay, qui lui était contiguë et qui lui appartenait (3).

Les revenus de ses terres joints à ceux de ses bénéfices ecclésiastiques pouvaient s'élever à la somme de quarante à cinquante mille livres, et il en usait largement. Si l'on désire connaître jusqu'où allait la vanité de sa toilette, en voici le détail : « A la cour et dans les brillantes sociétés, un juste-

(1) Dom Couturier, ancien abbé du Port-du Salut, avait recueilli des notes très nombreuses et très précieuses sur le château de Véretz ; il les a ajoutées au premier cahier du *Manuscrit de Septfoné*.

(2) Renseignements fournis sur les pièces originales, par M. Grandmaison, archiviste de Tours, aussi obligeant que savant.

(3) Renseignements fournis par M. l'abbé Bourassé, l'auteur très estimé d'une *Description de la Touraine et des cathédrales de France*.

au-corps violet d'une étoffe précieuse, bas de soie de même couleur bien tirés, cravate de points des plus à la mode, chevelure longue toujours bien frisée et bien poudrée, deux grosses émeraudes à ses manchettes, un diamant de grand prix au doigt. A la campagne ou à la chasse, c'était autre chose; il ne portait aucune marque d'un ministre consacré aux autels : l'épée au côté, deux pistolets à la selle de son cheval, habit couleur de biche, cravate de taffetas noir avec une broderie d'or pendante. Il croyait faire beaucoup que de prendre un juste-au-corps de velours noir pour recevoir les personnes sérieuses qui venaient lui rendre visite. Huit chevaux de carrosse des plus beaux et des mieux entretenus, avec une livrée correspondante, formaient son équipage; son ameublement ne laissait rien à désirer au goût le plus recherché, et la somptuosité et la délicatesse de sa table pouvaient satisfaire la sensualité la plus raffinée » (1).

Qu'on rapproche cette vie de celle de la Trappe, on aura le plus sublime, le plus effrayant contraste que puisse présenter, je ne dirai pas un siècle, mais un monde.

On parlait diversement d'une pareille conduite : les hommes charnels, qui, selon l'Apôtre, ne comprennent rien aux choses de Dieu, voyant une vie exempte d'écarts grossiers et déshonorants, n'y trouvaient probablement pas fort à redire : c'était un jeune abbé, un riche bénéficiaire, un homme à honnêtes revenus patrimoniaux qui les employait à ses plaisirs sans faire tort à personne (2).

Il n'en était pas de même des gens sages, des personnes pieuses : considérant en lui l'un des plus beaux esprits, et, on ne craint pas de le dire, *l'un des plus savants de ce temps pour son âge, quoiqu'il s'en trouvât de plus profonds que lui en certaines sciences* (3), un ecclésiastique à qui le ciel n'avait rien

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 58.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 100.

(3) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 59.

refusé de ce qui pouvait le rendre utile à ses frères, ils gémissaient de le voir ainsi passer ses plus belles années dans l'oïveté et la mollesse. Ils auraient pu lui répéter ce que saint Augustin écrivait à son ami Licentius : « Si vous aviez trouvé dans la terre un calice d'or, vous le donneriez à l'Église de Dieu; vous avez reçu du Seigneur un esprit, un génie d'or, et vous l'employez au service de vos mauvais penchants et du démon : *Accepisti a Deo ingenium spiritaliter aureum, et ministras inde libidinibus et in illo Satance propinas* » (1).

L'abbé de Rancé trouva sur sa route un Augustin qui eut le courage de lui dire la vérité : ce fut M<sup>sr</sup> Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne, qui le connaissait et l'aimait. Il ne le rencontrait jamais qu'il ne lui fit de ces reproches tempérés par la charité et la politesse, et qui ne vont que plus sûrement au cœur. « Monsieur l'abbé, lui disait-il, vous pourriez faire quelque chose de mieux; rien ne vous manque pour cela, ni les talents, ni les lumières. » — Quelquefois il lui disait encore : « Je suis assuré que votre bon cœur vous reproche souvent le peu que vous faites pour Dieu, après ce qu'il a fait pour vous. » — Dans d'autres occasions il ajoutait : « Si quelqu'un avait fait pour vous la centième partie des choses dont vous êtes redevable à la bonté de Dieu, de l'humeur que je vous connais, vous vous mettriez en pièces pour lui » (2).

S'il ne profita pas alors de ces charitables avertissements, au moins ne les oublia-t-il jamais ! Longtemps après son retour, un de ses religieux, étant peiné de voir au quartier des hôtes de la Trappe un homme de mauvaise réputation, il lui dit avec un sentiment profond d'humilité : « Et moi, qu'étais-je avant ma conversion ? Engagé dans les compagnies les plus

(1) *Epist. II ad Licent.*

(2) Goujet, *Vie de messire Fél. Vial. de Herse*; Cologne, 1738, p. 111, 115; — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. 11, t. I; — *Manuscrit de Septfons*, cah. I, p. 100.

mondaines, occupé du divertissement de la chasse à la suite d'une meute de chiens, l'épée au côté, les cheveux longs, un cor à la main ; et néanmoins, en cet état, je ne laissais pas que de voir un saint évêque qui me traitait avec une douceur extraordinaire, se contentant de me dire que si je voulais, je ferais bien autre chose que ce que je faisais » (1).

Ceci nous est un exemple de plus qu'il ne faut jamais désespérer des pécheurs et les abandonner. Quelque ingrate que paraisse une terre, il ne faut pas toujours croire que le grain qu'on y jette soit perdu. Semons avec foi, et attendons avec patience la goutte de rosée et le rayon des cieux.

Quoique ses études théologiques ne fussent pas assez sérieuses et assez complètes pour l'occuper tout entier, c'était cependant toujours un frein qui le retenait. Après son doctorat, après surtout la mort de son père, il eut plus de liberté et plus de temps ; il en profita pour se livrer davantage au monde. Il tomba dans cet état d'oisiveté où il ne reste plus rien, pour arriver du matin au soir, que des parties de plaisir, des jeux, des visites, des conversations, de longues siestes et des rêveries fantastiques. C'est surtout chez les jeunes gens passionnés et désœuvrés que l'imagination est la *folle du logis*. Il n'y a d'idée si étrange, si extravagante qui ne puisse leur venir à l'esprit et les captiver.

Un jour, en compagnie de deux de ses amis, après s'être bien divertis, ils se mirent à deviser sur la meilleure manière de passer agréablement le temps, et voici à quoi ils s'arrêtèrent : c'était de mettre chacun mille pistoles dans une bourse et d'aller, tant que les trente mille livres dureraient, *chercher des aventures par mer et par terre, partout où le vent les pourrait porter*. Ce fut l'expression dont ils se servirent (2).

L'abbé de Rancé nous rappelle, avec ses deux amis, ces anciens preux qui se faisaient un jeu de chevaucher nuit et

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 102.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. I, p. 25.

jour à travers le monde. S'il avait la générosité, la loyauté et le dévouement des chevaliers errants, il avait bien aussi, à cette époque, quelque chose de leur génie aventureux.

Nos joyeux compagnons voyaient avec plaisir approcher le jour de leur départ ; ils se repaissaient déjà de mille agréables chimères, lorsque la Providence, qui dispose de tout selon ses fins, suscita des événements imprévus qui les arrêtaient : l'un d'eux fut pourvu par le roi d'une charge considérable, et il fallut entrer en exercice ; l'autre fut empêché par des embarras de famille ; l'abbé de Rancé eut lui-même des affaires qui fixèrent ailleurs son attention (1). Le duc d'Orléans, à qui son oncle, l'archevêque de Tours, premier aumônier de ce prince, en avait sans doute parlé, le manda à Blois pour le voir et l'entretenir.

Sa famille n'était pas sans de grandes inquiétudes sur son compte ; elle craignait avec beaucoup de raison que la vie mondaine qu'il menait ne vînt à la connaissance du roi et ne compromît son avenir. Elle crut que le seul moyen de rompre ses habitudes était de le retirer incessamment de Paris. L'archevêque de Tours, qui partageait les mêmes craintes, ayant perdu un de ses archidiacres, celui d'outre-Vienne, crut avoir trouvé une occasion favorable de l'appeler près de lui et de briser le charme qui l'attachait à la capitale. Tout en lui offrant cette haute position dans la hiérarchie, il l'assura que ce ne serait que pour peu de temps, et qu'au premier moment il le demanderait pour son coadjuteur. C'était d'ailleurs un acheminement naturel à l'épiscopat, et même une condition préalable, la cour ayant dès lors pour principe de ne présenter pour cette dignité personne qui n'eût servi quelques années dans un diocèse sous un vertueux prélat. Cette brillante perspective flatta son ambition, et il ne fallut pas moins que cela pour le décider à quitter Paris.

(1) Voir Marsollier, *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. 1, p. 25. — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. III, p. 18.

En effet, rien n'était plus capable de tenter un abbé de qualité et d'avenir tel qu'était l'abbé de Rancé. L'archevêché de Tours passait pour un des plus beaux et des plus convoités de l'Eglise de France. Il accepta donc la proposition de son oncle et se rendit auprès de lui. Mais au lieu de s'installer à Tours et de se mettre tout de bon à son poste, il préféra, surtout pendant la belle saison, son château de Véretz, environné de bosquets charmants, de sources jaillissantes, d'étangs poissonneux, de forêts giboyeuses, et à peu de distance de la ville. Cette magnifique habitation devint très dangereuse pour lui. Tout ce qu'il y avait de gens distingués dans la contrée venait lui rendre visite. C'était déjà assez qu'il fût le neveu de l'archevêque ; mais un homme de cette valeur était alors quelque chose de si rare dans les provinces, qu'il n'y avait personne qui ne se fit un honneur et un plaisir de cultiver ses bonnes grâces et d'avoir part à son amitié. On ne voyait donc à Véretz qu'un flux et reflux de visiteurs de différent sexe, que les divertissements, la bonne chère et le jeu y attiraient autant que l'esprit et la politesse de celui qui en faisait les honneurs, car personne ne connaissait à un plus haut degré que lui l'art de bien recevoir une compagnie et de lui faire passer d'agréables moments. En un mot, sa maison était pour tous les alentours comme un lieu de rendez-vous de chasse, de pêche, d'équitation, de jeux continuels. Il s'y formait mille parties de plaisir : rien n'y était oublié que les devoirs d'archidiacre (1).

(1) Gervaise, *Jugem. crit.* p. 88, 89, 90, 91, 92.

## CHAPITRE XIV

L'abbé de Rancé est nommé député du second ordre à l'Assemblée générale du Clergé (1655).

Le roi avait convoqué à Paris, pour cette année, une assemblée générale du clergé de France, qui s'ouvrit le 25 octobre. On la regarde comme une des plus célèbres pour sa durée, qui fut de près deux ans; pour le nombre des membres qui la composaient: on y comptait sept archevêques, trente-sept évêques et vingt-sept députés du second ordre; enfin, pour les matières importantes qu'on devait y traiter (1). Il s'agissait d'apaiser les esprits, si agités au sujet du jansénisme, et de remédier aux désordres qui régnaient dans le diocèse de Paris, privé de son premier pasteur, le cardinal de Retz.

L'archevêque de Tours, qui préméditait depuis longtemps l'élévation de son neveu, crut qu'il n'y avait point de meilleur moyen d'arriver à son but que de le faire élire député à cette assemblée, certain qu'il ne manquerait pas d'y paraître avec éclat; mais il n'avait pas réfléchi que les affaires dont on devait s'y occuper étaient si délicates et si épineuses qu'un jeune homme d'avenir avait tout à craindre d'être appelé à y parler et à y jouer un rôle.

En effet, on ne pouvait s'attacher à un parti sans encourir le blâme de l'autre, ni parler en faveur de l'archevêque de Paris sans s'attirer l'indignation du cardinal Mazarin. L'ar-

(1) Tout ce que nous en avons dit est tiré: 1° des *Procès-verbaux de l'Assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris les années 1655 et 1656* (Paris, Aut. Vitré); — 2° de la grande collection des *Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France*, t. IV, avec pièces justificatives; — 3° d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale (H. Saint-Germain, 145), intitulé: *Mémoires de l'Assemblée du Clergé, de 1655 à 1657*.



chevêque de Tours, qui connaissait le caractère ardent et loyal de son neveu, son âme droite et ferme, incapable de trahir ou de dissimuler ses véritables sentiments, n'aurait pas dû, ce semble, l'exposer à tous ces dangers.

Quoi qu'il en soit, l'abbé de Rancé se mit sur les rangs : c'était un prêtre mondain, mais dans certaines limites, mais avec certaines réserves qui lui avaient conservé sa réputation, et même l'estime de ses confrères. La preuve, c'est qu'il fut élu député du second ordre dans l'assemblée du clergé de la province de Tours, qui comptait douze ou treize évêques et plus de cent prêtres des plus distingués de la Touraine et de la Bretagne. Son oncle eut le chagrin de voir sa candidature combattue et repoussée; l'évêque du Mans l'emporta sur lui, malgré toutes ses réclamations et ses protestations. Si quelque chose avait été capable de le consoler, c'eût été l'élection de son neveu.

Celui-ci ne pouvait souhaiter une position plus favorable en apparence pour briller par son esprit, faire de précieuses connaissances et avancer son avenir. Il se trouvait au milieu des personnages les plus éminents de l'épiscopat français (1). On y remarquait : Pierre de Villars, archevêque de Vienne; Adhémar de Grignan, archevêque d'Arles; Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens; Anne de Lévy de Ventadour, archevêque de Bourges; Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux; Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon-sur-Saône; François de La Fayette, évêque de Limoges; Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne; Jean de Lingende, évêque de Mâcon; Séguier, évêque de Meaux; Charles d'Anglurre, évêque d'Aire; Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die; François Rouxel de Médavy, évêque de Sées; etc.

(1) Il est désigné ainsi parmi les députés de second ordre : « Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de Saint-Symphorien-les-Beauvais, archidiacre d'outre-Vienne et prébendé en l'église de Tours. »

Parmi les députés du second ordre on distinguait les abbés de Bonzi, d'Espeisses, de Lionne, de Harlay, de Nesmond, de la Roche-Flayin, de Bertier, de Ligny, de Simiane de Gordes, et une foule d'autres (1).

L'abbé de Rancé ne fut pas longtemps à l'assemblée sans s'y distinguer. On connaissait sa capacité et surtout la parfaite connaissance qu'il avait de la langue grecque. Aussi, dès le 22 novembre, on l'adjoignit à l'abbé de Ligny et aux évêques de Vence et de Lodève, et on leur confia le soin d'examiner les livres dont Henri de Valois avait été chargé par ordre du clergé (2). Il s'agissait d'une nouvelle édition d'Eusèbe en grec (*Histoire ecclésiastique*), avec une traduction latine, et d'une édition de Socrate et de Sozomène, également en grec et en latin.

Le 10 décembre, après la lecture du procès-verbal, on appela l'affaire de l'abbesse de Fontevrault et de l'abbé de Feuquières, au sujet de l'abbaye de Notre-Dame-du-Relec. L'abbé de Rancé et l'évêque d'Angoulême furent nommés commissaires.

Le 13 de ce mois, le roi étant de retour, l'assemblée décida qu'elle irait saluer Leurs Majestés. On fit saluer les princes par des députations. Celle du chancelier se composait des évêques du Mans, de Riez et de Valence, et des abbés de Rancé, de Nesmond et de Couvran (3).

Le 17, l'abbé de Marmiesse, promoteur, demanda à la compagnie de s'occuper de l'affaire de l'archevêque de Rouen, M<sup>sr</sup> de Harlay, l'ami intime de l'abbé de Rancé (4). Il avait été nommé coadjuteur de son oncle, Fr. de Harlay, en 1651, et son successeur en 1655. La cour s'étant laissé surprendre

(1) *Procès-verbaux de l'Assemb. gén. des années 1655 et 1656*, p. 4. Paris, Ant. Vitré.

(2) Ces trois ouvrages se trouvent dans la collection des *Historiens ecclés.* de H. de Valois, 3 vol. in-fol. Paris, 1669, et Cambridge, 1720.

(3) *Procès-verbaux*, p. 72.

(4) L'abbé de Champvallon, dont on a parlé.

par de faux rapports, avait relégué le prélat dans son diocèse, par une lettre de cachet, peu avant la convocation de l'assemblée du clergé. C'était une vengeance du cardinal Mazarin et de l'évêque de Coutances, Aubry, suffragant de Rouen et l'ennemi de son métropolitain, qui lui avait reproché durement d'avoir violé toutes les lois ecclésiastiques en faisant à Paris, de son propre chef, une ordination en l'absence du cardinal de Retz (1). Le temps marqué pour la députation des provinces étant arrivé, l'archevêque indiqua son assemblée dans son château de Gaillon, y invita tous ses suffragants, et n'omit rien de toutes les formalités requises en pareil cas. Il ne s'y trouva que le seul évêque d'Evreux avec les députés de son diocèse, tandis que l'évêque de Coutances, avec les autres suffragants et leurs députés, étaient réunis à Vernon.

Un procédé si extraordinaire blessa l'archevêque de Rouen, et quoiqu'il fût persuadé que les évêques n'agissaient que par des ordres secrets du cardinal Mazarin, il ne laissa pas de prononcer la dissolution de leur assemblée. Ils en appelèrent de cette sentence au conseil du roi, qui la cassa et la déclara nulle. Il y eut des élections de part et d'autre : on examina d'abord celles de Vernon, et on allait les rejeter tout d'une voix, lorsque la cour ordonna de les admettre, à l'exclusion de celles de Gaillon. L'assemblée crut devoir déclarer que tout en cédant, elle ne prétendait point donner atteinte à l'ordonnance de l'archevêque de Rouen, ni approuver l'arrêt du conseil du roi, non plus que l'ordre de la cour intimé à ce prélat (2).

La justice a des droits qu'un homme de conscience et d'honneur ne doit jamais sacrifier, même en face des rois. L'abbé

(1) Legendre raconte, dans la *Vie de Mgr F. de Harlay*, p. 52, une prise terrible qu'eut ce prélat avec Mazarin à ce sujet.

(2) Tout cela est raconté très au long dans la *Vie de Mgr F. de Harlay*, par Legendre.

de Rancé le comprit et osa représenter à ses collègues que « les fréquentes lettres de cachet qui enjoignaient aux évêques de se retirer dans leurs diocèses imprimaient toujours quelque flétrissure à ceux qui les recevaient, qu'elles blessaient la liberté de l'assemblée et la gênaient dans ses jugements sur la validité des élections, et qu'enfin tous les prélats étant unis par les liens de la charité et par le caractère qui leur est commun, ils ne pouvaient se dispenser de prendre quelque part à ce qui venait d'arriver à l'archevêque de Rouen » (1).

Quelque délicate que fût une affaire où la cour semblait intervenir comme partie, il fut résolu, sur le réquisitoire de l'abbé de Marmiesse, promoteur, que l'assemblée ferait une démarche en faveur de l'archevêque de Rouen, et qu'elle solliciterait, par toutes les voies justes et légitimes, sa réintégration dans tous ses droits et privilèges.

L'abbé de Rancé avait été l'ami de la prospérité et des joies, il voulut l'être aussi de l'adversité et de la tristesse. On le vit aller à Gaillon avec les évêques d'Angoulême et de Conserans, consoler M<sup>sr</sup> de Harlay (2). Nommé, à son retour, membre de la commission qui devait examiner l'arrêt du grand conseil et les réclamations que ce prélat avait adressées à l'assemblée, il n'omit rien pour faire valoir les moindres circonstances qui pouvaient être favorables à une cause qu'il regardait comme la sienne. « Après avoir étudié cet arrêt qui révoquait la sentence prononcée par l'archevêque contre ses suffragants, il remarqua, dit dom Gervaise, qu'on s'était servi des termes *casser* et *annuler*; par conséquent, que des laïques s'étaient arrogé la connaissance d'une cause purement ecclésiastique, et l'avaient même jugée, ce qui était évidemment empiéter sur les droits de l'Eglise » (3).

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 110, 111, 112 et suiv.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, p. 23 et 24, t. I; — Marsoll., t. I, p. 31.

(3) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 115.

Il ne lui fut pas difficile de faire comprendre à l'assemblée combien elle était intéressée à ce que de pareilles entreprises ne pussent se renouveler. Il fut ordonné que les commissaires, savoir, les évêques de Toulon et d'Angoulême, l'abbé Boucherat et lui quatrième, iraient trouver M. le chancelier et le cardinal Mazarin, pour remontrer au premier que le grand conseil ayant outrepassé les limites de sa juridiction, l'assemblée lui en demandait justice, et pour prier le second de révoquer l'ordre du roi qui enjoignait à l'archevêque de Rouen de rester dans son diocèse (1).

Le chancelier Pierre Séguier accueillit l'abbé de Rancé avec une bienveillance marquée, et déclara aux commissaires qu'il n'avait pas prétendu rien entreprendre sur les droits de l'Église ; et, quoique les Parlements se servissent quelquefois des termes qu'il avait employés dans son arrêt, cependant, puisque l'assemblée en avait été offensée, il voulait bien, pour lui donner des preuves de son estime, se désister de la connaissance de cette cause, et lui en laisser le jugement, ce qui fut exécuté.

Mais pour le cardinal, il ne fut pas si facile de le faire revenir de ses préventions. Il donna cependant une audience favorable aux commissaires, leur témoignant qu'il estimait l'archevêque de Rouen et qu'il s'occuperait de cette affaire. Quelques jours après, Son Eminence s'étant rendue à l'assemblée, après la séance, l'abbé de Rancé et plusieurs autres membres insistèrent pour une prompt solution. Il leur répondit qu'il était disposé à s'employer près de Sa Majesté ; mais que, pour rétablir la bonne intelligence entre M<sup>sr</sup> de Harlay et ses suffragants, il était nécessaire qu'il remît ses intérêts entre les mains de l'assemblée. On lui répondit qu'il l'avait déjà fait. Le cardinal répliqua que les choses étant en cet état, l'affaire avait changé de face, qu'il en parlerait au roi et leur ferait savoir sa réponse.

(1) *Procès-verbaux*, p. 236.

Les commissaires virent bien qu'il n'y avait plus qu'un dernier pas, un dernier effort à faire pour arracher cette révocation tant désirée ; il fut décidé qu'ils auraient une nouvelle conférence avec le cardinal (1). Les réclamations, cette fois, furent si fortes et si motivées, qu'il n'y eut plus moyen de reculer. L'abbé de Rancé, dit-on, aurait été trop vif et trop pressant. On sait qu'il y a des gens avec lesquels il est bon de ne pas avoir trop raison. Mazarin se ressouvint toujours de l'espèce de violence qu'il lui avait faite, et il ne manqua aucune occasion de le lui faire sentir. Mais quand on a un cœur grand et généreux, qu'on a servi un ami et la justice, il n'y a rien, quoi qu'il arrive, dont on ne puisse se consoler.

## CHAPITRE XV

L'abbé de Rancé refuse de souscrire à la censure prononcée par la Sorbonne contre Arnauld (1656).

L'abbé de Rancé, au dehors comme au dedans de l'assemblée, avait ses allures franches. Lorsqu'une chose lui paraissait injuste, il n'était pas homme à se *laisser contraindre et étrangler par la politique*, comme disait M<sup>me</sup> de Sévigné. Il avait sans doute le désir de parvenir aux dignités ecclésiastiques, mais sans intrigues et sans bassesse ; il ne fit jamais, comme tant d'autres, de ces misérables calculs d'après lesquels la conscience doit se taire quand l'ambition parle. Rien au monde n'était capable de le faire fléchir devant la violation d'un droit ou de ce qui lui paraissait tel ; on le vit bien dans la circonstance suivante.

Les femmes, en général, se jettent avec plus d'ardeur que les

(1) Voir les procès-verbaux des 22 décembre, 24 janvier, 4 février, 2 mars 1655 et 1656. (Grande collection.)

hommes dans le bien comme dans le mal. Elles furent les premières à se laisser prendre aux pièges du jansénisme, et, comme de nouvelles Eves, elles y firent ensuite tomber leurs époux. C'est ce qui arriva en particulier au duc de Liancourt. Ce grand seigneur menait à Paris une vie si réglée et si édifiante, que M. Olier, de Saint-Sulpice, avait cru honorer ses paroissiens en le nommant à la place de marguillier (1). Mais par complaisance pour sa femme, Jeanne de Schomberg, fille du maréchal de ce nom, il s'attacha à la nouvelle secte, et s'y engagea très avant (2). Il fit construire à Port-Royal, pour lui et son épouse, un ermitage où ils se retiraient de temps en temps l'un et l'autre. Des ecclésiastiques suspects, comme le P. des Mares et l'abbé de Bourzeis, s'étaient réfugiés dans leur hôtel. Voulant faire cesser le scandale qu'ils donnaient à toute sa paroisse, M. Olier essaya, mais en vain, de les ramener à la soumission. Le duc se confessait à M. Picoté, de Saint-Sulpice. Celui-ci crut devoir enfin interroger son pénitent sur la constitution d'Innocent X et sur ses liaisons avec les jansénistes. Ses réponses l'ayant embarrassé, il le pria de lui donner deux ou trois jours pour prendre conseil sur la manière dont il devait en user dans sa direction. Le duc y consentit; mais, au lieu de revenir au jour convenu, il se plaignit amèrement des prêtres de Saint-Sulpice, qui lui avaient refusé l'absolution, au point que la chose fut bientôt publique dans tout Paris. Saint Vincent de Paul, à qui il fit part de son mécontentement, vint le lendemain matin en conférer avec M. Olier et M. de Bretonvilliers, et il fut résolu que l'on consulterait la Sorbonne (3).

Le duc, voyant le grand éclat de cette affaire, aurait voulu reculer, mais il n'était plus temps. On publia en sa faveur un opuscule anonyme intitulé : *Lettre à une personne*

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 207.

(2) *Journaux de Des Lions, doy. de Senlis* (manusc., Biblioth. impér.), p. 73.

(3) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 207, 221, 222.

*de condition*, qui fut vivement attaqué. Arnauld, qui en était l'auteur, répliqua par une nouvelle lettre, où il parlait des cinq propositions comme si elles n'étaient point dans le livre de Jansénius. Cette réplique fut dénoncée à la Sorbonne. Les docteurs accoururent en foule au jour fixé, et, le 31 janvier, elle fut censurée par cent vingt-sept d'entre eux contre soixante-cinq qui refusèrent de souscrire à cette censure. L'abbé de Rancé était du nombre de ces derniers (1).

Il ne faudrait pas croire que ces soixante-cinq docteurs partageassent en tout les opinions d'Arnauld ; plusieurs n'avaient voulu que protester contre ce qu'ils appelaient l'irrégularité et l'injustice des procédures, dans lesquelles les statuts de la Faculté de théologie leur semblaient violés. Ils se plaignaient qu'on eût donné pour commissaires à M. Arnauld ses ennemis déclarés, et qu'on lui eût refusé de venir en personne plaider sa cause. On objectait que les moines ne devaient pas se trouver dans les assemblées de la Faculté au nombre de plus de huit, et qu'il y en avait toujours eu de trente à quarante ; que, pour empêcher ceux du parti de M. Arnauld de dire tout ce qu'ils avaient préparé pour sa défense, le temps pendant lequel chaque docteur devait parler avait été limité à une demi-heure. Enfin, on disait que quatre prêtres de Saint-Sulpice avaient opiné comme docteurs dans une contestation où ils ne pouvaient porter leurs suffrages sans être juges et parties tout ensemble ; que pour intimider et faire incliner les voix, le chancelier Séguier, malgré son grand âge et ses in-

(1) Son nom se trouve sur toutes les listes des opposants ; il est le 56<sup>e</sup>, à côté de celui de son ami M<sup>or</sup> Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, dans la liste intitulée : *Nomina Magistrorum sacræ Facult. theolog. Paris. qui non subscripserunt sententiæ latæ adversus Magistr. Ant. Arnauldum doctor. theolog. socium Sorbon. die 31 jan. 1656, et confir. die 1 febr. 1656.* (Biblioth. imp., n<sup>o</sup> 1221, f. Sorbonne.)

Il y a une autre liste dans les *Mém. sur l'Hist. ecclés. des années 1655-1656*, t. I, de Beaubrun (Biblioth. imp., suppl. français, 2673), intitulé : *Nomina doctor. qui non subscripserunt censuræ et in vivis exstant*, feuille volante, écriture de M. de Lalane ; les docteurs sont divisés ici en *Sorbonici, Navarræi, Choletæi ac Ubiquistæ* ; l'abbé de Rancé est classé dans ces derniers : *Armandus le Bouthillier, ubiquista.*



fermités, avait voulu assister à toutes les réunions, avec son cortège de cérémonie, huissiers et hocquetons, sous prétexte de maintenir l'ordre (1).

Or, si l'abbé de Rancé était persuadé que les règlements de la Faculté et les droits d'une légitime défense avaient été violés dans cette circonstance, rien ne pouvait être capable de l'empêcher de déposer dans l'urne un vote conforme à ses convictions.

Tant que durèrent les délibérations, dans l'incertitude du résultat, tous les partisans d'Arnauld étaient en prière, et les petites filles pensionnaires qu'il avait eues sous sa conduite faisaient des neuvaines. Il a souvent raconté qu'à l'heure où la censure se prononçait contre lui en Sorbonne, il se promenait tout seul, calculant le moment et priant Dieu dans une haute galerie de la maison de Port-Royal. On laissa quinze jours aux docteurs de Paris et deux ans à ceux de la province pour réfléchir et se décider, avec menace, en cas de refus de souscription, d'être exclus à jamais de la Faculté. Après la quinzaine, on se mit en devoir d'éliminer les Parisiens qui n'avaient pas voulu signer : et tout d'abord, pour faire un grand exemple, on s'attaqua à M. de Sainte-Beuve, professeur royal ; il fut révoqué et remplacé sur un ordre du roi, avec lettre de cachet.

On ne pouvait approuver ces mesures de rigueur et de violence ; de pareilles choses ne se commandent pas à jour fixe et à aussi courte échéance. La plupart des questions étaient très mêlées et très complexes, et capables d'embarrasser les plus savants docteurs. La Sorbonne était une école de théologie très éclairée et très respectable sans doute, mais elle n'était pas infaillible ; et ici elle se conduisait comme si elle l'eût été. Il n'y a que devant l'Eglise que nous soyons obligés de nous incliner et de faire taire notre raison ; mais d'homme à homme il est souvent plus ou moins permis de discuter, de contester et même de résister.

(1) Sainte-Beuve, *Port-Roy.*, t. II, p. 528.

Toutefois, de tous ces docteurs récalcitrants il n'en restait que vingt-deux à la paix de l'Eglise en 1669, et presque tous furent réintégrés. Mais, pour le moment, on fit bien du bruit et bien des menaces. Les conseillers spirituels de la reine alarmaient sa conscience. Il fut résolu d'éloigner de Port-Royal les enfants et les solitaires (1). L'abbé de Rancé contemplait avec tristesse ces événements. On le retrouve une fois ou deux avec d'Andilly, Singlin, le duc de Liancourt, chez la princesse de Guémené, ou à l'hôtel Du Plessis-Guénégaud. On lui fait des confidences, on lui communique quelques écrits mystérieux (*les Petites Lettres*), comme à un homme sur qui l'on peut compter (2).

« Au reste, dit M. Sainte-Beuve, on se tromperait étrangement si on essayait de faire de lui, en ce temps-là, un janséniste, ou rien qui en approchât dans le sens sérieux. Opposé à la cour sur de certains points qui tenaient plutôt à la politique, et qui touchaient aux intérêts du cardinal de Retz, il n'avait aucun avis sur le fond des matières théologiques en litige, il n'entrait pas dans la subtilité des doctrines » (3).

La preuve la plus certaine que le jansénisme ne fut pour rien dans la conduite qu'il tint alors, c'est que dans quelques mois on le verra souscrire spontanément, sans restriction aucune, à la lettre adressée par l'assemblée du clergé au pape Alexandre VII, à la bulle de ce pontife, et ensuite au formulaire. Or, ces trois pièces étaient autant de professions de foi

(1) Racine, *Abrégé de l'Hist. de Port-Roy.*, p. 164.

(2) Dans le second volume manuscrit de Beaubrun précité, se trouvent deux fragments précieux des *Mémoires* de Saint-Gilles et de l'abbé de Ponchâteau. Ponchâteau dit, à la date du 30 mars 1656, que d'Andilly, exilé de Port-Royal par Mazarin et passant vingt-quatre heures à Paris, rapporta différents faits devant plusieurs personnes sur qui l'on pouvait compter, parmi lesquelles il cite l'abbé de Rancé. — Saint-Gilles dit, sous la date du 19 août de la même année, que l'on commença de distribuer à ceux dont la discrétion était assurée, des écrits jansénistes qu'on n'avait d'abord osé produire, dans la crainte de soulever des orages au sein de l'assemblée du clergé. L'abbé de Rancé était de ce nombre.

(3) Sainte-Beuve, *Port-Roy.*, t. III, p. 536.

anti-jansénistes, autant de coups mortels portés à Arnauld et à ses adhérents. L'abbé de Rancé se révèle alors tel qu'il est. Il n'y a plus d'équivoque, les difficultés qu'on lui a faites sur le sens et la portée de son refus de signature sont levées. Il a cru devoir résister à la Sorbonne ; mais, en bon catholique, il ne peut ni ne doit avoir aucune raison de résister à l'Eglise

---

## CHAPITRE XVI

**L'abbé de Rancé est chargé de divers travaux par l'Assemblée; il est nommé aumônier de Monsieur, duc d'Orléans (1656).**

L'assemblée ne cessait de lui donner des marques de son estime et de sa confiance. Paris n'avait été jusqu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle qu'un simple évêché (1). Les prélats qui gouvernaient cette Eglise aspiraient depuis longtemps à un titre plus en rapport avec l'importance de leur siège et de la capitale de la France. Henri de Gondi, en 1622, obtint une bulle de Grégoire XV qui érigeait son évêché en archevêché aux dépens de celui de Sens, auquel on enlevait trois diocèses : ceux de Chartres, de Meaux et d'Orléans. L'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, protesta avec son Chapitre. Ses successeurs renouvelèrent ses protestations, qui furent presque toujours appuyées des assemblées du clergé. M<sup>sr</sup> de Gondrin vint à son tour porter ses plaintes pardevant l'assemblée de cette année, qui les accueillit et nomma des commissaires (2). Elle comprit qu'elle ne pouvait confier une négociation aussi difficile et aussi orageuse qu'à des hommes d'une capacité éprouvée. Elle jeta les yeux sur

(1) *Histoire de Paris*, 5 vol. in-fol., commencée par dom Felibien et achevée par dom Lobineau.

(2) *Procès-verbaux de l'Assemblée*, séance du 21 avril.

L'abbé de Rancé, qui avait déjà montré en plusieurs circonstances une grande entente des affaires. On l'adjoignit aux évêques de Châlons-sur-Marne, de Lodève et à l'abbé de Couvran. On les chargea de faire toutes les poursuites nécessaires près de Leurs Majestés et du cardinal Mazarin. L'abbé de Rancé s'y employa de la manière la plus active, et fit presque toutes les démarches. Il s'assura des intentions de la cour ; il acquit ensuite la certitude que Rome approuverait tout ce qui serait décidé en France. Il ménagea également les intérêts des deux Eglises, et sut si bien disposer les esprits que l'archevêque de Sens, qui était son ami, consentit enfin à l'érection de l'archevêché de Paris moyennant un dédommagement pécuniaire qu'il accepta.

L'abbé de Rancé eut presque toute la gloire de cet arrangement. On disait partout qu'il avait terminé en quelques jours de malheureuses contestations qui duraient depuis près de trente ans. Toutefois, l'état déplorable de l'Eglise de Paris, l'éloignement de son premier pasteur, qui ne pouvait ni intervenir ni signer cette transaction, en arrêta quelque temps encore l'entière conclusion. L'assemblée, le 15 février, les 10 et 11 mars, le 5 avril, crut devoir le charger de divers travaux concernant l'évêque de Vabres et quelques chanoines de son Eglise, le syndic de la cathédrale de Chalon-sur-Saône et le prieur de Saint-Marcel, l'archevêque de Rouen et l'avocat général du Parlement de Normandie. Enfin on lui confia, avec l'évêque de Séz et l'abbé de Saint-Aphrodise, la délicate et épineuse mission de vérifier les contrats et les comptes des rentes ecclésiastiques.

L'archevêque de Tours songeait toujours à l'avenir de son neveu. Il avait déjà représenté plusieurs fois à Monsieur, duc d'Orléans, que son âge autant que ses infirmités l'avertissant de songer à son éternité, il était résolu de passer le reste de sa vie dans son diocèse, où le seul chagrin qu'il aurait dans sa retraite serait de ne plus pouvoir lui rendre ses services avec la même assiduité qu'il avait fait jusqu'alors. Il insinuait

adroitement que l'abbé de Rancé, son neveu, qui avait l'approbation des prélats et des ecclésiastiques les plus distingués du royaume, qui avait été employé avec tant de succès dans les affaires les plus difficiles de l'assemblée du clergé, était doué de tout ce qu'il fallait pour être près de Son Altesse Royale un autre lui-même (1).

Monsieur avait déjà ouï parler de l'abbé de Rancé; il l'avait vu quelquefois et était fort prévenu en sa faveur. Cependant cette proposition le surprit. La charge de premier aumônier n'avait été remplie jusqu'alors que par des personnes revêtues du caractère épiscopal, et l'abbé de Rancé, d'ailleurs, était fort jeune encore. Il crut devoir demander quelque temps pour y penser.

Nous voyons ici, par l'exemple de l'archevêque de Tours, que les hommes les plus saints par leur caractère ne sont pas toujours assez en garde contre les tentations de la chair et du sang, et que, dans leur amour trop aveugle pour leurs parents, ils ne songent qu'à les élever, sans réfléchir que cette élévation même est souvent pour eux l'occasion d'une plus terrible chute.

L'archevêque de Tours ne laissa pas de continuer ses sollicitations auprès de Monsieur, qui agréa enfin la démission de sa charge d'aumônier en faveur de son neveu. L'acte est daté du 3 juin 1656, et Son Altesse Royale fit expédier ses lettres-patentes à l'abbé de Rancé le 5 du même mois, avec les mêmes clauses et réserves exprimées dans la démission. Huit jours après, elle reçut son serment de fidélité.

Cette nouvelle position lui convenait à certains égards. Dès son enfance il avait fréquenté la cour; il était en relation avec tout ce qu'il y avait de plus qualifié dans le royaume. Il possédait tout ce qui est nécessaire pour se faire aimer et considérer d'un grand prince, pour s'attirer sa confiance, pour se ménager ses bonnes grâces; mais possédait-il au même degré

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 103.

cette piété tendre et éclairée, cet esprit de foi et de prière, cette pureté, cette innocence de l'âme si nécessaire au directeur des consciences ? Hélas ! il est bien permis d'en douter. Toutefois, cette nomination surprit agréablement tous ses amis. L'assemblée du clergé se crut obligée d'y prendre part, et d'interrompre ses affaires les plus importantes pour en témoigner sa reconnaissance à Son Altesse et en faire ses compliments à l'archevêque de Tours. Les mémoires du clergé en parlent en ces termes :

« Le dix-septième jour de juin, sur l'avis que M<sup>sr</sup> l'archevêque de Sens, Louis-Henri de Gondrin, a donné à la compagnie que M. l'abbé de Rancé avait été reçu en survivance en la charge de premier aumônier de Monsieur, duc d'Orléans, du consentement de M<sup>sr</sup> l'archevêque de Tours, et qu'étant de l'assemblée et du mérite que chacun sait, il était à propos de témoigner à S. A. R. et à mon dit seigneur de Tours la joie qu'elle en ressent, il a été prié de faire une lettre à S. A. R., et M. de Vienne avec l'abbé de Bonzi, d'en remercier M. de Tours. » Conformément à cette décision, l'archevêque de Sens écrivit à S. A. R. une lettre en date du 21 juin 1656 (1).

« Notre compagnie, disait-il, prend tant de part à l'honneur que V. A. R. a fait à M. l'abbé de Rancé, en le jugeant digne d'être dans une des premières charges de sa maison, qu'elle a cru être obligée d'en prendre beaucoup à la reconnaissance qui lui est due ; nous nous estimerions très heureux, Monseigneur, d'en pouvoir donner des preuves à V. A. R. par nos très humbles services, toutes les fois que M. l'abbé de Rancé lui rendra les siens ; nous sommes assurés que ce sera avec tant de zèle et de fidélité, qu'il nous serait très glorieux qu'il plût à V. A. R. de juger du respect que toute la compagnie a pour elle, par comparaison de celui d'un des particuliers qui la composent ; et d'être persuadée que le clergé de ce royaume

(1) *Procès-verbaux de l'Assemblée, séances des 17 et 21 juin.*

n'oubliera jamais ce qu'il doit à la protection que V. A. R. lui a fait l'honneur de lui donner; nous lui en demandons la continuation et la grâce d'être crus d'elle, comme nous le sommes très parfaitement, etc. » (1).

Cette lettre fut rendue à S. A. R. lorsqu'elle était dans son château de Blois. Après l'avoir lue, le prince fit partir un page pour la porter à l'archevêque, son ancien aumônier, et lui marquer la part qu'il prenait au témoignage d'estime que tout le clergé rendait au mérite de son neveu. Voici la réponse qu'il fit à l'assemblée :

« MESSIEURS,

« L'agrément que vous m'avez témoigné par votre lettre pour le choix que j'ai fait du sieur abbé de Rancé, en la charge de mon premier aumônier, convient, aussi bien que j'aurais pu le désirer, à la réflexion que j'ai faite sur toutes ses bonnes qualités, lorsque je l'en ai pourvu à la survivance de M. l'archevêque de Tours, son oncle; car, bien que ç'aurait pu être un effet de l'estime que j'ai toujours eue pour lui, j'ai encore considéré particulièrement qu'étant d'une compagnie aussi illustre que la vôtre, je satisfaisais non seulement en cela à ce que je me devais à moi-même, mais aussi que c'était reconnaître avec beaucoup de justice le mérite de l'un de ceux qui composent votre assemblée; j'ai toujours eu tant de zèle et de considération pour elle et tant de respect pour son auguste ministère, que je ne puis assez estimer les sentiments que vous faites paraître en cette occasion, ni les assurances que vous m'y donnez de vos affections pour moi, mais bien vous prierai-je de croire que je tiendrai à un extrême bonheur de pouvoir seconder, en toutes sortes de rencontres, les bonnes et favorables intentions qu'a toujours eues le roi mon seigneur pour votre entière satisfaction, qui me sera toujours très chère » (2).

(1) *Procès-verbaux de l'Assemblée, séance du 21 juin.*

(2) *Id.*, p. 487, 496 et 530.

M. de Goulas, intendant de la maison du duc d'Orléans, était chargé, en rendant cette lettre à l'archevêque de Sens, de lui communiquer, de la part de S. A. R., plusieurs autres choses très importantes concernant l'assemblée. Lorsque ce prince vint à Paris, le 12 août suivant, on lui députa pour le saluer l'archevêque d'Arles, les évêques de Bayonne, de Chartres et de Sisteron, avec les abbés de Rancé, de Berthier et Boucherat. Il alla au devant d'eux, les reçut avec beaucoup de bonté et de respect (1). Ce fut peu de temps après qu'il rentra sérieusement en lui-même et prit la résolution de se réfugier enfin dans le sein de cette religion divine, qui a des consolations et des espérances pour toutes les déceptions et toutes les douleurs.

---

## CHAPITRE XVII

L'abbé de Rancé signe le formulaire ; il prend la défense du cardinal de Retz devant Mazarin, dont il encourt la disgrâce (1656).

La secte des jansénistes fut peut-être la plus subtile et la plus insaisissable qu'on ait jamais vue. Au moment où on croyait la tenir, elle vous échappait, comme Protée, sous une autre forme. Après la bulle d'Innocent X, elle se réfugia dans la célèbre *distinction du fait et du droit*, qui lui parut un rempart inexpugnable. L'assemblée du clergé de France de cette année l'attaqua dans ce dernier retranchement par la lettre si belle et si explicite qu'elle écrivit au pape Alexandre VII (2), et par l'obligation qu'elle imposa à tous les ecclésiastiques du royaume de signer le fameux formulaire.

(1) *Procès-verbaux de l'Assemblée*, séances des 11 et 14 août.

(2) *Procès-verbal de l'assemblée*, lett. à N. S. P. Alex. VII, 2 sept., p. 755 et 756.



L'abbé de Rancé souscrivit à l'une et à l'autre (1); il le fit purement et simplement, avec cette droiture et cette franchise qui a toujours été l'âme et le caractère de toutes ses actions. Il écrivait un jour à l'archevêque de Paris : « J'ai embrassé les décisions du Saint-Siège et celles des évêques de France comme les règles de ma croyance et de ma conduite. J'ai condamné tout ce que l'Église a condamné dans son sens et son esprit sans équivoque (2)... » Il mandait à un de ses amis : « Loin de me repentir d'avoir signé le formulaire, je le signerai encore toutes les fois que mes supérieurs le désireront; je suis persuadé qu'en cela mon sentiment est le véritable » (3).

Ceci se passait les premiers jours de septembre. Le 15 du même mois, le cardinal de Retz avait écrit à l'assemblée pour l'engager à prendre ses intérêts (4). La compagnie s'empressa d'autant plus de faire de cette lettre l'objet de ses délibérations, que l'exil de ce prélat entretenait les divisions et l'anarchie dans l'Église de Paris, et empêchait la conclusion finale de l'arrangement pris avec l'archevêque de Sens. On résolut donc de s'adresser à la cour, ou plutôt au cardinal Mazarin, qui était la principale cause de toutes les difficultés.

Ce ministre regardait comme ennemis de l'État ceux qui ne l'étaient que de sa personne et de son administration. Le cardinal de Retz s'était mis à la tête des mécontents. De là toutes ces manœuvres pour le faire passer aux yeux de la reine régente pour un homme qui excitait à la révolte contre le roi et soufflait en France le feu de la guerre civile. Aussi fut-il arrêté au Louvre, huit mois après sa promotion au car-

(1) Sa signature se trouve entre celles de Sébast. de Guémadeuc, abbé de Saint-Jean-des-Prez, et de Franç. Hallier; il signe : *Armandus-Joannes Bouthillier de Rancé, abbas Sancti-Symphoriani.*

(2) Le Nain, t. II, p. 432.

(3) Ibid., p. 433.

(4) La lettre était ainsi datée : *Du lieu de ma retraite que je ne puis pas dire.* Elle se trouve dans les pièces justificatives de la coll. des *Procès-verbaux des Assemblées*, t. IV.

dinalat, puis conduit à Vincennes, et de là au château de Nantes, d'où il s'évada en plein jour, tandis que les gardes, qui croyaient qu'il était à genoux pour dire son bréviaire, s'amusaient à boire. Par le moyen d'une corde, il descendit le long de la muraille dans un fossé plein d'eau. Un des pages du maréchal de la Meilleraye qui se baignait, ayant aperçu quelqu'un qui descendait dans le fossé, s'écria : « *Le cardinal de Retz se sauve !* » (1). Mais aussitôt des gens apostés par le duc de Brissac le tirèrent du fossé et le firent monter à cheval pour le mener dans un lieu caché, près de Beaupréau, d'où il se rendit à Rome. Bientôt, sans même que sa cause eût été instruite, la cour avait publié des arrêts qui ordonnaient la saisie de son temporel et la destitution des vicaires généraux qu'il avait nommés. Cet acte était évidemment attentatoire à la dignité épiscopale et aux lois de l'Église.

L'abbé de Rancé avait depuis longtemps des relations avec le cardinal de Retz : c'était lui qui, en qualité de coadjuteur de Paris, lui avait conféré tous les ordres sacrés, à l'exception de la prêtrise, ce qui les avait unis entre eux par les liens sacrés d'une paternité et d'une filiation spirituelles. Il y avait eu pour lui une ordination particulière : grande faveur qui lui imposait une grande reconnaissance. Entraîné par sa famille et ses amis dans les troubles de la Fronde, il n'y avait pas joué un rôle actif, mais il avait fraternisé avec les principaux chefs (2).

Certains traits vifs et mordants que l'on remarqua dans une des lettres-circulaires que M<sup>gr</sup> de Retz écrivit pour sa justification, où le cardinal Mazarin n'était pas assez ménagé, firent croire à quelques personnes que l'abbé de Rancé en était l'auteur. Quoique cette imputation fût sans fondement, on n'a pas laissé de la renouveler plus tard (3).

(1) Collect. des *Procès-verbaux des Assemb. gén. du Clergé de France*, t. IV, p. 84 (pièces justificatives).

(2) *Mém. de Saint-Simon*, t. III, p. 231.

(3) L'auteur des *Véritables motifs de la convers.*, etc., p. 19, s'exprime

Il n'y avait rien au monde de plus difficile et de plus délicat que de plaider la cause du cardinal de Retz pardevant le cardinal Mazarin. On ne pouvait défendre le premier sans attaquer le second, ni donner raison à l'un sans donner tort à l'autre. C'était un vrai tour de force, un tour qui semblait défier les plus habiles acrobates de la politique. L'abbé de Rancé était trop loyal, avait l'âme trop noble pour vouloir faire sa cour aux dépens d'autrui, et élever sa fortune sur les ruines de celle d'un prélat qui n'était certainement pas ce qu'il devait être, mais qui avait été chassé de son siège par une mesure arbitraire et injuste.

Comme les évêques délibéraient si on le réintégrerait dans la jouissance de ses biens et dans l'exercice de sa juridiction, les avis se trouvèrent partagés. Quelques prélats osèrent prendre sa défense, mais assez timidement. L'abbé de Rancé se leva et parla avec beaucoup plus de hardiesse et de force. Il finit en disant « qu'il savait bien quelle serait la résolution de l'assemblée sur le sujet de M. le cardinal de Retz ; qu'elle était déjà prise, que ce qu'il représentait ne ferait pas changer les avis ; cependant, qu'il se croyait obligé, et pour sa conscience et pour son honneur, de rendre un témoignage public à la vérité ; qu'il aurait la consolation d'avoir soutenu la justice et pris la cause de son archevêque, envers lequel on agissait d'une manière qui était contraire aux saints canons et aux règles de l'Eglise » (1).

Il paraît pourtant que son discours fit impression sur l'assemblée, puisqu'il fut nommé, avec l'archevêque de Bordeaux,

ainsi : « De tout ce que l'abbé de Rancé a dit, rien n'a été si contraire à sa fortune qu'une lettre-circulaire, qu'il composa sous le nom du cardinal de Retz, à tous les évêques de France, dans laquelle il attaquait non seulement le cardinal Mazarin, mais le roi lui-même, dont il blâmait la conduite. » L'abbé de Rancé l'a nié de la manière la plus formelle.

Le cardinal de Retz a dit lui-même que cette lettre-circulaire fut écrite à Rome et imprimée à Rome. (Maupeou, *Vie de M. de la Trappe*, t. I, p. 64.)

(1) Le Nain, t. I, c. III, p. 10.

un évêque et un ecclésiastique du second ordre, pour aller faire quelques représentations au cardinal Mazarin. Lorsqu'on fut en présence de ce dernier, le prélat qui devait porter la parole, soit par timidité, soit par flatterie, trahit la mission qui lui avait été confiée, en ajustant sa harangue plus aux intentions de celui à qui il parlait qu'à celles de l'assemblée qui l'envoyait.

L'abbé de Rancé, qui était là, contenait à grand-peine son impatience et son indignation. Mais il ne pouvait relever cette infidélité sans se faire un ennemi de ce prélat, sans offenser le ministre lui-même et sans compromettre son avenir. Ces considérations ne furent pas capables de lui fermer la bouche. Il interrompit l'archevêque, en lui disant qu'il n'exprimait pas exactement l'opinion de l'assemblée, et il invoqua le témoignage des autres députés. Puis, prenant la parole, il répondit à la plupart des plaintes et des griefs du cardinal avec une supériorité accablante.

L'archevêque en fut très blessé, et le ministre, qui n'avait pas coutume d'entendre personne lui tenir un pareil langage, ne put s'empêcher d'en témoigner sa surprise par ces paroles : *Si l'on en voulait croire l'abbé de Rancé, il faudrait aller avec la croix et la bannière au devant du cardinal de Retz* (1). Il lui échappa même de dire que la cour n'était pas satisfaite de la conduite qu'il tenait dans l'assemblée ; mais l'abbé lui répliqua qu'il fallait que Son Éminence eût été mal informée de ce qui s'y passait, puisqu'en toutes choses il avait agi en homme de conscience, d'honneur et de probité (2).

Cependant ses amis en furent alarmés ; et l'assemblée n'eut pas plutôt été instruite du résultat de cette audience, qu'elle

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 133, dit positivement que cet archevêque était celui de Bordeaux, Henri de Béthune. Nos notes particulières nous portent à le croire. Cependant l'auteur du livre intitulé : *De la conduite et des sentiments de M. de Rancé, pour servir de réponse, etc.*, dit, p. 49, qu'il s'agit de l'archevêque de Narbonne, M<sup>sr</sup> de Rèbe.

(2) Gervaise, *Jugements crit.*, p. 135 ; — Maupeou, *Vie de M. de Rancé*, l. I, p. 63.

voulut députer deux évêques vers le ministre pour le désabuser de la mauvaise opinion qu'il paraissait avoir conçue de l'abbé de Rancé ; mais ce dernier ne voulut jamais y consentir. Il crut qu'une telle démarche lui serait injurieuse, et qu'on ne manquerait pas d'attribuer à ses sollicitations ce que la compagnie aurait fait de son propre mouvement, par le seul motif de la justice. Il se contenta de prier ses collègues de marquer à Son Eminence, lorsque l'occasion se présenterait, qu'il n'avait rien fait contre son devoir (1).

On ne fut pas longtemps sans la trouver. L'assemblée ayant envoyé une nouvelle députation vers le cardinal pour d'autres affaires, la chargea de justifier l'abbé de Rancé. Son Éminence, jugeant à propos de dissimuler ses véritables sentiments, répondit froidement « qu'il n'avait eu aucun dessein de l'offenser ; qu'il le connaissait depuis longtemps et l'estimait ; qu'il lui avait parlé comme un père à son enfant. » On fut obligé de se payer de cette réponse, qui, du reste, ne diminua rien de sa mauvaise volonté (2).

En effet, voyant que le cardinal de Retz n'avait point de plus zélé défenseur dans l'assemblée que l'abbé de Rancé, dans la crainte qu'il n'en gagnât d'autres et qu'on ne prît quelque résolution contraire à ses vues, il fit un dernier effort, ou plutôt il eut recours à une dernière ruse pour le décider à quitter ce parti. Ayant su que le comte de Brienne et le comte de Montaigu étaient ses amis particuliers, il les chargea de l'assurer de sa bienveillance et de ses bons offices pour son avancement. Un rendez-vous fut donné dans le cloître de Saint-Paul. Mais ce n'était guère connaître le caractère de l'abbé de Rancé que de s'imaginer que les plus séduisantes promesses auraient pu le faire dévier de ses principes. Ces deux gentilshommes ne lui eurent pas plus tôt exposé le but de leur démarche, qu'il les remercia de leur offre, et les renvoya au cardinal avec les compliments ordinaires.

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 135.

(2) Id., *ibid.*

Il se rappela certainement les propositions astucieuses qui avaient été faites à son cousin Léon de Chavigny, de la part du même ministre, par le maréchal Fabert, et il ne tomba pas dans le piège. Ainsi, pour la seconde fois, mu par le sentiment seul de la justice (1), il venait s'achopper contre la plus haute puissance de ce temps ; ce n'était pas heureux, mais c'était grand.

L'archevêque de Tours ne savait rien de ces démêlés et de ces froissements. Il avait appris avec beaucoup de plaisir toutes les marques d'estime que l'assemblée du clergé avait données à son neveu dans toutes les occasions, et il s'était imaginé que le moment était très favorable pour exécuter le dessein qu'il avait formé depuis longtemps. Il se hâta donc de faire parvenir à la cour une requête où, après avoir exposé que son âge et ses infirmités ne lui permettaient plus de remplir les devoirs de l'épiscopat, il pria le roi d'avoir la bonté de lui donner un coadjuteur. Il insinuait ensuite adroitement qu'il n'en connaissait point de plus capable de le soulager dans sa vieillesse que son neveu l'abbé de Rancé. C'était au commencement de 1657. Le roi et la reine étaient disposés à accorder à l'archevêque la grâce qu'il demandait. Le chancelier Pierre Séguier, l'ami de la famille, appuyait fortement (2).

Le cardinal, qui n'avait jamais trouvé que de la résistance dans les Bouthillier, et qui n'avait jamais pu faire plier celui-ci pas plus que les autres, traversa les bonnes dispositions du roi, de la reine et du chancelier ; il sut si bien s'y prendre, qu'il se rendit maître de toute cette affaire. Il fit dire à l'archevêque de Tours que sa proposition n'avait pas été agréable à la cour, qu'il lui conseillait de garder son archevêché jusqu'à

(1) Innocent X écrivait au cardinal de Retz, le 30 sept. 1654 : « Anceps quidem nobis est an vivida animi constantia, qua præclare in adversis probata, effecisti ut apostolico senatui non minus ornamenti ex meritorum tuorum incremento acceperit quam illi videretur dignitatis ex tua captivitate detractum. » *Procès-verbaux des Assemblées* (pièces justificatives), t. IV. p. 85.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 148.

la fin de sa vie, et qu'il se trouverait peut-être quelque occasion favorable où il lui ferait connaître par des effets qu'il était son très humble serviteur. M. de Tours envoya cette réponse à son neveu.

Bien loin de le jeter dans une sorte de désespoir, comme quelques-uns l'ont prétendu, elle ne lui causa pas même de la surprise; d'après tout ce qui s'était passé, il devait s'y attendre. A son âge, ayant à peine trente ans, avec ses talents et ses protections, il avait l'avenir pour lui; tout lui faisait espérer qu'il verrait un jour ou un autre tomber devant lui, sur sa route, les hommes et les choses qui s'opposaient à son passage.

---

## CHAPITRE XVIII

L'abbé de Rancé quitte l'Assemblée du Clergé; il se retire au château de Vézetz (1657).

Après une rupture si éclatante avec le cardinal Mazarin, l'abbé de Rancé ne crut pas devoir rester davantage dans l'assemblée. Il n'ignorait pas que tout ce qu'il pourrait y dire ou y faire serait mal interprété. Quelques-uns de ses amis l'avertirent confidentiellement que l'on sollicitait de la cour une lettre de cachet contre lui (1); ses jours même, disait-on, n'étaient pas en sûreté. L'avis était faux : Mazarin ne voulait tuer personne, mais il était capable d'employer tous les moyens d'intimidation. N'avait-il pas fait brûler les lettres du cardinal de Retz par les mains du bourreau et emprisonné ses grands-vicaires? N'avait-il pas pesé de tout le poids de son autorité arbitraire et despotique sur l'assemblée toutes les fois qu'elle

(1) Morsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 34.

s'était occupée du diocèse de Paris et de son archevêque? « Notre liberté a été violée, écrivaient les évêques au roi : « le 20 de ce mois, lorsque les députés s'assembloient, le gouverneur de la Bastille parut, se promenant dans le cloître « des Augustins, avec plusieurs personnes inconnues portant « des épées; il y avait aussi deux huissiers à la chaîne dans « ledit cloître; et d'autres recors et gens d'armes furent vus « dans la rue des Augustins. Votre Majesté peut penser quel « étonnement parut parmi nous en un fait si surprenant, si « nouveau et sans exemple » (1).

Maintenant, qu'on se rappelle les démêlés de l'abbé de Rancé avec le cardinal Mazarin, et qu'on nous dise si ses craintes étaient imaginaires! Sans doute, il faut jeter un voile sur les faiblesses des grands hommes et faire la part de la politique; mais qu'est-ce qu'une politique qui ne repose pas sur la franchise, le droit et la liberté, sinon de l'astuce, de l'injustice et de la tyrannie?

L'abbé de Rancé cependant était encore à Paris et à l'assemblée le 6 février, comme nous le lisons dans les procès-verbaux de ce jour (2). Vers le 15, il partit secrètement pour Commercy, en Lorraine (3). Le cardinal de Retz, qui en était seigneur, s'y trouvait depuis quelque temps, sur l'avis qu'il avait reçu que son affaire était en voie de s'arranger. Il avait cru alors devoir se rapprocher, afin d'être plus à portée de connaître les événements et de prendre, d'après le conseil de ses amis, tel parti qu'il croirait le plus convenable (4). Mais, sur le récit que l'abbé de Rancé lui fit de tout ce qui s'était passé, il dut comprendre que son rappel n'était pas aussi prochain qu'il se l'était imaginé. Toutefois, il rentra clandestinement à Paris. Les tours de Notre-Dame lui servirent de

(1) *Procès-verbaux des Assemblées* (pièces justif.), t. IV, p. 101, 118, etc.

(2) *Ibid.*, février 1657.

(3) *Manuscrit de Septfonds*, cah. II, p. 140.

(4) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 139.



retraite pendant longtemps, puis la maison du sieur Le Houx, son boucher; enfin, celle du sieur Crochot, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois (1). Après la mort de Mazarin, arrivée en 1661, il fit sa paix avec la cour, en se démettant de son archevêché pour l'abbaye de Saint-Denis. Lorsqu'il vint, après cette réconciliation, se jeter aux pieds du roi : « Monsieur le cardinal, lui dit Louis XIV en le relevant, vous avez les cheveux blancs! — Sire, lui répondit-il, on blanchit bien vite lorsqu'on a le malheur d'être dans la disgrâce de Votre Majesté. » Il avait vécu jusqu'alors avec une magnificence extraordinaire; il prit le parti de se retirer dans la solitude pour payer ses dettes. Il remboursa à ses créanciers jusqu'à onze cent mille écus (2).

L'abbé de Rancé revint de Commercy à Véretz. Il n'y fut pas plus tôt, qu'il reçut des lettres de ses amis de l'assemblée qui lui apprenaient que l'avis qu'on lui avait donné était sans fondement, et ils le conjuraient instamment de revenir. Mais il leur répondit « que soit que l'avis fût faux ou qu'il ne le fût pas, il n'avait pu mieux faire que d'y déférer; que rien n'était plus aisé que de rendre de mauvais offices à un homme qui ne se défie de rien et qui n'est pas en garde contre les coups qu'on peut lui porter; qu'en un mot, sa présence étant très peu utile à l'assemblée, il avait cru devoir céder au temps (3); qu'au reste, s'ils voulaient venir se divertir à Véretz, il pourrait leur donner de si bonnes raisons, qu'ils approuveraient sa conduite. »

Que de réflexions ne fit-il pas alors sur tous ces événements! Il comprit mieux que jamais le peu de fond qu'il fallait faire sur l'estime et l'amitié des hommes, le peu de sincérité qu'il y a parmi eux, et enfin combien il était difficile d'allier les faveurs des grands de la terre avec les devoirs de la con-

(1) *Procès-verbaux des Assemblées* (pièces justific.), t. IV, p. 247.

(2) *Dict. hist.*, art. Retz, t. VII, p. 405.

(3) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, l. I, p. 35.

science. Il était parti de Tours pour Paris tout rayonnant d'espérance et de joie, avec l'entrain, la confiance d'un jeune homme qui n'a pas encore éprouvé les amères déceptions de la vie. Il trouva sa ruine là où il avait compté trouver sa fortune. Sans doute, il avait beaucoup d'esprit, de science et de qualités ; mais il lui manquait une espèce de talent sans lequel on ne fait jamais ou presque jamais son chemin dans le monde, le talent de savoir s'accommoder aux personnes et aux choses, le talent de savoir plier à propos. C'est pour cela qu'il ne fut rien, ou plutôt c'est pour cela qu'il fut quelque chose, c'est-à-dire qu'il marqua dans son siècle et y laissa l'empreinte de sa puissante individualité.

Quelques-uns de ses amis vinrent à Véretz le visiter, sous prétexte de le consoler, mais réellement pour se récréer et se divertir, et jouir à la campagne des beaux jours du printemps. C'étaient des ecclésiastiques distingués par leur mérite et leur naissance. La prospérité nous éloigne de Dieu ; la tribulation, au contraire, s'il nous reste encore quelques étincelles de foi, nous en rapproche. Elle réveille en nous le sentiment de nos devoirs et le souvenir de nos éternelles destinées. L'abbé de Rancé l'éprouva. Il avait rêvé jusqu'alors, il commença de ce moment à ouvrir les yeux et à entrevoir la réalité. Il n'était pas changé, mais il n'était déjà plus le même. Une voix menaçante avait retenti au fond de son âme : c'était celle du remords, qui lui reprocha d'abord l'usage qu'il avait fait des biens de l'Eglise. Le temps, à Véretz, se passait à se promener, jouer et deviser ; sa conscience n'était pas tranquille. Un jour, il fit tomber à dessein la conversation sur la pluralité des bénéfices.

Comme dans la compagnie plusieurs se trouvaient dans le même cas que lui, cette coutume abusive ne manqua pas de défenseurs. Un d'entre eux, plus intéressé que les autres, soutint vivement que cette pluralité était permise, et alléguait pour sa justification l'usage et les dispenses, « n'étant pas possible, disait-il, de s'égarer quand on voyait tant de per-

sonnes qui savaient le chemin marcher devant soi, ni de se tromper quand on était avec tant d'ecclésiastiques sages et éclairés. »

L'abbé de Rancé ne crut pas devoir garder le silence en cette circonstance. Quelque considération qu'il eût pour cet ami, il se déclara fortement contre lui et soutint que l'usage et l'exemple n'étaient point des règles sûres de conduite, qu'on autoriserait par là toutes sortes d'abus, et que la vérité seule devait être le principe de nos actions. « Il est vrai, ajouta-t-il, que les dispenses, dans le cas présent, sont très anciennes; mais il n'est pas moins certain que ceux qui les accordent supposent toujours qu'on a de légitimes raisons pour les demander. Lorsqu'on n'en a pas d'autres qu'une avarice insatiable et une secrète cupidité que rien ne peut contenter, les dispenses n'exemptent pas de péché... N'est-ce pas le plus étrange abus qu'un seul homme, le plus souvent très inutile à l'Eglise (pour ne rien dire de pis), ait lui seul autant de bénéfices qu'il en faudrait pour faire subsister tant de bons sujets dont le travail et l'exemple lui seraient d'une très grande utilité? En parlant de la sorte, continua-t-il, je me condamne moi-même; mais je ne puis méconnaître la vérité. Je pourrais dire, pour ma justification, que je ne me suis point procuré les bénéfices dont je jouis, et que je les possédais avant que j'eusse assez de lumières pour en connaître l'abus; mais si je suis innocent de ce côté-là, j'avoue que je ne suis pas aujourd'hui sans scrupule de les avoir gardés si longtemps » (1).

Une pareille ouverture aurait pu dès lors faire pressentir le grand changement que la grâce devait bientôt opérer; c'était déjà un éclair sur l'abîme.

(1) Marsollier, t. I, c. VII, p. 40.

## CHAPITRE XIX

**Ce qu'il faut penser des relations de l'abbé de Rancé avec la duchesse de Montbazon.**

La famille des Rohan-Montbazon, originaire de Bretagne, comme celle des Bouthillier, est sans contredit l'une des plus anciennes et des plus illustres de France (1). Elle s'est maintenue pendant plusieurs siècles dans un grand éclat, soit par elle-même, soit par ses alliances. Louis de Rohan, sixième du nom, étant mort sans enfants, laissa le duché à Hercule, son frère, grand-veneur de France et gouverneur de Paris. Il avait épousé en premières noces Madeleine de Lenoncourt, dont il eut un fils et une fille appelée Marie, qui devint plus tard la fameuse duchesse de Chevreuse. On a dit qu'il avait combattu vaillamment contre les ligueurs au faubourg de Tours, qu'il avait été blessé à Arques et s'était signalé au siège d'Amiens (2); mais dans la dernière moitié de sa vie il ne fut plus célèbre que par ses aventures et ses débauches.

Après la mort de son épouse, il s'éprit de Marie de Bretagne, âgée de seize ans, fille de Claude de Bretagne et de Catherine Fouquet de la Varenne. Il la demanda en mariage; mais, ayant éprouvé quelque résistance, il eut recours à la reine-mère, et il employa d'autres puissantes influences auxquelles on n'ose pas toujours résister, et la victime fut sacrifiée. Il avait quarante-quatre ans plus qu'elle, son fils quatorze, et sa fille douze. C'était pour ainsi dire l'enfant de la maison.

(1) La Chesnaye-des-Bois, *Dict. de la Nobl.*, art. Rohan; — August. du Paz, *Hist. gén. de plusieurs maisons de Bretagne*, in-fol. (Bibliothèque imp.).

(2) Il fut fait chevalier des ordres du roi le 5 janvier 1597, sans dispense, à l'âge de 29 ans. (Sainte-Foix, *Hist. de l'Ordre du Saint-Esprit*, t. III, p. 165.)

Aussitôt qu'elle fit son entrée à la cour, elle effaça toutes les autres personnes de son âge et de son sexe par sa beauté, son esprit, les charmes de sa conversation et les grâces de ses manières (1).

On raconte qu'un tyran de l'antiquité, pour punir ceux qui avaient eu le malheur de lui déplaire, les liait pleins de vie à des cadavres et les laissait ainsi jusqu'à extinction. Les parents qui forcent leurs enfants à contracter de pareils mariages, les étrangers qui les négocient, renouvellent moralement ce supplice. A quoi faut-il s'attendre avec de semblables unions ? A des tiraillements pénibles, des déchirements douloureux, des désordres et des scandales.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que nous voulons justifier la duchesse de Montbazon. Nous croyons que son triple titre de chrétienne, d'épouse et de mère aurait dû la retenir dans le devoir ; mais ne doit-on pas aussi attribuer la cause première de ses égarements à sa famille, qui l'avait livrée, avec son innocence et sa faiblesse, à un vieillard dissolu qui ne pouvait que lui inspirer du dégoût !

De cette union naquirent trois enfants : un garçon, François de Rohan-Montbazon, qui forma la branche des princes de Soubise ; deux filles, dont l'une, appelée Anne, épousa le duc de Luynes, et l'autre, Marie-Eléonore, fut abbesse de la Trinité à Caen, puis de Malnoüe. Lorsque le vieux duc mourut, le 16 octobre 1654 (2), en son château de Couziers, en Touraine, la duchesse n'avait que quarante-deux ans. Quoique le joug du mariage ne la gênât pas beaucoup, elle se donna encore plus de liberté dès qu'elle en fut affranchie. « Sa maison, dit Gervaise, devint le rendez-vous de tous les plus beaux esprits de Paris (3) : on y jouait, on y tenait des conversations brillan-

(1) Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 151.

(2) Anselme, *Hist. générale et chron.*, t. IX, p. 117 ; — La Chesnaye-des-Bois, même date, même lieu, château de Couziers.

(3) L'hôtel des ducs de Montbazon, d'après Sauval, fut d'abord rue Béthisy, puis rue Barbette.

tes, on y formait mille parties de plaisir. L'abbé de Rancé en était, et s'y distinguait par son bel esprit, par ses manières enjouées et polies, par ce sel qui accompagnait tout ce qu'il disait, par mille agréments qui charment malgré qu'on en ait. Il avait le don de plaire à la duchesse; elle en savait faire une grande différence d'avec ceux qui fréquentaient son hôtel, quoique ce fût tous gens choisis » (1).

A la campagne, la proximité de leurs châteaux favorisait encore leurs communications, et parmi cette foule de personnes qui assiégeaient le manoir de Véretz, on imagine bien que la duchesse n'était pas la moins empressée ni la moins bien accueillie, et que la villa de Couziers ne devait pas être non plus le lieu le moins fréquenté de l'abbé de Rancé (2). « Au reste, dit Gervaise, ils gardaient toujours de grands dehors; ils évitaient même de monter ensemble dans le même carrosse : on ne les y a jamais vus qu'une fois, encore étaient-ils si bien accompagnés, qu'on ne pouvait s'en formaliser » (3).

Quelle a été la nature de cette liaison? S'est-elle arrêtée aux dernières limites du devoir, sur la chaste lisière de l'amitié, selon l'expression de saint Augustin? Tout nous porte à le croire, et on peut expliquer ces relations, qui ont eu depuis un si grand retentissement dans le monde, par des raisons de famille, de parti et de simple récréation.

On sait combien les deux maisons de Bouthillier et de Montbazon était intimement unies depuis longtemps. Elles s'étaient connues particulièrement à la cour de Marie de Médicis; elles se voyaient fréquemment à Paris et à leurs cam-

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 152; — *Manuscrit de Septfons*, cah. II, p. 148.

(2) Il y a environ trois lieues de Véretz à Montbazon. Couziers est à une demi-lieue à peine de Montbazon, dans la vallée de l'Indre. C'est à Couziers que les derniers ducs de Montbazon résidaient quand ils venaient en Touraine : le château féodal de Montbazon n'était pas très agréable. (Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Bourassé.)

(3) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 155.

pagnes de Touraine. On se rappelle que dans un assaut scolastique, le duc leva sa canne sur ceux qui poussaient à outrance l'abbé de Rancé. Ce -dernier, surtout depuis sa licence, n'était pas suffisamment occupé ; il sentait peser sur son âme le poids du désœuvrement et de l'ennui ; il était sans cesse en quête de divertissements et de passe-temps, l'hôtel de Montbazou lui en offrait de toute sorte.

Toutefois, il y avait entre la duchesse et lui des barrières que les passions respectent ordinairement : elle avait quinze ou seize ans plus que lui ; c'était comme sa seconde mère ; elle l'avait élevé avec ses enfants, elle l'avait vu grandir avec eux dans l'inviolable intimité du foyer domestique (1). Essayez donc de bâtir un roman d'amour et de repenir sur de pareils fondements !

Sur qui et sur quoi se sont appuyés ceux qui ont voulu l'entreprendre ? Sur rien. Il y a un certain nombre de lettres de la première et de la seconde jeunesse de l'abbé de Rancé. La plupart sont celles d'un adolescent bien né et généreux, reconnaissant des soins de ses deux précepteurs, un jeune prêtre et un vieil helléniste ; ce sont des lettres si bonnes, si simples, si tendres, que pas un de nos lauréats d'université n'en voudrait écrire de pareilles à ses maîtres dans ces temps malheureux de discipline relâchée, où la reconnaissance a cessé d'être une vertu de jeune homme.

On a plusieurs lettres de l'abbé de Rancé qui sont datées des jours d'agitation et de trouble qui ont précédé et accompagné sa conversion ; toutes ou presque toutes ces lettres, ainsi qu'une foule d'autres au nombre de près de quinze cents, ont passé sous nos yeux, et, la main sur la conscience, nous déclarons que dans aucune nous n'avons remarqué un seul mot qui pourrait faire supposer ces relations, pas une trace, pas un indice, pas une ombre de réminiscence ou d'al-

(1) Maupeou, *la Conduite et les Sentiments de l'abbé de Rancé*, p. 34.

lusion. Nous n'avons pareillement rien trouvé du côté de M<sup>me</sup> de Montbazon.

On nous dit que les pièces compromettantes ont été détruites ; mais comment peut-on le savoir, puisqu'on n'a aucune preuve qu'elles aient existé ? D'autres prétendent qu'elles n'ont pas encore été découvertes ; mais alors les conséquences qu'on en a tirées jusqu'ici ne reposent sur rien, et avec de pareilles suppositions il n'est pas de réputation, même parmi les mieux établies, qui pourrait tenir. D'ailleurs, il est fort difficile d'admettre que ces milliers de chercheurs et de fureteurs à qui rien ou presque rien n'a échappé, n'auraient pas réussi, depuis deux cents ans, à mettre la main sur une seule de ces lettres. Ceci, il faut l'avouer, nous paraît fort embarrassant, nous ne dirons pas pour les romanciers, qui ne sont jamais embarrassés, mais pour les historiens plus ou moins sérieux qui respectent encore leurs lecteurs.

Il n'y a aucun témoignage vraiment contemporain : pour nous, les vrais contemporains de l'abbé de Rancé sont ceux qui ont vécu avec lui dans le monde, de 1643 à 1657, et qui l'ont connu ; eh bien ! qu'on en cite un seul qui aurait signalé ces liaisons criminelles. Nous avons beaucoup de lettres des principaux personnages de ce temps ; il y est question quelquefois de l'abbé de Rancé et de M<sup>me</sup> de Montbazon, mais par hasard et sans rapprochement aucun, sans un seul mot qui pourrait donner des soupçons.

Cette époque abonde en mémoires curieux qui fourmillent d'anecdotes plus ou moins scabreuses ; mais on ne dit mot de celle qui nous occupe en ce moment. Tallemant des Réaux, ce méchant homme, railleur pour le plaisir de railler, médissant pour le bonheur de médire, n'a guère laissé intacte une seule renommée de son temps. Il a emprunté presque toutes ses historiettes aux personnages de la Fronde ; il parle assez longuement de M<sup>me</sup> de Montbazon et de ses amants (1) ; mais

(1) T. III, p. 410 et suiv.



jamais de l'abbé de Rancé, ni là, ni ailleurs. Bussy-Rabutin, qui a dévoilé tant de galanteries cachées, qui a retrouvé ou cru retrouver les fils de tant d'intrigues mystérieuses, dont la langue et la plume n'ont rien respecté, lui si malveillant envers l'abbé de Rancé et la Trappe, lui qui a raconté d'une manière si longue et si étrange les relations plus ou moins certaines de M<sup>me</sup> de Châtillon et de l'abbé Fouquet à la même époque, s'est tu ici comme Tallemant, et s'il s'est tu, croyez-le bien, c'est qu'alors il n'y avait rien à dire. Le silence de ces deux écrivains nous a beaucoup frappé et frappera de même tous les hommes impartiaux.

Quand on veut écrire sérieusement l'histoire, il n'y a rien à dédaigner; il faut tout interroger, même les chansonniers. Les chansons, soit populaires, soit particulières, ne sont que des échos des bruits du moment; elles renferment quelquefois des indications qui peuvent mettre sur la trace de la vérité. On peut donc, et même on doit y recourir au besoin. Pendant toute la durée de la vie mondaine de l'abbé de Rancé, il y avait une fureur de tout chançonner; tout le grand monde d'alors a passé par le laminoir de la chanson: la reine, Mazarin, les ministres, les princes de l'Eglise, les plus éminents personnages de l'armée et de la magistrature, les dames de haut parage, les curés et les principaux abbés de Paris. Nous n'avons pu découvrir une seule chanson, dans les recueils de ce temps, où il soit fait mention de l'abbé de Rancé et de M<sup>me</sup> de Montbazou. Toutefois, celle-ci n'est pas épargnée. On a rimé sur son compte beaucoup de couplets, et des plus mordants; on a redit ses aventures, on a cité le nom des aventuriers, mais jamais celui du futur réformateur de la Trappe, ni pendant la Fronde, ni à l'époque de sa conversion et de son entrée en religion (1). Et cependant quel beau thème pour les chansonniers et les sottisiers de tout genre!

(1) Dans le t. IV du recueil de Maurepas, la Trappe et l'abbé de Rancé sont chansonnés; toutefois il n'est pas question de M<sup>me</sup> de Montbazou dans la chanson, mais seulement dans une note qui date de l'époque où

Après un silence de quarante ans, une voix, ou plutôt le cri d'un oiseau de nuit, se fit entendre au delà du Rhin, et d'écho en écho arriva jusqu'à Paris. C'était l'invention de tout un roman inoui où l'abbé de Rancé jouait le plus triste rôle. Nous voulons parler d'un pamphlet anonyme, œuvre ténébreuse d'un de ces huguenots réfugiés qui se vengeaient du roi en s'efforçant de ternir tout ce qui pouvait donner de l'éclat à son règne; de l'Eglise, en essayant de salir ses plus pures gloires; de la France, en calomniant les hommes qui l'honoraient davantage. Ce pamphlet fut composé et publié dans l'année même de la révocation de l'édit de Nantes, au moment de la plus grande exaspération, lorsque les défenseurs du catholicisme opposaient au protestantisme les pénitences de la Trappe, qui rappelaient celles de l'Eglise primitive. Cette pièce indigne sortit des officines de Cologne, qui, avec celles d'Amsterdam, vomirent pendant trente ans les plus noires calomnies sur le clergé français. Ce sont les mêmes gens qui ont imaginé le commerce de l'abbé de Rancé et de M<sup>me</sup> de Montbazon, et le mariage de Bossuet avec M<sup>lle</sup> de Mauléon. Ce sont les mêmes mains qui ont jeté de la boue au froc de l'un et à la mitre de l'autre (1).

Les inventions où il y a le plus d'étrangeté et d'audace réussissent ordinairement le mieux. Celle-ci s'accrédita d'autant plus facilement qu'on n'avait point encore oublié que l'abbé de Rancé, pendant sa jeunesse, allait souvent à l'hôtel Montbazon. Ses ennemis, ceux des institutions monastiques et de l'Eglise, furent ravis de le voir ainsi humilié en sa personne et atteint dans sa grande pénitence, à laquelle on voulait enlever une partie de son prestige. A dater donc de ce

le recueil a été fait, et postérieure de plus de trente ans à 1685. Le recueil de Maurepas se compose de copies prises dans la collection Gaignières, plus considérable; celle-ci est reproduite en partie dans la collection Clairambault.

(1) Voir surtout *Mémoires ou Anecdotes de la cour et du clergé de France*, Londres, 1712.

moment, c'est-à-dire de 1683, ses adversaires ne cessèrent de lui jeter cette anecdote à la face; et de l'opposer à ses partisans. Saint-Evremond fut le premier qui y fit allusion dans son *Entretien* romanesque du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye, jésuite. Cet entretien, dont plusieurs bons juges contestent l'authenticité, ne commença à circuler qu'en 1686, et sans nom d'auteur; il est censé avoir eu lieu à Péronne en 1654, et le maréchal, qui connaissait intimement la duchesse de Montbazon, en parle comme si elle était morte, tandis qu'elle ne mourut qu'en 1657. L'esprit de la pièce et tout l'esprit du monde ne feront jamais pardonner un pareil anachronisme ni toutes les billevesées que l'on prête au P. Canaye (1). Après Saint-Evremond, d'autres ont continué, et aujourd'hui on nous oppose une sorte de prescription : on nous dit qu'on parle de cela depuis trop longtemps pour qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai; comme si, à force de parler d'une chose, on pouvait en changer la nature! Oui, on en a parlé, mais depuis quand? depuis 1685; mais sur la foi et le témoignage de qui? d'un misérable pamphlétaire, d'un aventurier sans nom, disons le mot, d'un calomniateur. Or, la calomnie, pour être envieillie, ne cesse pas d'être calomnie; quand mille siècles passeraient sur un mensonge, il ne deviendrait pas pour cela une vérité.

Ainsi, il n'existe aucune preuve sérieuse qu'il y ait eu des liaisons coupables entre l'abbé de Rancé et M<sup>me</sup> de Montbazon. Mais, hélas! que d'autres choses n'a-t-il pas eu à se reprocher! Nous avons vu ce qu'était sa vocation à l'état ecclésiastique; ses proches avaient plus consulté leurs intérêts que ses goûts et ses inclinations. Etant abbé, et même étant prêtre, il n'avait jamais cessé d'appartenir au monde, vivant

(1) Cet entretien se trouve dans le t. II des *Œuvres de Saint-Evremond*, Amst., 1706. Il parut pour la première fois en 1686, dans un *Recueil de pièces choisies ou bigarrures curieuses*, à Emmerick, chez Ren. Varius, in-12, et les *Motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe*, en 1685. Voir *Nouv. de la répub. des lettres*, décembre 1686. (Biblioth. Imp.)

avec lui, se mêlant à ses compagnies trop légères et trop libres, à ses parties bruyantes, plus souvent à la chasse qu'à l'autel, dans les forêts qu'à l'église, plus familier avec son fusil qu'avec son bréviaire; mais partout et toujours conservant encore assez de dignité et de respect de lui-même et de son caractère sacré pour s'arrêter devant ces faiblesses honteuses, ces écarts grossiers que les mondains se pardonnent assez facilement entre eux, mais qu'ils ne pardonnent jamais à un prêtre. Sa manie était de faire grande figure et du bruit; mais, hélas! ces superbes équipages, ces chevaux de luxe, ces habitations splendides, ce grand train, cette grande chère, tout cela était entretenu en grande partie avec l'argent du sanctuaire, l'argent des pauvres, qui avaient faim et qui pleuraient.

L'abbé de Rancé était un homme du monde, et de quel monde? du monde de la Fronde. Son âge, la vivacité de son tempérament, l'ardeur de son cœur, la tournure de son esprit, son besoin de mouvement et de lutte, tout le portait à se mêler aux affaires et aux hommes de ce temps. Il fréquentait le coadjuteur, dont il imitait les allures cavalières. Il était répandu dans une société de jeunes hommes et de jeunes femmes qui faisaient souvent assaut d'extravagances. Les grandes dames du parti, telles que les duchesses de Longueville et de Chevreuse, de Montbazou et de Châtillon, qui ont suscité tant d'embarras à Mazarin, menaient de front la politique et les intrigues de salon. Elles tenaient en haleine tout un essaim de brillants gentilshommes. Les fêtes se succédaient chez la grande demoiselle; la duchesse de Châtillon en rendait pour le prince de Condé, la présidente de Pommereuil pour le cardinal de Retz. Ce fut dans ce milieu agité et malsain que l'abbé de Rancé vécut quelque temps (1). Or, voici, selon nous, les plus graves reproches que l'on puisse lui faire.

3

(1) M. Jules Simonnet a bien fait ressortir cela dans le remarquable compte-rendu de la première édition.

Il avait reçu une éducation très chrétienne, il était prêtre et docteur en théologie, il connaissait ses devoirs, il avait d'ailleurs éminemment le tact et le sentiment des convenances. Il devait savoir que la place du prêtre de Jésus-Christ, dont le cœur et les mains doivent être purs comme les rayons de la lumière des cieux, qui a juré à Dieu une éternelle chasteté, qui est obligé d'éviter jusqu'à l'apparence du mal, n'était pas dans une pareille société et au milieu de pareils éléments, et que la seule fréquentation de ce monde, quand même il serait resté maître de son cœur, n'en était pas moins très répréhensible. Tout ce qu'on y voyait, tout ce qu'on y entendait, tout, jusqu'à l'air qu'on y respirait, ne pouvait qu'amollir et corrompre les âmes. N'était-ce pas déjà une témérité très coupable que de s'exposer à de si grands dangers ? Combien se sont ainsi perdus ou ont failli se perdre ! Jusqu'où s'est-il oublié lui-même ? il n'y a que ses confesseurs qui l'aient su. Mais s'il n'a pas révélé à d'autres les profondeurs de sa conscience, il en a soulevé assez le voile pour qu'on pût en entrevoir ou en deviner les misères. Au reste, cette vie légère, dissipée, sensuelle, luxueuse, indigne d'un prêtre de Jésus-Christ, était à elle seule un péché ou plutôt un état habituel de péché grave. Il écrivait après sa conversion : « Quand je me laisse frapper de la vue de cette vie monstrueuse que j'ai menée dans le siècle, de l'éternité de Dieu....., de cet instant terrible qui doit m'en ouvrir les portes, tout me paraît si disproportionné à ce que la sévérité de ses jugements exigera de moi, que s'il y avait des Thébaidés et des monastères de pénitents, j'irais sans balancer un moment » (1).

Si l'abbé de Rancé a eu, comme saint Augustin, saint Jérôme et saint Norbert, ses égarements de jeunesse, il les a assez pleurés pour que nous les lui pardonnions. On s'est plu, en général, à les exagérer ; il en a parlé lui-même avec beaucoup de frayeur et de tremblement, à la manière des saints.

(1) *Lett. de piété*, t. I, p. 60 et 200.

Mais si personne ne peut dire jusqu'où il a été pécheur, tout le monde sait qu'il a été l'un des plus grands pénitents de son temps, et peut-être des temps modernes. La Providence a eu ici un but, un dessein qu'il faut saisir. Après la chute de l'ange dans le ciel, la chute du prêtre sur la terre doit plus nous épouvanter que nous étonner. Nul doute qu'il y ait une miséricorde et un pardon pour ce second ange déchu dans un corps de mort. L'abbé de Rancé était destiné à rappeler par son exemple que le prêtre tombé ne pouvait se relever que par la plus rude expiation. Si sa conduite comme ecclésiastique n'était pas régulière, elle n'était pas scandaleuse dans la grosse acception de ce mot, et au moment où il pouvait encore arriver à quelque haute dignité dans l'Eglise, il se juge et se condamne impitoyablement à la face de son siècle; il se sauve dans la solitude pour y pleurer pendant trente-cinq ans et y mourir. Il y a de quoi faire trembler même les moins coupables.

---

## CHAPITRE XX

**L'abbé de Rancé revient à Paris; mort de la duchesse de Montbazon;  
du roman de la tête coupée.**

L'abbé de Rancé revint de la Touraine à Paris au milieu du printemps; ses amis le revirent avec beaucoup de plaisir. Quoique l'assemblée du clergé ne fût pas finie, il n'y reparut plus. Aucune affaire sérieuse ne vint interrompre le cours de ses divertissements. L'heure de l'homme est passée, voici l'heure de Dieu. La Providence a tellement disposé les choses et les événements, qu'au moment fixé par elle il en sort des obstacles, des peines, des douleurs de toute sorte contre le pécheur obstiné, afin que, fatigué, accablé et abattu du côté de la terre, il se tourne enfin du côté du ciel. L'abbé de Rancé, s'il n'avait

pas épuisé la coupe de l'assoupissement, l'avait au moins approchée de ses lèvres et y avait bu l'oubli de son salut et des devoirs de sa profession. Il était endormi sur le bord de l'âbîme, il fallait un éclat de tonnerre pour le réveiller.

La reine de Suède, Christine, venait d'envoyer en France le comte de Tot en qualité d'ambassadeur, pour la troisième fois. « Je lui avais fait voir à ses deux premiers voyages, dit Ménage, tout ce qu'il y avait de plus illustre et de plus considérable à la cour, particulièrement les dames, hors M<sup>me</sup> de Montbazou. J'allai la trouver à ce troisième voyage pour lui dire que l'ambassadeur de Suède, ayant visité tout ce qu'il y avait de plus beau à Paris, croyait n'avoir rien vu s'il n'avait l'honneur de voir la plus belle personne du monde, et que je lui demandais la permission de l'amener chez elle. — Demain, me dit-elle, j'aurai affaire; qu'il vienne après demain, et qu'il se tienne ferme, je serai sous les armes. »

Au jour et à l'heure fixés, M. Ménage lui amena donc M. de Tot; mais avant d'entrer dans son appartement, il s'adressa à sa sœur, qui lui parut fort triste; et, lui ayant fait part de la permission qui lui avait été donnée, il en reçut cette réponse : « Hélas ! Monsieur, ma sœur n'est pas en état de tenir sa parole, elle est malade à mourir » (1).

En effet, dès le jour précédent elle avait été atteinte d'une fièvre maligne que l'on reconnut, mais trop tard, n'avoir été que le symptôme de la rougeole. « Après deux saignées qu'on lui avait faites, dit le fameux docteur Guy-Patin, l'éruption commençait à paraître; mais le mouvement critique s'arrêta tout à coup, contre toute espérance. » Il y eut répercussion sur la poitrine, avec des suffocations si fortes qu'en quelques heures elle fut réduite à la dernière extrémité (2).

L'abbé de Rancé était au chevet de son lit : il eut le pre-

(1) *Menagiana*, t. I, p. 252, édit. 1693 (Paris, Delaulne); — Gervaise, *Jugem. crit. des Vies de M. de Rancé*, p. 155 et 156.

(2) Guy-Patin, *Lett.* 307<sup>e</sup>. (Nouv. édit.)

mier la pensée et le courage de lui annoncer le danger de sa position. « Il n'y a pas d'apparence, lui dit-il, que vous puissiez relever de cette maladie; tout presse, ne différez pas d'un moment à vous réconcilier avec Dieu, pendant que vous en avez encore le temps » (1).

Quelle affreuse surprise pour cette dame d'entendre prononcer ainsi l'arrêt de sa mort! Quel trouble dans cette âme sur le point de paraître devant le juge suprême! Alors ces brillantes compagnies, cette beauté, cet esprit, ces plaisirs, ces jeux, tout ce qui avait séduit son cœur disparut et s'évanouit comme un songe; elle ne se vit plus que comme une victime nue et dépouillée, tombant sous les coups de la mort. L'abbé de Rancé eut besoin lui-même de force pour se soutenir en face d'une scène si tragique et si navrante. Afin que la malade ne s'occupât plus que de son éternité, il se chargea du soin de ses affaires temporelles, et appela le curé de Saint-Paul pour recevoir l'aveu de ses fautes et son repentir (2); il alla porter ses excuses et sa paix à tous ceux qui avaient eu à se plaindre d'elle, et particulièrement à M. de Brienne (3).

Le troisième jour de la maladie, après lui avoir fait recevoir les derniers sacrements, il la quitta pour aller prendre quelque repos et revint à cinq heures du soir. Il montait l'escalier, lorsque M. de Soubise, qui descendait, lui annonça que sa mère venait d'expirer, après une heure d'agonie, le 28 avril. Elle était âgée d'environ quarante-cinq ans (4).

Cette nouvelle perça le cœur de l'abbé de Rancé. La pensée de cette mort si rapide et si effrayante, après une vie si légère, si dissipée, si peu chrétienne, traversa son âme comme un glaive; il fallit s'évanouir, et on fut obligé de l'aider à re-

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 157,

(2) *La Conduite et les Sentiments de M. l'abbé de la Trappe, pour servir de réponse aux Entret. de Timocrate et de Phil.*, p. 33. (Bibliothèque de Troyes.)

(3) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, l. I, p. 75.

(4) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 159.



gagner son hôtel. Cette femme, quelle qu'elle fût, avait été l'épouse du meilleur ami de son père, il avait été près d'elle depuis l'âge le plus tendre, il avait vécu avec ses enfants comme avec ses frères et sœurs, sa maison lui avait été ouverte pendant près de vingt-cinq ans, et il y avait toujours retrouvé une seconde famille (1). Il n'est pas besoin de chercher d'autres raisons de sa douleur ; celle-ci suffit. Le bruit du monde et la vie de Paris ne pouvaient que lui être à charge. Il fit ses préparatifs de départ, et le lendemain il monta en voiture et prit la route de Véretz, pendant qu'un corbillard conduisait à Montargis les restes de la duchesse, qui devait être inhumée chez les Bénédictines de cette ville, suivant sa dernière volonté (2).

Depuis ses démêlés avec le cardinal Mazarin et son départ de l'assemblée, l'abbé de Rancé n'avait plus envisagé du même œil les choses et les fortunes de la terre (3). La mort de la duchesse, jetée subitement du sein d'une vie si mondaine, disons plus, si licencieuse, dans le sein de l'éternité, en face du juge terrible, l'ébranla bien davantage. « La vérité est, dit Saint-Simon, que, déjà touché et tirailé entre Dieu et le monde, méditant depuis quelque temps une retraite, les réflexions que cette mort si prompte firent faire à son cœur et à son esprit achevèrent de le déterminer. » Ceci était trop naturel et trop simple pour que les romanciers s'en contentassent ; il leur fallait quelque chose de théâtral, une scène montée et même ensanglantée. Le protestant auteur du libelle dont nous avons déjà parlé (4) n'a pas voulu être calomniateur à demi : après avoir inventé le roman du commerce

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 159.

(2) Moreri, *Dict. hist.*, t. IV, p. 281.

(3) Se rappeler sa conversation sur la pluralité des bénéfices.

(4) *Les Véritables motifs de la convers. de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et ses écrits, ou les Entretiens de Timocrate et de Phil. sur un livre qui a pour titre : « Des Devoirs de la vie monastique. »* A Cologne, chez P. Marteau, 1668. (Bibl. imp., coté Z, 1388.)

et des intrigues de l'abbé de Rancé et de M<sup>me</sup> de Montbazon, il a cru devoir le finir, le couronner par le drame de la décapitation d'un cadavre. Voici ses propres paroles, que nous reproduisons textuellement : « L'abbé, qui allait de temps en temps dissiper ses chagrins à la campagne, y était lorsque cette mort imprévue arriva. Ses domestiques prirent soin de lui cacher ce triste événement, qu'il apprit à son retour d'une manière fort cruelle, car, montant tout droit à l'appartement de la duchesse, il y vit pour premier objet un cercueil qu'il jugea être celui de cette dame, et remarqua sa tête toute sanglante, qui était par hasard tombée de sous le drap dont on l'avait couverte avec beaucoup de négligence, et qu'on avait détachée du reste du corps, afin de gagner la longueur du col et éviter ainsi de faire un nouveau cercueil qui fût plus long que celui dont on se servait, et dont on avait si mal pris la mesure qu'il se trouvait trop court d'un demi-pied. »

Si le cadavre avait été vraiment décapité, on ne l'aurait pas fait sans répugnance, sans une certaine frayeur, sans prendre beaucoup de précautions pour cacher cette opération horrible. Comment alors expliquer que la tête se soit détachée du linceul, qu'elle soit tombée à terre, qu'on l'ait laissée là gisante, exposée à la vue du premier venu? Malgré l'invraisemblance du cercueil trop court, qu'il était si facile d'allonger; malgré l'étrangeté de l'idée de transformer les ensevelisseurs en bouchers; malgré tout ce qu'il y avait d'incompréhensible et d'absurde dans cette scène hideuse, elle a été acceptée et exploitée par les romanciers.

Le premier inventeur de cette décapitation n'a pu, on le comprend bien, citer aucun témoin; il n'a pas même osé se citer lui-même, puisqu'il ne dit pas son nom. Mais il n'est pas d'une véracité, d'une probité historique assez bien établie pour qu'on doive le croire sur sa parole et son unique témoignage. Il était né huguenot : il abjura, il est vrai, mais son abjuration ne le rendit pas meilleur : ce n'était pas un protestant de moins et c'était un hypocrite de plus. Il s'appelait

Daniel de Larroque, comme nous le prouverons plus tard. Cet homme passa la première partie de sa vie à composer des satires calomnieuses qu'il n'osait pas signer; c'est-à-dire qu'il aiguissait des poignards dans l'ombre; puis, caché sous le voile de l'anonyme, il frappait traîtreusement ses victimes. N'est-ce pas là une espèce d'assassinat? Outre *les Motifs de la conversion de l'abbé de Rancé*, il composa dans le même esprit son mauvais roman de la *Vie de Mézerai*, publié en 1726. On lui attribue quelques autres opuscules mêlés de contes et d'anecdotes mensongères (1).

Il s'était occupé, mais fort en secret, d'une diatribe dans le genre des précédentes et très capable d'offenser cruellement le roi, à l'occasion de la famine de 1693. On l'imprimait furtivement : il en transpira quelque chose jusqu'à M. de la Reynie, lieutenant de police, qui fit arrêter et conduire l'auteur dans les prisons du Châtelet, d'où il fut transféré au château de Saumur. Voilà l'homme qu'on a osé mettre en face de l'abbé de Rancé!

Le récit de Larroque ne repose sur aucun témoignage vraiment contemporain; nous ne parlons pas seulement des écrivains sérieux, mais même des chroniqueurs, des gazetiers, des conteurs et des chansonniers. Après les contemporains, le duc de Saint-Simon est celui qui aurait pu en parler avec plus de connaissance et d'autorité : eh bien, lui si curieux, si avide d'anecdotes étranges, n'hésite pas à ranger celle-ci parmi les fables. « La duchesse de Montbazou, dit-il, était cette dame dont on a fait ce conte qui a trouvé croyance, que l'abbé de Rancé la quitta se portant bien pour aller faire un tour à la campagne; que bientôt après, ayant appris qu'elle était tombée malade, il était accouru, et qu'étant entré brusquement dans son appartement, le premier objet qui était

(1) *Dict. hist.*, t. V, p. 168. — Voir sur Dan. Larroque la lettre de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, dans le *Recueil d'opuscules littér.*, Amsterdam, 1767, p. 192, Bibliothèque imp., Z, 2284. Larroque y est trop flatté.

tombé sous ses yeux avait été sa tête, que les chirurgiens, en l'ouvrant, avaient séparée; qu'il n'avait appris sa mort que par là, et que la surprise et l'horreur de ce spectacle, joints à la douleur d'un homme passionné et heureux, l'avaient converti, jeté dans la retraite, et de là dans l'Ordre de Saint-Bernard et dans sa réforme. Il n'y a rien de vrai en cela, mais seulement des choses qui ont donné cours à cette fiction » (1).

Mais quelles sont ces choses dont veut parler Saint-Simon? Il n'y en a point d'autres que celles que l'on connaît déjà, savoir : les rapports de l'abbé de Rancé avec M<sup>me</sup> de Montbazon, la fréquentation de son hôtel, cette mort si rapide et si terrible dont il fut le témoin, et qui, plus tard, contribua beaucoup à fixer son idée, jusqu'alors flottante, de se retirer du monde.

On a remarqué que dans le récit du duc de Saint-Simon ce ne sont plus les ensevelisseurs qui auraient coupé la tête du cadavre pour l'ajuster au cercueil, mais des chirurgiens pour en faire l'autopsie (2).

Les romanciers ne sont pas plus d'accord sur le lieu de la scène. Le premier que nous avons cité veut qu'elle se soit passée à Paris, d'autres ont préféré la Touraine. « On prétend, dit un historien de cette province, qu'au retour d'un voyage, l'abbé de Rancé vint à sa terre de Véretz, d'où il se hâta de se rendre à Couziers pour y voir la duchesse de Montbazon, dont il ignorait la mort toute récente. Etant monté par un escalier dérobé qui conduisait à sa chambre, il fut frappé de terreur en voyant dans un bassin d'argent la tête séparée du corps, parce qu'on avait fait le cercueil de plomb beaucoup trop court. Tel est le motif que l'on donne à sa conversion, mais ce récit a bien l'air d'une fable » (3).

(1) *Mémoires*, t. II, p. 182 et 183.

(2) *Ibid.*

(3) Chalmel, *Hist. de Touraine*, t. III, p. 313. (Extrait dû à l'obligeance de M. l'abbé Bourassé.)

Chateaubriand a adopté le récit de Larroque, mais il a compris qu'un pareil témoignage était insuffisant. « Peut-être qu'en cherchant bien, dit-il, on pourrait retrouver quelques-unes des lettres que Rancé écrivait dans sa jeunesse, mais je n'ai plus le temps de m'occuper de ces erreurs. Pour m'enquérir des printemps, il faudrait en avoir. Le temps a pris mes mains dans les siennes ; il n'y a plus rien à cueillir dans des jours défleuris » (1). Cette absence de documents sérieux ne l'a pas empêché de supposer et de dire que non seulement l'abbé de Rancé avait vu la tête coupée, mais qu'il s'en était emparé, et que, plus tard, il l'avait emportée à la Trappe (2). Il cite à l'appui le chevalier de Bertin (3), les poètes, les faiseurs d'héroïdes, les romanciers et les conteurs de toute sorte. Il n'a cependant pas osé nommer Voltaire. Il voudrait s'étayer de l'autorité de Bossuet, et voici ce qu'il dit :

« Bossuet transmettant à Rancé les oraisons funèbres de « la reine d'Angleterre et de M<sup>me</sup> Henriette, lui mande : — « J'ai laissé ordre de vous faire passer deux oraisons funèbres qui, parce qu'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire, et qu'en tout cas il peut regarder comme deux têtes de mort assez touchantes. » — « Bossuet, ajoute Chateaubriand, connaissait-il ce que l'on racontait de M<sup>me</sup> de Montbazon? Faisait-il allusion à la tête de cette femme en envoyant deux autres têtes s'entretenir avec elle? La sorte de plaisanterie formidable qu'il se permet ne semble-t-elle pas avoir des rapports avec la légèreté de la première vie de Rancé et la sévérité de sa seconde vie? »

Observons d'abord que si l'histoire eût été vraie, Bossuet, cette âme si grande et si calme, qui avait trouvé pour M<sup>me</sup> de la Vallière des consolations si sublimes, aurait reculé d'hor-

(1) *Vie de M. de Rancé*, p. 214.

(2) *Ibid.*, p. 63 et suiv.

(3) *Recueil amusant de voyages en vers et en prose*, etc., t. VII, p. 231, et les *Œuvres du chevalier de Bertin*.

reur rien qu'à l'idée d'une allusion pareille ! Disons-le à regret, M. de Chateaubriand ne reproduit pas fidèlement le texte de la lettre de Bossuet. Ce n'est point à l'abbé de Rancé que ce prélat envoie les deux oraisons funèbres, mais à M. Maine, laïque retiré à la Trappe : ce qui n'est pas la même chose (1).

Supposons, d'ailleurs, que Bossuet eût adressé les deux oraisons funèbres à l'abbé de Rancé, comme deux têtes de mort : qu'en pourrait-on conclure ? Rien en ce qui concerne le fait présent. Bossuet savait que c'était par la méditation de la mort que les solitaires apprenaient à vivre sagement, et qu'ils en multipliaient les emblèmes autour d'eux. Il n'ignorait pas que l'on retrouve des têtes de mort dans les grottes des anachorètes, dans les cellules des cénobites et jusqu'aux chapellets qu'ils portent suspendus à leur ceinture. Ces têtes étaient le plus souvent sculptées ; mais il arrivait quelquefois que les moines en arrachaient à la poussière des tombeaux. Or, serait-il étonnant que l'abbé de Rancé ait eu, comme tant d'autres, sa tête de mort au pied de son crucifix ? Est-il besoin, quand on a sous la main une explication aussi simple et aussi naturelle, de recourir à des inventions étranges, nous dirons plus, absurdes ?

Voyez la force du raisonnement ! L'abbé de Rancé était religieux : comme presque tous les religieux, il avait ou pouvait avoir dans sa cellule une tête de mort ; donc c'était celle de M<sup>me</sup> de Montbazou.

Il n'est pas vrai, comme Chateaubriand le prétend, que l'abbé de Rancé se soit constamment refusé de s'expliquer sur ces monstruosité (2). Le duc de Saint-Simon affirme avoir eu un aveu à ce sujet dans une conversation intime à la

(1) Voici le passage : « J'ai laissé ordre pour vous envoyer la *Conférence* (avec le ministre Claude), et en même temps pour envoyer à M. Maine deux oraisons funèbres qui, parce qu'elles font voir le néant, etc. » (Lettre 99<sup>e</sup>.)

(2) *Vie de Rancé*, p. 62.

Trappe, et, d'après cet aveu, le drame de la *tête coupée* ne serait qu'un *conte* (1). Si Chateaubriand récuse ce témoignage, c'est parce qu'il ne cadre pas avec son roman (2). Ce n'est pas tout : au moment où parut le pamphlet *des Véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe*, celui-ci écrivit à Maupeou, curé de Nonancourt : « Tous les faits contenus dans ce libelle sont supposés ; il n'y en a pas un seul de véritable, depuis le premier, qui est la lettre-circulaire écrite aux évêques de France par le cardinal de Retz, jusqu'à celle que l'on assure être dans les mains d'un Père de l'Oratoire, touchant l'opinion de Descartes et de Jansénius. Le critique a travaillé sur de mauvais mémoires, ou il ne les a imaginés que pour donner plus de jour à son dessein et pour en favoriser l'exécution » (3). — « C'est une plume, écrivait-il encore à l'abbé Nicaise, qui est autant destituée de vérité et de bon sens qu'elle est remplie de fiel et de venin » (4).

Mais, dira-t-on, il fallait bien avoir une raison suffisante de la pénitence de l'abbé de Rancé. Il fallait expliquer cette immolation volontaire d'un homme jeune, beau, riche, spirituel, éloquent, d'une noble famille, qui s'en va un jour impitoyablement, et sans rien dire, anéantir tant de charmantes espérances, tant de bonheur présent, tant de dignités à venir dans une mesure du Perche. Si donc vous n'avez la seule explication probable, comment se tirer d'affaire avec un si grand repentir ? Là est le point difficile, là est le péril. — Nous répondons : Pourquoi vouloir ici des explications particulières ? Est-ce que ce n'est pas ainsi qu'ont agi tous les ascètes chrétiens ? Il y a d'abord dégoût du monde, ennui, un vide immense, des aspi-

(1) *Mém. comp. et auth.* du duc de Saint-Simon, t. II, p. 182. — Il y eut, comme nous le verrons plus tard, des relations intimes d'amitié et de confiance, malgré la grande différence d'âge, entre l'abbé de Rancé et le duc de Saint-Simon, surtout de 1695 à 1700.

(2) *Vie de Rancé*, p. 58.

(3) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. II, p. 104 et 105.

(4) Gonod, *Lett. d'Anacé*, p. 6. Ra

rations vers la solitude, Dieu, l'infini ; puis tout à coup l'âme, longtemps captive, secoue ses liens et ses entraves et prend son essor du côté du désert. Le souffle de l'Esprit divin ouvre le passage et brise tous les obstacles. C'est saint Norbert, saint François-Xavier, sainte Thérèse et M<sup>me</sup> de Chantal. C'est l'histoire de tant de jeunes gens, de tant de filles chastes qui vont se dévouer et s'immoler dans les hôpitaux, les cloîtres et les missions ; c'est à qui se plongera plus avant dans la pauvreté, l'humiliation, les austérités ; c'est à qui souffrira plus et se crucifiera davantage avec Jésus-Christ. Avec cela tout s'explique ; sans cela, même avec vos cadavres décapités, vous n'expliquez rien (1).

(1) Les romanciers qui ont exploité le récit mensonger de Larroque sur la prétendue passion de l'abbé de Rancé et sa retraite à la Trappe, sont : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> de Tencin, qui, dans ses *Mémoires du comte de Comminges*, y fait certainement allusion ; 2<sup>o</sup> l'auteur de la *Lettre du comte de Comminges, écrite de la Trappe à sa mère* (pièce en vers), dans le recueil de Blin de Sainmore, t. II, avec vignettes ; 3<sup>o</sup> Baculard d'Arnaud, qui, en 1790, transporta sur la scène le roman de M<sup>me</sup> de Tencin, dans sa pièce des *Amants malheureux*. On y avait représenté la Trappe avec ses cloîtres, son cimetière, etc. ; 4<sup>o</sup> Florian, dans sa romance du *Novice de la Trappe* ou *Lainval et Arsène* ; 5<sup>o</sup> Barthe, dans son héroïde intitulée : *Lettre de l'abbé de Rancé à un ami, écrite de son abbaye de la Trappe*, Genève, 1765, pièce étrange, qui n'est que le récit de Larroque mis en vers ; 6<sup>o</sup> Laharpe voulut aussi être de la partie, et publia sa *Réponse d'un solitaire de la Trappe* à la lettre de l'abbé de Rancé (la précédente), avec une préface de Voltaire qui contient les plus violentes diatribes contre l'état monastique.

---



## LIVRE DEUXIÈME

Depuis le moment où l'abbé de Rancé se retire au château de Véretz (mai 1657), jusqu'à son entrée au noviciat de Perseigne (mai 1663).

### CHAPITRE PREMIER

**De la vie solitaire de l'abbé de Rancé au château de Véretz, et de ses premières luttes; des principaux motifs de sa conversion (1657-1658).**

A en croire certains écrivains, l'abbé de Rancé voit mourir la duchesse, il se convertit, vend ses biens et se sauve à la Trappe : tout cela semble se faire en quelques jours ; mais les choses ne marchent pas aussi vite que la plume des romanciers. Entre la mort de M<sup>me</sup> de Montbazon et la retraite à la Trappe, il y a six ans, et dans ces six ans que de luttes, d'orages et de tourments !

C'était dans le monde et par le monde que l'abbé de Rancé s'était perdu : il ne faut pas s'étonner si le premier instinct de son âme revenant à elle-même fut de s'en éloigner. Le cerf emportant dans son flanc la flèche du chasseur s'enfonce dans la profondeur des forêts ; lui, se sauvera avec une flèche dans le cœur, celle du remords, décochée non de la main d'un homme, mais de celle de Dieu. Ceux dont l'âme est torturée par de grandes douleurs recherchent toujours la solitude : le moindre bruit du monde, de ses affaires et de ses divertissements les fatigue, et quelquefois les froisse et les brise. Ils

sentent alors le besoin de retrouver au sein de la nature des scènes qui s'allient avec l'état de leur esprit.

« Notre maison, dit saint Augustin au plus fort de sa lutte, avait un jardin dont nous avons la jouissance; c'est là que me jetait la tempête de mon cœur; là, personne ne pouvait interrompre ce sanglant débat que j'avais engagé contre moi-même... La solitude devait me donner la liberté de mes pleurs (1)... J'allai m'étendre, je ne sais comment, sous un figuier, et je lâchai les rênes à mes larmes, et les sources de mes yeux ruisselèrent comme le sang d'un sacrifice agréable. »

Les affections de l'abbé de Rancé avaient été trop humaines et trop charnelles, comme celles de saint Augustin; elles devaient produire, au moment de la rupture, les mêmes effets dans un cœur également tendre, dans une imagination également ardente. Le voici captif de lui-même, enfermé au château de Véretz. Il est seul, pendant trois mois, derrière ces hautes murailles, dans ces sombres galeries dont les échos ne répètent que le bruit de ses pas, dans ces riches appartements animés autrefois par de joyeuses compagnies, et aujourd'hui silencieux; aux pieds de ces tourelles où sonnait le cor du chasseur rappelant la meute égarée, et qui ne retentissent plus que du cri du hibou.

Cette vie agitée, mystérieuse, dans un manoir de la Touraine, se prêtait trop aux récits romanesques pour que des historiens peu scrupuleux ne s'y laissassent pas aller. Ils racontent qu'il se retira dans des antres et des souterrains ténébreux pour évoquer les morts; qu'il vit une femme à demi-plongée dans un lac de feu et dévorée par les flammes, etc. (2). Mais ces scènes si dramatiques, si émouvantes, ne reposent sur aucune preuve. Quoi qu'il en soit, ce fut certainement un des moments les plus affreux qu'il eut à passer.

Nos chagrins se rattachent, se relient les uns aux autres,

(1) *Confess.*, l. VIII, c. VIII.

(2) Maupeou, t. I, p. 87. — Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 162.

et forment dans notre âme comme une chaîne douloureuse que nous ne saurions toucher sur un point quelconque sans exciter de pénibles commotions dans tous les anneaux qui la composent. La mort de M<sup>me</sup> de Montbazon réveilla dans sa mémoire le souvenir de celle de plusieurs autres personnes qu'il avait connues et aimées, et qui étaient tombées avec leurs œuvres seules entre les mains terribles du Dieu vivant. Il songea au cardinal son parrain; l'ombre sanglante de Cinq-Mars se dressa devant lui : c'est ce que font entendre ses historiens lorsqu'ils disent qu'il se rappela alors la fin tragique d'un jeune seigneur, son intime ami, qui avait été décapité au moment où il se croyait le plus en faveur (1). Il n'avait point oublié la mort de sa mère et les disgrâces de son père, toutes les effrayantes péripéties des guerres de la Fronde, qui avaient ruiné la fortune et les espérances de ses parents et de la plupart de ses amis; et ces réflexions détachaient de plus en plus son cœur de cette triste terre, qui tremblait sans cesse et dévorait ses habitants.

M<sup>me</sup> la comtesse de La Fayette lui ayant écrit un jour pour apprendre comment il était revenu au Seigneur, afin d'y revenir elle-même par les mêmes voies, il lui répondit (2) : « Vous me demandez, Madame, les motifs qui m'ont déterminé à quitter le monde : je vous dirai simplement que je le laissai parce que je n'y trouvais pas ce que je cherchais. J'y voulais un repos qu'il n'était pas capable de me donner; et si, par malheur pour moi, je l'y avais rencontré, je n'aurais peut-être pas jeté ni mes yeux ni mes vues plus loin. Les raisons par où j'y devais tenir davantage me déplurent de telle sorte, que je me fis honte à moi-même de les suivre et de m'y

(1) Voir Le Nain, t. I, c. iv, p. 46.

(2) *Lett. à M<sup>me</sup> de La Fayette*, Portef. du R. P. Léonard de Sainte-Catherine, Biblioth. imp., MS. — Nous avons deux copies de cette lettre entièrement semblables : la première dans le portefeuille du R. P. Léon. de Sainte-Catherine, et l'autre dans un recueil de la Biblioth. Mazarine, coté 2189. (Communication de M. Cocheris, l'un des conservateurs.)

attacher. Enfin, les conversations agréables, les plaisirs, les desseins d'établissement et de fortune me parurent des choses si creuses et si vaines, que je commençai à ne plus les regarder qu'avec dégoût. Le mépris que j'eus de la plupart des hommes, en qui je ne vis ni bonne foi, ni honneur, ni fidélité, s'y joignit, et tout cela ensemble me porta à fuir ce qui ne pouvait plus me plaire, et à choisir quelque chose de meilleur. »

Il ne faut point être surpris de la triste idée que l'abbé de Rancé avait de ses contemporains. Aux époques agitées, tourmentées comme la sienne et la nôtre, l'humanité apparaît à nu avec ses misères, avec le hideux cortège des viles intrigues, des lâches perfidies, des infâmes trahisons. Au milieu de ce cataclysme de la vertu et de l'honneur, les grandes grandes âmes se sentent assaillies de la plus effroyable peut-être des tentations : la tentation du dégoût de l'homme ; elles font effort pour se détacher d'un monde qu'elles méprisent, pour se réfugier par anticipation dans l'éternité, jusque dans le sein de Celui qui ne trompe et ne varie jamais, qui a les promesses de la vie présente et celles de la vie future.

« Dieu ne manqua pas de venir dans ma pensée, continuait-il ; et, comme j'en avais toujours la foi et le sentiment, je ne doutai point que je ne le trouvasse dans le besoin que j'avais de lui, et j'espérai même qu'il remplirait dans mon cœur ce grand vide qu'y causerait le divorce que je voulais faire avec les créatures. Je me retirai à la campagne l'esprit plein de ténèbres et de confusion, sans savoir ce que je deviendrais. Je me fis violence pour lire des livres que je n'avais jamais goûtés. Je me rappelai toutes les vérités qu'il se peut dire que je n'avais point encore connues. Je m'y appliquai, j'en vis l'importance, et je me persuadai qu'il n'y avait de bonheur effectif que celui de les croire d'une foi vive et de les pratiquer ; à force de me le dire, de me le redire et de m'adresser à Celui qui seul pouvait ôter de mon cœur les dispositions contraires qui y avaient été jusqu'alors, et m'en donner de nouvelles, je fus touché, mes yeux s'ouvrirent, je me laissai

aller au mouvement qui me pressait, et je résolus, de ce moment, d'être autant à Dieu que j'avais été au monde... »

Parlant toujours à M<sup>me</sup> de La Fayette, il disait : « Comme les personnes que j'avais vues dans le monde et qui faisaient profession de piété ne me revenaient pas, je crus que ce n'était pas leur faute, mais la mienne ; je n'en voyais point à qui je pusse donner ma confiance. Ainsi, me rencontrant comme dans une terre étrangère, sans conducteur et sans guide, je passai plusieurs mois dans l'inquiétude et l'agitation, ne sachant pas trop le parti que je pourrais prendre » (1).

Cet orage, cette tourmente se calma lorsqu'ayant trouvé le médecin de son âme, il tomba à ses pieds, et que, déchirant le voile de sa conscience, il montra la plaie profonde, et consentit à y appliquer le divin dictame de la pénitence.

Lorsque les orages des passions ont passé et repassé sur l'âme de certains jeunes gens, il semble qu'il n'y reste plus rien ; c'est comme une terre désolée couverte de ruines. Combien de pasteurs et de maîtres se sont alors découragés et désespérés ! Eh bien ! qu'ils sachent qu'il n'y a jamais eu d'homme assez fort et assez méchant pour détruire entièrement en lui l'œuvre d'une bonne éducation ; qu'ils songent que les plus violentes tempêtes ne peuvent ordinairement que briser les branches et les tiges des plantes, mais qu'elles ne vont pas jusqu'aux racines. Or, dans l'âme d'un jeune homme qui a été élevé chrétiennement, la vertu tient toujours au moins par une dernière racine. Nous en avons un exemple de plus dans l'abbé de Rancé. « Il y avait encore en moi, dit-il, quelques lumières des principes de la piété et de la foi que j'avais reçus de mes maîtres dans mon enfance » (2).

Au milieu des folles aventures de sa jeunesse, il avait été plus d'une fois exposé au danger de perdre la vie ; mais Dieu

(1) Comment dom Le Nain a-t-il pu dire que c'était à un de ses religieux que l'abbé de Rancé avait fait ce récit ?

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, l. I, c. IV, p. 17.

n'avait cessé de veiller sur lui et de le couvrir d'une protection spéciale. Au moment de sa dissipation et de ses égarements, il n'y avait jamais pensé, mais il y réfléchit dans les commencements de sa conversion, et il en fut frappé.

Il raconte qu'à l'âge de quatre ans il eut une hydropisie, et à quatorze ans la petite vérole avec des symptômes si graves, que les plus habiles médecins désespéraient de le sauver ; qu'à dix-neuf ans, maniant un fusil chargé, le coup partit, et qu'il y avait tout près, dessous le fusil, une livre de poudre à canon, et qu'il n'aurait fallu qu'une étincelle pour le tuer ; que peu de temps après, étant à la chasse, il avait été, par la méprise d'un gentilhomme, atteint d'assez près d'un coup de fusil, et frappé de cinq grains de gros plomb qui ne lui avaient fait que des contusions assez légères.

Souvent, armé d'une simple houssine, il avait mis en fuite, dans les champs et dans les bois, les braconniers les plus audacieux et les plus déterminés, malgré leurs menaces de faire feu sur lui en le couchant en joue.

Comme ses chevaux étaient toujours très vifs et très fougueux, il fut plusieurs fois renversé et blessé assez grièvement. « Un jour, dit-il, je passais sur le pont d'Amboise. Une « arche du milieu était un peu surbaissée ; au lieu du garde-  
« fou, qui était tombé, on y avait mis un mât de bateau. Je  
« rencontrai un cheval chargé de poêles, de réchauds et d'au-  
« tres batteries de cuisine ; le bruit que cela faisait étonna le  
« mien, et, dans le moment, ce cheval chargé ayant passé fort  
« près de moi et m'ayant pressé, une poêle s'attacha à l'ar-  
« dillon de mon éperon, et vint donner contre le ventre de  
« mon cheval, ce qui augmenta tellement sa peur, que je le  
« vis tout près de se précipiter dans la rivière. »

Une autre fois, comme il descendait la Loire, d'Orléans à Beaugency, avec une rapidité extraordinaire, sur une cabane légère lancée par huit rameurs, rien ne s'en fallut qu'il ne vint se briser sous le pont de cette dernière ville contre un

gros bateau, et il ne fut sauvé avec ses gens que par un miracle (1).

Le soir, assis seul au foyer désert de son château, lorsque le vent murmurait tristement à travers les grands arbres du parc et dans les vitraux, il songeait à sa vie passée, aux maladies de son enfance, aux dangers qu'il avait courus durant sa vie séculière et mondaine; puis, réfléchissant à l'état de péché mortel et de damnation où se trouvait alors son âme, il s'écriait en pleurant : « *O pauvre abbé de Rancé, où serais-tu maintenant si tu étais mort dans ce temps-là!* » (2) Et il prenait la résolution de consacrer sa vie au service de Celui qui la lui avait gardée tant de fois par un bienfait spécial de sa miséricorde.

## CHAPITRE II

L'abbé de Rancé consulte d'abord le P. Séguenot; il se rend ensuite à l'Institution de l'Oratoire de Paris; il ne trouve pas encore le repos de son âme (1658).

L'abbé de Rancé n'était pas encore devenu un autre homme, mais il commençait à marcher dans une autre voie, et ses pas étaient incertains et chancelants. Il lui fallait un maître pour l'instruire, un guide pour le diriger, un aide pour le soutenir. Il jeta les yeux autour de lui, demandant un Ananie, et il ne trouvait personne à qui il pût dévoiler le mystère de sa conscience et révéler les brûlantes aspirations de son âme. Il arriva, ainsi qu'il l'a dit lui-même, que, se rencontrant comme dans une terre étrangère, sans conducteur, il passa encore quelque temps dans l'inquiétude et l'agitation (3).

(1) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 76.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. II, p. 7.

(3) Se rappeler la lettre à M<sup>me</sup> de La Fayette.

Les chutes, alors, n'étaient pas éternelles ; les pécheurs, les tombés se relevaient, et, à peine relevés, ils tendaient la main à d'autres tombés à côté d'eux, et ils les aidaient à se remettre debout avec toute la douceur et la charité dont ils avaient eu besoin eux-mêmes.

Il y avait au monastère de la Visitation de Tours, fondé par M<sup>sr</sup> le Bouthillier, l'oncle de l'abbé de Rancé, une jeune femme, une autre Madeleine échappée du monde et de sa corruption : on l'appelait en religion la Mère Louise, et dans le siècle, Louise Testu le Roger de la Mardelière, d'une noble famille de la Touraine. Fort recherchée dans sa jeunesse pour sa beauté, elle n'avait pas su, hélas ! résister à toutes les séductions, et elle avait eu de Gaston d'Orléans (1) le comte de Charny, dont M<sup>ue</sup> de Montpensier prit le plus grand soin, comme de son frère naturel. Sa conversion eut un certain retentissement. Dieu lui ayant fait miséricorde, elle se sentait elle-même des entrailles de miséricorde pour les pécheurs qui voulaient revenir à la vertu. L'abbé de Rancé, qui avait une grande confiance en elle (2), lui communiqua ses peines et ses tourments. Elle lui indiqua l'homme qu'elle croyait lui convenir pour directeur. C'était le Père Séguenot, de l'Oratoire, qui se trouvait dans la Touraine depuis quelque temps (3). Avant d'embrasser l'état religieux, il avait brillé, comme avocat, au barreau de Dijon et à celui de Paris ; c'était encore un autre fugitif du monde. Il jouissait d'une assez belle renommée d'écrivain et de prédicateur. Il s'était trouvé engagé dans les querelles du temps, mais sans entêtement, sans opiniâtreté. L'abbé de Rancé ne le consulta

(1) L'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires* (année 1637), dit : « Je rencontrai à Tours S. A. R. M. le duc d'Orléans, qui trouvait ses plaisirs en cette ville, etc. »

(2) D. Gervaise dit avec beaucoup d'exagération que la Mère Louise reçut plus de deux cents lettres de M. de Rancé, et que ces lettres lui ont été remises.

(3) Les lettres à la Mère Louise indiquent véritablement que le P. Séguenot fut son premier directeur, comme nous le verrons.



que sur ses bénéfiques. Tout éclairé qu'il fût, il avoua humblement qu'il n'avait pas assez de lumières pour se prononcer sur des points de cette importance, et il le renvoya à quelques-uns de ses confrères de l'Oratoire de Paris, qui avaient une plus grande connaissance des matières ecclésiastiques (1).

L'Oratoire, à son origine, était destiné de Dieu à opérer dans le clergé de France la réforme que saint Charles et saint Philippe de Néri avaient établie avec tant de succès à Milan et à Rome. Les Pères de Bérulle et de Condren avaient rempli cette mission avec les plus abondantes bénédictions. Ils avaient formé les Bourdoise, les Eudes, les Olier. Saint Vincent de Paul avait voulu passer près de deux ans dans la retraite, sous la direction de ces grands maîtres.

Leur maison, appelée de l'*Institution*, était, selon Piganiol de la Force, propre, commode et assez grande, non seulement pour loger la communauté, mais pour fournir des appartements à plusieurs personnes de distinction qui s'y retiraient pour travailler à la seule affaire nécessaire. « C'est d'ici, ajoute le même auteur, que sont sortis pénitents les abbés de Rancé et Le Camus, le marquis de l'Aigle et de Trosville, le comte de Santénas, le comte du Charmel, le marquis d'Urphé, Henri de Barrillon, évêque de Luçon, qui y faisait de fréquentes retraites et voulut y être inhumé. Et, plus tard, M. le chancelier de Pontchartrain mérite aussi de trouver place parmi les illustres solitaires qui sont venus s'y réfugier » (2).

L'abbé de Rancé dut partir pour Paris, mais il prit toutes ses précautions afin que ce voyage ne lui fût pas un sujet de dissipation et ne ralentit en aucune manière les élans de sa piété naissante. Il arriva dans cette ville avec un train et un équipage plus que modestes, accompagné d'un seul valet de

(1) *Manuscrit de Septfons*, cahier III, p. 187.

(2) Piganiol, *Descript. de Paris*, t. VI, p. 302 et 307.

chambre. Il n'eut garde d'aller prendre un logement dans un de ces brillants palais où, quelques années auparavant, en compagnie de dangereux amis, il avait bu à la coupe empoisonnée. Il ne voulut pas même se rendre à l'invitation de M<sup>me</sup> la comtesse d'Albon, sa sœur, qui lui offrait un appartement chez elle. Mais à son arrivée il se dirigea vers la rue d'Enfer et alla demander un asile aux Oratoriens.

Ceux-ci comptaient dans leurs rangs des prêtres d'un mérite réel, comme les Pères Bourgoing (1), Amelotte (2), de Saint-Pé (3), de Mouchy, Bouchard, etc. L'abbé de Rancé s'attacha d'abord à ce dernier et le prit pour son confesseur. C'était un Dijonnais, qui, ayant fini ses études, avait vécu quelques années dans le monde, où le jeu, la danse et la bonne chère faisaient toute son occupation. Après une maladie terrible, il s'était converti et était entré à l'Oratoire, où il était devenu un des guides spirituels les plus habiles et les plus sûrs de ce temps (4).

« Dieu, dit son biographe, lui avait donné une grâce tout extraordinaire pour la conduite des âmes, et un tel discernement, qu'à peine avait-il conversé une fois ou deux avec une personne, il pénétrait jusqu'aux sentiments et aux dispositions les plus secrètes de son cœur. Sa prudence à ménager les esprits n'était pas moins merveilleuse, et il savait si bien les prendre, qu'il était très difficile de résister à la force et à la douceur de ses paroles. Qui pourrait dire tous les pauvres égarés qu'il a ramenés dans la voie de la vertu ! Toute la France, ajoute le même biographe, ou, pour mieux dire, toute l'Eglise a regardé avec admiration M<sup>sr</sup> le cardinal Le

(1) Troisième général de l'Oratoire.

(2) Saint prêtre très lié avec M. Olier, dont il avait été le compagnon.

(3) La vie de ce vénérable oratorien fut très édifiante ; elle est racontée assez au long dans le suppl. de Moreri, t. II. Voir surtout le *Recueil des Vies de quelques Prêtres de l'Oratoire*, 227, Biblioth. Imp., manuscrit, 3 vol. in-folio.

(4) Tout ce que nous en disons est extrait du t. II du *Recueil des Vies de quelques Prêtres de l'Oratoire*, p. 399 à 430. Manuscrit.

Camus et M. l'abbé de Rancé comme les deux modèles les plus accomplis, l'un de la perfection ecclésiastique et l'autre de la perfection religieuse, et tous deux avouent avoir été beaucoup aidés, dans le commencement de leur retraite, par les sages avis et la conduite sainte de ce bon Père » (1).

Ce fut aux pieds de ce prêtre, pécheur converti, que l'abbé de Rancé se prosterna pour faire sa confession générale. Ce fut sous ses yeux qu'il déroula les plis et replis de sa conscience ; ce fut dans son cœur qu'il versa les secrets, les remords et les douleurs de son propre cœur (2).

Il lui fallait ensuite quelqu'un pour guider ses premiers pas dans la carrière de la pénitence, pour lui tracer les règles à suivre dans les grandes réparations qu'il devait à Dieu et au monde pour tant de péchés et de scandales ; il lui fallait un directeur : il choisit le Père de Mouchy, autre Oratorien. Il appartenait à une des plus nobles familles de Picardie, avait l'esprit solide, droit et pénétrant, un discernement merveilleux, une expression noble et aisée. Son respect pour le sacerdoce était si profond, qu'il n'en parlait jamais qu'en termes qui jetaient la frayeur dans les âmes les plus insensibles. Son zèle et sa dévotion étaient de travailler à donner de saints prêtres à l'Eglise ; c'est pourquoi il passait sa vie au séminaire de Saint-Magloire à faire des conférences aux ecclésiastiques avec de grandes bénédictions (3). Sa naissance, son mérite, ses amis, le crédit qu'il avait auprès du chancelier Le Tellier, dont il était le proche parent, lui auraient facilement procuré des bénéfices considérables, s'il avait voulu faire le moindre mouvement pour cela ; mais il n'en eut pas même la pensée. Un jour, on lui dit qu'il était

(1) C'est ce que dit en propres termes le biographe. (Même Recueil, manuscrit précité.)

(2) Dans le manuscrit de la *Vie du P. de Mouchy*, il est dit formellement que ce fut au P. Bouchard que l'abbé de Rancé se confessa. (Même Recueil.)

(3) *Recueil des Vies de quelques Prêtres de l'Oratoire*, t. II, p. 443 à 465.

en danger d'être évêque ; il répondit fort agréablement : « Je ne suis ni assez saint , ni assez méchant pour cela. » Et, comme on lui demandait l'explication de ces paroles, il ajouta : « Je n'ai pas assez de vertu et de mérite pour qu'on vienne me chercher, et, d'ailleurs, je ne suis pas si malheureux que de faire aucune démarche. »

Il avait une si grande tendresse de conscience, que les moindres apparences de péché lui faisaient peur, et ce n'était qu'avec une peine extrême qu'il se résignait à entendre les pécheurs au tribunal de la pénitence ; mais, après la confession, il se chargeait volontiers de la direction.

Le Père de Mouchy accueillit d'abord l'abbé de Rancé avec beaucoup de bonté et de douceur, pour ne pas le rebuter. Mais ayant vu, d'un côté, la force des habitudes qu'il avait contractées et le danger où il serait de retomber si l'on usait avec lui de trop d'indulgence, et, de l'autre, ce courage, cette grandeur d'âme qui le rendait capable de tout souffrir pour se guérir, il le traita avec cette rigueur salutaire dont les directeurs doivent user envers ceux qui veulent sérieusement effacer leurs fautes dans le baptême des larmes (1).

De tous ses péchés, celui dont le souvenir retombait le plus péniblement sur son âme, c'était la profanation des saints mystères. Il se rappelait, en tremblant, ces paroles terribles : *Malheur à celui qui aura foulé aux pieds le sang de Jésus-Christ!* La manière peu digne dont il s'était approché des autels lui causait tant de frayeur et de regret, qu'il crut devoir s'en abstenir pendant six mois (2). Il consulta ensuite son directeur sur le genre de vie qu'il devait embrasser ; mais il ne trouva rien dans ses conseils qui le satisfît : tout allait à lui persuader de se rendre digne de son état.

Dieu avait mis quelque chose de plus haut et de plus vaste

(1) Recueil précité, Biograph. manusc. du P. de Mouchy.

(2) Le Nain, t. I, p. 20.

dans son cœur ; il le sentait sans pouvoir l'exprimer. Le Père de Mouchy l'adressa à quelques ecclésiastiques de Paris dont on vantait les vertus et les lumières. Il s'ouvrit à eux de la pensée qui lui était déjà venue de se séparer entièrement du monde ; mais ceux-ci, n'ayant que des vues communes, ne pouvaient que lui donner des avis peu proportionnés à l'étendue de la grâce qui le conduisait. La plupart voulaient qu'il s'attachât à quelque communauté ecclésiastique, où il pût employer pour l'utilité de l'Eglise les rares talents que Dieu lui avait confiés ; ils raisonnaient comme le Père de Mouchy.

Quelques-uns allaient, néanmoins, plus loin, en l'engageant à se consacrer aux Missions étrangères, à passer aux Indes pour y porter l'Evangile et y trouver peut-être la couronne du martyre. Cette ouverture le frappa d'abord ; elle s'alliait avec la grandeur et l'ambition sublime de son cœur : *Serai-je assez heureux, Seigneur, s'écria-t-il, de donner ma vie et mon sang pour vous !* Puis, venant ensuite à comparer les dangers inséparables de ce ministère apostolique avec sa propre faiblesse, dont il était pénétré, il ne put goûter un avis qu'il ne croyait pas en harmonie avec les desseins de Dieu sur sa personne : une voix secrète semblait toujours lui dire : *Ce n'est point là où Dieu t'appelle (1).*

Il se trouvait alors sans consolation : il n'en avait point de la part de Dieu qui se cachait encore ; il n'en avait point du côté des hommes, qui, loin de le conseiller conformément à ce que Dieu lui demandait, le détournaient de sa véritable route. Se trouver seul de son sentiment contre l'avis de tout le monde, lui paraissait une voie suspecte : la crainte de se tromper et d'être dans l'illusion le faisait frémir.

Au milieu de ces combats intérieurs et quelquefois sur le point de succomber, il se jetait au pied d'un crucifix, ou le prenant entre ses mains lorsque la faiblesse, qui n'était que l'effet de ses agitations continuelles, ne lui permettait pas de

(1) *Manuscrit de Septfons, cah. III, p. 187.*

se mettre à genoux, il demandait au Sauveur les grâces dont il avait besoin : « Quelle étrange vie que celle d'un chrétien, répétait-il souvent : il faut qu'il ait toujours le couteau à la main pour s'égorger lui-même et retrancher jusqu'aux moindres affections de son cœur ! Point de repos pour lui dans le monde , jusqu'à ce qu'il soit dans l'ordre où Dieu le veut ! » (1)

Comme il était dans ces incertitudes , ne sachant précisément ce qu'il devait faire, Dieu permit qu'il fût attaqué deux ou trois fois par des voleurs , lorsqu'à l'entrée de la nuit il se retirait à l'Institution de l'Oratoire. La première fois il était à pied , suivi seulement d'un laquais : deux inconnus l'arrêtèrent et lui demandèrent la bourse , le pistolet sur la gorge. Si pareille aventure lui fût arrivée un an auparavant, ces voleurs auraient bien pu avoir à se repentir de leur audace. Mais ce n'était plus ce redoutable abbé qui , seul avec une houssine à la main , mettait en fuite trois ou quatre hommes armés et leur arrachait leurs fusils. La grâce d'en haut avait adouci cette rude nature et abattu son altière fierté. Il leur donna sa bourse, où il n'y avait qu'une pistole d'Espagne et quelques quarts d'écus. Cet accident lui fit prendre la résolution de ne plus porter d'argent sur lui et de se retirer de meilleure heure. Mais ces précautions n'empêchèrent pas qu'il ne fût arrêté dans la rue d'Enfer quelques jours après, et que les voleurs , déconcertés de ne lui point trouver d'argent, ne pensassent lui ôter la vie. Il en fut quitte pour son chapeau et son manteau, qu'ils lui enlevèrent (2).

Les âmes religieuses sont persuadées que Dieu peut leur parler de plusieurs manières ; elles savent qu'il y a dans toutes les choses d'ici-bas une voix mystérieuse qui crie sans cesse, et qu'il ne faut pas mépriser. L'abbé de Rancé regarda ces événements comme des avertissements que Dieu lui donnait de quitter Paris , comme un lieu où il ne le voulait pas.

(1) Gerv., *Jugem. crit.*, p. 188 et 189.

(2) Id., *ibid.*, p. 190 et 191.

Aussi, le jour suivant, ayant mis ordre aux affaires qui le retenaient encore, sans rien dire à ses plus intimes amis, il partit pour Port-Royal-des-Champs, où on l'attendait.

---

### CHAPITRE III

**Comment l'abbé de Rancé fut engagé à visiter Arnauld d'Andilly à Port-Royal; il revient dans sa solitude (1657).**

Les solitaires de Port-Royal avaient été dispersés l'année précédente pour des raisons que tout le monde sait. Arnauld d'Andilly seul eut la permission de revenir dans ce désert, et d'y jouir de la pleine ouverture du printemps. Il l'obtint du cardinal Mazarin, par le crédit de M<sup>mes</sup> de Guémené et de Chevreuse, et la protection de l'évêque de Coutances, favori du prélat-ministre. Or, c'était précisément l'homme que l'abbé de Rancé cherchait; nous allons en dire quelques mots.

Il était le fils aîné de l'avocat Antoine Arnauld et le frère du célèbre docteur de ce nom. Il avait toutes les qualités et les défauts de sa race. Dès l'âge de seize ans, se laissant aller au vent de la fortune, il s'était attaché successivement au duc de Luynes, à Richelieu, au prince de Condé, puis à Gaston d'Orléans. Il fut aussi un des plus assidus courtisans d'Anne d'Autriche, et il entra fort avant dans ses bonnes grâces. Il aurait regardé comme le comble de la faveur et de la gloire d'être chargé de l'éducation du dauphin, qui depuis fut Louis XIV; il osa, dit-on, aspirer à ces hautes fonctions; on parut un instant songer à lui. Mais bientôt toutes ses prétentions et toutes ses espérances s'étaient évanouies et ne lui avaient laissé que d'amères déceptions (1).

(1) M. Varin, dans son livre de la *Vérité sur les Arnauld*, a raconté cela très au long et avec la plus scrupuleuse exactitude (t. I, p. 1 et 42).

Depuis la mort de sa femme, en 1637, il avait pris la résolution de renoncer au monde ; mais, comme il l'observe lui-même, il avait dix enfants, et, avec une si nombreuse famille, il ne fallait rien faire inconsidérément, et il se croyait obligé de pourvoir à toutes choses. Il s'occupa donc de régler le sort des siens. Ses six sœurs, ses cinq neveux, sa mère elle-même étaient entrés successivement à Port-Royal. Il y avait aussi placé comme élèves deux de ses fils : de Luzancy et de Ville-neuve. Il devait donc se sentir attiré de ce côté, autant par les affections de son cœur que par les besoins spirituels de son âme.

Il s'y retira définitivement vers le mois d'avril 1646, et on lui donna le titre de surintendant des jardins. Il se livrait tour à tour aux exercices de piété, à l'étude et aux travaux horticoles.

Il arriva jusqu'à l'extrême vieillesse. « Ses yeux vifs, dit Fontaine, sa démarche prompte et ferme, sa voix de tonnerre, son corps sain et droit, plein de vigueur, ses cheveux blancs qui s'accordaient si bien avec le vermillon de son visage, sa grâce à monter et à se tenir à cheval, la fermeté de sa mémoire, la promptitude de son esprit, l'intrépidité de sa main, soit en tenant la plume, soit en taillant les arbres, étaient comme une espèce d'immortalité » (1).

Après la mort de Saint-Cyran, le rôle de celui-ci ne pouvait être continué que par le docteur Arnauld ; mais ce dernier, tout entier à la violente polémique que soulevaient ses premiers écrits, forcé de se cacher, laissa à son frère d'Andilly la direction des travaux communs et de la propagande. On avait vu se rapprocher de Port-Royal, et même s'y renfermer, des hommes de tous les rangs et de toutes les conditions : de grands seigneurs comme les ducs de Luynes (2) et

(1) Voir *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly, de Lancelot, de Fontaine, et l'ouvrage de Varin précité. Notes A et H, Appendice.

(2) Fit bâtir pour lui et son épouse, Louise Séguier, le petit château de Vaumurier, sur le terrain même du monastère.



de Liancourt (1); des maîtres des requêtes comme de Bernières (2) et du Gué-Bagnols (3); de braves militaires comme de Pontis, de la Rivière et le maréchal Fabert; des médecins comme Pallu et Hamon; de simples gentilshommes comme de Bascle, de Saint-Gilles, de la Petitière et de Pontchâteau. On priait, on étudiait, on conférait, on se délassait dans l'horticulture et quelques métiers. Arnauld d'Andilly, par sa vieillesse prolongée et sereine, sous sa vénérable couronne de cheveux blancs, avec sa réputation de piété, de vertu, de science et d'expérience, était le patriarche de cette tribu de solitaires. Il avait vu les Bouthillier soit à la cour, soit dans la haute société de Paris. C'était Sébastien le Bouthillier, évêque d'Aire, avec qui il avait été très lié (4), qui lui avait fait connaître Saint-Cyran à Poitiers.

L'abbé de Rancé, de son côté, avait dû rencontrer plusieurs fois d'Andilly dans certaines compagnies, peut-être même dans sa famille, mais sans ouverture ni liaison; ce ne fut qu'après qu'il eut quitté Paris et le monde pour se retirer à Véretz, que M<sup>m</sup>e veuve Bouthillier, Marie de Bragelonne, crut devoir parler au vieux solitaire du changement de vie de son parent et de ses grands projets de retraite. « C'est elle, lui écrivait l'abbé de Rancé, qui vous a dit la première fois du bien de moi. » Et plus tard : « La plus grande obligation que je lui aie, et même que je pouvais lui avoir, est de ce qu'elle a été la première cause de l'amitié dont vous m'honorez » (5).

M<sup>m</sup>e le Bouthillier, en bonne et pieuse tante, sentait pour

(1) Fit aussi bâtir près de Port-Royal une maison pour lui et son épouse, Jeanne de Schomberg.

(2) Il acquit, pour être plus près de Port-Royal, la terre du Chesnai, près de Versailles.

(3) Il acheta, près de Chevreuse, le château de Saint-Jean-des-Trous, ou simplement les Trous.

(4) *Lettres d'Arnauld d'Andilly*, Paris, 1676, lett. 26 et 72.

(5) Lett. des 12 août 1658 et 19 juin 1673. (Arsenal, *Pap. de la famille Arnauld*, t. II.)

son neveu le besoin d'un sage directeur dans les commencements laborieux de sa conversion. Elle crut que d'Andilly était l'homme qu'il lui fallait, et elle lui conseilla un voyage à Port-Royal. Il y vint au mois de juillet de cette année 1657 (1). Il était en quête de conseils et de lumières : la direction de l'Oratoire n'était pas tout à fait au niveau et à la mesure de son âme, il avait voulu essayer de celle de Port-Royal.

Après un court séjour, il partit pour l'Auvergne, chez sa sœur la comtesse d'Albon, et ne revint à Véretz qu'au mois d'octobre. Quoiqu'il eût souvent témoigné hautement combien les visites lui déplaisaient, il ne put cependant encore se dispenser d'en recevoir quelques-unes, surtout pendant les vacances. Il se montra inexorable pour les femmes. Toutefois, sa tante Bouthillier, aussi vénérable par son âge que par ses vertus et ses malheurs, dont il était tendrement aimé, étant venue le voir, il l'accueillit avec toutes les marques possibles d'affection et de respect. Il se vit, dans le même moment, obligé à cause d'elle de recevoir M<sup>me</sup> de Saint-Avit, mais ce fut avec beaucoup de répugnance, pour ne pas contrister sa tante (2). Hélas ! il se rappelle les écueils de sa navigation orageuse, il s'en éloigne avec sa barque fragile, à peine redoublée.

---

## CHAPITRE IV

**Commencement de la correspondance avec d'Andilly; second voyage à Port-Royal; son oncle l'Archevêque le presse en vain d'aller à Paris pour son avancement; il persévère dans sa vie de prière et d'étude (1658).**

D'Andilly s'imagina qu'il ferait d'autant plus facilement la conquête de l'abbé de Rancé, que ce dernier n'avait alors

(1) Il écrivait à M. d'Andilly, le 4 janvier 1658 : « Quand j'ai passé à Port-Royal, il y a six mois, » etc.

(2) Collect. Galip. Arsenal, n° 50 (copie vérif.).

d'autre désir que de vivre à la campagne avec Dieu, des livres et quelques amis choisis (1). Or, c'était précisément la vie de Port-Royal. Il tenait d'autant plus à l'affilier, qu'il se souvenait que M<sup>sr</sup> d'Aire lui avait fait faire la connaissance de Saint-Cyran (2). Il lui paraissait juste qu'il s'efforçât de rendre au neveu ce qu'il tenait de l'oncle. Après son départ, il n'attendit plus qu'une occasion de lui écrire et de nouer des relations suivies : elle se présenta bientôt.

Son fils Jules Arnauld de Villeneuve, qui avait depuis peu embrassé la carrière militaire, ayant été tué dans sa première campagne, à la fin de décembre de cette année (3), il fit part de cette malheureuse nouvelle à l'abbé de Rancé, qui ne put qu'être flatté qu'un homme triplement vénérable par l'âge, la vertu et la science, déchargeât son cœur de père, de chrétien et de vieillard dans le sien. Cette lettre contenait des réflexions si vraies et si effrayantes sur la vanité des choses de la terre, et en même temps des avances si gracieuses et si charitables, que celui à qui elle était adressée ne pouvait qu'y être très sensible. Le piège était si adroitement tendu, que l'abbé de Rancé devait s'y laisser prendre. Et puis, il faut bien le dire, il se sentait instinctivement attiré de ce côté par la sévérité même de la direction, par l'âpreté de la route, c'est-à-dire par les dures pénitences que les pécheurs, disait-on, devaient subir dans ces lieux pour obtenir leur réconciliation avec Dieu (4). Toutefois, il se tiendra sur ses gardes, et, tout en suivant les bons conseils qu'on pourrait lui donner, il conservera sa liberté et son autonomie ; il ne s'in-

(1) C'est ce qu'il a dit lui-même.

(2) *Mémoires de d'Andilly sur Saint-Cyran*; — Leclerc, *Vies édifiantes*, t. I, p. 31; — Lett. 26<sup>e</sup> de M. Arn. d'Andilly, p. 47.

(3) *Mém. d'Arn. d'And.*, t. II, p. 157; — *Mémoires de Lancelot*, t. I, p. 339; — *Mémoires de du Fossé*, p. 129 et 130. Voir dans les *Papiers de la famille Arnauld*, à l'Arsenal, les lettres de Fabert à Arn. d'And., sur son fils de Villeneuve.

(4) Il y a eu comme deux Port-Royal, nous n'avons en vue ici que le premier.

féodera ni aux hommes, ni au parti. Lorsqu'on lui demandera le dernier pas et le dernier mot, il sera ce qu'il a toujours été, l'enfant soumis de l'Eglise. Alors, il laissera Port-Royal dans la plaine, avec son atmosphère lourde et orageuse, et il se hâtera de gravir la rude montagne, dans l'espoir de trouver, à son sommet, les régions élevées et sereines qu'il cherche.

Dans sa réponse, datée de Véretz (1), le 4 janvier 1658, après avoir assuré d'Andilly de ses sentiments les plus vifs, les plus tendres et les plus respectueux, et de la douleur qu'il ressentait de la perte qu'il avait faite de son fils, il ajoutait : « Je ne sais de quelle manière je dois reconnaître la grâce que vous me faites de me donner dans votre amitié la place qu'y avait l'homme du monde que vous aimiez davantage (M<sup>sr</sup> d'Aire); je me connais et je me sens infiniment loin des qualités qui lui faisaient mériter votre estime. Mais je ne puis pas m'empêcher de vous dire que vous ne méconnaîtrez pas tout à fait l'oncle dans le neveu; que peut-être vous remarquerez en lui quelques-uns de ses traits, et que, quand vous lui verrez la même vénération pour vous et la même passion pour tous vos intérêts, vous ne vous repentirez pas de l'honneur que vous lui faites..... Je vous demande la liberté de vous en assurer de temps en temps et de me remettre quelquefois dans l'honneur de votre souvenir, n'espérant pas avoir sitôt celui de vous voir, dans le dessein où je suis d'être à la campagne tout le plus longtemps que je pourrai, n'ayant pas changé de sentiment sur ce que j'eus l'honneur de vous dire quand je passai à Port-Royal, il y a six mois. »

Aux protestations d'affection, de respect et d'obéissance de son élève, le maître répondit par d'autres protestations d'a-

(1) Toute cette correspondance de l'abbé de Rancé avec Arnauld d'Andilly est extraite des manuscrits de la Biblioth. de l'Arsenal, intitulés *Papiers de la famille Arnauld*, 6 vol. in-fol.

mitié, d'estime et de dévouement. Nous verrons bientôt qu'il avait touché juste et trouvé le chemin du cœur. L'abbé de Rancé, qui tout à l'heure lui affirmait qu'il ne sortirait pas sitôt de son désert, veut aller le voir de nouveau ; il visitera, en passant par Beauvais, son abbaye de Saint-Symphorien ; mais il sera près de lui, sans faute, la première semaine de Carême. Pourvu qu'il le trouve avec plus de santé que l'année précédente et qu'il puisse l'entretenir deux ou trois heures, il sera le plus heureux et le plus content des hommes, car il ne peut y avoir pour lui de douceur dans la vie pareille à celle de lui ouvrir le fond de son cœur et de lui parler avec une confiance entière.

L'abbé de Rancé fit son voyage à l'époque fixée. De Port-Royal, il poussa jusqu'à Pons-sur-Seine, pour y visiter sa tante et sa malheureuse famille. Ce fut de là qu'il écrivit, le 4 avril, à d'Andilly. Il lui témoigne sa reconnaissance ; mais les soins qu'il a pris de lui sont si obligeants et si tendres, qu'il ne peut lui exprimer la moindre partie de ce qu'il sent et de ce qu'il lui doit. Ce qui le console, c'est qu'il a affaire à une personne qui jugera assez bien de lui pour le croire aussi reconnaissant qu'il est obligé de l'être. Il lui avoue que quand il a vu que le règlement de vie qu'il lui a envoyé était tout écrit de sa main, et qu'il a pensé qu'il ne se serait pas donné une pareille peine pour toutes sortes de personnes, il n'a pu que s'en confondre et en louer Dieu. Il a lu ce précieux mémoire avec respect ; il s'y attachera avec exactitude (1).

Les conseils de son nouveau directeur contribuèrent surtout à l'affermir dans la résolution, qu'il avait déjà prise, de renoncer absolument aux dignités ecclésiastiques et à tout ce qui pourrait l'y conduire. Il proteste avec énergie qu'il demeurera dans l'état où il est, se croyant indigne d'aller plus loin, et étant très persuadé que si ceux qui lui font l'honneur de l'aimer et de lui désirer des emplois dans l'Eglise l'en con-

(1) Lett. du 4 avril 1658.

naissaient aussi peu capable qu'il l'est en effet, ils ne le voudraient pas dans des places qu'il ne pourrait pas remplir. Il espère que ces pensées demeureront constamment dans son cœur, et qu'il ne sera pas assez malheureux pour vouloir se procurer ce qu'il n'est pas permis de désirer et ce que les saints mêmes n'ont jamais regardé qu'avec crainte et tremblement.

Il était de retour à Véretz le 8 mai : le bonheur qu'il y éprouva fut en proportion de l'impatience qu'il avait d'y revenir. Mais quelques semaines après, il fut obligé, par *raison de devoir*, comme il le dit, de partir pour Blois, près du duc d'Orléans. Quoique son voyage n'eût été que de deux jours, il en ressentit des scrupules. « Si j'ai mal fait, écrivit-il à son directeur, je vous conjure de me le dire, car je ne suis pas incorrigible » (1).

Le souvenir d'un bon maître est un remords pour un élève indigne. Aussi le duc de Montausier avait-il raison de dire au Dauphin en le quittant : « Monseigneur, si vous êtes vertueux, vous vous souviendrez de moi et vous m'aimerez ; si vous ne l'êtes pas, vous m'oublierez, et je tâcherai de m'en consoler. » L'abbé de Rancé, depuis près de sept ans, avait un peu négligé ses maîtres ; mais à mesure qu'il revenait à la vertu, il revenait à ceux qui la lui avaient enseignée par leurs leçons et par leurs exemples. Ce fut alors qu'il renoua avec eux ces relations si douces d'amitié et de reconnaissance dont nous avons parlé. Il s'adresse d'abord à l'abbé Favier, pour le plaisir qu'il aurait de s'entretenir avec lui. Il lui raconte qu'il n'a été à Paris que le temps qu'il n'a pu refuser à ses affaires. « Il en a trouvé, dit-il, d'assez embarrassantes pour lui donner de mauvaises heures. Il va essayer de jouir de quelque repos, en restant dans sa maison et en se livrant exclusivement aux exercices et aux emplois d'un homme de sa profession, à laquelle il prie Dieu de l'attacher

(1) Lettre du 28 juin 1658.

pour jamais. Il part à Tours présentement, et il n'a que le temps de lui demander la continuation de son amitié, et de l'assurer qu'on ne peut ni l'aimer plus cordialement, ni l'estimer plus qu'il ne fait. » Cette lettre était du 14 mai (1).

Quelque temps après, le même abbé Favier l'ayant félicité de son changement de vie, il lui répond qu'il est bien éloigné d'être ce qu'il s'imagine : que, hors une volonté fort faible de s'attacher aux choses de son devoir plutôt qu'à celles qui n'en sont pas, il n'y a rien en lui qui ne soit très misérable et digne de compassion, bien plus que d'estime et d'éloge..... Il vit chez lui assez seul et vu de très peu de gens ; toute son application est pour ses livres, et il y trouve assez de goût pour croire qu'il ne s'ennuiera point de ce genre de vie (2).

Dieu voulut éprouver la fermeté de ses résolutions, surtout de celle qu'il avait prise de fuir toutes les dignités de l'Eglise. Une personne de son voisinage, jouissant d'un assez grand crédit, dont il était très aimé, qui avait de l'autorité sur lui et à qui il devait beaucoup, lui annonça qu'elle allait partir pour Paris. Elle le pria instamment de vouloir l'accompagner, pour qu'elle pût le mener à la cour et lui procurer une position digne de lui et de sa famille. Cette personne n'était autre que l'archevêque de Tours. Une pareille proposition était de nature à jeter l'abbé de Rancé dans la plus délicate et la plus difficile alternative : car, s'il prenait le parti de suivre son oncle à la cour, c'était revenir sur ses pas, c'était violer ses promesses et ses vœux ; s'il répondait par un refus, il contristait un vieillard, son proche parent, qui n'avait cessé de l'aimer et de lui être dévoué : ce qu'il y avait de plus cruel, c'était le contrister dans l'affection qu'il lui témoignait, c'était le blesser vivement au cœur.

Il n'hésita pas un seul instant : il avait dit qu'il ne ferait

(1) Gonod, *Lett. de l'abbé de Rancé à M. Favier*, p. 24.

(2) Id, *ibid.*, p. 26, 27.

jamais un pas pour son avancement, et il tint ferme. « Je vous assure, écrivait-il à d'Andilly, que je n'ai pas été tenté sur cela le moins du monde, et que je ne vois pas que je puisse l'être, dans la persuasion où je suis qu'en cela les moindres démarches sont criminelles, et que les suites en sont toujours très malheureuses..... » (1) L'archevêque revint à la charge quelques semaines plus tard : les instances étaient plus pressantes ; on le poussait du côté de Paris et de la cour. « On a fait, écrivait-il au même, de grands efforts pour me tirer de chez moi et me faire aller où je vous ai dit que je n'irai point, mais ça été fort inutilement. Je voudrais que vous eussiez vu la lettre que j'ai écrite à celui qui me pressait, vous en seriez content » (2).

« Si vous m'aviez ordonné, disait-il à son oncle, de me rendre à Paris pour quelque chose qui regardât votre service, je n'aurais pas différé un seul moment de vous obéir. Mais n'y ayant point d'affaires fort pressées, et la vie que j'y ferais ne me plaisant pas trop, je n'ai rien vu qui pût m'obliger de quitter le lieu où je suis présentement. J'ai bien de l'obligation à ceux de mes amis qui vous parlent de moi et du long séjour que je fais à la campagne ; et je m'assure que le seul bien qu'ils me veulent fait qu'ils trouveront à redire de ce que je ne suis point à Paris, où l'on croit que l'on doit être par la raison de ses intérêts et de sa fortune. Je vous avoue que, comme je n'ai nulle envie que la mienne ne soit plus grande qu'elle n'est pas, et que j'ai toujours blâmé la conduite de ceux à qui la passion de s'établir a fait prendre des voies qui m'ont paru en tout temps contre l'honneur et contre la conscience, je m'imagine que je suis aussi bien chez moi, à penser sérieusement aux choses de ma profession, qu'à faire dans le monde un personnage inutile, qui est celui de tous ceux qui sont à Paris et qui n'y ont pas de grandes occu-

(1) Lettre du 26 juin 1658.

(2) Id. du 24 août 1658.



pations. C'est ce qui est cause que je demeure chez moi, sans impatience et sans aucune pensée d'en sortir sitôt, s'il ne m'arrive quelque chose que je ne prévois pas, n'ayant aucun empressement pour tout ce qu'on croit qui doit faire tout mon soin et toute mon inquiétude.

« Je n'en puis avoir à présent, si ce n'est que je fusse assez malheureux pour que vous désapprouvassiez ma conduite : ce que je ne pense pas que vous fassiez, si vous avez assez bonne opinion de moi pour croire que le caprice et la bizarrerie n'ont aucune part dans ma manière de vivre, que peut-être bien des gens condamneront, parce qu'ils n'en sauront jamais les motifs, et que je n'entrerai pas dans ce détail là avec eux..... (1).

Cette lettre paraît bien sèche et bien raide ; mais il fallait ou répondre de la sorte, ou s'attendre à être assailli et tourmenté incessamment. Quand Dieu nous appelle, il faut le suivre, et laisser nos père et mère, nos parents et nos amis pleurer et crier derrière nous : les aimer plus que Dieu, ce serait être indigne de Dieu. Heureux celui qui est assez fort, alors, pour faire taire dans son cœur la voix de la chair et du sang ! le salut est à ce prix.

La solitude qui n'est pas vivifiée par la prière et le travail est une solitude de mort qui finit par tuer celui qui s'y abandonne. L'abbé de Rancé avait reçu de Port-Royal un règlement de vie ; il le suivait exactement : chaque heure avait son occupation, et ses jours étaient pleins, *dies pleni*. Le matin, après les exercices de piété, il faisait une lecture, et le livre où il devait la faire lui avait été soigneusement indiqué. C'était l'énorme *in-folio* qui avait paru sous le nom supposé de *Petrus Aurelius*. Cet ouvrage avait été imprimé deux fois, en 1642 et 1646, aux frais du clergé de France ; l'abbé de Saint-Cyran en était l'auteur, et s'y montrait gallican outré et janséniste très habile.

(1) Cette lettre se retrouve dans le *Manuscrit de Septfonds*, cah. III, et à la Biblioth. de l'Arsenal, dans les *Pap. de la famille Arnauld*, t. II.

L'abbé de Rancé lut ce gros livre dans l'espace de trois mois ; et, d'après ses impressions qu'il communiqua à son directeur, ce fut avec un extrême plaisir et sans faire aucune réserve. Il faut avouer que le poison janséniste était caché dans ce livre avec beaucoup d'art ; qu'on y relevait admirablement l'unité et la grandeur de la hiérarchie ; qu'on y parlait avec force des droits et des devoirs des évêques et des prêtres ; enfin, qu'on y louait, qu'on y glorifiait tellement l'Eglise gallicane, que l'assemblée du clergé elle-même se laissa prendre au piège.

Pour mettre de la variété dans ses lectures, l'abbé de Rancé laissait de temps en temps Saint-Cyran pour l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, et réciproquement. Tel était l'emploi des heures du matin.

La soirée était consacrée à des traductions. Comme on n'ignorait pas qu'il avait toujours eu de la prédilection pour la langue grecque, on lui donna un opuscule de saint Basile à traduire, la *Lettre à Patrophile*. Il avait une réputation de traducteur à soutenir. Il craignait de ne pas aussi bien réussir pour un Père de l'Eglise que pour Anacréon. Quoique familiarisé dès ses plus jeunes années avec les auteurs grecs, il se défiait de lui-même. Il savait que d'Andilly s'occupait aussi de ce genre de travail, et qu'il avait ou pouvait avoir près de lui des hellénistes très distingués, tels que Lancelot, de Sacy et le jeune Du Fossé (1). Il lui écrivit donc que s'il croyait que la chose valût la peine de lui être montrée, ainsi qu'à ces Messieurs, il la lui enverrait. Il y a cinq ou six endroits très difficiles qu'il croit mal tournés par l'interprète latin ; il les aura peut-être moins entendus que lui. Il avoue que dans la comparaison que saint Basile prend d'un jeune cheval qui n'a point encore été monté, il y a un mot qui lui paraît d'une extrême difficulté, pour être bien

(1) Racine, *Œuvres diverses*, t. IV, *Abrégé de Port-Royal*, p. 174, dit qu'après le miracle de la Sainte-Epine les solitaires rentrèrent à Port-Royal pour la plupart.

rendu dans sa force. Il y en a quelques autres qu'il a marqués à la marge. On lui fera le plus grand plaisir du monde d'examiner son œuvre dans l'extrême rigueur, car il est homme à aimer qu'on lui dise la vérité, et il n'est nullement incorrigible, c'est-à-dire qu'il a assez mauvaise opinion de lui-même, et qu'il est assez jeune pour devenir plus habile qu'il n'est pas, si Dieu lui en fait la grâce (1).

Dans son château, à l'âge de trente-quatre ans, il a toute l'émulation, tout l'entrain, la docilité et la bonne volonté d'un sage et studieux élève de troisième. Il paraît que son travail ne plut que médiocrement aux hellénistes de Port-Royal. D'Andilly lui répondait : « C'est une chose presque incroyable que l'extrême difficulté qu'il y a à faire des traductions aussi fidèles qu'élégantes et aussi élégantes que fidèles ; et il est incomparablement plus aisé de bien écrire de soi-même, dans la liberté tout entière que l'on a de s'exprimer, que de traduire dans la contrainte où l'on se trouve pour rendre fidèlement et éloquemment tout ensemble les pensées d'autrui. On se serait bien gardé pour tout autre que vous d'en user de la sorte qu'on a fait. Mais vous avez voulu qu'on vous traitât comme nous nous traiterions nous-mêmes, et on vous a obéi, parce qu'on ne saurait vous rien refuser » (2).

L'abbé de Rancé répondit qu'il comprenait combien il était difficile de bien traduire, non point parce que sa traduction n'avait pas réussi, mais par la manière dont était faite celle qu'on lui avait envoyée. Il voit de grandes beautés dans les expressions et dans la fidélité. Toutes les remarques sur l'explication de certains mots grecs sont les plus justes du monde. Il a bien de l'obligation à ceux qui ont voulu se donner la peine de jeter les yeux sur son travail et de le rectifier. Il lui semble qu'il s'est beaucoup corrigé, et que si on lui donne quelque nouvelle matière, il y réussira moins mal (3).

(1) Lettre du 10 juillet 1658.

(2) Lettre du 10 septembre 1658.

(3) Lettre du 20 septembre 1658.

Il avait fait un sacrifice si complet de sa volonté propre qu'il n'aurait osé sortir de chez lui sans prévenir au moins son directeur. Ayant appris que l'église de son abbaye de la Trappe tombait en ruine, et que sa présence y était nécessaire pour aviser aux moyens de la relever, il écrivit aussitôt à Port-Royal pour avertir de son voyage. Il avait soin de dire qu'il ne serait pas absent plus de huit jours (1). A son retour, il s'empresse d'en donner avis, et il est heureux qu'on ne le désapprouve pas (2). Il prie Dieu de le garder de l'envie et de la tentation d'aller plus loin, surtout à Paris, *par les raisons sur lesquelles on voulait l'y embarquer*; il est si confirmé à ce sujet, qu'il ne pense pas que rien soit capable de l'ébranler.

Sa solitude devenait de plus en plus sévère et piquait vivement la curiosité des gens du monde. On s'étonnait chez l'archevêque, son oncle, de le voir si rarement, et avec un air si triste et si mortifié. Ses amis de Paris, surpris de ses longues absences, lui en faisaient des reproches et blâmaient hautement sa conduite. Mais tous ces bruits n'ébranlèrent point sa constance : ils passèrent sur sa tête comme l'orage sur le rocher des mers. Il crut qu'il suffisait de révéler à ses amis les plus intimes les véritables motifs de son éloignement : « Les remparts et les retranchements, écrivait-il à l'un d'eux, sont d'une extrême nécessité pour beaucoup de gens. Le vrai moyen d'être fort est d'être seul, et le plus assuré est de l'être, en effet, selon le corps, car les imaginations de choses éloignées sont beaucoup moins vives et font de plus légères impressions que celles des objets que l'on voit incessamment » (3).

Cet autre Augustin qui avait senti tant de fois son cœur lui échapper, ne songeait qu'avec une indicible frayeur au

(1) Lettre du 26 juin 1658, p. 5.

(2) Lettre du 18 juillet 1658.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cab. III, p. 186.

monde et à ses séductions ; il ne voulait plus le voir que de loin et en courant ; comme le pilote regarde du rivage avec douleur les sombres écueils contre lesquels son vaisseau s'est brisé dans la tourmente d'une tempête.

---

## CHAPITRE V

L'abbé de Rancé persévère dans sa vie studieuse et solitaire ; on voudrait l'attirer à Port-Royal ; le duc de Luynes le visite ; l'abbé Testu vient à Véretz, il y tombe malade et s'en retourne (1658-1659).

Les études auxquelles l'abbé de Rancé continuait de se livrer, roulaient sur l'histoire ecclésiastique et la théologie. Il a fini de lire Eusèbe, il va commencer les *Annales* de Baroniüs. Il a lu et analysé avec beaucoup de soin la *Réplique* du cardinal Du Perron. Il dit « que c'est un livre plein de quantité de choses et d'une très grande utilité pour l'histoire de l'Église par les matières qu'il traite, et qui sont préliminaires aux lectures qu'il doit faire encore. » (1) Pour la théologie, on lui a tracé un cercle où il faut qu'il se tienne, sans qu'il lui soit permis de faire au-delà aucune excursion. Plus tard, lorsqu'il sera débarrassé de la tutelle intéressée et despotique de Port-Royal, il étudiera les grandes questions controversées dans saint Thomas et Suarez.

Il s'affermissait de plus en plus, chaque jour, dans ses résolutions. C'était alors qu'il écrivait à d'Andilly ces paroles mémorables : « Il est inutile de s'être opposé au mal, si on n'y résiste toujours ; et il me semble qu'il faut vouloir

(1) Lettre du 14 décembre 1658. — Cette correspondance se faisait par l'intermédiaire de M. de Barrillon, maître des requêtes, rue de Seine, et de M. Le Camus, avocat au grand Conseil, rue Montagne-Sainte-Genève.

éternellement ce que l'on a voulu une fois par des raisons toutes justes et toutes véritables, car la vérité ne change jamais » (1). Il fait sa solitude la plus grande possible ; mais il vient toujours, de temps en temps, quelqu'un qui la trouble. Il tremble que les visites ne se multiplient trop pendant les vacances, et qu'il n'y en ait plusieurs qu'il ne puisse éviter. Ce qu'il craignait arriva : toutefois, il fut assez heureux pour ne voir que des personnes de piété et de sagesse, dont il ne pouvait recevoir que de bons conseils et de bons exemples. Il mandait à son maître, le 10 septembre : « M. de Barrillon (2) doit venir ce soir chez moi, et, je pense, M. de Caumartin (3) au premier jour. Ce sont gens d'honneur et de mérite, qui ne m'inspireront rien de contraire à ma conduite présente. » Il attend, un peu plus tard, sa tante, M<sup>me</sup> le Bouthillier, et M. de Sainte-Marguerite (4). Arnauld d'Andilly lui avait promis, de son côté, d'aller le trouver dans son manoir ; mais, n'ayant pu exécuter sa promesse, nous ne savons trop pourquoi, il voulut lui envoyer un autre lui-même.

Le duc de Luynes avait fait construire le petit château de Vaumurier, dans un coin de Port-Royal-des-Champs, sur le terrain du monastère, voulant participer de plus près à l'esprit de silence et de solitude de cette maison. La mort de son épouse, Louise Séguier, le jeta dans la plus violente douleur. Il avait songé un moment à se faire Père de l'Oratoire ; puis il avait mieux aimé être solitaire à Port-Royal. Il s'y était retiré incontinent, en attendant que le château de Vaumurier fût logeable. Ce fut là qu'au moment de la seconde guerre de Paris, il vint s'enfermer avec tous les solitaires du vallon et

(1) Lettre du 30 juillet 1658.

(2) Paul de Barrillon d'Amoncourt, d'abord maître des requêtes, puis ambassadeur en Angleterre.

(3) Louis-François Le Fèvre de Caumartin, conseiller au Parlement, puis intendant de justice en Champagne, très lié avec le cardinal de Retz et les Arnauld.

(4) Lettre du 12 août 1658.

des Granges. On y était plus de cent entassés les uns sur les autres (1).

Une fois le danger passé, le duc resta seul et se livra aux exercices ordinaires en ces lieux (2). Il employait une partie de son temps à traduire plusieurs morceaux ou petits traités des Pères en rapport avec sa position (3). Il s'occupait aussi de travaux manuels. Pendant les grandes constructions qui se firent à l'entour du monastère, il avait l'œil à tout, en vrai maître maçon et charpentier, ce qui faisait dire gaiement à la Mère Angélique : « Nous avons ci-devant des gentilshommes pour cordonniers, à cette heure, nous avons un duc et pair pour *chasse-avant*. » On ne l'appelait pas autrement à Port-Royal que *notre bon duc*.

On ne manquait pas de communiquer les lettres du châtelain solitaire de Véretz au châtelain solitaire de Vaumurier. Celui-ci les lisait avec d'autant plus de plaisir et d'édification, que jusqu'alors, il n'avait connu que comme abbé de cour et du monde, celui dont elles retraçaient les pieux sentiments et la vie nouvelle. D'Andilly était trop habile pour ne pas essayer de ménager une entrevue entre ces deux personnages, qui avaient plus d'un trait de ressemblance. Il avait pris et tenait le premier dans ses pièges, il comptait se servir de lui comme d'un appas pour prendre le second. M. de Luynes allait presque chaque année dans ses propriétés de la Touraine, il fut décidé qu'il s'arrêterait quelques instants à Véretz. L'abbé de Rancé parut enchanté de recevoir une pareille visite, où l'on devait, disait-on, *lui parler à cœur ouvert* : il ne craignait qu'une chose, c'est que des obstacles imprévus ne l'empêchassent. Enfin, après s'être fait longtemps attendre, à cause d'un voyage dans le Charolais, le duc arriva vers le 12 octobre. « Je fus, écrivait l'abbé de Rancé

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 30.

(2) Racine, *Abrégé de l'hist. de Port-Royal*, p. 159.

(3) Voir le livre intitulé : *Divers ouvrages de piété tirés de saint Cyprien, saint Basile, etc.*, in-8°, 1664.

à d'Andilly, plus de deux heures avec lui, et j'en sortis charmé. Nous parlâmes de beaucoup de choses, et je lui fis assez connaître les intentions où je suis. Dieu veuille qu'il ait été content de moi ! Peut-être que la bonté qu'il sait que vous avez pour moi aura fait que je lui aurai paru plus supportable » (1).

Les jansénistes, pour se faire des partisans, avaient toujours à leur service les paroles les plus mielleuses et les compliments les plus flatteurs ; on ne les ménagea pas à l'abbé de Rancé ; on lui en adressa de vive voix et par écrit. Pour leur ôter toute apparence de flatterie, on les confia à des lettres adressées à des tiers, mais qui, par des circonstances habilement préparées, devaient tomber entre ses mains. Il ne s'en défia peut-être pas assez ; il ne savait pas encore, comme il le sut plus tard, qu'il y a des poisons, et les louanges perfides de certaines gens sont de ce nombre, dont il faut moins qu'une goutte pour tuer une âme (2).

Toutes ces visites que l'abbé de Rancé n'a pu éviter pendant les vacances, l'ont fort interrompu dans ses occupations ordinaires ; mais, Dieu merci ! il espère que la mauvaise saison va le mettre à couvert et qu'il sera maître de son temps et de sa personne. En effet, l'hiver une fois venu, sa maison n'étant plus sur le chemin de ses amis et des gens de sa connaissance, il eut le bonheur de jouir d'un grand repos. Il entrevoyait avec plaisir cinq ou six mois durant lesquels rien ne devait l'interrompre dans sa solitude (3).

Je crois que c'est à cette époque d'études assidues et sérieuses, de retraite profonde, au moment de la plus grande ardeur, que l'abbé de Belval, Jacques Testu, aumônier et prédicateur du roi, eut l'idée et le désir de les partager. Il

(1) Lettres des 10 et 20 septembre et du 24 octobre 1658.

(2) C'est ce qui ressort de plusieurs lettres de cette correspondance.

(3) Lettres des mois de septembre et octobre. (Même collection.)



était né avec beaucoup d'esprit et d'un caractère aimable (1). Il avait le don de la parole et il s'était assez distingué comme orateur, pour mériter d'être appelé, quoique jeune encore, à prêcher devant le roi. Il s'en était acquitté avec succès. Mais les applaudissements l'encouragèrent sans l'éblouir. Plus jaloux d'acquiescer ce qui lui manquait qu'avidé de se faire louer avant le temps, il résolut, pour donner à ses talents toute leur valeur, de les cultiver par l'étude, et, pour n'être ni troublé, ni distrait dans ce dessein, il alla s'enfermer au château de Véretz avec l'abbé de Rancé, qui dès lors préluait au grand exemple que l'on sait (2).

Dans le silence et le recueillement, « éclairé des conseils de son ami, dit d'Alembert, il lut et médita les ouvrages qui doivent faire la substance et la base de l'éloquence chrétienne : l'Écriture et les Pères de l'Église. Il se pénétra surtout des grandes vérités que le prédicateur de l'Évangile annonce toujours faiblement, quand il n'en a pas fait la règle de sa vie. » Maître de son temps, il ne sut pas, hélas ! le dépenser avec économie : il s'appliqua à l'étude avec passion, il s'y enfonça, s'y oublia, s'y perdit. Les excès, les débauches de l'esprit sont suivies, comme celles du corps, d'un épuisement fatal. Après quatre ou cinq mois, il fallut s'arrêter et retourner à Paris. Il essaya de remonter dans la chaire sacrée, mais ce fut en vain : l'ardeur de l'étude avait ruiné sa constitution, aussi faible que vive. Les cordes de l'instrument, trop fortement tendues, n'étaient pas brisées, mais forcées.

Lorsqu'il fut reçu à l'Académie, en 1663, il se plaignit devant la docte compagnie du mauvais état de sa santé, qui le réduisait à une sorte d'impuissance. Il demanda des distractions à la poésie et aux bonnes compagnies de son temps. Parmi les sociétés si polies et si spirituelles de cette époque, il

(1) Extrait des *Eloges académiques* de d'Alembert, t. II de ses *Œuvres* (Eloge de Jacques Testu).— *Dict. hist.*, t. VIII, p. 311.

(2) Tous les historiens de l'abbé de Rancé parlent de cet ami qu'ils ne nomment pas.

s'attacha de préférence à celles de M<sup>mes</sup> de Sévigné, de Coulanges, de la Sablière et de Lafayette. M<sup>me</sup> de Sévigné a fait souvent, dans ses lettres, l'éloge de son esprit et de son cœur, et en même temps la triste peinture des vapeurs qui empoisonnèrent presque toute son existence. Il éprouvait cette espèce d'ennui qui consiste à se déplaire mortellement où l'on est, sans pouvoir dire où l'on voudrait être.

Cette maladie nerveuse que l'abbé Testu contracta à Véretz, fut assez généralement attribuée au régime que l'abbé de Rancé lui fit suivre et qu'il suivait lui-même. Cependant ce régime n'avait rien de bien sévère : on se levait à cinq heures ; venaient ensuite la prière proprement dite, l'oraison mentale, puis l'étude ; enfin, l'examen de conscience et la lecture spirituelle. On ne servait à table que du bœuf les jours gras, et des légumes les jours maigres. Pour toute récréation, on consacrait environ deux heures au travail des mains : c'était la vie de Port-Royal.

Au reste, le château de Véretz, avec ses longs et larges corridors, ses hautes et vastes salles, n'était vraiment habitable que pendant la douce saison ; l'abbé de Rancé y souffrit horriblement du froid ; il fut atteint d'un rhume *furieux*, avec accès de fièvre, qui fort heureusement ne dura pas longtemps (1). D'Andilly crut que la préparation et les épreuves étaient suffisantes, et que le moment était venu de faire le dernier pas. Il s'y prit très adroitement pour connaître les véritables sentiments de son néophyte. Il lui manda donc, dans une de ses lettres, que le duc de Luynes regrettait fort qu'il ne fût pas plus près d'eux. L'abbé de Rancé répondit qu'il avait une extrême joie d'une pareille marque de bienveillance et d'estime, lui venant d'une personne pour laquelle il avait toute sorte de respect et de vénération. Et comme il avait deviné ce que l'on voulait de lui, il ajoutait : « Je vous assure que j'ai souhaité bien des fois d'être un peu plus pro-

(1) Lettre du 14 décembre 1658.

che de vous que je ne suis pas, et qu'outre ma satisfaction personnelle, il me serait d'une extrême utilité, dans les sentiments où je suis, de vous voir plus souvent qu'une fois dans une année; mais il faut se résoudre aux choses quand elles ne peuvent être comme nous voudrions qu'elles fussent » (1).

Ainsi, il se contentait de répondre par des politesses aux gracieuses avances qu'on lui faisait, mais il laissait entrevoir des difficultés et même des impossibilités, et d'Andilly dut comprendre, dès lors, qu'il ne lui serait pas facile de l'attirer et de l'inféoder à Port-Royal. Mais il n'était pas homme à lâcher prise à la première résistance. Il espéra qu'avec le temps, de nouvelles instances, d'autres moyens, on finirait par faire la conquête entière de cet important personnage. Il ne cessa donc de lui faire parvenir tout ce qui se publiait alors et qui pouvait relever à ses yeux le parti janséniste (2).

Dès le mois de décembre, l'abbé de Rancé lui avait écrit qu'il aurait la joie et le bonheur de le visiter au printemps suivant pour lui rendre compte de sa vie, et lui parler de toutes ses affaires avec une ouverture que l'on ne peut avoir dans les lettres. Ce n'étaient pas des lettres qu'on voulait, mais la personne pour toujours à Port-Royal, et on le menaça de cesser toute correspondance. Il se hâta de répondre à son Mentor pour le conjurer de ne pas l'abandonner et de *trouver bon qu'il l'importunât encore quelquefois*. « Vous m'y avez accoutumé, ajoutait-il, et je vous déclare que je ne puis vivre sans cela. Et puis, la manière dont je suis à vous, et la profession sincère que j'en fais, me doit un peu distinguer des autres gens. Je joins à cela les avantages que j'en tire, dont vous ne voudriez pas me priver, étant très vrai que je ne reçois jamais de vos lettres que je n'en devienne meilleur. Quoique en cela je paraisse un peu intéressé, je m'assure que vous ne m'en aimerez pas moins » (3).

(1) Lettre du 14 décembre 1658.

(2) Les Lettres pastorales des évêques de Beauvais, de Châlons, etc.

(3) Lettre du 2 mars 1659.

D'Andilly n'était pas assez mortifié pour être insensible à des compliments aussi flatteurs, il ne se sentit pas le courage d'exécuter les menaces qu'il avait faites, et les relations continuèrent. Quoique l'abbé de Rancé conservât toujours son indépendance et son autonomie, il n'était pas possible qu'il ne finit par se ressentir de ce contact et de ce frottement de Port-Royal. Nous voyons dans deux de ses lettres qu'il commence à avoir quelque chose de l'esprit chicaneur et du ton hardi et doctoral de la secte. Il est temps qu'il s'arrête et il s'arrêtera. La Providence veille sur lui, elle le réserve pour une grande œuvre, et elle ne veut pas qu'il soit d'un autre parti que de celui de l'Eglise et de la vérité.

---

## CHAPITRE VI

**Premières aspirations de l'abbé de Rancé vers un état plus parfait; on critique beaucoup sa manière de vivre; il visite ses abbayes; il voit sa tante à Pons-sur-Seine et Monseigneur de Châlons-sur-Marne; un autre abbé vient passer l'hiver à Véretz, il y tombe malade et s'en retourne (1659).**

Il eut alors à soutenir les plus rudes combats qu'on puisse imaginer. Il sentait que Dieu l'appelait à un plus grand détachement : les touches intérieures étaient plus vives; il commençait à entrevoir sa vocation. Il demandait au Ciel qu'il lui fût permis d'aller se cacher dans une solitude plus profonde, où il pût rencontrer le repos parfait qui lui souriait tant.

Les gens du monde ne le visitaient presque plus, depuis que l'on savait que sa maison avait cessé d'être le rendez-vous des plaisirs et des divertissements. Cependant on voyait encore de loin en loin quelques personnes de distinction, quelques abbés de qualité frapper à la porte du château de

Véretz. L'un d'entre eux l'ayant pressé vivement sur le dessein qu'il avait de se défaire de ses bénéfices, et n'étant pas persuadé que la pluralité en fût défendue, pourvu que l'usage en fût saint, lui dit qu'il ne voyait pas plus de mal à posséder plusieurs bénéfices que d'en avoir un seul en commende; que l'un et l'autre étaient également contraires à l'ancienne discipline; que tous les abbés étaient autrefois réguliers, et qu'ainsi, s'il était résolu de ne conserver qu'une abbaye, afin d'être dans l'ordre, il fallait donc qu'il se fit moine.

Cet ecclésiastique n'ignorait pas que l'abbé de Rancé avait une opposition insurmontable à la profession monastique; que c'était l'état du monde pour lequel il témoignait le plus d'éloignement; mais comme il savait profiter pour le bien de son âme de toutes les ouvertures qu'on lui faisait, loin de s'en fâcher, il se contenta de lui répondre aussitôt d'un ton ferme: « Ce que vous me dites, Monsieur, est digne de con-  
« sidération; j'y ferai réflexion, et s'il me paraît que cela  
« soit nécessaire pour mon salut, dès demain, je me ferai  
« moine. » Il parlait selon sa pensée, mais il était loin de croire alors que Dieu l'appelât à l'état monastique (1).

L'abbé de Rancé, étant obligé de visiter ses bénéfices, profita du retour de la belle saison pour se mettre en route. Il alla d'abord à Saint-Clémentin, de là à Beauvais et à Port-Royal, où il arriva dans la première quinzaine de mai, comme il l'avait annoncé. Nous ignorons le temps qu'il y passa; mais, le 5 ou le 6 de juin, il était à Pons-sur-Seine: il y resta près de trois semaines. « Ce n'a pas été, écrivait-il à d'Andilly, sans y avoir de grands entretiens sur votre sujet avec la dame de la maison (M<sup>me</sup> Claude le Bouthillier); elle fut ravie d'apprendre de vos nouvelles par moi. Vous jugez bien quelle pût être ma joie de parler de vous avec une personne de son cœur, et qui vous honore autant qu'elle fait. Je demeurerai ici encore quelques jours ne pouvant lui refuser cela. » Comme

(1) Maupou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, l. I, p. 95.

il n'était pas très éloigné de Châlons-sur-Marne, il exécuta le projet qu'il avait depuis longtemps, d'aller voir M<sup>sr</sup> Vialart de Herse, qui en était évêque, et dont il avait toujours été tendrement aimé. « Je monte à cheval ce soir, écrivait-il le 1<sup>er</sup> juillet, pour me rendre à Châlons lundi, de bonne heure, ayant envoyé des relais sur le chemin ; je ne doute pas que cela ne me fasse des affaires avec celui qui m'avait dit de ne pas y aller (1) ; je ne sais pas le temps que j'y pourrai être, ni quand je retournerai en Touraine (2). »

Il avait averti d'Andilly de ce voyage, à son passage à Port-Royal. Le 12 juillet, il lui écrit qu'il est arrivé à Châlons depuis dix jours, et qu'il y vit avec une douceur et une tranquillité qui ne se peut trouver qu'avec des gens dont le mérite et l'amitié sont également solides. Il y a tant de l'un et de l'autre dans le saint prélat, qu'on ne peut le connaître aussi particulièrement qu'il le connaît lui-même, sans avoir pour lui des sentiments d'affection et de respect extraordinaires. Si tous Messieurs ses confrères lui ressemblaient pour le cœur et pour les lumières, l'Église serait mieux défendue qu'elle ne l'est pas. Il a rencontré dans sa vie et sa conduite des choses qui le confirment dans les résolutions qu'il a prises. Il est mal aisé qu'un aussi grand exemple ne lui soit pas de quelque utilité, à moins que sa misère seule l'empêche d'en profiter (3). Il n'y avait pas encore quinze jours que l'abbé de Rancé était près de M<sup>sr</sup> de Châlons, qu'il fut forcé de le quitter, afin de retourner à Pons-sur-Seine pour y voir M<sup>sr</sup> de Tours, son oncle, qui lui avait mandé de s'y rendre. Il apprit là que M. de Rochefort, son intime ami, capitaine très distingué, qui devint plus tard maréchal de France (4), était malade à l'extrémité, ce qui l'obligea de pousser jusqu'à

(1) Il s'agit ici probablement de l'archevêque de Tours.

(2) Collect. Galip., manuscrits, à l'Arsenal, n<sup>o</sup> 50. (Copie auth.)

(3) Cette lettre est tirée des *Pap. de la famille Arnauld*, t. II.

(4) Henri-Louis d'Aloigny de Rochefort, maréchal de France en 1676, qui avait épousé Madeleine de Laval de Bois-Dauphin, dame du palais de la reine.

Paris, où il ne demeura qu'un jour, ayant trouvé son ami hors de danger. Il revint à Châlons pour y passer encore quelque temps, ainsi qu'il s'y était engagé, *et afin d'attendre*, comme il le dit, *que tout l'embarras dont il craignait d'être accablé dans sa province pendant les vacances fût écoulé*. Il n'entrevoyait plus rien, après l'Assomption, qui pût l'empêcher de revenir à Véretz.

Il y fut pour la fin d'août. Il se plaisait alors à redire la joie qu'il éprouvait de se retrouver dans le lieu de son repos, après de si longues interruptions. Il avouait qu'il n'y avait jamais rencontré tant de douceurs, et il ne doutait nullement qu'elles n'augmentassent par la grande miséricorde de *Celui seul* à qui il les devait, c'est-à-dire à Dieu.

La studieuse solitude du château de Véretz faisait toujours beaucoup de bruit dans le monde et piquait de plus en plus la curiosité. Les uns en parlaient pour s'en moquer, les autres pour s'en édifier. Il y en avait, mais ils étaient très rares, qui se sentaient attirés vers elle comme vers le bonheur. Un de ces derniers eut l'idée d'aller remplacer l'abbé Testu et partit pour la Touraine. C'était un chaud partisan de Port-Royal, prêtre lettré, abbé commendataire, vivant à la campagne, ayant beaucoup connu l'abbé de Rancé à Paris. Celui-ci l'accueillit sans défiance et accepta de la manière la plus cordiale la proposition qu'il lui fit d'être son compagnon de retraite. « J'ai dans mon désert, écrivait-il le 14 septembre à d'Andilly, un homme de vos amis qui en partage les jouissances avec une sensibilité extraordinaire à ceux qui ne les ont point encore goûtées. C'est un abbé des frontières de Champagne, par lequel vous me faites l'honneur de m'envoyer l'office du Saint-Sacrement, et qui fit, ce printemps dernier, un voyage avec vous dans une maison à huit lieues de Paris, d'où vous revîntes ensemble toute la nuit. Je le crois assez bien désigné pour que vous ne le méconnaissiez pas. Je vous avoue que ses sentiments me ravissent, et plût à Dieu que celui qui fait des cœurs ce qui lui plaît, voulût faire du sien

quelque chose de bon et de grand. Vous en connaissez le génie et les talents. Cependant, il est avec moi pour un temps assez considérable, et qui ne s'emploiera, s'il plaît à Dieu, qu'à des choses utiles » (1).

Mais, nous dira-t-on, pourquoi toutes ces semi-indications, pourquoi tout ce mystère ? Quelles raisons avait-il de voiler ainsi le nom de son nouveau compagnon ? C'est qu'il craignait que sa lettre ne tombât entre des mains hostiles, et qu'on ne crût qu'en s'associant dans sa retraite un partisan bien connu des jansénistes, il voulait relever Port-Royal à Véretz. Comme on le tenait déjà dans un état de suspicion, il n'en aurait pas fallu davantage pour provoquer contre lui les rigueurs du pouvoir. Il s'agissait de l'abbé Le Roy, son ancien collègue au Chapitre de Notre-Dame de Paris, riche bénéficiaire, qui avait renoncé, depuis cinq ou six ans (2), à toutes les dignités ecclésiastiques et au monde pour se retirer dans son château de Mérentais, où il s'adonnait exclusivement à la lecture de l'Écriture, des Pères, des Conciles et de l'histoire de l'Église. Il n'était guère possible que ces deux hommes, avec autant de ressemblance dans leurs antécédents, leur position actuelle, leurs goûts et leurs aspirations, qui s'étaient vus et fréquentés dans le monde, ne fussent pas heureux de se rejoindre et de renouer leurs anciennes relations. Ils s'accommodèrent, au reste, fort bien l'un de l'autre, et s'édifièrent réciproquement. L'abbé de Rancé écrivait le 26 octobre : « L'ermite que j'ai reçu dans mon désert depuis deux mois fait tout à fait bien son devoir. En un mot, il me fait tant de honte que je connais mieux que jamais que je n'ai pas encore commencé. On ne peut avoir de meilleurs sentiments que ceux qu'il a, ni aimer le bien plus qu'il fait. Je suis persuadé que son exemple me peut être d'un très grand avantage. Vous jugez bien que Paris ni le monde

(1) *Papiers de la famille Arnauld*, t. II, Arsenal.

(2) Depuis 1653 : Racine, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 417; — Cerveau, *Nécrologie*, t. III, p. 207.



n'entre pas volontiers dans nos conversations, si ce n'est pour déplorer la misère de ceux qui s'imaginent que l'on ne peut s'en passer. Je me convaincs tous les jours de ma vie, non seulement que l'on peut s'en éloigner, mais qu'il est dangereux de ne pas le faire » (1).

Cependant diverses circonstances firent croire à l'abbé de Rancé qu'il y avait à Port-Royal un certain refroidissement pour lui. Il apprit que le duc de Luynes avait passé et repassé près de son château, sans daigner y entrer; qu'il avait séjourné longtemps en Touraine, presque dans son voisinage, sans lui donner le moindre signe de sa présence; il en fut très peiné. Il s'en plaignit assez amèrement, en disant que si M. le duc n'avait pas cru devoir le visiter, il aurait pu au moins lui mander son arrivée, et qu'il n'aurait pas manqué d'aller le voir (2).

D'un autre côté, l'abbé Le Roy était tombé malade dès le mois d'octobre, et avec danger dans le commencement. Après une convalescence pénible, dans la crainte de ne pouvoir recouvrer sa santé à Véretz, il s'était vu contraint de retourner à Paris. L'abbé de Rancé se trouva seul chez lui; il n'y vit personne pendant tout cet hiver; Dieu, comme il le dit, lui fit la grâce de le laisser de la sorte sans ennui. Il put réparer le temps qu'il avait perdu pour ses études ordinaires, pendant la maladie de son nouveau compagnon de solitude; car autrement, ainsi qu'il le remarquait très bien, on ne le doit tenir nullement perdu, *quand on fait ce que la charité et l'amitié veulent que nous fassions pour nos amis.*

(1) Biblioth. de l'Arsenal (précité).

(2) La terre et le bourg de Luynes, à trois lieues ouest de Tours, étaient peu éloignés de Véretz.

---

## CHAPITRE VII

L'abbé de Rancé se rend près du duc d'Orléans; changement de conduite de ce prince; projet qu'ils forment ensemble de se retirer à Chambord (1659).

On sait assez ce qu'était Gaston d'Orléans, second fils de Henri IV et de Marie de Médicis, son premier mariage avec Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, son second, avec Marguerite de Lorraine, qui fit tant de bruit, enfin toutes ses malheureuses intrigues.

Gaston, comme simple particulier, avait des qualités agréables, de l'esprit, de l'enjouement, l'humeur facile et libérale, la répartie prompte et fine, comme son père. En tant que chrétien, il voulait allier Dieu et le monde, ses plaisirs et l'Évangile. Ses mœurs étaient loin d'être pures, et nous avons déjà vu une victime de son libertinage à la Visitation de Tours. Il avait de fréquents accès de colère, et blasphémait alors d'une manière si grossière et si indigne, que le P. de Condren, son confesseur, lui déclara qu'en punition, il ne serait jamais roi, que Dieu ferait des miracles pour l'en empêcher, qu'il lui enlèverait même son fils (1). En effet, ce jeune prince mourut : la lignée de Gaston s'éteignit malgré ses deux mariages; et celle de Louis XIII, son frère, qui semblait déjà éteinte, se releva comme par miracle, lorsqu'après vingt-trois ans de stérilité, Anne d'Autriche mit au monde un dauphin dans la personne de Louis XIV.

Comme homme politique, il avait beaucoup d'ambition, la fantaisie de faire parler de lui, peu de capacité et de courage, peu de loyauté et de franchise. Jaloux de l'autorité du cardinal de Richelieu, dans lequel il voyait, disait-il, un nouveau

(1) *Journaux de M. des Lions*, p. 646 (Biblioth. imp., manuscrits); — Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 160.

maire du palais, il ne cessa de cabaler contre lui. Il ne recula devant rien pour le renverser ; il sacrifia ses amis les plus dévoués, et les vit traîner presque tous à la prison ou à l'échafaud, sans oser les défendre, et même sans les plaindre. Après avoir compromis le brave et chevaleresque Henri de Montmorency, il l'abandonna à l'implacable ressentiment de Richelieu, qui lui fit trancher la tête, le 30 octobre 1632, dans l'hôtel de ville de Toulouse. Cinq-Mars fut sacrifié aussi lâchement que Montmorency. Enfin, la moitié de la vie de ce prince ne fut qu'un flux et reflux de querelles et de raccommodements avec le roi son frère et le cardinal. Après la mort de l'un et de l'autre, il se souleva contre Mazarin. Ayant échoué dans les guerres de la Fronde, sa fortune fut ruinée pour toujours. Comme il eut refusé d'aller demander pardon au roi, on l'avertit que des troupes se portaient au palais du Luxembourg pour le saisir. Alors, il quitta Paris et se retira dans son château de Blois, qui lui fut assigné pour le lieu de son exil (1).

Cette disgrâce lui fut utile, elle le détrompa de tous ces rêves ambitieux qui avaient fait le malheur de sa vie. Dieu le toucha et lui inspira un repentir salutaire de ses nombreux égarements. Ses mœurs s'épurèrent ; sa foi se ranima, il s'occupa de secourir les pauvres, de bâtir des couvents, des chapelles et des églises, de donner des vases sacrés aux paroisses pillées par les protestants. L'abbé de Rancé, son premier aumônier, M. Olier de Saint-Sulpice, le P. Bourgoing de l'Oratoire, M<sup>me</sup> de Saujeon, furent les dépositaires de ses aumônes et les instruments de ses bonnes œuvres.

M<sup>lle</sup> de Montpensier, sa fille, a constaté dans ses *Mémoires* ce grand changement de conduite : « Il pensait à son salut, dit-elle. Il allait régulièrement tous les jours à la messe ; il ne manquait jamais à la grand'messe de sa paroisse, ni à vêpres, ni aux autres prières. Il ne pouvait souffrir qu'on

(1) *Dict, hist.* (art. Gaston d'Orléans).

jurât dans sa maison : il s'était corrigé lui-même de cette méchante habitude (1).

M<sup>me</sup> de Motteville dit pareillement de ce prince : « Il s'était soumis pieusement aux volontés divines : il était devenu dévot, sa vie était exemplaire ; il avait ses heures de retraite et de prière ; il ne jouait plus , et jamais prince n'a goûté plus le repos que lui » (2).

Dans les derniers temps de sa vie , il paraît même qu'il avait formé le projet de se retirer entièrement du monde. L'abbé de Rancé, à qui il ouvrit d'autant plus volontiers son cœur à ce sujet , qu'il le voyait dans des dispositions où il désirait être lui-même , l'encouragea dans cette sainte pensée, et en écrivit à la Mère Louise de la Visitation , pour lui demander le secours de ses prières et de celles de sa communauté. Nuit et jour ces bonnes religieuses étaient aux pieds des autels pour faire une sainte violence à la miséricorde de Dieu, en le suppliant d'achever ce qu'il avait commencé.

Le désir de ce prince était de se retirer au château de Chambord, avec seulement douze de ses plus fidèles domestiques , afin d'y vivre solitaire et uniquement occupé de l'affaire de son salut. L'abbé de Rancé ayant consenti à l'accompagner, on ne pensa plus de part et d'autre, qu'à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de ce projet.

Près du parc de Chambord , et dans le plus épais de la forêt, était le prieuré de Boulogne, de l'Ordre de Grandmont, que l'abbé de Rancé possédait en commende. Ce lieu , presque inaccessible aux hommes, lui parut fort propre à ses desseins. Sept ou huit religieux y vivaient oubliés comme dans un autre monde : on n'y entendait d'autre bruit que celui du chant des oiseaux et des louanges de Dieu. L'abbé, au milieu d'eux, avait un appartement fort commode, mais si solitaire,

(1) *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, collect. de Petitot, t. XLI, p. 69 et 71, et t. XLII, p. 469.

(2) *Mémoires* de Madame de Motteville, collect. Petitot, t. XXXIX, p. 407.

que de quelque côté qu'on regardât par les fenêtres, on ne voyait que des bois. Il crut que c'était là son tombeau, et que Dieu n'avait inspiré à son maître le désir de se réfugier à Chambord, que pour lui fournir à lui-même l'occasion d'aller s'ensevelir dans ce désert qui en était proche (1).

Le temps de son service fini, il retourna à Vézetz, pour mettre ordre à ses affaires, en attendant les dernières volontés du prince. Sous le charme de cette séduisante perspective, il ne pensait plus qu'au bonheur que goûtaient ces anciens solitaires qui, contents des choses absolument nécessaires à la vie, passaient leurs jours dans la contemplation des grandeurs de Dieu, aussi pauvres des biens de ce monde qu'ils étaient riches de ceux de la grâce. Ces réflexions l'amènèrent insensiblement à la pensée des marques de prédestination que Jésus-Christ nous donne dans son Evangile : les larmes, la pauvreté, l'humilité, l'éloignement des plaisirs et des commodités de la vie. Alors, venant à comparer ces maximes avec la magnificence de son château, ces appartements d'une si grande richesse, ces meubles précieux où l'or éclatait de toute part, ces lits superbes, ces couches si moelleuses, si douces, moins faites pour le repos que pour la mollesse, ces tableaux indécents où les peintres n'avaient rien oublié de ce qu'il y a de plus délicat dans leur art ; ces vastes salles à manger où l'on avait servi tant de fois la sueur des pauvres dans des vases d'argent, ces jardins délicieux où les sens trouvaient tout ce qui était capable de les flatter (2) ; il jeta à cette vue un profond soupir, et comme s'il fût revenu d'un sommeil léthargique, il s'écria : « Où suis-je, ô mon Dieu ! ou l'Evangile nous trompe, ou c'est ici la maison d'un réprouvé ! »

Jamais cri plus douloureux, plus déchirant ne s'est échappé de la poitrine et du cœur d'un chrétien. Quel riche du siècle

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 206.

(2) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 66 ; — Gervaise, *Jugement crit.*, p. 219 et 220.

serait assez malheureux pour lire de semblables paroles sans émotion, sans sentir un frisson d'effroi courir dans toutes ses veines !

Une rencontre qu'il fit et qu'il raconte lui-même, contribua beaucoup à le confirmer dans ces sentiments : « Un jour, dit-il, je joignis un berger qui conduisait son troupeau dans la campagne, par un temps qui l'avait obligé de se mettre à l'abri sous un arbre. Comme je lui remarquai un air qui me parut extraordinaire (il avait environ soixante ans), je lui demandai s'il prenait plaisir à l'occupation à laquelle il passait ses jours. Il me répondit qu'il y trouvait une paix profonde ; que c'était pour lui une consolation bien sensible de conduire ces bêtes simples et innocentes ; que les jours ne lui duraient que des moments ; qu'il trouvait tant de douceur dans sa condition, qu'il la préférerait à toutes les choses du monde ; que les rois n'étaient pas si heureux ni si contents que lui ; que rien ne manquait à son bonheur, et qu'il ne voudrait pas quitter la terre pour aller dans le Ciel, s'il n'y trouvait des campagnes et des troupeaux à conduire. J'admirai, continue l'abbé, la simplicité de cet homme, et le mettant en parallèle avec les grands dont l'ambition est insatiable, qui ne trouveraient point de quoi se satisfaire, quand même ils jouiraient de toutes les fortunes, et de tous les plaisirs et honneurs d'ici-bas ; *je compris que ce n'était point la possession des biens de ce monde qui faisait notre bonheur, mais bien l'innocence des mœurs, la simplicité et la modération des désirs, la privation des choses dont on peut absolument se passer, la soumission aux volontés de Dieu, l'amour et l'estime de l'état dans lequel il lui a plu de nous mettre* » (1).

Cette petite histoire contient tout un traité de morale à l'usage de cette multitude prodigieuse d'ambitieux, de mécontents, d'incompris qui remplissent le monde de leurs plaintes et de leurs murmures, et qui auraient besoin, pour apprendre où est le bonheur, d'aller à l'école d'un berger.

(1) *Traité des Obligat. des chrétiens*, p. 192. (Biblioth. Imp.)

## CHAPITRE VIII

L'abbé de Rancé assiste Monsieur à ses derniers moments; impression terrible et salutaire que produit sur lui le spectacle de cette mort (1660).

L'abbé de Rancé était à peine de retour à Véretz, qu'un gentilhomme, envoyé de la part du duc d'Orléans, vint en poste l'avertir que ce prince était gravement malade, et qu'il le demandait en toute hâte. En effet, il avait été pris d'une fièvre continue, avec une fluxion sur la poitrine; et quoique ces accidents, assez ordinaires pendant l'hiver, ne parussent pas dangereux, cependant le malade, qui avait le pressentiment qu'il n'en relèverait pas, voulait avoir près de lui son premier aumônier.

Celui-ci arriva à Blois le troisième jour de la maladie. Sa présence parut produire un heureux effet sur l'esprit du prince, qui passa la nuit suivante avec assez de tranquillité, et on en conçut d'heureuses espérances qui ne se réalisèrent pas (1).

Dès le cinquième jour, le mal prit un caractère alarmant. L'abbé de Rancé était toujours au chevet de son lit, avec son épouse et ses enfants, lui parlant de ses devoirs avec beaucoup de franchise et de charité. Sur ces entrefaites, arrivèrent l'évêque d'Orléans, M<sup>gr</sup> Alphonse d'Elbène, et le P. de Mouchy (2), qui était connu et vénéré de Son Altesse Royale (3). Le prélat ayant fait sa visite au prince, s'approcha de l'abbé de Rancé pour le saluer, et, après quelques compliments (4),

(1) Gervaise, *Jugem. crit.*, p. 222.

(2) Le Nain, t. I, p. 22; — Marsoll., t. I, p. 58.

(3) C'est ce que nous avons constaté dans sa biographie manuscrite citée plus haut.

(4) Comment Le Nain peut-il dire que l'évêque d'Orléans présenta l'abbé de Rancé au P. de Mouchy comme un inconnu, puisqu'il était son directeur à l'Oratoire de Paris.

ils s'entretinrent de l'état du malade. Il avait déjà reçu la sainte communion, par dévotion, au début de la maladie, et il l'avait demandée en Viatique. Tous trois conclurent qu'il fallait la lui administrer de suite, sans s'arrêter aux oppositions de ses officiers qui disaient qu'on faisait leur maître plus malade qu'il n'était.

L'évêque d'Orléans étant parti, on procéda à cette touchante cérémonie, que l'abbé de Rancé accompagna d'exhortations qui tirèrent les larmes des yeux de tous les assistants (1). Monsieur mourut dans de grands sentiments de religion et de pénitence, après sept jours de maladie, à la fête de la Purification de l'an 1660, âgé d'environ 52 ans, étant né à Fontainebleau le 25 avril 1608 (2).

La nuit, tout le monde s'étant retiré, l'abbé de Rancé se trouva seul près du corps avec le P. de Mouchy. La mort toujours terrible, et plus terrible lorsqu'elle s'abat sur les sommités du monde; cet abandon, cette solitude, ce silence, ce compte que le prince avait à rendre de tant de faiblesses et d'égarements, tout ce spectacle lugubre absorbait son âme, et le confirmait de plus en plus dans le mépris qu'il avait déjà conçu pour les choses de la terre, et dans la résolution où il était de s'en séparer à jamais. Ce fut aussi l'unique sujet des entretiens qu'il eut avec le P. de Mouchy, pendant qu'on embaumait le corps du défunt et qu'on travaillait aux préparatifs de ses obsèques. « Eh bien ! lui dit ce dernier, qu'est devenu ce prince, autrefois si fier, si puissant, et qui touchait de si près à la couronne ? Dans ce moment, où le temps finit et l'éternité commence, il n'y a plus pour lui de rang, de distinction, de gloire, de plaisirs : tout a disparu, tout

(1) Le Nain dit que le P. de Mouchy et l'abbé de Rancé se retirèrent dans leur cabinet pendant qu'on administrait le Saint Viatique et l'Extrême-Onction au prince; c'est une erreur.

(2) Gui-Patin (lettre à Falconet, t. III, p. 225) dit : « Il mourut le septième jour d'une fièvre continue, avec fluxion sur la poitrine et quatre prises de vin émétique, dont Guénaut ordonna les trois dernières, disant que c'était le vrai moyen de guérir. »



s'est évanoui ! Seul devant le tribunal de Dieu, il a déjà entendu l'arrêt qui décide pour jamais de son éternité » (1).

Ces paroles, qui partaient d'un cœur véritablement touché, pénétrèrent celui de l'abbé de Rancé (2). Il répondit « qu'il y avait longtemps qu'il se disait les mêmes choses, ou plutôt que Dieu les lui disait au fond de son cœur ; qu'il avait l'esprit convaincu du néant des biens de ce monde, et qu'il y tenait encore par mille endroits ; qu'il craignait que Dieu ne se lassât de lui parler et ne l'abandonnât..... » Le P. de Mouchy appuya sur cette dernière réflexion et la développa, et, pendant qu'il parlait, la grâce divine agissait. « C'en est fait, dit l'abbé de Rancé, le monde ne me sera plus rien : j'y renonce et l'abandonne pour toujours. Mais comment faire ? Comment m'y prendre ? Je suis accablé d'affaires et chargé de bénéfices, comment sortir des embarras où je me trouve ? » Le P. de Mouchy, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne songeait qu'à en faire un ecclésiastique réglé et utile à l'Eglise ; il modéra son zèle, et lui fit comprendre que, dans ces commencements, Dieu ne demandait autre chose de lui, sinon qu'il s'affermît dans ses bons desseins. « Priez beaucoup, lui dit-il, fuyez le monde, soyez fidèle à Dieu ; évitez le trouble et un certain empressement mal entendu, et les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes. »

Ces entretiens, déjà si touchants, si émouvants par eux-mêmes, empruntaient encore à cette mort, à ce cadavre étendu tout près, à cette scène de deuil, je ne sais quoi d'effrayant et de sublime. L'abbé de Rancé sentit plus d'une fois des larmes couler de ses yeux. La mort de M<sup>me</sup> de Montbazon avait été un premier coup de tonnerre ; celle du duc d'Orléans en était un second. Il communiqua toutes ses émotions à d'Andilly, quelques jours après.

« Je vous avoue, dit-il, qu'ayant assisté Monsieur, autant

(1) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 60.

(2) Nous avons suivi ici la biographie manuscrite du P. de Mouchy, dans le *Recueil des Vies des prêtres de l'Oratoire*, p. 443. 465. (Bibl. Imp.)

que je l'ai pu, dans les derniers moments de sa vie, je suis tellement touché d'un spectacle si déplorable, que je ne puis m'en remettre. On a cette consolation, qu'il est mort avec tous les sentiments et toute la résignation qu'un véritable chrétien doit avoir à la volonté de Dieu. Il reçut Notre-Seigneur dès le commencement de son mal, et eut le soin lui-même de le demander, une seconde fois, pour Viatique, avec de grandes démonstrations d'une foi vive et d'un parfait mépris des choses du monde. Quelle leçon ! Monsieur, pour ceux qui n'en sont pas détachés, et pour ceux qui sont persuadés de son néant et qui travaillent pour s'en déprendre.

« Ce pauvre prince dit, le matin du jour même de sa mort, ces mots : *Domus mea, domus desolationis* ; et, comme on lui voulut dire qu'il n'était pas si mal qu'il pensait, il répliqua : *Solum mihi superest sepulchrum* ; ensuite, il demanda l'Extrême-Onction, et dit qu'il était résigné à la volonté de Dieu. Enfin, je suis persuadé qu'il lui a fait miséricorde..... J'écris de Blois, malade d'un rhume qui me cause une oppression qui m'empêche d'écrire. Je vous supplie de demander à Dieu, et de lui faire demander pour moi, qu'il me fasse la grâce de retirer tout le bien et l'avantage que je dois d'une rencontre aussi touchante que celle-là..... Je reviens à la mort de ce pauvre prince : la désolation qui parut dans sa maison, qui retentissait de plaintes et de gémissements au moment de sa mort, l'esprit humain ne saurait rien se figurer de si pitoyable, je confesse que j'en suis accablé de douleur (1). »

Après quelques jours de deuil, le corps de Monsieur fut porté à Saint-Denis, et l'abbé de Rancé alla présenter son cœur aux RR. PP. Jésuites de Blois, qui le déposèrent dans la belle chapelle qu'il leur avait fait bâtir. Nous ne voyons pas sur quels documents se sont appuyés ceux qui ont prétendu qu'il avait prononcé une oraison funèbre. Il se borna à l'allo-

(1) Cette lettre faisait partie de la collection de M. de Monmerqué.

cution d'usage prescrite par les Rituels dans ces circonstances (1).

On ne put jamais le décider à accompagner le corps jusqu'à Saint-Denis, parce qu'il voulait éviter à tout prix la cour et le monde. Les mêmes raisons le détournèrent d'aller sitôt à Véretz. Il prévint que la mort du duc d'Orléans lui attirerait en ce lieu un grand nombre de visites, incompatibles avec ses dispositions présentes; aussi préféra-t-il se retirer près du Mans, chez un de ses vertueux amis, M. de La Rivière, qui lui offrit la plus cordiale hospitalité au foyer de son castel de la Groirie (paroisse de Trangé). Il y passa quelques semaines. C'est une tradition conservée dans ce château que l'abbé de Rancé faisait habituellement ses promenades solitaires le long d'une allée obscure, derrière la maison, et conduisant à un étang qui existe encore; cette allée a porté depuis le nom d'allée de Rancé ou de *la Réforme* (2). « Là, dit Marsollier, il repassait dans l'amertume de son cœur ses anciens égarements, ces jours vides, donnés tout entiers au monde et perdus pour l'éternité. Il tâchait de fléchir la miséricorde de Dieu, cultivait avec soin les prémices de sa conversion, et se préparait à de nouvelles grâces par le bon usage qu'il faisait de celles qu'il avait déjà reçues. »

Ayant su que le secret de son séjour au château de la Groirie commençait à s'ébruiter, il se retira chez lui avec la

(1) Il y eut une oraison funèbre prononcée dans l'église des jésuites par le P. René-François Faverolles, jésuite, imprimée à Blois, in-4°, 1660. (Voir la *Biblioth. histor. de France* du P. Lelong, t. II, p. 683, n° 25,603.) Le Corps de ville de Blois chargea un M. Boitard, curé de la ville, de prononcer le même éloge dans l'église de Saint-Sauveur, paroisse du château où le prince était décédé. (Délibération du conseil municipal du 7 février 1660.)

(2) Tous les historiens de l'abbé de Rancé parlent de cette retraite chez un de ses amis (Le Nain, l. I, t. I, p. 23). Maupeou (l. I, t. I, p. 55) la place à six lieues de Paris, chez un de ses amis, dans une terre de la famille. Marsoll. (l. I, c. 11, p. 65) dit que ce fut dans le Maine. M. Anjubaut, bibliothécaire de la ville du Mans, et M. Ad. d'Espaulart, au Mans, nous ont transmis ces renseignements, confirmés par M. de Grandval, propriétaire actuel du château de la Groirie.

résolution de resserrer ses voies encore plus étroitement. Tout fut réglé à Véretz, plus que jamais, sur le pied d'une maison où l'on ne pense plus qu'à Dieu et à son salut. Dans ses rapports avec les paysans de ses domaines et des environs, il s'était aperçu combien était grande l'ignorance de ces malheureux qui vivaient dans le Christianisme sans le connaître. Il avait renoncé pour toujours aux prédications éclatantes dont on fait souvent un commerce de vanité et d'ambition; mais il crut pouvoir, sans danger pour lui-même, travailler dans ses moments de loisir à faire connaître Jésus-Christ à ces hommes simples, pour lesquels il a versé son sang aussi bien que pour les rois de la terre. Il leur apprenait par ses discours à connaître Dieu, et, par ses charités, à le bénir (1).

---

## CHAPITRE IX

**L'abbé de Rancé songe sérieusement à quitter le château de Véretz; il consulte l'évêque de Châlons, qui le renvoie à Monseigneur d'Aleth (1660).**

Il y avait déjà près de trois ans que l'abbé de Rancé vivait en pieux ecclésiastique dans son château de Véretz. Ce fut comme sa première station sur la colline, avant de gravir plus haut et de s'enfoncer dans les gorges du désert. Il voulut d'abord se faire une retraite d'où, comme d'une hauteur, il pût voir sans prévention la vanité des choses de la terre. En cet état de demi-solitude, et comme sur la lisière des deux mondes, on dirait saint Bernard à Châtillon, délibérant sur le choix de vie qu'il doit embrasser. Cet intervalle de Véretz, selon M. Sainte-Beuve, est celui qui sourirait le plus

(1) Marsoll., *Vie de M. de la Trappe*, t. 1, c. XI, p. 70.

à bien du monde dans la vie de l'abbé de Rancé, si telle chose que l'imagination avait le droit de s'ingérer dans un exemple pareil (1).

Il est âgé de trente et un à trente-six ans, durant le laps de temps qu'il y passe : c'est l'heure où la vie se partage et où la jeunesse nous fait ses véritables adieux. L'abbé de Rancé a senti le vide profond et le dégoût : âme forte, il veut se reprendre ailleurs, il cherche par-delà. Une lueur de la grâce divine lui est apparue : il se recueille, il médite, il fait de bonnes lectures, il prie surtout. Il comprend qu'il ne peut y avoir de halte dans le chemin de la vertu ; que s'arrêter, c'est reculer, *non progredi, regredi est* ; il vise plus haut.

« Dieu me fit connaître, dit-il, qu'il m'en fallait davantage, et qu'un état doux et paisible, tel que je me le figurais, ne convenait point à un homme qui avait passé sa jeunesse dans les égarements et les maximes du monde. Quelques-uns de mes amis se mirent en tête de me faire changer de dessein, mais je fus sourd à toutes les mauvaises raisons qu'ils purent m'alléguer ; jusqu'à leur dire que tous les hommes ensemble n'étaient pas dignes qu'on leur donnât un moment d'attention, quand ils voulaient détourner un chrétien des devoirs de sa religion. Ils ne savaient que me répondre, et lorsqu'ils insistaient, en disant que je ne pourrais soutenir ce que je voulais entreprendre, et qu'on me reverrait parmi eux avec honte et confusion, je leur répliquais tout en colère : que si cela m'arrivait, ce serait une punition de mon inconstance, et que je l'aurais bien mérité. Enfin, Dieu s'expliqua de telle sorte en ma faveur, que je vis clairement que c'était sa volonté que je renonçasse absolument à tout commerce, et que j'embrassasse une solitude exacte et rigoureuse » (2).

L'abbé de Rancé, dans son redoublement de zèle avait raison ; car, prenez garde ! ce Véretz avec des amis, des om-

(1) *Port-Royal*, t. III, à la fin.

(2) Lett. à Madame la comtesse de Lafayette.

brages, des promenades, avec son mélange d'études, de conversation grave et de pieux désirs, qu'est-ce autre chose que de méditer toujours la régénération et de ne l'accomplir jamais? Qu'est-ce, sinon vouloir concilier l'exil d'ici-bas et le grand rivage, les douceurs de la traversée et la hâte d'arriver au port? Prolongez un peu cette situation, faites un établissement de ce qui ne devait être que le prélude, et vous avez un Tibur chrétien tel que les Atticus de toutes les doctrines se le choisirent. Vous pouvez être un homme heureux et un homme sage, vous n'êtes plus le généreux athlète moral, le grand cœur brûlant et immolé! (1).

Tout cœur humain saisi de repentir, à une certaine heure, a plus ou moins son Véretz, son premier moment sur la colline; mais ce n'est pas tout: s'arrêter à Véretz, s'y asseoir, s'y oublier, c'est faire de la première étape le but du pèlerinage; c'est risquer souvent de redescendre. Oh! qu'il a plutôt hâte de gravir, celui qui se croit fermement en marche vers l'éternité!

Autant l'abbé de Rancé sentait le besoin d'aller plus loin, autant il tremblait de s'avancer témérairement et en aveugle: il lui fallait de nouveaux conseils et de nouveaux guides.

Il avait toujours eu la plus grande confiance dans M<sup>sr</sup> l'évêque de Châlons. Il le consulta sur le projet qu'il avait formé de se dépouiller de ses biens et de ses bénéfices et de chercher une solitude plus profonde. Ce prélat répondit qu'il ne croyait devoir rien décider sur le genre de vie qu'il devait embrasser. Il lui disait, en général, qu'il ne pouvait approuver qu'il eût plusieurs bénéfices; que cette pluralité était trop contraire aux lois de l'Église, pour se reposer sur des dispenses obtenues le plus souvent sur de faux prétextes ou de faux exposés. Il lui déclarait formellement qu'il devait réparer le tort que son père et lui avaient pu faire aux églises et aux pauvres, en n'usant pas des revenus ecclésiastiques,

(1) Voir Sainte-Beuve. *Port-Royal*, t. III, à la fin.

selon l'intention des fondateurs; ensuite, qu'étant l'héritier de son père, il était tenu de ses faits et du paiement de ses dettes; qu'à plus forte raison, il devait satisfaire à celles qu'il avait contractées lui-même. Mais il ne pouvait approuver cette grande retraite pour laquelle il témoignait se sentir un violent attrait; il pourrait la lui passer pour un temps, dans la vue d'expier ses péchés par la pénitence, d'y prendre de bonnes habitudes, de s'y instruire de ses devoirs, de s'y fortifier contre l'impression des objets des sens; mais il ne croyait pas qu'elle dût être perpétuelle et que Dieu lui eût donné de si grands talents pour les enfouir. Il ajouta cependant que, sur ce dernier point, il ne décidait rien, et qu'il fallait s'en rapporter à M<sup>sr</sup> d'Aleth (1).

L'abbé de Rancé s'adressa aussi aux RR. PP. Séguenot et de Mouchy, ses deux directeurs spirituels; mais ils n'eurent garde de l'exhorter à se lancer, sans regarder en arrière, à travers la haute mer, et, après avoir atteint le but, à brûler son esquif. Ils se contentèrent de l'engager à louvoyer non loin du rivage, c'est-à-dire, qu'en bons jansénistes, ils lui conseillèrent encore des moyens termes et des biais. Le Père Séguenot surtout lui représenta qu'il n'était pas obligé à la perfection; qu'avec la permission du Souverain Pontife, il pourrait en conscience garder ses bénéfices. Mais cette direction cauteleuse et timide ne lui allait plus, et il répondait hardiment à un de ses amis: « Le Père Séguenot se mécompte quand il dit que je prends la voie la plus parfaite, je ne fais que me tirer du crime. Je ne révoque point en doute la puissance du Pape; il le peut, mais je suis assuré que son intention n'est point de permettre la chose, pour flatter la cupidité et l'ambition des hommes » (2).

Il crut devoir écrire directement à M<sup>sr</sup> d'Aleth, et lui dévoiler l'intérieur de son âme, avec ses besoins nouveaux et

(1) *Vie de messire Félix Vialart de Herse, év. et comte de Châlons en Champ.*, pair de France (Cologne, 1738); Goujet, p. 114, 115.

(2) Collect. Galip., Arsenal, n° 50. (Copie vérifiée.)

ses scrupules au sujet de ses bénéfices. Ce prélat ne put que le féliciter de ses excellentes dispositions, mais il ne voulut rien décider, dans des choses de cette importance, sur un simple exposé et sans y avoir mûrement pensé devant Dieu, ni même sans avoir eu avec lui plusieurs conférences à ce sujet. Cette réponse lui fit comprendre qu'il ne devait pas s'attendre à recevoir de M<sup>sr</sup> d'Aleth des décisions plus précises, s'il n'allait le trouver dans son diocèse, où il était tellement attaché, qu'on ne pouvait pas se promettre de le voir ailleurs (1).

Ces hésitations et ces retards ne s'accordaient guère avec la vivacité et l'ardeur de l'abbé de Rancé. Ce fut dans ce moment d'incertitude qu'il pensa à la solitude de saint Bruno : il se fit par l'imagination une cellule sur le sommet des Alpes ; là, il serait ce qu'il désirait tant être : introuvable ; là, il serait si haut et le monde si bas sous ses pieds, qu'il ne pourrait plus le voir ni en être vu ; là, il respirerait, enfin, le grand air du désert. Il eut le projet d'aller voir et étudier ces lieux, et il pria M. l'abbé Favier de l'accompagner.

Ce secret fut bientôt divulgué, on ne sait comment. Ses amis, ceux de la Touraine surtout, tremblant de le perdre pour jamais, firent tous leurs efforts pour le retenir au milieu d'eux. Il leur répondait de lui trouver à deux lieues de Tours un désert, quelque affreux qu'il pût être, pourvu qu'il y fût sans affaires et sans biens, il y vivrait content ; « à moins, toutefois, ajoutait-il, que la Providence ne m'envoie pas plus loin, car nous sommes dans les mains de Dieu, et le Seigneur se rit de nos projets et de nos pensées, et il faut faire aveuglément ce qui lui plaît et non pas ce que nous voulons » (2).

M<sup>sr</sup> de Tours, qui avait toujours cru que le temps, les obstacles, les réflexions, changeraient les idées de son neveu, fut très alarmé lorsqu'il entendit parler de la Grande-Char-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 196.

(2) *Collect. Galip.*, Arsenal, n° 50. (Copie vérifiée.)



treuse. Il le pria de se rendre près de lui de suite, parce qu'il avait quelque chose d'important à lui communiquer.

L'entretien qu'ils eurent ensemble fut pénible et les explications de part et d'autre assez vives. L'abbé de Rancé écrivait alors : « Nous avons parlé, Monseigneur de Tours et moi, des matières qui me regardent avec beaucoup de chaleur ; mais je suis plus résolu que jamais aux choses, et quand, après les avoir faites, je serais obligé de m'en aller au Canada, je les ferais malgré tout le monde. On m'a voulu donner un emploi considérable dans le diocèse, qui est celui de directeur de tous les couvents de religieuses ; vous croyez bien que je ne l'ai pas accepté. Mon refus a été particulièrement fondé sur ce que cela ne convient pas à des jeunes gens, et qu'il fallait se savoir conduire avant que de prétendre conduire les autres. Peut-être aussi Dieu le veut-il ainsi pour mon repos. Je n'ai point voulu alléguer cette raison à Monseigneur de Tours, qui est certainement quelque chose à un homme de mon humeur, que je n'entends point prendre les places de mes amis et courir sur leurs marchés. J'ai grand besoin que vous priiez pour moi le Seigneur. En vérité, sans lui et sans une miséricorde particulière, je ne sais pas trop ce que je deviendrais. Que la vie est ennuyeuse ! Que sa durée, quelque courte qu'elle paraisse, est insupportable ! Si Dieu n'en adoucissait les croix et les amertumes, que nous serions malheureux ! » (1).

Dieu ne voulait pas l'abbé de Rancé dans l'Institut de saint Bruno ; il lui suscita des difficultés imprévues qui l'obligèrent de différer son départ. Enfin ce voyage fut empêché par celui d'Aleth, et finalement il n'eut pas lieu.

Il ne cessait de songer aux monastères qu'il avait eus en commende ; c'était pour lui une cause continuelle de remords. Son intention était de les visiter les uns après les autres.

(1) *Ibid.* — Nos notes semblent indiquer que cette lettre fut adressée à M. Favier ; mais nous n'en sommes pas assez sûr pour l'affirmer.

Vers le 15 avril, il partit pour la Normandie (1) et s'achemina vers l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, qu'il n'avait pas encore vue ; il la trouva dans un état affreux et presque déserte. Il somma les religieux qui l'avaient abandonnée d'y revenir et d'y reprendre l'office canonial, qui était interrompu depuis bien des années, au grand scandale des habitants de la contrée. Du Val, il revint à la Trappe, pour se rendre ensuite à Paris, d'où il prétendait exécuter le dessein qu'il avait d'aller à Aleth.

La cour de France était alors à Saint-Jean-de-Luz pour y recevoir l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, que le roi devait épouser dans cette ville, au milieu de fêtes et de divertissements de tout genre. Etrange contraste ! Louis XIV allait au pied des Pyrénées chercher une épouse et des plaisirs ; l'abbé de Rancé s'y rendait aussi pour y chercher une solitude avec le sac de la pénitence. Ces deux hommes ne devaient pas se rencontrer. En effet, l'abbé de Rancé trouva à Paris une lettre par laquelle on lui mandait de surseoir à son voyage jusqu'à ce que la cour fût partie. Mais, en attendant, que faire ? Il est seulement depuis trois jours à Paris, et comme il le dit, il se sent déjà accablé d'y être. L'ennui et le dégoût le chassent malgré lui de cette ville ; il n'y voit que misères ; les plus sensés de ceux qui y sont en demeurent d'accord, et il n'en a jamais été plus convaincu lui-même. Il eut hâte d'en sortir, et, après avoir visité sa tante et ses cousins au château de Pons-sur-Seine, il revint à Véretz vers le 26 du même mois, mais avec une aversion plus prononcée pour le monde, avec un cœur plus meurtri, plus déchiré que jamais. Cette riante et splendide demeure refléta les couleurs de son âme, et elle lui devint bientôt insupportable. Ce n'était plus un palais qu'il fallait à cet homme, mais une cabane dans quelque forêt, ou une grotte sous quelque rocher sauvage.

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 339. (Collec. de M. Monmerqué.)

## CHAPITRE X

Voyage à Aleth et dans les Pyrénées; séjour près de Monseigneur Gilbert de Choiseul à Saint-Bertrand-de-Comminges (1660).

L'abbé de Rancé étant de retour à Véretz, l'évêque de Comminges fut du nombre de ceux qui vinrent alors lui rendre visite. Ce prélat, qui était un de ses anciens amis, s'en retournait de Paris dans son diocèse. Il ne pouvait passer si près de lui sans lui donner une nouvelle preuve de son affectueux souvenir, et l'encourager à persévérer; car c'était un digne évêque, qui s'intéressait fort à la gloire de Dieu et à l'honneur de son Église.

Après plusieurs entretiens avec lui sur l'intérieur de son âme, il le confirma dans la pensée d'aller consulter M. d'Aleth. « Ses lumières et sa piété me sont connues, lui dit-il, je m'adresse à lui dans toutes mes difficultés, et je me suis toujours bien trouvé de ses conseils. La chose mérite bien la peine que vous fassiez un voyage dans ce pays (1); je vous offre pour cela une place dans mon carosse. De Comminges à Aleth, vous n'aurez guère qu'une journée de chemin. »

Les raisons qui empêchèrent alors l'abbé de Rancé de partir avec M. de Comminges, furent que l'évêque d'Aleth se trouvait en ce moment dans le cours des visites de son diocèse; qu'il était sur les terres d'Espagne, où sa juridiction s'étendait, et qu'on ne savait pas en quel temps il serait de retour. Il craignait ensuite d'attirer à M. de Comminges les reproches de sa famille; car, comme elle ne goûtait pas ce voyage, elle n'aurait pas manqué de l'attribuer à ce prélat,

(1) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, c. xv, p. 96.

s'il fût parti avec lui. Il crut donc devoir différer d'un mois son départ.

Il partit enfin le 21 juin, comme nous l'apprenons par une lettre adressée le 20 du même mois à la Mère Louise de la Visitation (1) : « Je pars demain, lui mande-t-il, à l'insu de tous mes amis, plein de la joie que me donne l'espérance que ce voyage ne sera pas inutile pour le repos de ma conscience, et qu'il mettra la dernière main à ma conversion, en me procurant les ouvertures que je cherche depuis plus de deux ans pour me mettre, sans m'écarter de la prudence chrétienne, dans ce parfait dégagement que je crois que Dieu demande de moi » (2).

L'abbé de Rancé entreprenait un voyage très long et très pénible. La chaleur était si grande, qu'on était obligé de marcher la nuit et de se reposer une partie du jour (3). Il fallait faire ainsi plus de cent lieues communes jusqu'à Toulouse, et, depuis Toulouse, il y avait encore vingt-deux lieues, par des routes affreuses, jusqu'à Saint-Bertrand-de-Comminges. Cette ville, ou plutôt ce village épiscopal d'environ douze cents âmes, était situé à quatre lieues sud-ouest de Saint-Gaudens, sur une colline au pied de laquelle coulait la Garonne. L'abbé de Rancé, habitué aux riants paysages de la Touraine, aux douces et gracieuses vallées de la Loire et du Cher, dut souvent s'arrêter stupéfait devant ce sol tourmenté et bouleversé, où la nature semble avoir pris plaisir à réunir ses extrêmes les plus frappants, et à déployer avec un luxe majestueux ses beautés et ses horreurs (4).

L'évêque de Comminges était de l'ancienne et illustre famille de Choiseul, et de la branche des Du Plessis-Praslin. Son frère César avait pris le parti des armes, et s'était élevé

(1) C'est ce que nous lisons dans les manuscrits que nous avons entre les mains ; quelques-uns indiquent M. Favier.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 227.

(3) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, c. xv, p. 102.

(4) Il finit cependant, comme nous le verrons dans une lettre, par s'habiter aux Pyrénées.

rapidement, par ses hauts faits, jusqu'à la dignité de maréchal de France. Pour lui, se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il s'était appliqué dès sa jeunesse à l'étude et aux exercices de piété. Le roi, instruit de sa vertu et de sa science, l'avait nommé dès 1644 évêque de Comminges. Sacré le 8 août 1646, il se rendit aussitôt dans son diocèse, où l'ignorance de la religion était extrême. Il s'adonna à l'instruction de ses diocésains qui, abandonnés la plupart dans les montagnes, étaient comme des demi-barbares. On le voyait, dans ses visites à travers les Pyrénées, tantôt gravissant des rochers escarpés, tantôt rampant dans des chemins creusés à pic, pour trouver les habitants de ces lieux inaccessibles, et leur apprendre à connaître Dieu et à le servir. Le Ciel bénit ses travaux, et en peu de temps il changea la face de son diocèse. Dans un moment de peste, il soigna les pestiférés, fut atteint lui-même du fléau terrible et faillit mourir. Pendant une grande famine, il nourrit les pauvres de ses propres deniers et fit ensuite des emprunts considérables (1). Il fonda des séminaires et réforma son clergé. Enfin, c'était un prélat studieux et très éclairé, comme le prouvent les divers ouvrages qu'il publia (2).

L'abbé de Rancé était au premier terme de son voyage au commencement du mois de juillet, comme nous le lisons dans une lettre du 9 de ce mois, où il parle d'un tremblement de terre qui eut lieu au moment de son arrivée. « Si je ne l'eusse éprouvé, dit-il, peut-être n'aurais-je pas eu la résolution de demeurer plus longtemps dans un pays où la terre même n'est pas assurée. Cependant, personne n'en est mort, et on y vit sans crainte, comme partout ailleurs. On ne peut être plus édifié de la conduite, des manières prévenantes,

(1) *Gallia christ.*, t. I, p. 1112; — *Journal des Savants*, lundi 27 février 1690, t. VII, p. 81 et 82.

(2) *Mémoires touchant la religion*, 3 vol. in-12 (contre les athées, les déistes, les protestants); — Traduction française des psaumes, des cantiques et des hymnes de l'Eglise, réimprimée plusieurs fois; — *Mémoires de divers exploits du maréchal du Plessis-Praslin* (1676, in-4).

du zèle et de la charité de mon hôte ; on ne s'aperçoit point, avec lui, du pays sauvage où l'on est, et déjà je suis tout accoutumé aux Pyrénées. Le prélat chez qui je suis présentement, joint à la plus grande vertu et au plus grand mérite d'un homme de sa profession, une douceur incomparable. »

Dans une autre, en date du 19 du même mois, il ajoute : « Les journées ne me paraissent que des instants auprès de cet évêque exemplaire. Je vous ai souvent parlé de lui en des termes qui vous marquaient assez l'estime que j'en faisais. Mais, en vérité, quelque grande que fût l'opinion que j'en avais, elle est fort augmentée, et, comme je l'ai vu de plus près, j'y ai remarqué des choses qui ne se remarquent que très rarement dans les personnes de sa profession. On ne peut pas, en un mot, avoir tout ensemble plus de capacité, plus de vertu et de charité, et cela se trouve réuni avec tant de douceur et de cordialité, que je ne le regarde qu'avec admiration. Je ne vous parle point d'une vigilance étonnante pour la conduite d'un diocèse d'une très grande étendue, et de la fermeté nécessaire pour gouverner un peuple qui n'a rien que de dur et de sauvage, aussi bien que son pays. Nous devons partir vendredi pour aller voir le saint évêque d'Aleth, qui est le sujet de mon voyage. Je n'ai pu y aller plus tôt, et quelque envie que j'en aie, je quitterai M. de Comminges avec peine et avec regret. »

Ecrivant plus tard à d'Andilly, il avoue « qu'il n'a pas osé parler d'une sainteté pareille à celle de ce prélat ; que le détachement dans lequel il vit de toutes les choses de la terre est tel, que l'on peut dire qu'il semble que ce qui est nature et humanité soit mort en lui ; qu'au moins il ne paraît pas qu'elles aient aucune part dans aucune de ses actions. »

Cependant on fut alarmé à Tours et à Paris de son absence, et on le fut encore davantage quand on sut le motif qui l'avait porté à entreprendre un si long voyage. « On me mande, dit-il dans une lettre du 30 juillet, que l'on parle dit-

féremment de mon voyage, et que M. de Tours en particulier, ne l'a pas approuvé. Cela ne m'est pas une raison d'inquiétude fort considérable, pourvu que j'en aie pris la résolution avec le Seigneur, c'est le principal; car, en cela, vous savez que je n'ai nullement pensé à l'approbation des hommes. Je crois partir d'ici pour Aleth dans deux ou trois jours » (1).

On voit l'aigle planer longtemps d'avance, et avec une certaine complaisance, au-dessus des pics gigantesques sur lesquels il veut construire son nid. L'abbé de Rancé, au sein de cette nature abrupte, était comme en face de son élément; il la contemplait avec amour et envie, il y rêvait une cabane et des racines. L'évêque, se promenant un jour avec lui dans un endroit fort solitaire, d'où l'on découvrait d'assez près les plus hautes montagnes des Pyrénées, s'aperçut que son hôte les parcourait des yeux avec une attention, un plaisir qui l'absorbait entièrement. « Qui vous occupe si fort, monsieur l'abbé, lui dit le prélat? qui peut vous faire rêver si profondément? — Je pense, lui répondit l'abbé, à me faire un ermitage sur la cime de ces rochers où, inconnu au monde, il n'entende pas plus parler de moi que je ne veux entendre parler de lui. — Si cela est, repartit l'évêque, vous ne pouvez mieux vous adresser qu'à moi; je connais ces montagnes, j'y ai souvent passé en faisant mes visites. J'y sais des endroits si affreux et si éloignés de tout commerce, que vous auriez lieu d'en être content. »

L'abbé, qui croyait que l'évêque parlait sérieusement, le pressa, avec cette vivacité qui lui était naturelle, de les lui faire voir. « Je m'en garderai bien, reprit-il, ces endroits sont si tentants, que si vous y étiez une fois, il n'y aurait plus moyen de vous en arracher. » Puis, prenant un visage sérieux : « Vous serez toujours le même, continua-t-il; croyez-vous qu'on ne puisse être agréable à Dieu sans se

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 225.

reléguer dans le fond d'un désert ? La solitude a ses dangers, on y est exposé à de grandes tentations, souvent livré à soi-même, toujours privé de ces secours que la piété trouve dans la société des gens de bien. Persuadez-moi donc, auparavant, qu'un homme qui a reçu de Dieu tant de talents qui peuvent le rendre si utile à l'Eglise, ne doive penser qu'à des déserts. »

L'abbé lui répondit qu'un homme comme lui ne pouvait rester dans le monde sans danger et n'y renoncer qu'à demi, et qu'il n'aspirait qu'à en être séparé par une barrière infranchissable. L'évêque, qui était persuadé que ces sentiments ne venaient que de sa profonde humilité, ne crut pas devoir le presser davantage. « Je m'en rapporte, dit-il, à l'évêque d'Aleth ; nous verrons bientôt si toutes vos idées de désert seront de son goût » (1).

## CHAPITRE XI

Départ pour Aleth ; de la situation et de l'aspect de cette petite ville ; de la vie que menait l'Evêque ; conseils et édification qu'en reçoit l'abbé de Rancé (1660).

Enfin arriva le moment de partir pour Aleth. C'était un second voyage, moins long, à la vérité, que le premier, mais aussi laborieux. Il fallait faire plus de trente lieues, toujours à travers les montagnes, en passant par le comté de Foix et une partie du Haut-Languedoc (2). Au-delà de Limoux, on rencontre une campagne ayant une demie-lieue de largeur sur

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, c. xvi, p. 103 ; — Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 27.

(2) Tout ceci est extrait de la *Relation d'un voyage d'Aleth* (1667), par Lancelot, en compagnie de M. de Loménie de Brienne. (Cette relation est adressée à la Mère Angélique de Saint-Jean.) Voir les p. 50 et suiv.



deux de longueur, qui va se rétrécissant et finit par un détroit avec un torrent au milieu. D'un côté, il y a un chemin pour les charrettes, et de l'autre, un sentier pour les piétons et les cavaliers beaucoup plus élevé au-dessus de l'eau et beaucoup plus dangereux. Un jour, M. d'Aleth faillit y périr : un cheval ayant heurté violemment son mulet, il fut incliné et à moitié renversé sur l'abîme par la secousse. Comme il vit le danger dont Dieu l'avait délivré, il fit ériger à cet endroit une croix, sur le pied de laquelle il ordonna de graver ces mots du Psalmiste : *Impulsus, eversus sum ut caderem et Dominus suscepit me.* L'abbé de Rancé dut saluer cette croix en passant, comme les autres voyageurs. Les montagnes se rélargissant ensuite, en tournant, formaient comme une espèce d'amphithéâtre, où est placé le bourg d'Aleth, qui ne comptait guère plus d'un millier d'habitants. La maison de l'évêque consistait en un corps de logis assez vaste, avec un jardin accompagné d'une terrasse qui s'étendait le long du torrent. Elle n'avait rien que de pauvre au dedans. C'étaient des salles qui n'étaient ni meublées, ni tapissées. On voyait un grand tableau en chacune d'elles, et quelques bancs de bois contre les murailles pour se reposer. La chambre du prélat n'était pas plus grande qu'une cellule de religieux, sans autre mobilier que des sièges pliants pour s'asseoir, avec une méchante tapisserie. Il s'était logé longtemps dans un trou de galetas, pour être plus près de ses domestiques.

On ne lui servait sur sa table que trois ou quatre onces de pain et un petit morceau de viande, avec une pomme cuite ou une poire, et cinq ou six amandes, que l'on sert avec leurs coquilles en ces pays-là. Les jours maigres, c'étaient des œufs et des légumes, avec un plat de petits poissons pour les survenants. Un clerc de la cathédrale lisait, debout, à une extrémité de la table, pendant tout le repas.

Son amour pour la pauvreté ne se faisait pas moins remarquer dans ses habits : un jour son archidiacre s'aperçut, comme il relevait sa soutane, que ses bas étaient usés et qu'on

lui voyait la chair, il l'en avertit doucement : « Monseigneur, votre bas est tout rompu et l'on voit votre chair. » — Est-il possible ! » répondit-il, et il baissa sa soutane, afin qu'on ne vît pas sa misère.

L'aspect de ce pays est effrayant, dit Lancelot : les montagnes qui le bornent au nord et au couchant sont fort escarpées ; leurs pics, qui se dressent vers les cieux, ressemblent à des fantômes ; il faut une heure à une personne robuste pour aller en haut par un chemin très raide et très droit ; elles ne sont séparées de l'évêché que par le torrent, c'est-à-dire d'un petit jet de pierre. Celles du levant et du midi sont moins rapides, parce qu'elles ne s'élèvent que peu à peu, en sorte, néanmoins, qu'elles s'entassent les unes sur les autres jusqu'en Espagne. On ne pouvait y pénétrer alors que par des chemins taillés dans le roc sur des précipices, et en quelques endroits, il ne restait de place que pour le pied du mulet. S'il avait fait un faux pas, tout serait allé dans les abîmes de plus d'un quart de lieue de profondeur, d'où l'on entendait l'eau bouillonnante qui s'enfuyait avec un grand fracas. Une fois, M<sup>sr</sup> d'Aleth ayant été appelé pour porter le saint viatique à un malade de ces montagnes, ce qui arrivait assez souvent, il fallut passer par-dessus un morceau de bois pour traverser un torrent. Un jésuite qui l'accompagnait lui dit : « Monseigneur, donnez-moi le Saint-Sacrement pour vous soulager ; » mais lui, plein de foi, répondit : « Je n'ai garde d'abandonner dans le danger Celui-là seul qui peut m'en délivrer. »

La cathédrale était petite et voûtée en bois. Enfin tout, dans ce pays, portait une empreinte de misère et de désolation. L'abbé de Barrillon disait : « Si quelqu'un veut se guérir de l'ambition d'être évêque, il n'a qu'à venir ici pour voir si c'est une chose fort divertissante. » Cependant, celui qui gouvernait cette pauvre église s'y trouvait heureux depuis vingt-trois ans, parce qu'il y sauvait des âmes. C'était M<sup>sr</sup> Pavillon, l'un des ecclésiastiques qui commencèrent, avec M. Olier, les conférences de Saint-Lazare. Il avait été formé

par saint Vincent de Paul, qui l'appelait ordinairement son bras droit et s'en servait utilement pour ses bonnes œuvres. Il le chargea même de présider les conférences qui avaient lieu tous les samedis pour les prêtres de la Mission, et de faire aussi les entretiens aux ordinands. On aurait peine à se figurer le succès qu'eurent ses discours. La grande réputation dont il jouissait le fit juger digne de l'épiscopat, et saint Vincent de Paul lui-même l'obligea d'accepter le siège d'Aleth, lui déclarant *que s'il persistait dans son refus, il s'élèverait contre lui au jugement de Dieu, avec toutes les âmes qui auraient péri dans ce diocèse* (1). Il avait bientôt justifié les espérances qu'on avait conçues de lui, et ses vertus jetèrent un tel éclat, qu'au jugement de M. Olier, il passait pour l'un des prélats les plus capables de former de saints évêques ; malheureusement la fin ne répondit pas à de si beaux commencements, et c'est la fin qui couronne la vie (2).

L'abbé de Rancé arriva au commencement d'août dans ce lieu si désiré. Le pieux évêque, de retour de ses visites, le reçut avec une bonté paternelle. Il ne l'avait jamais vu, mais le bruit de sa conversion avait pénétré jusque dans les montagnes qu'il habitait ; les lettres qu'il en avait reçues, ce que MM. de Châlons et de Comminges lui en avaient écrit l'avaient beaucoup édifié.

L'abbé, de son côté, ne fut pas longtemps sans voir par lui-même, que la réputation de ce prélat était encore fort au-dessous de son mérite. « Je suis enfin à Aleth, dit-il, dans une de ses lettres, en date du 6 août ; j'y ai trouvé tout ce que mon imagination ne m'avait point encore figuré de la sainteté du prélat de ce lieu. Je ne pense pas qu'il y ait rien sur la terre qui en approche ; et je puis dire que je ne vois

(1) Electus mense junio 1637, moritur die 8 decemb. anno 1677, ætatis 80, episcop. 38. (*Gall. christ.*, t. VI.)

(2) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 393 et suiv. ; — Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, in-4, t. I, p. 189 ; — *Vie de M. Pavillon*, t. I, p. 7 ; — *Vies des quatre Evêques*, t. I, p. 5 ; — *Mémoires autog. de M. Olier*, t. III, p. 7.

que dans peu de personnes, plus de lumières et plus d'humilité tout ensemble. Pour sa sévérité, il est vrai qu'elle est grande; mais néanmoins ses règles dans sa conduite et dans celle des autres, sont tirées de la vérité même, qu'il connaît mieux que personne. On ne peut joindre à tout cela une bonté plus grande que la sienne; et je ne suis plus surpris d'y avoir trouvé à mon égard une extrême douceur, puisqu'il l'a pour tout le monde, et même pour ses ennemis, c'est-à-dire pour ceux auxquels sa charge et son devoir l'ont obligé de s'opposer. Sa demeure est affreuse, elle est entourée de hautes montagnes, au pied desquelles est un torrent qui court avec beaucoup de bruit et de rapidité. Pour moi, non seulement je n'y ai rien trouvé qui m'ait choqué un moment, mais même la situation du lieu ne me déplait pas. Pour ce qui est de sa personne, j'en suis édifié, et j'espère de la miséricorde de Dieu, que les voyages qu'il m'a fait faire ne me seront pas inutiles : cependant tout est entre ses mains, et quand je pense qu'il prend quelquefois plaisir à renverser les desseins des hommes qui sont bons et saints en apparence, il faut vivre dans la défiance et la crainte. La doctrine de ce pays est fort sûre et très saine, et les relâchements dans la spéculation, non plus que dans la pratique, n'y ont nul accès » (1).

Notre abbé lui ayant donc exposé ses difficultés, il les lui leva toutes, les unes après les autres. La première roulait sur le patrimoine et l'abus des revenus des bénéfices; il l'engagea à rendre à son frère et à ses sœurs ce qui leur revenait de la succession paternelle, puis à vendre ce qui lui resterait pour en consacrer une partie à la réparation des églises de ses bénéfices, qu'il avait négligées, et l'autre à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital général de Paris, où l'on recevait les pauvres de toutes les provinces. L'abbé l'interrompant : « Je vais, dit-il,

(1) Cette lettre se trouve dans la Coll. n° 50 de l'Arsenal, mais sous la fausse date du 16 août.

soulever toute ma famille contre moi. Avez-vous, repartit l'évêque, quelque autre moyen de dédommager les pauvres et les églises? » L'abbé ayant répondu que non : « Si cela est, répliqua le prélat, je ne crois pas que vous me demandiez mon avis sur ce qui peut faire plaisir à votre famille, mais sur ce que vous êtes obligé de faire ; c'est dans ces occasions qu'a lieu la parole de Jésus-Christ : *Qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi* (1). » L'abbé n'objecta plus rien et se soumit. Pour la pluralité des bénéfices, elle était trop formellement condamnée par les saints Canons pour qu'un prélat aussi sévère pût mollir sur ce point. Il lui prouva que pour satisfaire à sa conscience et à l'édification publique, après avoir vendu son patrimoine, il ne devait se réserver de ses bénéfices que ce qui était nécessaire pour une honnête subsistance ; mais qu'elle n'était due à titre légitime qu'aux ministres qui servent l'Église et non pas à ceux dont la vie sensuelle et inutile n'est propre qu'à la déshonorer. Il entra alors dans les obligations des abbés commendataires, qui ne portent pas un vain titre, comme la plupart se l'imaginent, mais qui ont des devoirs de conscience à remplir à l'égard du spirituel et du temporel des monastères dont ils perçoivent une partie des revenus.

Restait le troisième point, ni moins important, ni moins difficile à décider, savoir, le genre de vie qu'il devait embrasser. Il se sentait toujours porté vers la solitude, persuadé que cet attrait venait de Dieu ; *car enfin*, disait-il, *je ne vois pas comment l'amour-propre pourrait y trouver son compte*. L'évêque ne fut pas d'avis qu'il se retirât absolument du monde, et il lui dit, que s'étant purifié par la pénitence, il devait servir l'Église qui avait un extrême besoin de dignes ministres et aider son oncle, l'archevêque de Tours, dans le gouvernement de son diocèse. Mais voyant qu'il ne paraissait pas goûter ce conseil, il ne chercha pas à le dissuader

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. 1, c. vi, p. 29.

pour le moment, et remit sa décision à une autre fois. Pour mieux s'assurer de sa capacité et de ses dispositions, il lui demanda donc un jour s'il serait d'humeur à l'accompagner dans une petite mission qu'il avait à faire. L'abbé, qui ne savait pas de quoi il s'agissait, répondit qu'il aurait l'honneur de l'accompagner partout où il voudrait.

Dès le lendemain, on vint l'éveiller aux premières lueurs de l'aurore ; il fut surpris de voir le prélat ayant un bâton à la main, de gros souliers, un large chapeau, déjà prêt à partir avec un petit nombre d'ecclésiastiques ; on leur donna à chacun un morceau de pain qu'ils mirent dans leurs poches ; l'abbé fit comme les autres. A quelques lieues de la ville, il fallut grimper sur des montagnes pour y chercher, dans des cavernes, des hommes qui avaient à peine la figure humaine.

Après avoir soulagé leur pauvreté par ses aumônes, le charitable prélat commença à les instruire avec une bonté, une douceur et une patience capables de tirer les larmes des yeux, sans témoigner le moindre dégoût pour l'odeur infecte qui s'exhalait de leurs personnes et de leurs habitations. Il s'asseyait à terre auprès d'eux, et ne les quittait point qu'il ne les eût consolés, et ne leur eût fait comprendre les premières vérités essentielles au salut. En se retirant, il leur laissait une petite croix de bois, et les exhortait à y avoir recours dans toutes leurs peines, et y adorer en esprit Jésus-Christ crucifié qui était mort pour eux.

Pendant huit jours que dura cette mission, on courait de montagne en montagne, et l'on travaillait depuis le matin jusqu'au soir à l'instruction de ces pauvres gens, pour venir, à la brune, s'abriter sous quelque méchante cabane, chercher dans les veilles et les prières de la nuit de quoi se délasser des fatigues du jour, et puiser de nouvelles forces pour recommencer le lendemain ces pénibles exercices. L'abbé était dans une admiration continuelle de ce qu'il voyait. « Ces travaux sont grands, lui disait quelquefois le dévoué prélat, sur-

tout-dans des lieux d'un accès aussi difficile ; mais le véritable zèle trouve les sueurs agréables, et quand on pense à celles du souverain Pasteur, qui allait ainsi dans les déserts chercher les brebis égarées de la maison d'Israël, peut-on se plaindre ? N'est-ce pas beaucoup d'honneur pour nous de pouvoit l'imiter en quelque chose ? Quand nous ne procurerions que le salut d'une seule âme, ne sommes-nous pas déjà bien récompensés ? »

Au retour de ce voyage, l'évêque, qui avait remarqué dans notre abbé beaucoup d'aptitude et de talent pour instruire, lui demanda si la vie qu'il avait menée depuis huit jours ne serait pas de son goût, et s'il ne la croyait pas préférable à celle des cénobites et des anachorètes. « Quelque attrait que vous sentiez pour la solitude, ajouta-t-il, je ne puis croire que la volonté de Dieu soit que vous y passiez le reste de vos jours. Je ne désapprouve point, qu'à l'exemple de saint Augustin, vous meniez encore quelque temps une vie retirée pour achever de vous purifier, de perdre les idées du monde et de vous remplir de celles qui peuvent vous soutenir dans la pratique de vos devoirs. Je conviens avec vous que la corruption du siècle est extrême, qu'il faut un grand fond de vertu pour ne pas s'y laisser entraîner, et qu'ainsi on doit beaucoup écouter Dieu dans la solitude, avant que d'entreprendre d'en parler aux autres ; mais pour une retraite perpétuelle, encore un coup, je ne puis croire que Dieu la demande de vous. » Il lui exposa ensuite ses raisons assez longuement.

L'abbé de Rancé n'eut rien à lui opposer que ses faiblesses et ses misères, dont il faisait toujours d'affreuses peintures. Mais l'évêque, connaissant son mérite personnel et la crainte salutaire des jugements de Dieu dont son cœur était profondément pénétré, était persuadé, aussi bien que M<sup>sr</sup> de Comminges, que s'il continuait à vivre conformément aux règles de son état, ce qu'il y avait tout lieu d'espérer, il serait l'un des plus grands évêques de France et rendrait à l'Église les

plus éminents services. Ils ne purent donc s'accorder sur ce point (1).

---

## CHAPITRE XII

L'abbé de Rancé voit avec plaisir que les opinions de Monseigneur d'Aleth, sur les matières alors controversées, étaient celles de l'Eglise ; il le quitte pour aller près de Monseigneur de Pamiers (1660).

Plusieurs lettres écrites en ce moment par l'abbé de Rancé (2), que nous avons sous nos yeux, montrent que ces difficultés n'étaient pas résolues, et que ses vues allaient plus loin que les conseils qu'on lui avait donnés. Toutefois, il n'en conserva pas moins un souvenir impérissable de cette visite. Il avait été surtout fort édifié et fort réjoui de l'attachement du pieux prélat à la saine doctrine de l'Eglise, relativement aux erreurs du temps. S'il avait refusé à saint Vincent de Paul et à messieurs de Saint-Sulpice de signer la lettre des évêques de France au Pape, pour demander la condamnation des cinq propositions, ce n'avait été que par amour de la paix ; car, ayant été sollicité aussi par les onze évêques opposants, il avait pris le parti de ne se joindre ni aux uns ni aux autres, par la crainte, disait-il, s'il en usait autrement, de contribuer à un schisme. L'esprit de nouveauté avait si peu de part dans cette conduite, que les rapports de saint Vincent de Paul et des évêques avec lui furent les mêmes qu'auparavant. Il publia la bulle d'Innocent X, qui condamnait les cinq

(1) Cela fait voir combien l'auteur des *Entretiens de Philocrate et de Timandre* s'est trompé quand il a dit : « Que ce prélat, qui avait de la piété et qui savait toutes les jeunesses de ce pénitent futur, crut qu'il ne fallait pas moins qu'un froc pour les expier, et qu'il lui conseilla de prendre l'habit de religieux et de se retirer dans le couvent de la Trappe, dont il était déjà abbé (p. 31). »

(2) Lettres à M. Favier, à la Mère Louise de la Visitation de Tours ; lettre du *Manuscrit de Septfons*, cah. III.



propositions. En 1657, consulté par le docteur Arnauld sur le fameux cas de conscience relatif au Formulaire, il avait répondu en bon et sincère catholique. En 1661, il était encore dans ces sentiments, comme il paraît par une lettre qu'il écrivit à M. Ferret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans laquelle il taxe d'ignorance, de présomption et de témérité l'opinion de ceux qui refusaient de se conformer au jugement du Pape sur le point du fait ; « comme je persévère, ajouta-t-il, à dire qu'on est obligé de le faire pour les raisons déduites dans mon écrit de 1657, qui est la réfutation du cas proposé » (1).

Nous sommes entrés dans tous ces détails pour prouver que la source où l'abbé de Rancé venait puiser était encore pure, et que ce n'était point, comme on l'a dit, un janséniste qu'il voulait consulter. D'ailleurs, il a consigné lui-même, dans une lettre à M<sup>me</sup> de Saint-Loup, le témoignage de la parfaite orthodoxie de l'évêque d'Aléth à l'époque de son voyage : « Je vous dirai en toute sincérité, écrit-il à cette dame (2), que ma joie fut tout entière quand je le trouvai, non seulement qui vivait selon les règles d'une morale exacte, et passant sa vie à les apprendre aux autres et à les faire observer dans tout son diocèse, mais quand je lui reconnus une soumission entière aux ordonnances et aux décisions de l'Église, et que je vis qu'il s'animait d'un saint zèle pour m'approuver dans les sentiments où j'étais à ce sujet, me disant plusieurs fois : qu'il ne pouvait y avoir en ce monde ni de repos ni de salut qu'en écoutant et recevant sa parole dans une dépendance parfaite. Il me lut lui-même des écrits des plus forts qui lui avaient été envoyés, et qui avaient été faits contre la signature du Formulaire. Il me dit : *Il n'y a rien de plus sa-*

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. vi, p. 38 ; — Voir Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 538 et 539, et t. II, p. 30 ; — *Gallia christ.*, t. VI, p. 283.

(2) Cette lettre est rapportée intégralement par dom Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. vi, p. 39, 40 et 41.

*vant et de plus éloquent ; cependant mes sentiments subsistent, et il n'y a rien qui soit capable de les ébranler ;* et il m'exhorta fort à la persévérance ; je vous avoue que j'en eus une grande joie, et que je regardai l'avis de ce saint homme comme des armes, dont je pouvais me servir contre ceux que je trouverais d'un sentiment contraire. Je vous dirai une circonstance remarquable, qui est que la première fois qu'il me parla de la signature du Formulaire, fut quelques jours après que je fus arrivé à Aleth, et que la veille de mon départ, il fit porter deux sièges à trois cents pas de sa maison, sur le bord d'un torrent, où, après un entretien de deux heures, il me répéta ce qu'il m'avait dit sur cette matière, me conjurant de demeurer ferme dans les sentiments où il me laissait, nonobstant toutes les conduites qu'on pouvait prendre, et les raisons dont on pouvait se servir pour m'en faire changer. Par le grâce de Dieu, j'y ai été fidèle, et je le serai jusqu'au dernier soupir de ma vie.

« La vérité est, Madame, que je n'ai jamais été plus surpris que quand j'ai su qu'il avait changé d'avis, et qu'il était entré dans le parti des adversaires de la souscription. J'ai cru qu'il y avait plus de sûreté de suivre M. d'Aleth, qui n'avait, en ce temps, consulté que Dieu seul et écouté sa parole, qu'il avait conservée jusqu'alors avec tant de fidélité et de religion, que d'embrasser ses pensées, lorsqu'il se fut laissé aller aux instances pressantes de ceux qui entreprirent de lui faire changer d'opinion. »

L'abbé de Rancé fuyant le monde, se sauvant avec les tourments et les orages de son cœur, à plus de deux cents lieues de Paris, aux derniers confins de la France, aux pieds des Pyrénées, assis près d'un torrent, dans un vallon sauvage, à côté d'un vieillard, dans le sein duquel il épanche son âme, nous offre un tableau qui n'est pas sans quelque intérêt et quelque grandeur. Ce torrent, qui emportait les débris des rochers et des forêts de la montagne, était l'image du torrent des passions qui avait passé sur l'âme du jeune homme, en-

trainant son innocence. Hélas ! qui eût dit que ce serait, plus tard, l'image du torrent de l'erreur qui devait ébranler la foi dans l'âme du vieillard, et le jeter dans une résistance scandaleuse. « Il est des hommes, dit saint Augustin, dont la chute surprend et effraie autant que s'il s'agissait de celle des montagnes et des astres. »

L'abbé de Rancé n'avait entrepris le voyage des Pyrénées que pour chercher des lumières et trouver un terme à ses perplexités. Il y avait dans ces contrées plusieurs prélats d'une piété et d'une vertu éminente, entre autres l'évêque de Pamiers ; il voulut aussi avoir son avis. Il était près de lui le 5 septembre. Son arrivée avait été annoncée par M<sup>sr</sup> d'Aleth, et on comprend qu'il dut être [parfaitement accueilli (1)]. L'évêque de Pamiers était alors François-Etienne de Caulet, l'un des trois compagnons de M. Olier, dans la sainte œuvre de la fondation du séminaire de Saint-Sulpice (2).

Saint Vincent de Paul crut que Dieu appelait un si digne prêtre à l'épiscopat. Il le proposa à la reine, qui le nomma au siège de Pamiers, après la mort de Sponde. Il refusa d'abord, d'après les conseils de M. Olier ; mais saint Vincent de Paul, insistant, lui écrivit ce billet qui le décida : « Allez, Monsieur, allez où l'on vous envoie : ne craignez rien, Dieu sera avec vous » (3).

M. Olier, plus touché de l'état où allait se trouver le nouvel évêque que de la grandeur de la perte qu'il faisait, voulut lui donner plusieurs de ses prêtres les plus capables de le seconder dans la réforme de son diocèse : « Conservez, écrivait-il à un de ces ecclésiastiques, conservez l'avantage que vous avez d'être auprès de M<sup>sr</sup> de Pamiers, qui est la sainte conversation et l'exemple de ses vertus admirables que vous

(1) *Manuscrit de Septfonds*, cah. III, p. 226.

(2) *Mém. autog. de M. Olier*, t. IV, p. 139, 167.

(3) *Vies des quatre Evêques*, t. II, p. 121, 124.

ne trouverez que difficilement ailleurs. Aidez ce rare prélat, si délaissé, et qui mérite tant d'être secouru » (1).

On comprend que les évêques de Pamiers et d'Aleth, anciens amis et collègues à Paris, éloignés seulement de douze ou quinze lieues, eussent de fréquents rapports. Chaque année alternativement, ils passaient quinze jours ensemble, chez l'un ou chez l'autre, pour s'édifier et s'instruire. Nous savons que M<sup>sr</sup> de Caulet ne fut pas assez sur ses gardes à l'endroit du jansénisme, et qu'il se laissa surprendre, mais alors il était encore assez généralement regardé comme un digne et saint évêque. D'ailleurs, c'était un intime ami de l'évêque d'Aleth, un autre lui-même : on ne pouvait guère voir le premier sans voir le second. On doit savoir maintenant pourquoi l'abbé de Rancé alla frapper à la porte de l'évêché de Pamiers ; on connaît déjà l'homme qu'il allait y chercher.

Les durs sacrifices que l'évêque d'Aleth lui avait imposés, n'avaient fait qu'ajouter à la tranquillité de son âme et même à la gaieté de son humeur. Ainsi, en abordant l'évêque de Pamiers, il lui dit agréablement qu'il venait lui porter plainte de son voisin, homme sans pitié, qui l'avait dépouillé de tout son patrimoine et réduit à ses seuls bénéfices. « Combien en avez-vous donc encore ? demanda l'évêque. — Cinq, répondit l'abbé : trois abbayes et deux prieurés. — Si cela est, reprit l'évêque en souriant, il vous a traité en enfant, ne vous jugeant pas capable d'une nourriture plus solide. Un ecclésiastique qui veut de bonne foi être à Dieu, doit se contenter d'un seul bénéfice. Que voulez-vous qu'on pense, quand on saura dans le monde que l'abbé de Rancé converti, si éclairé, si zélé, qui a donné tout son bien aux pauvres et qui prétend marcher dans la voie étroite, garde trois abbayes et deux prieurés ? Qui est-ce qui ne s'autorisera pas de votre

(1) *Lett. autog. de M. Olier*, p. 191, 223 ; — *Faillon, Vie de M. Olier*, t. II, p. 131.

exemple et ne l'opposera pas à tout ce qu'on pourra lui dire de contraire? » (1).

L'abbé de Rancé représenta au prélat que, jusqu'alors, les conseils de ses directeurs et des deux évêques qu'il venait de visiter, n'allaient qu'à le porter à mener une vie édifiante dans le monde et à se consacrer au salut des pécheurs; qu'étant décidé à faire le sacrifice de tous ses biens, d'une valeur de 100,000 écus; s'il était, en outre, obligé de se réduire à un seul bénéfice, il n'en avait aucun qui pût fournir à l'entretien d'un homme de sa condition; que, dans le genre de vie qu'on lui conseillait, il lui faudrait un certain train de maison, un carrosse et des domestiques. « Qu'on me permette, ajouta-t-il, de me retirer dans une solitude, et je pourrai me passer de tout cela; mais si l'on veut que je reste dans le monde, il me sera difficile, pour ne pas dire impossible, d'y vivre sans les revenus réunis de mes cinq bénéfices, qui ne s'élèvent pas ensemble à quinze mille livres de rente » (2). — A quoi l'évêque répondit : « Vous avez encore des écailles sur les yeux comme saint Paul nouvellement converti, mais vous trouverez quelque Ananie qui vous les fera tomber. » Il lui montra ensuite que, quand on voulait mener une vie vraiment pénitente, il fallait bien peu de choses : qu'il lui conseillait de se retirer dans un de ses bénéfices et de s'y occuper à de saintes lectures, à des missions dans les paroisses voisines et au soulagement des pauvres; que c'était la vie que saint Augustin voulait mener après sa conversion.

M<sup>sr</sup> de Pamiers avait une voix puissante et entraînante : l'abbé de Rancé se sentit ému et subjugué. Il avait promis à l'évêque d'Aleth de se défaire de son patrimoine; il promit à celui de Pamiers de renoncer à ses bénéfices, à la réserve d'un seul, et d'en faire l'usage qu'il lui avait conseillé. Il

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, c. XVIII, p. 117.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. VI, p. 30.

était si décidé sur ce point, qu'il refusa même d'écouter ce que plusieurs de ses amis voulaient lui objecter pour l'en détourner. « Quand je n'aurais qu'un sou, disait-il, qui ne me serait pas légitimement acquis, je me croirais obligé en conscience de le rendre; or, je dois avoir au moins autant d'équité pour mon Dieu dans les affaires de mon salut, que dans celles qui ne regardent que le monde: c'est pourquoi je veux prendre les voies les plus assurées, et je ne me soucie pas de laisser du bien à ma famille, pourvu que je fasse mon devoir » (1).

La Providence, qui voulait l'amener par degrés au point où elle le désirait, lui inspira l'idée de retourner près de l'évêque de Comminges. Ce prélat lui ayant demandé quel était le résultat de son voyage, il lui répondit, en souriant, « que ses deux voisins lui avaient joué un plaisant tour: l'un l'ayant dépouillé de tout son patrimoine, et l'autre de tous ses bénéfices, à l'exception d'un seul; qu'il avait reçu, néanmoins, leurs décisions comme des oracles qu'il voulait suivre à tout prix. » L'évêque, le trouvant dans de si heureuses dispositions, crut l'occasion favorable de s'ouvrir à lui sur un point qu'il n'avait pas encore touché, savoir sur sa qualité d'abbé commendataire, lui avouant qu'il regardait les abbayes en commende, comme plus contraires à l'esprit de l'Eglise que la pluralité même des bénéfices. « J'en ai une en Champagne, ajouta-t-il, mais je n'aurai point de repos que je ne m'en sois défait, quoique j'en aie abandonné le revenu entre les mains du prieur claustral, pour qu'il l'emploie aux réparations du monastère, à l'entretien des religieux et en aumônes aux pauvres du voisinage. J'ai même eu envie de me faire religieux, et de mettre pour cela une de mes abbayes en règle, et d'y passer le reste de mes jours dans cette douce tranquillité, à laquelle je ne puis penser sans en être touché. Dieu ne m'en a pas jugé digne, et je ne puis attribuer qu'à

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 236.

mes péchés qu'il ait permis que je fusse élevé à l'épiscopat, sans avoir aucune des qualités que demande un ministère si sublime. Mais puisque vous êtes résolu de quitter le monde, je vous conseille de prendre ce parti-là ; car la condition d'un abbé régulier est bien plus dans l'ordre que celle d'un abbé commendataire » (1).

L'abbé, étrangement surpris de cette proposition, répondit vivement : « *Moi ! me faire frocard !* » (2). Il ajouta ensuite, « qu'il sentait, à la vérité, un grand attrait pour la solitude, mais qu'il avait eu aussi toute sa vie une *horrible aversion pour le froc, et qu'il ne pourrait jamais se résoudre à se faire moine* (3) ; que les évêques de Pamiers et d'Aleth consentaient qu'il restât abbé commendataire, et lui avaient tracé des règles pour se sanctifier dans cet état. » — « Puisque c'est l'avis de M<sup>sr</sup> d'Aleth, répondit le prélat, je n'ai rien à ajouter ; cependant, je crois que ce que j'ai l'honneur de vous dire, serait d'une grande édification, quoique je ne prétende pas vous en faire un précepte » (4). L'abbé satisfait de son voyage, qui dura quatre mois, et affermi dans ses bonnes résolutions, ne pensa plus qu'à les mettre en pratique.

On ne saurait trop admirer, ici, la profondeur des vues de Dieu sur ses élus, qu'il conduit toujours par des voies drcites, mais qui ne sont pas, néanmoins, les plus simples aux yeux de l'homme. Dans ses desseins éternels, l'abbé de Rancé devait non seulement embrasser l'état monastique, mais encore en être le restaurateur ; et il commence par permettre qu'il ressente pour ce saint état *une horrible aversion* qui dure de longues années. Dieu se tait et semble se tenir caché : alors quelque effort que fasse l'homme, rien ne se débrouille, tout reste dans la confusion. Mais au moment marqué, la lumière se fait et dissipe toutes les ténèbres, et aussitôt sont levées,

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, c. vi, p. 31 et 36.

(2) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, l. I, p. 107.

(3) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 124.

(4) Le Nain, t. I, p. 32.

comme par miracle, des difficultés qui paraissaient insurmontables.

---

## CHAPITRE XIII

**L'abbé de Rancé se rend à Paris pour travailler à l'exécution des résolutions qu'il a prises au sujet de son patrimoine et de ses bénéfices; difficultés qu'il rencontre; il revient à Véretz et déclare son dessein à son oncle (fin 1660 et commencement de 1661).**

L'abbé de Rancé, rentré à Véretz vers la mi-octobre, était bien décidé à renoncer entièrement au monde; mais à peine eut-on deviné son projet, qu'il se vit accablé de peines et d'ennuis.

Une famille nombreuse et considérable par ses alliances, soulevée contre lui, comme il s'y attendait; des amis mécontents, des domestiques désolés, la cour inflexible sur la résolution de n'admettre que des démissions pures et simples, des difficultés sans nombre, des retards sans fin propres à pousser à bout la patience la plus opiniâtre, des reproches et des menaces; enfin, une série de persécutions qui auraient découragé une âme moins forte et moins généreuse que la sienne. Au reste, cette foi vive, qui l'avait porté à tout sacrifier à ses devoirs, ne l'abandonna pas un moment, *et toutes les considérations humaines, comme il l'écrivit à M<sup>sr</sup> d'Aleth, n'eurent jamais assez de pouvoir pour lui inspirer le moindre repentir des engagements qu'il avait pris avec lui* (1).

Il s'agissait d'abord de vendre sa terre de Véretz; mais quels moyens n'employa pas sa famille pour l'en détourner? Quels ressorts ne fit-elle pas jouer pour empêcher qu'un si beau domaine ne lui échappât? N'ayant pu le faire changer

(1) Marsolet, *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. 1, c. xx, p. 129 et 130.



de résolution, elle se contenta de lui demander la préférence, afin que cette propriété ne passât pas en des mains étrangères. Le comte d'Albon, son beau-frère, s'étant présenté comme acquéreur, il voulut bien entrer en marché avec lui : mais c'étaient les pauvres qui devaient profiter du prix de la vente ; lorsqu'il fut question de le déterminer, il crut devoir soutenir chaudement leurs intérêts. Il y eut alors de si grandes difficultés, qu'on n'alla pas plus loin.

L'abbé de Rancé, comme beaucoup d'autres, avait peut-être trop jugé le jansénisme par ses dehors. Il se présenta pour lui une occasion de le voir plus à fond, de saisir quelques-uns de ses ressorts intimes, disons le mot, une de ses faiblesses. Ayant parlé à un de ses amis de son dessein de se retirer du monde et de quitter ses bénéfices, cet ami lui demanda s'il n'avait pas pris conseil des jansénistes sur un fait si important : il lui dit que non ; qu'il s'était contenté de suivre les règles de l'Eglise. Il le pressa de prendre leur avis ; et, comme il lui eut répondu que cela n'était pas nécessaire, il répliqua qu'il le ferait lui-même et qu'il lui dirait leur pensée. « Véritablement, ajoute l'abbé de Rancé, il me surprit lorsque, deux jours après, il vint me trouver, et me proposa, comme un expédient admirable, une ouverture à laquelle je ne m'attendais pas, qui était de ne me point défaire de mes bénéfices, mais de les garder pour en distribuer les revenus aux jansénistes qui étaient dans la persécution. Il est vrai que je ne pus ni goûter, ni comprendre que des gens qui voulaient passer pour entièrement détachés de toutes les choses d'ici-bas, fussent capables de faire paraître un sentiment aussi intéressé que celui-là. » Il avoue que ce fut une des premières raisons qui lui rendirent la conduite de ces messieurs suspecte (1). Il dut alors se rappeler le million de son cousin, de Chavigny, qui était tombé, on ne sait trop comment, entre les mains de Singlin et de Du Gué-Bagnols.

(1) Lettre à M. de Tillemont. (Portefeuille de Corbie, Bibl. imp., p. 21.)

Il s'était enfermé à l'Institution de l'Oratoire, où il ne voyait personne, sauf quelques amis intimes; il ne faisait aucune visite. Les fêtes de Noël approchaient : la pensée et le désir lui vinrent d'aller les passer chez les Carmes de Charenton. C'était pour y jouir d'une solitude plus profonde, pour s'y recueillir et y prier avec plus d'attention et de ferveur, se vouer de nouveau à Dieu et au désert, et donner ainsi à cette consécration un caractère plus sacré et plus inviolable. « J'y ai renouvelé toutes mes idées, écrivait-il, et Dieu veuille que je les puisse effectuer bientôt » (1). De Charenton il revient à Paris; c'est-à-dire, du calme et de la paix dans l'agitation et le tumulte. Ses affaires ne s'arrangent pas à son gré : rien n'avance; il ne trouve qu'opposition de tous côtés. Toutes ses lettres marquent ses ennuis.

Il eut encore le temps de se rendre à Châlons, où il passa plusieurs jours, dans la première quinzaine d'avril, près de M<sup>sr</sup> Vialart de Herse. Ce fut là qu'il acheva de prendre quelques-unes de ces résolutions dans lesquelles, comme il le dit, *la nature ne trouvait nullement son compte* (2).

La résignation de ses bénéfices l'occupait et l'inquiétait beaucoup depuis déjà bien longtemps. Il avait trop d'amitié et de reconnaissance envers l'abbé Favier, prêtre de piété, de mœurs pures et de science, pour l'oublier dans le partage de ses dépouilles cléricales; d'autant plus que la pension viagère que son père lui avait assignée sur ses propriétés, allait s'éteindre par la vente de ces mêmes propriétés. Il pensa donc devoir, en conscience, se démettre en sa faveur de son abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais, qui valait quatre mille livres de rente, se réservant, au besoin, une petite pension sur cette somme. M. Favier prit possession le 1<sup>er</sup> novembre suivant (3).

‡

(1) Collect. Galip., à l'Arsenal, n<sup>o</sup> 50, p. 16. (Copie vérifiée.)

(2) C'est ce que nous voyons dans une de ses lettres du 4 avril 1661. (Collect. Galip.)

(3) *Gall. christ.*, t. IX, p. 810 et 812 : « Johannes Favier, apud Thige-

Le moment était venu de révéler sa résolution à l'archevêque de Tours : prévoyant quel coup terrible ce serait pour lui, il aurait bien voulu différer encore, mais il ne le pouvait plus. Aussitôt qu'il fut rentré à Véretz, il se rendit à Tours, où on ne l'avait pas vu depuis longtemps. Il eut le courage de tout dire à son oncle. Celui-ci ne croyait pas que son neveu en viendrait jamais à cette extrémité terrible. Il en fut accablé au point de ne pouvoir d'abord lui répondre. Ensuite, reprenant sa force ordinaire, comme il lui connaissait un excellent cœur, il l'accusa d'ingratitude, en lui rappelant tout ce qu'il avait fait pour lui et le besoin qu'il avait de son secours, à un âge qui ne lui permettait plus de soutenir seul tout le fardeau de l'épiscopat. Il fut attendri, mais non vaincu. « Il faut d'abord, lui répondit-il, achever en moi l'œuvre de Dieu : rien n'est plus téméraire que d'entreprendre de travailler à la sanctification des autres en risquant son propre salut. Je connais ma faiblesse, mes facilités et mon propre penchant ; je ne puis trop m'en défier. En priant pour l'Eglise, en travaillant à se sanctifier soi-même et à édifier le prochain, on ne lui est pas inutile. C'est le parti que j'ai pris, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me faire connaître plus distinctement ce qu'il demande de moi : alors je vous en rendrai compte ; en attendant, je vous prie de trouver bon que je ne m'occupe que de mon propre salut » (1),

L'archevêque, qui connaissait sa fermeté, vit bien qu'il n'y avait plus rien à faire. Il ne crut donc pas devoir le presser davantage, et il le laissa repartir pour Véretz. Ce fut le dernier entretien et la dernière entrevue qu'ils eurent ensemble sur cette terre.

rim in Avernia natus, Armandi Johannis præceptor, per ejus cessionem nominatus est Sancti Symphor. abbas commendat. possess. init. 4 nov. 1661. »

(1) Marsoil., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 74 et 75, rapporte cet entretien en intervertissant les dates.

## CHAPITRE XIV

L'abbé de Rancé vend le château de Véretz et donne ses deux maisons de Paris à l'Hôtel-Dieu (1662).

L'abbé de Rancé, en se donnant à Dieu d'une manière si parfaite, avait peut-être trop espéré qu'il romprait tout d'un coup et sans peine les liens qui le retenaient dans le monde ; mais les voies de Dieu sont aussi éloignées de celles des hommes que le ciel est élevé au-dessus de la terre. Il fallait que sa foi s'affermît, et ce ne pouvait être que par les contradictions ; il lui en arrivait tous les jours de nouvelles. A toutes les difficultés que la cour lui faisait, au sujet de ses bénéfices, il s'en ajoutait d'autres et en plus grand nombre pour son patrimoine.

Il écrivait le 10 septembre 1661 à M<sup>sr</sup> d'Aleth (1) : « Pour ce qui regarde la vente de ma maison de Véretz, je n'ai pu refuser deux mois de temps à un de mes proches qui a désiré l'acheter de moi, et qui n'était pas en état de le faire dans le moment même. Quoique cette remise ne fût pas considérable, elle m'a donné des peines extrêmes à accorder, et je ne m'y fusse jamais résolu si, dans la circonstance, quelques personnes de piété et de grand désintéressement n'avaient cru que, pour conserver la paix dans ma famille, je pouvais entrer dans ce tempérament-là, qui ne gâtait rien du fond des choses, et qui, cependant, faisait qu'elles se passaient avec le consentement de ceux qui pouvaient me donner de la peine. Il y a peut-être eu trop de faiblesse ou de complaisance en moi dans cette rencontre. J'eusse bien souhaité pouvoir la régler par votre avis ; mais avant que j'eusse pu le recevoir, la

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. I, c. xx; p. 145.

meilleure partie du temps qu'on me demandait se serait écoulée. Le terme qu'on a désiré de moi expire à la Saint-Martin, après lequel rien ne sera capable de me faire différer un moment. »

C'était toujours M. le comte d'Albon, son beau-frère, qui voulait acheter Véretz ; mais ne s'étant pas trouvé en mesure de solder le prix de la vente à l'époque fixée, c'est-à-dire après le délai de deux mois qu'il avait demandé, il fallut attendre d'autres acquéreurs (1) ; mais, soit que sa famille, qui voyait avec dépit une si belle terre lui échapper, y mît sous main des obstacles, soit qu'à raison de l'élévation du prix, cette acquisition ne fût à la portée que de très peu de gens, rien ne se terminait.

Il se trouvait alors à l'Institution de l'Oratoire. Outre les Pères Bouchard et de Mouchy, il y voyait et consultait souvent le Père de Saint-Pé (2). Ce digne prêtre appartenait à cette forte génération ecclésiastique à la tête de laquelle apparaissent les Vincent de Paul, les de Condren et les Olier. C'est une de ces belles et saintes figures du premier Oratoire que le jansénisme n'a pas flétries de son souffle. Il avait été d'abord homme de cour et homme de guerre, et dans l'un et l'autre état il avait oublié Dieu, son âme et ses devoirs. Il se convertit, fut ordonné prêtre et chargé par ses supérieurs de visiter les pauvres et les malades abandonnés de Paris. Il était directeur de Saint-Magloire, lorsque Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, qui avait ouï parler de sa grande piété, voulut l'avoir pour confesseur. Il se rendit donc au château de Blois, où l'abbé de Rancé, aumônier de Monsieur, le vit et le connut. Le Père de Saint-Pé était trop humble et trop timoré pour conserver une position si élevée et si délicate, et il se sauva secrètement. Ses supérieurs le forcèrent de retourner à Blois, mais il y resta peu. La du-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 245.

(2) Tout ce que nous disons est extrait du *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire*. (Bibl. imp., t. I, Ms. in-fol., p. 429 et 511.)

chesse faisait beaucoup de dettes, qu'elle ne voulait ou ne pouvait pas payer; il lui déclara que sa conscience ne lui permettait pas de continuer de la diriger. De retour à Paris, il resta à l'Institution jusqu'à sa nomination à la place de supérieur de Notre-Dame-des-Vertus. Ce fut de tous les prêtres de cette époque que l'abbé de Rancé trouva sur sa route, celui, peut-être, qui eut le plus de charité pour lui, et celui pour qui il eut lui-même le plus de confiance, d'affection et de vénération (1).

Le Père de Saint-Pé connaissait les embarras de l'abbé de Rancé au sujet de la résignation de ses bénéfices. Comme il avait été assez longtemps curé de Sainte-Croix de Rouen, il y avait vu et apprécié un saint prêtre, nommé Nicolas Druel, gentilhomme qui s'était retiré de la cour pour embrasser l'état ecclésiastique. Il le fit venir et le présenta à l'abbé de Rancé, qui fut si édifié de son entretien et de ses manières, qu'il crut que nul ne serait plus capable de rétablir le bon ordre à l'abbaye de Notre-Dame-du-Val. Il la lui fit proposer, et l'offre ayant été acceptée, il ne fut plus question que de solliciter l'approbation du roi (2).

La cour voulait des démissions absolues : elle croyait avoir beaucoup fait en lui accordant un de ses bénéfices pour son ancien maître, et on répondait à toutes ses instances : ou qu'il gardât son abbaye du Val, ou qu'il en laissât au roi l'entière disposition. Comme ces difficultés retardaient l'exécution de ses desseins, qui allaient à une entière séparation du monde, il en était véritablement affligé. Ce qui le tourmentait et le décourageait le plus, c'était d'être forcé de prolonger son séjour à Paris. « Je vis, écrit-il alors, en attendant toujours la fin de mes affaires, qui ne finissent point. Je trouve des obstacles partout. Véretz n'est point encore vendu, ce qui est une principale affaire. On n'a point voulu recevoir la démission

(1) Il y a une belle lettre de l'abbé de Rancé à la fin de la Vie du P. de Saint-Pé, dans le Recueil manuscrit précité, p. 511.

(2) Marsoll., t. I, p. 141.

que j'ai faite d'une abbaye. Il faut adorer la Providence, qui me laisse dans un état que j'ai appréhendé comme la dernière misère. Je hais Paris plus que jamais, et je n'y vois rien qui ne me paraisse insupportable » (1).

Les obstacles qu'il avait rencontrés disparurent les uns après les autres. « Le roi, dit Marsollier, qui favorisait toujours les personnes de piété, lorsque la droiture de leurs intentions lui était connue, accepta enfin la démission, et l'abbaye de Notre-Dame-du-Val fut accordée au gentilhomme dont nous avons parlé. La suite fit voir combien ce choix était heureux (2).

Quant aux prieurés de Saint-Clémentin et de Boulogne, comme ils dépendaient absolument de lui, il résigna le premier à un de ses amis, aussi distingué par sa piété que par sa naissance, M. Pierre Félibien des Avaux, digne prêtre, d'une noble famille de Chartres, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, qui avait souvent partagé sa solitude au château de Véretz, et qui lui était entièrement dévoué. Quant au prieuré de Boulogne, il le conserva avec l'abbaye de la Trappe, parce qu'il ne savait pas encore laquelle de ces deux maisons il choisirait pour sa retraite.

A la fin de mars, il se présenta de riches amateurs pour Véretz : c'était le duc de Mazarin et l'abbé d'Effiat, et ils lui faisaient des offres assez avantageuses pour qu'il ne fût pas éloigné de les accepter. Armand-Charles de la Porte, connu sous le nom de duc de Mazarin, était fils du maréchal de la Meilleraye et de Marie d'Effiat, fille du marquis d'Effiat, maréchal de France. Le 28 février de l'année précédente, le cardinal Mazarin lui avait donné en mariage sa nièce, Hortense Mancini, avec une dot de 400,000 écus, à condition qu'il porterait son nom et ses armes. Ce fameux ministre étant

(1) Collect. Galip., à l'Arsenal, p. 21 (copie constatée authentique); — *Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 247.

(2) Per cessionem procedentis (Arm. Johan. le Bouthil.) Nicolaus Druel, nobilis rotomagensis, factus est abbas Vallis, anno 1662; post 14 annos regulam amplexus anno 1676, Vallem restituit. (*Gall. christ.*, t. XI, p. 440.)

mort le 29 mars suivant, il avait été un des héritiers privilégiés de sa grande fortune (1). L'abbé d'Effiat, fils du maréchal de ce nom et de Marie de Fourci, la marraine de l'abbé de Rancé, était l'oncle maternel du duc de Mazarin. Les Bouthillier et les d'Effiat étaient très liés ensemble depuis longtemps, comme nous l'avons vu.

L'abbé d'Effiat fut le seul acquéreur réel ; le duc de Mazarin ne fit que lui avancer de l'argent, qui devait lui être rendu à la mort de M<sup>me</sup> d'Effiat (2). Il y eut deux actes de vente passés le même jour par-devant maître Gaudion, notaire à Paris : par le premier, l'abbé de Rancé abandonnait tout ce qu'il possédait en propre dans la châtellenie pour la somme de 69,500 livres, qui fut payée le 1<sup>er</sup> août suivant (3). Dans le second, conjointement avec son frère, il vendait par échange et par indivis la terre de Véretz et de Larçay, moyennant 6,800 livres de rentes (sur l'hôtel de ville), rachetables au prix de 135,000 livres, sur lesquelles rentes, 2,200 livres, rachetables au prix de 44,000 livres, étaient attribuées au chevalier son frère (4). Nous ne parlons pas de quelques autres sommes moins importantes.

(1) Voir dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 690 et 692, les testaments et codicilles de Mgr Jules, cardinal Mazarin, des 3, 6 et 7 mars 1661. Il y est dit : « Au surplus de ses biens, meubles et immeubles, dettes, obligations, rentes, droits, ledit sieur Cardinal les donne et lègue au sieur Armand-Charles, duc de Mazarin, et à Hortense Mancini, qu'il institue ses héritiers et ses légataires universels. »

(2) Parmi les historiens de l'abbé de Rancé, les uns ont dit que Véretz avait été vendu 150,000 liv. (*Manuscrit de Septfons*, cah. III, p. 250) ; — Marsollier (t. I, c. XXI, p. 154), 210,000 liv. ; — Maupeou porte le prix jusqu'à 300,000 liv. (t. I, liv. I, p. 125) ; — Le Nain (t. I, p. 82), 200,000 liv. — Nous donnons un résumé des ventes, qui nous a été communiqué par M. Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, et M. l'abbé Bourassé, chanoine de Tours, et extrait du carton des archives coté E<sup>b</sup>.

(3) « Le 1 août audict an (1662), Mgr le duc Mazarini a ordonné à son trésorier que sur les ordres de l'abbé d'Effiat on payeroit au sieur Gaudion, notaire, la somme de 69,000 fr. pour être employée au paiement des créanciers de l'abbé de Rancé et d'en tirer les descharges nécessaires. » (Archives d'Indre-et-Loire.)

(4) Pour le reste, l'abbé de Rancé est encore autorisé à disposer de 49,000 livres pour les dettes de famille.



De pareils sacrifices ne peuvent se faire sans qu'il en coûte. L'abbé de Rancé n'eut pas de regrets, mais on comprend que ce ne fut pas sans serrement de cœur, sans une douloureuse émotion qu'il dut renoncer pour jamais à cette délicieuse maison où il avait passé son enfance et les plus heureux moments de sa jeunesse, à cet héritage de ses pères qui tombait de ses mains en celles des étrangers, à ce château superbe qui, selon les expressions de M<sup>me</sup> de Sévigné qui l'a visité, « *surpassait tout ce qu'on avait jamais pu voir de beau, d'agréable, de magnifique, à ce pays plus charmant qu'aucun autre qui soit sur la terre habitable, à ce chemin de fleurs d'une lieue et demie (1) de Véretz à Tours, la ville du jardin de la France.* » C'est de là qu'il faudra partir bientôt, le bâton de pèlerin à la main, pour chercher un gîte dans quelque pauvre solitude. Adieu tant beau castel, adieu tant belles rives de la Loire et du Cher, on ne vous reverra plus jamais ! — Il y a dans la vie, comme l'a dit le poète, des choses et des événements qui commandent les larmes et il faut que les plus forts et les plus saints en versent malgré eux : *Sunt lacrymæ rerum.*

Il ne lui restait plus que deux grandes maisons à Paris, valant bien chacune 60 à 70,000 livres ; il ne voulut pas les vendre ; mais, d'après les conseils de ses directeurs, il les donna à l'Hôtel-Dieu. C'était la part qui revenait aux pauvres dans ses bénéfices, et que son père et lui s'étaient appropriée. L'acte de donation, passé par-devant Lemoine et Thomas, notaires au Châtelet, est daté du 2 août 1662. La mémoire s'en est conservée jusqu'à nos jours à l'Hôtel-Dieu ; car dans la salle des bienfaiteurs, appelée communément *la salle aux statues*, on voit une table de marbre noir qui porte pour titre : *Noms des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu*, et pour épigraphe le premier verset du Psaume quarantième : *Heureux l'homme qui est attentif aux besoins du pauvre et de l'indigent, le Seigneur le délivrera aux jours mauvais.* A la cinquième

(1) Lettres du 14 sept. et du 9 oct. 1675.

ligne de la seconde colonne, on lit : *Monsieur Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe* (1).

Il ne retint de tout son grand train que deux domestiques ; mais il récompensa généreusement ceux qu'il avait été forcé de renvoyer, jusqu'à donner 13,000 livres à l'un d'eux, qui l'avait servi fidèlement depuis son enfance (2). Il avait payé 118,000 livres de dettes de famille ; il avait tenu compte à ses frères et sœurs de tous les droits qu'ils pouvaient avoir dans la succession de leur père (3). Il crut pouvoir et même devoir se réserver quelques sommes pour les réparations urgentes de son abbaye de la Trappe, se contentant pour lui-même des 3,000 livres de revenus de la manse abbatiale de ce monastère (4). Il abandonna aux pauvres tout le reste, qui, réuni à ses deux maisons de Paris, représentait un capital d'environ 100,000 écus, ce qui ferait aujourd'hui près d'un million, qu'il jeta dans le sein des malheureux, *dispersit, dedit pauperibus*.

(1) C'est ce que nous avons vérifié nous-même sur les lieux : le nom de l'abbé de Rancé se trouve entre celui de M. Huvé, administrateur des hôpitaux de Paris, et celui de M. de Miramion.

(2) Marsoll., t. I, p. 154.

(3) Il faut excepter sa sœur Charlotte, mariée à M. d'Albon, et qui avait reçu en dot la terre des Clayes, près de Versailles, valant environ 200,000 livres. Cette terre fut d'abord échangée avec messire Michel Borée, conseiller du roi, contrôleur des postes, et vendue ensuite à M. Pomponne de Bellièvre, premier président au Parlement de Paris. (Notes communiquées par M. Quintard, curé des Clayes.)

(4) Marsoll., t. I, p. 154 ; — Le Nain, t. I, p. 34.

## CHAPITRE XV

L'abbé de Rancé visite son abbaye de la Trappe pour y passer quelque temps, mais sans parti pris de s'y fixer; il y commence une espèce de réforme, et éprouve une affreuse résistance; enfin les rebelles cèdent (1662).

Comme autrefois les Paul, les Arsène, les Antoine s'en étaient allés au désert avec un manteau et une croix de bois, ainsi l'abbé de Rancé, à la fin de juillet, s'acheminait vers la solitude de la Trappe, n'emportant de tous ses biens, de tous ses plaisirs, de toute sa vie fastueuse, que des péchés à pleurer.

Ce monastère, situé au diocèse de Séez, sur les confins du Perche et de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne et à cinq de l'Aigle, au milieu d'un grand vallon, fut fondé par Rotrou, second du nom, comte du Perche, comme on va le rapporter. Ce seigneur traversant le détroit de la Manche, en 1120, avec Mathilde, son épouse, Willerme, fils du roi d'Angleterre, et plusieurs grands personnages de ce royaume, le vaisseau qu'il montait fut jeté sur des écueils et en grand danger de faire naufrage. Il promit à Dieu, s'il daignait le délivrer dans sa miséricorde, de bâtir une église en son honneur (1). Sa prière fut exaucée, et, de retour dans son pays, il accomplit son vœu. Pour laisser à la postérité un monument durable de sa reconnaissance, il voulut que la charpente et la toiture de cette église représentassent au dehors la carène d'un navire renversé.

Cet édifice, sans les cérémonies du culte, eût été un corps sans âme; il lui fallait, pour l'animer, les prières, la psalmodie, le saint sacrifice et le parfum de l'encens. C'est pour-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 1.

quoi le pieux fondateur appela des religieux de l'abbaye du Breuil-Benoît, de la congrégation de Savigny.

A cette époque, l'ordre de Cîteaux ne cessait de grandir par la ferveur de ses religieux, les bienfaits des barons et des rois et la protection des souverains pontifes, et il semblait devoir attirer à lui l'Eglise tout entière. Dans tous les rangs, toutes les conditions, on se faisait un bonheur et une gloire de s'y affilier pour participer à son esprit et à ses bonnes œuvres (1): Le bienheureux Serlon, quatrième abbé de Savigny, dont le Breuil-Benoît dépendait, fut un des premiers qui ressentit cette heureuse influence, et il forma le projet de réunir toute sa congrégation à l'Ordre de Cîteaux : ce qui eut lieu au Chapitre général de l'année 1148, présidé par le pape Eugène III, cistercien lui-même, qui mit cette nouvelle famille sous la paternité de saint Bernard; c'est pourquoi la Trappe a toujours été de la filiation de Clairvaux (2). Sous l'impulsion de Cîteaux et la haute direction de saint Bernard, il ne fallut pas longtemps à l'abbaye de la Trappe pour devenir célèbre. Quinze ou vingt papes, dont on conserve les bulles, la comblèrent à l'envi de privilèges et d'immunités. Les plus grands seigneurs de la contrée furent ses bienfaiteurs. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, nous voyons cette maison ravagée successivement par les Anglais, des bandes de brigands, désolée par la peste et d'autres fléaux. Les religieux, quoique réduits à la plus profonde misère, n'en persévérèrent qu'avec plus de foi et de courage dans l'esprit de leur vocation, comme nous le lisons dans une lettre de l'évêque de Séz, datée du 21 juin 1390. Mais ce que toutes les calamités réunies n'avaient pu faire, les abbés commendataires le feront, et, avec eux, nous allons assister à la ruine du monastère et de la discipline monastique.

Le dernier abbé régulier avait été dom Julien de Nois, élu

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 569.

(2) F. Pacôme, *Descript. de l'abb. de la Trappe*, p. 23 et 24, in-4<sup>o</sup>.

au mois d'avril 1526 ; mais François I<sup>er</sup> le destitua de sa propre autorité, et nomma cette même année pour commendataire, le cardinal du Bellay. Après cinq autres abbés pareillement commendataires, la Trappe passa entre les mains de Victor le Bouthillier, d'abord évêque de Boulogne et ensuite archevêque de Tours, qui la résigna, avec plusieurs autres bénéfices, à son neveu François-Denis le Bouthillier, âgé seulement de neuf ans. A la mort de ce dernier, en 1637, son frère Armand-Jean, âgé de onze ans, hérita de la Trappe, comme d'un bien de famille (1).

Que devenaient alors les religieux ? Abandonnés à un simple prieur qui ne pouvait, et le plus souvent ne voulait pas, faire exécuter la règle, ils vivaient dans le désordre. Voyant que leurs abbés ne l'étaient que pour dévorer les revenus de la manse abbatiale, ils crurent qu'ils n'étaient religieux, à leur tour, que pour dévorer ceux de la manse conventuelle, avec le moins de peine et de pénitence possible. Ils n'avaient plus rien du moine, pas même le nom et l'habit. Comme ils vivaient au milieu des bois, la crainte de Dieu ni celle des hommes ne les retenant plus, ils avaient quitté la psalmodie pour la chasse, et le Psautier pour la carabine ; et ils étaient tombés de chute en chute jusque dans les derniers excès, jusque dans un état voisin de la barbarie (2).

Les commendataires se refusant à faire les réparations auxquelles ils étaient obligés, les moines n'en voulaient point faire pareillement de leur côté : tous les bâtiments s'écroulaient les uns après les autres. L'abbé de Rancé, au moment de sa conversion, étant à la recherche d'une solitude, dut se sentir puissamment attiré vers celle-ci : d'abord par ses ruines de toute sorte qu'il espérait pouvoir relever, par son éloignement de Paris et des grandes villes, ses hautes forêts,

(1) *Gall. christ.*, t. XI, p. 151 ; — Marsoll., l. II, p. 161.

(2) Si l'on veut s'en faire une idée, qu'on lise la lettre écrite au chancelier Seguier par M. de Rancé. (*Biblioth. Imp.*, Saint-Germain-français, t. XXV, 700.)

ses onze étangs avec leurs cascades et leurs ruisseaux, dont les murmures se mêlaient au bruit du vent dans les grands arbres d'alentour, son ciel brumeux, ses bruyères, son site champêtre et même sauvage, les collines qui l'entouraient, disposées de telle sorte qu'elles semblaient la vouloir cacher au reste du monde. Il voulut essayer de remédier aux dérèglements qui y régnaient; mais quand il en eut mesuré l'étendue et la gravité, il en fut effrayé et désolé. Sa douleur se changea en une sorte de désespoir, lorsqu'il s'adressa aux religieux pour les exhorter à éviter au moins les fautes les plus scandaleuses; car il ne trouva que des âmes endurcies et rebelles. Tout autre se fût d'abord découragé; mais cet illustre pénitent, qui avait toujours devant les yeux l'insigne bonté dont Dieu avait usé envers lui, en le tirant de ses égarements, la sollicitait sans cesse en faveur de ces pauvres malades qu'il voulait guérir, pour ainsi dire, malgré eux. Il réitéra plusieurs fois ses charitables avertissements. Toutefois, son éloquence, toute persuasive et entraînante qu'elle était, venait échouer contre des cœurs de de bronze.

Convaincu qu'il n'y avait rien à gagner par les voies de la douceur, avec des gens qui avaient pris leur parti de vivre et de mourir dans leur péché, il les rassembla et leur déclara définitivement son dessein bien arrêté d'introduire à la Trappe des religieux de l'Étroite-Observance, et d'y mettre la réforme. On sait assez quel effet produit sur des moines indignes le mot de réforme. Ceux-ci, en l'entendant prononcer, se soulevèrent et protestèrent qu'ils n'y consentiraient jamais, et même qu'ils s'y opposeraient de toutes leurs forces. L'abbé, sans se déconcerter, leur représenta que s'ils voulaient se prêter volontairement à cette mesure, il les traiterait avec beaucoup d'indulgence; mais que, s'ils s'opiniâtraient dans leur résistance, ils auraient sujet de s'en repentir. Ils s'obstinèrent encore davantage et s'emportèrent en invectives et en injures; enfin, ils en vinrent jusqu'à cet excès de le menacer de le poignarder ou de le jeter dans leurs

étangs (1). Ils gardèrent en ceci si peu de retenue et de précaution, que le bruit s'en répandit dans les alentours : on crut que la vie de l'abbé de Rancé n'était pas en sûreté.

M. de Saint-Louis fut un de ceux qui apprirent les premiers cette nouvelle et qui en furent le plus alarmés. C'était un brave militaire, honoré de l'estime de M. de Turenne (2), et qui était alors capitaine de cavalerie. Il a raconté lui-même, dans ses *Mémoires*, ce qui s'était passé alors. « Après la paix des Pyrénées, dit-il, les troupes se trouvant dans des garnisons, les officiers obtenaient assez facilement des congés de la cour pour aller chez eux. Je vins chez moi, distant de six ou sept lieues de la Trappe, entre le Perche et le comté d'Evreux. A peine y fus-je arrivé, que je sus par un de mes amis qui me vint voir, et qui en était plus proche, le danger auquel l'abbé de la Trappe était exposé..... Je me sentis pressé intérieurement de l'aller voir pour lui faire offre de mes services, et je vins lui offrir et ma personne et tout ce qui dépendrait de moi. Cette proposition d'un gentilhomme qu'il ne connaissait pas, le surprit. Il reçut, néanmoins, mes compliments et mes offres avec tous les témoignages possibles de reconnaissance, et il me répondit avec tant de sagesse et de présence d'esprit sur tout ce que je lui proposai, que je n'en fus pas moins surpris qu'édifié. Il me dit, entre autres choses, que les affaires de Dieu ne devaient pas se traiter de la même manière que celles du monde; qu'il fallait tâcher, en engageant les mauvais moines à faire le bien, de le leur faire aimer. Je remarquai en lui, pendant toute notre conversation, un air de grandeur et de politesse peu commune, et surtout une tranquillité d'âme qui semblait lui faire mépriser les dangers dont il était menacé, et je ne pouvais assez comprendre les égards qu'il avait pour des gens qui s'en étaient montrés si indignes (3).

(1) Le Nain, t. I, p. 43; — Marsoll., t. I, p. 165.

(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. IV, p. 21 et 1.

(3) *Récit de la conduite dont Dieu s'est servi pour opérer ma conversion*

La Providence, en ménageant cette entrevue entre deux hommes de positions et d'habitudes si différentes, avait des desseins de miséricorde qu'elle révéla plus tard. M. de Saint-Louis était un excellent capitaine, homme d'ordre, et se croyant appelé à le rétablir partout où il était troublé. Ayant appris que les moines de la Trappe s'étaient révoltés contre leur abbé, il avait cru devoir se ranger du côté de l'abbé contre les moines, et même offrir son épée pour trancher la difficulté. « Mes vues, disait-il plus tard, n'allaient pas alors plus loin, et je ne faisais pas réflexion que lorsqu'il plaît à Dieu de nous faire entreprendre quelque chose pour sa gloire, c'est la charité seule qui doit agir, il faut qu'elle soit la seule arme dont on se serve pour réduire les esprits rebelles. »

Ceux qui ont lu l'histoire monastique ne seront point surpris des obstacles que rencontra l'abbé de Rancé. Ceux-là savent qu'un moine corrompu est une proie que les saints n'ont arrachée au démon qu'au péril de leur vie; que la tâche de réformateur de moines dépravés est une tâche de martyr, et que la plupart de ceux qui ont voulu la remplir, en ont été ou ont failli en devenir les victimes. Saint Benoît, le père de la grande famille monastique d'Occident, ayant essayé de ramener à la régularité les religieux du monastère de Vicovarro, entre Sublac et Tibur, ils se révoltèrent et résolurent de se défaire de lui en l'empoisonnant. Comme il était à table, on lui présenta la coupe à bénir, selon l'usage; il étendit la main et fit le signe de la croix: à l'instant même la coupe se brisa. Le mystère d'iniquité fut révélé; alors le saint se levant, dit d'un air tranquille: « Dieu vous pardonne, mes frères; pourquoi osez-vous me traiter ainsi? Allez chercher un supérieur qui vous convienne. » Et il se retira (1).

Lorsque saint Charles voulut réformer l'Ordre des Humi-

*et me mettre entre les mains du R. P. abbé de la Trappe*, par M. de S.-L., brigadier des armées du roi. (Manusc. de la biblioth. d'Aix, n° 404.)

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. VII, p. 270 et 271, in-12.



liés, un malheureux de cette société tira sur lui un coup d'arquebuse, au moment où il faisait la prière du soir avec ses domestiques (1).

Il n'y a rien là-dedans qui doive nous surprendre. Plus on tombe de haut, plus les chutes sont affreuses. Si Dieu se retire de nous en proportion du mépris que nous faisons de ses grâces, il n'est pas étonnant que dans les plus saintes professions se rencontrent quelquefois les plus grands scélérats.

Cependant, les moines de la Trappe persistant dans leur résistance, l'abbé de Rancé leur parla une dernière fois, et leur dit avec plus de force et d'énergie qu'il ne pouvait souffrir plus longtemps leur vie scandaleuse; qu'il aimait trop la gloire de Dieu et l'édification du prochain pour ne pas s'opposer à leurs désordres, et que s'ils s'opiniâtraient davantage, il allait en informer Sa Majesté, qui ne haïssait rien tant que le scandale dans les personnes de leur caractère (2).

Jamais autorité de roi de France ne fut plus absolue et plus généralement respectée que celle de Louis XIV. Tout était habitué à s'incliner devant lui : grands seigneurs, évêques, prêtres et moines. Ceux-ci, à cette menace, tremblèrent de frayeur : ils avaient perdu la crainte de Dieu et ils avaient toujours la crainte du roi. A l'heure même, leur audacieuse révolte fit place à la soumission la plus humble, et ils promirent tout ce qu'on exigerait d'eux. Ce consentement ne fut pas plus tôt donné, que l'abbé de Rancé écrivit ce qui venait de se passer à l'abbé de Barbéry, de l'Étroite-Observance, au diocèse de Bayeux, et visiteur de la province, le priant avec instance de venir incessamment sur les lieux, muni de tous les pouvoirs nécessaires, pour profiter d'une occasion si favorable. Il ne manqua pas de se rendre promptement à la

(1) Voir sa *Vie*, par le P. Tournon, 3 vol in-12, Paris, 1761.

(2) Marsoll., l. II, p. 168.

Trappe, où, après quelques légères difficultés, il passa, le 17 août 1662, un concordat avec les religieux, au nom des Pères de l'Étroite-Observance, par commission de l'abbé de Prières, leur vicaire général; et il fut homologué au parlement de Paris, le 16 février 1663 (1).

En vertu de ce concordat, les anciens religieux, au nombre de six, avec un convers, eurent chacun 400 livres de pension, avec permission de demeurer dans l'enceinte du monastère ou de se retirer ailleurs.

## CHAPITRE XVI

**Etat déplorable de l'abbaye à l'arrivée de l'abbé de Rancé; il y fait de grandes réparations, ainsi qu'au prieuré de Boulogne, ne sachant encore où il se retirera (1662).**

La Trappe étant donc remise entre les mains des Pères de l'Étroite-Observance, ils en prirent possession le même jour, et l'abbé de Rancé fit venir de Perseigne cinq ou six religieux pour commencer la réforme. Mais il y avait tout à faire dans ce monastère, qui depuis longtemps n'en méritait pas même le nom. L'abbé du Val-Richer, qui en fit la visite régulière en 1685, a retracé dans son procès-verbal l'état de désolation où il était alors, afin qu'en rendant compte au Chapitre général de 1686 de la régularité parfaite où il l'avait trouvé, on pût apprécier l'heureuse révolution qui s'y était opérée par le zèle de son abbé. Voici ses propres paroles :

« Les portes demeuraient ouvertes le jour et la nuit, et les femmes comme les hommes entraient librement dans le cloître; le vestibule était si noir, si sale et si obscur, qu'il ressemblait beaucoup plus à une prison qu'à une *Maison-Dieu*. On voyait d'un côté une cave profonde, de l'autre un pressoir, avec tout ce qui sert dans de tels lieux. Aux étages

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 273.

supérieurs, les planchers étaient pourris et rompus ; on n'y marchait pas sans péril.

« Le cloître, sous un toit ruiné, se remplissait d'eau à la moindre pluie ; les colonnes qui lui servaient d'appui étaient à moitié écroulées ; les parloirs servaient d'écuries. Le réfectoire n'en avait plus que le nom ; les moines et les séculiers s'y assemblaient pour jouer à la boule, lorsque la chaleur ou le mauvais temps ne leur permettait pas de jouer dehors. Le dortoir, découvert et exposé à toutes les intempéries, était abandonné ; chacun des Frères se logeait où il voulait et où il pouvait.

« L'église n'était pas en meilleur état que la maison. On n'y voyait que pavés rompus, pierres dispersées, saletés et araignées. Les murailles menaçaient ruine, soit de vétusté, soit par les pluies continuelles qui les pénétraient dans toute leur épaisseur : elles étaient fendues depuis le haut jusqu'en bas. Le clocher était près de tomber. Les poutres sur lesquelles il était bâti, les chevrons et presque tout le bois étant vermoulus, on ne pouvait sonner les cloches qu'on ne l'ébranlât tout entier, ce qui faisait trembler de peur. Il y avait sur le maître-autel un tabernacle pour le Saint-Sacrement, avec deux statues de saint Bernard et de la Sainte-Vierge dans l'état le plus déplorable. La nef de l'église était si noire, que, quoiqu'il n'y eût plus de vitres aux fenêtres et que le jour ne trouvât point d'obstacle, il y régnait en plein midi l'obscurité de la nuit.....

« Mais le comble des maux était que, par le moyen du grand chemin qu'on avait fait depuis environ cent ans auprès des murailles du monastère, on ne voyait que vagabonds, que scélérats, qu'assassins. Les hommes et les femmes s'assemblaient dans le bois qui est tout proche, et là, comme dans un asile assuré, ils se cachaient pour commettre toutes sortes de crimes » (1).

(1) Extrait du procès-verbal dressé par l'abbé du Val-Richer, après sa première visite de la Trappe, et présenté au Chapitre de Cîteaux.

Cependant, les abbés commendataires avaient joui des revenus de cette abbaye pour les dissiper, comme avait fait l'abbé de Rancé avant sa conversion, sans avoir à cœur de la relever de ce déplorable état de ruine.

A la vue d'un si triste spectacle, les bons religieux que l'on avait fait venir de Perseigne, accoutumés à une église proprement entretenue et à la décence qui convient à un monastère bien réglé, ne purent retenir leurs larmes. L'abbé de Rancé, plein de foi et d'espérance en Dieu, les exhorta à ne pas perdre courage et leur promit toute espèce d'assistance. Sans lui, ils auraient demandé à s'en retourner; mais sa présence les soutint, et pour leur prouver la fidélité des promesses qu'il leur avait faites de les aider en tout ce qu'il pourrait, dès le même jour, il leur céda la terre du Nuisement, qui appartenait à la manse abbatiale, et consentit qu'elle fût unie à perpétuité, avec toutes ses dépendances, à la manse conventuelle. Il fit plus : il se chargea du rétablissement d'une partie des lieux réguliers.

On y apporta une si grande diligence, et on y employa tant d'ouvriers que le 20 du même mois, jour où l'Église fait la fête de saint Bernard, on y put célébrer le service divin, et les religieux commencèrent à se lever la nuit pour dire matines, ce qu'on n'avait pas vu à la Trappe depuis plus de deux cents ans. L'abbé de Rancé y assista, et sur les neuf heures il officia à la grand'messe, qui fut chantée par les religieux de l'Étroite-Observance, avec trois anciens (1), qui voulurent bien rester dans le monastère.

L'abbé de Rancé voyait avec une satisfaction bien légitime un si heureux changement; il s'attachait à cette maison en proportion des bénédictions que Dieu répandait sur elle. Il n'était cependant point décidé encore à s'y fixer; il avait toujours eu de la préférence pour le prieuré de Boulogne; il y

(1) Ces trois anciens furent le sous-prieur dom Jean Legrand, dom Louis Gérent, natif de Laigle, et dom Joseph Bernier, natif de Mortagne.

faisait alors de grandes réparations dans l'espoir de s'y retirer un jour. Il voulut voir par lui-même l'état des lieux et des choses. Il écrivait le 29 août : « Je suis enfin arrivé à Boulogne, non pour y passer l'hiver, comme je l'avais cru. Je vous mandai dernièrement que j'avais mis la réforme dans l'abbaye de la Trappe, et véritablement cette œuvre-là me paraît de telle importance pour la gloire de Dieu, qu'il ne m'est pas possible de l'abandonner plus longtemps dans ses commencements. Quoique je sois persuadé que ma présence et ma personne ne doivent être comptées pour rien, je ne laisse pas de l'être que je dois présentement l'une et l'autre à ce lieu-là préférablement à tout autre; c'est-à-dire pour quelques mois et jusqu'à ce que je voie les choses un peu plus avancées » (1).

Il était de retour à la Trappe le 10 septembre. Les nouveaux religieux s'appliquaient aux réparations de ce monastère avec une ardeur qui faisait son admiration. Il prenait plaisir à les voir porter les pierres, le sable, le mortier, et servir les maçons avec autant d'adresse que s'ils n'eussent fait autre chose toute leur vie. Il n'avait jamais eu sous les yeux le spectacle touchant de cénobites occupés à de pareils travaux, et dans un si profond silence, qu'il ne leur échappait pas une seule parole. L'aspect de ces hommes simples et innocents, travaillant avec joie et avec amour, l'impressionnait bien autrement que toutes leurs autres austérités.

Il faisait abstinence comme eux au réfectoire, assistait à tous les offices de la nuit et du jour, prenait part à leurs rudes labeurs autant que sa délicatesse pouvait le lui permettre. Il s'accoutuma insensiblement à ce genre de vie et le goûta. Personne n'en fut plus touché que dom Joseph Bernier, l'un des religieux rebelles de l'ancienne Trappe. Il aurait voulu pouvoir l'imiter, mais le poids des mauvaises habitudes l'entraînait encore. L'abbé s'aperçut des efforts qu'il faisait pour

(1) Collect. Galip., Arsenal, n° 50, p. 27, théol. franç. (copie vérifiée).

rentrer dans la bonne voie, à la manière respectueuse et pleine de reconnaissance dont il recevait les petits services qu'il s'attachait à lui rendre. « Vous avez, lui disait quelquefois ce religieux, bien de la bonté pour un misérable qui ne mérite pas qu'on pense à lui. Ce serait assez pour moi des miettes qui tombent de votre table, je ne suis pas digne de m'y asseoir avec vous. » L'abbé, qui connaissait le prix d'une âme, avait l'œil sur lui et ne l'oubliait pas dans ses prières (1).

Il commençait à comprendre qu'il pourrait fixer sa demeure dans cette solitude, en qualité d'abbé commendataire, et se borner à ce seul bénéfice. Dans cette intention, il y fit venir sa bibliothèque et ses meubles. Alors il regarda les religieux de la Trappe comme ses propres enfants, et eut pour eux des soins qui ne peuvent convenir qu'au plus tendre et au plus charitable des pères. Il veillait à tous leurs besoins avec une attention particulière; rien n'échappait à sa vigilance. Les religieux, de leur côté, charmés de sa piété et de sa vertu, avaient en lui la plus grande confiance. On les voyait sans cesse recourir à ses conseils; il y en avait même qui se confessaient à lui.

L'un de ces derniers, admirant ses grands talents pour la direction, ne put s'empêcher un jour de lui dire : « En vérité, Monsieur, je vous avoue que je souhaiterais de tout mon cœur que vous fussiez notre abbé régulier, comme vous êtes notre abbé commendataire. On serait assurément bien heureux de vous avoir pour maître et pour directeur dans la voie du salut; vous êtes né, ce me semble, pour cet emploi. Je ne suis pas prophète, mais Dieu me dit, au fond du cœur, que mes désirs sur cela seront un jour accomplis » (2). L'abbé, dont l'heure n'était pas encore venue, ne lui répondit que par des sentiments d'humilité : « Je ne suis pas digne d'un emploi si relevé, lui dit-il; mais priez Dieu pour moi, mon

(1) Marsoll., t. I, l. II, p. 210,

(2) Le Nain, l. I, p. 47.

cher Frère, car rien n'est impossible à sa toute-puissance. »

Cependant, il faisait travailler au rétablissement de la maison abbatiale, qui n'était autre, en ce temps-là, que le vieux corps de logis, où, depuis, l'on a construit la bibliothèque, et, dès la fin du mois d'octobre, il l'avait mise à peu près dans l'état qu'il souhaitait. La veille de la Toussaint, il voulut la visiter ; mais il pensa y perdre la vie. Il a lui-même fait le récit de cette aventure dans une lettre qu'il écrivit le lendemain à la Visitation de Tours. — « Je vous dirai qu'hier il faillit m'arriver le plus fâcheux accident du monde ; je faisais rebâtir dans mon abbaye mon logis particulier ; il était achevé ; je montai pour le voir. Au moment où j'en fus sorti, la chambre que je quittais tomba à cause d'une poutre du plancher d'en haut, qui se rompit en un instant. Si Dieu ne m'eût préservé, j'étais mort sans respirer ; la poutre et le plancher tombèrent tout à la fois. Un de mes gens, qui était au pied du mur, ne fut que légèrement blessé par la même protection ; voilà ce que c'est que la vie ! » (1).

La Providence, en permettant que cette habitation qu'il s'était préparée, s'écroulât en quelque sorte sur sa tête, au moment où il y entra pour la première fois, lui faisait assez entendre que ce n'était pas là qu'elle le voulait, mais dans les cloîtres avec les religieux. Il comprit ce terrible langage d'action, aussi se reprocha-t-il plus que jamais ses irrésolutions. Il écrivit le jour même de la Toussaint, sous l'impression première : « Dieu m'ouvre les portes de la solitude..... Un autre ferait, avec beaucoup moins de grâce que moi, un chemin incomparablement plus grand. Il y a tantôt six ans que je ne parle que de dégagement et de retraite, et le premier pas est encore à faire. Cependant le cours de la vie s'achève, on se réveille à la fin du sommeil, et on se trouve sans œuvres » (2).

(1) Collect. Galip., Arsenal, n° 50. (Nous avons retrouvé l'adresse de cette lettre.)

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 280.

Les cénobites et les anachorètes ne se retirent dans la solitude que pour y chercher un tombeau et le ciel. Comme saint Jérôme sous son rocher, l'abbé de Rancé, dans sa cellule, se sentit aussitôt pénétré de la frayeur des jugements de Dieu. Son âme fut assaillie de la terrible pensée de la mort. Il lui sembla qu'il ne pouvait s'y préparer trop tôt, et quoiqu'il eût renoncé à tout, il crut devoir assurer par testament au monastère de la Trappe, la jouissance de ce qu'il lui avait déjà donné verbalement, c'est-à-dire de sa bibliothèque, qui valait bien dix mille livres, et de son mobilier. Il voulait être entièrement dépouillé, et n'avoir plus, au moment fixé, qu'à se coucher dans son sépulcre.

Quoique ce testament de l'abbé de Rancé fût tenu secret, il arriva cependant que son valet de chambre, le brave et dévoué Antoine, eut connaissance de ce qu'il contenait. Cet homme avait toujours vu avec beaucoup de peine les aumônes que son maître faisait aux pauvres. La vente de Vézetz, ces sommes d'argent si considérables et ces maisons données à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'abandon des bénéfices, avaient été pour lui autant de sujets de plaintes très vives et de violents murmures. Il s'en expliquait souvent avec lui : *Voulez-vous donc, Monsieur, lui disait-il, aller à l'hôpital, et nous y mener avec vous?* — Mais lorsqu'il sut d'une manière certaine ses dernières dispositions, il entra dans une telle colère, et contre lui et contre les religieux, qu'il ne pouvait s'empêcher, dans toutes les occasions, de leur faire sentir sa mauvaise humeur. Il aurait fallu, pour avoir la paix, congédier ce trop zélé serviteur ; on pressait son maître de ne pas tarder davantage, mais Dieu qui avait ses vues sur cet homme, ne le permit pas.

Le commissaire venu de Perseigne ayant été obligé de se retirer, l'abbé de Rancé se vit réduit à faire les fonctions de maître des novices. Il les appelait dans sa chambre, les instruisait et jetait, sans y penser, le fondement de ce grand édifice spirituel qu'il devait élever plus tard. Les fêtes et les



dimanches, comme un bon père de famille, il rassemblait tous les domestiques, et leur faisait des exhortations si touchantes sur les devoirs du christianisme, qu'on vit en très peu de temps la piété et la vertu reflourir dans un lieu où le vice et le désordre avaient régné avec empire pendant deux siècles (1).

---

## CHAPITRE XVII

*Sa nièce, M<sup>lle</sup> d'Albon, se fait religieuse; cet exemple le touche; dernière lutte; il se décide à embrasser l'état monastique (1663).*

L'abbé de Rancé se sentait entraîné loin du monde, par tous les élans de son cœur et par toutes les puissances de son âme. Il avait déjà tous les goûts d'un véritable moine, et il en menait la vie depuis plusieurs mois, et cependant l'idée de l'être un jour l'effrayait encore. Le froc avait toujours été son épouvantail; et quoiqu'il vit bien par les nouveaux religieux de la Trappe, qu'il recouvrait souvent des anges dans des corps mortels, il n'avait pu jusqu'alors s'appriivoiser avec lui. Toutefois, sur la fin du Carême, la grâce commença à se faire sentir plus vivement; il eut quelques désirs de se consacrer à Dieu par des vœux de religion, mais ces désirs étaient toujours combattus par des doutes, et il ne savait pas si ces lumières venaient d'en haut ou si elles étaient l'effet

(1) Au commencement de l'année 1663, il fut obligé d'aller à Paris pour faire homologuer au Parlement le concordat qui avait été passé entre les anciens religieux de la Trappe et les Pères de la réforme. Les vacances du Parlement furent cause que cette affaire n'avait pu se terminer plus tôt. Il y trouva de l'opposition de la part des supérieurs de la Commune-Observance, surtout des abbés de Cîteaux et de Clairvaux, qui ne voyaient qu'avec dépit la réforme s'étendre dans les maisons de l'Ordre, parce qu'elle faisait la juste condamnation de leur honteux relâchement.

de l'illusion. Cela paraît par une lettre qu'il écrivit, dit-on, à la Mère Louise de la Visitation, au mois de mars, et où il s'exprime en ces termes : « Je vous conjure de continuer à prier Dieu pour moi, et de lui demander qu'il m'éclaire sur une chose qui m'importe tout à fait, et que je ne puis pas encore vous expliquer. Il faut être à lui et ne rien ménager quand il est question de le suivre, il faut le servir à sa manière et point du tout à la nôtre » (1).

Loin de lâcher prise, il se raidissait de plus en plus contre ses répugnances. « Qu'a donc de si terrible ce genre de vie pour lequel je me sens une si grande aversion, se disait-il à lui-même, et ne pourrais-je pas faire toute ma vie ce que je fais depuis six mois ? » Mais l'inconstance de l'homme, qui lui était connue, sa fragilité, et surtout la vue d'un engagement perpétuel, sans aucun retour, l'effrayaient et lui donnaient de grandes défiances de lui-même, qui causaient dans son âme un trouble et une agitation dont il n'était pas le maître (2).

Sur ces entrefaites, il apprit que sa nièce, Louise-Henriette d'Albon, renonçait au monde et se faisait religieuse de la Visitation. Il avait pour elle la tendresse d'un père, et nous ne voyons aucune de ses parentes avec qui il eût de plus fréquentes et de plus intimes relations. Plus de soixante lettres qu'il lui a écrites, respirent toute l'affection de l'oncle le plus aimant et toute la charité du directeur le plus zélé (3).

Cette jeune personne était d'une santé si délicate, qu'elle semblait ne tenir à la vie que par un fil que le plus léger souffle de la mort pouvait briser à chaque instant. Or, c'était avec cette frêle organisation que, méprisant le monde et ses fausses jouissances, au printemps de sa vie et de ses espé-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 294.

(2) *Ibid.*

(3) Plusieurs de ces lettres sont dans la collect. n° 50 de l'Arsenal, mais sans l'adresse.

rancès, au milieu de toutes les illusions qui en sont inséparables, elle affrontait l'un des Ordres monastiques les plus sévères de l'Eglise, se liait par ces engagements éternels que lui-même redoutait tant, et qu'il croyait au-dessus de ses forces. Cette pensée lui donnait de la honte, et cette honte diminuait beaucoup l'aversion naturelle qu'il avait pour l'état religieux.

Un pareil exemple dût le toucher, d'autant plus qu'il lui venait de sa famille et comme de son propre sang. Il ne manqua pas de se répéter à lui-même les paroles de saint Augustin : « Quoi ! ne pourras-tu pas ce qui est possible à cet enfant, à cette jeune fille ? Est-ce donc en elle-même ou dans le Seigneur que cela lui a été possible ? Tu t'appuies sur toi-même et tu chancelles, et cela t'étonne ! Jette-toi hardiment sur Dieu, n'aie pas peur, il ne se dérobera pas pour te laisser tomber ! »

Il ne put s'empêcher de louer la résolution de sa nièce et de la féliciter du choix qu'elle faisait, et il ne s'occupait plus, de son côté, que de demander la même grâce par d'instantes prières. La lutte continuait et avec elle les incertitudes ; c'était toujours demain, demain. Enfin sonna l'heure marquée par la divine Providence.

Dieu, pour en finir avec les irrésolutions des pécheurs, se met quelquefois ostensiblement de la partie. Il leur envoie du ciel une voix mystérieuse, cette voix qui ébranle le désert et brise les cèdres du Liban. Saint Antoine l'avait entendue dans une église d'Alexandrie : *Va, vends tout ce que tu as et donne le prix aux pauvres !* Et saint Augustin sous le figuier : *Prends, lis ; prends, lis !* L'abbé de Rancé l'entendit à son tour. Un jour qu'il venait de dire la sainte Messe, s'étant retiré dans un coin de l'église pour faire son action de grâces, il crut que la présence de Jésus-Christ au fond de son âme, était le temps le plus favorable pour le prier de lui faire connaître ce qu'il désirait de lui : on psalmodiait l'office au chœur, et, de son côté, il demandait à Dieu avec plus de ferveur que,

c'était sa volonté qu'il se fît religieux, il lui ôtât les répugnances et les oppositions qu'il ressentait encore pour cet état ; alors retentirent à ses oreilles, comme un tonnerre, ces paroles du Psaume cxxiv que les moines chantaient : *Ceux qui se confient au Seigneur seront comme la montagne de Sion, rien ne sera capable de les ébranler* (1). Il en fut frappé, terrassé, et comme si le Ciel les lui eût adressées à lui-même ; il comprit, par inspiration, que ce qu'il croyait au-dessus de ses forces, lui deviendrait facile, aussitôt qu'il aurait mis toute sa confiance en Dieu et qu'il s'appuierait uniquement sur son secours. Ne doutant plus que la volonté divine ne fût qu'il embrassât la vie religieuse, il en prit la résolution à l'instant même, et il voulut l'exécuter sans aucune remise. Ceci se passait le 17 avril 1663.

Il partit quelques jours après pour aller solliciter en cour le brevet qui lui était nécessaire. L'homme de bien, qui a choisi sa voie, n'y forme ses premiers pas qu'au milieu des plus grandes contradictions, attiré par l'un et repoussé en sens inverse par l'autre : pauvre roseau exposé aux vents les plus contraires. Sur la route de Paris, il rencontra l'évêque de Rennes, son ancien ami, s'en retournant dans son diocèse. « Quel est donc le sujet de votre voyage, monsieur l'abbé, lui demanda ce prélat, vous qu'on voit si rarement à Paris ? Assurément, il faut que ce soit quelque affaire de conséquence. » L'abbé lui raconta tout. « Y pensez-vous ? répondit l'évêque dans le dernier étonnement. Vous avez donc perdu l'esprit ? Vous, moine ! Je serai pape avant que je vous voie revêtu du froc. » Et là-dessus, il lui dit tout ce qu'il put pour le dissuader d'une entreprise qu'il regardait comme une extravagance. Mais Dieu, qui, selon ses promesses, avait déjà rendu notre abbé inébranlable comme la montagne de Sion, ne per-

(1) Cette particularité est rapportée par tous les historiens de l'abbé de Rancé : Le Nain, l. I, p. 46 ; — Marsoll., l. II, p. 174 ; — Maupeou, l. I, p. 124.

mit pas que ces paroles tentatrices effleurassent même la surface de son âme. Il lui inspira une réponse si digne, si forte, que le prélat fut comme subjugué par l'Esprit-Saint qui parlait par sa bouche. « Allez donc, lui dit-il avec émotion, où le Seigneur vous conduit. Peu s'en faut que vous ne me persuadiez aussi de me faire moine. » Ils s'embrassèrent et reprirent chacun leur route. L'évêque de Rennes était alors M<sup>sr</sup> Henri de la Mothe-Houdancourt (1), grand aumônier d'Anne d'Autriche.

L'abbé de Rancé étant arrivé à Paris, crut qu'avant de faire aucune démarche en cour, il était de son devoir d'ouvrir son cœur au vicaire général de la Réforme, Jean Jotiaud, abbé de Prières (2), très considéré de la reine-mère, regardé comme un des prêtres les plus pieux et les plus savants du royaume, et qui était alors à Paris pour les affaires de son Observance. Il alla le trouver au collège des Bernardins. Sans compliment étudié, il lui dit en l'abordant : « Mon Père, je viens vous demander l'habit de votre Réforme. Je suis un pauvre pécheur qui ai besoin d'une très austère pénitence, et je ne vois point d'autre porte à laquelle je puisse frapper, pour retourner à Dieu, que celle du cloître. Il n'y a point d'autre ressource pour moi, après tant de désordres, que de me revêtir d'un sac et d'un cilice pour offrir à Dieu les restes misérables de ma vie, en repassant mes jours dans l'amertume de mon cœur » (3).

Je ne sais, Monsieur, lui répondit l'abbé de Prières, si vous comprenez ce que vous demandez : vous êtes prêtre, docteur de Sorbonne, d'ailleurs homme de condition, nourri dans la délicatesse et dans le luxe ; vous êtes accoutumé à avoir un grand train, à faire bonne chère, vous êtes en passe d'être évêque, votre tempérament est extrêmement faible, et

(1) Fils de Phil. de la Motte-Houdancourt et de Louise du Plessis-Piquet. (Fratr. Sammarth., *Gall. christ.*, t. III, p. 933.)

(2) Monastère au diocèse de Vannes, ligne de Clairvaux, fondé en 1248.

(3) Le Nain, t. I, p. 47.

vous demandez d'être moine, qui est l'état le plus abject de l'Eglise, le plus pénitent, le plus caché, le plus méprisé. Il faudra dorénavant vivre dans les larmes, dans les travaux, dans la retraite, et n'étudier que Jésus crucifié ; enfin, renoncer au monde et à tous les plaisirs que vous y avez goûtés. En vérité, Monsieur, faites-y réflexion ; je ne saurais croire que vous parlez ingénument, quoique je ne doute nullement du pouvoir de la grâce, qui seule peut faire des changements extraordinaires et incompréhensibles. Mais pensez-y sérieusement, Monsieur. »

« Il est vrai, répliqua l'abbé de Rancé, je suis prêtre ; mais, mon Père, j'ai vécu jusqu'ici d'une manière tout à fait indigne de mon caractère. J'ai eu plusieurs abbayes, mais, au lieu d'être le père de tous mes religieux, j'ai dissipé leur bien et le patrimoine du Crucifix. Je suis docteur, mais je ne sais pas l'alphabet du christianisme. Les ignorants ravissent le Ciel, et moi je péris avec ma doctrine et mes connaissances si vous n'avez pitié de moi, mon Père, et ne m'accordez la grâce que je vous demande. Il est vrai que j'ai fait quelque figure dans le monde ; mais il est encore plus vrai que j'ai été semblable à ces bornes qui montrent les chemins aux voyageurs et qui ne se remuent jamais. Enfin, mon Père, c'est une affaire conclue devant Dieu, je veux faire pénitence, accordez-moi la grâce que je vous demande » (1).

Ces paroles étaient autant de rayons de lumière, autant de charbons brûlants : l'abbé de Prières en fut éclairé et embrasé. Il reconnut qu'il n'y avait que la grâce divine qui pût opérer de pareils changements, qu'il fallait être maître des cœurs pour en disposer ainsi. « Le doigt de Dieu est ici, s'écria-t-il, il est l'auteur de cette entreprise ; il a de grands desseins sur votre personne, je ne puis résister à ses ordres, je m'offre de vous servir dans tout ce que je pourrai. » Ils se

(1) Nous avons suivi ici Le Nain, l. I, p. 47 et 48, qui a raconté très scrupuleusement cet entretien, complété par la 1<sup>re</sup> édition, t. I, p. 97.

quittèrent pleins d'estime l'un pour l'autre ; plus tard , il s'y joignit une amitié qui dura autant que leur vie.

---

## CHAPITRE XVIII

**L'abbé de Rancé est forcé d'aller une dernière fois à Paris ; son entrevue avec Monseigneur de Comminges ; il annonce à sa famille et à ses amis sa résolution de se faire religieux (1663).**

Fort de l'appui et des sympathies du premier supérieur de la Réforme , il présenta au roi sa requête, pour qu'il lui fût permis de tenir en règle son abbaye de la Trappe. Sa proposition souffrit quelques difficultés dans le conseil ; on la regarda du mauvais côté. « Les droits de Sa Majesté y sont intéressés, disait-on, et si tous les abbés commendataires en voulaient faire autant, le roi serait privé de mille ressources pour reconnaître les services de ses sujets les plus dévoués. » Mais l'abbé de Prières et le Père Annat, confesseur du roi, avaient déjà prévenu la reine-mère, qui, avec sa sagesse et sa piété ordinaires, leva tous les obstacles. La requête fut accueillie favorablement, et, dès le 10 mai de cette année 1663, l'abbé de Rancé reçut son brevet, dans lequel on se contenta d'insérer cette clause : « A condition que l'abbé venant à mourir ou à se démettre de son titre, ladite abbaye de la Trappe retournera en commende. » Ce brevet fut mis le même jour entre les mains d'un banquier expéditionnaire en cour de Rome, pour le faire confirmer par le Saint-Siège.

On peut juger facilement quelle joie causa à l'abbé de Rancé une si agréable nouvelle ; il ne put s'empêcher d'en faire part aussitôt à l'une des personnes qu'il savait le plus s'intéresser à l'affaire de son salut. Précédemment, ses pa-

roles avaient quelque chose d'obscur et de mystérieux ; mais, aujourd'hui, le voile de sa pensée est déchiré, l'enveloppe de son cœur est brisée, et il se montre au grand jour avec son secret.

« Je suis persuadé, dit-il, que vous serez surprise quand vous saurez la résolution que j'ai formée de donner le reste de ma vie à la pénitence, *sous l'habit et dans la Réforme de saint Bernard*. Dieu m'a conduit par des voies qui m'étaient fort inconnues pendant plusieurs années ; mais enfin, depuis huit ou neuf mois que sa miséricorde m'a inspiré le sentiment dans lequel je suis présentement, j'ai commencé à voir plus clair que je n'avais fait, et je suis maintenant convaincu que l'état dans lequel il veut que je m'engage, est celui de la vie régulière..... Dieu veuille recevoir le peu que je fais, et se contenter du désir que j'ai d'en faire davantage, si je n'étais retenu par le poids de mes péchés..... Si je ne trouvais dans l'excès de ses miséricordes ce que je ne puis trouver dans mes actions, quelque changement qui arrive dans ma personne, je vivrais sans consolation sur la terre. Mais je vous avoue que, comme la confiance que j'ai eue en ses bontés, m'empêche de tomber en cette tentation, elle m'engage aussi dans un abandonnement entier à sa divine Providence ; de sorte que je me remets de tout à sa conduite, et je lui laisse pour jamais la disposition de ma personne et de tout ce que je suis. Vous jugez bien par là le besoin que j'ai de l'assistance et des prières de mes amis, pour obtenir de Dieu une correspondance fidèle aux grâces qu'il me fait.

« Priez donc Notre-Seigneur pour moi, je vous en conjure, et demandez-lui qu'il fortifie ma vocation, et qu'il me donne de l'esprit de ces grands solitaires, dont vous savez que les actions me ravissaient autrefois, puisqu'il me consacre à la retraite et à la solitude pour le reste de mes jours. Je vous proteste que je n'en passerai pas un seul sans me souvenir de vous devant Dieu. C'est la seule marque que je puis vous donner de l'estime et du respect que j'ai toujours



eus pour vous, et que je vous conserverai inviolablement, en quelque état que la Providence de Dieu me mette » (1).

L'évêque de Comminges, M<sup>sr</sup> de Choiseul, se trouvait à Paris. L'abbé de Rancé, qui était toujours à l'Institution de l'Oratoire, l'ayant visité, lui annonça qu'il avait obtenu la permission de posséder son abbaye en règle, et qu'il allait se consacrer à Dieu pour jamais dans l'état monastique. « Vous êtes donc résolu, dit l'évêque, de vous faire religieux de l'Étroite-Observance de Cîteaux? — Si résolu, lui répondit-il, que je vais partir pour entrer au noviciat. — Mais, ajouta l'évêque, comment avez-vous pu vaincre l'aversion que vous aviez pour cet état, car elle paraissait extrême? » L'abbé avoua que sa vanité naturelle lui avait livré sur cela d'étranges combats; qu'enfin la grâce avait si bien pris le dessus, que toutes ses difficultés (2) s'étaient dissipées. Il lui parla ensuite avec beaucoup d'enthousiasme de la vie religieuse. « Là-dessus je lui dis, écrivait plus tard l'évêque, que comme je connaissais qu'il avait l'esprit ardent, il irait si loin que personne ne le pourrait suivre. Il m'assura du contraire, et qu'il se modérerait » (3).

L'abbé de Rancé, ayant pris décidément le parti de se retirer à la Trappe, crut que le moment était venu de se démettre de son prieuré de Boulogne. Il ne l'avait conservé jusqu'à cette heure que parce que, dans ses projets de solitude, il lui avait autrefois presque toujours donné la préférence. Il le résigna à l'abbé Henri de Barrillon (4). Cet ecclésiastique était alors bien jeune. Sa mère, restée veuve de bonne heure, l'a-

(1) Cette lettre est datée du 12 mai, et adressée, dans les *Lettres de piété*, à une dame de qualité, probablement M<sup>me</sup> veuve le Bouthillier, sa tante.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 187.

(3) Biblioth. de Troyes (liasse 1689), manuscrits.

(4) Fils de J.-J. de Barrillon, président au Parlement de Paris, et de Bonne Fayet, fille du président Fayet. La famille de Barrillon est originaire d'Auvergne.

vait confié d'abord aux Pères de l'Oratoire de Juilly, d'où il était revenu au collège des Grassins. Il en était sorti le 25 août 1657, pour se retirer chez son oncle, Antoine de Barrillon, sieur de Morangis (1), maître des requêtes, où il n'eut sous les yeux, comme il l'a dit, que des exemples de piété, de charité, de justice et d'honneur. Après plusieurs retraites à Saint-Magloire, il avait pris l'habit ecclésiastique, et son oncle l'avait conduit chez *M. Vincent, à Saint-Lazare, pour recevoir sa bénédiction. Il se plaisait à redire plus tard combien la vertu et l'humilité de ce saint prêtre l'avaient édifié.*

On ne pouvait faire un meilleur choix (2). « La dernière grâce que je reçus de Dieu, mandait alors l'abbé de Rancé, c'est d'avoir pu disposer de mon dernier bénéfice en faveur du plus vertueux et du plus savant ecclésiastique qui soit en France. Quoiqu'il fût de mes meilleurs amis, si j'en avais trouvé un plus vertueux, je le lui aurais préféré. Il a passé quatre mois auprès de M. d'Aleth, qui a rendu ce témoignage de lui, qu'il le croyait à son âge capable de tous les emplois de l'Église. Cependant, il n'a que vingt-quatre ans. »

L'abbé de Barrillon fut très touché et très flatté de cette marque d'estime et d'affection, et toute sa vie « il tint, comme il l'a dit, ce choix à grande grâce et bénédiction, comme venant d'un si saint homme que Dieu avait donné à son Église pour être un exemple admirable de retraite et de pénitence dans la vie monastique » (3).

Voilà ce qu'il fit de ses bénéfices. Quant à son canonicat et à ses prébendes de Notre-Dame de Paris, n'ayant pas voulu, à la fin de ses études, s'astreindre à la résidence, il

(1) Il avait épousé Marie Boucherat, fille du chancelier de France. De ce mariage naquit Anne-Françoise, mariée à Antoine de Choiseul-Daillecourt.

(2) *Vie de M. de Barrillon, évêque de Luçon*, écrite par lui-même, et reproduite pour la première fois sur le manuscrit original, dans la *Revue de Bretagne* (juillet 1862).

(3) Tout cela est extrait de la *Vie de M. de Barrillon*, écrite par lui-même, et que nous avons sous les yeux.

avait été forcé de les résigner. Il s'en était dessaisi, au mois d'octobre 1653, en faveur de noble seigneur, Messire Pierre de Tudert, clerc de l'église de Paris (1). M. Félibien, chanoine de Chartres, avait hérité de son prieuré de Saint-Clémentin.

L'abbé de Rancé n'ayant plus rien qui le retint à Paris, en sortit le 15 de ce mois et revint à la Trappe où il avait encore bien des choses à régler. Il était sur le point de partir et il n'avait rien dit de son projet à sa famille, pas même à ses sœurs religieuses. L'une d'elles lui écrivit pour savoir s'il y avait quelque chose de vrai dans le bruit que l'on faisait courir. Il lui répondit : « Ce que l'on vous a dit du dessein que j'ai d'embrasser la vie régulière est certain. J'ai crû que Dieu voulait que je consacrasse le reste de ma vie à la pénitence, en ayant donné au monde la meilleure partie, et que je me séparasse pour toujours du commerce des hommes. Ma douleur est de n'avoir pas connu plus tôt la volonté de Dieu, et d'avoir donné à la terre ce que je lui devais uniquement. Je pars demain, de grand matin, pour aller commencer mon noviciat. J'ai besoin de beaucoup de prières, car la persévérance est, comme vous savez, dans les mains de Dieu.... Demandez-lui, je vous en conjure, l'entière conversion de mon cœur : on renonce sans peine à toutes les choses extérieures; mais qui est-ce qui renonce véritablement à soi-même ?

« En quelque lieu que je sois, ma chère sœur, vous me serez toujours présente en ce monde, jusqu'à ce que nous nous retrouvions dans celui dans lequel on ne se quitte jamais. Je vous supplie encore une fois, priez bien Dieu pour moi ! » (2).

Cette lettre est datée du 30 mai, la veille du départ; elle finit par un adieu suprême sur la terre et un rendez-vous dans le ciel. Ah! qui pourrait lire ces pages déchirantes sans sentir son cœur ému!

(1) Registre capitulaire, coté LL 302, folio 633.

(2) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé, à une religieuse*, t. I, p. 65.

## LIVRE TROISIÈME

Depuis le noviciat de l'abbé de Rancé à Perseigne (1) (juin 1663), jusqu'au Chapitre général de Cîteaux (mai 1667).

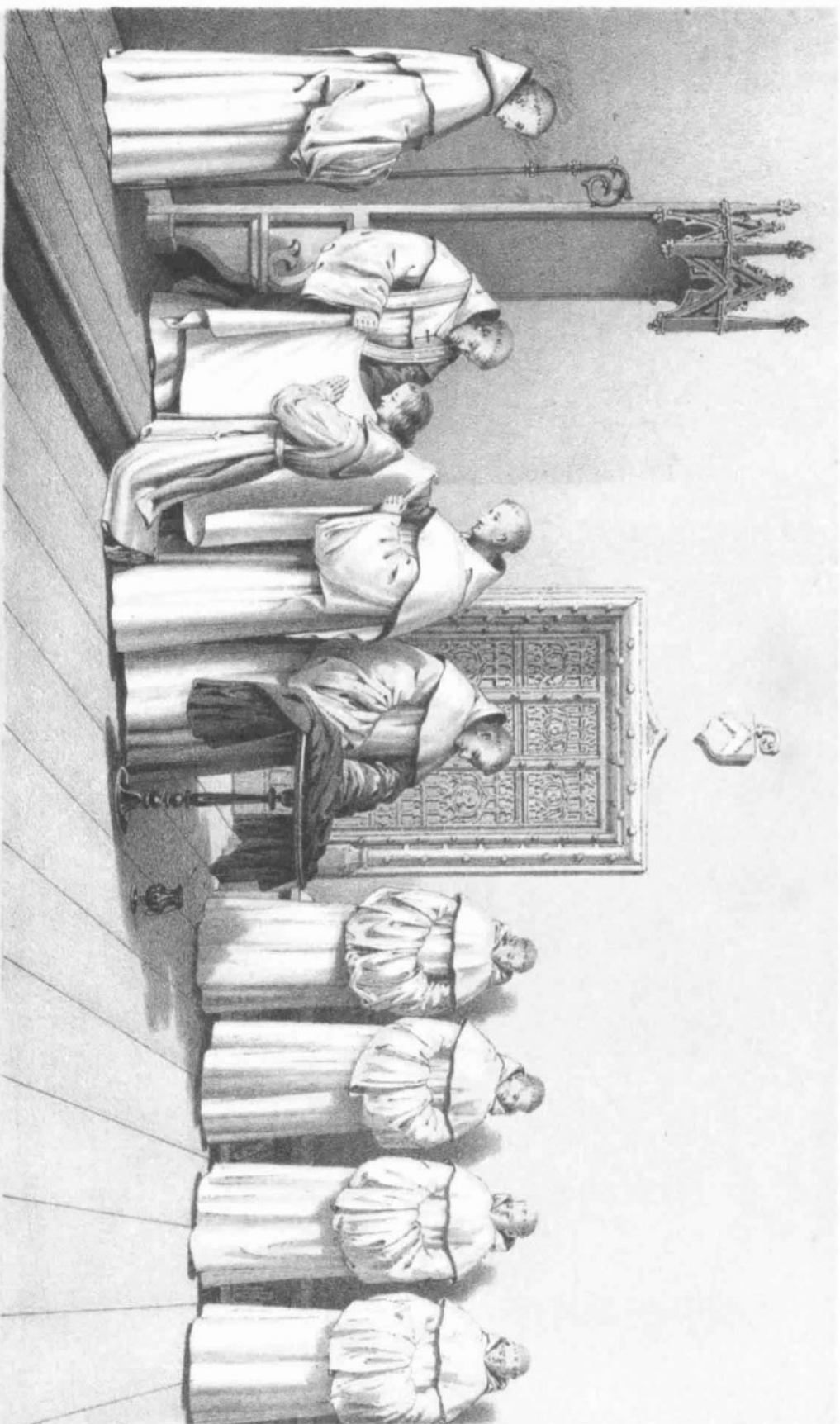
---

### CHAPITRE PREMIER

**L'abbé de Rancé se rend au monastère de Perseigne; il y prend l'habit monastique; il y tombe malade et revient à la Trappe (1663).**

Tout étant ainsi disposé, l'abbé de Rancé, le 30 mai au soir, fit sonner la grande cloche du monastère pour réunir les religieux au Chapitre. Les voyant tous autour de lui, il se leva au milieu d'un grand silence, et, avec une émotion profonde, il leur déclara, ce qu'ils ne savaient pas encore, qu'il voulait passer le reste de ses jours avec eux, sous le même habit et la même règle; qu'en attendant, il allait commencer ses épreuves à l'abbaye de Perseigne, où était le noviciat de la province: Il les exhorta à persévérer courageusement dans les voies de la perfection qu'ils avaient embrassée, et à y faire tous les jours, s'il était possible, de nouveaux progrès, en s'approchant de plus en plus des pratiques primitives et de l'esprit des saints fondateurs, dont l'institut avait été approuvé de Dieu par tant de prodiges.

(1) Au diocèse du Mans, fondée par Talva III, comte de Bellesme, ordre de Cîteaux, réformée vers l'an 1640. (Voir un manuscrit intitulé : *Notitia Regalis Abbatiae beatæ Mariæ de Persenia*. Hanc notitiam texuit D. Ivo. Jos. Gobé, humilis Perseniæ prior.)



*Lich par un religieux de l'amié*

*Imp. Lemercier & C<sup>ie</sup> Paris*

Les religieux ne purent répondre à une pareille déclaration que par des larmes de joie. La plupart le désiraient déjà très ardemment pour supérieur, parce qu'ils trouvaient dans sa direction des lumières et des secours spirituels qu'ils auraient difficilement rencontrés dans un autre. Mais leur bonheur fut à son comble, lorsqu'au sortir de cette conférence, ils virent enfin Dom Bernier, le plus obstiné et le plus scandaleux des six anciens religieux de la Trappe, se jeter à ses pieds, et lui demander la permission de le suivre au noviciat de Perseigne (1). Une heure après, son valet de chambre, qui n'avait cessé d'invectiver contre les moines, confus de ses emportements, vint lui en demander pardon, protestant qu'il ne le quitterait ni à la vie ni à la mort. L'Esprit-Saint soufflait sur ce nouveau cénacle, et la grâce frappait à coups redoublés.

Il arriva à Perseigne (2) le soir du même jour, et, dès le lendemain, on le mit aux épreuves avec les autres novices. On avait vu autrefois, dans l'ordre de Cîteaux, de grands seigneurs se faire, par pénitence et par charité : les uns, porchers ; les autres, décrotteurs de sandales, cuisiniers et marmitons. Ces merveilles se renouvelèrent dans l'abbé de Rancé : cet homme, autrefois d'une toilette si recherchée, d'une propreté si exquise, d'un goût si fin, habitué à l'éclat et à la splendeur des plus beaux salons de la capitale ; qui, mollement étendu sur un sofa, n'avait qu'à dire un mot pour faire accourir autour de lui une foule de domestiques empressés à le servir ; lui qui avait eu un des plus beaux châteaux de la France et une fortune considérable, après avoir renoncé volontairement à tout, le voilà transformé en balayeur et valet de chambre. Le travail qui lui fut enjoint, le lendemain de son arrivée, était bien capable de lui donner du dégoût ; mais son humilité l'éleva au-dessus des répu-

(1) Il ne s'y rendit toutefois que deux mois après. (Marsoll., l. II, p. 210.)

(2) L'abbé de Rancé partit de la Trappe et non de Paris pour Perseigne. Le Nain et Marsollier sont ici dans l'erreur.

gnances de la nature ; il s'en acquitta avec beaucoup d'empressement et surtout avec une adresse qu'on n'avait pas lieu d'attendre de lui. Les emplois les plus bas et les plus vils lui apparaissaient grands et sublimes, lorsqu'il s'agissait de servir ses frères et d'expier ses péchés. Plus tard, il crut devoir toujours en charger les principaux membres de la communauté.

C'était sa maxime : *Plus on est élevé au-dessus des autres par le principe d'autorité, plus on doit s'abaisser vers eux par le principe de charité.* Ces paroles mériteraient d'être gravées en lettres d'or au frontispice des palais de tous les grands de la terre : elles renferment le secret de gouverner le monde.

Le 13 de ce mois, il prit l'habit avec son valet de chambre, qui fut nommé frère Antoine, parce qu'en ce jour, on faisait la fête de saint Antoine de Padoue. Ce dut être un beau et touchant spectacle, de voir le maître et le serviteur devenir au même instant égaux sous le froc, et s'embrasser en présence de Dieu comme un couple de frères. L'abbé de Rancé avait près de trente-sept ans et demi. Sa qualité de prêtre le mettant à la tête de tous les novices qui ne l'étaient pas, il se crut obligé, pour leur donner l'exemple, à une plus grande perfection. On ne vit jamais plus d'émulation, plus de zèle dans le noviciat de Perseigne que de son temps. Il entraîna tout ses compagnons par sa ferveur : les plus forts pouvaient à peine le suivre (1).

Dès que sa retraite et sa prise d'habit furent positivement connues, presque toute sa famille et la plupart de ses amis se soulevèrent contre lui. Les uns publiaient qu'il avait perdu l'esprit ; d'autres qu'il n'avait rien fait qui ne fût de son génie propre toujours porté aux extrêmes. Le prieur qu'il avait laissé à la Trappe, ayant envoyé à Sées un jeune religieux

(1) Tout cela est tiré du *Manuscrit de Septfons*, et confirmé d'ailleurs par Le Nain, l. I, p. 51 ; — Marsoll., l. II, p. 192 ; — Maupeou, l. II, p. 159.

pour y prendre le sous-diaconat, il y fut mal reçu. L'évêque, Rouxel de Médavy, de la maison de Grancey, et le grand vicaire du diocèse lui parlèrent de son abbé comme d'un extravagant. « Qui a jamais vu, lui dirent-ils, un ecclésiastique se dépouiller de tous ses biens et se défaire de tous ses bénéfices, avant d'être sûr s'il persévérera et s'il fera sa profession ? Il ne pourra jamais soutenir un état si violent, et que deviendra-t-il, s'il est forcé de le quitter ? » (1).

Ce discours rapporté à l'abbé de Rancé ne fit aucune impression sur son âme. Plus attentif à ce que Dieu demandait de lui qu'aux vains raisonnements des hommes, il marchait toujours à grands pas, et s'efforçait, par sa fidélité à la grâce, de se rendre digne de la persévérance. « Je sais, écrivait-il alors, les différents contes que certaines personnes tiennent sur moi ; mais vous jugez bien que j'ai toujours cru que je n'en serais pas mieux traité que je suis. Priez Dieu pour moi, je vous en conjure : il m'a fait des miséricordes infinies » (2).

Cependant les forces de son corps finirent par trahir le courage de son âme. Il succomba sous le poids des austérités. Dès le cinquième mois de son noviciat, sur la fin d'octobre 1663, il ressentit un malaise général ; mais sans avoir égard à ses dégoûts et à ses lassitudes, il ne voulut se relâcher en rien de la sévérité de la règle. Enfin le mal se déclara par une fièvre violente, qui, en très peu de jours, le réduisit à une faiblesse extrême. On crut devoir le transporter à la Trappe. Les médecins n'augurèrent rien de bon de cet état, et quelques-uns même le déclarèrent mortel. Tous l'attribuèrent aux veilles, aux jeûnes et aux travaux excessifs ; tous furent d'accord que quand il céderait aux remèdes, ce n'en serait que pour un instant, si le malade ne renonçait à un genre de vie incompatible avec son tempérament.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 315.

(2) *Id.*, cahier IV, p. 316.



L'amour de la vie est si naturel à l'homme que, malgré l'expérience qu'il a des maux qui l'accompagnent, il ne la quitte qu'à regret. Il faut une âme affermie dans la vertu, et d'un ordre supérieur, pour la sacrifier sans peine, surtout quand il en doit coûter si peu pour la conserver. Mais cette tentation à laquelle tout autre novice aurait succombé, ne fit qu'affermir celui-ci dans sa vocation, et sans hésiter un moment sur le parti qu'il avait à prendre, il répondit hardiment que, s'il ne pouvait espérer de vivre qu'à condition de quitter l'habit qu'il portait, la vie était trop chère à ce prix. Il crut devoir alors se préparer à la mort (1). Il était si pénétré des miséricordes que Dieu lui avait faites, en le séparant entièrement du monde, qu'il aurait pensé se rendre indigne de ses grâces, s'il eût manqué de fidélité en cette occasion. « Quoi! disait-il, quitter un état où Dieu m'a appelé, et où je suis persuadé qu'il me veut, et le quitter pour quelques moments de vie qu'il faudra perdre tôt ou tard : quelle infidélité! » Il écrivit dans ce sens à l'évêque d'Aleth. « Je tombai malade, dit-il, cinq mois après avoir commencé le noviciat, et quoique mon mal fût fort violent, et m'eût mis à deux doigts de la mort, et que, selon les apparences, il eût été causé par le changement de ma vie, Dieu me fit tant de miséricordes, que je ne sentis jamais un soulèvement d'un moment contre le dessein que j'avais eu de prendre l'état monastique » (2).

Dès le commencement, dans l'Ordre de Cîteaux, Dieu semblait s'être toujours plu à donner des grâces particulières pour en supporter les austérités, quelque contraires qu'elles fussent à la délicatesse de la complexion.

Des personnes témoins de la vie qu'on menait à Clairvaux et de la faiblesse de saint Bernard, ne pouvaient s'empêcher de dire que *cet état était aussi violent pour lui que si on eût attelé un agneau à la charrue*, et ce tendre agneau, avec la

(1) Tout ceci est extrait de Le Nain, l. I, p. 51 ; — de Marsoll., t. I, l. II, p. 192 ; — de Maupeou, t. I, l. II, p. 163.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 315.

grâce d'en haut, a été assez fort pour trainer cette charrue plus de quarante ans, et labourer avec elle l'immense champ de l'Église.

---

## CHAPITRE II

L'abbé de Rancé se guérit et retourne à Perseigne; on l'envoie à l'abbaye de Champagne, dans le Maine, pour y rétablir l'ordre (1664).

Les médecins qui avaient désespéré de sa vie furent trompés dans leurs prévisions. La violence de la fièvre diminua sensiblement, et ses forces commencèrent à revenir. La marquise de Tourouvre et quelques autres dames de qualité dans le voisinage de la Trappe, lui firent offrir une nourriture plus délicate que celle dont les malades usent ordinairement dans les monastères réformés (1) : c'était de la volaille, du poisson, des oiseaux, de la fine pâtisserie. Il refusa avec beaucoup de politesse et s'en tint rigoureusement à ce que la règle accorde aux infirmes et rien de plus.

Sa convalescence fut longue : la fièvre le quittait et revenait alternativement. Sa constance fut toujours la même dans ces pénibles vicissitudes, et la maladie qui énerve ordinairement la vigueur de l'âme, et devient si souvent l'écueil de la vertu, ne fit que donner de nouvelles forces à la sienne. Enfin, vers les fêtes de Noël, il se trouva en état d'aller à l'église et d'assister aux offices divins. Il était au bas du chœur comme les autres novices et ne se distinguait d'eux que par une plus grande modestie et une application à Dieu plus intime et plus continuelle. Il écrivait le 6 janvier : « Ma santé est meilleure, mais je n'ai point de forces. La saison est con-

(1) Le Nain, t. I, l. I, p. 51 ; — *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 316.

traire, comme vous le savez, aux gens qui reviennent de grande maladie. La mienne a été de cette nature » (1). Cependant, à la fin du mois, il crut pouvoir retourner à Perseigne achever son noviciat. On n'eût jamais cru, à le voir, qu'il eût interrompu ses exercices un seul moment.

Quelque désir qu'il eût d'achever tranquillement le cours de son noviciat dans les exercices laborieux de la pénitence, sans être distrait par les affaires du monde, il ne lui fut pas possible de jouir de ce doux repos, et il lui fallut encore sortir de Perseigne pour une affaire qui ne pouvait, disait-on, être terminée que par sa présence et son crédit. La réforme s'établissait insensiblement dans l'Ordre de Cîteaux ; il avait été convenu, afin d'éviter toute sorte de bruits et de scandales, que les Réformés n'entreraient dans aucune abbaye, s'ils n'y étaient appelés par la majeure partie de la communauté. C'était à cette condition qu'ils s'étaient présentés dans le monastère de Champagne, diocèse du Mans (2), et qu'ils y avaient été reçus. Les anciens religieux, beaucoup plus nombreux, se repentirent bientôt de leur avoir ouvert les portes de leur maison, et formèrent le projet de les chasser et de rentrer dans ce qu'ils appelaient leurs droits.

La timidité est inséparable de la mauvaise conscience. Quoiqu'ils fussent deux contre un, ils ne se crurent pas assez forts sans un secours étranger. Ils le trouvèrent dans quelques gentilshommes du pays, accoutumés depuis longtemps à se livrer avec eux à tous les plaisirs du jeu et de la bonne chère. Il fut décidé que, sous prétexte d'une partie de chasse, on viendrait un certain jour, expulser par la force armée des gens qui s'étaient rendus insupportables par une sévérité outrée. Ce hardi coup-de-main ne put être concerté si secrètement que le bruit n'en vint à Perseigne, qui n'était

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 30, et *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 317.

(2) Fille de Savigny, ligne de Clairvaux, fondé en 1151.

pas fort éloigné de l'abbaye de Champagne. Le prieur de Perseigne, zélé pour la Réforme, crut que le seul remède à un si grand mal était d'envoyer sur les lieux l'abbé de Rancé, qui pourrait s'entendre avec ces gentilshommes et les détourner de leur dessein. Il lui en fit la proposition : le novice témoigna sa répugnance, mais le prieur sut le prendre par l'endroit le plus sensible, la gloire de Dieu, et il obéit. Il partit donc avec un simple novice comme lui, Robert Prudhomme.

A peine étaient-ils arrivés à Champagne, qu'ils y virent entrer une troupe de vingt-cinq cavaliers, tous bien montés et bien armés, qui pénétrèrent dans la première cour et s'emparèrent des avenues. Le marquis de Vassé s'était mis à leur tête, et il allait donner le signal de marcher en avant, lorsqu'on vint lui dire que l'abbé de Rancé était là et qu'il demandait à lui parler. Alors, se ressouvenant des services qu'il en avait reçus autrefois à la cour, il veut qu'on le lui amène aussitôt. Dès qu'il l'aperçoit sous son froc de novice, il sent son cœur s'émouvoir et des larmes mouiller ses paupières ; les armes lui tombent des mains, il descend de cheval, et se laissant emporter aux mouvements de sa reconnaissance, il court droit à lui, l'embrasse tendrement et se met tout entier à sa disposition. L'abbé, après quelques compliments, le pria de vouloir bien laisser les religieux de l'Étroite-Observance accomplir paisiblement la réforme qu'ils avaient commencée et d'engager ses compagnons à faire de même. Le marquis le lui promit, et aussitôt, par quelques paroles généreuses, il les décida à se retirer. Notre novice resta encore huit ou quinze jours à l'abbaye de Champagne, pour y rétablir l'ordre, et s'en revint à Perseigne (1).

Cet heureux succès fit croire au prieur de Perseigne, qu'il n'avait pas d'autres moyens à prendre, pour toutes les difficultés qui se rencontreraient dans l'établissement de la Ré-

(1) Le Nain, t. I, p. 53; — Marsoll., t. I, p. 198.

forme. Il voulut, quelque temps après, l'envoyer en Touraine, pour une affaire assez semblable à celle de l'abbaye de Champagne; mais celui-ci alléguait des raisons si plausibles, accompagnées, néanmoins, de soumission entière à ses ordres, que tout autre que ce prieur en eût été satisfait. Il n'en fut point ainsi, ces représentations lui parurent de la désobéissance, et il en fit ses plaintes au vicaire général. Ce dernier était un homme plein de sagesse et de prudence; il écrivit à l'abbé de Rancé qu'il souhaitait fort l'entretenir, et le pria de se trouver dans l'abbaye des Vaux-de-Cernai, distante de cinq lieues de Paris. Quand il eut connu tous les motifs de sa conduite, il ne put s'empêcher de l'approuver (1).

En effet, quand bien même ce n'eût pas été une irrégularité d'interrompre l'année du noviciat par tant de courses, les mêmes raisons qui l'avaient obligé de quitter la Touraine, ne devaient-elles pas l'empêcher d'y reparaitre? Le monde n'aurait-il pas eu sujet, en le voyant se jeter si vite dans les affaires, d'imaginer que les assujettissements du cloître lui étaient pénibles, et qu'il ne cherchait que les occasions de secouer un joug qui lui pesait trop? Enfin, les dissipations inséparables des longs voyages et du bruit du siècle, étaient-elles bienséantes à un homme qui ne devait penser qu'à se ménager dans le silence les miséricordes de Dieu, et se disposer dignement au plus grand et au plus difficile de tous les sacrifices, le sacrifice de lui-même?

(1) Marsoll., t. I, l. II, p. 200.

---

### CHAPITRE III

**Il prononce ses vœux et prend possession de la Trappe par procureur; il s'y installe définitivement, après avoir reçu la bénédiction abbatiale (1664).**

L'abbé de Rancé ayant reçu du supérieur général de la Réforme, l'assurance certaine qu'il serait admis à la profession, passa par la Trappe avant de s'en retourner à Perseigne. Il assembla ses religieux capitulairement, au son de la cloche, et leur annonça que le moment de mourir au monde étant venu pour lui, il allait, à la manière des mourants, leur donner connaissance du testament qu'il avait fait en leur faveur l'année précédente, et les mettre en possession de ce qu'ils ne devaient avoir qu'après sa mort, selon les lois, c'est-à-dire de sa bibliothèque et de ses meubles. Il lut donc d'une voix émue ses dernières volontés. Son émotion se communiqua à ses frères, qui ne purent répondre que par des pleurs et des sanglots.

Il n'y a que le cloître qui puisse offrir des scènes aussi saisissantes, parce que là tout se fait avec le cœur, et que rien ne bouleverse et ne brise le cœur comme les grandes idées de sacrifice, de dévouement, de mort et d'éternité !

Le prieur de la Trappe accepta la donation au nom de la communauté, et il en fut dressé acte le 12 mars de cette année (1). De tous les biens du monde dont il avait été si abondamment pourvu, il ne lui restait plus rien. Ses vues dans ce dépouillement universel étaient de se réduire, au moment

(1) Nous l'avons sous les yeux; voici les noms des témoins qui ont signé avec l'abbé de Rancé : Fr. Jean Gauthier, prieur; Fr. Jean Legrand, Fr. Anselme Gillet, Fr. René Pasquier, Fr. François Gotin, Robert Prudhomme, Michel Tessier, avec paraphe. (Robert Prudhomme accompagnait l'abbé de Rancé.)

de son sacrifice, à la nudité même de la croix de Jésus-Christ.

Un mois après, il écrivit à l'évêque d'Aleth, pour lui recommander de nouveau et son sacrifice et sa personne. Après l'avoir informé de toutes ses dispositions et de tout ce qu'il avait fait pour connaître la volonté de Dieu sur lui, il termine sa lettre en disant : « que dans trois semaines le temps de ses épreuves sera près de finir ; que les désirs de son cœur le portent à se consacrer à Dieu, mais qu'il n'en est pas moins rempli de misères ; qu'il est étonné que ses passions soient encore aussi violentes et lui livrent d'aussi rudes combats. » — Cette lettre, qui annonce encore quelques tiraillements intérieurs, ne doit point nous surprendre. Quand on revient d'aussi loin, on ne revient pas en un instant et d'un bond pour ainsi dire. La conversion ne consiste pas seulement à quitter ses péchés, mais à pratiquer les vertus contraires. La rénovation d'une âme se fait par des transformations lentes et pénibles, et non sans des tentations, des assauts, des luttes, des regards en arrière et quelquefois de profonds découragements. Quoique la foi et l'espérance doivent toujours dominer les orages du cœur, le mot terrible des saintes Ecritures n'en sera pas moins vrai à jamais : « Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement ; *cum metu et tremore !* »

L'évêque lui répondit « que sa consolation avait été grande, d'apprendre la résolution finale qu'il avait plu à Dieu de lui inspirer, pour le servir le reste de ses jours, dans une vie aussi sainte et aussi exemplaire que l'était celle de l'état religieux, en l'abbaye qu'il s'était réservée ; qu'il n'était pas surpris de ses appréhensions et de ses scrupules en présence d'une pareille détermination ; qu'il allait écrire dans tout son diocèse pour qu'on priât le Seigneur de le confirmer dans son dessein, qui était beaucoup au-dessus de la nature, mais non pas au-dessus de la grâce de Jésus-Christ, dont la puissance ne paraissait jamais mieux que dans la faiblesse de notre esprit et l'infirmité de nos corps. »

« Je renonce, lui disait-il en finissant, aux consolations que nous aurions reçues d'une seconde visite que vous nous aviez fait espérer, afin que Dieu soit plus glorifié par le parti que vous prenez; car vous et moi devons être, à l'avenir, dans un tel état que nous n'ayons aucune union et liaison qu'en Jésus-Christ, et que nous ne devons plus nous connaître selon la chair; ce qui n'empêchera pas nos communications aux pieds de la Croix, qui n'en seront que plus profitables à proportion de leur constance et de leur pureté » (1).

L'année du noviciat était révolue, et les bulles de Rome n'étaient pas encore arrivées. Ce retardement l'affligeait, mais ne l'inquiétait pas. Toujours soumis aux ordres de la Providence, il attendait avec une humble patience le moment de son immolation.

Enfin, les bulles arrivèrent à Perseigne le 19 juin, et on fixa le jour de la profession. Comme l'abbé de Rancé était droit et franc dans toutes ses actions, il crut, avant de s'engager, devoir révéler ses projets à ses supérieurs. Il leur déclara donc qu'il ne voyait rien dans la Réforme qui approchât du premier esprit de Cîteaux, et qu'il voulait essayer de le faire revivre à la Trappe. Cette proposition surprit le prieur de Perseigne. Il s'y opposa, comme à une nouveauté qui allait causer un schisme dans la Réforme même. L'abbé persista à soutenir qu'il ne ferait pas profession, si on ne lui permettait d'aller plus loin; et il fallut écrire au vicaire général de l'Étroite-Observance. Elle avait déjà ses lois et ses coutumes. Tous les monastères qui l'avaient embrassée s'y étaient conformés, et l'on croyait avoir réalisé tout ce que l'on pouvait attendre des malheurs des temps et de la faiblesse des hommes.

Le vicaire général ne fut pas moins étonné que le prieur de Perseigne, quand il lut la lettre de l'abbé de Rancé. D'a-

(1) Cette lettre est citée entièrement par dom Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 54 et suiv.



bord, il ne put approuver un dessein si extraordinaire, dont il appréhendait les suites; mais, craignant, s'il persistait dans un refus, de priver la Réforme de Cîteaux d'un religieux qui devait en être la gloire et le soutien, il répondit qu'il lui permettait de faire le mieux qu'il lui serait possible dans son monastère, persuadé qu'il ne trouverait personne qui voulût le suivre, et qu'ainsi tous ses projets s'évanouiraient d'eux-mêmes.

Sur cette réponse, l'abbé de Rancé prononça ses vœux, le 26 juin, entre les mains de Michel Guitton, prieur de Perseigne, en vertu de la commission qu'il avait reçue du vicaire général. Il était accompagné, dans cette cérémonie, de Robert Prudhomme (de Séz) et de Louis Marchis (de Paris), qui firent profession avec lui et sous son obédience.

Voilà notre athlète tout armé et tout prêt : la carrière est ouverte devant lui; d'une course nouvelle, il va s'élaner après le Fils de Dieu, et ne s'arrêtera qu'à la Croix.

Dès le lendemain, le nouveau profès fit expédier une procuration à M. Pierre Félibien des Avaux, chanoine de Chartres, son ami, à qui il avait résigné son prieuré de Saint-Clémentin, pour aller en son nom prendre possession de l'abbaye de la Trappe (1).

Pendant ce temps, l'abbé de Rancé était à Perseigne, dans le silence et la prière, tout occupé des miséricordes de Dieu envers lui. Son cœur était pur et sa conscience calme; mais l'espérance chrétienne n'est jamais sans crainte, et, comme les plus grands saints, il était toujours tremblant à la seule pensée des jugements de Dieu, et dans cette cruelle incertitude, si, après tout ce qu'il venait de faire, il était digne d'amour ou de haine. C'est ce qu'il exprime dans une lettre qu'il écrivit le 30 juin (2).

(1) *Descript. de la Trappe*, par André Félibien des Avaux, t. IV des *Relat. de la Trappe*, p. 246.

(2) Le *Manuscrit de Septfons* (cah. IV, p. 355) dit que cette lettre fut adressée à la Mère Louise de la Visitation de Tours; — Le Nain dit que

« Je vous confirme par ce billet, disait-il, le pressentiment que vous aviez de ma profession. Il y a trois jours que je l'ai faite, et que je suis lié à Dieu, pour le reste de mes jours, dans une condition qui m'a paru très vile et très méprisante selon le monde, et, par conséquent, très propre à faire pénitence de mes péchés. Vous me demandez quels ont été les sentiments de mon cœur dans ce moment ? Pour vous répondre, je vous dirai, en un mot, que je me suis vu comme un homme condamné aux flammes de l'enfer, par la grandeur et le nombre de ses péchés, et j'ai cru, en même temps, que l'unique moyen d'apaiser la colère de Dieu, était celui de m'engager dans une pénitence qui ne finit qu'avec ma vie.

« Je ne sais pas si la mienne lui plaira, et si la satisfaction publique que je veux lui faire trouvera grâce auprès de lui. Mais je sais bien que j'ai frappé à la seule porte qui m'était ouverte ; je ne pouvais rentrer que par là dans la paix de Jésus-Christ. Je vois encore toutes les raisons que j'aurais de douter que la miséricorde de Dieu s'étendît sur des misères et des égarements qui sont aussi grands que les miens ; mais, parmi tout cela, je suis plein d'espérance, et la confiance que Dieu me donne est telle, que je m'abandonne en aveugle. Je lui laisse la décision de mon éternité. J'essaierai de lui garder, avec une fidélité constante, ce que mon cœur lui a promis mille fois, avant que ma bouche lui en rendît des protestations extérieures ; et mon repos est que je sers un maître qui n'abandonne jamais ceux qui sont demeurés avec persévérance dans son service. Enfin, il fera tout ce qu'il lui plaira : il est le Seigneur, et personne n'a le droit de se plaindre ; mais je ferai mon devoir jusqu'au bout, au moins je ne cesserai point de lui en demander la grâce. Voilà, en peu de mots, ma disposition présente, qui n'est

ce fut à un de ses amis (l. I, p. 56) ; — les *Lettres de piété* (t. I, p. 75) disent aussi à un de ses amis.

qu'une pure résignation à la Providence de Dieu, et un abandonnement entier à ses soins paternels. Je me souviens d'avoir lu, dans saint Jean Climaque, qu'une créature qui a été assez malheureuse pour perdre les bonnes grâces de son Dieu, ne doit point arrêter le cours de ses larmes, jusqu'à ce que Dieu lui ait dit par lui-même, ou par quelqu'un de ses anges, que ses péchés lui sont pardonnés. »

L'abbé de Rancé a tenu parole à Dieu : *il a fait son devoir de pénitent jusqu'au bout*. Après trente-sept ans d'expiation de toute sorte, un ange viendra lui annoncer que tout est fini, que le moment du grand départ est arrivé; et cet ange sera celui de la mort.

Il ne restait plus qu'une cérémonie pour l'investir de toute l'autorité nécessaire au gouvernement monastique. C'était celle de sa bénédiction, à laquelle il s'était préparé par une retraite de quinze jours; on s'attendait qu'elle se ferait à la Trappe: mais la crainte d'un trop grand concours de monde, l'appréhension de causer du dérangement à l'évêque, qui serait obligé de s'y transporter, lui firent prendre d'autres mesures. Une maison étrangère où il fût seul, comme inconnu, et dans la dépendance, lui parut plus convenable à cet esprit de pénitence dont il était pénétré, et plus propre à conserver le recueillement dont il voulait accompagner cette action. Il se retira donc dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez, de la congrégation de Saint-Maur, où M<sup>sr</sup> Patrice Plunquet, évêque d'Ardée en Irlande, qui en l'absence de l'évêque, faisait les fonctions épiscopales, vint le bénir le 13 du mois suivant, assisté de Dom Bernard Ancelin, supérieur de ce monastère, et de Dom Albéric, religieux de Perseigne (1). Le lendemain 14 il était à la Trappe.

Les grâces qu'il avait reçues dans sa bénédiction, éclatèrent aussitôt qu'il fut à la tête de sa communauté. On vit en sa personne un renouvellement de ferveur qui bientôt se

(1) *Gall. christ.*, t. XI, p. 751.

communiqua aux autres. Son courage confondit la lâcheté, son éloquence inspira le désir de la perfection, son exemple fit aimer les pratiques les plus pénibles et rejeter peu à peu toute espèce d'adoucissement. Il remonta jusqu'aux sources, condamna les usages qui n'en avaient pas la pureté, et exposa à ses religieux, avec tant de force et d'onction, l'austérité des premiers temps dont ils étaient encore si éloignés, qu'il les prépara insensiblement à n'avoir point d'autre guide que les règles antiques. Il se mit donc à les étudier à fond; car il ne les connaissait que très superficiellement, comme il l'avoua plus tard (1). Il commença alors, et poursuivit les années suivantes ses *Déclarations* sur la règle de Saint-Benoît, qui n'ont jamais été imprimées, et dont il s'est servi comme de base et de point de départ pour le grand ouvrage qu'il publia longtemps après. Il lisait aussi beaucoup saint Jean Climaque, Cassien et les vies des Pères du désert.

En entrant dans son monastère, il n'y avait trouvé que six religieux et un novice. Robert Prudhomme et Louis Marchis, qui avaient fait profession à Perseigne pour la Trappe, vinrent se réunir à cette petite famille, ainsi que le Frère Antoine, l'ancien valet de chambre, qui avait prolongé son noviciat de quelques semaines, pour avoir la consolation de prononcer ses vœux entre les mains de son ancien maître, devenu son Père en Dieu, et d'être son premier profès. La cérémonie eut lieu à la Trappe, le 18 juillet. Ce même jour, les autres religieux renouvelèrent leurs vœux et firent promesse d'obéissance au nouvel abbé (2).

Neuf religieux et un novice! Voilà toutes les ressources du présent et toute l'espérance de l'avenir. Mais si le Dieu qui a veillé sur le berceau de Cîteaux veille sur celui de la Trappe, quel obstacle pourra en arrêter le développement? Le Sauveur n'a-t-il pas dit à ses apôtres : *Ne craignez rien, petit trou-*

(1) Voir le ch. xxii de son *Explic. de la règle de Saint-Benoît*, t. II, p. 76, in-4°.

(2) Le Nain, t. I, p. 58; — *Manuscrit de Septfons*, cah. IV, p. 345.

*peau, parce qu'il a plu au Père céleste de vous donner l'empire.* Encore un peu de temps, et le petit troupeau de la Trappe sera un peuple ; Dieu fera de sa grandeur la récompense de sa vertu.

De tout côté on avait les yeux fixés sur le nouvel abbé, pour voir quel serait le succès de son entreprise. On ne doutait ni de son zèle ni de sa capacité, mais on ne pouvait croire qu'il trouvât des religieux décidés à le suivre. Il n'employa point son autorité pour établir aucune de ces observances qu'une ferveur toujours nouvelle a soutenues, sans interruption, jusqu'à nos jours. Éloigné de cette domination impérieuse qui croit pouvoir se suffire à elle-même, quand il s'agit d'établir des lois, il avait soin de consulter ses frères (c'est ainsi qu'il les a toujours nommés) ; et comme s'il eût été dépourvu de lumière et d'expérience, il s'abaissait jusqu'à interroger le dernier d'entre eux. Quelquefois, par des délais étudiés, il les faisait soupirer après ce qu'il souhaitait lui-même avec plus d'ardeur qu'eux, et ne l'accordait qu'à leurs instances réitérées.

Il commença par bannir toute familiarité entre eux, et leur apprit à se conduire, les uns envers les autres, avec cette charité prévenante et ce respect mutuel, qui font que chacun considérant son frère comme plus saint et plus agréable à Dieu que lui-même, se croit obligé de l'honorer et de le servir.

Le commerce avec les personnes du monde fut rendu moins fréquent, en attendant qu'il fût entièrement retranché. On s'interdit les lettres et on ne songea plus au monde.

A peine l'abbé de Rancé commençait-il à goûter le bonheur de la solitude, où il était tout occupé de sa propre sanctification et de celle de ses frères, qu'il en fut arraché par des ordres auxquels il ne s'attendait point : ils étaient si pressants qu'il n'y avait pas à s'en défendre. On lui mandait qu'il eût à se rendre à une assemblée générale des supérieurs de l'Étroite-Observance, qui devait se tenir au collège des Bernardins, à Paris, pour des affaires très importantes. On ajou-

taut : qu'étant considéré comme une des colonnes de la Réforme, il ne pouvait, sans trahir la cause commune et les intérêts de Dieu et de l'Eglise, ne pas s'y trouver. Persuadé qu'il ne s'agissait que d'une absence de huit à dix jours, il crut devoir donner à ses supérieurs, dans cette occasion, la première marque de l'obéissance qu'il leur avait promise. Il partit donc de la Trappe, le 26 août, afin d'assister à l'ouverture des conférences (1).

Pour expliquer les motifs de cette assemblée extraordinaire et de tout ce qui se fera dans la suite, nous sommes forcé d'entrer dans quelques détails sur l'état déplorable de l'Ordre de Cîteaux et sur les deux Observances opposées qui se le partageaient.

## CHAPITRE IV

**De la décadence de l'ordre de Cîteaux en Europe dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle; la Réforme commence en France, à Clairvaux; Cîteaux s'y oppose; le Souverain Pontife évoque cette affaire à Rome; Louis XIV mande aux deux partis d'avoir à s'y rendre (1664).**

Quelque fortement trempées qu'aient été les plus sages institutions des hommes, elles n'ont jamais été complètement à l'épreuve de l'action délétère du temps et des passions; il arrive toujours un moment où la science et les prévisions des plus habiles législateurs se trouvent en défaut. Cîteaux, élevé si haut au-dessus du monde, était redescendu insensiblement, et la poussière du siècle avait terni sa pureté primitive. Il y avait, vers l'an 1470, un relâchement général, triple suite : de la faiblesse humaine, qui a toujours ses défaillances, même

(1) Marsoll., t. I, l. II, p. 222 et s.; — Le Nain, t. I, l. II, p. 63; — Maupeou, t. I, l. II, p. 191.

dans les plus saints états, quand elle ne s'appuie plus sur Dieu et son Eglise; des grandes richesses, qui amènent toujours dans le cloître l'innervation de la discipline; de l'époque, époque de guerres continuelles, de troubles, de bouleversements, où l'autorité était forcée de tolérer, à cause du malheur des temps, beaucoup d'infractions à la règle; car le moine, quoique placé dans une sphère supérieure, tient toujours à la terre par quelque endroit, et elle ne peut trembler sans qu'il n'en ressente les secousses (1).

A ces causes de dissolution et de ruine, il faut en ajouter une autre encore plus désastreuse, nous voulons parler des commendes. La règle de Saint-Benoît veut que l'abbé ait sa table à part, afin de pouvoir exercer l'hospitalité envers les étrangers, que l'on doit recevoir *comme si c'était Jésus-Christ même*. Cet usage, fondé sur la charité chrétienne, avait donné lieu au plus déplorable abus; car les passions pervertissent tout, même les choses les plus saintes et les plus sacrées. Quelques abbés s'étaient imaginés que s'ils pouvaient manger à part, ils pouvaient aussi habiter à part, et que, pour cela, il n'était besoin que de séparer la manse abbatiale, avec ses revenus, de la manse conventuelle, et c'est ce qu'ils firent. Le pouvoir civil, qui est toujours habile à profiter des fautes du pouvoir religieux, s'apercevant que la place d'abbé n'était souvent qu'une sinécure sans charge et sans responsabilité, une place presque laïque, crut pouvoir s'en emparer pour en doter les cadets des familles nobles, ses serviteurs et ses courtisans.

Les moines, privés de leurs abbés, sans surveillance, sans direction, tombaient peu à peu dans le relâchement, et du relâchement dans les plus grands désordres: les plus forts, après quelques résistances, finissaient par se laisser aller au

(1) Voir, sur cette période de Cîteaux, le dernier vol. in-fol. des *Annales cisterciennes*, de Manrique; mais surtout l'ouvrage de dom Gervaise, intitulé: *Histoire générale de la Réforme de Cîteaux en France*, in-4°.

torrent ; c'est ce qui était arrivé à l'abbaye de la Trappe et à une foule d'autres.

Au xv<sup>e</sup> siècle, les ravages de la guerre et une longue série d'années calamiteuses avaient amené une grande disette de toutes les choses les plus nécessaires à la vie. L'abbé de Cîteaux voyant qu'il n'était presque plus possible, dans un grand nombre de maisons de son Ordre, d'observer la règle primitive, s'était adressé au pape Sixte IV pour lui demander quelque adoucissement. Le Souverain Pontife, considérant que le droit naturel l'emporte sur toute sorte de lois d'autorité apostolique, donna par une bulle plein pouvoir aux Châpitres et aux abbés cisterciens de dispenser, selon leur conscience, de l'abstinence de la viande *autant de temps seulement que durerait la nécessité présente*. Qu'arriva-t-il ? La nécessité présente passa, l'usage des aliments gras resta.

Il était bien difficile de garder la pauvreté et la simplicité antique dans des maisons mitigées de douze ou quinze religieux, jouissant de 100,000 livres de rente (1). On se jeta dans le luxe : quel est ce brillant équipage, attelé de six chevaux, accompagné de laquais portant l'épée et le galon d'or, qui sillonne avec fracas les routes de la Bourgogne ? C'est celui de l'abbé de Cîteaux, le successeur de saint Etienne Harding, qui n'avait qu'un méchant âne avec des paniers, pour aller chercher dans les villages voisins les provisions de son pauvre monastère (2).

(1) Voici les revenus bruts d'une année de l'abbaye de Clairvaux, sur la fin :

En argent . . . . .	267,635 fr.
Froment . . . . .	30,359
Avoine . . . . .	9,589
Seigle . . . . .	604
Orge . . . . .	1,485
Navette . . . . .	1,395
Pois, fèves, paille . . . . .	2,953
Coupes de bois . . . . .	240,000
	<hr/>
Total . . . . .	554,038 fr.

Religieux, 36 ; soit, pour chacun, plus de 15,000 fr.

(2) C'est ce qui est raconté dans sa *Vie*, par M. Dalgairns, in-18.



Il n'y a plus d'esprit de silence et de solitude : s'il est vrai de dire que la vie monastique est une mort avant la mort, c'était surtout dans le premier Cîteaux. Des barrières infranchissables le séparaient du monde, dont le bruit venait mourir à ses pieds. Le moine ne devait en sortir que pour les besoins pressants de l'Eglise, avec la permission du Chapitre général et par ordre des évêques ou des papes. Mais aujourd'hui vous le rencontrez sur les grandes routes, dans les villages, sur les places publiques et dans les rues des villes, dans les hôtelleries. Il reçoit dans son cloître le seigneur du castel voisin, le petit bourgeois du hameau ; il mange avec eux dans son réfectoire ; il joue, il se divertit ; ce n'est plus un cénobite, mais un homme vulgaire.

Il n'y a plus de veilles nocturnes : autrefois, durant la ferveur primitive, le sacriste, à minuit, à une heure ou deux du matin, selon les jours et la longueur des offices, sonnait la grande cloche : à l'instant, tous les moines se levaient et se rendaient au chœur, glissant dans la nuit comme des ombres, et entonnaient les hymnes sacrées. Quelque matinal que fût le laboureur du village, en passant près du monastère, il trouvait que son confrère, le laboureur du cloître, était encore plus éveillé que lui ; il entendait le dernier écho de ses chants, et, à son exemple, il offrait à Dieu sa journée et ses travaux (1).

Au xvii<sup>e</sup> siècle, que se passe-t-il dans la plupart des maisons mitigées de Cîteaux ? Le soleil levant éclaire de ses rayons la couche sur laquelle repose le moine assoupi ; il se lève quand il veut ; il va au chœur au moment où saint Benoît prescrit d'aller aux champs ; sa psalmodie n'édifie plus personne, parce qu'elle ne lui coûte plus rien ; elle se perd dans l'enceinte de la basilique ; elle n'est plus embaumée du parfum des mortifications, elle ne s'élève plus jusqu'à Dieu sur les ailes de la pénitence (2).

(1) Voir Jul. Paris, *Nomast. cist.*, sur l'heure de l'office divin.

(2) C'est ce que nous voyons dans les nombreuses transactions entre les membres de la Commune et de l'Étroite-Observance.

Chaque ordre religieux a sa mission à remplir sur la terre ; celle de Cîteaux était monastico-agricole. Dieu avait suscité cet Institut à la face du monde pour réhabiliter l'agriculture abandonnée, méprisée par les barons de la féodalité, pour apprendre aux cultivateurs à la sanctifier par la prière et à la béatifier par les consolations célestes. Mais à cette époque, le moine cistercien avait déjà renoncé à la bêche, qui était son sceptre, à la charrue, qui était son trône, et à l'étable, qui était son palais. On ne voit plus ni le profès ni le convers dans les champs, traçant un sillon pénible, conduisant le troupeau, fauchant et moissonnant. Les granges sont amo-diées à des fermiers. Les écuries du monastère sont désertes, les bergeries sont closes, les porcheries abandonnées. Sans doute, on prie, on étudie, on écrit, on officie ; mais le vieux Cîteaux agricole a disparu ; il n'en reste plus qu'une ombre, un simulacre au fond des vallées (1).

On nous dira qu'il n'y avait plus de terrains à défricher autour des cloîtres ; eh bien, il fallait aller plus loin attaquer de nouveaux déserts.

Dieu voulait que le vieux Cîteaux renaquit en France de sa propre cendre, comme le phénix, et y fût immortel ; c'est pourquoi, au moment fixé par sa providence, il trouva encore quelques saintes âmes, qui s'étaient préservées de la contagion générale, et il en fit les instruments de sa miséricorde. De ce nombre était Dom Denis l'Argentier, quarante-quatrième abbé de Clairvaux.

Allant un jour, après Matines, prier, selon sa coutume, au tombeau de saint Bernard, il se mit à faire un rapprochement entre la régularité qui s'observait dans cette maison, lorsque ce grand saint en avait la conduite, et ce qui s'y pratiquait présentement. Il fut effrayé du contraste, et dans sa douleur il s'écria : *O abbas et abbas !* et il ajouta : « Que nous

(1) C'est un fait incontestable que le travail des mains avait disparu dans les monastères relâchés de l'Ordre de Cîteaux, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

sert-il, mon saint Père, d'avoir l'honneur de posséder ici votre corps, si nous n'avons pas le bonheur de posséder votre esprit, et pouvez-vous reconnaître pour vos enfants ceux qui mènent une vie si différente de la vôtre ! » (1).

Sous l'impression de ces pensées salutaires, il avait réuni deux abbés de sa filiation, ceux de Châtillon et de l'Aumône, Octave Arnolphini et Etienne Maugier, et ils avaient juré tous trois, sur les reliques de saint Bernard, le 9 mai 1606, de se retremper avec leurs monastères dans la première ferveur de l'Ordre. Huit autres abbés, en moins de trois ans, les imitèrent (2). En vain cette sainte et courageuse réforme avait été encouragée par les plus pieux évêques dans leurs diocèses, en vain les souverains pontifes l'avaient appuyée de leur autorité : dans les Chapitres généraux, les abbés mitigés avaient toujours réussi, par leurs intrigues, à éloigner d'eux, comme un malheur, les vertus de leur état dont on les menaçait.

Enfin, le roi Louis XIII ne croyant pas devoir souffrir plus longtemps les scandales de certains religieux, et surtout de ceux de Cîteaux, dont il recevait des plaintes continuelles, s'adressa au pape Grégoire XV, qui expédia, le 8 avril 1622, au cardinal de la Rochefoucauld un bref délégoire (3), avec des pouvoirs très étendus, pour la réformation de l'Institut monastique en France. Le roi y joignit des lettres patentes dans le même but. Le cardinal commissaire proposa d'abord ses plans de réforme à ceux de Prémontré, aux Clunistes, aux Bénédictins et aux Augustins, qui les acceptèrent sans beaucoup de résistance, mais aussi sans beaucoup de fruits, au moins pour la plupart. Il écrivit ensuite à l'abbé de Cîteaux et aux quatre premiers Pères, ceux de Pontigny, La-

(1) Gervaise, *Hist. de la Réforme de Cîteaux*, p. 90 ; — Gaillardin, *les Trappistes au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 51.

(2) C'étaient ceux de Longpont, Cheminou, Vaucler, la Charmoie, Prières, la Blanche, les Vaux-de-Cernai, etc.

(3) Ce Bref est cité entièrement dans dom Gervaise, p. 97 et suiv.

ferté, Clairvaux et Morimond, de venir à Paris s'entendre avec lui, et aviser de concert à l'exécution du rescrit pontifical, selon les pieuses intentions de Sa Majesté.

Cette réunion des principaux chefs de l'Ordre parut aux abbés partisans de la Réforme, une occasion favorable pour obtenir ce qui leur avait été jusque-là refusé. Ils écrivirent à l'abbé de Clairvaux, leur Père immédiat, une lettre touchante pour le prier de demander à M. de Cîteaux, Dom Boucherat, la permission de se réunir pour conférer ensemble des moyens les plus propres à conserver leur Observance, ce qui leur fut accordé. Le 11 de juillet 1624, se tint en l'abbaye des Vaux-de-Cernai le premier Chapitre de la Réforme, qui se composait de huit abbés ou prieurs. On fit oraison une demi-heure, pour demander à Dieu les lumières de son Esprit-Saint, puis on chanta le *Veni Creator* avec les collectes. Tout le monde étant assis, le président prononça un discours sur ce verset du Psaume cxviii : « Il est temps d'agir, Seigneur, ils ont dissipé ta loi ; *tempus faciendi, Domine, dissipaverunt legem tuam.* » On lut les principaux articles de la règle de Saint-Benoît, de la Charte de Charité, des *Us* de Cîteaux, des anciens décrets capitulaires. Cela fait, tous se mirent à genoux devant un crucifix, et promirent à Dieu de conformer désormais leur vie à ces saintes règles (1).

Arrêtons-nous un instant, et saluons ce Cénacle où souffle l'Esprit régénérateur. Ces fervents apôtres du second Cîteaux ont bien plus besoin que ceux du premier, de lumière, de force et de prudence ; car il est incomparablement plus difficile de réformer que de fonder. Que d'obstacles, de contrariétés, de persécutions les attendent pendant plus de vingt-cinq ans ! On en appela du cardinal de Larochehoucauld au cardinal de Richelieu, de celui-ci au roi, du roi au pape ; puis du pape au roi, qui ordonna aux parties d'aller à Rome terminer leurs différends. L'abbé de Cîteaux s'y était rendu

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 107.

secrètement, en toute hâte, pour préparer les voies, prévenir les esprits en sa faveur, bien décidé à se défendre par tous les moyens possibles et jusqu'à la dernière extrémité. C'était alors que les Pères de l'Étroite-Observance avaient cru devoir se concerter entre eux, sur le parti à prendre, et le défenseur qu'ils devaient opposer à un aussi puissant et aussi dangereux adversaire.

Qui vont-ils charger de soutenir le choc? Qui sera le porte-drapeau, nous dirions presque la sentinelle perdue de la Réforme? Qui sera de force à lutter contre tant de vents contraires, tant d'orages amoncelés? Qui consentira à se placer comme un objet de contradiction au milieu de tant de passions déchaînées? Qui ne craindra pas d'aller poser la première pierre du nouvel édifice à travers tant de ruines croulantes, au sein de cet inexprimable chaos? Que celui-là se résigne à être victime; qu'il s'attende à être persécuté, insulté, outragé, traîné de prétoire en prétoire. Son calvaire est devant lui, sa croix est toute prête: qu'il s'y laisse étendre et clouer, qu'il y souffre, qu'il y meure, s'il le faut; il ne peut vaincre que par ce signe.

---

## CHAPITRE V

**Les abbés de la Réforme s'assemblent à Paris; l'abbé de Rancé est député à Rome avec l'abbé du Val-Richer (1664).**

Les réformés étaient dans de grandes inquiétudes au sujet du départ clandestin de l'abbé de Cîteaux. Quelques-uns d'entre eux étaient d'avis d'abandonner les mitigés à leurs propres intrigues et de se reposer sur la divine Providence. D'autres, qui voyaient plus loin, voulaient qu'on se défendît vigoureusement: de ce nombre était l'abbé de Prières. En sa

qualité de vicaire général de l'Étroite-Observance, il en convoqua les supérieurs, qui se trouvèrent réunis au nombre de trente-deux, le 1<sup>er</sup> septembre, au collège des Bernardins, à Paris (1).

Il fut décidé qu'on enverrait deux députés à Rome. Il s'en trouvait dans l'assemblée plusieurs fort capables de cette haute et laborieuse mission ; mais l'abbé de Rancé fut élu tout d'une voix. Il eut beau représenter son peu d'ancienneté dans l'Ordre, n'étant profès que depuis deux mois ; le danger auquel on l'exposait, en le jetant dans le monde et dans l'embarras des affaires les plus épineuses ; les fautes que son ignorance ne manquerait pas de lui faire commettre ; sa communauté naissante et si faible, que l'éloigner d'elle, c'était la condamner à périr : on n'eut égard ni à ses raisons, ni à ses prières (2). On insista : il témoigna de nouveau sa répugnance à se charger d'un pareil fardeau. Mais à la fin, considérant qu'il n'était plus à lui, et qu'il aurait en vain professé la vie religieuse, s'il n'était décidé à faire le sacrifice de sa volonté, il se résigna. Il fut donc nommé premier député, chargé de porter la parole dans toutes les occasions, quoiqu'il fût plus jeune que l'abbé du Val-Richer qu'on lui adjoignit. C'était un pieux religieux qui avait autrefois fait les fonctions de curé dans la Lorraine, son pays, et qui était venu à Paris. M. Bourdoise, instituteur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, ayant connu sa piété et ses talents, lui en avait confié la direction pendant douze ans. Enfin, M. de La Place, dont il avait été le supérieur dans cette communauté, avait désiré l'avoir pour successeur au Val-Richer, qu'il avait en commende, et qu'il voulait réformer. Ce digne prêtre entra pleinement dans ses vues au sujet de ce monastère, et, pour y établir plus sûrement la

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 304 ; — *Manusc. de Sept-fons*, cah. V, p. 356 ; — Gaillardin, *les Trap. au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 87.

(2) Marsoll., *Vie de M. l'abbé de la Trappe*, t. I, p. 246.

réforme, il voulut lui-même l'embrasser. Il alla faire son noviciat à l'âge de quarante ans. Après avoir peuplé sa maison de saints religieux, il s'occupa de former de saints pasteurs, en leur communiquant, dans des conférences, l'esprit ecclésiastique qu'il avait puisé comme à sa source, sous la discipline de M. Bourdoise. Il s'appelait Dominique Georges. On ne pouvait donner à l'abbé de Rancé un plus digne compagnon (1).

Les Pères de l'assemblée, avant de se séparer, votèrent une somme pour couvrir les frais de leurs députés durant leur séjour à Rome ; mais ils représentèrent à l'abbé de Rancé que la Réforme étant épuisée par ce long procès de cinquante années que les mitigés lui avaient suscité, on lui aurait la plus grande obligation, s'il voulait bien se charger des dépenses du voyage. On supposait, en lui faisant cette demande, qu'il avait encore entre les mains quelques restes de son patrimoine dont il pourrait disposer. On était loin d'imaginer jusqu'où il avait porté l'esprit de dépouillement au moment de sa profession. Mais, par délicatesse et par générosité, il promit de pourvoir à tout (2).

Pendant qu'on rédigeait les Mémoires dont il devait être porteur, il retourna à la Trappe, afin d'y passer quelques jours encore avec ses chers enfants qu'il allait quitter. Hélas ! il ne prévoyait guère, alors, combien serait longue et douloureuse son absence. Il ne savait comment il pourvoirait aux frais du voyage, lorsque la Providence vint à son secours, d'une manière toute merveilleuse. La proximité de son départ ne l'empêchait pas de suivre toutes les régularités de la maison. Un jour ayant réuni les religieux, il leur avait distribué les outils nécessaires, et il allait les conduire au

(1) Voir la *Vie de dom Dominique-Georges*, abbé du Val-Richer, par le P. Buffier. Elle a été analysée par dom Couturier, abbé du Port-du-Salut, et se trouve dans ses Notes.

(2) Les historiens de l'abbé de Rancé, qui n'avaient pas vu les Actes de l'Assemblée, ont confondu tout cela : les frais du voyage et les frais du séjour à Rome.

travail des champs, lorsque la pluie survint. Le p̄rieur voulut lui représenter que le temps n'était pas propice pour sortir dehors ; mais l'abbé le regardant d'un œil sévère : « Toutes ces délicatesses, dit-il, ne conviennent point à des pénitents ; allons ! » (1). Et prenant sa bêche, il les mena dans une terre en friche qui n'avait point été cultivée depuis bien des années. Au premier coup de bêche qu'il donna, il sentit une résistance qu'il prit d'abord pour celle de quelque pierre, ce qui lui fit redoubler ses efforts pour la détacher ; mais quand il eut retiré la terre, il s'aperçut que cette prétendue pierre était un vase contenant des pièces d'or, et d'un or très pur (2). C'étaient de vieux écus d'Angleterre, dont chacun valait sept livres. Ayant creusé plus avant, il en trouva encore soixante autres, formant en tout cinq cents livres. Jamais hasard ne fut plus providentiel : Dieu avait voulu contribuer le premier aux dépenses du voyage. La Trappe fournit le reste (3).

La veille de son départ, il prit congé de ses frères au Chapitre, leur recommandant en peu de mots de rester fidèles à Dieu et à leurs devoirs. Les ayant tous tendrement embrassés les uns après les autres, comme un bon père ses enfants bien-aimés, il les remit sous la direction du p̄rieur, Dom Gauthier, avec un Mémoire écrit de sa main, où il expliquait ses intentions et traçait la ligne de conduite qu'on devait suivre pendant son absence. Après avoir passé une partie de la nuit en prière pour attirer les bénédictions du Ciel sur sa maison et son voyage, le lendemain, 9 septembre, il partit à la pointe du jour, avant qu'on éveillât les religieux pour Prime ; car

(1) Maupeou, t. I, p. 199 ; — Gervaise, *Hist. de la Réforme de Cîteaux*, p. 308 ; — Marsoll., t. I, p. 248.

(2) il y avait eu de grandes guerres dans ces contrées entre les Anglais et les Français, au XIV<sup>e</sup> siècle, et assez près du monastère.

(3) Le Nain (l. II, p. 64) dit que ce voyage ne lui coûta pas moins de 500 écus.



alors on reposait à la Trappe après Matines, selon l'usage de l'Étroite-Observance (1).

A son arrivée à Paris, il s'occupa de se ménager des recommandations en cour de Rome ; car quoique les saints mettent toute leur espérance dans la grâce d'en haut, ils ne laissent pas néanmoins de recourir quelquefois aux moyens humains, pour exécuter des desseins qui ne tendent qu'à la gloire de Dieu. L'abbé de Rancé, par l'accès qu'il avait auprès des grands de la terre, en obtint tout ce qu'il pouvait désirer pour la cause qu'il était chargé de défendre. La reine-mère, Anne d'Autriche, Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston d'Orléans, M<sup>lle</sup> de Montpensier, le prince de Conti, la duchesse de Longueville lui remirent les lettres les plus élogieuses et les plus pressantes (2). Les unes étaient adressées au Pape, les autres aux cardinaux ou à des personnages du plus haut rang. Toutes s'accordaient à montrer combien l'Étroite-Observance était estimée en France, et l'intérêt qu'on y prenait à sa conservation. Les Feuillants, autres cisterciens réformés, écrivirent au Père Bona, premier assistant de leur général, saint et savant religieux, fort estimé et fort aimé du Souverain-Pontife et toujours consulté dans les affaires graves. Plus de trente prélats, tant archevêques qu'évêques du royaume, donnèrent aux deux députés des attestations aussi honorables pour leurs personnes que favorables à la Réforme.

Les partisans du cardinal de Retz publiaient partout qu'il était en grand crédit à Rome. Il s'était vanté lui-même d'avoir décidé l'élection d'Alexandre VII au Conclave de 1655. Comme il était alors retiré au château de Commercy, l'abbé de Rancé crut devoir s'y rendre pour lui demander sa protection.

(1) La date du départ de la Trappe, 9 septembre, est confirmée par Maupeou, t. I, p. 290, et par M. Félibien (André), *Descript. de la Trappe*, p. 428 (*Relat.*, t. IV).

(2) Marsoll., t. I, p. 253 ; — Le Nain, t. I, p. 64.

On lui reprochera plus tard d'avoir immiscé dans une si sainte cause des gens dont la vie était loin d'être irréprochable ; mais alors, comme aujourd'hui, où étaient les innocents ? Dans quelle région, dans quel monde fallait-il les chercher ? Répudier tout contact avec les faibles et les pécheurs, ce serait vouloir s'isoler du genre humain et rompre en quelque sorte avec soi-même.

---

## CHAPITRE VI

*L'abbé de Rancé se rend à Rome ; arrivée ; premières démarches (1664).*

Il fallait encore plus de quinze jours pour que les dépêches et les mémoires qui devaient être remis aux députés fussent prêts. L'abbé de Rancé, profitant de ce délai pour aller à Commercy, laissa son compagnon à Paris, afin de presser l'expédition de toutes les pièces nécessaires, et lui donna rendez-vous à Chalon-sur-Saône pour le 8 octobre. Mais avant de quitter la capitale, il voulut écrire à ses chers enfants de la Trappe.

« Je prie Notre-Seigneur, leur disait-il, qu'il vous remplisse de son Esprit ; je ne saurais partir sans employer ce moment qui me reste (1) à vous témoigner encore une fois, que rien au monde ne me pouvait être plus sensible que cette séparation, et que jamais Dieu ne m'a si évidemment fait connaître ce qu'il avait mis dans mon cœur pour vous, que dans cette rencontre. Ma seule consolation est que, lui sacrifiant toutes mes inclinations et tous les sentiments de mon cœur, par l'obéissance aveugle que je rends aux ordres

(1) Erreur de Marsoll., t. I, p. 250. — Ce n'est pas un discours prononcé à la Trappe, mais une lettre écrite. Nous l'avons vue manuscrite à la Bibliothèque Impériale.

de mes supérieurs, j'ai sujet d'en espérer pour vous et pour moi une puissante protection. Soyez très persuadés, mes très chers confrères, que je vous porterai dans le fond de mon cœur ; qu'en tout temps et en tous lieux vos personnes, auxquelles Dieu m'a si fortement attaché, me seront présentes, et particulièrement au pied de la croix de Jésus-Christ : *Absens corpore, præsens vero spiritu*. Je le prie, autant que j'en suis capable dans mon extrême misère, de retracer en vous sa vie toute pénitente, par laquelle il a apaisé la juste indignation de son Père contre tous les hommes ; et je vous conjure aussi de vous abandonner à lui de la manière que ceux qui ne veulent que lui au monde ont accoutumé de le faire.

« Votre profession vous y engage indispensablement ; et sans cet abandonnement sans réserve entre les mains de Dieu, votre religion sera vaine et votre pénitence, pleine d'illusions, n'aura jamais le fruit ni la récompense que vous en espérez. Je suis si pressé de partir que je n'ai le temps que de vous mettre devant les yeux ces paroles de saint Bernard, rapportées par le savant saint Fastrede : « Mon fils, si tu saches combien sont grandes les obligations d'un moine, tu ne mangerais pas le plus petit morceau de pain sans l'arroser de tes larmes ! *Fili, si scires quanta sit obligatio monachi, omnis bucella quam comedis, lacrymis tuis irriganda foret.* » Priez Dieu pour moi, et songez que mon salut et le vôtre sont désormais inséparables, selon l'ordre de la Providence de Dieu ; je le prie d'avoir pitié de vous comme de moi-même, et de vous combler de ses grâces et de ses bénédictions ; et que s'il nous sépare dans le temps, il nous réunisse dans l'éternité. »

Après avoir écrit cette lettre, le 26 septembre, il alla trouver le cardinal de Retz, qui l'accueillit avec toutes les marques possibles d'estime, d'amitié et même de reconnaissance pour les services qu'il en avait reçus autrefois. Il lui offrit des lettres pour tous ses amis de Rome et pour tous les agents qu'il y avait, leur recommandant l'affaire de la Ré-

forme comme la sienne propre. En embrassant l'abbé de Rancé à son départ, il lui dit : « Allez, Monsieur, et si votre affaire traîne en longueur, suivant l'usage de cette cour, comptez que j'irai la solliciter en personne » (1). L'engagement qu'avait pris l'abbé de Rancé ne lui permit de rester à Commercy que très peu de temps.

Il était à Chalon le 8 octobre, où il trouva l'abbé du Val-Richer et l'abbé Pierre Félibien des Avaux, son ami, qui avait voulu l'accompagner (2). Il partit le lendemain pour Lyon, où il eut la consolation de baiser le cœur de saint François de Sales, conservé dans la chapelle de la Visitation, et de prier dans la cellule où cet illustre prélat avait rendu le dernier soupir. Certes, ce dut être un spectacle attendrissant et imposant tout à la fois, de voir l'abbé de Rancé unir par un baiser son cœur au cœur du saint évêque de Genève, et y puiser comme dans une source féconde, la charité, la douceur, le calme et la patience. Oh ! que ces vertus célestes étaient nécessaires à une âme aussi vive, aussi ardente, toute d'entrain et de feu comme la sienne !

Le passage des monts faillit lui coûter la vie. Le vent était si impétueux, qu'il fut renversé de cheval et roulé à terre par la violence de l'ouragan. S'il fût tombé un peu plus à droite, il eût été jeté dans un précipice affreux, où il se serait mille fois brisé. Ayant aperçu, en se relevant, la profondeur de l'abîme ouvert devant lui, il n'en fut point effrayé, et se contenta de lever les yeux au ciel et de remercier Dieu de la protection si manifeste qu'il lui avait accordée (3).

Les deux voyageurs étant arrivés à Turin le 24 octobre, M. de Servien, ambassadeur de France, les vint prendre dans ses carrosses pour les conduire à l'audience du duc de Savoie, Charles-Emmanuel II. Ils en furent reçus avec beau-

(1) Marsoll., *Vie de M. de la Trappe*, t. I, p. 254.

(2) Voir Marsoll., t. I, Avertis., p. 20 ; — Maupeou, t. I, p. 202.

(3) Le Nain, t. I, p. 65 ; — Maupeou dit que cet accident arriva au passage des Apennins, avant d'arriver à Florence (t. I, p. 206).

coup de bonté et de grandes marques d'estime. Il avait épousé Françoise Madeleine, demoiselle de Valois, fille de Gaston d'Orléans. L'abbé de Rancé avait vu souvent cette princesse chez le duc son père, mais il eut la douleur de ne pas la retrouver. Elle était morte depuis quelques mois, après un court mariage. Il remit au duc de Savoie les lettres dont il avait été chargé pour lui par sa belle-mère, la duchesse douairière d'Orléans.

De Turin, ils se rendirent à Milan. Ils y arrivèrent le 28 octobre. L'abbé de Rancé s'empessa de visiter le tombeau de saint Charles Borromée, si célèbre par son zèle pour la réformation des prêtres et des moines. Il y resta longtemps en prière. Il s'agenouilla avec une dévotion singulière près des croix, que le saint archevêque a érigées en chaque quartier de la ville, afin que les fidèles milanais fissent à l'entour la prière du soir, à certaines heures. Il voulut voir tous les appartements du palais archiépiscopal sanctifiés par la vie et les œuvres de cet ami de Dieu.

L'abbé de Saint-Ambroise, de Milan, averti de l'arrivée des deux moines français, les fit vivement solliciter de venir prendre logement chez lui, et il s'efforça de leur faire la réception la plus honorable. Mais ce qui remplit l'abbé de Rancé de consolation fut le bonheur qu'il eut de visiter, dans les vastes jardins de cette abbaye, le lieu fameux où saint Augustin eut à soutenir les derniers assauts de ses passions, lorsqu'il entendit distinctement ces paroles : « *Tolle, lege; prends et lis.* » Ce jardin, témoin de l'un des plus rudes combats que l'homme puisse se livrer à lui-même pour vaincre une nature rebelle, lui rappelait le souvenir d'un autre jardin, sous le ciel de la Touraine, témoin lui aussi d'une lutte non moins violente, de déchirements non moins douloureux, et ce rapprochement dut émouvoir profondément son cœur.

En passant par Bologne, le 5 novembre, il voulut rendre ses pieux devoirs aux corps vénérés de saint Dominique et de sainte Catherine. Il était à Florence le 8 du même mois, et le

soir même de ce jour, le marquis de Caupoli le présenta à l'audience du grand-duc Ferdinand II de Médicis. Son Altesse le reçut avec la plus flatteuse distinction, et désira lui parler en particulier, sans permettre qu'il se découvrit en sa présence. Après qu'il eut reçu de sa main les lettres de recommandation de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, il le fit introduire dans les appartements de la grande duchesse, qui l'accueillit avec beaucoup de respect et de bienveillance. C'était Julie-Victoire de la Rovère, fille de François de la Rovère, dernier duc d'Urbin. On le présenta ensuite au grand-prince Cosme et à la grande-princesse (1), fille de Gaston d'Orléans, qu'il avait dû voir souvent au château de Blois, et à qui il remit des lettres de la duchesse sa mère.

A peine fut-il de retour dans son hôtellerie, comme il était à table avec ses compagnons de voyage, un des principaux officiers de Son Altesse vint de sa part lui offrir des rafraîchissements de tout genre. Il était suivi de dix estafiers, qui portaient chacun sur sa tête un grand bassin d'argent : les trois premiers contenaient de gros poissons tout vivants, de quatre à cinq sortes : le quatrième, un gros pain de beurre pesant douze livres ; le cinquième, des huîtres à l'écaille ; le sixième, seize bouteilles des vins les plus délicieux ; le septième, six excellents fromages ; le huitième, des massépains ; le neuvième, des pistaches ; le dixième, des petits-pains mollets. L'intendant des jardins de Son Altesse suivait avec une corbeille de fruits les plus beaux, en rapport avec la magnificence des autres dons.

Un homme déjà accoutumé comme lui aux mets les plus vulgaires, qui avait fait vœu de ne vivre que de riz et de légumes durant toute sa route, n'était pas peu embarrassé de tant de présents exquis, qu'une haute convenance lui faisait un devoir d'accepter ; mais, après avoir chargé l'officier de

(1) Marguerite-Louise, fille de Gaston et de Marguerite de Lorraine, mariée en 1661 au grand-prince.

présenter à Son Altesse ses très humbles remerciements pour tant de prévenance et de bonté, et l'avoir reconduit avec beaucoup de politesse, il vint rejoindre l'abbé du Val-Richer, et lui dit en souriant : « Nous voilà plus embarrassés de notre abondance que nous ne l'étions de notre pauvreté ; mais, si vous m'en croyez, il ne nous restera bientôt plus rien. Envoyons tout cela à l'hôpital, il s'y trouvera des gens qui en auront plus besoin que nous et qui s'en accommoderont mieux. » L'abbé du Val-Richer était homme à accepter très volontiers la proposition, et le tout fut envoyé et offert aux membres souffrants de Jésus-Christ.

Son Altesse ne borna pas encore là ses attentions pour l'abbé de Rancé ; mais pendant qu'il séjourna à Florence, elle mit à sa disposition un de ses carrosses avec cocher et laquais. Le lendemain, le marquis de Caupoli vint le prendre, sur le midi, pour le conduire chez le prince Mathias, frère du grand-duc ; il y trouva la grande-princesse, qui prit plaisir à l'entretenir. Le soir, la grande-duchesse lui fit offrir sa chapelle pour y célébrer la messe le lendemain ; mais, comme il était invariable dans son principe de fuir les honneurs, il s'en excusa fort poliment, alléguant la nécessité de partir de bon matin pour accélérer son arrivée à Rome (1).

Parti de Florence le 10 novembre, il put apercevoir, le 14, les tours et les dômes de la Ville éternelle. Qui pourrait redire toutes les émotions de son âme à cet aspect ! Il y entra le soir du même jour, plus de six semaines après son départ de Paris.

Il est certaines gens qui vont à Rome avec l'idée préconçue, qu'à l'exception des arts, tout y est mal, tout y est détestable à tous les autres points de vue : de la religion, du gouvernement, de l'administration, de la conduite des affaires ; ce sont des aveugles qu'il faut plaindre d'autant plus

(1) Nous avons suivi, pour ce voyage, les trois historiens de l'abbé de Rancé, en les complétant par le *Manuscrit de Septfons*, cah. V.

qu'ils ont des yeux pour ne pas voir. D'autres, au contraire, s'imaginent que tout doit y être parfait, que les hommes doivent y être des anges. Hélas ! partout où il y a des hommes, il y a des misères humaines. On retrouve à Rome, moins qu'ailleurs certainement, mais, enfin, on y retrouve des irrésolutions, des défiances, des préventions, des intrigues, des conflits de juridiction. Malgré cela, la vérité et la justice ont toujours réussi à s'y faire jour et à y reconquérir leurs droits.

La grande merveille de Rome, ce n'est pas le Colysée, ni la Transfiguration de Raphaël, ni l'église de Saint-Pierre ; la grande merveille, c'est que des hommes y fassent une œuvre divine, c'est-à-dire que, malgré les misères de l'humanité, à travers toutes les vicissitudes et toutes les ruines du monde, ils conservent intact et inviolable, depuis 1,800 ans, le dépôt de la foi ; voilà la merveille ! Celui qui ne voit pas cela à Rome n'y voit rien, et celui qui y voit cela y voit tout. L'abbé de Rancé le comprit bien, mais il était homme, lui aussi, et comme les hommes les plus saints, il eut ses moments d'ennui et de découragement.

L'abbé de Citeaux était à Rome depuis plus d'un mois, et il avait profité de ce temps pour inspirer de tristes préventions contre les réformés. L'abbé de Rancé trouva néanmoins quelques prélats bien disposés ; mais aucun ne lui fit si bon accueil que le Révérend Père Bona, qui fut plus tard élevé au cardinalat. Il joignait à une profonde connaissance de l'antiquité profane et sacrée, une piété tendre et beaucoup de bonté et d'obligeance. Il appartenait, comme nous l'avons dit, à l'Ordre des Feuillants. Or, ces derniers étaient intéressés à la conservation de la Réforme. Ils s'étaient séparés de Citeaux pour les mêmes motifs qu'alléguaient les Réformés ; les défendre, c'était se défendre eux-mêmes. Mais, outre cela, le Père Bona avait trop de piété, il aimait trop son saint état pour ne pas protéger des religieux qui ne voulaient qu'une chose, qu'il leur fût permis de rendre à l'Ordre de Citeaux sa première beauté et de revenir à sa première ferveur.



Il avertit l'abbé de la Trappe qu'on était prévenu contre la Réforme, qu'on avait réussi à faire croire qu'il n'y avait que la reine-mère qui la protégeait, et qu'après sa mort, qui ne pouvait être éloignée, le roi et son conseil la détruiraient; que les abbés des autres pays n'en voulaient point, et qu'ils avaient déclaré que, si l'abbé de Cîteaux l'embrassait, ils se soustrairaient à son obéissance et ne viendraient plus au Chapitre général; que ces raisons paraissaient faire beaucoup d'impression sur bien des gens, parce que le roi et la France s'y trouvaient intéressés?

« Quoi ! mon Père, s'écria l'abbé de Rancé avec sa vivacité ordinaire, serait-il possible qu'on pût se résoudre à détruire une Observance établie dans plus de soixante monastères qui font l'édification du royaume, et que plus de huit cents religieux ont déjà embrassée, sans compter les abbayes de filles? Où la piété, où la vertu, où la pénitence trouveront-elles un asile si elles n'en trouvent pas auprès du Saint-Siège? »

Doucement, mon cher abbé, lui dit le bon Père, en lui prenant les mains : le Pape est très bien intentionné pour la Réforme, il aime la vertu et les gens de bien; j'ose même vous assurer qu'il vous fera une réception très gracieuse, parce que l'évêque d'Evreux lui a parlé de votre mérite; il sait votre arrivée et il vous attend. Mais ce qui est fâcheux, c'est que sa santé dépérit tous les jours, les audiences sont rares; hâtez-vous donc, je vais travailler de mon côté à vous en obtenir une au plus tôt.

Pendant qu'on sollicitait cette audience, nos abbés continuèrent leurs visites aux cardinaux et aux autres prélats de la cour romaine. Partout, ils furent reçus avec les civilités ordinaires en pareil cas : on admira la politesse et les belles manières de l'abbé de la Trappe; on n'avait pas de peine à reconnaître que c'était un homme de qualité; mais lorsqu'il venait à parler de cette vie austère et crucifiée des anciens cisterciens, qu'il voulait ramener dans la nouvelle Réforme, il s'apercevait que sa mission n'était pas comprise comme il

l'aurait désiré, et il l'attribuait à ses péchés ; il en gémissait et ne trouvait de consolation que dans la prière. Comme les saints, il savait que le moyen d'aller plus vite et d'arriver plus tôt, c'était de tomber à genoux.

## CHAPITRE VII

Entrevue avec l'abbé de Cîteaux ; audience du Pape (1664).

L'abbé de Rancé comprenait mieux que jamais qu'avec le crédit dont l'abbé de Cîteaux jouissait, il lui serait très difficile de faire quelque chose sans lui, et, à plus forte raison, malgré lui. En France, Monsieur de Cîteaux, comme on l'appelait, avait pour lui les grands seigneurs, dont les frères cadets peuplaient les monastères relâchés. Par sa naissance, il se rattachait à la plupart des familles parlementaires de Dijon : son frère utérin, Jean Bouchu, avait été président du Parlement de Bourgogne. Le prince de Condé, gouverneur de cette province, aimait à en protéger les hommes et les institutions. Cîteaux, tout dégénéré qu'il fût, en était à ses yeux une des vieilles gloires ; il se croyait obligé de le soutenir, ainsi que son abbé, de toute sa puissance ; qui était considérable. Le cardinal neveu, M<sup>sr</sup> Chigi, lui était dévoué depuis son ambassade en France (1). Le Pape lui-même était sympathique, je ne dirai pas à sa cause, mais à sa personne (2).

(1) Cette ambassade eut lieu à l'occasion de l'insulte faite à Rome au duc de Créqui, ambassadeur, par la garde corse.

(2) Die VIII dec. adfuit concioni Papæ, sede sibi designata a summo ritu Magistro, proxime post episcopos. — Christi natali die, Pontifici sacra facienti adstitit habitu pontificali, e sacrario ad altare progressus cum ultimo episcoporum, quorum in ordine sessionem habuit tempore Tertię et Missæ. (*Gall. christ.*, t. IV.)

L'abbé de Rancé, malgré toutes les recommandations, malgré l'excellence de son but, sentit bien que la lutte n'était pas égale, au moins pour le moment présent. Il voulut essayer un rapprochement, offrir des concessions sur quelques points, afin d'en obtenir sur d'autres, et arriver ainsi à la pacification de l'Ordre.

Il connaissait depuis longtemps M. de Cîteaux, dont la famille était alliée à la sienne (1), il surmonta toutes ses répugnances, et se décida, pour le bien de la Réforme, à lui faire visite avec son compagnon. Ce fut dans cette occasion qu'il déploya cette fermeté, dont il ne savait jamais se départir là où il voyait les intérêts de Dieu, sans oublier le respect toujours dû à l'autorité.

Après les premiers compliments, il lui témoigna combien il regrettait de se voir obligé d'agir et de solliciter contre lui; qu'il serait plus édifiant pour toute l'Eglise de terminer à l'amiable leurs différends qui n'avaient déjà fait que trop de bruit; que s'ils attendaient que le Pape leur donnât des juges, on serait obligé de produire, de part et d'autre, bien des choses qu'il serait plus à propos d'ensevelir dans un éternel silence; qu'enfin, étant chef de l'Ordre, rien ne lui serait plus honorable devant Dieu et devant les hommes, que d'y mettre lui-même la paix par un accommodement dont chacun aurait lieu d'être satisfait (2). « Quel accommodement? dit l'abbé de Cîteaux. — Qu'on nous laisse, répondit l'abbé de Rancé, nos vicaires généraux, nos assemblées particulières, et nous ne parlerons plus de la réforme de tout l'Ordre, que vous gouvernerez comme vous le jugerez à propos. — Vous voulez donc faire schisme, reprit avec indignation l'abbé de Cîteaux, et vous soustraire à mon obéissance? »

(1) Par sa mère Charlotte Joly, d'origine dijonnaise; lorsque son père, M. le Bouthillier, quitta Dijon, il se démit de ses fonctions de président au Parlement de Bourgogne en faveur de Jean Bouchu, le frère utérin de l'abbé de Cîteaux. (Voir Palliot, *Parl. de Bourg.*, p. 66.)

(2) Marsoll., t. 1, p. 269; — Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 215.

L'abbé de Rancé qui, durant l'assemblée du clergé de France, n'avait pas tremblé en présence du cardinal Mazarin, ne fut point intimidé de ces paroles piquantes ; il répliqua avec fermeté : « Il n'y a pas de schisme là où il n'y a qu'un chef, quoique les membres ne mènent pas une vie uniforme ; autrement, il faudrait dire que toute l'Eglise est dans le schisme, parce que tous les fidèles qui la composent ne mènent pas tous la même vie. Nous vous reconnaitrons tous pour le général de l'Ordre, nous recevrons de vous la confirmation de nos vicaires, et nous assisterons à vos Chapitres généraux. C'est ainsi que se gouvernent les Ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, où il y a des réformes comme dans le nôtre. » On ne voit pas ce que l'abbé de Cîteaux pouvait opposer à ces raisons. Aussi demanda-t-il du temps pour réfléchir.

Deux jours après, étant venu rendre aux députés de la Réforme la visite qu'il en avait reçue, il loua beaucoup leur modération, et dit qu'il eût été à souhaiter qu'on eût pris d'abord dans leurs différends les voies de douceur qu'ils proposaient ; mais que, dans l'état où étaient les choses, on ne pouvait éviter un jugement dans les formes ; qu'il l'avait demandé à Sa Sainteté, et l'avait assurée qu'il recevrait de sa main telle réforme qu'il lui plairait d'établir dans l'Ordre, afin que tout le monde fût convaincu qu'il ne cherchait point à l'éviter. L'abbé de Rancé allait répliquer, mais la visite de l'évêque d'Evreux, M<sup>sr</sup> de Maupas du Tour, aumônier de la reine-mère, qui arriva à l'instant même, mit fin à celle de l'abbé de Cîteaux.

Ce prélat connaissait beaucoup l'abbé du Val-Richer, et il était plein d'estime et d'affection pour lui. Le temps n'avait pas encore effacé de son souvenir la gloire dont s'était couvert l'abbé de Rancé, en soutenant à l'âge de dix-sept ans sa thèse de philosophie, à laquelle il assistait comme représentant d'Anne d'Autriche, qui n'avait pu s'y trouver, empêchée qu'elle était par son grand deuil. Député lui-même en cour

de Rome, depuis quelques mois, conjointement avec l'évêque de Soissons, pour solliciter au nom du clergé de France la canonisation du bienheureux François de Sales, il avait été témoin, non sans grande peine, des intrigues des mitigés et de leur acharnement contre les députés de la Réforme.

Ce fut lui qui les avertit que l'abbé de Cîteaux, avec son procureur général, avait passé chez le cardinal-neveu toute la soirée précédente, bien avant dans la nuit. Il ne fut pas difficile alors de conjecturer que c'était l'espérance d'un jugement favorable qui l'avait rendu si éloigné de tout accommodement. « Vous aurez audience du Pape au premier jour, ajouta l'évêque d'Evreux ; mais attachez-vous surtout à vous bien justifier sur l'appel au Parlement : car il m'a paru que Sa Sainteté était choquée de ce procédé, et, ici, ces sortes de démarches sont regardées comme des attentats aux droits de l'Eglise, et on ne les oublie jamais. » Il leur donna ensuite beaucoup d'autres avis dont ils surent profiter (1).

Sur le soir, on vint leur annoncer de la part de M<sup>sr</sup> Favoriti que le lendemain, deuxième de décembre, le Pape, à l'issue de la messe, les admettrait à l'audience. Quoique tout parût désespéré de la part des hommes, l'abbé de Rancé, qui savait que c'est dans ce moment que Dieu prend plaisir à faire éclater sa puissance, pour nous montrer qu'il tient les cœurs dans sa main, et leur inspire les sentiments qu'il veut, employa une partie du temps qui lui restait à prier le Seigneur de protéger la cause de ses serviteurs, qui ne cherchaient que les intérêts de sa gloire, et invita son collègue à en faire autant de son côté (2). Pleins de confiance en Dieu, les deux députés partirent le lendemain pour se rendre au palais du Quirinal, où ils arrivèrent comme le Pape allait commencer sa messe, à laquelle ils assistèrent, et, quelques instants après, on les conduisit à l'audience. L'abbé de la Trappe, qui

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 414 ; — c'est ce qui est confirmé par Marsoll., t. I, p. 270 et 271.

(2) Marsoll., t. I, p. 274, d'après le journal de l'abbé Félibien.

portait la parole, fit une petite harangue latine, dont voici la traduction (1).

« TRÈS SAINT-PÈRE,

Nous nous présentons humblement aux pieds de Votre Sainteté, au nom de ceux qui ont embrassé la Réforme de Cîteaux, établie en France par l'autorité du Siège apostolique, pour recevoir ses paroles sacrées avec autant de respect que si c'étaient celles de Dieu lui-même. La ruine totale de la discipline de l'Ordre de Cîteaux, son rétablissement demandé par les vœux empressés de tant de rois, de princes et de seigneurs, sollicité par tant de prières, et qui rencontrait toujours des entraves, était un sujet de plaintes pour tous les gens de bien. L'Eglise, au souvenir de l'antique beauté de cet Ordre, ne cessait de pleurer de se voir dépouillée de ce qui faisait autrefois son ornement. Mais depuis que Votre Sainteté, héritière de la vigilance pastorale de Jésus-Christ, aussi bien que de sa puissance suprême, prend des mesures pour le renouvellement entier de cet Institut, œuvre si digne de sa sollicitude, elle bannit la tristesse, essuie les larmes, et fait renaître dans tous les cœurs le doux et légitime espoir que l'Ordre de Cîteaux, tombé pendant tant de siècles dans un état déplorable, touche non seulement au terme de ses maux, mais encore qu'il va recouvrer le premier lustre de sa ferveur antique.

« En effet, très Saint-Père, cette haute réputation de sagesse que vous vous êtes faite à si juste titre dans tout l'univers, ne saurait rendre douteux le succès de cette entreprise. C'est ce qu'espère l'Eglise, c'est ce qu'attendent présentement tant de royaumes et tant de peuples. L'importance de l'affaire tient tous les esprits en suspens et tous les yeux tournés vers vous. Ce qu'on n'aurait pas manqué d'obtenir de saint Grégoire-le-Grand, si affectionné à l'Institut de saint Benoît,

(1) Maupeou, *Vie de M. l'abbé de la Trappe* (Pièces just.), t. I, p. 508 et 509.

c'est cela même qu'on attend d'Alexandre, également grand, qui, par l'éclat de sa piété, la beauté de son esprit, son savoir éminent, n'est au-dessous d'aucun de ses prédécesseurs. Il nous reste une seule grâce à demander à Votre Sainteté, si elle le permet, c'est qu'à raison de la gravité de l'affaire, des grandes espérances que tout le monde a conçues, pour un examen plus approfondi des choses, dans l'intérêt de la Réforme qui va s'établir et se répandre parmi tant de nations différentes et dans des pays si lointains, elle ait la bonté de confier tout ce travail à une congrégation de cardinaux de la sainte Eglise romaine. »

En finissant, il présenta à Sa Sainteté les lettres dont il était porteur, et qui toutes déposaient en faveur de sa cause.

Le Pape avait écouté ce discours avec attention, et même témoigné sa satisfaction; il répondit aux députés avec beaucoup de bonté: « que leur arrivée ne lui était pas seulement agréable, mais qu'il l'avait attendue et apprise avec bien du plaisir, *adventus vester non solum gratus est nobis, sed expectavimus eum*; qu'il estimait l'Étroite-Observance; qu'il s'était fort réjoui en apprenant les progrès qu'elle faisait en France; qu'il aurait bien souhaité que chacun fût ainsi rentré dans son devoir, et dans l'ordre où il devait être naturellement; qu'il n'avait point caché ses sentiments là-dessus à l'abbé de Cîteaux, et que lorsqu'il lui avait parlé de son affaire, il lui avait toujours fait entendre qu'il ne déciderait rien sans avoir ouï les parties. Enfin, il les chargea d'assurer la Réforme qu'il l'aimait, et qu'il lui accorderait toujours sa protection » (1).

Encouragé par ces dispositions bienveillantes, l'abbé de Rancé en profita pour insinuer ce que l'évêque d'Evreux lui avait si fort recommandé la veille. « J'ai appris, Saint-Père, avec une douleur infinie, qu'on avait voulu nous desservir auprès de Votre Sainteté, en s'efforçant de lui persuader que

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 68; — Marsoll., t. I, p. 275; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 318.

nous avons tiré nos affaires de la juridiction ecclésiastique, pour les porter aux tribunaux séculiers ; cependant la vérité est, et je supplie Votre Sainteté de le croire, que ce sont nos parties qui, malgré nous, nous ont traduits au Parlement de Paris, en y appelant comme d'abus des sentences apostoliques, rendues en faveur de la Réforme, et le Parlement n'a fait que déclarer qu'il n'y avait point d'abus. »

On remarqua que le Pape prit ici un air plus sérieux. « Sachez, dit-il, que j'ai deux oreilles, et que je n'accorde jamais la plus favorable à ceux qui essaient de me prévenir ; *se duas habere aures et deteriorem illi qui prævenit præbere ; meliorem vero alteri servare solitum*. Parce que le Parlement a pris quelque connaissance de cette affaire, on veut dire qu'il a tout fait. » Il tourna ensuite le discours sur d'autres choses, leur demanda des nouvelles de la santé du roi et de la reine, et leur fit mille questions différentes, parlant toujours latin, avec beaucoup de facilité et d'élégance. « Je fus auprès de Sa Sainteté, écrivait depuis l'abbé de Rancé, environ une heure et demie ; on ne pourrait attendre plus de marques de bonté et de bénignité qu'elle nous en fit paraître dans l'air de son visage et dans ses paroles ; quand je les aurais inspirées moi-même, elles n'auraient pu être plus obligeantes. »

En prenant congé de Sa Sainteté, l'abbé lui dit que n'osant espérer la faveur d'être admis une seconde fois à ses pieds, il la suppliait de lui donner sa bénédiction pour lui et pour tout le monastère, dont elle avait bien voulu lui confier la conduite. Le Pape le fit très volontiers, l'assurant que pendant le cours de son affaire, il le verrait toujours avec plaisir (1).

L'abbé de Rancé, en se relevant, ressentit, comme tous ceux qui ont eu le bonheur d'être admis près du vicaire de Jésus-Christ, qu'une parole de vie avait touché son cœur et ranimé son courage. Plus tard, au milieu des plus violentes

(1) Marsoll., d'après le Journal de l'abbé Félibien.



contradictions, il n'accusa jamais le Souverain-Pontife dont les sentiments lui étaient bien connus ; il lui conserva toujours tout son respect et tout son amour.

---

## CHAPITRE VIII

**Nomination d'une commission ; pèlerinage à Sublac ; retour à Rome ; découragement ; Mémoires des députés réformés ; incidents fâcheux (1664).**

Dès la première entrevue qu'il avait eue avec le Père Bona, l'abbé de Rancé avait bien compris qu'il avait un ami de plus, et il en eut bientôt des preuves. En effet, deux jours après l'audience, ce saint religieux lui apporta un Mémoire qu'il avait déjà dressé dans le but d'obtenir du Pape une Congrégation particulière de cardinaux. L'abbé de Rancé s'empressa de le présenter au secrétaire des Mémoires, M<sup>sr</sup> Piccolomini, qui le reçut avec de grandes marques de respect, l'assurant qu'il lui rendrait tous les services qui dépendraient de lui. En effet, trois jours après, la Congrégation ou commission était nommée et composée de cardinaux et de prélats selon son désir. Les cardinaux étaient : Franciotti, Corrado, Farnèse, Pallavicini et Celsi. Les prélats : Fagnani, Bossi, Altieri, Vecchi et Ugolini (1).

Les fêtes de Noël qui approchaient suspendirent le cours des affaires. Nos deux abbés profitèrent de cet intervalle pour entreprendre le pèlerinage de Sublac. On sait que c'est en ce lieu que saint Benoît, le patriarche des moines d'Occident, resta plusieurs années dans la retraite et l'oubli. L'abbé de Rancé, avec son compagnon de voyage, s'en alla donc de ce côté, passant près des plus gracieuses villas, sans daigner les regarder, foulant les ruines les plus curieuses, sans les inter-

(1) Marsoll., t. I, p. 278 et 279, d'après le Journal de M. Félibien.

roger ; traversant les bourgs les plus renommés, sans demander leurs noms, prêtant l'oreille au bruit lointain des cascades du Tévérone, n'admirant que les grottes et les cavernes des rochers.

La vue des lieux sanctifiés par le séjour et les prodiges des grands serviteurs de Dieu, imprime irrésistiblement aux moins dévots, un sentiment de vénération, quelquefois même de saisissement. Que n'éprouvèrent donc pas ces dignes enfants de saint Benoît, à la vue de cette terre consacrée par la pénitence et les larmes de leur premier Père ! Avec quelle religieuse frayeur ne durent-ils pas s'agenouiller dans la grotte sacrée, *sacro speco* ! Quelle ne fut pas leur désolation, lorsqu'ils comparèrent cette première ferveur monastique, si pure dans son origine, avec cet esprit de relâchement qui en était venu au point de repousser la règle de Saint-Benoît comme impraticable !

A leur retour, ils trouvèrent les esprits aussi partagés qu'auparavant : les uns essayaient de leur prouver que ce grand démêlé qui durait depuis cinquante ans, était une affaire à terminer en un quart-d'heure, et que l'Étroite-Observance ne différant de la Commune que par l'abstinence de la chair, il n'y avait qu'à abolir cette abstinence et les réunir toutes deux par là sous les mêmes lois (1). D'autres, il faut l'avouer, paraissaient mieux disposés. L'un d'eux surtout, ami intime du cardinal de Retz, se faisait un devoir de les défendre en toute occasion, et les tenait secrètement au courant de ce qui se passait dans la Congrégation.

Comme elle s'était déjà assemblée une fois, il leur avoua que la résolution était prise de ne pas souffrir de schisme dans l'Ordre, mais de réunir tous ses membres sous un seul chef, parce qu'il serait plus facile de les maintenir ainsi dans la dépendance du Saint-Siège. « Ne croyez pas, dit-il, qu'on se relâche jamais sur cet article. — Si cela est ainsi, répondit

(1) Marsoll., t. I, p. 287, d'après le Journal de M. Félibien.

l'abbé de Rancé, l'Étroite-Observance est perdue sans ressource. Comment pourra-t-elle se soutenir sous un chef qui, ayant toute l'autorité en main et une grande aversion pour des gens dont la vie est une condamnation de la sienne, s'appliquera entièrement à la renverser !

Sur ces entrefaites, la maladie du Pape et quelques appréhensions de sa mort prochaine n'effrayèrent pas peu l'abbé de Cîteaux, qui avait tout à redouter d'un changement de pontificat. Il envoya donc bien vite le procureur général de l'Ordre prier les députés de concourir avec lui à une expédition prompte de leur procès : « Vous y avez plus d'intérêt que nous, dit-il ; par votre crédit, vous avez déjà obtenu une Congrégation, et vous avez fait en une semaine ce que d'autres ne pourraient faire en un an. Si le Pape venait à manquer, nous nous trouverions si reculés, que de longtemps nous ne pourrions en venir au point où nous sommes déjà arrivés, et après tant de dépenses que l'Ordre a faites pour terminer ses différends, nous serions aussi peu avancés que le premier jour. »

Les députés de la Réforme promirent à l'abbé de Cîteaux d'apporter toute la diligence possible à la rédaction de leurs Mémoires. « Le principal de l'affaire, dit le procureur, consiste à abréger et à réduire nos contestations à moins de chefs qu'on pourra, en convenant des autres à l'amiable ; par exemple, ne pourriez-vous pas convenir avec nous que l'Ordre ayant eu déjà dispense du *Saint-Siège sur l'abstinence de la viande*, il peut à l'avenir *en user sans scrupule* et laisser à l'abbé de Cîteaux *le pouvoir de vous nommer des supérieurs* pris dans votre corps, pour vous gouverner, au lieu du vicaire général que vous avez ? Par là, chacun aurait ce qu'il souhaite, le reste serait bientôt réglé. »

La réponse des députés fut que l'Étroite-Observance ne pouvait, ni en honneur ni en conscience, consentir à ce que l'Ordre usât d'une permission qui ne lui avait jamais été accordée ; que des maisons particulières, pour des raisons de

nécessité, pouvaient avoir obtenu dispense, mais que ces raisons ayant cessé, il n'y avait que la licence et l'impénitence qui pussent jamais s'en prévaloir, et qu'on ne montrerait jamais que le Saint-Siège en eût accordé une générale à tout l'Ordre. Qu'à l'égard du vicaire général, n'en avoir point ou en avoir un qui dépendît entièrement de l'abbé de Cîteaux était une même chose pour la Réforme, puisqu'il la détruirait aussi bien et d'une manière moins odieuse pour lui, par un homme qui serait en sa main, que par lui-même (1). Toutes ces réponses si fermes et si positives firent perdre au procureur l'espérance de réussir dans sa négociation, il prit congé et chacun ne pensa qu'à se bien défendre devant les juges.

Les députés de l'Étroite-Observance s'appliquaient dans leurs Mémoires à démontrer la nécessité de choisir des vicaires généraux dans le sein de la Réforme, d'avoir des assemblées particulières, de revenir à l'antique abstinence. Leurs raisons étaient déduites avec tant de logique, de force et d'éloquence, avec une piété et une onction si sensibles, que les commissaires en furent touchés. Ainsi, lorsqu'on vint à discuter dans la Congrégation l'article de l'usage de la viande, on trouva plus de difficulté à l'accorder qu'on ne pensait. Peu s'en fallut que, dès ce jour, la résolution ne fût prise de l'interdire dans tout l'Ordre (2). La conclusion fut remise à la première assemblée, et il y avait lieu d'espérer qu'elle serait favorable. Mais Dieu, qui paraissait déjà avoir abandonné l'Ordre de Cîteaux, permit qu'un incident, qui eut lieu à la Faculté de théologie de Paris, vint dissiper ces quelques lueurs d'espérance.

Un bachelier de l'Étroite-Observance, dom Joseph Montulé, profès de Perseigne, soutint une thèse en Sorbonne, où la question de l'autorité du Pape et des conciles était traitée fort au long, et décidée conformément à la doctrine des con-

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 323 ; — Marsoll., t. I, p. 283.

(2) Id., *Hist. de la Réf.*, p. 326.

ciles de Bâle et de Constance et aux opinions des théologiens gallicans. La thèse fut attaquée fortement par des docteurs apostés et soutenue avec une égale vigueur, et cela en présence du vicaire général de la Réforme.

Une affaire si éclatante ne put être ignorée du Nonce de Sa Sainteté en France ; il en fit de grands reproches au vicaire général qui, pour s'excuser, prétendit que ce religieux étant de la filiation de Cîteaux, c'était à l'abbé de Cîteaux à le reprendre ; que si, à son défaut, il ne l'avait pas fait lui-même, ç'avait été dans la crainte d'empiéter sur ses droits, et en le blessant, d'accroître encore sa malveillance (1).

Ce fut donc à l'abbé de Cîteaux que le Nonce fit porter ses plaintes, et sa réponse acheva de perdre dans son esprit le vicaire général et la Réforme. Il déclara que s'il eût été présent, il n'aurait jamais souffert une pareille insolence dans ce religieux, quoique de l'Étroite-Observance ; que le vicaire général aurait dû la réprimer, mais qu'étant lui-même et toute la Réforme dans de pareils sentiments, il n'avait eu garde de le faire. Pour preuve de ce qu'il avançait, il envoyait au Nonce une requête présentée au roi par les Réformés, où il prétendait que l'on retrouvait en germe les opinions de la thèse de dom Montulé. Le Nonce adressa aussitôt ces deux pièces à Rome (2).

On ne regarda plus dès lors l'abbé de Cîteaux dans cette ville que comme un zélé défenseur des droits et des prérogatives du Saint-Siège, et l'Étroite-Observance comme son ennemie capitale. Les députés n'osaient plus paraître devant leurs juges, ni devant les autres prélats de la cour romaine. En vain disaient-ils qu'un grand corps ne pouvait être responsable des opinions d'un de ses membres ; que s'il en était ainsi, il n'y aurait pas dans l'Église et dans le monde une seule institution qui ne dût être condamnée ; que la Réforme était pleine de respect et de vénération pour le Saint-Siège ;

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 326.

(2) Marsoll., t. I, p. 288, d'après le Journal de M. Félibien.

qu'on devait la juger par les preuves qu'elle en avait données et en donnait encore chaque jour, et non par les paroles d'un écolier. Cela était vrai, mais le coup était porté, et les premières impressions restèrent.

---

## CHAPITRE IX

Entretien de l'abbé de Rancé avec le P. Bona; il se décide à rentrer en France (1665).

Dans une situation si critique, l'abbé de Rancé, comme toujours, eut recours à la prière. Mais toutes les fois qu'il tombait à genoux pour répandre devant Dieu son âme affligée, il ne se relevait jamais qu'avec une réponse de mort, c'est-à-dire avec les plus tristes pressentiments. Cependant, afin de ne négliger aucun moyen, il résolut d'aller encore rendre une visite au Père Bona, pour le consulter sur la conduite qu'il avait à tenir. Celui-ci qui l'aimait tendrement n'omit rien pour le consoler, lui disant que Dieu se plaisait à exercer notre foi, qu'il avait ses moments qu'il fallait attendre, et mettre toute sa confiance en lui. Il ajouta qu'une marque qu'il n'avait pas abandonné l'Étroite-Observance, c'était que, malgré toutes ces contradictions apparentes, le Pape lui était toujours favorable, et qu'il le savait de manière à ne pouvoir en douter.

A ces mots, l'abbé de Rancé sentit renaître son courage. « Je ne vois, dit-il, d'autre remède à nos maux que d'avoir une audience. Je ne saurais croire que Sa Sainteté veuille détruire notre Réforme, après toutes les assurances qu'elle m'a données de sa protection et même de son amitié et de son estime, qu'en pensez-vous? — Cette démarche ne peut rien

gâter, répondit le Père Bona, mais je doute fort qu'on vous accorde une pareille faveur » (1).

En effet, elle fut refusée, et pour toute réponse, on dit à l'abbé de Rancé qu'il n'avait qu'à s'adresser à la Congrégation qui avait été établie pour cette affaire. C'était là une adresse du parti opposé qui avait pris les devants et défendu qu'on parlât au Pape, sous prétexte que sa santé qui allait toujours s'affaiblissant, pourrait en souffrir (2).

Dans ce même temps, l'abbé de Prières qui avait appris le mauvais état des affaires de la Réforme, s'était hâté d'obtenir des lettres des évêques de France les plus recommandables par leur piété et leur doctrine, pour qu'on les remit aux cardinaux et aux prélats de la Congrégation (3). Parmi ces lettres il y en avait une d'Anne d'Autriche, adressée à M<sup>sr</sup> Fagnani, l'un des plus distingués. Nous avons cru devoir la mettre tout entière sous les yeux du lecteur.

« J'ai reconnu par vos dernières lettres, écrivait-elle, l'application que vous avez pour me procurer la satisfaction que je demande il y a plus d'un an, de voir la Réforme de Cîteaux entièrement confirmée dans ce royaume, avec la même autorité apostolique qu'elle a été établie. Vous m'avez promis que vous ferez lire et examiner par la Congrégation, les Mémoires que je vous ai envoyés jusqu'à présent. En voici encore un dernier, qui contient plus particulièrement mes intentions sur cette affaire, qui ne tendent qu'à conserver dans les monastères de France, une grande union et une seule Observance conforme à leur Règle.

« Vous me ferez un office des plus agréables de m'obtenir la fin de ce Mémoire, par le crédit que je sais que vous avez auprès de Sa Sainteté et de la Congrégation ; sans quoi, je ne pourrai plus empêcher le cours de la justice de ce royaume, laquelle se portera toujours à maintenir la Réforme en la ma-

(1) Marsoll., t. I, p. 296, d'après le Journal de M. Félibien.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 329.

(3) Marsoll., t. I, p. 296, d'après le même Journal.

nière qu'elle a été établie par l'autorité du Saint-Siège. Mais il sera plus glorieux à notre Saint-Père de le faire lui-même ; vous lui ferez un service digne de votre zèle d'obtenir cette grâce de lui. J'attends cela de l'affection que vous m'avez promise, de laquelle je ne perdrai point le souvenir » (1).

Une déclaration si formelle fit réfléchir les cardinaux de la Congrégation. Ils comprirent que l'autorité de la reine sur l'esprit du roi son fils, balancerait toujours tout autre crédit, quel qu'il pût être, et qu'ainsi le Bref ne serait jamais reçu en France ; la résolution fut prise de le tenir secret, tant que vivrait cette pieuse princesse dont la santé dépérissait tous les jours (2).

L'abbé de la Trappe était surpris de ne plus entendre parler de son affaire. Tout ce qu'il apprenait ne faisait qu'accroître ses peines et ses tourments et le confirmer dans la pensée qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui que s'en aller. Cependant, comme cette démarche pouvait avoir des suites graves, il ne voulut pas se fier à ses propres lumières. Il exposa ses raisons à plusieurs de ses amis aussi éclairés que sages et s'en remit à leur décision. Ils conclurent tous que, vu la situation présente des affaires de la Réforme, sa présence n'était plus guère utile à Rome, et qu'un seul député était suffisant. Ils crurent même entrevoir dans son éloignement quelques chances heureuses. « Qui sait, disaient-ils, si vos adversaires voyant un départ si prompt, auquel il ne s'attendent point, n'y soupçonneront pas du mystère ? Ils imagineront peut-être que vous n'allez en France que pour solliciter un ordre de la cour qui rappelle l'abbé de Cîteaux, et l'oblige à venir se soumettre aux jugements qui ont déjà été portés sur vos différends. Il est certain au moins que cela tiendra vos juges en suspens, jusqu'à ce qu'ils aient des nouvelles certaines de ce que vous faites ; enfin, il peut arriver

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 436.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 329.



dans cet intervalle des changements qui vous seront favorables (1).

Il n'y avait rien dans ces conjectures qui ne fût probable, et la suite le prouvera. Avant de partir, il écrivit au vicaire général de la Réforme l'état où il laissait les affaires et les raisons qu'il avait de retourner en France ; il lui disait en peu de mots que ses péchés étaient un obstacle invincible au succès de la mission dont il avait été chargé, et qu'elle ne réussirait jamais tant que ses intérêts seraient en aussi mauvaises mains que les siennes. Il écrivait à peu près dans le même sens à ses amis de France, et les avertissait de son retour. Il partit en effet de Rome le 4 février (2) 1665, sans rien dire à personne.

Certes, nous sommes loin de nous dissimuler la gravité, l'étendue des obstacles et des difficultés que l'abbé de Rancé rencontra sur sa route, mais il n'ignorait pas qu'il avait cela de commun, à Rome même, avec la plupart des fondateurs et des réformateurs d'Ordres : avec saint François d'Assise, saint Dominique, saint Ignace de Loyola, dont l'Institut fut d'abord rejeté par une congrégation de cardinaux ; avec Jean de la Barrière, le chef et l'auteur de la réforme cistercienne des Feuillants. La papauté marche, comme la Providence, avec une lenteur pleine de sagesse, avec poids et mesure, tenant aux vieilles institutions, en garde contre les nouvelles, ne les approuvant qu'après bien des épreuves, lorsqu'elle voit évidemment que la main de Dieu est avec elles. L'élément humain se retrouve toujours ici-bas dans les plus saintes œuvres et avec les plus saints hommes ; or, l'abbé de Rancé, caractère naturellement vif et ardent, plein de confiance dans la pureté de ses intentions, impatient de courir dans la carrière, fut déconcerté de tant d'oppositions et de tant de retards. Hélas ! est-il étonnant que la plainte se soit échappée

(1) Marsoll., t. I, p. 298 et 303, d'après le Journal de M. Félibien.

(2) Le Nain dit que ce fut le 30 janvier ; mais Maupeou et le *Manusc. de Septfons* disent que ce fut le 4 février.

de son cœur et que le murmure soit tombé de ses lèvres ! Faut-il être surpris de le voir se retirer avec la tristesse et le découragement dans l'âme !

---

## CHAPITRE X

L'abbé de Rancé trouve à Lyon des ordres qui l'obligent de retourner sur ses pas ; la Providence vient à son secours ; il dresse de nouveaux Mémoires ; arrivée du cardinal de Retz à Rome ; nouvelles contrariétés ; nouveau découragement (1665).

Le départ de l'abbé de Rancé ne fut pas plus tôt divulgué à Rome, qu'il y excita un déchaînement général contre lui. On disait qu'il n'avait agi ainsi que par dépit, et dans le désespoir de ne pouvoir l'emporter sur la Commune-Observance. Les plus modérés soutenaient que cet homme n'était point propre aux affaires, qu'il était trop inflexible et trop attaché à son sens ; qu'à force de vouloir pousser les choses à l'extrême, il ne venait à bout de rien ; qu'enfin, on aurait attendu de lui plus de modération et de constance (1).

On ne l'épargnait guère plus en France ; car, lorsqu'il fut arrivé à Lyon, il y trouva beaucoup de lettres où il était traité sans ménagement. On lui représentait qu'il faisait le plus grand tort à sa réputation ; qu'il s'était trop pressé de partir de Rome ; que les affaires ne se terminaient pas si vite ; qu'il fallait beaucoup de patience pour les conduire heureusement ; qu'au surplus, tout n'était point désespéré, comme il se l'imaginait ; qu'il n'était pas impossible, avec le temps, de faire revenir les juges de leurs préventions ; que quitter la partie, c'était la perdre ; qu'enfin, on ne pouvait pas comprendre qu'un homme d'esprit comme lui, eût fait une pareille faute.

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 331 ; — Marsoll., t. I, p. 305.

Parmi ces lettres, il y en avait une du vicaire général de la Réforme, datée du 24 février, qui, sous des termes plus doux et plus polis, répondait à toutes ses raisons, et le conjurait avec beaucoup d'instance de retourner sur ses pas. Il le prévenait que le cardinal de Retz allait partir au premier jour pour Rome, résolu de tout employer pour la défense et la conservation de la Réforme ; que la reine-mère la lui avait encore recommandée très particulièrement, jusqu'à lui dire qu'elle s'en prendrait à lui si l'affaire ne réussissait point ; qu'elle l'avait chargé d'une seconde lettre pour le Pape, où elle s'expliquait d'une manière si précise, qu'on espérait que Sa Sainteté y donnerait une sérieuse attention ; qu'en attendant, il lui envoyait des lettres de recommandation de tout ce qu'il y avait de plus distingué en France parmi les prélats (1).

Cependant, il s'était trouvé fort embarrassé à Lyon, non par la honte de retourner sur ses pas, et d'avouer par cette démarche qu'il avait fait une faute ; mais il n'avait d'argent qu'autant qu'il lui en fallait précisément pour se rendre à Paris, et il ne savait où en prendre pour faire ce second voyage. Comme il était dans cette perplexité, un inconnu de peu d'apparence vint le trouver aux Pères de l'Oratoire, où il était descendu, et, lui ayant demandé s'il n'était point l'abbé de la Trappe, il lui annonça qu'il était chargé par quelqu'un de lui présenter une bourse où il y avait quarante louis d'or (2), le priant de l'accepter. L'abbé voulut savoir d'où lui venait cet argent, afin de rendre ce qu'il allait en prendre à titre de prêt, mais il ne voulut pas le lui dire. Il protesta aussitôt qu'il ne recevrait rien sans cet éclaircissement ; alors, l'inconnu laissa la bourse sur la table et voulut s'enfuir ; l'abbé l'en empêcha ; mais on avait si bien fait la leçon à cet homme, qu'il n'en put rien tirer davantage, et après bien des difficultés, il accepta quatorze louis (3). On a su depuis qu'un

(1) Marsoll., t. I. p. 305 ; — Gervaise, p. 332.

(2) Marsollier dit 400, mais c'est une erreur (t. I, p. 309).

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 463 ; — Marsoll., t. I, p. 308 et 309 ; — Maupeou, t. I, p. 226.

généreux ami qu'il avait à Paris, ayant appris qu'on lui envoyait l'ordre de retourner à Rome, et se doutant bien que ses fonds devaient être épuisés, avait écrit à un frère qu'il avait à Lyon de lui fournir, sur son compte, tout l'argent dont il aurait besoin, mais de prendre si bien ses mesures, qu'il ne connût point d'où lui venait ce secours. C'est ainsi que la divine Providence, qui avait pourvu aux frais de son premier voyage par une voie merveilleuse, voulut pourvoir encore au second par une autre, qui n'était pas moins extraordinaire. Dans toutes les occasions, il a éprouvé les soins de cette tendre mère; aussi, faut-il avouer que sa confiance en elle était admirable (1).

Dès le lendemain, il se mit en route, quoique la saison fût fort rigoureuse, et que les neiges rendissent le passage des Alpes très difficile. Après beaucoup de peines et de fatigues, il arriva à Rome le 1<sup>er</sup> avril. Son retour fut plus agréable qu'il n'aurait osé l'espérer : les cardinaux et les autres prélats, touchés de ce grand exemple d'abnégation et d'obéissance qu'il venait de donner, parurent se radoucir, et il en fut accueilli avec plus de bienveillance que la première fois. Quoiqu'ils lui fussent opposés au point de vue monastique, cependant, ils étaient pleins de vénération pour sa personne. « *Cet homme, disaient-ils, aurait été bon pour faire un saint des premiers siècles de l'Eglise, mais dans ces temps de relâchement, il ne trouvera aucun imitateur. La résistance qu'il éprouvera dans son Ordre même ne fera que grossir le scandale, au lieu de le détruire* » (2).

Il présenta à tous ces prélats de nouvelles lettres des évêques de France, qui parlaient de la réforme de Cîteaux, comme de l'une des œuvres les plus saintes et les plus édifiantes qu'il y eût dans le royaume et dans l'Eglise. Ils les reçurent avec plaisir et lui firent espérer qu'ils lui seraient

(1) Gervaise, p. 333.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 464.

plus favorables qu'il ne l'avait cru. On ne réglerait rien sans l'avoir écouté, et sans avoir bien examiné tout ce qu'il jugerait à propos de produire pour sa défense.

L'abbé de Rancé n'avait pas encore remarqué à Rome de pareilles dispositions pour la cause de l'Étroite-Observance ; afin d'en profiter, il s'empessa de rédiger un Mémoire succinct, réduit à cinq chefs : 1<sup>o</sup> que l'abstinence de la viande fût générale dans tout l'Ordre de Cîteaux , parce qu'elle était expressément ordonnée par la Règle de Saint-Benoît, par les anciens statuts, et que le Saint-Siège n'en avait jamais accordé une dispense générale ; 2<sup>o</sup> qu'il fût permis à la Réforme d'avoir un premier supérieur qui la gouvernât, avec le nom et l'autorité de vicaire général ; 3<sup>o</sup> qu'il fût élu par les membres de ladite Observance, et confirmé par l'abbé de Cîteaux, afin de ne pas déroger à ses droits de chef de l'Ordre ; 4<sup>o</sup> qu'on accordât à l'Étroite-Observance le droit de tenir des assemblées particulières, pour le bien et la conservation de la régularité ; 5<sup>o</sup> que l'Étroite-Observance fût autorisée à mettre la Réforme dans les monastères de la Commune, à certaines conditions dont il serait facile de convenir (1).

Cependant, l'abbé de Cîteaux n'avait pas été plus tôt de retour en France, qu'il n'avait pu s'empêcher de faire éclater sa joie, et de dire partout qu'il avait obtenu à Rome une pièce décisive. Il en citait même les principaux articles ; mais il ne pouvait montrer que des copies informes, écrites de la main de son secrétaire, et qui n'avaient rien d'authentique. Le bruit ne laissa pas que de s'en répandre, et l'abbé de Rancé en fut informé de tant d'endroits, qu'il se crut obligé de porter ses plaintes au cardinal qui présidait la Congrégation. Il lui représenta que, contrairement à la parole tant de fois donnée, qu'il ne serait rien prononcé sans l'avoir communiqué aux parties intéressées, et sans entendre leurs réponses, l'abbé de Cîteaux montrait en France un jugement définitif.

(1) Le Nain, t. I, p. 74 et 75 ; — Marsoll., t. I, p. 312.

Le prélat parut piqué de ce reproche et protesta qu'il n'y avait point eu de jugement rendu, mais seulement un projet que l'on pouvait modifier (1).

Sur ces entrefaites, le cardinal de Retz arriva à Rome, et l'un de ses premiers soins fut de s'informer de la vie qu'y menait l'abbé de Rancé. Il apprit qu'elle ne différait point de celle qu'il aurait menée dans son monastère : qu'aux jeûnes, aux veilles, aux couches dures, à l'abstinence et aux autres austérités prescrites par la règle, il ajoutait les travaux continuels où sa députation l'engageait, et prenait une nourriture si vile et si chétive, qu'on s'étonnait qu'elle pût le soutenir. Il ne dépensait chaque jour, pour son vivre, que dix-huit deniers. Le cardinal ne manqua pas, à la première visite, de lui déclarer que l'abbé de Prières l'avait conjuré, à son départ de Paris, de veiller sur sa personne, et de l'obliger à modérer ses macérations (2). Il lui remit une lettre de ce premier supérieur de la Réforme, qui lui disait : « Je vous conjure d'avoir soin de votre santé et de ne pas en croire votre zèle pour les austérités du corps. Croyez, je vous supplie, que la pénitence que Dieu demande de vous présentement, n'est pas ni l'abstinence du vivre ni du sommeil, mais le soin et le travail nécessaires pour le succès des affaires qui vous sont commises, pour lesquelles vous avez besoin et de nourriture et de repos. Souvenez-vous, s'il vous plaît, qu'à cet égard vous avez été mis sous la direction du R. P. abbé du Val-Richer. Je vous y mets de rechef, et j'ai prié très humblement M<sup>sr</sup> le cardinal de Retz d'y veiller. Je crois devant Dieu que vous lui ferez une chose plus agréable de vous soumettre, que de suivre les mouvements de votre zèle » (3).

On vint ensuite à parler de la situation des affaires de la Réforme. L'abbé lui fit le détail de tout ce qui s'était passé depuis qu'il était à Rome, et ne lui cacha point le peu d'es-

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 334 et s.

(2) Maupeou, t. I, p. 217; — Gervaise p. 334.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 468.

pérance qu'il avait du succès de cette entreprise. Le cardinal connaissait à fond l'état des choses et des esprits : « Ne vous en prenez, lui dit-il, ni au pouvoir ni au crédit de vos parties : nous en trouverons au moins autant qu'elles. C'est la thèse qui a tout gâté, et le Nonce m'en a parlé à Paris en des termes si forts, que je ne doute point que l'on ne s'en venge sur tout le corps de l'Étroite-Observance. Cependant, il ne faut encore désespérer de rien : j'ai des amis dans ce pays. La reine s'est déclarée ouvertement en votre faveur, et prétend, sur ce point, être obéie au moins en France. Je porte demain ses lettres au Pape, nous verrons ce que Sa Sainteté me dira. »

Le cardinal de Retz ayant obtenu une audience, présenta la lettre de la reine-mère au Pape, qui répondit aussitôt : « Assurez la reine, dont j'ai toujours estimé la piété, que je n'ai point d'autres intentions qu'elle ; que j'aime l'Étroite-Observance de Cîteaux, et que je la maintiendrai. » Rien ne paraissait plus précis ; cependant, comme le cardinal, en prenant congé de Sa Sainteté, lui eut dit : « Vous me permettrez donc, très Saint-Père, lorsque j'irai rendre visite aux cardinaux de la Congrégation, de leur rappeler que les intentions de Votre Sainteté sont qu'on ne porte aucune atteinte à la Réforme ? » Le Pape lui répondit : « Vous pouvez leur expliquer les intentions de la reine ; pour les miennes, ils en sont assez informés » (1).

Malgré toutes les visites et les recommandations du cardinal de Retz, les affaires ne marchèrent pas plus vite. L'abbé de Rancé, quoique mieux accueilli que précédemment, ne voyant point d'issue, sentit de nouveau le découragement entrer dans son âme. Il écrivait à un de ses amis : « Je suis toujours aussi peu accoutumé à Rome que les premiers jours que j'y arrivai ; c'est-à-dire, que je ne m'y plais pas davantage, et je ne demande rien tant à Dieu, tous les jours de ma

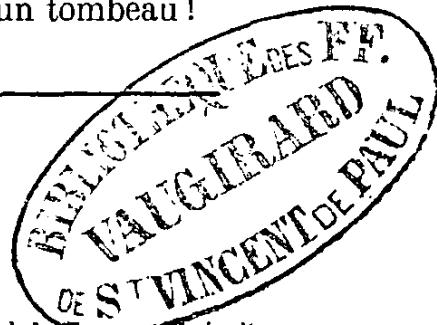
(1) Marsoll., t. I, p. 323 ; — Gervaise, p. 337 et 338.

vie, que la consolation de retourner dans la solitude. Cependant, je ne vois encore nul temps pour cela, la chose étant dans la main de ceux qui m'ont envoyé et non pas dans les miennes. Il est vrai que cette cour est un peu mieux disposée pour nous qu'elle ne l'était, quand j'en partis pour m'en retourner en France; mais tout y est incertain. Dieu est le maître; et comme j'ai cherché uniquement sa volonté dans l'emploi où l'on m'a mis, contre mes inclinations, je la recevrai, telle qu'elle soit, avec une soumission tout entière, et je prendrai de sa main le renversement de tout ce que je me suis proposé pour sa gloire, comme le plus heureux succès. M. le cardinal de Retz est arrivé ici depuis quelques jours: vous jugez bien que c'est pour moi une consolation sensible en toutes manières. Priez Dieu pour moi, je vous en conjure, et demandez-lui, si c'est sa volonté, qu'il me ramène au plus tôt dans ma solitude, pour la commencer et la finir avec la fidélité que je dois » (1).

Ainsi dans tous les lieux; dans toutes les patries, sous les cieux les plus divers, l'abbé de Rancé, incompris et ennuyé, ne rêvait que deux choses: un désert et un tombeau!

---

## CHAPITRE XI



L'abbé de Rancé apprend que la paix a été troublée à la Trappe; il écrit une lettre à ce sujet; ses peines continuent; il cherche des consolations dans les églises de Rome (1665).

Quoiqu'il n'y eût encore à la Trappe qu'une ébauche de la perfection que notre abbé avait le projet d'y établir, la réputation de sainteté dont ce monastère jouissait déjà, y attirait des curieux et même des postulants. Deux frères, apparte-

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 472 et 473.



nant à l'une des meilleures familles de Champagne, MM. Duplessis de Grand-Maison, y étaient venus, et quoi qu'ils eussent fait de bonnes études, ils étaient si pénétrés de l'esprit d'humilité et de pénitence, que se croyant indignes de l'habit religieux, ils demandèrent à être reçus dans la maison en qualité de frères-donnés (1). L'un fut mis à la cuisine et l'autre à la première porte du monastère, pour en avoir la garde. On ne vit jamais de plus grands exemples de toutes les vertus.

Un ecclésiastique très savant, mais de cette science qui enfle le cœur et qui n'édifie pas, étant venu au monastère pour disputer avec les religieux sur les questions du temps (car il y avait alors à la Trappe un cours de théologie), s'adressa à ce nouveau portier, et lui ayant demandé quelqu'un capable de lui tenir tête, il commença à lui faire quelques questions. Le bon Frère, qui était habile logicien, pouvait relever le gant, mais son humilité lui inspira une réponse qui confondit tout d'un coup ce docteur. « Vous ne savez pas apparemment, Monsieur, à qui vous vous adressez, lui dit-il; je suis le marmiton de la maison, et je ne suis venu ici que pour apprendre Jésus-Christ crucifié. » Étant au lit de la mort, on lui parlait de ce terrible moment : « Je ne le crains point, dit-il, avec l'air de cette parfaite confiance qui vient de Dieu, et je traverserai hardiment une légion de démons, s'ils s'opposent à mon passage. »

Son frère aîné ne s'éleva pas à une moins haute perfection. Dans sa dernière maladie, rien ne fut capable de lui faire interrompre ses exercices et ses austérités. Comme il était sur le point de rendre le dernier soupir, le cellierier, qui avait été son maître, lui demanda s'il ne prierait pas Dieu pour lui dans le Ciel. « Je vous le promets, répondit-il avec un ton ferme, car je suis assuré que Jésus-Christ m'a donné son royaume. »

(1) Ce sont ceux qui vivent chrétiennement dans le monastère, en suivant un règlement particulier et sans faire de vœux.

La même année 1665, Dom Alain Morony, religieux de l'abbaye de Tamié, en Savoie, et professeur de théologie au collège des Bernardins (1), se rendit à la Trappe, dans le plus grand secret, pour embrasser la Réforme, et malgré toutes les oppositions de son abbé, il y fit vœu de stabilité après l'année d'épreuve. Il a été l'une des plus fermes colonnes de cette sainte maison; mais pendant que le Ciel versait ses bénédictions sur cette nouvelle vigne, en l'absence du père de famille, l'homme ennemi faisait tous ses efforts pour la ruiner en y semant la zizanie. Le mal alla si loin que la Trappe, à peine à son berceau, sembla toucher à sa fin.

L'abbé, en partant pour Rome, avait laissé quelques règlements qui concernaient plutôt la vie intérieure de ses religieux que les pratiques extérieures; car, si l'on excepte l'usage du vin, qui était déjà retranché, on vivait à la Trappe comme dans toutes les autres maisons de la Réforme. Il avait chargé le prieur, Dom Jean Gauthier, de l'exécution de ces règlements et de plusieurs autres choses qu'il lui avait recommandées pour le bon ordre, sans lui parler du dessein qu'il avait conçu de pousser plus loin la pénitence, et surtout de supprimer l'usage du poisson et des œufs; mais il s'en était expliqué avec quelques religieux de la maison, seulement comme d'une chose qu'il aurait fort souhaitée. Ces religieux prirent ce désir pour une volonté bien arrêtée, pour un ordre, et refusèrent le poisson qu'on servit au réfectoire. Les autres continuèrent d'en manger. Chacun de son côté prétendait avoir raison et voilà la communauté divisée (2).

Il nous semble que pour mettre fin à ces contestations, il n'y avait qu'à écrire au supérieur pour savoir ses intentions,

(1) Ce collège fut fondé, pour les moines étudiants cisterciens, par Etienne Lexinton, abbé de Clairvaux, vers l'an 1250. Il acquit, du Chapitre de Notre-Dame, cinq arpents de vigne près de Saint-Victor, qu'il échangea depuis avec l'abbé et les religieux contre des terres un peu plus éloignées de l'abbaye, au lieu dit le Chardonnet. Ce collège fut restauré par le pape Benoît XII. Il était situé rue des Bernardins, à Paris.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*

et, en attendant sa réponse, laisser les choses sur le pied où elles avaient été jusqu'alors. Mais il n'en fut point ainsi : chacun porta ses plaintes au vicaire général de la Réforme, espérant avoir une plus prompte décision. Il se rendit sur les lieux, et, après avoir ouï les uns et les autres et terminé le différend, il crut devoir avertir l'abbé de Rancé de tout ce qui s'était passé. Il est aisé de s'imaginer quelle dut être sa douleur à cette nouvelle. Ce n'avait été qu'une étincelle, mais cette étincelle aurait pu occasionner un incendie si on ne s'était hâté de l'éteindre. Il s'empessa d'envoyer à sa chère communauté une lettre touchante, où, sans blâmer personne, il s'efforçait seulement de réunir les cœurs divisés et de resserrer le lien de la charité; elle était datée du 20 août.

« Je ne vous parlerai point, leur dit-il, des peines que m'ont données les lettres par lesquelles j'ai appris que notre maison n'était pas tout à fait dans cet état de paix, d'union et de concorde dans lequel elle devrait être, et que j'avais espéré qu'elle conserverait pendant mon absence. Vous croirez assez ce qu'elles ont été, si vous êtes persuadés que je vous porte tous dans le fond de mon cœur, que rien ne m'est sensible à l'égal de ce qui vous touche, et que vous ne faites pas moins mon occupation dans Rome que vous la feriez si j'étais parmi vous. Je vous dirai seulement que j'ai su depuis quelques jours avec beaucoup de joie que les choses étaient rétablies, de manière qu'il n'y avait plus rien à craindre, et que ce petit nuage qui s'était élevé, s'est dissipé de telle sorte, qu'il y a sujet d'espérer que Notre-Seigneur vous fortifiant de ses grâces, vous lui garderez la fidélité que vous lui devez et que vous vous unirez plus que jamais pour le servir dans l'observance exacte de la vie pénitente que vous avez embrassée. Vous savez, mes chers confrères, qu'elle ne peut lui être agréable, si elle n'est accampagnée d'une charité véritable et d'une humilité sincère. Les actions mortes ne sauraient plaire au Dieu de la vie; il faut qu'elles soient animées

et vivantes; que la charité les produise, que son esprit divin en soit la source et le principe. »

L'abbé de Rancé rappelait à ses religieux que l'essence de la vie monastique consistait à gémir et à pleurer, soit sur ses péchés, soit sur ceux des autres, et que s'il y avait une rivalité qui leur fût permise, c'était à qui gémirait et pleurerait le plus. Comme la nature recule effrayée devant cette seule pensée, il ajoutait, en finissant :

« Que ces larmes, mes chers Frères, que saint Bernard dit que les moines doivent répandre dans les actions mêmes de leur vie qui devraient en être les plus exemptes, sont douces! Qu'elles renferment de consolations! et qu'au contraire les joies du monde sont amères et qu'elles produisent d'inquiétudes et d'ennuis! *Transit mundus et concupiscentia ejus*. Au moment que je vous écris, nos vies s'écoulent, les instants dont elles sont composées disparaissent avec une rapidité prodigieuse. Le monde passe avec ses plaisirs, et Jésus-Christ s'avance, selon ses promesses, pour récompenser nos larmes et punir nos fausses joies; et quoique la durée du monde ne soit que de quelques moments, il est pourtant vrai que nous finissons encore plus tôt que le monde, *Prius te emittet quam transeat*.

« Je m'asure que dans peu de temps Dieu m'accordera la consolation que je lui demande incessamment dans mes prières, qui est celle de vous revoir et de finir avec vous et ma vie et ma pénitence. *Tristis es anima mea usque dum redeam, et non vult consolari usque ad vos*. Je ne saurais mieux finir cette lettre, que je vous écris le jour même de Saint-Bernard, que par les paroles de ce grand saint, puisque Dieu permet que j'aie pour vous des dispositions et des sentiments qui ressemblent à ceux que ce bienheureux Père confesse qu'il avait pour ses enfants. Je prie le Dieu de patience que nous servons qu'il remplisse nos cœurs de son esprit, et qu'il nous rende tous dignes de la sainteté d'un tel père » (1).

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 86.

Cette lettre, que nous abrégeons et que l'on peut considérer dans son ensemble comme un résumé des devoirs de la vie monastique, excita dans l'âme des religieux une confusion salutaire. Quand ils se virent si éloignés de cette haute perfection qu'on leur prêchait, aucun ne pensa plus à soutenir son opinion particulière, ni à défendre des pratiques extérieures qui ne peuvent être d'aucun mérite devant Dieu, lorsqu'elles ne sont point animées de l'esprit de charité et d'humilité. Un calme profond succéda à l'orage et rien ne fut changé jusqu'au retour.

L'abbé de Rancé était toujours à Rome dans des ennuis inexprimables. Il s'était retiré dans le cloître pour se soustraire au commerce des hommes et y vivre en paix, et voilà que par des circonstances extraordinaires et imprévues, il se trouvait rejeté dans la tourmente du monde, et ses espérances étaient ruinées, ses desseins étaient brisés. Les retours qu'il faisait sur lui-même et sur sa vie passée, étaient autant de coups de flèche dans son cœur.

Il n'écrivait plus à ses amis de France que pour leur redire sa tristesse et verser dans leurs âmes ses douleurs et ses gémissements. Dans chaque nouvelle lettre c'étaient de nouvelles plaintes plus amères, mais toujours résignées.

« Je passe ici ma vie, disait-il, dans une langueur et une misère que je ne puis vous exprimer. Rome m'est aussi peu supportable que le grand monde depuis ma retraite, et hors la consolation que je trouve dans la visite des lieux saints, je ne croirais pas qu'il y eût d'état comparable au mien ; je ne vous dirai rien des curiosités de Rome, je ne les vois point, et je ne me sens touché d'aucun désir de les voir. Les églises sont d'une beauté merveilleuse, et je vous assure qu'elles inspirent la piété plus que toutes celles de France, à cause de leur majesté ; mais particulièrement par la vertu secrète d'un nombre presque infini de martyrs, dont les corps y attendent la résurrection universelle. Qu'il est grand de mourir pour Dieu ! Mais qu'on est heureux

quand on ne vit que pour lui ! Je ne sais point quel temps je serai à Rome, mais je fais état de le donner à nos affaires qui sont celles de Dieu, et aux églises pour obtenir la protection du Père des miséricordes, par l'intercession des saints que leur ardente charité rend tout-puissants auprès de lui » (1).

« Nous fimes hier, écrivait-il un peu plus tard, une dévotion qui s'appelle *la visite des neuf églises* ; c'est la première dévotion de Rome. Ce sont des lieux d'une sainteté admirable par le nombre des martyrs et la quantité de sang qui y a été répandue. » — Ainsi son repos, son bonheur était de pouvoir se réfugier dans quelques sanctuaires pour y être seul avec Dieu : là il était dans son élément ; là il respirait à son aise du côté du Ciel.

Tout son temps était consacré à ses devoirs religieux et au service de la cause de la Réforme ; il se serait fait un scrupule, que dis-je ! un crime, d'en donner la plus petite parcelle à la curiosité ou à la plus innocente récréation. Un jour on vint lui annoncer que l'abbé du Val-Richer avait été invité à un concert chez un prélat romain et qu'il y était allé. A cette nouvelle, son âme s'émeut, s'indigne et s'enflamme ; il sort et court chez son collègue. Il lui dit brusquement, sans lui demander aucune explication, qu'il n'avait pu apprendre sans une profonde douleur la conduite qu'il avait tenue, [que dans le triste état de leurs affaires, ils avaient à pleurer et non à se réjouir ; que leurs adversaires ne manqueraient pas de leur opposer la faiblesse qu'il avait eue et qu'on n'aurait rien à leur répondre.

L'abbé du Val-Richer, après avoir reçu toute l'avalanche sur sa tête, gardait le silence comme s'il se fût agi d'un autre ; l'abbé de Rancé déconcerté, parlant avec plus de vivacité encore, lui demanda quelles personnes avaient assisté à ce concert. Il lui répondit paisiblement qu'il n'en savait rien ;

(1) Collect. Galip. ; — *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 485.

qu'à la vérité, il avait reçu une invitation; qu'il ne l'avait pas refusée nettement par politesse, mais qu'il s'était bien gardé de s'y rendre. L'abbé de Rancé avoua qu'il avait été mal informé; alors, aux réprimandes, aux reproches succédèrent les plus humbles et les plus gracieuses excuses. L'abbé du Val-Richer, de son côté, le remercia de sa correction fraternelle, avouant qu'il l'avait bien méritée pour l'équivoque de sa réponse qui avait pu faire croire à son acceptation. Tout se termina par une sainte contestation où, personne n'ayant tort, c'était néanmoins à qui s'humilierait davantage (1).

---

## CHAPITRE XII

**Chagrins de famille; lettre de la reine-mère au Pape et au cardinal Albizzi; cette princesse meurt; l'abbé de Rancé obtient un Bref de translation à la Grande-Chartreuse; il se prépare à rentrer en France; dernière audience (1665-1666).**

L'abbé de Rancé, humainement parlant, se trouvait dans l'une des positions les plus étranges et les plus douloureuses qu'il fût possible d'imaginer dans la vie d'un homme. Il avait fui le monde, et le monde l'avait méprisé comme un insensé. Il s'était réfugié dans l'Eglise, ne lui demandant qu'un froc et une croix, et l'Eglise semblait le rejeter en lui disant: je ne te connais pas! Ceux qui lui sont attachés par les liens de la chair et du sang, ceux de sa famille vont encore se séparer de lui, en lui suscitant mille embarras, mille tribulations, et à leur tour, ajouter au calice d'absinthe et de fiel qu'il doit épuiser jusqu'à la lie.

M<sup>me</sup> de Vernassal, sa sœur, mourut en Auvergne au mois de septembre de cette année, âgée de moins de quarante ans.

(1) Buffier, *Vie de l'abbé du Val-Richer*, p. 36 et suiv.

Son époux prétendit profiter de quelques dispositions avantageuses que feu M. de Rancé son père avait faites autrefois en sa faveur. On s'en prit aux biens du chevalier de Rancé, comme à l'unique héritier de la famille, depuis la profession de l'abbé son frère. Le chevalier fit voir que ces sortes de dispositions ne pouvaient être réalisées qu'après l'acquit des dettes de famille; que son frère, pour les payer, avait tout vendu, et l'avait réduit à sa simple légitime. Voilà une maison divisée et soulevée tout entière, comme de concert, contre l'abbé de la Trappe, qu'elle voulait rendre responsable de tous ses malheurs. On fit de part et d'autre des manifestes où il n'était pas épargné, les qualifications de fou et de visionnaire y étaient prodiguées. On l'accusait d'une cruauté barbare envers ses proches, sous prétexte de satisfaire une ridicule dévotion. Quelques-uns de ses parents lui écrivirent à Rome des lettres capables d'ébranler une âme moins affermie dans la vertu que la sienne. D'un autre côté, ses amis le pressaient vivement de se justifier, l'assurant qu'il le devait non seulement à sa réputation, mais à l'honneur de l'Eglise et de ses saintes règles, attaquées outrageusement dans ces factum. Rien ne fut capable de le faire sortir de son assiette; il faut l'entendre parler lui-même sur cette affaire.

« J'ai sujet de me réjouir, dit-il le 15 octobre, selon la partie supérieure seulement. Dieu me traite de la manière dont il traite ceux qu'il aime. Tous mes proches commencent à être d'un même sentiment sur mon sujet, et je reçus hier une lettre de M<sup>me</sup> le Bouthillier qui vous surprendrait, si vous l'aviez vue (1). Pour peu qu'ils continuent, je ne doute point que l'excès ne passe jusqu'à avoir de l'horreur pour ma personne. Dieu est bon de m'ouvrir les mêmes voies qui ont sanctifié ses élus; mais ce n'est point assez, s'il ne me donne la grâce de les suivre avec fidélité, et je vous prie de la lui demander incessamment pour moi..... Sur la disposition des

(1) C'était sa tante, veuve de Claude Bouthillier.



choses que j'ai quittées, j'ai cru que je devais consulter en cela les règles les plus étroites de la conscience, et non point les opinions de ceux qui mesurent tout sur des raisons d'intérêt et sur des considérations humaines.

« Pour ce qui est du Manifeste, je vous avoue que depuis ma retraite j'ai tellement laissé ma réputation entre les mains des hommes, et le jugement qu'ils en pourraient faire, m'a paru si peu important, qu'il n'y a rien qui me soit moins entré dans la pensée que de m'appliquer à la justifier; je vous dirai, en un mot, ce que je crois déjà vous avoir écrit une fois, que celui qui attend avec crainte le jugement de Jésus-Christ, ne se met guère en peine de celui des hommes » (1).

Cette âme, *cachée dans la face de Dieu*, resta inébranlable au milieu de cette tempête. Le silence fut sa force, comme dit l'Écriture, et *il laissa les morts ensevelir leurs morts*, sans rien relâcher de l'application qu'il apportait à remplir la mission dont la divine Providence l'avait chargé.

Il se répandit alors que le Bref venait d'être définitivement rédigé et qu'il était sur beaucoup d'articles favorable au vieux Cîteaux. L'abbé de Rancé s'en étant assuré, crut devoir consulter ses amis pour savoir ce qu'il y avait à faire dans cette extrémité. Les avis ne furent point partagés. Tous convinrent qu'il n'y avait plus d'autre ressource que de demander au Pape une audience particulière; mais la difficulté était de savoir qui la solliciterait. Le cardinal de Retz voulut bien la demander pour lui-même, et elle lui fut accordée. Comme il savait que ce serait la dernière, il fit aussi les derniers efforts pour gagner le Souverain-Pontife. D'abord il lui remit une nouvelle lettre de la reine-mère, qui lui recommandait la Réforme comme une des œuvres les plus chères à son cœur, les plus utiles et les plus glorieuses à la religion et à l'Ordre monastique.

Arrêtons-nous pour contempler encore une fois, à côté de

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 488 et 489.

l'abbé de Rancé, cette imposante figure d'Anne d'Autriche, qui apparaît près de tous les grands hommes et dans toutes les grandes choses de son temps.

« Très Saint-Père, disait-elle dans cette lettre, je loue Dieu de tout mon cœur de ce qu'il lui a plu rendre la santé à Votre Sainteté, et le prie de vouloir la lui conserver longues années, pour le bien de son Eglise et l'augmentation de sa gloire. C'est à cette fin, qu'il m'inspire de consacrer le reste de la vie qu'il m'a conservée, par une protection singulière, pour l'employer à son service ; et comme il n'y a guères d'affaires, présentement en ce royaume, qui touchent de plus près la gloire de Dieu, que celle de la Réforme de l'Ordre de Cîteaux, qui a été établie de l'autorité du Saint-Siège, je supplie Votre Béatitude d'agréer que je lui en demande encore la confirmation avec toute l'instance qu'il m'est possible, et que je lui présente un Mémorial qui lui fera connaître combien il est important pour le service de Dieu et pour l'honneur de son pontificat, de conserver cette Réforme en son entier, en la même manière qu'elle a été ordonnée de son autorité par mon cousin le cardinal de la Rochefoucauld. Tous les gens de bien de ce royaume en sont très édifiés, et espèrent du zèle et de la justice de Votre Sainteté, la consommation d'un ouvrage si important au salut des âmes. Mon cousin le cardinal de Retz lui expliquera plus amplement mes intentions. Je supplie Votre Sainteté de lui donner une audience favorable, et de croire que je serai jusqu'au dernier moment de ma vie

« Votre dévote fille, ANNE. »

« C'est à la considération de cette pieuse reine, répondit le Pape après avoir lu, que j'ai établi une Congrégation de cardinaux et de prélats, où cette affaire sera sérieusement examinée et toutes choses pesées avec beaucoup de maturité. Que peut-on exiger de moi davantage ? — Votre protection, très Saint-Père, répliqua le cardinal ; et je puis assurer Votre Sainteté que je ne connais rien qui la mérite davantage que

l'Étroite-Observance de l'Ordre de Cîteaux, qui fait l'édification de toute la France. — Je l'estime, dit le Pape; mais, la reine morte, on détruira en France tout ce que j'aurai pu faire pour sa conservation. » Le cardinal eut beau lui représenter que les rois et les Parlements ne mouraient point, que tous les évêques de France appuyaient la Réforme; le Pape, qui était alors très souffrant, se contenta de répondre qu'on ne devait pas lui parler davantage de cette affaire, mais à la Congrégation qu'il en avait chargée. Ceci se passa le 6 décembre.

Le même prélat remit aussi une autre lettre de la reine au cardinal Albizzi, pour le prier de ne pas abandonner l'Étroite-Observance, qu'il avait paru favoriser jusqu'alors. La voici toute entière :

« Mon cousin, les abbés réformés de l'Ordre de Cîteaux m'ont fait savoir l'affection avec laquelle vous voulez les aider à obtenir du Saint-Siège la confirmation de leur Réforme, établie en ce royaume d'autorité apostolique; et comme je l'ai toujours aimée et protégée, tant pour l'édification que l'Église en reçoit, que pour ce qui en a été ordonné à l'instance du feu roi mon seigneur, j'ai voulu vous témoigner, par la présente, la particulière reconnaissance que j'ai des soins que vous en avez pris, et vous prie de les continuer jusqu'à la fin, spécialement à présent que je désire faire un dernier effort sur l'esprit de Sa Sainteté et sur celui de la Congrégation députée pour cette affaire. Vous connaîtrez plus particulièrement mes intentions par le Mémoire que j'ai fait dresser et dont je vous envoie copie. Je vous conjure de vous appliquer avec votre vigueur ordinaire à en obtenir l'effet; vous rendrez en cela un service important à Dieu et à l'Église, et à moi un office très agréable, duquel je conserverai le souvenir, et serai avec affection (1)

« Votre bonne cousine, ANNE. »

(1) Ces deux lettres d'Anne d'Autriche sont tirées des Pièces justificatives recueillies par D. Le Nain.

Peu de temps après, arrivèrent à Rome les nouvelles de la maladie de cette princesse : on disait même que son état paraissait désespéré. Elle mourut le 20 janvier, à l'âge de 64 ans. Sa piété était exemplaire; elle avait toujours ressenti vivement les maux de l'Eglise. Comme de son temps, l'Ordre monastique était presque partout croulant ou renversé, elle n'avait rien épargné pour en réparer les ruines, et pour inspirer les mêmes sentiments au roi, son époux. Elle avait surtout à cœur la rénovation de l'Institut de Cîteaux; aussi ne peut-on exprimer la désolation de l'abbé de Rancé lorsqu'il reçut cette triste nouvelle.

« Je viens, écrivait-il, d'apprendre la mort de la reine-mère; notre Réforme ne pouvait faire une plus grande perte : il n'y a que Dieu qui puisse la réparer. J'adore ses jugements, et je baise la main qui nous frappe. Nos péchés nous ont enlevé cette sainte reine; nous ne la méritions pas, et nous étions indignes de sa protection; c'est tout ce que je puis penser de ce funeste accident » (1).

Jeté, avec son âme ardente, dans des négociations dont les fils ne cessaient de se nouer et de se rompre, au milieu de difficultés qui s'enlaçaient, s'enchevêtraient et s'accumulaient de jour en jour, il vit bien qu'il ne pourrait jamais, au moins pour le moment, faire triompher cette Réforme chérie, dans laquelle il avait ramassé, pour ainsi dire, toute son existence, sa joie, ses douleurs et ses espérances, comme en un point culminant. Il comprit qu'il ne pourrait pas travailler fructueusement à son salut et à celui des autres dans un Ordre monastique dont l'esprit de Dieu se retirait visiblement chaque jour. Il fallait songer à autre chose. Nous l'avons vu, à côté de l'évêque de Comminges, son ami, interroger du regard les rochers abrupts des Pyrénées, et leur demander une grotte et des racines; il avait déjà songé à la Chartreuse avant

(1) A la R. M. Louise de la Visitation, à Tours. *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 495; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 342.

de songer à la Trappe ; eh bien , le voici qui , du milieu de Rome , tourne une seconde fois les yeux du côté des Alpes , de ces sommets gigantesques où saint Bruno a choisi sa demeure , dans le voisinage du ciel (1).

Il sollicita un Bref de translation , et l'obtint de Sa Sainteté , par l'entremise du cardinal de Retz , à condition , néanmoins , qu'il ne s'en servirait que dans le cas où il ne lui serait pas possible de vivre tranquillement dans son abbaye de la Trappe , à l'abri des tracasseries de la Commune-Observance , ce que le cardinal lui fit promettre (2) ; mais il lui déclara que , s'il pouvait s'y maintenir , il ferait tous ses efforts pour revenir à la règle de Saint-Benoît , telle qu'elle avait été pratiquée à Cîteaux dans les premiers siècles de sa ferveur.

Il alla encore chercher un allégement à sa douleur auprès du Révérend Père Bona , qui lui avait toujours témoigné tant d'intérêt et d'affection. L'entretien fut très cordial de part et d'autre. Ce bon Père n'oublia rien pour le consoler. « La Providence , lui dit-il , a ses moments , qui arrivent tôt ou tard : celui de l'entière réformation de votre Ordre apparemment n'est pas venu , il faut vivre d'espérance et mettre toute sa confiance au Seigneur. Mais une marque que Dieu n'a pas entièrement abandonné Cîteaux , et qu'il pourra un jour se servir de l'Étroite-Observance pour le rétablir entièrement , c'est que le Pape , malgré toutes les oppositions , malgré tout ce qu'on a fait auprès de lui pour l'engager à la supprimer , n'y a jamais voulu consentir , et lui a toujours été favorable. Vous en verrez des preuves dans le dernier article du Bref , lorsqu'on vous l'enverra en France » (3).

Ce Bref , quoique tenu encore fort secret à Rome , avait été communiqué au Père Bona par ordre du Pape , et ce saint

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 498. — Il est dit que ce Bref de translation était conservé dans les archives de la Trappe. — Voir Maupeou, t. I, p. 232.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 343.

(3) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 500.

religieux y avait ajouté plusieurs clauses favorables à la Réforme, entre autres la permission d'y recevoir des novices indépendamment des supérieurs de la Commune-Observance.

L'abbé de Rancé n'avait pas cru aller contre la sainte obéissance, en écrivant au vicaire général de la Réforme l'état des choses et l'inutilité d'un plus long séjour à Rome ; il lui avait même demandé, pour lui et son compagnon, la permission de rentrer en France, et elle lui avait été accordée. Il écrivait alors à un de ses amis : « Si on ne me donne un nouvel ordre, je fais état de partir d'ici au commencement du mois de mars, pour être à la Trappe au premier jour d'avril. Je vous avoue que j'essaierai, avec la grâce de Jésus-Christ, de commencer la vie dans laquelle il me viendra juger..... Ce renouvellement d'année m'avertit que le petit nombre de celles qui me restent, expirera bientôt. On ne peut comprendre combien les derniers instants sont chers, d'un temps mal employé et d'une vie mal passée. »

Tout étant prêt pour le retour, il en avertit le cardinal de Retz, qui, n'espérant pas pouvoir le conserver plus longtemps, se chargea d'obtenir de Sa Sainteté une audience de congé. Elle eut lieu le 21 février. C'était une grande faveur, car le Pape, quoique infirme, l'accorda à nos deux députés, de préférence à une infinité de personnes du premier rang, qui la demandaient, sans pouvoir l'obtenir ; mais ce fut à la condition, un peu dure, qu'ils ne parleraient pas de la Réforme. Il est vrai qu'ils tâchèrent, aussi adroitement que possible, d'amener la conversation sur cette matière, mais ce fut en vain ; il n'échappa aucun mot à Sa Sainteté qui aurait pu leur donner quelque hardiesse. Ils se contentèrent de lui dire qu'ils n'avaient rien souhaité avec plus d'ardeur que de lui baiser les pieds avant leur départ, et de recevoir ses ordres et sa bénédiction, pour leur consolation particulière et celle des religieux qu'il avait bien voulu soumettre à leur conduite.

Le Pape, dans cette audience, leur témoigna beaucoup de bonté et leur donna des marques d'une véritable estime : il

entretint avec confiance l'abbé de Rancé sur le bien et le mal qu'il avait remarqués à Rome, et voulut avoir son avis pour augmenter l'un et détruire l'autre (1). Ayant été aussi informé des merveilleux succès qu'avaient eus, dans toute la province de Normandie, les conférences ecclésiastiques que l'abbé du Val-Richer y avait établies, il voulut bien l'entendre sur ce sujet et exiger qu'il lui mît par écrit la méthode qu'il suivait pour les rendre utiles (2). Le Pape leur recommanda ensuite de se souvenir de lui devant Dieu, et de lui demander qu'il le remplît de ses lumières. L'abbé de la Trappe répondit : « Nous prions Dieu, Saint-Père, d'en ajouter de nouvelles à celles qu'il vous a déjà départies, et de ne point cesser de les augmenter toujours de plus en plus (3). »

Après avoir satisfait à tous les devoirs de rigueur et de convenance, les deux députés, tristes, mais résignés, quittèrent Rome le 25 mars de cette année. Le lendemain de l'audience du Pape, l'évêque de Porphyre, sacriste de la chapelle de Sa Sainteté, leur envoya de sa part une boîte pleine de médailles indulgenciées, et deux autres boîtes plus grandes contenant des reliques. Dans l'une, destinée à l'abbé du Val-Richer, était une partie du corps de saint Georges, dont il portait le nom, avec les authentiques. L'autre boîte, réservée à l'abbé de Rancé, renfermait des restes très considérables d'autres saints, avec attestation et permission de les exposer à la vénération publique. C'étaient celles que l'on voyait autrefois à la Trappe, sur le grand-autel, les jours solennels, à droite et à gauche du sanctuaire.

Plusieurs personnages de distinction auraient voulu les charger de quantité de pièces rares et curieuses ; mais, se souvenant que saint Bernard étant venu à Rome, avait méprisé les choses les plus précieuses qu'on lui avait offertes, et s'était contenté d'une dent du martyr saint Césaire, ils

(1) Maupeou, *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. I, l. II, p. 233.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, p. 80.

(3) Buffier, *Vie de M. l'abbé du Val-Richer*, p. 126 et 139.

crurent ne pouvoir mieux faire que de l'imiter, et ils n'emportèrent de la ville éternelle que quelques grains de poussière détachés du tombeau des saints.

Ce fut au retour de son second voyage de Rome que l'abbé de Rancé rencontra sur sa route l'abbé Nicaise, dont le nom et les lettres reviendront si souvent dans le cours de cet ouvrage. C'était un Bourguignon, originaire de Dijon, la ville lettrée, et d'une bonne famille parlementaire. Il aimait la littérature et les beaux-arts, et comme il était chanoine (1), il croyait n'avoir rien de mieux à faire que de leur consacrer les loisirs que la Providence lui avait faits. Jouissant d'une riche prébende, il pouvait voyager à son aise, visiter les écoles célèbres, consulter les grandes collections artistiques et faire de précieuses acquisitions. Il était dans son élément, il était heureux. Son goût pour les monuments antiques l'avait attiré en Italie et jusqu'à Rome ; il y avait visité et s'était attaché les cardinaux et prélats romains : Barberini, Bona, Barbarigo, Noris, Sluze, Albani, etc. Il avait vu et pratiqué, comme il le dit, les grands artistes : Le Poussin, Pietro de Cortone, Bellori, Salvator-Rosa, le cavalier Bernin, et plusieurs autres. Il parcourut tout l'ancien Latium, s'arrêtant devant chaque ruine, interrogeant les vieux débris, recueillant les souvenirs du passé. Il fit ainsi deux longs voyages dans ces contrées, dans l'espace de dix ans, sous le pontificat d'Alexandre VII.

« Je partis, dit-il, la seconde fois de Rome, pour retourner en France, avec M. l'abbé de la Trappe ; jugez si je n'étais pas bien accompagné, et si je n'avais pas sujet de me louer de cette heureuse rencontre. Aussi en sus-je bien faire mon profit, car j'ai toujours entretenu, depuis ce temps-là, un commerce de lettres avec ce saint abbé, qui m'est d'une grande consolation. Je l'accompagnai jusqu'approchant Flo-

(1) De la Sainte-Chapelle, fondée à Dijon par le duc de Bourgogne Hugues III.



rence. Je le quittai après l'avoir embrassé et lui avoir promis que je l'irais voir à la Trappe, ce que je n'exécutai que beaucoup d'années après, avec une extrême satisfaction. Je pris le chemin de Pongibon, pour aller à Lericé prendre la mer jusqu'à Gênes, que je n'avais point vu (1). »

L'abbé Nicaise et l'abbé de Rancé s'embrassent sous les murs de Florence, avant de se quitter, avec un secret presentiment qu'ils se reverront un jour. Le pèlerin de l'ascétisme a compris le pèlerin de la science et des arts, et, en lui donnant rendez-vous à la Trappe, peut-être avait-il l'espoir d'en faire la conquête pour son monastère, ou au moins de ramener à ses véritables devoirs et de fixer quelque part cette nature légère et vagabonde.

## CHAPITRE XIII

Réflexions sur le séjour de l'abbé de Rancé à Rome; il visite Clairvaux à son retour; son arrivée à la Trappe (1666).

Les conseils de Dieu sur ses élus sont souvent impénétrables : il semble vouloir d'eux une chose qui n'arrive pas, et dispose les événements de manière à en faire naître une autre, qui semble être le but final qu'il se proposait. C'est ainsi, s'il m'est permis de me servir de cette comparaison, qu'il inspira à saint Louis la résolution de reconquérir les Lieux-Saints, et l'événement a démontré que ce n'était pas là le dessein de sa sagesse, puisqu'elle ne lui ménagea que des revers et des humiliations, sans excepter celle de la cap-

(1) *Nouvelles de la Répub. des lettres*, par J. Bernard, t. XXI, octobre 1703. (Lettre de feu M. l'abbé Nicaise à M. Carrel, où, en le remerciant de ce qu'il voulait lui dédier un livre, il fait un abrégé de sa vie par rapport à ses ouvrages de littérature et son commerce avec les savants.)

tivité ; mais elle avait en vue de faire briller la vertu incomparable de ce grand prince, et de mettre sous les yeux des infidèles le tableau parfait de la constance chrétienne aux prises avec l'adversité. De même, le choix que les Pères de l'Étroite-Observance avaient fait de l'abbé de Rancé pour leur député en cour de Rome, semblait une sûre garantie du succès de leur affaire. Il parut cependant que la divine Providence n'avait d'autre but, en ce moment, que de produire dans la ville sainte, en face d'une foule de moines plus ou moins dégénérés, le modèle de toutes les vertus cénobitiques, et de l'enrichir lui-même du mérite inestimable de la patience, au milieu des plus désolantes contradictions.

Lorsqu'il débuta à Rome, les premières impressions ne lui furent pas favorables ; les Italiens qualifiaient la grande ardeur de son zèle pour la Réforme de *furia francese* (1). Son premier séjour ne fut que de deux mois et demi, étant arrivé le 15 novembre et parti le 4 février suivant. Mais, durant le second, qui fut de près d'un an, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> avril 1665 jusqu'au 25 mars de l'année suivante, on eut le temps de l'apprécier.

On remarquait en lui un amour et une pratique des devoirs de son état qui ne se démentaient jamais. Chaque jour on le voyait au saint autel célébrer nos redoutables mystères avec une piété angélique (2). Chaque vendredi, à moins qu'il n'en fût empêché par le train des négociations, il ne manquait pas de se retirer chez les Révérends Pères Jésuites pour y vaquer pendant plusieurs heures à la sainte oraison.

Ne pouvant faire auprès des hommes les affaires de Dieu, il tâchait de faire auprès de Dieu les affaires des hommes. Quand il voulait prier, il n'entrait pas ordinairement dans les églises où il y avait de grands concours de fidèles attirés par la musique et les pompeuses cérémonies ; il préférait les

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, l. II, p. 72.

(2) Marsoll., t. I, p. 345 et suiv.

églises solitaires, pauvres, obscures, qui ne sont remarquables que par le sang et les reliques des martyrs.

Il pénétrait quelquefois dans les galeries souterraines des cryptes, s'y agenouillait, s'y prosternait le front dans la poussière. « Il n'y a peut-être rien de plus considérable dans l'histoire des chrétiens, dit Chateaubriand, que l'abbé de Rancé priant à la lumière des étoiles, appuyé contre les aqueducs des Césars, à la porte des catacombes (1). »

On a déjà dit à quoi se montait tous les jours la dépense de sa nourriture, et on a vu que c'était celle d'un pénitent et d'un pauvre mendiant.

On le voyait ruisselant de sueur sous son froc de laine, qu'il portait constamment, malgré sa grossièreté et sa pesanteur, qui le rendaient très incommode durant les chaleurs excessives de Rome. Quelles que fussent ses fatigues, il ne se permit jamais le moindre adoucissement à ses jeûnes réguliers.

Il exerçait un tel empire sur ses sens, que dans les rues, sur les places, il marchait toujours les yeux baissés, selon la règle de Saint-Benoît. Il ne voulut pas visiter les anciens monuments de la magnificence romaine, cirques, théâtres, arcs-de-triomphe, trophées, portiques, colonnes, obélisques, statues, palais, musées, bibliothèques. Il imitait en cela, dit Maupeou (2), le célèbre solitaire de Nitrie, Ammon, qui accompagna saint Athanase dans cette grande ville et qui n'y vit que l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul ; ou bien encore les saints anachorètes, qui traversaient les cités d'Egypte sans demander leurs noms, sans s'arrêter un seul instant, impatients d'arriver au désert, les regards fixés *sur la terre des vivants*, l'esprit absorbé par les réalités éternelles.

Voilà ce qu'on eut constamment l'occasion de remarquer dans la conduite de l'abbé de Rancé. C'est le témoignage

(1) Voir Chateaubriand, *Vie de Rancé*, l. II, p. 133.

(2) Maupeou, t. I, p. 225.

que rendaient de lui et de son compagnon les cisterciens allemands que l'abbé de Cîteaux avait appelés à Rome pour travailler, ou plutôt pour s'opposer avec lui à la réforme générale de l'Ordre. Ils ne pouvaient jamais les rencontrer, dans les rues ou ailleurs, sans se dire entre eux aussitôt : Voilà de vrais abbés ! *Isti sunt veri abbates* (1).

Si, dans quelques rencontres, comme on l'a vu, il lui fallut déployer de la fermeté et de la vigueur pour soutenir une cause qu'il croyait être celle de Dieu, on eût dit qu'il n'avait que lui seul devant les yeux. Parfois, les personnes disparaissaient ; il ne voyait plus que son devoir, il n'écoutait plus que sa conscience.

L'abbé de Rancé sortit de Rome avec une profonde tristesse dans l'âme, non cette tristesse qui va s'exhalant en plaintes et en murmures, mais celle qui se résigne et s'humilie en silence devant Dieu. A Florence, à Turin, il passa inconnu et sans bruit devant les palais de ces ducs et de ces princes qui lui avaient fait, à son premier passage, un si brillant accueil. Il traversa les Alpes pour la quatrième fois. Arrivé en France, il dirigea ses pas du côté de l'abbaye de Clairvaux, sans vouloir s'arrêter nulle part. Voici quel était son but. Comme l'Ordre de Cîteaux lui semblait frappé d'une malédiction divine, et qu'il ne lui restait plus aucun espoir de le relever de ses ruines, il ne songeait plus qu'à réaliser son plan de réforme dans son seul monastère de la Trappe. Le premier Clairvaux était pour lui le type de la perfection cistercienne. Il sentit le besoin qu'il avait de l'esprit et du secours de saint Bernard dans l'accomplissement de cette rude tâche. Il voulut visiter les lieux sanctifiés par sa présence, et surtout prier et pleurer sur son tombeau (2). Il y arriva vers le 20 avril. L'abbé l'accueillit avec beaucoup de respect et de politesse. Il le fit conduire à l'église vers l'autel

(1) Buffier, *Vie de l'abbé du Val-Richer*, p. 130 ; — Gervaise, p. 354.

(2) Maupeou, t. I, p. 233 ; — Le Nain, t. I, p. 53.

de la Vierge, où se conservaient alors précieusement les reliques du saint fondateur, et il y resta longtemps prosterné. Mais son émotion fut à son comble quand on le mena au pauvre ermitage appelé le *Petit-Saint-Bernard*, qui avait été le berceau de Clairvaux. « Est-ce donc là, se dit-il à lui-même (1), où ce grand saint a demeuré, où tant de princes, d'évêques et de puissants seigneurs se sont venus cacher pour embrasser la pénitence et offrir à Dieu un sacrifice de larmes continuelles ? C'était d'eux qu'on pouvait dire véritablement que le monde n'était pas digne de les posséder. Mais ils avaient l'esprit de leur état et nous en sommes dénués ; ils aimaient la pauvreté, l'humilité et la pénitence, c'est ce qui les a rendus grands devant Dieu et devant les hommes, et comme nous avons abandonné toutes ces vertus, nous sommes tombés avec justice dans le mépris de Dieu et des hommes (2). »

Ceux qui l'accompagnaient, voyant qu'il ne se relevait point de terre, crurent devoir le laisser à lui-même ; il resta en prière dans ce lieu jusqu'à la nuit, tant son âme trouvait de douceur et de consolation à méditer sur ce saint et glorieux passé. Le lendemain, poursuivi par la crainte de voir renversée par ses supérieurs la réforme plus exacte qu'il se proposait d'établir à la Trappe, il fit tous ses efforts pour obtenir de M. l'abbé de Clairvaux la permission de passer le reste de ses jours dans ce misérable réduit, qu'on pouvait appeler une *chaumine* ; il offrait de le faire rétablir et de l'entretenir à ses dépens, si on voulait lui accorder cette grâce, aussi bien qu'à ceux qui auraient la dévotion de s'y renfermer avec lui : ce n'est pas qu'il eût aucune ressource, mais il comptait, pour une œuvre si sainte, sur les assistances de la Providence, qui ne lui ont jamais manqué. Toutefois, cette permission lui fut refusée pour des raisons qu'il est facile de deviner, et qui lui feront toujours beaucoup d'honneur.

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Clteaux*, p. 355.

(2) Voir Maupeou et Le Nain, aux pages précitées.

Enfin, arrivé à Paris, le 30 avril, son premier soin fut d'aller rendre compte de sa mission à ceux qui l'en avaient honoré. Il trouva au collège des Bernardins le vicaire général et les autres supérieurs de l'Étroite-Observance, qui l'attendaient avec impatience. Après leur avoir fait, pendant plusieurs jours, le détail de tout ce qui s'était passé à Rome de plus secret, dans la poursuite d'une affaire si épineuse, il ne manqua pas de leur insinuer que les péchés et les infidélités des hommes sont ordinairement la cause du peu de succès de leurs entreprises, même de celles où ils semblent n'avoir en vue que la gloire de Dieu ; qu'il fallait faire pénitence si on voulait se rendre le Ciel favorable. « Et chacun dans la Réforme, ajouta-t-il, ne doit plus penser qu'à rétrécir ses voies, puisqu'on ne pense dans la Commune-Observance qu'à les élargir. Je vais y travailler de mon côté, et je vous demande pour ce sujet le secours de vos prières (1). » Ce qu'ayant dit, il prit congé d'eux, le 8 mai, sans avoir rendu à Paris aucune visite à ses amis, n'étant plus occupé que du grand dessein qu'il avait formé de faire revivre l'esprit de saint Bernard dans son monastère.

Après avoir satisfait aux devoirs de l'obéissance, il ne pensa plus qu'à celui de la résidence dans cette chère solitude où son cœur le reportait sans cesse, depuis plus de vingt mois qu'il l'avait quittée. Le 10 mai, il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations d'amour, de respect et de joie. Il fut heureux lui-même de retrouver sa famille spirituelle animée de ferveur et établie dans une paix profonde (2).

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 523 ; — Gervaise, p. 356.

(2) Cette date est la même dans : *Le Nain*, t. I, p. 81 ; — *Maupeou*, l. II, p. 233. — Dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. V, p. 524, on lit le 16 mai.

## CHAPITRE XIV

L'abbé de Rancé veut s'élever au-dessus de l'Étroite-Observance; ce commencement d'austérité éloigne de la Trappe; réception du Bref d'Alexandre VII; indiction d'un Chapitre général de Cîteaux (1666).

La Réforme, appelée alors l'Étroite-Observance, était loin de répondre aux aspirations de l'abbé de Rancé et à l'idéal monastique qu'il s'était formé. Quand il faisait le rapprochement de ce qui se pratiquait de son temps avec la règle antique, il ne pouvait que gémir de voir une si grande différence. Sa conscience ne lui laissait aucun repos. Le saint habit qu'il portait, et qui avait caché autrefois tant d'effrayantes macérations, semblait lui reprocher la mollesse de sa vie.

Libre de toute sollicitude des affaires étrangères, il s'occupait exclusivement de son monastère et de son projet d'une réforme plus conforme aux anciennes pratiques de l'Ordre. Après avoir invoqué Dieu et prié la sainte Vierge, patronne de tout l'Institut de Cîteaux et de sa maison en particulier, il essaya, avec cette éloquence qui lui était naturelle, de persuader à ses frères d'ajouter d'autres austérités à celles qu'ils pratiquaient déjà. La proposition fut accueillie avec toute la bonne volonté qu'il pouvait souhaiter.

Ces fervents religieux convinrent, d'un commun accord, de ne plus user d'œufs que dans les infirmités, ni de viande que dans les maladies graves, de n'avoir plus de conférences que trois fois la semaine et le dimanche seulement, en Carême, ni de promenades ou sorties aussi fréquentes qu'elles avaient été jusqu'alors, et de reprendre les exercices de pénitence et d'humiliations, autrefois en usage, au moment de la plus grande ferveur de Cîteaux. On assaisonnait encore la nourriture de la communauté avec du beurre : mais l'abbé ayant

défendu au frère de la cuisine d'en mettre dans ce qu'on lui présenterait, tous, à son exemple, y renoncèrent. Pendant que cette ardeur pour la pénitence consolait délicieusement le cœur de ce digne père, elle produisait un effet bien différent dans le monde : c'est-à-dire, de la surprise et de la répulsion. On méprisa la Trappe, *avec les singularités de son abbé*. Celui-ci se vit bientôt complètement isolé. C'est ce qui arriva à l'époque de la première fondation de Cîteaux, lorsque saint Etienne, désolé, se retirait à l'écart et ramenait son capuchon sur ses yeux pour pleurer plus à son aise.

Dans cette pénurie de sujets, l'abbé de Rancé s'adressa à l'abbé de Prières, le conjurant de lui envoyer quelques religieux ou novices, afin d'être en état de soutenir son œuvre. Mais celui-ci s'en excusa, donnant pour raison que cette Réforme, dépassant en sévérité leur règle et leurs constitutions, encorè qu'elle n'allât pas au-delà du premier Cîteaux, il ne pouvait obliger aucun religieux de l'embrasser, et qu'il fallait le mouvement d'une grâce particulière pour en donner les forces. « Je puis dire, ajoutait-il, que vous aurez beaucoup d'admirateurs, mais peu d'imitateurs : il faut, de nécessité, que vous vous serviez des personnes que vous avez, et que vous receviez des novices animés du même esprit, lorsqu'il plaira à Notre-Seigneur de vous en envoyer; car d'en attendre des autres monastères, il n'y a pas d'apparence qu'il vous en puisse venir aucun qui vous soit propre » (1).

Toute décourageante qu'était cette réponse du premier supérieur de l'Étroite-Observance, elle n'ébranla pas le courage du R. P. abbé, non plus que le départ de deux de ses religieux qui le quittèrent pour se retirer dans d'autres maisons; il ne lui en restait plus que dix. Comme il était convaincu que Dieu lui demandait cette œuvre, il se proposa d'attendre en paix de son infinie bonté les moyens de la soutenir, et continua toujours, de son côté, à l'avancer.

(1) Le Nain, t. I, p. 90 et 91; — Marsoll., t. I, p. 376 et suiv.



Il était appliqué à travailler de toutes ses forces à sa propre sanctification et à celle de ses frères, lorsqu'on lui écrivit que le Bref d'Alexandre VII venait d'arriver en France, et que le Nonce l'avait remis au roi.

Les abbés de l'Étroite-Observance qui étaient à Paris, avaient réussi à se procurer une copie de cette pièce, et s'étaient hâtés de remonter au roi les inconvénients qui résulteraient de sa réception. Sa Majesté les renvoya aux commissaires assemblés chez le chancelier Seguier. Quand ils s'y présentèrent, ils furent reçus assez brusquement. « Qui vous a donc rendus si hardis, mes Pères, leur dit ce magistrat, que de vous opposer à un Bref de Sa Sainteté ? » L'abbé de Prières, sans se déconcerter, répondit au nom de tous et donna ses raisons (1).

Nous ferons observer que les oppositions, pardevant le roi, à la réception et à la promulgation des bulles pontificales, étaient malheureusement alors, pour ainsi dire, dans le droit public de la France. On avait souvent vu d'autres religieux et même des évêques y recourir. Il faudrait bien se garder d'envisager celle des Réformés comme une révolte envers le Saint-Siège ; tout prouve, au contraire, qu'ils étaient bien décidés à se soumettre, mais dans la crainte du coup qui les menaçait, ils voulaient se ménager un nouvel appel à Rome. Toutefois, on n'eut aucun égard à leurs démarches, et le Bref fut enregistré au grand conseil, et l'abbé de Citeaux se hâta de profiter des avantages qu'il lui conférait (2). Il fallait qu'il fût promulgué capitulairement, c'est pourquoi il écrivit aussitôt à tous les abbés une lettre de convocation où il disait en finissant : « Après en avoir délibéré avec nos quatre coabbés de la Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, nous avons cru devoir annoncer un Chapitre dans notre archi-

(1) Collection des pièces concernant la Réforme de Citeaux, à la Bibliothèque Impériale.

(2) Tout cela est raconté longuement dans Gervaise, *Hist. de la Réf.*, et dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. VI, p. 529.

monastère de Cîteaux, et de l'autorité apostolique, et de celle dont nous jouissons dans tout l'Ordre, nous l'annonçons, et nous vous enjoignons, au nom de la sainte obéissance, et sous les peines portées par les constitutions, de vous y rendre le 9 mai de l'année prochaine, la seconde férie après le Dimanche où l'on chante *Cantate* à l'introït de la messe, le quatrième après Pâques, de manière que vous puissiez le commencer avec nous, le matin de ce jour même, et d'un accord unanime nous occuper du présent Bref, avec toute l'application et la diligence possibles » (1).

## CHAPITRE XV

**Examen du Bref d'Alexandre VII, au point de vue de la Réforme  
et de la Commune-Observance (1666).**

Pendant quinze mois que la Congrégation nommée par Sa Sainteté pour l'examen de la Réforme tint ses séances, tout l'Ordre de Cîteaux était en suspens. Partagé en deux camps, la crainte et l'espérance passaient alternativement de l'un à l'autre, selon les bruits qui couraient dans le monde. Enfin le Bref avait paru le 19 avril (2).

Le Pape y disait : qu'en jetant les yeux, du haut du siège apostolique, sur le troupeau qui lui avait été confié, ses regards s'étaient particulièrement arrêtés sur l'Ordre sacré de

(1) *Indictio Capit. generalis sacri Cist. Ordinis anno Domini 1667, ex decreto SS. Domini nostri Alex. papæ VII, in Cisterio celebrandi. — Datum Parisiis in Sancti Bernardi collegio, ann. 1666, 1 mensis augusti.* (Se trouve dans le manuscrit de la Biblioth. de Troyes, intitulé : *Variæ ordinationes et Decreta Capit. gen. Ord. Cist.*, n° 1796.)

(2) *Breve Sanctiss. D. nostri Alexandri Papæ VII, pro gener. Ord. Cist. reformat., de die 19 aprilis 1666.* — Ce Bref est cité tout entier dans le manuscrit de la Biblioth. de Troyes, intitulé : *Variæ ordinat.*, etc., n° 1796.

Cîteaux, qui, comme un parfum suave, avait embaumé toute l'Eglise, et comme une source d'eau vive, avait rafraîchi et renouvelé autrefois tout l'état monastique ; mais qu'il avait reconnu, non sans une grande douleur de son âme, qu'avec le temps, les calamités et les révolutions, il s'était détourné de sa voie première, et était beaucoup déchu de sa ferveur antique. Il croyait donc qu'il était de son devoir pastoral de s'appliquer au renouvellement d'un si grand Institut ; d'y relever la discipline où elle était tombée, et de la maintenir où elle existait encore ; de mettre fin aux troubles et aux dissensions qui s'étaient élevés depuis longtemps, en France, entre la Commune et l'Étroite-Observance, et de rétablir entre elles une paix sincère dans une charité mutuelle (1).

On voyait clairement, en lisant le Bref, que le but des commissaires avait été de conserver jusqu'à extinction la Commune-Observance ; d'adoucir, autant que possible, la sévérité de l'antique règle, pour la proportionner au temps et aux personnes ; et, en admettant certaines mitigations, de faire cesser, ou, au moins, de diminuer considérablement les transgressions. Ils avaient essayé, par ces charitables condescendances, de redonner un peu de mouvement et de vie à ce grand corps à moitié paralysé.

Le grand silence était encore obligatoire depuis les Complies jusqu'au Chapitre du jour suivant (2).

On admettait les cellules séparées, pourvu que, suivant le décret du pape Clément VIII, l'abbé en eût la clef pour les ouvrir quand bon lui semblerait, et qu'il y eût à la porte une ouverture couverte d'une petite planche mobile, qui pût se lever ou se tirer à volonté, *sit etiam in ostio foramen, pendula vel ductili tabula coopertum* (3).

(1) « Præcisissimis dissensionibus ac dissidiis quæ in regno Galliæ inter Communis et Strictæ Observ. monachos jamdudum exorta sunt, sincera pax et mutua caritatis officia. benedicente Domino, redintegrentur. »

(2) Voir *Titulus IV, De taciturnitate.*

(3) Voir *Titulus VI, Quomodo dormiant monachi.*

On accordait enfin, pour la première fois, la permission expresse d'user de la viande trois fois par semaine, hors le temps de l'Avent, de la Septuagésime, jusqu'au Carême inclusivement, et les autres temps prohibés par l'Eglise (1). Nous avons dit et nous répétons que cette permission était accordée pour la première fois aux Mitigés (2).

L'ordre des veilles nocturnes était changé : les Matines, qui doivent, selon la règle, commencer de minuit à une heure, les jours de fêtes et les dimanches, étaient reculées jusqu'à deux heures. Pour les jours ordinaires, on s'en rapportait à la discrétion du Chapitre général (3).

On laissait aux supérieurs une certaine latitude pour l'heure des repas et la dispense des jeûnes réguliers (4). Enfin, le travail des mains paraît supprimé.

Quant à l'Étroite-Observance, on la soumettait à la Commune ; on lui enlevait le droit d'élire son vicaire général et ses autres supérieurs, et de tenir des assemblées particulières. Il était ordonné que ses monastères seraient divisés en deux ou trois provinces, et qu'à chacune d'elles le Chapitre général assignerait un visiteur choisi dans la Réforme.

Lorsque le Bref ainsi rédigé par la Congrégation, fut présenté à l'approbation du Pape, Sa Sainteté, quoique très infirme et très souffrante, mais qui avait conservé toute la force et toute la pénétration de son esprit, reconnut aussitôt qu'il ne s'accordait point avec les promesses qu'elle avait

(1) « Nec ullus licentia utendi carnibus frui possit, nisi tribus diebus tantum in hebdomada, extra tempus Adventus, Septuag., Sexag. et Quinquag., et aliud ab Ecclesia prohibitum. »

(2) Voir, dans les Recueils de l'Ordre, la Bulle de Clément IV, *Parvus fons*, 1265 ; celle de Benoît XII, *Fulgens sicut stella*, 1355. Les dispenses accordées à Himbert de Losne ne devaient pas plus durer que la *nécessité présente*.

(3) « Diebus solemn. festiv. surgant hora secunda post mediam noctem, aliis vero diebus temperatius, prout a Capitulo gener. determinabitur. »

(4) « Circa tempus refectionis, senum, juniorum et infirmorum habeatur ratio, » etc.

faites tant de fois de protéger spécialement l'Étroite-Observance. Elle aurait voulu qu'on en dressât un autre ; mais il était trop tard. Toutefois, le saint pontife voulut qu'on ajoutât à la fin un article dans lequel il était bien aise de manifester ses véritables sentiments, c'est-à-dire de montrer au monde que la Réforme tenait la première place dans son amour et dans son estime, et qu'elle représentait, à ses yeux, le véritable Cîteaux ; et il ajoutait : « Nous déclarons que, par ces présentes, nous ne prétendons point causer aucun préjudice aux monastères des Réformés de France, ni à l'Étroite-Observance de la règle qu'ils ont choisie ; mais, au contraire, nous voulons que ladite Réforme demeure ferme et inébranlable dans toutes ses pratiques, en tout ce qui n'est pas contraire à la réformation générale, comme si la présente bulle n'avait jamais été donnée. Bien plus, nous déclarons que notre intention est d'employer tous nos soins et toute notre autorité pastorale, pour conserver et accroître ladite Observance dans cette manière de vie si louable et si édifiante dont elle fait profession ; c'est pourquoi nous avertissons sérieusement l'abbé de Cîteaux et les quatre premiers Pères de l'Ordre, et nous les exhortons au nom de Jésus-Christ, et si ce n'est pas assez, nous leur commandons très étroitement, en vertu de la sainte obéissance qu'ils nous doivent, non seulement de protéger et de soutenir cette Étroite-Observance, et d'en embrasser les intérêts avec un zèle plein de charité, mais, de plus, d'employer toute leur autorité pour l'étendre et la multiplier, afin qu'avec la grâce du Seigneur, elle porte de plus en plus des fruits de bénédiction dans l'Église militante » (1).

Pour assurer la Réforme de sa bienveillante protection et lui procurer le moyen de se maintenir, le Pape veut encore

(1) Voir *Titulus XLVIII*, commençant par ces mots : « Cæterum, in hac nostra declaratione monasteriis monach. reform. in regno Galliæ eorumque Strictæ Observantiæ aliquod prejudicium generare non intendimus, sed illam in sua firmitate ac robore volumus permanere, perinde ac si eadem litteræ nostræ non emanassent, » etc.

qu'elle ait le droit de se recruter, en recevant des sujets sans la participation des supérieurs mitigés ; déclare bonnes et valides toutes les professions qui s'y sont faites, et approuve tous les actes, contrats, achats, ventes, etc., passés jusqu'à ce jour, afin qu'on ne puisse lui contester la possession des abbayes qui avaient abandonné le relâchement, pour se ranger de son côté, sans l'autorisation des supérieurs majeurs. Enfin, il ordonne que dans le Chapitre général, parmi les vingt définiteurs, il y en ait dix de l'Étroite-Observance, afin d'empêcher, ou, au moins, de gêner beaucoup, par ce nombre de suffrages, les mesures hostiles qu'on voudrait y prendre contre elle (1).

Tel était le Bref en substance. C'est une maxime de droit législatif : que l'on doit donner aux sociétés, non les meilleures lois, mais bien les lois dont elles sont capables. Or, dans l'état de décadence où se trouvait la société cistercienne, il n'était pas possible d'y ramener violemment la règle primitive sans multiplier les prévarications et les scandales ; alors, ou il fallait se contenter de conserver au moins les vertus chrétiennes là où il n'y avait plus d'espoir de faire reflourir les vertus monastiques, ou bien il fallait prononcer un arrêt de destruction. Mais l'Église, dans sa patience et son amour, ne frappe ces grands coups qu'à la dernière extrémité, et lorsqu'elle a épuisé toutes les ressources de son zèle et de sa charité. C'est ce que l'abbé de Rancé lui-même a si bien exposé dans son livre des *Devoirs de la vie monastique*.

« L'Église, dit-il, comme une mère charitable, touchée du malheur de ses enfants et affligée de leur chute, s'est abaissée pour les relever, pour les soutenir et pour empêcher qu'ils ne tombassent encore plus bas. Elle a mieux aimé, pour compatir à leurs faiblesses, les décharger des obser-

(1) C'est l'objet du titre XLXII : « Item diffinitores : decem ex Comuni et totidem ex Stricta Observantia. »

vances les plus rudes, des pratiques les plus pénibles et les plus laborieuses, et les mettre dans un état d'une austérité médiocre qu'ils fussent capables de porter, que de les laisser accablés de devoirs et dans une contravention publique et scandaleuse à ce grand nombre d'obligations qu'ils ne connaissent plus, et dont ils n'avaient pas seulement la pensée de s'acquitter » (1).

Sans doute, on laissa au vieux Cîteaux la supériorité de l'autorité et du rang, mais le nouveau Cîteaux, mais la Réforme avait la supériorité réelle, celle de la sainteté de la vie, des austérités et de l'expiation. Le vieux Cîteaux, avec ses mitigations, n'était plus fait que pour des cénobites faibles et timides qui voulaient louvoyer entre le cloître et le monde ; mais le nouveau convenait admirablement aux âmes d'élite qui se sauvaient du monde pour vivre avec Dieu dans la solitude et les privations du désert. La Commune-Observance est devenue de la licence, et cette licence, dans beaucoup de monastères, a engendré de honteux désordres. L'Étroite-Observance, malgré ses luttes intérieures et les attaques acharnées et incessantes du dehors, a conservé son austérité première, et même elle l'a dépassée. Lorsque les jours de la grande épreuve furent venus, lorsque le torrent des révolutions eut emporté sur son passage le couvent des moines, le château des seigneurs, le palais des rois, on chercha les débris du vieux Cîteaux, et on les retrouva épars çà et là et couverts de fange, et il fut impossible de les réunir.

Qu'était devenu le nouveau Cîteaux ? Il était dans les montagnes de la Suisse, en Westphalie, en Angleterre, en Amérique. Qu'y faisait-il ? Il y continuait ses pénitences et ses cantiques. Il est revenu sur la terre de France lorsque la paix a été faite à l'Église, il y a grandi, il s'y est développé. Les hommes de tous les partis lui ont rendu justice, la Providence elle-même lui a donné raison.

(1) T. II, p. 659.

## CHAPITRE XVI

Chapitre général de Cîteaux; protestation des abbés réformés, par l'organe de l'abbé de Rancé (1667).

L'époque de l'ouverture du Chapitre général était assez prochaine, et les Pères de la Réforme ne se trouvèrent pas peu embarrassés. Le sentiment du vicaire général était qu'ils ne devaient pas y assister. « Qu'irons-nous faire là, disait-il, sinon être témoins de notre défaite et autoriser par notre présence tout ce qui se prépare contre nous? Nous serons accablés par le nombre; l'abbé de Cîteaux entraînera tout le monde à sa suite; on n'aura aucun égard à nos réclamations. Au lieu que, par notre absence, nous éviterons beaucoup de contestations, et nous aurons toujours la voie d'appel pour nous relever. »

Mais comme cette manière de voir n'était pas goûtée de tous, on résolut d'écrire à l'abbé de Rancé pour avoir son avis. Il ne le donnait jamais, dans les affaires importantes, qu'après avoir eu recours à Dieu dans la prière. Il répondit : « On prendra notre absence pour une désobéissance formelle au Pape et au roi, et l'on ne manquera pas de dire que, par des vues d'ambition, nous voulons faire un corps à part et introduire le schisme dans l'Ordre, comme on me l'a déjà reproché à Rome. C'est tout perdre que d'abandonner la partie dans ces conjonctures; et si nous ne faisons pas dans ce Chapitre tout le bien que nous souhaiterions, il est certain, au moins, que nous empêcherons la ruine totale de la Réforme par le grand nombre de définiteurs que le Bref nous donne, et qui ôte aux ennemis de l'Étroite-Observance les deux tiers des voix qui sont nécessaires pour les décisions. »

De longtemps il ne s'était vu à Cîteaux un Chapitre géné-



ral plus nombreux : il y avait des abbés de toutes les nations de l'Europe. On y procéda d'abord, suivant l'usage, à la nomination des officiers, et l'abbé de Rancé fut nommé définiteur par l'abbé de La Ferté, qui est le premier des quatre Pères de l'Ordre, pour sa filiation (1). Un des secrétaires fit lecture du Bref, et le promoteur requit qu'il fût accepté et exécuté en tous ses points. Alors l'abbé de Cîteaux se mettant à genoux le baisa, et déclara que non seulement il le recevait avec toute la soumission due au Saint-Siège, mais qu'il emploierait toute son autorité à le faire exécuter par ceux que la divine Providence avait mis sous sa juridiction ; les quatre premiers Pères en firent autant.

Alors, l'abbé de Rancé demanda permission de parler en qualité de définiteur. Il représenta à la compagnie qu'il y avait plusieurs observations à faire sur le Bref qui venait d'être lu (2) ; que nul ne savait mieux que lui la manière dont il avait été rendu. Il fit ensuite une éloquente déduction de toutes les raisons qui prouvaient, non précisément sa nullité, mais sa défectuosité, et il conclut en ces termes :

« Bien que pendant mon séjour à Rome j'aie été témoin de tout ce qui s'est fait pour la Réforme générale, et que je sache pertinemment comment a été conduite toute cette affaire, et que plusieurs choses douteuses, obscures, en opposition avec la sainte règle et les anciens statuts de l'Ordre, ont été glissées dans le Bref contre l'intention du Souverain-Pontife, à qui sa mauvaise santé ne permit pas d'en prendre une connaissance approfondie ; néanmoins, par respect pour le Saint-Siège et l'autorité du roi, mon avis est qu'on y doit

(1) C'était Pierre Bouchu, fils de Jean Bouchu, ancien premier président au Parlement de Dijon, et conséquemment neveu de l'abbé de Cîteaux, qui était le frère utérin de Jean Bouchu. Il avait été élu abbé de la Ferté le 15 février 1655 ; il le fut de Clairvaux le 16 du même mois de l'année 1776.

(2) Nous avons retrouvé les Actes de ce Chapitre de Cîteaux à la Bibliothèque de Troyes.

adhérer, jusqu'à ce que, cependant, sous le bon plaisir de Sa Majesté, on obtienne la liberté de se pourvoir en cour de Rome, pour aviser à des moyens plus heureux et plus efficaces de relever notre Ordre de l'état de décadence où il est malheureusement tombé. Voilà ce que ma conscience m'a fait une loi de déclarer publiquement, me réservant en temps et lieu de fournir de plus amples renseignements (1). » Sur la demande qu'il en fit, sa protestation fut insérée dans les actes du Chapitre.

Pendant qu'il parlait avec ce ton d'assurance et de fermeté, tous les yeux étaient fixés sur lui ; le plus profond silence régnait dans ce grand auditoire. Vous eussiez dit qu'on craignait de perdre une seule de ses paroles : tant on éprouvait de plaisir à entendre un si habile homme s'exprimer en latin avec autant d'aisance, de clarté et de grâce que si ç'eût été sa propre langue. « Je sais, dit l'abbé Thiers, d'un des plus illustres abbés de l'Ordre de Cîteaux qui était présent à ce Chapitre lorsque cette scène s'y passa, qui m'a assuré fort positivement que M. de la Trappe y parla avec tant de vigueur et d'éloquence qu'il fit trembler M. Vaussin, ce qui fut remarqué de toute l'assistance (2). » Mais dissimulant sa frayeur et son embarras, pour intimider ceux qui auraient été tentés de l'imiter, il prit un ton de hauteur, blâma sévèrement les paroles qui venaient d'être prononcées, ajoutant qu'il était dans la dernière surprise de voir un homme si jeune et si nouveau dans l'Ordre, parler avec tant de liberté et de hardiesse qu'on ne le souffrirait pas même dans un religieux qui aurait blanchi sous la discipline.

L'abbé de Rancé, qui ne sut jamais ce que c'était que faiblir quand il fallait soutenir la bonne cause, répondit poli-

(1) Dans notre première édition, nous avons reproduit le texte latin de l'Opposition de l'abbé de la Trappe, tel qu'il est dans les Actes du Chapitre de 1667.

(2) *Apologie de l'abbé de la Trappe*, p. 277 et 288. — Tout ce chapitre est une excellente réfutation de ce qui a été avancé par le P. de Sainte-Marthe, dans ses *Lettres*, p. 184.

ment et sans se déconcerter qu'à la vérité il était jeune dans l'Ordre, mais qu'il était assez vieux docteur pour avoir droit de dire son avis sur une affaire qui le touchait de si près et dont il avait plus de connaissance que personne. « Oui, ajouta-t-il, je soutiens que depuis la dernière audience que le Pape m'a accordée, le 21 février 1666, jusqu'au 19 avril suivant, qui est la date que porte ce Bref, Sa Sainteté ne l'a ni vu ni ne l'a pu voir. Je soutiens encore que cette clause qui impose un silence éternel à l'Étroite-Observance, n'est point du Pape, et qu'elle y a été insérée contre ses intentions ; car quelle apparence que ce saint Pontife, qui les avait si pures, ait voulu par ce silence lier les mains à Dieu, tenir la vérité captive, arrêter les mouvements de l'Esprit-Saint, et ôter à jamais à son Église l'espérance de voir reflourir la piété dans un si grand Ordre ? Au reste, continua-t-il en jetant les yeux sur tous les Pères de la Réforme, je ne parle point ici comme particulier, je ne fais qu'exprimer les sentiments de tout un grand corps, dont j'ai l'honneur d'être membre. »

En même temps, les abbés de Prières, de Foucarmont, de Cadouin, de la Vieuville, et tous les autres Réformés au nombre de quinze, se levèrent et déclarèrent qu'ils protestaient, ainsi que l'abbé de la Trappe, contre la réception du Bref, et qu'ils en demandaient acte (1).

Une pareille unanimité parmi les principaux membres de l'Étroite-Observance était bien capable d'effrayer les mitigés. Dom Tedenat, un des promoteurs du Chapitre, prenant l'abbé de Rancé à partie : « Vous vous opposez donc à l'arrêt du roi ? » lui dit-il. « Non, répondit l'abbé, loin de m'y opposer, j'espère que Sa Majesté aura ma conduite pour agréable, quand j'aurai eu l'honneur de lui exposer mes raisons, et qu'elle ne nous refusera pas de nous pourvoir en cour de Rome (2). »

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 360 et 361.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 93 ; — Marsoll., t. I, p. 383 et 394.

Cependant l'abbé de Cîteaux, réfléchissant à la conduite qu'il avait tenue envers l'abbé de Rancé, comprit qu'il ne lui était ni utile ni honorable de rompre avec une personne de ce mérite. Il lui adressa donc, à la fin du Chapitre, des excuses et des compliments, lui demanda son amitié et lui promit la sienne. Pour lui en donner des marques à l'instant même, il le nomma visiteur des provinces de Normandie, de Bretagne et d'Anjou (1). Mais l'abbé, sur qui l'ambition n'avait aucune prise, et qui ne respirait que l'obscurité et le silence de la solitude, refusa poliment, et se hâta de retourner en son monastère, pour mettre la dernière main au grand ouvrage qu'il avait si heureusement commencé.

L'opposition que les abbés réformés avaient faite au Chapitre fut mal reçue à Rome (2). Cependant il est certain qu'ils n'avaient pas voulu manquer de soumission et de respect au Saint-Siège, mais seulement se ménager un nouvel appel et un nouveau Bref qui leur auraient assuré des garanties réelles contre la malveillance et les attaques des Mitigés. Il faut avouer, toutefois, que leur protestation avait été rédigée sous une impression de douleur profonde et de découragement, sans peut-être assez de réflexion et de mesure. L'abbé de Rancé l'avait faite au nom des abbés de son Observance et comme leur mandataire ; mais, un peu plus tard, lorsqu'il eut examiné les choses avec plus de sang-froid et de maturité, quand il fut certain qu'un nouveau recours à Rome était impossible, il revint de ses premiers sentiments, et s'en expliqua publiquement, maintes fois, avec une franchise et une humilité qui l'honorent.

Ainsi, étant un jour consulté par un visiteur de la Commune-Observance s'il était tenu, dans le cours de ses visites, de faire exécuter le Bref dans les maisons où on ne le suivait pas, il lui répondit : « Ce Bref, quoique défectueux sur plu-

(1) Le Nain, t. I, p. 94 ; — Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 368.

(2) Decret. Sacræ Congregat., etc., manuscrit de la Biblioth. de Troyes, n° 179.

sieurs points, est confirmé de toutes les autorités nécessaires pour lui donner force de loi. Personne n'en peut exempter les religieux de l'Ordre sans des raisons légitimes et canoniques, comme celles des infirmités et des maladies. La volonté des supérieurs n'a rien de suffisant pour nous dispenser d'une observance qui nous est ordonnée par une autorité souveraine et reconnue, sans contestation, de tout le monde. Les supérieurs majeurs et généraux y sont soumis comme les autres. Tout ce qui a précédé ce Bref n'a nul fondement légitime et ne peut être considéré que comme un relâchement et une pure corruption, et ne mérite pas le nom de Mitigation et d'Observance. Le seul titre que peuvent produire ceux qui mènent la vie commune est ce Bref : c'est leur unique appui. Ils l'ont demandé avec instance eux-mêmes. L'autorité du roi s'y trouve jointe. Le Chapitre général, c'est-à-dire les Pères de la Commune-Observance, l'ont reçu à genoux, comme leur étant venu du Ciel ; il n'y a aucun lieu de douter qu'on ne soit obligé en conscience de le faire exécuter dans tous les monastères, et que les particuliers ne soient dans l'obligation d'y contribuer par toutes les voies permises et légitimes. »

Pendant que l'abbé de Rancé prêchait le respect et l'observation du Bref, les Mitigés, qui avaient remué la terre et toutes ses puissances pour l'arracher au Saint-Siège, n'en tenaient aucun compte et le regardaient comme une lettre morte. Des cinquante articles qui le composaient, ils n'en avaient retenu et ils n'en observaient qu'un seul : celui qui leur permettait de manger de la viande. Le vieux Cîteaux était descendu de ces sphères supérieures de l'esprit et de l'expiation où ses saints fondateurs l'avaient placé, et s'enfonçait dans la chair et le sang. Le sensualisme l'envahissait et ternissait sa pureté primitive, comme ces brumes épaisses et traînantes qu'une nuit impure jette sur l'azur des fleuves.

---

# LIVRE QUATRIÈME

Depuis le Chapitre général de Cîteaux (1667), jusqu'à  
la Requête présentée au Roi (1673).

---

## CHAPITRE PREMIER

**Un étudiant du collège des Bernardins vient à la Trappe; des postulants et des novices; l'abbé de Rancé est calomnié au sujet de leur réception; il se défend victorieusement (1667-1668).**

Il y avait depuis quelques mois à la Trappe un novice sorti du collège des Bernardins. C'était un étudiant qui avait suivi Dom Morony, son professeur. Nous verrons plus tard que la Providence avait sur lui de grands desseins de miséricorde. Aussi, nous croyons-nous obligé d'en dire quelques mots, ainsi que du monastère où il avait pris l'habit religieux avant de venir à Paris.

Cîteaux, qui se plaisait dans les vallées marécageuses, voulut avoir, comme les aigles, quelques nids au milieu des rochers alpestres. Vers l'an 1132, saint Pierre de Tarentaise, le saint Bernard de la Savoie, avec des moines sortis, comme lui, de Bonnevaux, en Dauphiné, avait fondé un couvent, à près de 2,600 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans cette gorge des Alpes qui débouche d'un côté sur la vallée d'Annecy et de l'autre sur celle de l'Isère. On avait donné à cette maison le nom de *Stamedium*, à cause de sa position au milieu des montagnes, d'où Stamied et Tamié. C'était un

sanctuaire où Cîteaux avait voulu faire monter si haut sa prière qu'elle atteignît les derniers sommets du globe et qu'on y pût répéter chaque jour en toute vérité : « Monts, glaces et neiges, bénissez le Seigneur : *Montes, glacies et nives, benedicite Domino.* » C'était une colonne milliaire qui devait marquer le chemin aux voyageurs à travers les neiges qui, pendant sept mois de l'année, couvrent la terre de plus d'un mètre d'épaisseur. C'était une hôtellerie où les étrangers devaient trouver un abri contre les affreuses tourmentes. C'était une grande métairie où des laboureurs d'une espèce nouvelle allaient couvrir de moissons un sol jusqu'alors couvert de broussailles, en chasser l'ours et le loup pour y faire paître la chèvre, la brebis et la génisse.

Cette abbaye, après s'être maintenue assez longtemps dans la régularité, avait fini par tomber dans les désordres que nous avons signalés ailleurs. Les élections des supérieurs s'y faisaient arbitrairement et comme par droit d'héritage. Ainsi, en 1661, Jean-Antoine de la Forest de Somont avait été élu abbé n'étant encore que novice, à peine âgé de seize ans, sans autre titre que celui d'être le neveu de François-Nicolas de Somont, son prédécesseur. Le premier usage qu'il fit de son autorité fut de se permettre de quitter son monastère et d'aller à Cîteaux achever son noviciat et y faire profession. Il revint à Tamié, d'où il partit pour le collège des Bernardins de Paris, accompagné d'un novice de son abbaye, presque aussi jeune que lui, son camarade d'enfance, qui appartenait à l'une des familles les plus distinguées du pays ; il s'appelait François Cornuty (1).

Nos deux étudiants, par les rares talents dont ils étaient doués, par leur application et leurs succès, eurent bientôt laissé derrière eux tous leurs condisciples. Les Savoyards

(1) Tout ceci est extrait d'un Manuscrit contemporain sur la Réforme de Tamié, qui est entre les mains de S. Em. le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry.— Voir aussi l'excellente *Histoire de Tamié*, par M. Burrier (1865).

ont l'esprit moins vif et moins prompt que les Français, mais ils sont plus tenaces; ils n'ont pas, comme nous, la prétention de tout apprendre à la fois, mais ils recueillent chaque jour quelques petites parcelles; ils liardent la science comme l'argent, et quelques-uns en ont amassé des sommes considérables : nous pourrions en citer plus d'un exemple.

Il y avait au collège des Bernardins des étudiants de la Réforme et des étudiants de la Commune-Observance, qui vivaient à côté les uns des autres. Le nouveau et le vieux Cîteaux étaient là en présence. Le jeune Cornuty les observait et les jugeait. Il voyait les Réformés exacts à se lever longtemps avant l'aurore, à réciter leur office, à garder l'abstinence, les jeûnes et le silence, plus recueillis, plus modestes et plus studieux, ne sortant presque jamais. Les étudiants mitigés, au contraire, se levaient assez tard, manquaient souvent à l'office, étudiaient peu, avaient une table bien servie de toutes sortes d'aliments maigres et souvent d'aliments gras, des récréations bruyantes et de fréquentes sorties. Il vit de quel côté étaient les vrais cisterciens, et, après de mûres réflexions, il se décida à se réfugier à la Trappe. Il allait exécuter sa résolution, lorsque M. de la Forest de Somont fut atteint de la petite-vérole et abandonné de tout le monde, à cause de la contagion. Sans hésiter un instant, il s'enferma avec lui et se dévoua à son service. Lorsqu'il le vit guéri; il partit un jour, à la dérobée, sans être aperçu de personne. Pendant qu'on le faisait chercher dans tout Paris, il s'en allait du côté du Perche, s'écartant des grands chemins et des routes, pour éviter les émissaires qu'on ne manquerait pas d'envoyer à sa poursuite.

Il marchait à travers champs, avec des peines et des fatigues inouïes, sans argent, réduit à demander l'aumône et l'hospitalité dans les fermes ou dans les villages qu'il rencontrait (1). Enfin, après six jours, il put apercevoir la

(1) Il a avoué souvent, depuis, que c'était dans cette cruelle expérience de la pauvreté qu'il avait appris à avoir pitié des pauvres.



Trappe. Aussitôt, il se mit à genoux et s'écria avec le saint roi David : « Que vos tabernacles sont aimables, Seigneur, Dieu des vertus ! Mon âme est transportée du désir d'y fixer sa demeure ! *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum, concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.* »

On ne peut se faire une idée de la douleur et du désespoir de M. de la Forest-de-Somont, lorsqu'il vit qu'il était impossible de découvrir les traces de son ami et de savoir ce qu'il était devenu. Quand il sut qu'il était à la Trappe, il se consola, parce qu'il espérait qu'il lui serait facile de l'en faire sortir et de le ramener près de lui. Il employa donc pour cela tout son crédit. Il fit intervenir les supérieurs de l'Ordre, des évêques, des archevêques, de grands personnages de la cour ; il écrivit lui-même au fugitif et à ceux qui l'avaient reçu, mais tout fut inutile. Il en eut un violent dépit, et il s'en vengea en faisant une guerre ouverte à l'abbé de Rancé et aux Réformés.

Dom Cornuty ayant été admis au nombre des novices, s'avança si rapidement dans la rude carrière de la perfection monastique, que ses maîtres et ses supérieurs en étaient dans l'admiration. L'abbé de Rancé l'estimait et l'aimait beaucoup, et quoiqu'il fût convaincu de la solidité de sa vertu, il voulut la mettre à l'épreuve à la fin du noviciat.

Comme il s'accusait un jour au Chapitre, selon l'usage, de quelques fautes contre la règle, que l'on doit supposer assez légères, l'abbé de Rancé le réprimanda vivement et lui ordonna de sortir. Le pauvre novice s'en alla dans l'église se prosterner devant le Saint-Sacrement, et offrir cette humiliation au Dieu qui s'est tant humilié pour l'homme. Il tremblait surtout qu'on ne le jugeât indigne d'être reçu à la Trappe. Et cependant que pouvait-on faire de plus pour l'en dégoûter ? Mais c'était un saint, et les saints comprennent et estiment les choses tout autrement que les gens du monde (1). Il re-

(1) M. de la Forest-de-Somont, qui apprit tout cela plus tard de la bouche de l'abbé de Rancé, se plaisait à le raconter.

vint, après le Chapitre, se jeter aux pieds de son abbé, qui, se radoucissant, lui dit que Dieu était bon, et que s'il profitait mieux de ses grâces à l'avenir que par le passé, il aurait lieu de tout attendre de sa miséricorde. Ensuite, il le renvoya à ses exercices ordinaires.

Quelque temps après sa profession, Dom Cornuty fut envoyé à l'abbaye de Foucarmont, où l'on avait besoin de quelques sujets d'élite pour y soutenir la Réforme. Il fut maître des novices et rendit les plus grands services à cette maison, où il resta sept ou huit ans. Combien de fois ne redemanda-t-il pas à revenir à la Trappe ! Que de prières, de supplications, de gémissements pour qu'il lui fût enfin permis de rentrer dans ces tabernacles qu'il avait salués avec amour à son arrivée (1). Au moment où il allait enfin voir ses vœux réalisés, la Providence le rappela dans les montagnes de la Savoie avec une grande mission à remplir.

Comme nous allons voir beaucoup d'autres postulants frapper à la porte de la Trappe, nous sommes bien aise de dire quelques mots de la conduite que l'abbé de Rancé tenait à leur égard.

Plusieurs Ordres monastiques étaient alors organisés en France de telle sorte qu'on ne pouvait y faire profession qu'argent comptant. Un spirituel prédicateur disait un jour en chaire : « Mes Frères, il y aura après le sermon une quête en faveur d'une pauvre demoiselle qui n'est pas assez riche pour faire vœu de pauvreté. »

Pour entrer à la Trappe, il ne fallait ni patrimoine, ni or, ni argent ; il ne fallait que de la vocation. Celui qui croyait l'avoir pouvait se mettre en route, sans prendre autre chose avec lui que son bâton de voyage et quelques sous pour vivre et s'abriter sur sa route, s'il ne voulait pas mendier, et on

(1) Nous avons sous les yeux les lettres que lui écrivait alors l'abbé de Rancé ; nous regrettons de ne pouvoir les reproduire, mais nous les signalons comme fort intéressantes.

l'ui ouvrait les portes du monastère sans lui demander s'il apportait autre chose que lui-même.

Le Père portier allait avertir le Révérend Père abbé, qui faisait aussitôt prévenir le maître des novices qu'un postulant le demandait. Celui-ci s'empressait d'aller le voir à l'hôtellerie pour lui dire ce qu'il devait faire et lui donner quelques livres de piété, comme l'*Imitation de Jésus-Christ*, les vies des Pères d'Orient (1). Il lui ouvrait le désert avec ses sombres perspectives. Il l'entretenait plusieurs fois et le conduisait aux offices du jour et de la nuit. Après quelques semaines, s'il persistait, il était introduit au Chapitre, où il présentait une supplique au Révérend Père abbé, par laquelle il demandait à être admis comme novice. Il se retirait ensuite, et après la lecture publique de sa supplique, si rien ne s'opposait à son admission, on le faisait rentrer. Il se prosternait alors devant le Père abbé, qui lui disait à haute voix : « *Quid petis? Que demandez-vous?* » Il répondait : « La miséricorde de Dieu et la vôtre; *misericordiam Dei et vestram.* » Il se relevait pour entendre l'exhortation qu'on lui adressait sur les devoirs de son nouvel état. Il s'agenouillait ensuite, afin d'embrasser les genoux du Père abbé et ceux des religieux. Le novice renouvelait encore plusieurs fois sa demande au Chapitre, jusqu'au moment de sa profession (2).

Lorsque le Père abbé jugeait à propos de donner l'habit à un postulant, on lui en faisait prendre la mesure par le Frère tailleur dans le petit parloir; l'étoffe ne devait pas en être neuve, mais cependant assez bonne pour passer l'année du noviciat.

Il se présentait à la cérémonie de la vêtue avec ses habits séculiers les plus beaux, comme la victime que l'on menait à l'autel ornée de bandelettes et de guirlandes, afin de donner plus d'éclat et de pompe à son immolation. Que ses vêtements fussent de pourpre, de soie, d'argent ou d'or, on ne

(1) *Règl. gén. abb. de la Trappe*, t. I, p. 172.

(2) *Id., ibid.*, p. 114.

lui donnait en échange qu'une robe de grosse laine, pour lui faire entendre qu'il venait d'entrer dans la pauvreté et la sainte égalité du cloître. A ce moment, les religieux debout au Chapitre, chantaient le cantique *Benedictus*, le cantique de l'espérance.

On le conduisait ensuite à la cellule des couronnes pour lui couper les cheveux et lui raser la tête ; après quoi, il choisissait une des calottes qui étaient sur la table, et recevait sa chape et son chaperon. On avait soin de ramasser les habits mondains qu'il avait quittés et de les conserver précieusement dans une armoire particulière du vestiaire, comme les trophées d'une grande victoire.

Les novices avaient une table particulière au réfectoire, et on leur servait la même nourriture qu'aux religieux. Ils recevaient avec les autres les bûches et les outils pour le travail, mais on devait prendre garde qu'il y eût toujours parmi eux quelques profès, et que jamais deux postulants ne fussent seuls l'un près de l'autre en travaillant. Lorsque leur Père-maître qui les accompagnait s'apercevait que le travail excédait leurs forces, il devait en avertir le Révérend Père abbé. Ils avaient leurs conférences, leurs chapitres, leurs proclamations, des lectures, une confession chaque semaine et une communion le dimanche. Leur principale occupation était d'apprendre le Psautier (1).

Ce que l'on remarquait surtout dans le noviciat de la Trappe, c'était cette guerre à outrance, cette guerre à mort que l'on y déclarait à la nature ; et à la violence des coups qu'on lui portait, on voyait bien qu'il s'agissait de la tuer sans miséricorde. On jetait les novices brusquement, et sans transition, aux antipodes de leurs habitudes, et comme d'un monde dans un monde opposé. Ainsi, on voyait des ecclésiastiques de haut rang, des docteurs de Sorbonne dont le pied n'avait foulé jusqu'alors que les tapis des salons, dont

(1) *Règlement gén. de la Trappe*, t. I, p. 68, 111. 174, 231.

la main n'avait jamais porté que le fardeau d'une plume, s'en aller, armés d'un croc lourd et rude, tirer le fumier des écuries. Un gentilhomme délicat et douillet, un fier et superbe capitaine était chargé de curer les lieux d'aisances (1). « J'ai des novices de qualité sous ma conduite, écrivait l'abbé de Rancé, mais je vous proteste que, s'il y a quelque chose de dur et d'abject à faire dans le monastère, c'est toujours pour eux, et que je les traite extérieurement avec beaucoup moins de considération que les autres. »

Il jugeait de leur vocation par l'ardeur avec laquelle ils se portaient aux exercices monastiques, et par l'entier oubli où ils étaient d'eux-mêmes et de ce qu'ils avaient fait dans le monde. Il congédia un jeune homme pour avoir rimé quelques vers à la louange de la solitude, disant : « Que s'il eût été appelé à la vie de la Trappe, il se serait plutôt occupé à pleurer ses péchés qu'à composer des vers » (2). Il ne les croyait pas dignes d'être moines, tant qu'il apercevait en eux quelque soin, quelque pitié de leurs corps. Ainsi, il recula de dix jours la profession d'un novice qui devait avoir lieu le lendemain, parce qu'il avait remarqué que ce novice, en arrachant des herbes, craignait d'être piqué des orties.

Après le temps d'épreuve, si le novice était reconnu incapable de supporter le genre de vie de la Trappe, on le priaient de sortir, mais avec toute la charité possible. On lui remettait ses hardes et assez d'argent pour retourner dans son pays. S'il avait de la peine à se retirer, on le laissait quelque temps à l'hôtellerie pour le consoler ; s'il n'avait plus de refuge ni d'asile, on ne voulait pas qu'il partit avant qu'on lui eût assuré un abri quelque part. Les règlements de la Trappe disaient : « Un monastère est la maison de Dieu ; il ne faut pas que personne en sorte affligé ni mécontent » (3).

(1) C'est ce que nous lisons dans les *Relations* de leur vie et de leur mort.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 655.

(3) *Règl. de la Trappe*, p. 176.

Ce grand désintéressement, cette austérité, cette pureté de principes dont l'abbé de Rancé faisait profession, devaient lui attirer l'estime et la vénération des pieux moines, et exciter en même temps la jalousie et la haine des cloîtres dégénérés. Pour affaiblir le prestige et ébranler la réputation toujours croissante de cette belle œuvre, on supposa une lettre indigne, dont on eut soin de répandre des copies dans tout le royaume. Elle était adressée par l'abbé de Rancé à un postulant de Paris, et on y marchandait son entrée à la Trappe à des conditions si viles, qu'il n'y avait qu'un intérêt bas et sordide qui eût pu la dicter. L'abbé de Rancé avait cru d'abord devoir garder le silence, mais il fut obligé de le rompre, et il répondit au prieur de Saint-Martin-de-Pontoise :

« La lettre dont il s'agit est une imagination de celui qui l'a supposée ; elle n'est point de mon style ni selon les maximes que je suis pour règles de ma conduite ; il ne m'est pas encore arrivé jusqu'ici, par la miséricorde de Dieu, de rien désirer ni exiger de ceux que la Providence a conduits dans notre maison, et toutes les réceptions ont été gratuites. Notre monastère, quoique des moindres de l'Ordre, est assez établi pour n'avoir aucun besoin de ces sortes de secours, que je n'ai jamais cru que l'on puisse exiger en conscience, et sans violer les intentions et les règles de l'Église. Cette lettre est fautive en toutes manières ; elle n'a ni le nom de mon baptême ni celui de ma famille, que j'ai entièrement oublié depuis que je suis religieux, et dont je ne me sers plus » (1).

Après cette lettre, l'abbé de Rancé ne répondit plus à ces calomnies que de la seule manière qui fût digne de lui, c'est-à-dire en se montrant encore plus désintéressé à l'endroit des postulants. Dans le même temps, il s'en présenta un qui avait de grands biens dont il pouvait disposer ; il offrait deux

(2) Le Nain, t. I, p. 104.

mille écus si on voulait le recevoir. L'abbé ne l'examina qu'avec plus d'attention et de sévérité : il lui trouva quelques défauts contraires à l'état qu'il voulait embrasser, et il le renvoya sans qu'une offre aussi séduisante eût fait la moindre impression sur lui.

Il fournissait même quelquefois de l'argent aux postulants pour les aider à rompre les liens qui les attachaient au monde. Un curé du Dauphiné lui écrivit un jour que, depuis longtemps, Dieu lui inspirait le désir de se retirer à la Trappe pour y faire pénitence. Jusqu'alors il n'avait pu exécuter ce pieux dessein, parce qu'il n'avait pas cru pouvoir abandonner son père, qui était pauvre et qui avait un grand besoin de lui. L'abbé de Rancé lui demanda à combien pourraient s'élever les frais nécessaires à sa subsistance. Le curé répondit que si son père avait une pension annuelle d'environ cinquante livres, avec ce qu'il possédait déjà, il serait en état de se passer de lui. Quoique ce curé n'eût rien de recommandable que les marques d'une bonne vocation, l'abbé lui assura cette somme, et il put suivre librement son attrait pour la vie monastique (1).

Les religieux de la Trappe poussaient le désintéressement et la générosité aussi loin que leur digne abbé. Un jour, un pauvre ecclésiastique de Lille se présenta pour entrer dans le monastère; l'abbé de Rancé assembla les Frères, selon l'usage, pour leur demander leur avis; ce bon prêtre avait eu le bras gauche rompu par accident, et comme il lui était presque impossible de s'en servir, il ne pouvait qu'être à charge à la maison. Cependant, il avait toutes les qualités nécessaires et Dieu l'appelait visiblement. L'abbé de Rancé proposa donc la chose au Chapitre, et voulut, selon la coutume, recueillir les voix, en commençant par le plus jeune des religieux, qui lui répondit: « Puisque vous voulez bien, mon Père, nous consulter sur une chose que vous pour-

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. II, p. 372.

riez mieux décider vous-même, et que vous nous faites la grâce de nous demander notre avis, je vous dirai, mon Père, que le mien serait de recevoir au plus tôt cet homme que Dieu appelle ; et s'il ne peut travailler, nous mettrons tous nos bras à son service. » Cet avis toucha si fort les Frères qui étaient présents, qu'ils se levèrent aussitôt et opinèrent tous comme lui. L'abbé de Rancé fut heureux d'applaudir à ce généreux élan. Il fit introduire le pauvre manchot, et lui annonça qu'il venait de trouver cent bras pour remplacer le sien, et qu'ainsi, il n'y avait plus d'obstacle à son admission.

---

## CHAPITRE II

**L'abbé de Beaufort réforme Septfons, à l'exemple de l'abbé de Rancé ; conversion de l'abbé Le Camus ; Pierre Le Nain, fils d'un maître des requêtes, quitte Saint-Victor pour la Trappe (1667-1668).**

Après les épreuves des grandes tribulations, Dieu ordinairement se plaît à récompenser la foi et la résignation de ses serviteurs en leur envoyant des consolations selon la mesure de leurs douleurs ; c'est ce qu'il fit pour l'abbé de Rancé. Au sortir des luttes du Chapitre général, à peine rentré dans son monastère, il y vit arriver plusieurs religieux de divers Ordres, avec la ferme résolution de l'aider dans l'œuvre de sa Réforme. Le premier fut Dom Rigobert Lévêque, religieux cistercien, ancien maître des novices à Clairvaux et prieur de Hautefontaine. Comme il soupirait depuis longtemps après une vie plus conforme à la règle qu'il avait promis d'observer, il ne vit que la Trappe où il pourrait retrouver le vieux Cîteaux, dont il était en quête. Il y vint au mois de juillet de cette année, avec la permission de l'abbé de Clairvaux, qui



avait, ainsi que nous l'avons dit, une estime singulière pour l'abbé de Rancé et sa maison (1).

Dans cette grande débâcle de l'Ordre de Cîteaux, parmi les monastères qui étaient dans le plus affreux état de décadence, on citait surtout Septfons, fondé en l'an 1132, par les seigneurs de la maison de Bourbon, dans la province du Bourbonnais, à un quart de lieue de la Loire, non loin de la ville de Moulins, et dans le diocèse d'Autun. On n'avait pas même pris la peine de réparer les bâtiments, qui s'en allaient croulant, et ces ruines matérielles étaient l'image d'autres ruines plus déplorables encore (2). Cette abbaye, qui autrefois était capable de nourrir plus de cent religieux, sans compter les grandes aumônes qu'on y faisait, ne pouvait alors suffire à l'entretien de trois malheureux moines, qui ne voyaient chez eux d'autres pauvres qu'eux-mêmes. Ses revenus étaient absorbés et dissipés par l'abbé commendataire, messire Eustache de Beaufort, jeune homme de grande famille, qui ne songeait qu'à faire joyeuse vie dans le monde avec l'argent du cloître.

M<sup>sr</sup> d'Autun, son évêque, l'ayant averti, un jour, que s'il ne faisait une retraite pour régler ses mœurs et mettre ordre à sa conduite, il serait forcé de porter à la cour des plaintes contre lui, il lui avait répondu, comme en se moquant : « Je ferai donc cette retraite aux Cordeliers, Monseigneur ? — Il ne m'importe, dit l'évêque, pourvu que vous changiez vos manières de vivre, qui scandalisent les gens de bien. » L'abbé de Beaufort crut devoir se retirer quelques jours dans un couvent de Cordeliers, bien plus pour éviter le coup dont on le menaçait, que dans le dessein de travailler sérieusement à sa conversion. Mais la Providence, qui avait ses vues

(1) Voir Relation de la vie et de la mort de Dom Rigobert, dans la *Relation de la vie et de la mort de quelques Religieux de la Trappe*, in-12, p. 148; Paris, Michalet, 1702.

(2) Description de l'abbaye de Septfons à M<sup>me</sup> la marquise d'Alègre, imprimée plus tard dans le *Recueil de plusieurs lettres et pièces de la Trappe*, in-12, p. 151.

sur lui, permit qu'il tombât entre les mains d'un religieux fort pieux et très capable de toucher son cœur et d'éclairer son esprit. Il ouvrit enfin les yeux, fit une confession générale et voulut embrasser l'état monastique, tant pour expier ses fautes que pour réformer son abbaye de Septfons (1). Ceci se passait à la fin de 1663, au moment où l'abbé de Rancé faisait son noviciat à Perseigne : son exemple portait déjà des fruits de salut.

Dieu fit la grâce à M. de Beaufort d'exécuter son double projet, mais ce ne fut pas sans de grandes difficultés et d'énormes contradictions dans les commencements. Sa famille partageant avec lui les revenus du monastère, il lui fallut soutenir contre elle un procès qu'il gagna. Il en eut un autre avec les anciens moines, qui repoussaient la réforme, et il fut décidé que des rentes de son abbaye, il paierait une pension à chacun de ces religieux qui ne voudraient pas se réformer, et qu'il lui serait permis de prendre des novices.

L'abbé de Beaufort essaya de faire revivre à Septfons le premier Cîteaux ; mais il eut beau élever la voix pour appeler des compagnons, il cria dans le désert, personne ne lui répondit. Il vint à la Trappe au mois de juillet de cette année, pour consulter l'abbé de Rancé et lui demander quelques-uns de ses religieux. Il trouva, dit-on, tant de piété, de sagesse et de discrétion dans ce saint abbé, qu'il aurait voulu renoncer à sa dignité pour mourir en simple cénobite sous sa discipline ; mais le Révérend Père n'y consentit pas. Plus empressé d'étendre aux autres monastères le bienfait de la réforme, que d'acquérir pour le sien un excellent religieux, il dit à Dom Eustache : « Vous vous sauvez seul en restant ici, tandis que vous vous sauvez avec beaucoup d'autres, si vous retournez à Septfons. » Dom Eustache suivit ce conseil, malgré les répugnances de son humilité (1). L'abbé de Rancé n'épargna rien pour l'aider à établir sa réforme. Il admit à

(1) Le Nain, t. I, p. 96.

profession un de ses meilleurs novices, et lui ayant adjoint trois autres Frères, il les lui confia, et ils partirent ensemble, emportant avec eux les vieilles traditions cisterciennes.

Dè nos jours, les Trappistes qui s'étaient fixés à l'abbaye du Gard, près de Pecquigny, diocèse d'Amiens, ayant été forcés de quitter cette maison, se sont réfugiés à Septfons, il y a vingt ans. C'est une des plus nombreuses et des plus édifiantes communautés de la Congrégation de l'abbé de Rancé. On y retrouve le véritable esprit de ce grand réformateur et de son fidèle disciple, M. de Beaufort.

L'abbé de Rancé, dans les dernières années de sa vie mondaine, avait eu pour compagnon de ses divertissements et de ses dissipations, l'abbé Etienne Le Camus (1), d'une ancienne famille de robe, troisième fils de Nicolas Le Camus, conseiller du roi et intendant de ses armées. De ses deux frères, l'un était procureur général près la Cour des Aides (2), l'autre lieutenant civil (3), et lui aumônier du roi. C'était un vrai abbé de cour, de cette cour de la jeunesse de Louis XIV, plus porté à suivre les mauvais que les bons exemples du maître, vivant avec le monde sans trop de gêne et de façon, l'aimant et bien aise d'en être aimé, lancé dans la compagnie de jeunes gentilshommes d'une réputation équivoque et même fort compromise, tels que Bussy-Rabutin, Philippe Mancini (4), de Longueval (5) et le duc de Vivonne (6). Il les avait accompagnés dans cette fameuse partie de Roissy, pendant la Semaine-Sainte, et quoiqu'il ait été prouvé qu'il les avait quittés avant cette scène nocturne qui fit tant de bruit et de scandale, certaines gens s'obstinèrent alors et à l'y mêler et

(1) Voir sa *Vie*, par A. Lallouette; in-12. Paris. (Biblioth. Imp.)

(2) Nicolas Le Camus, qui devint premier président de la même cour.

(3) Jean Le Camus, très lié avec M<sup>me</sup> de Sévigné, qui lui confia sa cassette peu de temps avant sa mort.

(4) Le neveu de Mazarin et duc de Nevers.

(5) Comte de Manicamp.

(6) Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, frère de M<sup>me</sup> de Montespan, et plus tard maréchal de France.

à lui faire jouer un rôle aussi indigne qu'absurde (1), sans autre preuve que celle-ci : il a été avec eux, donc il ne valait pas mieux qu'eux, donc il a fait comme eux : logique injuste, mais terrible.

L'abbé Le Camus comprit cette rude leçon ; les remords lui vinrent et avec eux le repentir et des velléités de rompre ses liens. Le parti qu'avait pris l'abbé de Rancé de se retirer dans la solitude pour y vivre et y mourir, l'avait ému profondément, mais ne l'avait pas changé. En 1667, il se décida à faire le voyage de la Trappe et il y resta plus d'un mois. Rien ne résistait au puissant esprit qui soufflait dans ce désert ; il fut secoué et renversé. Le grand médecin du lieu à qui il montra les plaies de son cœur, les pansa et les guérit par les mêmes remèdes dont il avait usé pour lui-même. Cette conversion eut un assez grand retentissement ; tout Paris la sut bientôt. « Le 18 décembre, dit des Lions dans son journal, j'ai appris de M. de Sainte-Beuve que l'abbé Le Camus était véritablement converti. Il est allé à l'abbaye de la Trappe, et en est revenu si touché, que le roi a pris plaisir à son récit de l'austérité de l'abbé de Rancé et de ses moines, et qu'il lui a fait faire ce récit par deux fois, en présence de la reine, des princesses de Conti, de Longueville et de plusieurs autres. Il s'est défait de son bénéfice de 40,000 livres de rentes, pour n'y être pas entré canoniquement par quelque confiance, et il ne s'en est rien réservé. Il a aussi voulu se démettre de sa charge d'aumônier, mais le roi ne l'a pas voulu. Il a refusé l'évêché de Bazas, après avoir pris l'avis de quelques pieux et sages docteurs, et il a déclaré qu'il n'en accepterait aucun autre » (2).

De toutes les conquêtes que fit l'abbé de Rancé, celle-ci fut

(1) Cette scène a été racontée diversement par Bussy lui-même, dans ses *Mémoires* ; par Saint-Simon, qui a exagéré selon son habitude ; et par M<sup>me</sup> de Sévigné, t. X, p. 82, édit. Regnier.

(2) *Journaux de M. des Lions, doyen de la Faculté de théologie de la maison de Sorbonne et de l'église de Sens*. (Biblioth. Impér., fonds de Sorb., in-4° de 670 p., n° 1258.)

peut-être la plus belle et certainement la plus délicieuse pour lui. Sauver une âme, quelle grande joie au ciel et sur la terre ! mais si cette âme est celle d'un ami, quel bonheur inexprimable !

L'abbé Le Camus passa quelque temps à l'Institution de l'Oratoire ; mais rien ne fut capable de lui faire oublier la Trappe. Il aurait voulu s'y cacher pour jamais, mais l'abbé de Rancé qui prévoyait tout le bien qu'il ferait un jour dans l'Eglise, s'il persévérât dans la voie qu'il avait choisie, résista toujours à ses désirs (1). Il se résigna à n'y faire que des retraites passagères. Il y vint quatre ou cinq fois en compagnie du P. de Mouchy de l'Oratoire. Il a raconté lui-même ses émotions, ses prières et ses larmes dans ce saint lieu (2). Ses frères, Nicolas et Jean, qui avaient connu l'abbé de Rancé dans le monde, voulurent à leur tour le visiter, se reposer et se recueillir à l'ombre de son cloître. Toute cette maison : hommes, femmes et enfants étaient trappistes et trappistines par le cœur, l'affection et le dévouement. Il y avait cinquante à soixante familles de la sorte à Paris.

(1) « Il aurait voulu, dit Gras du Villard, se retirer et passer le reste de ses jours à la Trappe ; mais le Seigneur, qui avait d'autres vues sur lui, inspira à l'abbé de Rancé de le détourner de ce projet. » (*Discours sur la vie et la mort du cardinal Le Camus* ; Lausanne, 1748.) — Dans l'oraison funèbre prononcée à l'église de Sainte-Cécile de Grenoble, le 10 octobre 1707, le P. Molinier, de l'Oratoire, disait : « Il se retira à la Trappe, où ces saints solitaires, qui l'ont possédé pendant quelques mois, l'auraient possédé jusqu'à la mort, s'ils n'avaient eu plus d'égards aux besoins de l'Eglise qu'à ses désirs et à leurs avantages. » (Communication de M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble.)

(2) C'est ce que raconte Marsollier (t. I, Avertiss., p. XVIII, et liv. III, p. 447, in-12, 1758), d'après les Mémoires qui lui avaient été communiqués par M<sup>sr</sup> Le Camus, alors évêque et cardinal. Il ne s'agit point ici de Bossuet, comme M. Floquet le prétend et comme nous l'avons dit après lui dans notre première édition. Rien ne prouve que ce prélat soit venu à la Trappe avant 1682. — Dom d'Inguibert a appliqué le passage de Marsollier à M<sup>sr</sup> Le Camus, dans sa *Vie italienne de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 233 ; 1725. — C'est le seul point sur lequel nous ayons trouvé en défaut le savant auteur des *Etudes sur Bossuet* ; partout ailleurs il est d'une exactitude admirable et d'une érudition que rien n'égale, sinon son obligeance.

Deux mois après, un chanoine régulier de Paris vint se jeter à ses pieds pour lui demander l'habit de Cîteaux. C'était Pierre Le Nain, fils de Jean Le Nain, maître des requêtes, l'un des plus dignes magistrats du XVII<sup>e</sup> siècle. A peine était-il sevré, qu'Anne de Bragelonne, sa grand'mère (1), la fille spirituelle de saint François de Sales, voulut l'avoir près d'elle, afin de le former dès sa plus tendre jeunesse à la piété chrétienne, et lui transmettre quelque chose de l'esprit du saint évêque de Genève. Aussi fut-il un enfant de bénédiction. Sa famille était dévouée de vieille date à Port-Royal, et dès l'âge de dix ans, il fut placé dans les petites écoles de cette maison, avec ses deux frères, Jean Le Nain, depuis conseiller en la grand'chambre, et Sébastien Le Nain de Tillemont, si connu par ses savants Mémoires sur les premiers siècles de l'Eglise. Il eut pour maîtres Lancelot, Walon de Beaupuis et Nicole, qui lui inspirèrent ce goût des belles-lettres qu'il conserva toute sa vie (2).

Il passa saintement les jours de son adolescence, à l'abri des orages des passions, s'efforçant d'orner son âme des trésors de la vertu et de la science. Il conçut de bonne heure un tel mépris du monde, qu'il se retira, n'ayant que vingt ans, dans la Congrégation de Saint-Victor, où il eut pour collègue le célèbre Santeuil, et pour ami le pieux Simon Gourdan, fils d'un secrétaire du roi et de Marie de Villarez. Ce dernier étant entré au noviciat le 25 janvier 1661, avait jeté les yeux autour de lui, cherchant quelqu'un qu'il pût se proposer pour modèle ; il l'avait trouvé dans Pierre Le Nain, et il s'était étudié à l'imiter. Il avait toujours la vue sur lui, à la chapelle, sous les cloîtres, au réfectoire, à l'étude et par-

(1) Fille de Martin de Bragelonne, seigneur de Charonne, et de Catherine Abra de Raconis, qui avait épousé Jean Le Nain, seigneur de Beaumont, mort sous-doyen du Parlement. (*Discours général de la maison de Bragelonne*, Paris, 1689, Bibl. Imp.)

(2) D'Arnaudin, *Vie de Dom P. Le Nain*, p. 4, 5, 6. (Biblioth. de Troyes). — Voir Goujet, *Vie de Nicole*, et le manuscrit n<sup>o</sup> 160, Orat., Biblioth. Impér. — Nicéron, *Mémoires*, t. II, p. 311 et 314.

tout, et il ne pouvait se lasser de l'admirer. Le Père Le Nain n'était pas moins touché de la modestie et de la ferveur du jeune Gourdan (1). Les novices étaient astreints au plus rigoureux silence : celui-ci eut à peine quitté l'autel où il venait de prononcer ses vœux, qu'il vint se jeter dans les bras de son cher confrère et lui ouvrir son cœur. Ces deux religieux, sans s'être dit un mot, s'étaient devinés ; ils s'étaient rencontrés et connus dans le sanctuaire de leurs âmes. Il se forma entre eux une liaison intime que rien ne fut capable de rompre.

Saint-Victor avait été autrefois l'asile de la piété et des saintes lettres, sous les vénérables Hugues et Richard ; ce n'était plus alors qu'une douce et trop facile solitude, où l'on se retirait encore de loin en loin pour y prier et y étudier, mais le plus souvent pour y vivre à l'aise, un pied dans le cloître, un pied dans le siècle. Pierre Le Nain, avec ses goûts et la délicatesse de sa vertu, ne pouvait se plaire longtemps là et au milieu du bruit de Paris. Brûlant du désir d'être un véritable moine, à l'âge de vingt-huit ans, il forma le projet de quitter ces lieux, où il ne trouvait pas la paix de son âme, et de s'éloigner de ses parents et de ses amis pour être plus près de Dieu (2).

Il aurait voulu se sauver sans rien dire à personne, mais l'amitié lui faisait un devoir d'avertir le Père Gourdan, et quoiqu'il en coûtât à son cœur, il lui confia, sous le sceau du secret le plus sacré, la résolution qu'il avait prise. On se figurera aisément quelle dut être la désolation de cet excellent ami ; il mit tout en œuvre : ses prières, ses supplications et ses pleurs pour le décider à rester ; ce fut en vain. Au moment terrible du départ, tout ce qu'il put faire fut de contenir ses larmes, qui auraient trahi le secret qu'il avait promis, et pour mieux le garder, il alla à l'église se cacher

(1) *Vie du vén. P. Gourdan*, Paris, 1753. (Biblioth. de Besançon.)

(2) *Abrégé de la vie de D. Le Nain*, p. 2.

dans la chapelle de saint Thomas de Cantorbéry, où il resta longtemps en oraison, recommandant à Dieu et à la sainte Vierge le succès de cette retraite, si elle était pour sa gloire et pour le salut de son pieux et fidèle ami (1). Il reparut, quelques heures après, au milieu de la communauté, sans rien laisser paraître sur sa figure des cruelles émotions de son cœur.

Le Père Le Nain n'étant pas venu aux exercices réguliers, comme il était exact, on le crut malade : on alla dans sa cellule, on ne l'y trouva pas. Les chanoines de Saint-Victor, qui avaient la permission de sortir dans la journée, devaient rentrer pour l'office et le repas du soir. On attendit vainement le fugitif. On envoya dans sa famille et chez ses connaissances de Paris : personne ne l'avait vu. On commença, dès lors, à avoir de grandes inquiétudes, qui allèrent toujours croissant. On faisait les conjectures les plus étranges. Le Père Gourdan restait impénétrable. Ce ne fut qu'après cinq ou six jours que l'on reçut une lettre par laquelle le Père Le Nain conjurait ses supérieurs de le laisser à la Trappe. Jamais plus grande surprise : le conseil s'assembla, et il fut résolu qu'on écrirait à l'abbé de Rancé pour le réclamer (2). Il ne répondit point.

Messieurs de Saint-Victor s'adressèrent à l'archevêque de Paris, de Péréfixe, pour faire de nouvelles instances ; mais, ayant été informé que Pierre Le Nain avait observé toutes les formalités prescrites par les Canons, ce prélat reconnut que son entrée à la Trappe était régulière, et qu'il pouvait y rester (3). Il fit profession le 21 novembre 1669, un an juste après sa prise d'habit. Il semblait n'avoir d'autre but que de marcher sur les traces de l'abbé de Rancé, qui était à ses yeux le type du vrai cénobite. Il lui était si fort attaché qu'il

(1) *Vie du vén. P. Gourdan*, p. 20.

(2) D'Arnaudin, *Vie de D. P. Le Nain*, p. 20.

(3) *Abrégé de la vie de Dom Pierre Le Nain* (en tête de son *Histoire de l'abbé de Rancé*, p. 2).



ne le quittait presque jamais. Le digne abbé, de son côté, l'eut bientôt apprécié : il en fit son confident et le dépositaire des secrets de son cœur. Il mourut le 16 décembre 1713, après quarante-sept ans de profession, c'est-à-dire de solitude profonde, de pénitence et d'expiations de toute sorte. Hélas ! comment oserions-nous aspirer au même ciel, si nous ne savions qu'il y a différentes demeures !

---

### CHAPITRE III

**Le cardinal de Retz et la Trappe; Réforme de l'abbaye d'Orval (1668).**

Parmi les postulants qui se présentèrent cette année, il en est un qui dut bien surprendre et embarrasser l'abbé de Rancé : c'était, qui pourrait, hélas ! le deviner ? c'était le cardinal de Retz.

Revenu en France, en 1661, il avait fait sa paix avec le roi, et obtenu, en dédommagement de son archevêché, dont il s'était démis, la riche abbaye de Saint-Denis. Retiré dans sa terre de Commercy, il avait le temps d'y méditer les années éternelles, et de gémir sur les désordres de sa jeunesse et les fautes de toute sa vie. Dans un moment de ferveur, touché de tout ce qu'il entendait dire de la Trappe, il avait formé le projet de s'y renfermer pour y finir ses jours, et il en avait écrit plusieurs fois à l'abbé, qui se contentait de lui répondre qu'il fallait réfléchir beaucoup devant Dieu sur une affaire de cette importance. Le cardinal, n'osant confier toute sa pensée à une lettre, craignant aussi, probablement, de réveiller par un voyage qu'il ne pourrait cacher, les soupçons de la police du roi, le pressa de venir le trouver. Celui-ci,

après quelques excuses qui ne furent point acceptées, crut devoir aller à Commercy.

Avant son départ, il reçut des lettres de Charles-Henri de Benzeradt, qui avait pris l'habit cistercien au monastère d'Orval, à l'âge de vingt ans (1), en 1665, et qui en avait été élu abbé l'année suivante (2). C'était une âme noble et grande, qui avait le sentiment de ses devoirs, et qui n'était pas sans remords en voyant tout ce qui se passait dans la maison qui lui avait été confiée. Ayant entendu parler de l'abbé de Rancé et de son œuvre, il voulut lui écrire pour lui dire l'impression qu'avaient faite sur lui son exemple et les bénédictions que le Ciel répandait sur sa nouvelle Réforme, et pour lui annoncer qu'il était résolu de l'imiter, en rétablissant la régularité antique à Orval.

Il avait déjà fait quelques essais, mais il rencontrait beaucoup d'obstacles et en prévoyait de plus grands encore pour l'avenir. « J'aurais besoin, lui disait-il, non seulement de vos conseils, mais d'une entrevue qui me paraît très difficile, ne pouvant, dans ces commencements, quitter notre monastère pour un temps aussi considérable qu'il me faudrait pour aller jusqu'à la Trappe. Je laisse à votre prudence de trouver les moyens d'accorder tant de choses incompatibles. »

L'abbé de Rancé répondit, le 24 mars, qu'il ne pouvait recevoir une joie plus sensible que celle d'apprendre la grâce que le Seigneur lui avait faite, et les saintes intentions où il était de reprendre la pénitence et le premier esprit de Cîteaux ; que ce dessein était tellement de Dieu et que son doigt y paraissait si sensible, qu'il n'y avait pas lieu de douter qu'il ne lui donnât les moyens de s'y appliquer et de travailler avec succès à sa sanctification et à celle de ses frères.

« Quelque incapable que je me croie, ajoutait-il, de vous donner nul avis, je ne laisserai pas de faire tout le chemin

(1) Orval, près de Montmédy, ancien duché de Luxembourg.

(2) *Gall. christ.*, t. XIII, p. 633.

que vous désirez, pour avoir la consolation de vous entretenir sur ce sujet, et de prendre part aux lumières que Notre-Seigneur vous donne.

Je prierai Dieu, mon Révérend Père, qu'il fortifie les dispositions qu'il a mises dans votre cœur; qu'il vous donne la grâce de contribuer à retirer notre Ordre de cette pitoyable défaillance dans laquelle vous savez qu'il est aujourd'hui, et qu'il empêche que vous ne soyez comme quantité d'autres qui n'y pensent pas et qui sont ensevelis dans ses ruines » (1).

Il fut convenu qu'ils se rencontreraient à l'abbaye de Châtillon, sur la route de Commercy, et ils y arrivèrent en même temps. L'abbé d'Orval exposa d'abord ce qu'il avait envie de faire, et ce qu'il avait déjà commencé; mais l'abbé de Rancé ne put goûter son projet. « Vous ne ferez rien par là, lui dit-il, et cette ombre de réformation n'aura ni suite, ni consistance. Il faut aller au fond et statuer sur des principes plus inébranlables. » Là-dessus, il lui développa tout le plan de la réforme de la Trappe. M. de Bentzeradt en fut effrayé: il la regarda comme une œuvre qui surpassait les forces ordinaires de la nature humaine; et, ne se croyant pas capable de le suivre avec sa communauté à cette élévation, il se contenta de lui répondre: « Faites-donc réflexion, mon Révérend Père, que ce sont des hommes revêtus d'un corps mortel que nous avons à conduire, et non pas des anges! » (2).

Ainsi, sans penser que, dans ces laborieuses rénovations, il fallait plus compter sur la grâce divine que sur les forces de la nature, il s'en retourna aussi indécis qu'auparavant. Mais Dieu, qui avait résolu de faire dans l'abbaye d'Orval d'aussi grandes choses qu'à la Trappe, ne le laissa pas longtemps dans ses irrésolutions. Étant de retour dans son monastère, il réfléchit à tout ce que lui avait dit l'abbé de

(1) Le Nain, t. I, p. 100.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VII, p. 735.

Rancé ; il comprit qu'on ne ferait jamais rien de solide pour le rétablissement de l'Ordre de Cîteaux , qu'en remettant en vigueur les premières pratiques des fondateurs ; que toute autre réforme ne serait qu'un vain et trompeur palliatif.

Résolu de les embrasser, il envoya, en 1672, à la Trappe un de ses religieux les plus fervents, pour les étudier et s'en instruire. Après son retour, le saint jour de Pâques 1674, il déclara à ses religieux qu'ils allaient définitivement reprendre l'Étroite-Observance ; c'est-à-dire , l'abstinence , le silence, les veilles, les travaux des champs, les couches dures, pour mourir ensuite, comme à la Trappe, sur la cendre et la paille.

On se ferait difficilement une idée des peines et des ennuis qu'il eut à dévorer pour opérer un si grand changement ; mais il ne se laissa pas décourager (1). Il renouvela sa maison, et par elle plusieurs autres.

L'abbé de Rancé, parti de la Trappe, le mardi après le dimanche de Quasimodo, arriva au château de Commercy la semaine suivante. Son séjour y fut très court. Le cardinal avait toujours plus de saillies que de suite ; son goût pour la solitude était plus philosophique que chrétien ; son caractère paraissait encore trop indépendant et trop impétueux pour pouvoir se plier aux exigences d'une règle monastique. Il avait des dettes immenses à acquitter, et il ne fallait pas que des créanciers importuns pussent venir frapper à la porte de la Trappe : on ne voulait là que des débiteurs de Dieu. Son cœur n'étoit pas guéri, comme il paraît dans ses Mémoires qu'il rédigea depuis. On y voit qu'il n'y avait point alors, et qu'il n'y eut jamais plus tard, dans ce prélat fameux, cet ex-archevêque de Paris, ce cardinal célèbre, de quoi faire un Trappiste (2).

(1) Quot in sacro hoc opere labores exatlandos, qualesve ærumnas devorandas habuerit, vix credas, etc. (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 633.)

(2) Publiés pour la première fois en 1717 ; écrits de 1670 à 1676. Le titre réel est : *La vie du cardinal de Rais*. (Michaud et Poujoulat, Collect. des Mém. pour servir à l'histoire de France, t. XXIII.)

L'abbé de Rancé lui représenta que sa maison ne lui convenait nullement, et il lui indiqua d'autres retraites plus douces ; mais il prétendait que c'était la Trappe qu'il lui fallait. Sa faiblesse avait toujours été de faire du bruit dans le monde par tous les moyens : il voulait, en renonçant tout à la fois au cardinalat, à son abbaye et à ses biens, tomber avec éclat de la pourpre sur la paille. L'abbé de Rancé le connaissait trop, pour ne pas savoir qu'il lui manquait une chose que rien ne peut remplacer : la vocation. Il ne lui conseilla qu'une séparation plus entière du monde, mais il semblait vouloir quelque chose de plus. Ils se quittèrent sans avoir rien pu décider.

L'abbé de Rancé n'oublia point dans ses prières et celles de sa communauté son ancien ami de la Fronde, son protecteur à Rome, celui qu'il avait défendu, comme archevêque de Paris, à ses risques et périls, devant le cardinal Mazarin. Il lui écrivait quelques années plus tard : « Je ne cesse d'offrir à Dieu votre personne, jour et nuit, avec tout le soin et l'application dont je suis capable ; et quoiqu'il soit écrit que Dieu n'écoute point les pécheurs, je ne laisserai point de continuer à lui demander qu'il la comble de toute sorte de bénédictions et de prospérités : j'entends de celles qui ne sont point sujettes à l'envie des hommes, à la révolution des temps et à l'inconstance de la fortune. Car pour les autres, Monseigneur, elles ne méritent pas d'occuper un seul instant un véritable chrétien, qui doit vivre dans la foi, dans l'attente et dans la vue des choses éternelles ; et, comme par la miséricorde de Dieu, je n'en fais aucun cas, je n'ai garde de les désirer à Votre Éminence. »

Dans la même lettre, avec toute la liberté et l'autorité que lui donnaient son froc et sa vie, il lui rappelait ses anciens projets de retraite et de solitude, et il lui faisait, sur le ton de Bossuet, cette terrible leçon : « Au nom de Dieu, je vous conjure, Monseigneur, de rappeler dans votre mémoire ce que vous êtes la bonté de me dire la dernière fois que j'eus

l'honneur de vous voir à Commercy. Il s'est passé plusieurs années, et l'affaire pour laquelle il me parut que vous aviez tant de passion, toute importante qu'elle est, n'est pas plus avancée qu'elle était pour lors. Cependant tout fuit avec une vitesse effroyable, et l'éternité de Dieu s'approche, dans laquelle, comme dans une mer d'une étendue et d'une profondeur infinie, il faut que les vies des hommes les plus illustres et les plus éclatantes se perdent, se confondent. Je m'assure que Votre Éminence ne condamnera point la liberté que je prends : elle sait quel en est le principe, et elle connaît trop le fond de mon cœur ; je la supplie, très humblement, de croire que rien n'y peut être plus avant, ni d'une manière plus vive et plus inviolable que le respect et la fidélité que j'ai pour elle » (1).

Les prières, les conseils et les exemples de l'abbé de Rancé ne furent pas perdus pour le cardinal de Retz. Dans ses dernières années, quoiqu'il lui restât encore bien des choses du vieil homme, il était cependant devenu plus doux, plus paisible, plus réservé et plus digne. Il vécut très modestement pour expier et réparer ses folles dépenses. En 1675, précisément après avoir reçu la lettre dont nous venons de parler, il avait pris de nouveau le parti de se séparer du monde, plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Il renvoya même à Clément X son chapeau de cardinal, ne voulant rien garder de ses dignités et de ses honneurs, mais ce pape voulut qu'il le conservât. Enfin, quoique l'on puisse toujours nous objecter ses Mémoires, nous persistons à croire qu'il y a sur toute cette fin de sa vie, un reflet lointain de la Trappe.

(1) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 47, 48 et 49, lett. xi.

## CHAPITRE IV

L'abbé de Hautefontaine offre la direction de sa maison à un religieux de la Trappe, qui la refuse; l'abbé de Rancé exhorte vivement les Annonciades de Paris à se maintenir dans la sévérité de leurs observances (1669).

L'abbé de Rancé reçut au mois d'août de cette année des lettres de l'abbé Le Roy, son compagnon de solitude à Véretz. Il avait quitté son château de Mérentais, qui était assez triste par sa position et jusque dans son nom; pour se retirer à l'abbaye de Haute-Fontaine, qu'il avait permutée contre son canonicat de Notre-Dame de Paris. Cette maison était dans une situation délicieuse, avec de belles eaux, sur une riante colline, au pied de laquelle coulait la Marne (1). Il y jouissait d'un doux repos qu'il consacrait à l'étude. La retraite et l'œuvre de l'abbé de Rancé, son ami, l'avaient beaucoup frappé et beaucoup édifié. En voyant autour de lui des moines qui n'avaient presque plus rien de leur état, il songeait à la Trappe et aux moyens de faire quelque chose d'approchant, sinon de semblable, dans son monastère. Lorsqu'il fut décidé à tenter une réforme, il jeta les yeux sur Dom Rigobert, son ancien prieur, et qui s'était fait Trappiste, comme nous l'avons dit plus haut.

Aussitôt, sans consulter les personnes les plus intéressées, sans leur dire un mot de son dessein, ne croyant pas un refus possible, il employa tout ce qu'il avait d'amis en cour, et obtint de Sa Majesté, sur la démission qu'il avait faite de son abbaye entre ses mains, le brevet d'abbé régulier en faveur

(1) In colle quem alluit Matrona prope Sanctum Desiderium, nomen suum duxit a fonte qui e supremo collis vertice profluit. — 38 abbas Guill. Le Roy, nominatus IX cal. januari 1665, per 30 annos abbas, incola et cultor. (*Gall. christ.*, t. IX, p. 963.)

de Dom Rigobert, et il le lui adressa par l'intermédiaire de l'abbé de Rancé, les conjurant, l'un et l'autre, de ne point perdre de temps dans une affaire aussi importante. L'abbé de Rancé fut très surpris de recevoir ce brevet, et le religieux le fut encore davantage. Ils y pensèrent ensemble ; mais rien ne put vaincre l'éloignement que Dom Rigobert avait pour une pareille dignité : « Loin de me croire capable d'être supérieur, disait-il, je ne me suis retiré ici que pour faire pénitence de l'avoir été. »

L'abbé de Rancé l'engagea à réfléchir, et lui représenta combien, surtout, il était nécessaire de consulter Dieu avant de prendre une dernière résolution, afin de n'agir que d'une manière conforme à sa volonté.

Après plusieurs jours de prière, Dom Rigobert se trouva plus décidé que jamais à ne pas accepter, et il s'en ouvrit à l'abbé de Rancé. Celui-ci fit de nouvelles instances mais inutilement. Le religieux aurait voulu que son abbé lui en eût intimé l'ordre, pour mettre sa conscience en repos ; mais l'abbé n'avait garde de violenter ainsi son religieux, louant Dieu, au fond de son cœur, de ce que, dans un siècle d'égoïsme et d'ambition, il se trouvait encore des moines assez solidement humbles pour préférer l'obéissance au commandement.

Ainsi, on aurait voulu qu'il forçât une vocation ; il s'en garda bien. Il y a des gens qui courent aux honneurs et aux dignités, et dans l'Église et dans le cloître ; plusieurs s'y font traîner et ce ne sont pas les moins dignes ; il en est qui, par conscience et par humilité, ne bougent pas plus que les montagnes et les rochers. Dom Rigobert était de ce nombre à la suite de beaucoup de saints. Sans doute, il faut des supérieurs, mais il faut aussi de pareils exemples ; et ils sont trop beaux et trop rares pour ne pas bénir ceux qui les donnent.

L'abbé de Rancé était cette lampe de l'Évangile placée sur le chandelier, pour que sa lumière se projette au loin et



vienne frapper les yeux de ceux qui sont égarés dans les ténèbres. En voici encore un exemple.

L'Institut des Annonciades dites célestes, à cause de la pureté angélique de la vie qu'elles doivent mener, avait été fondé à Gênes par une sainte veuve, nommée Marie-Victoire Fornaro, en 1617. Il se propagea bientôt de l'Italie en France, et il y en eut un monastère à Paris, par les soins et les libéralités de la marquise de Verneuil et de la comtesse de Hammeaux, rue Culture-Sainte-Catherine. Le roi l'autorisa par des lettres patentes du 22 septembre 1622 (1). L'abbé de Rancé y avait encore une de ses sœurs. Cette maison ne compta d'abord que peu de religieuses, parce que le régime en paraissait trop dur à un siècle trop faible et trop énervé. La supérieure se trouva jetée dans les plus douloureuses perplexités et dans une sorte de désolation. D'un côté, les gens du monde, même les plus pieux, et quelques-unes de ses sœurs réclamaient un adoucissement, dans l'intérêt du monastère qui, ne pouvant se recruter suffisamment, allait tomber et périr; de l'autre, sa conscience alarmée lui faisait un devoir de le refuser, et elle y était bien décidée. Mais si elle avait assez de force dans son âme pour braver l'orage, elle avait trop de défiance d'elle-même et de ses propres lumières pour s'engager seule dans une pareille lutte. Elle sentit le besoin de s'appuyer sur quelque grande autorité; elle jeta les yeux sur l'abbé de Rancé, qui était en ce moment la colonne et l'oracle de l'ordre monastique. La Révérende Mère Marie-Louise, sa sœur, fut chargée de lui écrire, le 15 décembre, au nom de toute la communauté.

On sait d'avance les conseils qu'il dut lui donner : ce fut de se jeter à l'encontre du torrent, de résister à son impétuosité, en se tenant immobile comme une roche. « Rappelez-vous vos serments, lui dit-il (2), vous avez promis à Dieu,

(1) Piganiol, *Descript. de Paris*, t. IV, p. 422 et 423.

(2) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé*, t. I, l. xxv.

par un vœu solennel, de maintenir vos grilles et vos clôtures en la manière qu'elles ont été établies dès le principe. Je ne vois point de raison qui puisse vous dégager d'une obligation si pressante, ni vous dispenser d'un engagement que vous avez pris au pied des autels.

« La conservation de votre monastère ne doit être d'aucun poids dans votre esprit, au préjudice de ce que vous devez à Dieu. Si l'univers devait périr, je ne dois pas faire un pas pour en empêcher la perte, qui ne soit dans l'ordre de Dieu et selon sa loi; c'est le sentiment des saints. Et pouvez-vous vous imaginer que vous agissez selon Dieu, en violant une loi très sainte, et que votre conduite soit dans son ordre, manquant à une promesse importante et publique que vous lui avez faite? Si votre Observance s'anéantit, et que vous n'ayez pu en empêcher les dépérissements que par des voies illégitimes, sa ruine ne vous sera point imputée; mais si vous manquez au vœu que vous avez fait à Dieu, vous devez croire qu'il vous en demandera compte, et qu'il jugera votre action dans la sévérité de sa justice. »

Sans s'occuper des temps, des usages, des habitudes, des réclamations et des plaintes, l'abbé de Rancé remonte jusqu'à l'origine première des règles monastiques, et il la trouve en Dieu qui a inspiré par son Esprit-Saint les premiers fondateurs : d'où il suit que changer ces règles ou les abolir, c'est s'opposer au dessein de Dieu; c'est élever son sens au-dessus de sa sagesse; c'est préférer son sentiment à sa conduite; c'est vouloir détruire ce qu'il a fait. « Comment! s'écrie-t-il, Dieu a voulu, pour votre conservation particulière, que vous n'eussiez que très peu de commerce avec le monde, et vous croyez ne pouvoir subsister, si ce commerce n'est plus grand qu'il ne l'a établi! Dieu ferme vos portes et vos grilles, afin que vous persévériez dans la fidélité, dans la pureté que vous lui devez, et vous prétendez que, pour vous maintenir, il faut ouvrir ces mêmes portes et ces mêmes grilles qu'il a fermées! Il est malaisé que vous alliez aux mêmes fins par des che-

mins si contraires; et il faut, de nécessité, qu'il se trompe ou que vous vous mécomptiez. Cependant, remarquez qu'il y a plus de raison que jamais de vous éloigner du monde, la corruption en étant incomparablement plus dangereuse, et la faiblesse humaine beaucoup plus grande que dans le temps de votre institution. »

L'abbé de Rancé n'ignorait pas que plus les cloîtres avaient été isolés et séparés du siècle, plus ils s'étaient peuplés de nouveaux habitants; que plus au contraire, ils s'en étaient rapprochés, plus ils étaient devenus déserts; que prétendre les faire reflourir par le relâchement, c'était en achever la ruine. Selon lui, les communautés monastiques ne périssent que parce que Dieu retire la protection qu'il leur accordait dans le temps de leur première fidélité. Ce qui fait qu'il s'en éloigne, c'est qu'il y est contraint, ou par des dérèglements éclatants, ou par des fautes cachées et des infidélités secrètes. De sorte que le principal soin des âmes religieuses, lorsqu'elles s'aperçoivent que Dieu ne les regarde plus comme autrefois, doit être d'apaiser sa colère par des gémissements et par des larmes, et d'attirer sur elles les regards de sa miséricorde.

Il n'y a rien dans toute l'antiquité monastique de plus exact, de plus pur, de plus élevé que cette doctrine; elle est digne des Pacôme, des Benoît et des Bernard. Quand au lieu de se reposer sur le bras tout-puissant de l'Eternel, elles s'appuient sur le bras charnel et fragile de la créature, les Institutions monastiques tombent bientôt, pour ne plus se relever jamais. Elles périssent, non faute de recrues, mais faute de vie, et de quelle vie? de celle de Dieu. Il s'agit, ici, plus encore qu'ailleurs, de la qualité et non de la quantité: dix ou douze bons religieux ont souvent formé une véritable et sainte communauté; tandis que mille moines dégénérés n'en offrent qu'un indigne et misérable simulacre.

Cette lettre de l'abbé de Rancé (1) est un véritable discours;

(1) Nous avons retrouvé, comme nous l'avons dit précédemment, un certain nombre de lettres inédites de l'abbé de Rancé à cette même sœur.

on y remarque, comme dans ses autres écrits, des expressions vives et brillantes, de l'énergie, du feu, de la verve, une diction pure et majestueuse dans sa simplicité, çà et là de vigoureux coups de pinceaux ; enfin, l'émotion profonde du citoyen qui porte la république dans son cœur, comme disaient les anciens, et sa république, à lui, c'est l'état cénobitique. Son opinion bien arrêtée, est qu'il ne peut point y avoir de milieu entre le siècle et le cloître : les amphibies sont impossibles entre ces deux mondes. Il veut pour les Annonciades, comme Bossuet l'a dit de M<sup>me</sup> de La Vallière et des Carmélites, des grilles, une retraite profonde, une clôture impénétrable, toutes les actions réglées, tous les pas comptés, des bornes, des barrières tout autour de soi, et qu'ainsi, resserrées de toute part, elles ne puissent plus communiquer qu'avec le Ciel, et qu'elles soient *célestes* dans leur vie comme dans leur nom.

---

## CHAPITRE V

**L'abbé de Rancé se déclare ouvertement pour les cénobites cisterciens qui voulaient la Réforme ; il engage plusieurs religieuses de Saint-Antoine-des-Champs à marcher résolûment dans cette voie, malgré leur abbesse ; nouvel abbé de Cîteaux ; l'évêque de Pamiers demande des religieux de la Trappe (1670).**

Ce que l'abbé de Rancé avait prévu était arrivé : malgré le Bref d'Alexandre VII, les désordres allaient toujours croissant dans l'Ordre de Cîteaux. La digue, impuissante, avait été presque aussitôt submergée par les flots. Le nombre des prévarications était si considérable, les prévaricateurs si audacieux, que si quelques pieux religieux se croyaient obligés de vivre conformément à la règle ou même simplement à la teneur du Bref, on s'efforçait de les rendre suspects, odieux et ridicules ; c'est ce qui arriva dans l'abbaye de filles de Saint-Antoine

de Paris (1). Cette maison était très chère à l'abbé de Rancé. Il y était allé bien des fois, dans sa jeunesse, visiter sa tante, Marie Bouthillier, qui en avait été abbesse depuis le 6 mars 1636 jusqu'au 25 décembre 1652, jour de sa mort (2). Madeleine Molé, fille de Mathieu Molé, l'avait remplacée.

Plusieurs religieuses de ce monastère, convaincues par la lecture du Bref, que l'intention de l'Eglise était que tous ceux et celles qui avaient embrassé l'Institut de Cîteaux, rentrassent dans les pratiques anciennes qu'ils avaient abandonnées, conçurent le dessein de travailler généreusement à se réformer. Cette résolution effraya leur confesseur, quand elles s'en ouvrirent à lui; il prévint les persécutions dont elles allaient être accablées : on les traiterait ou de singulières qui, par leur conduite, censureraient celle des autres, ou de schismatiques qui, en se séparant de la vie commune, voulaient troubler la paix de la maison. N'osant donc les conseiller dans une affaire si importante, il eut recours à l'abbé de Rancé, qui lui fit cette réponse vers la fin de janvier 1670 :

« Je n'ai pu apprendre, mon Révérend Père, sans une consolation sensible, les dispositions très saintes et très religieuses que Notre-Seigneur donne aux personnes dont vous me parlez dans votre lettre ; il leur fait une grâce bien particulière, et elles lui doivent beaucoup de ce que, dans un temps rempli de ténèbres et d'aveuglement, elles ont des vues et des intentions si pures. Ma pensée est qu'elles doivent demander à Dieu une grande persévérance, qu'il fortifie leurs résolutions, qu'il leur donne les moyens de pratiquer ce qu'elles désirent avec tant d'ardeur, qu'elles en parlent ensemble pour s'encourager, qu'elles essaient d'inspirer les mêmes sentiments à celles qu'elles en croiront capables, et qu'elles pratiquent exactement ce qui est porté par le Bref. La volonté des supérieures n'a rien de suffisant pour les dispenser d'une

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, l. VI, § 4, intitulé : Réforme de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris, p. 371 et 375.

(2) *Gall. christ.*, t. VII, p. 904 et 905.

observance qui est ordonnée par une volonté souveraine. Nous ne manquerons pas d'offrir à Notre-Seigneur des prières et des sacrifices pour le succès des justes desseins qu'il inspire à ces personnes si zélées. Je vous assure que j'en suis très vivement touché, et je vous prie de les en assurer de ma part. »

Les paroles des saints portent avec elles des éléments de vie, de force et de consolation : celles de l'abbé de Rancé ranimèrent, encouragèrent ces pieuses filles. Jusque là, elles n'avaient pu se défendre d'une certaine appréhension, d'une certaine défiance d'elles-mêmes ; car il arrive quelquefois que l'esprit de ténèbres se transforme en ange de lumière. Mais cette lettre, qui fut bientôt suivie d'une autre, ne leur laissa aucune incertitude sur le parti qu'elles avaient à prendre ; elles se crurent obligées de s'ouvrir à leurs supérieures pour en obtenir l'autorisation de pratiquer leur Institut dans toute son étendue. On ne répondit à cette ouverture que sur le ton du dédain et de la moquerie.

L'abbesse, soutenue de M. de Cîteaux, du Visiteur et de la majeure partie de la communauté, s'éleva contre elles ; on les accusa de jansénisme, on leur défendit les parloirs, on les retira des charges de confiance qu'elles avaient dans le monastère, pour les reléguer aux offices les plus bas.

Dieu ne les abandonna pas ; elles eurent encore recours à l'abbé de Rancé, qui leur écrivit longuement et leur communiqua une nouvelle ardeur (1).

Il y avait déjà plusieurs mois que cette correspondance durait, sans qu'on en eût le moindre soupçon dans le monastère. Cependant on finit par se douter que des filles, naturellement timides, ne pourraient déployer tant d'intrépidité au milieu de tant de contradictions, si elles n'avaient quelqu'un pour les encourager et les soutenir. On leur fit défense, *sous peine de désobéissance grave*, d'écrire au dehors sans la per-

(1) Le Nain, t. I, p. 137.

mission des supérieurs ; ce qui jeta ces consciences délicates dans de vives alarmes. Car, d'un côté, elles craignaient d'offenser Dieu, si elles venaient à transgresser cet ordre ; de l'autre, elles craignaient encore plus de perdre leurs âmes et leur éternité, si elles abandonnaient leur projet de réforme ; mais l'abbé de Rancé leva leur scrupule.

« Comme on s'oppose, dit-il, au dessein que vous avez de servir Dieu, les commerces de lettres que vous aurez pour ce sujet seront toujours très légitimes devant Dieu et devant les hommes, s'ils regardent les choses dans la vérité. Ce que vous demandez est dans l'ordre de Dieu, et l'on ne peut vous le dénier en conscience ; vous pouvez vous plaindre de la violence qu'on vous fait pour vous empêcher de faire ce que la conscience exige, non seulement vous le pouvez, mais vous le devez. Il y a des temps auxquels Dieu permet qu'il arrive des scandales : celui-là ne sera point sur votre compte, vous n'en rendrez point à Dieu d'une conduite si juste, mais vous le pourriez bien rendre de votre silence. Vous ne pouvez jamais avoir un sujet plus légitime de parler ; cette cause étant celle de Dieu même, vous devez avoir la fermeté nécessaire pour la soutenir. Vous êtes dans l'obligation de résister, et pourvu que vous le fassiez avec respect, quelque force que vous y apportiez, personne ne pourra jamais blâmer votre conduite. »

A ceux qui trouveraient cette lettre de l'abbé de Rancé trop hardie et quelque peu téméraire, nous dirons que saint Bernard a écrit dans ce sens avec plus de hardiesse encore. Ne sait-on pas que, dans toutes les sociétés, il y a des moments suprêmes où la résistance est un droit et un devoir, lorsque les supérieurs, violant ouvertement leurs vœux ou leurs serments, emploient leur autorité à perdre ceux qu'ils devraient sauver, à détruire ce qu'ils devraient défendre au prix de mille vies, si c'était possible ? Ignore-t-on qu'il y a un calme, un silence qui est celui de la mort ; qu'il y a des mouvements, des secousses, des crises violentes qui sont de

puissantes réactions de la vie, et que le médecin qui n'ose guérir un malade, parce qu'il tremble de le faire souffrir et crier, n'est plus un médecin, mais un homicide ?

Une copie de cette lettre tomba entre les mains de M<sup>me</sup> Molé : on peut se faire une idée de son émotion et de sa douleur. A peine en eut-elle fini la lecture, qu'elle fit sonner extraordinairement le Chapitre, et là, en présence de toute la communauté rassemblée, elle annonça, avec un dépit qu'elle ne put contenir, qu'elle venait de découvrir les auteurs et les causes de toutes les divisions qui existaient parmi elles, depuis quelque temps ; elle lut la lettre, nomma les principales coupables, les accabla de reproches, les accusant de troubler la maison au dedans et de perdre sa réputation au dehors, les menaçant de toute la colère de Dieu en ce monde et en l'autre.

Lorsque les femmes se jettent dans quelque lutte, surtout par conscience, elles y apportent beaucoup plus d'ardeur, et souvent beaucoup plus de persévérance que les hommes. Celles-ci reçurent, sans s'émouvoir, tout cet orage sur leurs têtes, avouèrent tout ce qui s'était passé, et déclarèrent qu'elles remueraient le ciel et la terre, tant qu'elles n'auraient pas la liberté de vivre selon leurs vœux.

Par la puissance de ses raisons, l'autorité des témoignages, l'abbé de Rancé réussit à fortifier ces religieuses contre les vexations, et à les prémunir contre les surprises. Leur constance ne se démentit pas un seul instant durant trois ans que dura la persécution. La Providence se déclara enfin pour elles, car elle inspira au roi de nommer la principale d'entre elles à une grande abbaye de Bénédictines, où ses sœurs la suivirent. Elle ne voulut point accepter cette charge avant que l'abbé de Rancé ne l'eût assuré que c'était la volonté de Dieu, qui a effectivement versé tant de bénédictions sur son administration, que son monastère est devenu un des plus réguliers du royaume.

Les religieuses restées à Saint-Antoine, qui avaient blâmé



extérieurement la conduite de celles qui étaient sorties, n'avaient pu cependant, au fond de leurs âmes, s'empêcher de leur rendre justice et même de les admirer. Dieu leur donna le désir de les imiter ; elles en parlèrent à M<sup>me</sup> Molé, leur supérieure, qui, touchée, de son côté, de ce qu'elle avait vu, s'efforça de rétablir peu à peu l'antique discipline dans sa maison. On voit par là que, quand il s'agit de son devoir et du salut de son âme, une faible femme ne doit pas craindre d'engager les plus rudes combats : Dieu sera avec elle pour l'aider à vaincre, et son exemple ne sera pas perdu.

L'abbé de Rancé apprit alors que son oncle, l'archevêque de Tours, était mort le 12 septembre, après une très courte maladie (1). La chair et le sang n'avaient plus d'empire sur lui. Le côté humain de cet événement disparut à ses yeux ; sa douleur fut une douleur de chrétien et de cénobite. C'était une âme qui lui était bien chère et qui avait été jetée tout à coup du temps dans l'éternité, avec un grand compte à rendre au juste juge. Ce n'était pas des larmes, mais des prières qu'il lui fallait. Il répondait le 28 à la personne qui lui avait appris cette nouvelle : « Vous avez raison de dire que je serai surpris et affligé de la mort de M. de Tours. Elle m'a sensiblement touché en elle-même et dans ses circonstances. *Quoi ! deux jours pour compter avec Dieu de quarante années d'épiscopat ; c'est une chose terrible !.....* Dieu a des trésors de bonté et de miséricorde que les hommes ignorent, et qu'il ouvre sur ceux qu'il lui plaît. Il faut espérer qu'il y aura part, et prier notre Sauveur pour lui » (2).

M<sup>sr</sup> Victor le Bouthillier n'était pas un homme de cour, ni un prélat mondain ; il ne négligea pas entièrement son diocèse, comme quelques autres de son temps. Ce fut lui qui le divisa en douze doyennés, qui institua les conférences ecclésiastiques, qui établit à Tours les religieuses de la Visitation

(1) Agé de 73 ans. (Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV. p. 138.)

(2) Collect. Galip., Arsenal, n° 50. (Copie vérifiée).

et les Capucines, qui fit bâtir un séminaire et fut l'âme de plusieurs autres œuvres qui lui survécurent (1).

L'abbé de Rancé fut souffrant pendant huit ou dix mois de cette année. Au mois de novembre, il n'était pas encore entièrement rétabli. Les peines de l'âme s'ajoutaient aux infirmités et aux douleurs du corps; car, à cette époque, les moines relâchés ne cessaient de le poursuivre de leurs reproches et de leurs menaces. La Providence, pour le consoler et le soutenir quelques instants, lui fit entrevoir, comme une dernière lueur de salut, la possibilité d'une réforme générale de tout l'Ordre cistercien, pour laquelle il s'était déjà dévoué plusieurs fois. Reprenons les faits d'un peu plus haut.

Dom Claude Vaussin, l'abbé de Cîteaux qui avait traversé de tout son pouvoir les desseins de l'abbé de Rancé, pendant qu'il était à Rome avec lui, et qui avait obtenu, sous le nom spécieux d'une réformation générale, une mitigation de l'antique règle, était décédé le 1<sup>er</sup> février 1670, après avoir joui pendant moins de trois ans de son triomphe (2).

Non content de son fameux Chapitre général de 1667, il avait encore réuni une assemblée intermédiaire le 1<sup>er</sup> octobre 1668. Les visiteurs de la Réforme, nommés conformément au Bref d'Alexandre VII (3), ayant voulu faire quelques observations, il n'avait pas même daigné les écouter. A sa mort, les moines relâchés publièrent partout ses louanges et leurs regrets: il fut décidé qu'il serait inhumé dans le sanctuaire de l'église de Cîteaux, et ils ne trouvèrent point de titre plus glorieux à inscrire sur son tombeau que celui de *Défenseur de la Commune-Observance*.

Il fut remplacé, le 20 juin, par Jean Petit, originaire de

(1) Notes que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Bourassé.

(2) *Gall. Christ.*, t. IV. — Obiit Divione, anno ætatis suæ 63.

(3) *Eligantur ex eadem Stricta Observ. duo visitatores, provinciales nuncupati, usque ad sequens Capitul. duraturi, etc.* (Art. 44, *Variæ Ordinât.*, etc., ab ann. 1221 ad 1699. (Biblioth. de Troyes, Mss.)

Chalon-sur-Saône, profès de Cîteaux (1), dont il devint le 58<sup>e</sup> abbé. C'était un homme de mérite, qui ne manquait pas de bonnes intentions ; aussi les gens de bien se réjouissaient-ils de sa promotion, dans la pensée qu'il allait bannir les désordres, qui régnaient plus que jamais dans beaucoup de monastères. L'abbé de Rancé fut du nombre de ceux qui partageaient ces espérances ; c'est ce qu'il lui témoigna par une lettre du 13 juillet 1670.

Bientôt après, une maladie, qui conduisit ce nouvel abbé aux portes de la mort, plongea dans la plus grande affliction tous ceux qui avaient mis en lui leurs espérances pour le rétablissement de la régularité. A peine fut-il en convalescence, que l'abbé de la Trappe se servit de cette circonstance pour ranimer son zèle, en lui faisant comprendre que le peu de durée et l'incertitude de notre vie nous doivent faire penser à l'éternité, et au compte terrible que les dépositaires de l'autorité auront à rendre.

« On ne peut être, dit-il, plus sensible que je l'ai été aux nouvelles qui m'ont appris votre guérison et l'entier rétablissement de votre santé. J'en ai remercié Notre-Seigneur, et, après lui avoir rendu grâces, vous voudrez bien, mon Révérend Père, que je vous en témoigne ma joie, et que j'admire tout ensemble la providence de Dieu, qui dans un même temps vous établit le chef et le supérieur d'un des plus grands Ordres de son Eglise, et commence à vous préparer au compte qu'il vous en demandera quelque jour, ayant permis que vous vous soyez trouvé sur le point de paraître devant lui. Je sors de l'autel, le jour des Saints, où je lui ai demandé avec une application principale qu'il vous remplît de l'esprit de ceux qui ont autrefois tenu la place où vous êtes, et qu'il fasse, par sa miséricorde, que vous régliez toutes choses plutôt sur les vérités qu'ils nous ont enseignées

(1) Il y avait embrassé la Réforme, sous le cardinal de Richelieu ; il était sous-prieur quand Dom Vaussin chassa les Réformés ; il fut depuis prieur claustral de Bonport.

que sur les coutumes qu'ils n'ont point connues, et qui ne se sont introduites que dans l'affaiblissement de la discipline et dans la décadence des temps. Je vous conjure d'attribuer ce que j'ai l'honneur de vous dire au zèle que j'ai pour le bien de notre Ordre, et pour votre personne particulière. »

Ces lettres, si polies, si pieuses, si touchantes, faisaient impression sur l'abbé de Cîteaux; il en approuvait les principes, il en goûtait l'esprit. Il répondit qu'il était enfin temps de se remettre dans la voie et sur les traces des premiers Pères, et qu'il était décidé à commencer la réforme de l'Ordre par sa propre maison, qui était comme la tête de ce grand corps.

Pour savoir comment l'abbé de Rancé comprenait l'Institut cistercien, il n'y a qu'à lire la réponse qu'il faisait alors à M<sup>sr</sup> de Caulet, évêque de Pamiers, qui lui demandait des religieux pour son diocèse.

Il veut qu'ils s'en aillent et s'installent dans la pauvreté, loin du monde, comme les colonies du premier Cîteaux. « Pour l'endroit de l'établissement, dit-il, il faut qu'il soit dans un désert : nos statuts anciens nous ordonnent de bâtir nos monastères dans des lieux séparés de tout commerce des hommes; il ne se peut qu'il n'y en ait dans vos montagnes. Il ne faut qu'un vallon où il passe un peu d'eau, et où il y ait quelque petite plaine de trois ou quatre arpents pour le jardin, qui fait la vie et la subsistance des religieux, avec un peu de bois. C'est aussi une maxime fondamentale parmi nous, que nous tenons de nos Pères, que l'Eglise ne désire jamais d'autres secours, ni d'autres services de nous, que celui qu'elle peut tirer de notre silence, de nos mortifications, de nos gémissements et de nos larmes, si la miséricorde de Dieu nous fait la grâce d'en verser pour les péchés du monde comme pour nos propres crimes.

« Je suis entièrement persuadé que les édifices doivent être non seulement modestes et simples, mais encore fort pauvres.....; et je ne doute nullement que ce qui a inter-

rompu le cours des bénédictions que Dieu a versées sur les Observances monastiques dans les commencements, n'ait été l'ambition des moines, qui, au lieu de se contenter de passer leur vie dans des mâsures et des cabanes, ont voulu se bâtir des palais contre l'ordre de Dieu et la pauvreté de leur état. »

L'abbé de Rancé ne se trouvait pas assez solitaire dans les vallons ondulés du Perche, sillonnés de tant de routes. Les bois, dont sa demeure était environnée, ne le protégeaient pas assez contre les invasions du monde et surtout du monde parisien ; il aurait voulu, dans quelque endroit sauvage, une ceinture de rochers qui le rendît inaccessible. Oh ! quel bonheur c'eût été pour lui de pouvoir se faire son petit nid (*nidulum*), aux pieds de ces pics sur lesquels les aigles font le leur ! Se rappelant ces gorges profondes, ces cimes escarpées des Pyrénées qui avaient autrefois enchanté son imagination, il disait à l'évêque en finissant : « Il faut que je vous ouvre mon cœur, mais sous le secret, et que je vous déclare que, si l'affaire réussit, ma résolution est de me retirer pour le reste de mes jours dans ce nouvel établissement, et d'achever dans ce désert, sous votre protection, une pénitence que j'ai si mal commencée. Je suis assuré que, quand je vous apprendrai les raisons qui me font désirer de m'éloigner davantage des personnes qui me connaissent, et de me cacher plus que je ne suis, vous ne les désapprouverez pas. »

Ce projet n'eut pas lieu : le gouvernement d'alors qui ne voulait plus de nouvelles fondations monastiques, s'opposa à celle-ci. Ce ne fut pas sans regret que l'abbé de Rancé dut renoncer aux rudes et sauvages montagnes du comté de Foix et se résigner à rester dans des lieux trop accessibles au monde, où il ne lui était pas possible de vivre inconnu et oublié.

## CHAPITRE VI

Plusieurs religieux célestins se retirent à la Trappe; quelques autres de différents Ordres en font autant; Pellisson y fait deux retraites; un grand-vicaire d'Aleth s'y retire pour toujours (1670).

Plusieurs Ordres religieux, en France, qui avaient fait en leur temps la force et l'ornement de l'Eglise, qui avaient laissé déborder de leur sein des flots de vie sur le monde, paraissaient arrivés au moment de leur décrépitude et même de leur dissolution. Quelques-uns de ceux qui s'y retiraient comme dans une solitude sacrée, pour y servir Dieu en paix, y retrouvant le monde avec toutes ses misères, étaient bientôt cruellement déçus. De là des inquiétudes et d'affreux tourments de conscience, des aspirations vers un idéal monastique capable de satisfaire les besoins de leurs âmes. L'Institut des Célestins fondé au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui comptait en France une vingtaine de maisons, était de ce nombre. Sept de ses religieux se présentèrent à la Trappe en quelques mois (1).

Après un mûr examen, l'abbé de Rancé put se convaincre qu'ils n'avaient pris cette généreuse résolution, que pour avoir près de lui les moyens d'accomplir les devoirs de leur profession; il les admit donc successivement, malgré les réclamations et les menaces de leurs supérieurs respectifs. Le Père provincial intervint aussi, et notre abbé lui répondit, le 15 juin : « Je n'ai point sollicité vos religieux; je n'ai fait aucun pas, ni par moi ni par autrui, pour les attirer en notre maison; mais je puis vous dire, mon Révérend Père,

(1) Le chevalier d'Espoy, *Liste nécrologique de la Trappe, jusqu'en 1772*. — Nous avons suivi Le Nain, t. I, p. 112, et le *Manuscrit de Septfons*, cah VII, p. 758.

que la plupart d'entre eux m'ayant écrit leurs dispositions, il y a déjà très longtemps, ouvert leur cœur et témoigné leurs désirs, j'ai refusé de leur répondre. Cependant, le temps de Dieu étant arrivé, ils nous sont venus trouver, et son doigt nous a été si sensible dans l'exécution de leur dessein, comme dans toutes les circonstances qui l'ont précédé, qu'en vérité, mon Révérend Père, je n'ai pas cru pouvoir, en conscience, rejeter ceux qui nous ont paru conduits de sa main, *Ego quis eram, qui possem prohibere Deum?* Je souhaite de tout mon cœur que vous les laissiez jouir en paix de la liberté que Dieu leur a donnée, et que l'Eglise leur conserve, afin qu'ils ne soient pas contraints de rendre publiques des choses qui sont secrètes et auxquelles on ne pense pas.

« Dieu sait, mon Révérend Père, jusqu'à quel point je suis touché de l'état auquel vous me mandez que vous êtes, et ce que je voudrais faire pour votre consolation et pour le rétablissement de votre Ordre. Cependant, étant persuadé, comme j'en suis, que je les ai reçus de la main de Dieu, et qu'il m'a chargé de leurs âmes, je ne puis faire autre chose que de les garder, autant qu'il sera à mon pouvoir, pour lui en rendre compte, lorsqu'il me les redemandera au jour de son jugement, auquel vous m'appellez par votre lettre; nous y paraîtrons vous et moi dans peu de moments.

La prévention a souvent aveuglé les hommes les plus pieux et les plus sages. Il n'y avait rien de solide à opposer à cette lettre, et cependant on y répondit par des mémoires et des manifestes, et l'abbé de Rancé fut forcé de répliquer.

« On ne pouvait, dit-il, m'exposer de plus faibles raisons. Que si ceux qui me jugent, étaient autant informés que moi de l'état de l'Ordre des Célestins, des excès et des dérèglements qui s'y commettent avec impunité, et à la vue de ceux qui sont dans l'autorité et dans l'obligation d'y apporter les remèdes, je ne doute point qu'ils ne changeassent d'avis, puisqu'ils opposent que l'on peut s'y sauver. J'en conviens avec eux, pourvu que l'on y pratique tout ce qui ne s'y pra-

tique point, et que l'on ne fasse rien de tout ce qui s'y fait. »

On nous dira encore que ce langage est trop dur et trop tranchant, mais nous répétons que saint Bernard, dans son Apologie adressée à Guillaume de Saint-Thierry, s'est exprimé bien plus fortement sur certains religieux de son temps. L'abbé de Rancé avait le parler franc et un peu rude des vieux moines; il voulait les imiter en tout.

On n'en demeura pas là; les supérieurs envoyèrent deux religieux de leur Ordre pour s'aboucher avec ceux de leurs confrères qui s'étaient retirés à la Trappe. On le voulut bien, et après avoir trouvé en eux une fermeté inflexible qui les déconcerta, ils s'en retournèrent sans avoir rien gagné. Il ne leur restait plus qu'un moyen : c'était d'intimider l'abbé de Rancé, en le menaçant de se pourvoir en cour de Rome et devant les autres tribunaux. Ils obtinrent en effet un rescrit pontifical, et voulaient le lui faire signifier selon les formes. Toutefois, ils y renoncèrent, à la prière d'un éminent prélat ami des deux partis, se contentant d'exiger qu'il fût seulement communiqué aux moines fugitifs.

Le Père provincial des Célestins eut enfin recours aux transactions : il fit dire à l'abbé de Rancé qu'il consentirait à ce que les religieux qui s'étaient sauvés à la Trappe y restassent, pourvu qu'il promît de n'en plus recevoir désormais. Il était loin de pouvoir souscrire à une pareille proposition; mais, pour prouver à ses détracteurs que, dans une affaire de cette nature, il n'agissait point d'après son propre sens, mais selon les règles générales, il s'adressa à la Sorbonne pour avoir son opinion, et la Sorbonne répondit que la conduite qu'il avait tenue était en tout conforme aux vrais principes de l'état monastique.

D'après une décision si formelle, il se crut autorisé à rejeter la proposition qui lui était faite, et il admit à faire profession, le temps des épreuves expiré, cinq des sept religieux dont



nous avons parlé (1). Les deux autres retournèrent à leur première Observance, leur tempérament n'ayant pu soutenir les austérités de la Trappe, pour laquelle ils conservèrent toujours une fort grande estime.

Les supérieurs de quelques autres Ordres, comme ceux des Bénédictins et des Prémontrés, crurent devoir adresser leurs plaintes au Saint-Siège, et ils obtinrent des Brefs par lesquels il était défendu à leurs religieux, sous peine d'excommunication, de se retirer à la Trappe, et à l'abbé de Rancé de les admettre sans permission. Ces Brefs surprirent beaucoup ceux qui désiraient le rétablissement de la discipline monastique. Ils avaient peine à croire que le Pape eût voulu fermer la porte du salut à un si grand nombre de religieux qui n'aspiraient, en prenant un pareil parti, qu'à sauver leurs âmes par la pratique exacte de la règle qu'ils avaient juré de garder, ce qui n'était plus possible dans les maisons où ils avaient fait vœu de stabilité. Ils comprenaient encore moins que, pour les obliger d'y rester, on employât la plus terrible de toutes les peines ecclésiastiques, et qu'on en menaçât un homme comme l'abbé de Rancé, dont toute l'Eglise admirait déjà la vertu. Ce dernier se garda bien de résister et de recourir aux tribunaux laïques, comme quelques amis imprudents le lui conseillaient ; mais il se contenta d'écrire à Sa Sainteté pour lui faire ses humbles représentations (2), et il en reçut plus tard des réponses bienveillantes qui ne lui laissèrent aucune inquiétude de conscience.

On s'adressa au roi et on obtint des lettres de petit cachet, et on vit des exempts des gardes arracher de la Trappe de malheureux religieux, qui s'en allaient en pleurant et en protestant contre la violence qu'on leur faisait. Cela se passait sous les yeux de l'abbé de Rancé, et il est facile de comprendre combien le cœur devait lui saigner cruellement. Une fois rentrés dans leurs monastères mitigés, malgré la sur-

(1) C'était D. Augustin, D. Benoît, D. Claude, D. Placide, D. Joseph.

(2) Voir Le Nain, t. I, p. 115.

veillance sévère dont ils étaient l'objet, ils trouvaient encore le moyen de lui écrire pour lui confier tous les tourments de leurs âmes : leurs lettres étaient encore plus navrantes que leur départ.

Les laïques, de leur côté, commençaient aussi à venir à la Trappe. Pellisson, quoique protestant, fut un des premiers. Etabli à Paris dès l'an 1652, il avait eu beaucoup de part à la confiance du surintendant Fouquet, et peut-être encore davantage à sa disgrâce. Il fut arrêté et conduit à la Bastille, où il resta quatre ans. On dit qu'il employa ce temps à la lecture approfondie de l'Écriture-Sainte, des Saints-Pères et des livres de controverse. Il avait l'esprit trop élevé et trop droit pour ne pas incliner, après tant d'études et de recherches, vers l'Église romaine. A sa sortie de prison, il n'exécuta pas aussitôt le projet qu'il avait formé de changer de religion : il voulut sans doute réfléchir encore et peser les raisons pour et contre, afin de ne se décider qu'avec une entière connaissance de cause et dans la plénitude de sa conviction (1).

L'étude sacrée, les discussions sérieuses préparent admirablement les conversions, mais elles ne les ont jamais faites toutes seules ; ces bouleversements, ces rénovations de l'âme et du cœur sont l'œuvre de la grâce de Dieu, et c'est celui qui prie le plus pour le pécheur, qui coopère davantage à son retour. M. Pellisson avait connu l'abbé de Rancé dans les grandes sociétés de Paris, probablement chez M<sup>me</sup> de Longueville, M<sup>me</sup> du Plessis Guénégaud, ou peut-être chez M<sup>me</sup> de Montbazou. Il savait que, dans sa retraite, il n'avait cessé de prier et de faire prier pour lui. Il s'en ressouvint surtout lorsque, voulant briser avec l'erreur, il sentit le besoin des saints exemples, des sages conseils et du silence du cloître pour se replier sur lui-même.

Dom Le Nain, bien informé de ce qui s'est passé à la Trappe dès l'an 1668, dit positivement qu'il y vint avant son abjura-

(1) *Dict. hist.*, t. VII, p. 608.

tion, et il ajoute : *qu'il fut tellement touché de la vertu des anges incarnés qu'il y vit, qu'il renonça à son hérésie et mena depuis une vie toute chrétienne* (1).

La résolution d'abjurer était décidément arrêtée dans son esprit, lorsque le président de Périgny vint à mourir. On parlait beaucoup de lui pour précepteur du Dauphin ; mais, par un sentiment de délicatesse, il suspendit pendant un mois entier son abjuration, pour convaincre le public et ses amis mêmes qu'il n'avait aucune prétention à cette place, personne ne pouvant avoir l'idée de proposer au roi un protestant pour précepteur de son fils (2). Ce ne fut qu'environ un mois après la nomination de Bossuet, le 8 octobre 1670, qu'il fit son abjuration à Chartres entre les mains de M<sup>sr</sup> de Choiseul, évêque de Comminges, son ami et celui de l'abbé de Rancé.

La reconnaissance et le sentiment des besoins de son âme le ramenèrent à la Trappe. Il comprit qu'il devait rester dans ce cénacle du désert, autant de temps que les apôtres dans le cénacle de Jérusalem, pour y attendre une nouvelle effusion des dons de l'Esprit-Saint, et affronter ensuite le monde et le démon. « Le lendemain, 9 octobre, dit son biographe, il se retira à l'abbaye de la Trappe, et y mena durant dix jours la vie dure et mortifiée des saints anachorètes qui l'habitent. Le grand homme qui les conduit, assure qu'il leur parut si pénétré de la grâce que Dieu lui avait faite, qu'il les remplit d'édification. Purifié par la pénitence, à son retour de la solitude, il reçut, dans l'église des Pères de la Doctrine-Chrétienne, la Confirmation et l'Eucharistie des mains du même prélat qui avait reçu son abjuration. Il fit ces deux grandes actions avec tant de simplicité, de dévotion et d'humilité, qu'il charma toutes les personnes qui en furent témoins » (3).

(1) *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 636.

(2) De Bausset, *Vie de Bossuet*, in-4°, p. 124.

(3) *Journal des Savants*, éloge de Pell., t. IX, p. 150.

On conçoit, qu'à dater de ce jour, l'amitié qui unissait ces deux cœurs si dignes l'un de l'autre, cimentée par une foi commune, devint plus forte, plus sacrée, et qu'elle n'eut d'autre limite que la mort.

Parmi les novices qui entrèrent à la Trappe cette année, on distinguait Dom Aubert, de la Congrégation de Saint-Maur. Ses supérieurs le réclamèrent, des évêques et des laïques se mirent aussi de la partie, mais l'abbé de Rancé resta inflexible, rien ne fut capable de lui faire lâcher sa proie (1). A peine ce religieux avait-il pris l'habit, qu'il se présenta un autre postulant dont l'admission fit beaucoup de bruit : M. Hardy, théologal et directeur du séminaire d'Aleth, avait formé depuis quelque temps le projet de se retirer à la Trappe. Il était d'une très bonne famille de Paris et neveu du fameux Voiture. Pour se former à la piété ecclésiastique sous les yeux et la conduite de M<sup>sr</sup> Pavillon, il s'était rendu près de lui, avec plusieurs autres ecclésiastiques de ses amis. En peu d'années, il avait acquis de grandes vertus et une grande science.

« J'ose vous assurer, écrivait Lancelot, que tout ce que vous pourriez souhaiter de simplicité, de mortification, de silence, de douceur et d'humilité dans un parfait novice, se trouve, avec la générosité du prêtre, la prudence du conducteur des âmes, en la personne de ce sage directeur » (2). Lorsqu'il parla de son dessein de s'en aller dans quelque solitude, l'évêque d'Aleth, qui tenait beaucoup à le conserver, s'y opposa formellement. Mais lui, qui croyait que c'était la volonté de Dieu, après avoir distribué aux pauvres et aux églises le prix de son patrimoine, qui s'élevait à 60,000 livres, à l'âge de plus de soixante ans, partit un jour pour la Trappe, sans rien dire à personne. Il fit le voyage à pied, environ cent soixante lieues, dans la plus rigoureuse saison de l'année,

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 106.

(2) Lancelot, *Voyage d'Aleth*, in-12, p. 59 et suiv.

laissant seulement une lettre pour son évêque, dans laquelle il lui marquait les peines d'esprit et de conscience qui lui faisaient un devoir de se retirer.

Il attendit, pour découvrir le lieu de sa retraite, qu'il eût été reçu au noviciat. L'évêque, affligé de voir enseveli dans un monastère un prêtre qui travaillait dans son diocèse avec autant d'ardeur que de succès, fit tout ce qu'il put pour l'y ramener, en lui représentant les marques certaines de sa vocation au ministère ecclésiastique, et l'incertitude de celle qu'il croyait avoir pour l'état monastique (1). L'abbé de Rancé n'omit rien, de son côté, pour l'engager à s'en retourner et à reprendre ses fonctions, mais ce fut en vain. M. Hardy l'assura qu'il avait déclaré à l'évêque d'Aleth les puissants motifs qu'il avait de se renfermer dans un cloître le reste de ses jours. Enfin, il lui donna des preuves si sensibles que sa vocation venait du Ciel, que l'abbé, quelque répugnance qu'il eût de priver l'Eglise d'un si excellent sujet, crut qu'il résisterait à la volonté de Dieu, s'il refusait de lui donner l'habit, ce qu'il fit le 20 février, après trois semaines d'épreuves (2).

L'abbé de Rancé vénérât toujours M<sup>sr</sup> Pavillon ; il savait combien son cœur de père était contristé, on le lui mandait de toute part ; il lui écrivit aussitôt pour l'instruire de tout ce qui s'était passé. Il ne lui répondit pas, et son silence indiquait assez qu'il devait être piqué au vif. L'abbé de Rancé ne pouvait se faire à l'idée que l'évêque d'Aleth pût être mécontent de lui. Il savait que ce prélat avait été l'un des principaux instruments dont la Providence s'était servi pour le ramener dans la voie du salut. Il se rappelait son accueil si cordial, tant de bons avis, tant de sages exemples, les excursions dans les Pyrénées, les entretiens au bord du torrent, et tous ces souvenirs retombaient sur son cœur et l'affectaient

(1) *Vie de M<sup>sr</sup> Pavillon*, t. I, p. 357.

(2) *Le Nain*, t. I, p. 107 et 108.

douloureusement. Il voulut hasarder une seconde lettre, car il était dans un état violent, et il fallait en sortir.

« Je vous supplie, Monseigneur, lui disait-il, de trouver bon que je vous importune encore une fois pour vous dire, que s'il ne m'eût paru tout à fait impossible d'obliger M. Hardy à retourner à Aleth, pour rien au monde je n'aurais eu la pensée de le recevoir dans notre monastère. L'opposition insurmontable qu'il me fit paraître pour cela, la détermination dans laquelle je le vis d'embrasser la vie monastique, et quelques autres considérations pressantes, que je vous dirais si j'avais l'honneur de vous voir, me persuadèrent que j'étais obligé de lui accorder ce qu'il me demandait avec d'extrêmes instances, et que la charité m'engageait à lui tendre la main pour le tirer de l'embarras dans lequel il était. Et bien loin de penser que mon action vous pût déplaire, je crus qu'il n'y avait nul meilleur expédient à prendre pour empêcher les différentes explications que l'on pourrait donner à sa retraite, n'y ayant nul moyen de le réduire à retourner à Aleth, que de le retenir dans notre monastère et de l'y cacher. Quelques personnes qui sont affectionnées à vos intérêts ont trouvé à redire au procédé que j'ai tenu en cette rencontre. Cependant, Monseigneur, j'ai eu peine à me convaincre que j'aie manqué dans ma conduite, soit que l'orgueil dont je suis rempli m'en empêche, soit que ce soit un effet de la sincérité et de la netteté de mes intentions à votre égard. Lorsque vous aurez eu la bonté de me faire savoir que j'ai failli, je reconnaitrai aussitôt ma faute, et il n'y a rien de possible que je ne fasse pour la réparer et pour vous témoigner, Monseigneur, que si j'en puis faire par imprudence, je suis incapable d'en commettre avec dessein contre le respect que je vous dois » (1).

M. Hardy, par sa piété, sa ferveur, par le goût qu'il prit aux exercices les plus rudes, par la paix dont il jouit, prouva

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 348.

certainement qu'on avait eu raison de l'admettre. Lui, qui avait été supérieur de séminaire, théologal, grand vicaire, était devenu simple et obéissant comme un petit enfant. C'était une règle, à la Trappe, qu'un religieux auquel le supérieur adressait une réprimande un peu vive, se mit à genoux et ne se relevât qu'après en avoir reçu la permission. Allant un jour puiser de l'eau à la fontaine du jardin, il était si recueilli qu'il passa à côté d'un évêque et de l'abbé de Rancé sans les remarquer, et conséquemment sans les saluer. Celui-ci se retourna et le reprit incontinent, en lui disant : « Je ne sais, mon Père, où vous avez l'esprit ? Avez-vous oublié votre devoir et les règles de la civilité ? » M. Hardy se jeta aussitôt à genoux. L'abbé oublia de lui faire le signe ordinaire de pardon ; il le quitta pour conduire l'évêque dans l'enclos voisin, d'où revenant tous deux, une heure après, ils le trouvèrent prosterné au même endroit, son petit vase dans sa main, attendant, comme la sentinelle, qu'on vint le relever.

L'abbé de Rancé écrivait plus tard à l'évêque d'Aleth : « Vous ne serez pas fâché, Monseigneur, que je vous dise que Dom Paul Hardy vit ici dans un grand repos et dans toute l'exactitude possible. Comme la paix de son cœur marque sa vocation, elle fait voir aussi qu'il n'était pas digne d'être auprès de vous ; d'y être, c'est, dans mon estime, le plus grand bonheur qui puisse arriver à un ecclésiastique en cette vie » (1).

Pour faire un crime à l'abbé de Rancé de ces dernières lignes, il faudrait avoir oublié qu'il les écrivait trois ans après la paix de Clément IX, qui, content de la soumission des quatre évêques opposants, du nombre desquels était M. d'Aleth, leur avait rendu ses bonnes grâces par un Bref spécial. Or, M<sup>sr</sup> Pavillon, réconcilié avec Rome et l'Eglise, redevenait ce qu'il avait été si longtemps, un des plus

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 345.

saints prélats du royaume, un second Vincent de Paul. Hélas ! il faut bien le dire, cette réconciliation n'était pas sincère ; l'abbé de Rancé y fut trompé, comme beaucoup d'autres.

---

## CHAPITRE VII

**L'abbé de Cîteaux est empoisonné par un de ses religieux ; lettres de l'abbé de Rancé à ce sujet (1671).**

L'abbé de Cîteaux, encouragé par l'abbé de Rancé, nourrissait toujours le projet de réformer et sa maison et son Ordre. Un jour même, il en parla assez franchement à ses religieux ; cette communication fut mal accueillie de la plupart : il y eut des murmures, des intrigues ; l'un d'eux, qui avait probablement encore d'autres sujets de mécontentement, en vint jusqu'à former et exécuter un dessein abominable.

Nous avons besoin de le redire : c'est dans le cloître que l'on retrouve les plus belles âmes, les plus sublimes vertus ; mais lorsqu'un moine a mérité, par un long endurcissement, d'être abandonné de Dieu, il n'y a rien dont il ne soit capable ; la nuit se fait en lui et autour de lui ; c'est un ange tombé qui peut devenir un démon (1) ; plus ces cas sont rares et insolites, plus ils sont effrayants. Oh ! qu'il faut veiller sur soi et prier, même dans les plus saints états, même dans les plus saintes maisons !

L'abbé de Cîteaux fut empoisonné, le 6 février de cette année, dans un hachis de poisson, comme il dînait au réfec-

(1) Tout ce que nous rapportons de ce drame affreux est extrait textuellement des Registres du Parlement de Bourgogne de 1666 à 1689, année 1671, p. 192, 206, 207, 208. (Biblioth. de Dijon, Mss.)



toire avec plusieurs religieux et quelques séculiers qu'il avait invités. Il avait été pris aussitôt, ainsi que ses convives, de vomissements et de violentes coliques. Un conseiller du Parlement de Dijon, et deux médecins agrégés au collège des médecins de cette ville, se transportèrent sur les lieux et déclarèrent que par toutes les marques, tant de la maladie de tous ceux qui avaient mangé dudit hachis de poisson, que par la visite qu'ils avaient faite de la vaisselle où il avait été servi, il paraissait certainement qu'il y avait été mis de l'arsenic broyé.

Le 2 mars, le président du Parlement déclara « que le roi lui avait envoyé un arrêt de son conseil d'Etat, en date du 21 février, portant attribution à la grand'chambre et à la tournelle, conjointement, du procès criminel contre Georges Bourée, religieux profès de Cîteaux, accusé de vénéfice, et qu'il serait, en conséquence, procédé au parachèvement de l'instruction de cette cause. » Cet arrêt était accompagné d'une lettre de cachet, et le lendemain, un exempt des gardes et deux archers se rendirent à Cîteaux, pour se saisir dudit Bourée et le transférer à la conciergerie du palais.

L'instruction de cette affaire déplorable dura près de quatre mois, et tint en émoi toute la ville de Dijon, où le prévenu était né et avait été élevé, et où il avait une foule de parents, d'amis et de connaissances. Enfin, le 30 juillet, M. le président annonça que le procès venait d'être parachevé et jugé, « et que ledit Bourée avait été dûment atteint et convaincu du crime d'empoisonnement, et, pour réparation, condamné à avoir, par l'exécuteur de la haute justice, la tête tranchée au champ du Morimont de la ville de Dijon, et ordonné qu'avant l'exécution, il serait mis à la question *du moine de Camp*, pour avoir révélation de ses complices (1).

Mais, nous dira-t-on, on ne doit pas rendre une société responsable des fautes des individus, ni accuser tout un mo-

(1) Voir M. de la Cuisine, *le Parlement de Bourgogne*, t. III. p. 142.

nastère à cause d'un moine indigne. Sans doute ; malheureusement, il n'en était pas ainsi pour la communauté de Cîteaux : il y avait un fond d'impénitence et de dérèglement qui ne se traduisait pas toujours en crimes, mais qui pouvait y mener. Après la sentence de mort dont nous venons de parler, les juges ajoutaient :

« Et comme il a été reconnu audit procès que, depuis longtemps, il se faisait de grands désordres et scandales en la maison de Cîteaux, et dans les autres maisons dudit Ordre en la même province, M. le président a invité d'en donner avis au roi, afin qu'il plaise à Sa Majesté d'apporter son autorité pour la réformation des mœurs et le rétablissement de la discipline régulière ès dites maisons. »

Nous avons reproduit textuellement cet horrible drame, tel qu'il est couché dans les registres du Parlement de Bourgogne. Sans doute, de pareilles infamies ne méritent qu'un éternel oubli, et on conçoit combien il a dû nous en coûter de les redire ; on nous les reprochera peut-être ; mais si c'est une faute que nous avons commise, elle l'a été, bien avant nous, par tous les historiens ecclésiastiques, qui ont raconté des choses bien plus affreuses encore. Il faut écrire l'histoire et non la faire, dire le bien et le mal, retracer leur antagonisme et leur lutte ; c'est là le monde réel, il ne faut pas s'en créer un fantastique, pour se tromper soi-même et tromper les autres ensuite.

Dans un livre comme le nôtre, quelques révélations de ce genre sont nécessaires ; car, autrement, comment comprendre et justifier toute la conduite de l'abbé de Rancé envers les moines dégénérés, et surtout ceux de Cîteaux, tant de reproches si vifs, tant de plaintes amères qu'il leur a adressées, tant de larmes qu'il a répandues, tant de cris de douleur et de désespoir ? Nous verrons que ses ennemis n'ont cessé de l'accuser d'exagérer et même d'inventer des désordres, pour se donner le droit et la gloire de réformateur des cloîtres. Ceux qui l'ont ainsi calomnié ne pouvaient certainement pas

ignorer le mal qui se faisait ; mais c'était leur intérêt de le dissimuler et de le nier.

La nouvelle de cet attentat et du terrible châtement qui le suivit se propagea rapidement par toute la France. Cependant, le contrepoison et d'autres remèdes, administrés assez tôt, sauvèrent l'abbé de Cîteaux. L'abbé de Rancé crut devoir profiter de cette tragique circonstance pour le confirmer dans son premier projet, et lui faire sentir l'insuffisance des palliatifs et des demi-mesures, lorsque les maux étaient arrivés à ce degré suprême. Il lui écrivit, le 28 février, la lettre suivante :

« On ne peut pas être plus surpris ni plus touché que je l'ai été de l'étrange accident que je viens d'apprendre qui vous est arrivé ; et vous pouvez croire, mon Révérend Père, ce que l'horreur d'une des plus détestables actions qui fût jamais, jointe à l'extrême sensibilité et au profond respect que Dieu m'a donnés pour votre personne, a pu faire d'impression sur mon cœur. Nous avons remercié Notre-Seigneur de vous avoir protégé contre l'entreprise des méchants, et de ce qu'il en a empêché le principal effet. Je vous avoue que quand je regarde le nombre et la grandeur des maux, à la guérison desquels l'ordre de Dieu vous oblige de vous appliquer ; ce que les hommes sont capables d'entreprendre lorsqu'on veut régler leurs mœurs ; que tout assujétissement est également fâcheux aux personnes qui ont accoutumé de vivre sans règle ; et qu'une observance modérée n'est pas moins insupportable à ceux qui ont toujours suivi leur liberté, qu'une réformation exacte et austère : ma crainte et mes appréhensions se multiplient. Mais quand je considère que la Providence de Dieu s'étend sur tout ; que tous les desseins et les conduites des hommes lui sont présents ; qu'il arrête, comme il lui plaît, la malignité des hommes et des démons, et que ni les uns ni les autres ne font pas dans le monde tous les ravages qu'ils y voudraient faire : la confiance me revient. J'espère, mon Révérend Père, que la main de Dieu

oute-puissante vous soutiendra, qu'elle vous ouvrira dans la suite des voies qui vous paraissent maintenant comme fermées, et qui peut-être sont les seules ; et que votre cœur ne sera point ébranlé, ni votre zèle affaibli par les oppositions de ceux qui veulent la continuation du mal et du désordre » (1).

Les grands crimes, comme celui dont il est question, sont des coups de tonnerre que Dieu fait éclater de temps en temps pour réveiller ceux qui dorment sur le bord de l'abîme. Heureux ceux qui comprennent ces effroyables avertissements ; plus heureux encore ceux qui en profitent !

L'abbé de Rancé croyait ce moment décisif pour la réforme ou la ruine de Cîteaux. Après l'exécution de Georges Bourée, lorsque la place du Morimont, à Dijon, était encore, pour ainsi dire, fumante de son sang, lorsque tous les moines cisterciens devaient être dans la stupeur et l'effroi, il ne se lassait pas de leur crier du fond de sa solitude : « Dieu nous parle quelquefois d'une manière obscure et par des énigmes ; mais, ici, sa parole est toute claire et tout intelligible.... L'Ordre de Cîteaux ne peut être dans un état plus déplorable. Il est tombé bien bas, et, si l'on ne se hâte, on ne pourra plus en relever les ruines. Ce qui vient de se passer est comme un rayon de lumière dans une nuit obscure : il faut en profiter, il faut marcher..... Mais, hélas ! ajoutait-il avec un triste pressentiment, le mal est que, pour l'ordinaire, nos vies se passent à vouloir inutilement tout ce que nous ne faisons point, et à chercher des moyens et des voies qui, n'étant pas les véritables, ne sont jamais suivies d'aucun succès, et qu'enfin tout finit pour nous, sans avoir fait aucune des choses pour lesquelles Dieu nous a faits ce que nous sommes » (2).

Ne semble-t-il pas que l'abbé de Cîteaux, sous l'impression de cette grave et imposante parole, échappé, comme par mi-

(1) *Lettres de piété de l'abbé de Rancé*, t. I, p. 145 ; lett. XXXIII<sup>e</sup>, à un supérieur.

(2) *Ibid.*, p. 174 ; lett. XL<sup>e</sup>. — On a confondu ces lettres avec d'autres.

racle, au plus affreux danger, aurait dû témoigner à Dieu sa reconnaissance, en portant le fer et le feu dans les plaies qu'on lui montrait, qu'il connaissait mieux que personne? On n'aurait pas manqué, sans doute, de crier, de se plaindre, et peut-être de menacer; mais alors toute l'Étroite-Observance se serait levée comme un seul homme, et aurait fait cause commune avec lui. La cour, indignée du forfait dont il avait failli être victime, n'aurait pas manqué de lui venir en aide; la Providence aurait tiré d'un grand mal un plus grand bien encore, c'est-à-dire la réforme de la maison-mère de Cîteaux, et, par elle, celle de ses innombrables enfants.

Cet homme raisonna tout autrement : la crainte s'empara de son âme; son courage mollit; il renonça à tous ses projets, et ne vit plus que poignards levés sur sa tête, que coupes empoisonnées sous ses lèvres. Il lui arriva ce qui arrive aux lâches soldats : l'amour de la vie lui fit mettre bas les armes. Il se persuada que, pour se concilier les bonnes grâces de ses religieux et se mettre à couvert de leur malveillance, il n'avait d'autre parti à prendre que de les laisser marcher dans les voies larges. Lorsque l'autorité, par timidité ou par égoïsme, descend jusqu'à ces coupables complaisances, nous dirons plus, jusqu'à cette faiblesse meurtrière, elle creuse deux tombeaux : le sien propre et celui des institutions.

---

## CHAPITRE VIII

**Publication des Constitutions de la Trappe; essai de Réforme de l'abbaye de Saint-Symphorien; arrivée de l'abbé Cordon (1671).**

La confiance que l'abbé de Rancé avait faite à l'évêque de Pamiers, en lui demandant une cabane sous les rochers pyrénéens de son diocèse, montre combien était sincère son désir

de s'attacher, toujours de plus en plus, aux devoirs de sa profession dans une solitude plus profonde, et combien étaient faussement imaginés les bruits qui avaient alors plus que jamais cours dans le monde à son sujet. L'esprit de calomnie s'envenima encore contre lui, à l'occasion que nous allons dire.

Les règlements manuscrits de la Trappe tombèrent entre les mains d'une personne qui était venue y faire une retraite. Elle les emporta secrètement à Paris, et les donna à un imprimeur pour les publier, espérant, par cette publication, révéler au monde la véritable vie qu'on menait dans ce saint désert, et faire tomber les préventions. L'ouvrage parut en deux parties (1) : la première sous le titre de : *Constitutions de l'abbaye de la Trappe* ; et la seconde sous celui de : *Réflexions sur lesdites Constitutions*. Les personnes hostiles n'eurent pas plus tôt ouvert ce livre, qu'elles allèrent partout le présenter, comme une preuve nouvelle et incontestable, disaient-elles, de l'orgueil et de la vanité d'un homme qui, tout retiré qu'il paraissait, était toujours dévoré de l'envie de se produire et de faire parler de lui. Il apprit par ses amis tout ce qui se disait, et il s'empressa de répondre à l'un d'eux :

« Vous avez jugé très équitablement de ces deux écrits qui ont couru dans le monde sur ce qui se passe dans cette maison, quand vous avez cru que nous n'y avions nulle part, et qu'ils paraissaient sans notre participation. Pour ce qui est des règlements, je vous dirai que nous en avons quelques petits (2) pour le détail de la conduite du monastère, comme il y en a dans toutes les communautés qui ne vivent pas dans le désordre et la confusion ; mais ils sont si peu de chose, qu'ils ne méritent pas le nom de *Constitutions*. Nous sommes

(1) Paris, le Petit, 1671 ; in-12. L'approbation était signée du docteur de Sorbonne N. Petit-Pied, et datée du 23 juin 1671. Nous avons ces pièces entre les mains.

(2) C'étaient des cahiers ou recueils en forme de coutumier qu'on avait alors à la Trappe.

si éloignés de vouloir donner quelque connaissance au public de ce qui se passe ici, que nous supprimerions, s'il était en notre pouvoir, tout ce qui s'en est jamais dit ou écrit : un de nos plus ardents désirs étant de nous voir entièrement effacés de la mémoire des hommes » (1).

Malgré ces basses et indignes attaques, l'œuvre de Dieu ne cessait de croître entre ses mains : les postulants affluaient, et la maison, comme une ruche trop pleine, ne pouvant plus les contenir, il fallut songer à son agrandissement. On fit donc trente-quatre cellules de supplément, qui commencèrent à être habitées au mois de septembre de cette année.

Une personne inconnue voulut contribuer à ces constructions pour une somme de douze cents livres (2).

De tous les anciens monastères cisterciens, celui de la Trappe, quelles qu'en fussent les austérités et les rigueurs, était seul trop petit pour abriter ceux qui venaient s'y réfugier ; tous les autres, malgré leurs mitigations et leur relâchement, étaient cent fois trop grands : leurs vastes églises, leurs longs cloîtres où erraient çà et là quelques moines, ressemblaient à des déserts.

Plus la réforme de la Trappe s'affirmait et s'accroissait en face du monde, plus elle faisait contraste avec lui, plus elle fixait son attention. On était curieux de voir et de juger cette maison par soi-même. Les pèlerinages et les visites ne firent que s'accroître jusqu'à la fin. Parmi les pèlerins de cette année, nous devons citer André Félibien-des-Avaux, d'une bonne famille de Chartres, membre de l'Académie des belles-lettres, auteur d'une foule d'ouvrages qu'on ne lit plus et qui mériteraient d'être encore lus. Il avait trois frères, dont

(1) Il écrivait plus tard à M. Favier : « Je ne vous parle plus des prétendues *Constitutions de la Trappe*. Je sais qu'on en a imprimé sous ce nom-là, et qu'on y a même joint des réflexions, mais la vérité est que je n'y ai aucune part. On peut m'attribuer tout ce qu'on voudra, mais cela ne fait pas que j'en sois responsable. » (Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 69.)

(2) Le Nain, t. I, l. II, p. 120.

l'un, appelé Pierre, chanoine de Chartres, avait accompagné l'abbé de Rancé à Rome et hérité de son prieuré de Saint-Clémentin. Jacques, le second, était pareillement chanoine de Chartres et archidiacre ; le troisième, François, curé de Sainte-Menehould. Ces trois derniers avaient déjà visité plusieurs fois la Trappe. Le premier, par son goût éclairé pour les beaux-arts, ses talents et ses connaissances en peinture, sculpture et architecture, s'était fait une belle position à Paris. Il y avait été retenu jusqu'alors par ses fonctions d'historiographe des bâtiments du roi, de secrétaire de l'Académie d'architecture, de garde des Antiques, et par les travaux que Colbert lui confiait. Sitôt qu'il put disposer de quelques jours, il en profita pour venir, à l'exemple de ses frères, se recueillir dans la sainte solitude. Un chanoine célèbre, un savant docteur en théologie dont il ne dit pas les noms, l'avaient accompagné. Après avoir fait sa retraite spirituelle, il voulut voir de près la maison avec toutes ses dépendances et il en leva le plan. Il suivit la communauté, du dortoir à l'église, de l'église sous les cloîtres, au Chapitre, au travail, au réfectoire et partout. Toutes les portes lui furent ouvertes, rien ne lui échappa. En s'en retournant, il emporta toute la Trappe dans ses souvenirs et dans ses notes.

Ce fut un bonheur pour lui de redire ses impressions. M<sup>me</sup> la duchesse de Liancourt (Anne de Schomberg) le pria de publier une relation de son pèlerinage ; ce fut pour lui obéir qu'il la composa, et on peut dire qu'il y mit sa foi, son esprit et son cœur. C'est la plus complète et la mieux écrite de toutes celles qui ont été faites. Elle a eu cinq ou six éditions ; elle a été traduite en anglais et cette traduction a été beaucoup lue en Angleterre : rien n'a plus contribué à faire connaître la Trappe et à la faire dignement apprécier soit en France, soit à l'étranger. Il a peint les hommes et les choses comme il les a vus, il les a pris sur le fait. C'est un vrai tableau d'après nature de la Trappe et des trappistes. « Lorsqu'on lit l'histoire des anciens solitaires, dit-il en finissant, il arrive sou-



vent que l'éloignement des lieux où ils pratiquaient leurs austérités, tant de siècles qui se sont écoulés depuis, et l'éloquence de ceux qui ont su mettre leurs actions dans un beau jour, sont cause que nous n'avons pas assez de foi pour toutes les choses qu'ils rapportent. Mais, Madame, je ne vous écris rien qui ne paraisse aux yeux de tout le monde. Ces merveilles se passent de nos jours et au milieu de la France, et je dois bien moins craindre d'être soupçonné d'en parler avec exagération que d'être blâmé de ne pas remarquer assez tout ce qu'on en peut dire. »

André Félibien-des-Avaux vint plus de dix fois à la Trappe. Plus tard, il y amènera ses enfants, surtout ses deux fils : Jean-François, qui hérita de ses talents et de ses places, et Michel, le savant bénédictin, l'historien de Paris et de l'abbaye de Saint-Denis.

Si la Trappe se relevait et grandissait de plus en plus, d'autres monastères s'enfonçaient et se perdaient sans retour ; en voici un exemple dans l'abbaye de Saint-Symphorien :

L'abbé de Rancé en avait été pendant plus de vingt ans abbé commendataire, comme nous l'avons dit, et il en avait perçu les revenus temporels sans s'occuper de ses besoins spirituels. Les religieux avaient vécu, comme lui, dans la dissipation et l'oubli de leurs devoirs ; mais ils avaient été touchés de son changement de vie, et ils lui écrivirent, cette année, le dessein où ils étaient de faire revivre chez eux l'ancienne régularité, en y appelant les Pères de la Congrégation de Saint-Maur. L'abbé de Rancé leur répondit : « Vous êtes très louables de vouloir appeler les RR. PP. Bénédictins réformés dans votre monastère, puisqu'ils sont presque les seuls dans ce temps qui puissent travailler à l'exécution de votre dessein ; mais trouvez bon que je vous dise, puisque la Providence m'en fait naître l'occasion et que la charité que j'ai pour vous m'y oblige, que ce n'est point assez, mes chers Pères, que vous y fassiez revivre la pratique exacte de votre règle, si vous ne l'embrassez les premiers, et si vous ne vous

unissez vous-mêmes à ceux dont vous prétendez vous servir. Quelle apparence que vos consciences puissent être en sûreté, vos cœurs contents et paisibles, et que votre état soit un état de bénédiction, en vivant comme vous faites dans une perpétuelle contravention à cette règle ; et en vous contentant seulement de mettre dans vos places des personnes qui y fassent ce que vous êtes obligés d'y faire, comme s'il était en leur pouvoir de faire cesser vos obligations, de vous dispenser des promesses que vous avez faites à Dieu sur les saints autels, et de vous décharger au jugement de Jésus-Christ. »

Il est très rare de trouver des hommes qui aient assez d'humilité pour s'avouer coupables sans excuse et sans détour. Les moines de Saint-Symphorien alléguaient les usages introduits par leurs prédécesseurs et rejetaient leurs fautes sur eux.

« Ne prétendez pas, répliquait l'abbé de Rancé, que les coutumes que vous avez trouvées établies vous mettent à couvert et vous tiennent lieu d'une exemption légitime ; ce serait vous tromper..... La transgression, quelque ancienne qu'elle puisse être, n'a jamais la force de la loi ; l'antiquité ne l'autorise point. Les maux, pour être envieux, ne changent point de nature ; l'état dans lequel vous vous trouvez, pour être héréditaire et vous avoir été comme transmis, n'en est pas moins dangereux, et vous n'avez pas moins d'obligation d'entrer dans la vérité de la règle, que si vous aviez été les premiers auteurs du désordre » (1).

Les conseils, les prières et les instances de toute sorte continuèrent pendant plusieurs années ; mais ces malheureux n'eurent pas la force de briser leurs liens : ils avançaient et reculaient sans cesse, voulant et ne voulant pas. La chaleureuse parole de l'abbé de Rancé soulevait à demi leurs cœurs malades et ils retombaient aussitôt de tout le poids de l'habi-

(1) *Lett. de piété*, t. I, lett. XXXVI<sup>e</sup>.

tude. Qu'arriva-t-il ? On ne put s'entendre avec les Bénédictins ; la maison tomba dans un tel état de décadence qu'il ne parut plus possible de la relever. Trois ou quatre moines incorrigibles qui y étaient encore, s'en allèrent l'un après l'autre ; il ne resta plus que les murs. Hélas ! après une triste expérience de tant de siècles, on doit savoir qu'ils n'y a que les vertus monastiques qui soutiennent les monastères, et quand elles en sont sorties, rien ne peut en empêcher la ruine.

Dans les premiers jours d'août de cette année, l'abbé Cordon, qui avait joué autrefois un certain rôle dans les querelles religieuses du temps (1), vint à la Trappe pour y faire une retraite et y étudier sérieusement sa vocation à l'état monastique. Il était originaire de Paris, et après de brillantes études au collège des Capets ou de Montaigu, il avait été reçu docteur et avait enseigné la philosophie dans l'Université. M. du Hamel, dont il fut vicaire à Saint-Merry, lui résigna, au moment de sa disgrâce dont nous parlerons plus tard, la cure importante de Saint-Maurice-sur-Laveron, au diocèse de Sens (2).

M. Cordon, étranger depuis déjà bien des années aux disputes qui faisaient tant de bruit dans l'Eglise, s'était voué tout entier aux devoirs de son ministère, et il s'en acquittait avec beaucoup de bénédiction. Lorsque l'abbé de Rancé connut son projet de rester à la Trappe, il écrivit aussitôt à l'archevêque de Sens, M<sup>sr</sup> de Gondrin, son ami, qui le pria de ne pas retenir ce bon prêtre, et de l'engager à revenir dans sa paroisse. Malgré le respect et la déférence qu'il avait pour ce prélat, l'abbé de Rancé crut devoir lui représenter qu'il n'était pas impossible que M. Cordon fût appelé à finir sa vie

(1) Il est souvent question de M. Cordon dans le t. I des *Mémoires de Beauvrun sur l'hist. ecclés.*, des années 1655 et 1656 (censure d'Arnauld). (Bibl. Imp., suppl. fr., n° 2673.) — M. Cordon était alors janséniste, on n'en peut douter.

(2) *Journaux de M. des Lions*, Mss., Bibl. Imp., n° 1268, p. 93.

dans la solitude ; que ne pas lui tendre la main , ce serait s'opposer à la volonté de Dieu , et qu'ainsi son retour n'aurait pas des suites heureuses. Il ajoutait que s'il connaissait par les épreuves, qui étaient très rigoureuses, qu'il eût été conduit par son propre esprit, il ne manquerait pas de le lui renvoyer (1).

Ce qui prouva au Père abbé que la vocation de M. l'abbé Cordon était véritable, c'est que lui ayant dit que son archevêque le redemandait avec beaucoup d'instance, et que bien des gens très éclairés blâmaient sa démarche, il répondit : « On juge de moi sur des apparences , on ne me connaît point, et on ne sait pas le besoin que j'ai de faire pénitence. »

Le Père abbé fut surpris qu'un homme de son âge et de sa condition prit une pareille résolution, et il lui témoigna qu'il avait peine à croire qu'il pût réussir dans son entreprise. Alors il se prosterna à ses pieds et lui dit, les larmes aux yeux, qu'il s'abandonnait entre ses mains pour n'avoir d'autre volonté que la sienne, pour oublier toutes les choses passées et mourir entièrement à lui-même. L'abbé de Rancé ne douta plus que ce ne fût l'esprit de Dieu qui l'eût amené, et il ne se trompa point.

Après trois semaines, il prit le saint habit et entra au noviciat, où il se distingua par une docilité admirable. Il fit sa profession le 19 août de l'année suivante, 1672, regardant ce jour comme celui de sa mort. Le monde, tout ce qu'il y avait vu, tout ce qu'il y avait aimé, ce qu'il y avait connu, ne lui fut plus rien. L'holocauste fut parfait ; il donna tout à Jésus-Christ, qui, dans la suite, remplit seul dans son cœur les places de toutes les choses qu'il lui avait sacrifiées. Il ne se conduisait que par les conseils de son abbé, et il était à son égard comme un enfant qui est attaché à la main de son père,

(1) Relation de la vie et de la mort de D. Arsène, II<sup>e</sup> partie des *Relations* de 1696, p. 303 et suiv.

et qui ne veut point le perdre d'un seul pas ni d'un seul moment.

Sa vénération pour lui était si grande qu'il ne manquait jamais, dans quelque lieu qu'il le rencontrât ou qu'il le vît, de répéter en lui-même et en s'inclinant, ces paroles de la règle de Saint-Benoît : « Voilà celui qui tient ici la place du Christ ! *Ecce qui vices Christi creditur gerere in monasterio* » (1). Bienheureux les prêtres, les religieux et les fidèles qui voient ainsi le Christ dans leurs supérieurs, ils seront bénis de Dieu !

Cette confiance, quelque complète qu'elle fût, ne laissa pas de recevoir une espèce d'éclipse, mais elle ne dura que comme durent les éclairs, un instant rapide. Voici à quelle occasion : « Le sanctuaire de notre église, dit l'abbé de Rancé, était fort pauvre, fort incommode, et le dénûment en était si grand, qu'il allait jusqu'à l'indécence. Je crus que je devais mettre ce lieu si saint dans un état plus convenable, et plus propre à inspirer le respect et la révérence. On remplaça le pavé par un parquet assez propre ; on éleva l'autel de quatre marches ; on fit un presbytère qui n'avait rien que de fort simple. »

Ce changement frappa le bon Frère Cordon : il se figura que le luxe des oratoires monastiques, proscrit par la règle de Cîteaux avec tant de sévérité, commençait à s'introduire à la Trappe. Les paroles de Judas se présentèrent à son esprit : *Ut quid perditio hæc!* Mais aussitôt la réflexion lui venant, il crut qu'il s'était rendu coupable d'un crime, en blâmant ainsi la conduite de son supérieur (2). Il alla aussitôt le trouver, se jeta à ses pieds en fondant en larmes, et lui dit « qu'il avait commis un péché qui ne méritait point de pardon ; que le démon l'avait séduit ; qu'il avait été assez

(1) *Regula Sancti Bened.*, cap. II : *Qualiter debeat esse abbas.*

(2) *Relations*, p. 312.

malheureux pour écouter le sifflement du serpent ; » ce sont ses propres termes. Il raconta ce qui s'était passé. Le Père abbé n'y apercevant rien de ce qu'il y voyait, le releva malgré lui, en lui disant que sa faute n'était pas si grande qu'il le croyait ; mais, lui, persistait toujours à se dire plus coupable qu'il n'était pas. La cloche sonna, appelant les Frères à l'église, et il fut obligé de le quitter. En le quittant, il reçut de lui un papier écrit de sa main, où il lui renouvelait son premier serment d'obéissance, mais sur le ton et avec les accents d'une âme abîmée dans l'humilité et embrasée d'amour.

Depuis plusieurs années, Dom Arsène continuait sa course dans une grande paix, et l'austérité de la vie qu'il menait ne l'empêchait pas de jouir d'une santé parfaite. Toutes les voies lui étaient aplanies, il ne trouvait rien en son chemin qui lui fit la moindre peine ; mais Dieu, qui le destinait à des épreuves pour achever de le purifier, permit qu'il fût attaqué d'un rhumatisme violent. Il en supporta toutes les douleurs avec patience, et se trouva à tous les exercices avec l'assiduité et la contenance d'un homme se portant bien. Enfin, il fallut céder à la violence du mal et se laisser conduire à l'infirmerie.

Il y entra avec la résignation d'un malade qui n'a qu'à la volonté de Dieu devant les yeux, et qui met toute sa paix et tout son bonheur à s'y attacher et à la suivre. Enfin, après plusieurs mois de souffrance, il recouvra assez de santé pour rentrer dans les exercices du cloître et pour reprendre ses fonctions accoutumées. La maladie ne servit qu'à lui donner un nouveau zèle, une nouvelle fidélité, de plus vives ardeurs (1). Mais un jour, il fut tout à coup atteint d'une toux violente et d'une oppression qui l'empêchait de respirer. Les soins qu'on lui donna furent inutiles. Dieu l'appelait, et le temps de sa dissolution était arrivé. Il dit la Messe le matin ;

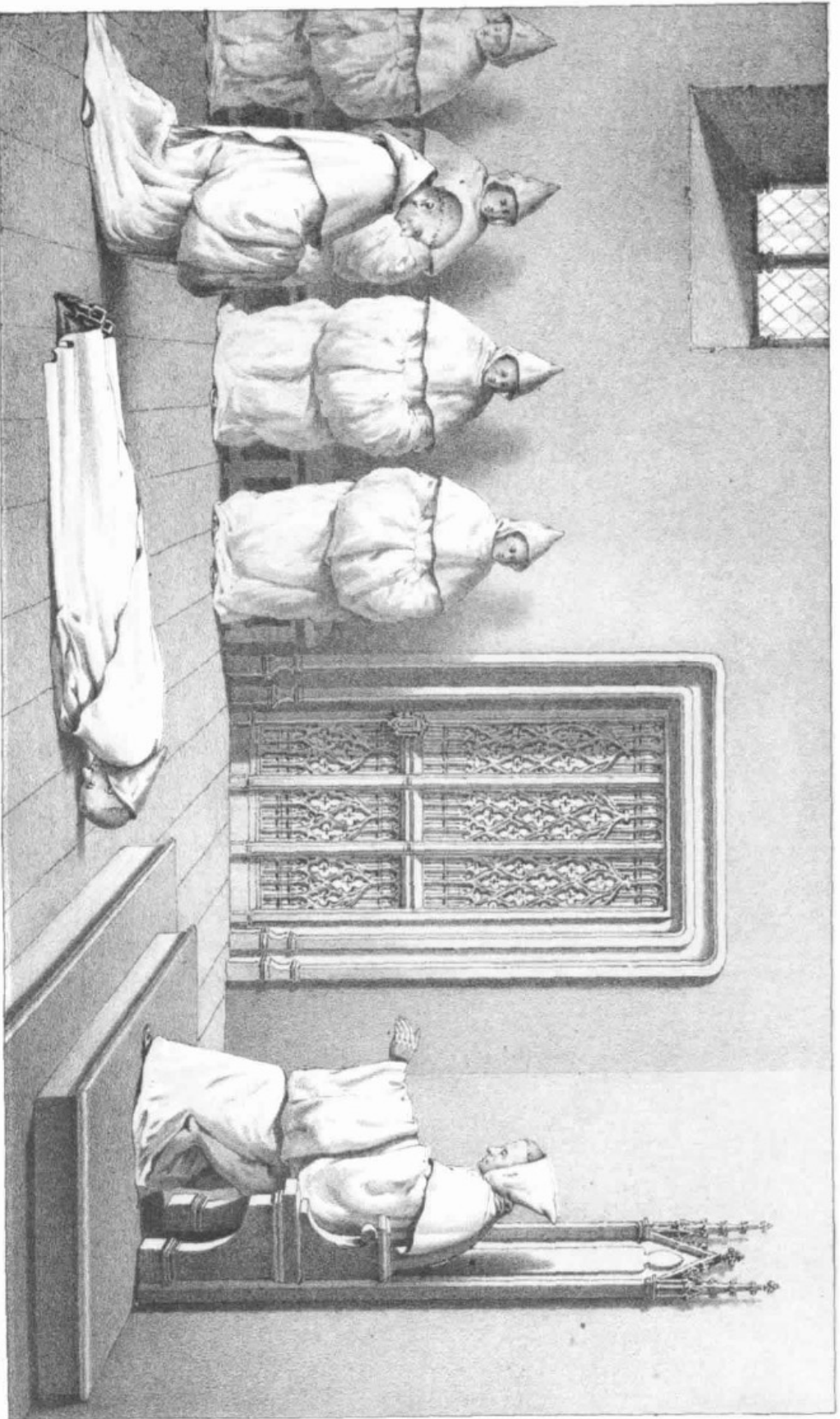
(1) *Relations*, p. 334.

on le conduisit ensuite à l'infirmierie, où il passa toute la journée dans une méditation presque continuelle. Le lendemain, par un pressentiment de ce qui devait lui arriver, il eut avec le Père abbé une conversation fort longue, dont la matière ne regardait que son éternité. Il fit une revue et une confession générale de toute sa vie *dans le sentiment d'une componction vive, et comme un homme qui ne se comptait plus pour être de ce monde*. Le Père abbé le quitta pour le laisser seul avec Dieu ; et, peu de temps après, étant revenu et l'ayant trouvé dans une grande faiblesse, il le fit mettre sur son lit pour y prendre quelque repos. A peine y était-il depuis une heure, que le religieux qui avait soin de lui, s'en étant approché, le trouva la tête penchée et appuyée sur sa main, sans respiration et sans vie ; la couleur de son visage était si vermeille, qu'il ne pouvait se persuader qu'il fût mort.

L'abbé de Rancé était sans inquiétude sur le sort éternel de cette pauvre âme, mais comme elle était sortie de ce monde sans les secours de l'Extrême-Onction, des indulgences de l'Ordre, des dernières prières des mourants, il craignait qu'elle n'eût peut-être à rester longtemps dans les flammes du Purgatoire. Il tremblait que ce ne fût par sa faute, n'osant en rien dire à personne. Mais il fut bientôt rassuré : Dom Arsène apparut dans une grande gloire à celui des religieux de la Trappe qu'il avait le plus aimé, Dom Paul Ferrand, homme de bon sens et d'un grand esprit, et lui dit : « O mon Père ! si vous saviez ce que c'est que de converser avec les Anges ! » puis il disparut (1).

Il n'en dit pas davantage, parce qu'il n'y avait rien de plus à dire. Ces quelques mots révélaient toutes les joies du Ciel ; c'était un écho de l'éternité. « O mon Père ! si vous saviez ce que c'est que de converser avec les Anges ! »

(1) Le Nain, t. I, p. 121.



Lith par un religieux de Tarné

Imp Lemercier & C<sup>ie</sup> Paris



## CHAPITRE IX

Du Chapitre des Coulpes; de la manière dont les moines s'accusaient eux-mêmes et dont ils accusaient leurs frères pour les fautes extérieures; des réprimandes publiques du R. P. abbé.

Les austérités, les macérations, la multiplicité des prières, sans l'humilité, sont d'autant plus propres à enorgueillir l'homme et à l'éloigner de sa fin, qu'elles l'élèvent plus haut par delà le vulgaire et lui attirent la vénération et l'admiration de la foule. Nous irons plus loin : l'orgueil croissant avec la pénitence, le pénitent finirait bientôt par ressembler à ces mounis ou moines de l'Inde, qui se sont évanouis dans la pensée de leur suréminence, et qui vont répétant sans cesse ces paroles, où il y a encore plus de folie que de blasphème : *Je suis l'Être suprême.*

Aussi, pour éviter cet écueil, contre lequel toutes les expiations, en dehors du catholicisme, sont venues se briser, l'Eglise s'est-elle efforcée de mettre partout, mais spécialement dans les cloîtres, la pénitence sous la sauvegarde de l'humilité. Le Chapitre, qui se tenait immédiatement après Prime, était une touchante école d'humilité. Lorsque tous les religieux avaient pris place, selon leur rang, à droite et à gauche, l'abbé paraissait au milieu, sur un siège plus élevé. On commençait par la lecture du Martyrologe; on récitait ensuite la prière pour les trépassés, et on lisait quelque chose de la règle de Saint-Benoît (1) : il se faisait ensuite un profond silence, et l'abbé disait à haute voix : *Loquamur de Ordine nostro*, et en même temps tous se prosternaient. L'abbé reprenait : *Quid dicitis ?* et tous répondaient, étant prosternés :

(1) Règlém. de l'abb. de la Trappe, chap. des Coulpes, t. I, p. 99.

*Culpas meas* ; et après qu'il leur avait dit : *Surgite in nomine Domini*, tous se levaient, et ceux qui devaient faire leurs coupes venaient devant lui, se prosternaient et ne se relevaient que sur le signal qui leur était donné. Alors ils s'accusaient, ayant la tête et le front entièrement découverts, les manches de la coule abaissées, et parlant assez haut pour être entendus de tout le monde. C'est par les plus anciens que l'on commençait ; et, comme un seul Chapitre ne suffisait pas, on reprenait le lendemain les coupes où elles étaient restées le jour précédent.

On s'accusait des fautes extérieures que l'on avait commises contre la règle, les coutumes de la maison, les ordres particuliers de l'abbé. On pouvait même, sans qu'on en fit une loi, ni qu'on y obligeât personne, s'accuser des pensées et des sentiments intérieurs qu'on aurait eus contre la discipline du monastère, la manière dont on y vit, les exercices de pénitence qui y sont établis : ce ne devait être cependant qu'après les avoir communiqués à l'abbé et avec sa permission.

Cette pratique était aussi vieille que l'état monastique. On la retrouve dans la règle de Saint-Basile (1), et saint Antoine (2) aurait désiré qu'elle fût établie pour les péchés secrets. L'abbé de Rancé marcha sur les traces de ces grands modèles monastiques. Son principe était qu'il ne fallait pas craindre d'user de sévérité envers les moindres fautes, afin d'inspirer de l'horreur et de l'éloignement pour les plus graves. A ses yeux, il n'y avait rien de petit dans la discipline d'un monastère. Il prétendait, comme l'a dit un saint docteur, qu'il fallait bien se garder d'appeler petites choses, celles qui soutiennent les grandes, parce qu'elles coopèrent et

(1) .... Delictum non abscondat, sed in medium proferat et omnibus patefaciat, ut per communem orationem sanetur qui hoc malo detinetur.

(2) Magna est ad virtutem via, si singuli vel observarent quod gererent, vel universas mentis cogitationes fratribus referrent, etc. (Voir *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 101.)

participent à la grandeur du tout, *non dicenda parva sine quibus magna constare non possunt.*

Aussi les transgressions les plus légères étaient-elles toujours rigoureusement punies, et il avait l'adresse, lorsque les Frères s'en accusaient au Chapitre, d'en faire ressortir la malice avec tant de force, qu'ils se croyaient ménagés, lorsque, par exemple, pour un signe fait sans nécessité, pour un mouvement d'humeur, une parole, un coup d'œil, un sourire, etc., ils avaient à subir des pénitences qu'on aurait imposées ailleurs pour des fautes considérables. En certains cas, on leur ordonnait de prendre la discipline, de manger à terre au milieu du réfectoire, de baiser les pieds de leurs Frères, de se prosterner tout de leur long sur le seuil de la porte de l'église ou de toute autre porte, pour que la communauté leur passât sur le corps par enjambée...

Le monde n'a pas encore compris et ne comprendra peut-être jamais ces humiliations. Un jour, dans le Ciel, il saura pour qui et pourquoi tant de saints se sont prosternés si bas et ont tant versé de larmes.

Voyez ce Trappiste, coupable souvent d'un seul péché véniel, étendu à terre, le front et la bouche dans la poussière, foulé pour ainsi dire aux pieds de tous ses frères ! Il représente le pécheur qui doit être terrassé, abattu par le remords et le repentir, et comme anéanti devant la sainteté infinie, la majesté terrible du Dieu qu'il a offensé. Il est l'image de ce Sauveur qui s'est abaissé du Ciel sur la terre ; qui, tout innocent qu'il était, a revêtu la forme d'un esclave et d'un pécheur, et puis s'est enfoncé, s'est abîmé dans la souffrance, l'opprobre et l'ignominie.

Mais ce n'est pas tout : il y a toujours eu, il y aura toujours dans le monde un orgueil extravagant, qui ne connaît ni frein ni limite, qui dit sans cesse : « Je voudrais monter, monter encore, monter toujours ; ah ! si je pouvais me faire un trône par delà tous les trônes ! » Cette aberration est moins rare qu'on ne pense : ç'a été celle de l'Ange rebelle, et il s'ef-

force de l'inspirer à ceux qui lui appartiennent. Il doit y avoir équilibre dans le règne de la grâce comme dans celui de la nature ; il n'y a point d'équilibre sans contrepoids. Quel sera le contrepoids de cet immense orgueil ? l'immense humilité du Trappiste, qui consiste à s'abaisser, s'abaisser sans cesse jusqu'à la boue ; et, comme la boue est encore quelque chose, à se ravalier au-dessous, jusqu'au néant, de manière à pouvoir redire : *Ego ad nihilum redactus sum* (1). Ces deux extrêmes, ces deux pôles de l'orgueil et de l'humilité doivent se faire contrepoids et maintenir l'équilibre de la balance des mondes.

L'ordre ou le désordre, la prospérité ou la ruine d'un monastère, le salut ou la damnation éternelle de ceux qui y vivent, dépendent de la manière dont la règle y est observée. Les religieux de la Trappe se regardaient comme solidaires : chacun d'eux, en faisant profession, s'engageait à révéler toutes les infractions dont il pourrait se rendre coupable, et, s'il n'en avait pas le courage ou la volonté, il consentait à ce que celui de ses frères qui en serait le témoin le fit pour lui. Ce n'était donc point un système organisé d'espionnage ou de dénonciation ; mais bien une convention, un traité par lequel tous les religieux se donnaient, pour la parfaite observance de la règle, un droit de répréhension les uns sur les autres dans l'intérêt de tous.

Les proclamations étaient en usage à Cîteaux (2) et à Clairvaux. L'abbé de Rancé les fit revivre ; mais il voulut qu'elles fussent accompagnées de discrétion, de prudence et de charité. Si celui qui accusait son frère exagérait sa faute, l'abbé lui ordonnait sur l'heure de prendre la discipline ou de se prosterner aux pieds de celui qu'il venait de proclamer.

On ne devait point proclamer sur des soupçons ou des doutes, mais dire seulement les choses que l'on savait pour

(1) Psalm. LXXII, v. 22.

(2) *Liber usuum*, p. 70.

les avoir vues ou les avoir entendues, et le plus succinctement possible. Celui qui en proclamait un autre se levait et disait tout haut : *Je proclame mon frère un tel.*

Aussitôt qu'un religieux s'entendait proclamer, il se prosternait devant sa place, et demeurait en cette posture jusqu'à ce que le supérieur le fit lever. Alors il venait devant lui, et, ayant fait une profonde inclination, il écoutait en silence la faute dont on l'avait proclamé. Si, ensuite, il était proclamé par un autre, il se prosternait de nouveau, et il en faisait de même autant de fois qu'il était proclamé, pourvu que cela n'excédât pas le nombre de trois, car alors il fallait attendre un autre jour, si ce n'est qu'on se rendit coupable de quelque faute dans le Chapitre même; en ce cas, on pouvait être proclamé de cette faute.....

On ne proclamait jamais le même jour celui dont on avait été proclamé, afin d'éviter toute idée et toute apparence de vengeance. On ne devait pas proclamer un religieux tant qu'il était prosterné, mais attendre que l'abbé l'eût fait relever, si ce n'est qu'il voulût le laisser dans cette humiliation.

Lorsqu'il arrivait à un religieux, dans le Chapitre, d'ouvrir la bouche ou de faire quelque signe pour pallier et diminuer sa faute, ou pour témoigner son mécontentement contre celui qui l'avait proclamé, tous les frères se prosternaient dans le moment même, pour réparer auprès de Dieu, par cette humiliation générale, l'orgueil de celui qui n'avait pu souffrir qu'on l'estimât coupable.

C'était au Chapitre que l'abbé reprenait lui-même les fautes extérieures qu'il pouvait connaître, mais avec discernement et réserve, ayant égard aux dispositions des individus, ménageant ceux qui, encore faibles, auraient été atterrés sous le coup de la répréhension, traitant plus sévèrement ceux que l'âge et une sagesse éprouvée rendaient plus respectables, afin que les autres reçussent les humiliations plus volontiers, en voyant comment des religieux si élevés au-dessus d'eux étaient peu épargnés.

Ses fidèles disciples étaient tellement imbus de l'esprit de leur maître, qu'ils cherchaient à être humiliés avec autant d'ardeur que les gens du monde cherchent à être glorifiés. « J'ai beau enfoncer dans son âme, disait-il de l'un d'eux, l'épée de l'humiliation si avant que je puis, jamais je ne l'ai senti rebrousser. » — Un autre, après s'être accusé au Père abbé, allait s'accuser au prieur, puis au sous-prieur et, enfin, au Chapitre. Ce mendiant, d'une espèce nouvelle, quêtait ainsi de porte en porte les humiliations qui étaient le pain quotidien de son âme.

Mais, nous dira-t-on, tout cela ne devait-il pas finalement contribuer à avilir le moine, c'est-à-dire à lui faire perdre le respect de lui-même et le sentiment de sa propre dignité? Pascal a dit : « Le christianisme est étrange : il ordonne à l'homme de reconnaître qu'il est vil et même abominable, et il lui ordonne, en même temps, de vouloir être semblable à Dieu. Sans un tel contrepoids, cette élévation le rendrait horriblement vain, ou cet abaissement le rendrait horriblement abject. Il faut des mouvements de bassesse, non d'une bassesse de nature, mais de pénitence, non pour y rester, mais pour aller à la grandeur de la grâce et non du mérite. Avec combien peu d'orgueil un chrétien se croit-il uni à Dieu? Avec combien peu d'abjection s'égale-t-il aux vers de la terre? »

---

## CHAPITRE X

**L'abbé le Roy vient à la Trappe ; il en suit les exercices ; il désapprouve les humiliations (1671).**

L'abbé le Roy, abbé commendataire de Haute-Fontaine, avait depuis deux ou trois ans, comme nous l'avons dit, quelque

vellité de modeler plus ou moins son abbaye sur celle de la Trappe. Quoiqu'il en fût éloigné de plus de soixante lieues, il y était venu au mois de juin de cette année pour voir par lui-même cette sainte maison et l'étudier de près. L'abbé de Rancé, qui le connaissait de longue main, qui tressaillait au seul mot de réforme, l'accueillit parfaitement ; il voulut qu'il mangéât au réfectoire avec les religieux et qu'il assistât à tous les offices. Comme l'abbé le Roy, le surlendemain de son arrivée, se promenait après dîner avec lui et Dom Rigobert, son ancien prieur de Haute-Fontaine, il leur demanda des nouvelles de Paul Hardy, l'ancien théologal d'Aleth, dont la retraite avait fait beaucoup de bruit. Dom Rigobert lui raconta, comme une chose fort édifiante, un trait d'obéissance de ce saint vieillard. Quelques jours avant la fin de son noviciat, dans une conférence, parlant avec trop d'affectation et d'un ton trop prétentieux pour un novice, il avait été repris assez vivement, et, comme la règle l'ordonne, il s'était aussitôt prosterné avec une humilité qui avait touché jusqu'aux larmes tous ceux qui en avaient été témoins.

Ce récit déplut à l'abbé le Roy : la vie monastique, dans sa plus sublime expression, était un mystère voilé pour lui. Se tournant du côté de l'abbé de Rancé, il lui demanda s'il approuvait de pareilles conduites. Celui-ci lui répondit que cette pratique des Pères d'Orient était fort ordinaire à la Trappe, et qu'il ne se passait guère de Chapitres où l'on ne profitât de semblables occasions pour former les religieux à l'humilité et prévenir dans leurs cœurs jusqu'aux moindres impressions que l'orgueil pourrait y faire naître.

Quelques jours après, au réfectoire, et au milieu du repas, le lecteur ayant été repris pour une ou deux fautes de lecture, était descendu de chaire et s'était prosterné (1).

Après dîner, l'abbé le Roy rejoignit l'abbé de Rancé et lui

(1) D'après le Portefeuille du R. P. Léonard de Sainte-Catherine, ce religieux serait Dom Arsène Cordon, mais c'est une erreur.

parla naturellement de ce qui venait de se passer sous ses yeux ; les nouvelles explications qu'il en reçut ne le satisfaisant pas davantage, il lui dit avec humeur et en forme de menace : « Vous êtes dans l'erreur, Monsieur ; permettez-moi de m'expliquer ainsi avec vous, et je veux écrire sur cette matière pour vous désabuser. Ce n'est point là l'esprit du christianisme et la conduite de Jésus-Christ. » L'abbé de Rancé baissa lui-même la tête sous cette humiliation, lui disant qu'il était libre de faire tout ce qu'il voudrait.

L'abbé le Roy sortit donc de la Trappe avec l'arrière-pensée de faire bientôt la guerre à son meilleur ami. Passant par Port-Royal pour se rendre à Haute-Fontaine, il en parla à la Mère Angélique de Saint-Jean ; il en entretint Nicole, et la conclusion de celui-ci fut : « Je ne sais si le temps n'est point venu de dire à M. de la Trappe ce que l'on pense là-dessus. » Il s'en ouvrit à d'autres encore qui l'excitèrent à composer une dissertation sur cette matière. Il y travailla pendant près d'un an, avec l'ardeur d'un homme de parti et la patience d'un érudit.

Les sentiments de l'abbé le Roy et de Nicole ne nous surprennent pas ; c'étaient des jansénistes, et l'esprit du jansénisme a été un esprit d'orgueil que rien n'a jamais pu faire fléchir ; c'était l'opposé de l'esprit du christianisme. Qu'est-ce que toutes les humiliations de la Trappe et du monde entier auprès de celles de Jésus-Christ pour expier nos péchés ? Nous devons marcher sur ses traces, et il n'y a pas de péché pour lequel nous ne méritions d'être humiliés plus ou moins, puisque l'orgueil en est toujours la source. Les saints sont entrés dans cette voie, et les plus grands sont ceux qui ont accepté avec plus de patience toutes les humiliations. Tel est l'esprit du christianisme. Ainsi l'abbé de Rancé était avec Jésus-Christ et les saints, et s'il avait raison, il fallait que l'abbé le Roy eût tort.

Après quelques mois, arriva une longue dissertation où l'abbé le Roy attaquait les humiliations telles qu'elles se pra-



tiquaient à la Trappe, et surtout les humiliations par fiction, c'est-à-dire pour des motifs supposés.

L'abbé de Rancé ayant reçu le manuscrit, en fut très affligé; il répondit à l'auteur pour lui témoigner sa peine, et l'assurer *qu'il ne suivait en rien les maximes qu'il lui imputait ; et que, ne condamnant pas moins que lui les fictions et les mensonges, il était bien éloigné de s'en servir.* L'abbé le Roy répliqua pour soutenir sa thèse des fictions, tout en protestant de son respect et de sa vénération pour les personnes, de son pur zèle en cette affaire, où il n'était entré, disait-il, *qu'avec un cœur simple et sincère.*

L'abbé de Rancé se contenta de résoudre en particulier les objections qu'on lui avait faites, mais sans aucune vue de publication. Seulement, ayant su un peu plus tard que l'abbé le Roy se prévalait de son silence, il crut devoir lui envoyer une copie de son manuscrit avec la lettre suivante :

« J'avais répondu, Monsieur, à votre Dissertation il y a quatre ou cinq mois ; mais ce n'avait été que pour la consolation de nos frères, pour les fortifier dans les saintes pratiques et dans le désir des humiliations, en détruisant les raisons dont vous vous servez pour les combattre, et afin que, s'il paraissait jamais dans le monde quelque copie de votre écrit, la réponse fût toute prête. Cependant, Monsieur, l'ayant fait voir à quelques-uns de mes amis, qui m'ont pressé de vous l'envoyer, j'ai quitté mes propres pensées pour suivre leur sentiment. Je vous envoie donc, Monsieur, cette réponse telle qu'elle est, sans considérer que je ne suis ni docte ni éloquent; que mon métier est de me taire et non pas d'écrire; que je l'ai faite au milieu de mes occupations, et que souvent je l'écrivais en répondant à mes frères; mais, me confiant en la sainteté des maximes et en la solidité des vérités que je suis assuré qu'elle contient, je prie Dieu, Monsieur, qu'elle trouve en vous les mêmes dispositions que vous m'avez désirées touchant votre Dissertation. Cependant, quelque sentiment que vous en puissiez prendre, il vous serait inutile

dé vous donner la peine d'y faire aucune réplique ; car, outre que nos moments sont comptés, et qu'à peine en avons-nous assez pour nous acquitter de nos obligations indispensables, je puis vous assurer qu'elle ne nous persuaderait pas » (1).

L'abbé le Roy se trouva également offensé et de la lettre et de la réponse à son écrit ; il s'en plaignit vivement, et ses plaintes vinrent aux oreilles de l'abbé de Rancé, et le déterminèrent à lui adresser une seconde lettre pour l'adoucir et lui persuader qu'il n'avait eu aucune intention de le blesser, mais de défendre une cause qui lui semblait juste, et que tout son désir était que la charité n'en souffrit pas (2).

Cependant cette querelle allait s'ébruitant de proche en proche ; les assertions de l'abbé le Roy, commentées et malignement interprétées, faisaient planer sur la Trappe les accusations les plus fausses et les plus dangereuses. Plus il avait d'amis et de crédit dans le monde, plus on les accueillait avec confiance. Elles commençaient même à causer un véritable préjudice au monastère, car on en vint jusqu'à détourner plusieurs personnes de s'y retirer, sous prétexte qu'on s'y conduisait par des maximes pernicieuses, et que l'abbé, qui donnait tout à son sens, avait lui-même besoin d'être éclairé dans les voies où il voulait se mêler de conduire les autres (3).

L'abbé de Rancé, pendant cinq ans, se tint retranché dans son silence et sa patience, sentant chaque jour, sans mot dire, le flot de l'humiliation passer et repasser sur son front, exemple vivant du principe qu'il soutenait.

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 882.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 143.

(3) Id., *ibid.*

## CHAPITRE XI

Arnauld d'Andilly essaie de se rapprocher de l'abbé de Rancé, à l'occasion de la paix de l'Eglise et de la nomination de son fils au ministère des affaires étrangères (1670-1671).

Nous avons dit plus haut comment et pourquoi il y avait eu rupture entre Arnauld d'Andilly et l'abbé de Rancé. Toutes les relations avaient cessé depuis longtemps. Il ne pouvait en être autrement. On sait que les religieuses de Port-Royal avaient opposé une résistance publique et scandaleuse à l'autorité ecclésiastique et à l'autorité civile. Après avoir essayé en vain les moyens de conciliation, on menaça ; enfin, l'orage éclata.

Un grand bruit de carrosses et de gens d'armes se fit entendre autour de Port-Royal de Paris. Le lieutenant civil, le chevalier du guet, le prévôt de l'Isle, quatre commissaires en robe, vingt exempts et quatre-vingts archers (1) envahirent les cours intérieures, se saisirent des portes et posèrent des corps-de-garde à toutes les avenues. Alors, on vit descendre des carrosses douze ecclésiastiques, et, après eux, M<sup>sr</sup> de Pérefixe, en costume de cérémonie, précédé de la croix. Un vieillard se tenait debout sur le seuil de l'église, se redressant dans sa haute taille, sous ses cheveux blancs. Il alla droit au prélat : « Je suis bien malheureux, lui dit-il, d'avoir vécu jusqu'à soixante et seize ans pour voir ce que je vois aujourd'hui ! » L'archevêque paraissait hésitant et surpris. « Il y a là, continua le vieillard, en désignant le cloître, il y a là ma sœur et trois de mes filles ; que, du moins, je les puisse re-

(1) Racine, *Abrégé de l'hist. de Port-Royal*, p. 256, in-12, dit deux cents archers. — D'Andilly, *Mém.*, p. 150, dit la même chose. — Ceci se passait le 26 août 1664.

cueillir chez moi, à Pomponne. — Cela ne se peut, lui répondit le prélat, la résolution est prise. »

Aussitôt, tout le cortège entra dans le sanctuaire. L'archevêque se fit ouvrir les portes intérieures et pénétra jusqu'au Chapitre, où toutes les religieuses étaient réunies. Là, après leur avoir reproché de nouveau leur désobéissance, il lut tout haut une liste de douze principales d'entre elles qui devaient, avec l'abbesse, quitter le monastère, et cela sur-le-champ. D'Andilly était resté seul prosterné devant l'autel. Il se releva au moment où, par la porte béante, il vit apporter une religieuse infirme, autour de laquelle les autres se pressaient avec respect. C'était sa sœur, la Mère Agnès. Trois attaques d'apoplexie l'avaient déjà atteinte, et l'une des religieuses disait en pleurant à l'archevêque : « Monseigneur, notre chère Mère en mourra, nous ne la reverrons plus ! Vous nous rendrez au moins son corps ! » Dans ce moment, d'Andilly s'approcha de sa sœur pour lui dire adieu, la suivit jusqu'au carrosse et aida à l'y placer (1).

Lorsqu'il rentra dans l'église, trois religieuses se détachèrent de leurs compagnes et vinrent se jeter à ses pieds, demandant sa bénédiction (2) : c'étaient ses filles. Il la leur donna, les releva et les conduisit devant l'autel : « Deux fois déjà, dit-il, en élevant la voix, je vous les ai consacrées ici, ô mon Dieu ! une fois pour vêtir le saint habit, une autre fois pour les y lier par un vœu. Aujourd'hui, je vous les offre pour la persécution ! » Puis il fendit la foule des archers et du peuple, qui, malgré les archers, commençait à s'amasser, et conduisit lui-même ses filles près de leur tante, en leur disant à toutes un dernier adieu. Huit jours après, une lettre de cachet l'avait relégué lui-même à Pomponne.

L'histoire de cette époque n'offre pas de scène plus émouvante que celle-là. Notre cœur est naturellement sensible aux

(1) Voir D. Clémencet, t. IV, p. 447 ; — *Hist. des Persécut.*, p. 301 ; — *Mém. de la M. Angél.*, t. III, p. 219.

(2) Voir Varin, *la Vérité sur les Arnauld*, t. I, p. 215 et 220.

peines et aux violences que nous voyons faire à nos semblables, surtout à des êtres faibles, comme les femmes et les vieillards, qui n'ont que leurs larmes pour se défendre. Mais on n'est vraiment digne d'estime dans le malheur, on n'est grand dans les persécutions, que quand on les souffre pour la vérité et pour la justice, et non par orgueil, par entêtement et par désobéissance. L'abbé de Rancé, tout entier à son œuvre, n'entendit dans sa solitude que les derniers échos de cette tempête. Combien ne dut-il pas remercier Dieu et se féliciter d'avoir évité les pièges que le jansénisme lui avait tendus, et d'avoir préféré la Trappe à Port-Royal !

D'Andilly avait, il est vrai, renoncé à toutes ses vues de conquête sur lui, et non à toute espèce de relations. Il aurait bien voulu tenter un rapprochement, mais, compromis comme il l'était, il n'osait faire les avances, certain qu'on n'y répondrait pas. Aussi, immédiatement après la paix de Clément IX s'empressa-t-il de lui écrire, pour se réjouir avec lui de cet heureux événement.

L'abbé de Rancé répondit : « Après la consolation que j'ai reçue de la paix que la divine Providence vient de donner à l'Eglise, je ne pouvais en avoir une plus vive que de voir, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que, non seulement je ne suis point effacé de votre mémoire, mais que je peux croire, par les assurances que vous m'en donnez, que vous êtes à mon égard ce que vous étiez *il y a six ou sept ans*. Si je ne saurais vous exprimer, sur cela, les sentiments de mon cœur comme je le voudrais, je me console en ce que je ne doute point que la disposition du vôtre pour moi ne vous dise tout ce que je sens » (1).

Après cette lettre, datée du 24 octobre 1668, la correspondance s'arrêta durant trois ans; voici comment elle fut renouée. D'Andilly avait autrefois essayé vainement d'arriver aux premières places de l'Etat; mais trompé dans ses espé-

(1) Papiers de la famille Arnauld, à l'Arsenal, t. V et VI.

rances, il avait reporté son ambition et toute la fortune de sa famille sur le plus chéri et le plus intelligent de ses enfants, le marquis de Pomponne. Celui-ci s'était d'abord attaché au surintendant Fouquet, et avait été enveloppé dans sa disgrâce. Il avait cependant pu rentrer à Paris au commencement de 1665, et, par le crédit de M. de Lionne, être nommé ambassadeur en Suède au mois de juin 1671 (1).

M. de Pomponne arriva à Stockolm le 8 août, et le 5 septembre, Louis XIV lui adressa une dépêche, qu'il reçut le 24 de ce mois, à huit heures du soir, par laquelle on lui annonçait qu'il était nommé secrétaire d'Etat (2), et qu'il devenait le collègue de Colbert et de Louvois. Quel beau jour pour le vieux d'Andilly que celui où échut à son fils cette magnifique fortune ! On le vit reparaître à la cour et tomber aux pieds du roi pour le remercier. Il sentit cette fois encore le besoin d'épancher son âme dans celle de l'abbé de Rancé. Celui-ci crut devoir à l'amitié et à la reconnaissance de lui adresser quelques mots de félicitation, quoique depuis sa retraite il n'eût complimenté personne sur les honneurs du monde. Il faut avouer qu'il n'était pas possible de le faire d'une manière plus élevée, plus chrétienne et plus délicate (3).

Ici, comme toujours, il voit et apprécie les choses du monde au point de vue de la mort et de l'éternité. Pour qu'un père de quatre-vingt-trois ans ne soit pas tenté de s'enorgueillir de l'élévation de son enfant, il ouvre sous ses yeux le tombeau qui doit l'engloutir dans quelques jours, avec toutes ses joies et ses espérances mondaines. Il ne veut pas que ce soit une occasion pour lui de quitter sa solitude, mais bien de s'y enfoncer plus avant et de s'y perdre pour jamais.

L'heureux vieillard répondit à l'abbé de Rancé pour le re-

(1) *Mémoires de l'abbé Arnauld*, 3<sup>e</sup> part., p. 73 et 116. « M. de Lionne, dit-il, s'est montré de nos amis en toutes occasions. »

(2) Monmerqué, *Mém. de Coulanges*, p. 434 et 436 ; — *Mém. de l'abbé Arnauld*, 3<sup>e</sup> part., p. 124.

(3) *Lett. de piété*, t. I, p. 186.

mercier et le presser de donner à son fils quelques avis salutaires, qui, venant d'un ami et d'un saint, ne manqueraient pas d'être bien accueillis et de produire les plus heureux fruits. L'abbé de Rancé fut touché de la prière de ce bon père ; il savait, d'ailleurs, que les hautes dignités ont leur pente rapide, sur laquelle il est facile de glisser et de tomber dans des abîmes. Aussi, se laissa-t-il gagner, et il écrivit, le 15 novembre, à M. le marquis de Pomponne, qu'il avait pris la résolution de ne rien lui dire de la grâce qu'il avait reçue de la bonté du roi, et de se contenter d'y penser devant Dieu, mais qu'il avait cru devoir passer par-dessus les règles générales qu'il s'était faites.

« J'espère, disait-il en finissant, que vous n'aurez pas moins de zèle et de passion pour la gloire et les intérêts du Roi du Ciel, que je m'assure que vous en avez pour ceux du roi de la terre, et que vous le regardez toujours comme l'auteur principal de tous les biens qui nous arrivent. Vous savez que c'est lui qui inspire tous les souverains du monde, qu'il tient leurs cœurs dans ses mains, et qu'il y forme tous les désirs et les mouvements qu'il lui plaît, et que nous ne les servons jamais avec une fidélité plus exacte, et plus étendue, que lorsque nous lisons nos devoirs dans ses ordres, et que nous trouvons dans sa volonté les motifs et les règles de l'obéissance que nous leur rendons. Comme c'est une grande erreur de croire que ceux qui ne sont pas fidèles à Dieu le puissent être à leur roi, c'est aussi une maxime très constante que *tous ceux qui sont véritablement à Dieu, garderont à leur roi une fidélité inviolable*. Nous ne manquerons pas, Monseigneur, de prier Dieu qu'il donne sa bénédiction à toute votre conduite, et nous nous acquitterons de cette obligation là avec d'autant plus de soin, que c'est l'unique moyen que nous ayons de vous donner des marques de l'estime et du respect que nous avons pour vous » (1).

(1) *Lett. de piété*, t. I. p. 196.

C'est ainsi que saint Bernard écrivait à Suger et aux autres ministres de son temps, leur recommandant d'abord de bien servir Dieu, afin de mieux servir ensuite le roi.

D'Andilly était toujours au château de Pomponne, partagé entre ses chères études, les soins de son jardin et l'éducation de ses petits-enfants. Mais il n'avait point oublié Port-Royal. Les anciens solitaires y étaient revenus presque tous depuis la paix de Clément IX. Il voulut faire comme eux, et tout à coup, le 25 mai de cette année, il disparut et s'en retourna dans son premier désert. Il n'en avait rien dit à personne, excepté à l'abbé de Rancé, qui lui répondit, le 7 juin, qu'il louait Dieu de ce qu'enfin il le remettait dans le lieu de son repos, c'est-à-dire dans ce *Port paisible* d'où il avait été tiré par une tempête si longue et si violente. « J'ai regardé, disait-il, la nouvelle que vous me faites l'honneur de m'en donner, comme une marque de la continuation de vos bontés, et je vous supplie de croire que j'y prends toute la part que je dois, c'est-à-dire la plus grande qu'il est possible.... Que vous êtes heureux de pouvoir dans la retraite, et dans une désoccupation entière des choses du temps, penser à celles de l'éternité, et vous disposer à ce grand et terrible événement qui surprend toujours, même ceux qui s'en occupent davantage » (1).

Les honneurs changent toujours les hommes, dont l'âme n'est pas plus élevée que la place qu'ils occupent. M. de Pomponne n'avait pas réalisé toutes les espérances qu'on avait conçues de lui, à son avènement au pouvoir; ses amis s'en plaignaient. Il avait l'air, maintenant, de favoriser l'abbé de Cîteaux et la Commune-Observance. Comme l'abbé de Rancé passait pour avoir du crédit auprès de lui, on le pressa tellement de lui écrire, qu'il y consentit. L'adroit ministre, qui était avec le roi au siège de Maëstricht, avait déjà l'habitude de flairer l'opinion de la cour, et, aussitôt qu'il l'avait sentie,

(2) Papiers de la famille Arnauld, Biblioth. de l'Arsenal.



il n'avait plus ni cœur ni entrailles. C'est ce qui arriva dans cette circonstance : il ne daigna pas même répondre. L'abbé de Rancé, quoique accoutumé à dévorer toute sorte de mépris, fut sensible à celui-ci, non pour lui-même, mais pour la Réforme. Il s'en plaignit à d'Andilly : « Il ne m'est rien revenu de sa part, disait-il, qui pût me faire croire qu'il eût eu aucun égard à ce que je lui avais mandé. Il eût été injuste à moi de prétendre qu'étant accablé, comme il est, de tant d'importantes occupations, il pût prendre le loisir de m'écrire, mais il me semble qu'une parole obligeante pour contenter une personne que l'on aime, coûte peu, et qu'on a toujours le temps de la dire » (1).

Ces plaintes arrivèrent aux oreilles de M. de Pomponne ; il chargea son père de donner à l'abbé de la Trappe des explications, accompagnées de quelques-unes de ces formules banales que les gens de cette espèce, ont toujours au service de ceux qu'ils abandonnent et qu'ils sacrifient.

---

## CHAPITRE XII

**Le maréchal de Bellefonds est disgracié ; l'abbé de Rancé se réunit à Bossuet pour le consoler (1672).**

M<sup>me</sup> de Sévigné écrivait à sa fille le 8 avril : « Le maréchal de Bellefonds est à la Trappe pour la Semaine-Sainte. » Cela ne l'empêchait pas d'être un des meilleurs généraux de son temps. Après s'être signalé par plusieurs beaux exploits et ses qualités militaires, il avait été nommé maréchal de France en 1668. Il était moins distingué par cette haute dignité que par la générosité et l'élévation de son âme. Sa vie avait toujours été pure et austère ; il admirait le roi, mais

(1) Papiers de la famille Arnauld, Biblioth. de l'Arsenal.

son admiration n'était ni aveugle ni servile. Ce fut lui qui conspira avec Bossuet pour arracher à la cour et au monde M<sup>me</sup> de la Vallière. Il avait le caractère grave et digne, non sans quelque raideur, et une pointe d'opiniâtreté lorsqu'il s'était une fois engagé. Il fut le seul de tout ce siècle qui osât résister à Louis XIV en face, et qui ne fût pas brisé pour jamais ; et, ce qui est plus surprenant, cela lui arriva deux fois : la première, au mois d'avril 1672, lorsque Turenne fut nommé maréchal-général des troupes, avec préséance et primauté de commandement sur les simples maréchaux (1). Il reconnut que le plan de la campagne avec l'organisation du service, était contraire en plusieurs points aux précédents de l'armée et à l'éminence de ses fonctions, et il refusa de s'y soumettre (2).

M<sup>me</sup> de Sévigné raconte que le roi le manda et lui dit que son intention était qu'il obéît à M. de Turenne ; le maréchal répondit qu'il ne serait pas digne de l'honneur que lui avait fait Sa Majesté s'il se dégradait par une obéissance sans exemple. Le roi le pressa de songer à la réponse qu'il venait de faire, ajoutant qu'il souhaitait cette preuve de son amitié ; qu'il y allait de son avenir. Le maréchal répliqua qu'il voyait bien qu'il perdait les bonnes grâces de Sa Majesté et sa fortune, mais qu'il voulait du moins conserver son estimé, et qu'il ne pouvait obéir à M. de Turenne sans déchoir de la dignité à laquelle il l'avait élevé. Le roi lui dit : « Monsieur le maréchal, il faut donc se séparer. » — Le maréchal fit une profonde révérence et partit.

« M. de Louvois, qui ne l'aime point, ajoute M<sup>me</sup> de Sévigné, lui expédia aussitôt un ordre d'aller à Tours ; il a été rayé de dessus l'état de la maison du roi. On ne doute point

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 480 et suiv.

(2) Les éditeurs des *Œuvres de Bossuet* (Lebel, 1815-1820) se sont trompés lorsqu'ils ont dit que M. de Bellefonds avait été disgracié pour avoir refusé d'obéir au maréchal de Créquy.

qu'il n'aille à la Trappe; tout ce qui était attaché à lui est inconsolable » (1).

Le coup était terrible, partant d'une pareille main et dans une pareille circonstance (2). Les courtisans et les flatteurs s'éloignèrent de lui, comme autrefois les anciens s'éloignaient des lieux frappés de la foudre, qu'ils regardaient comme maudits. Lorsqu'il jeta les yeux autour de lui, il aperçut, parmi les rares amis qui lui étaient restés fidèles, Bossuet et l'abbé de Rancé. Il est des hommes qui ont un grand bonheur jusque dans leur malheur. M. de Bellefonds était de ce nombre. Il tombe, et pour se relever, il n'a qu'à étendre les mains à droite et à gauche, et il trouve pour s'appuyer les deux plus fortes colonnes de ce siècle : d'un côté la plus sainte prière qui fût dans l'Eglise, de l'autre, la plus puissante parole qui fût au monde, l'ange de la chaire et l'ange du cloître.

Bossuet avait reçu du ciel la grâce et le génie de savoir égaler les consolations aux chagrins et aux douleurs. Il écrivit alors au maréchal des lettres admirables comme morceaux d'éloquence et comme modèles de consolation chrétienne.

L'abbé de Rancé ne pouvait pas, sans doute, parler à M. de Bellefonds le langage de Bossuet; mais c'était un saint, et les saints savent le secret du malheur et excellent à consoler les malheureux.

Après lui avoir exprimé combien il était sensible à tout ce qui le touchait, il lui déclarait avec une franchise vraiment chrétienne que les sentiments et les vues avec lesquels il le regardait dans sa disgrâce, étaient bien différents de ceux que les autres hommes en pouvaient avoir. « Car enfin, ajoutait-il, si les saints qui sont remplis de l'esprit de vérité, et qui ne se trompent point, ont cru qu'il y avait des empêchements au salut tellement insurmontables dans les lieux d'où

(1) *Lettres* XLVII, t. II. — Voir aussi *Lettres du comte de Bussy*, t. I, p. 65.

(2) *Id.*, t. V, p. 233, lettre de M<sup>me</sup> de Montmorency au comte de Bussy.

la divine Providence vient de vous retirer, qu'ils n'ont point fait de difficulté de les appeler des impossibilités, peut-on, quand on voit les choses comme eux, avec les yeux de la foi, ne pas adorer la conduite de Dieu sur votre personne, qui détruit tant d'obstacles en un moment et vous donne tant de moyens de penser à votre sanctification..... Tout passe avec une vitesse effroyable et rien n'est digne d'avoir place dans le cœur d'un chrétien que Dieu seul, qui est éternel » (1).

Le maréchal était avec les Trappistes lorsque ses compagnons d'armes moissonnaient à pleines mains les lauriers de Mars. Humilié et résigné devant Dieu dans cette solitude, il nous apparaît plus grand que certains héros qui traversaient alors le Rhin à la nage sous les yeux du roi (2). Il ne vit personne de Paris tout cet été, à l'exception de M. de Troisville qui voulut le visiter après avoir fait un assez long séjour à la Trappe (3).

Ce ne fut pas alors le seul dont l'abbé de Rancé eut à adoucir les chagrins avec le baume de la divine charité. Au moment de cette guerre, M<sup>me</sup> de Sévigné disait : « Vous n'avez jamais vu Paris tel qu'il est, tout le monde pleure ou craint de pleurer. » Nous avons sous les yeux plusieurs lettres datées de la Trappe et adressées à de pauvres mères désolées de la mort de leurs enfants. Mais la plus affreuse douleur que l'abbé de Rancé eut à consoler fut celle de la duchesse de Longueville, qu'il connaissait beaucoup, dont le fils fut tué à vingt-trois ans, au passage du Rhin, à côté du prince de Condé, son oncle (4).

Louis XIV aimait et estimait trop M. de Bellefonds pour le tenir longtemps éloigné de lui et se priver de ses services.

(1) *Lett. de piété*, t. I, p. 212. — Nous en avons une autre copie.

(2) On ne peut bien juger des relations de l'abbé de Rancé avec M. de Bellefonds que par la Collection de M. de Bure, de Moulins.

(3) C'est ce que nous avons constaté dans la Collection de M. Feuillet de Conches. (*Lett. de M. de Troisville au maréchal de Bellefonds.*)

(4) Nous avons retrouvé ces lettres.

Aussi lui confia-t-il un commandement au printemps de 1674.

Véritablement, cet homme jouait de malheur : il encourut une nouvelle disgrâce au début même de la campagne, et voici à quelle occasion : Louis XIV, ayant contre lui presque toutes les puissances de l'Europe, avait pris le sage parti de diminuer ses lignes de défense, en évacuant plusieurs des places qu'il avait conquises en 1672. Le maréchal, ayant reçu les ordres du roi, ne se pressa pas d'obéir, parce que ces places lui paraissaient, au point de vue stratégique, d'une très grande importance pour la France. Il avait trop de raideur dans le caractère pour modifier, au besoin, ses opinions, et trop de franchise pour dissimuler sa pensée, selon les circonstances. Le roi, qui l'estimait beaucoup, tolérait bien des choses de sa part. Cette fois, cependant, après avoir réitéré ses ordres et éprouvé une nouvelle résistance, il lui écrivit ces quelques mots foudroyants : « Mon cousin, étant mal satisfait de votre conduite, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous remettiez au comte de Lorges le commandement que je vous ai donné sur mes troupes, et que vous repassiez en France à la première occasion qui se présentera » (1).

Il revint immédiatement à Paris, où il resta quelques jours pour mettre ordre à ses affaires, et de là il prit le chemin de Bourgueil. L'abbé de Rancé ne manqua pas de lui écrire, mais toujours à la manière des solitaires, planant sur les événements de ce monde, et en montrant exclusivement le côté chrétien et providentiel : « Je viens d'apprendre, lui dit-il, que vous vous êtes retiré de la cour, et l'on m'a mandé cette nouvelle sans aucune circonstance..... Ces accidents, que les gens du monde appellent des disgrâces, n'en sont pas en effet..... Ce ne sont point des coups de malheur, mais des

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 480 et 492. (Mémoires relatifs à la disgrâce de Bellefonds.)

desseins et des conduites de la miséricorde de Dieu, qui se sert d'événements imprévus pour tirer ceux qu'il protège comme du milieu du naufrage. Nous vous offrons, Monseigneur, nos personnes, notre maison et nos prières ; c'est tout ce que nous pouvons dans notre impuissance. Nous sommes à vous par tant de liens d'inclination, de reconnaissance et de respect, qu'il ne nous est pas possible de vous l'exprimer » (1).

Le maréchal dut arriver en Touraine vers la mi-juin, et il était à la Trappe à la fin de ce mois. Il y revint deux fois encore passer les derniers jours du carême, de 1675 et 1676. Il n'apportait avec lui qu'un seul livre, mais un livre où il y avait tout. Un jour l'abbé de Rancé lui écrivait après son départ : « Nous avons trouvé un Nouveau-Testament relié avec une Imitation de Notre-Seigneur. Je suis en peine de savoir s'il n'est point à vous. Ayez la bonté, Monseigneur, de nous le mander, afin que nous l'envoyions à la Mère Agnès (prieure des Carmélites, sa tante) pour vous le faire tenir. » C'était vraiment le sien (2).

Les lettres qu'il recevait alors de la Trappe, offrent certains passages dignes de Bossuet sur les peines de la vie dans l'ordre du salut, sur la grandeur de l'homme chrétien dans les humiliations, sur la vanité et le néant des choses de la terre (3).

L'abbé de Rancé demeura ferme et inébranlable dans son attachement pour le maréchal. Il ne s'est jamais montré plus grand et plus généreux. Nous éprouvons le besoin de le redire : malgré la rudesse de l'enveloppe monastique, il y avait dans son âme des trésors d'amitié, de dévouement, et même une tendresse plus douce qu'on ne croirait. Ainsi, on trouve

(1) Collect. inéd. de M. de Bure, de Moulins : du 28 mai et du 2 juillet 1674.

(2) Lettres du 24 février 1675 et du 15 avril 1676. (Même Collection.)

(3) Les lettres qu'il reçut durant ces quatre années sont au nombre de vingt dans la Collection de M. de Bure.

quelquefois des mines d'or sous les rochers, et souvent des sources d'eau vive dans les flancs abrupts des montagnes.

M. de Bellefonds apprit à l'école de la Trappe l'humilité, c'est-à-dire, cette modestie, cette défiance de soi-même qui sied si bien aux plus grands hommes. Il devint moins raide, moins opiniâtre ; il y gagna et la France aussi. Ayant fait sa soumission au roi, il fut rappelé à la cour et réintégré dans ses fonctions au mois de septembre 1678. Sitôt que l'abbé de Rancé le sut, il lui écrivit : « On ne peut être plus sensible que je l'ai été aux nouvelles qui m'ont appris que vous aviez ordre de retourner à la cour ; j'ai considéré ce changement là dans la vue de Dieu, et comme sa Providence règle toutes choses, je n'ai point douté qu'il n'eût mis au cœur du roi de vous rappeler, et que ne faisant rien de votre côté que de suivre ses dispositions, il ne vous donnât dans la suite la protection qui vous est nécessaire pour vivre au milieu du monde, avec toute la fidélité que vous lui avez gardée pendant tout le temps de votre retraite » (1).

Peu de temps après, il fut nommé premier écuyer de la Dauphine, puis commandant en chef de l'armée du Roussillon et de la Catalogne, où il battit les Espagnols en 1684. Il fut encore chargé d'autres missions importantes. Les relations amicales continuèrent avec la Trappe ; il y fit bien des pèlerinages, tantôt seul, tantôt en bonne et illustre compagnie. Il eut souvent recours aux prières de cette sainte maison, pour lui, son épouse (Madeleine Foucquet) et ses sept enfants. Son fils, le marquis de Bellefonds, épousa Marie-Emmanuelle, fille du duc de Mazarin et d'Hortense Mancini (2). L'abbé de Rancé lui écrivait régulièrement des lettres de

(1) Lettre du 8 octobre 1678. (Même Collection.)

(2) Le maréchal n'avait que ce fils et six filles : l'une, Armande-Marie, épousa le marquis du Chastelet ; Jeanne-Suzanne, le marquis d'Amfreville ; Louise, le marquis de Vergerot ; deux furent religieuses, et une sans alliance.

piété et de direction (1). Il ne lui parle guère des choses et des gens du monde, à l'exception de quelques amis communs, comme MM. de Trosville, de Belzai, de Villeneuve et de Fieubet; des marquis de Saint-Pierre, de Lassay, de Tourouvre et d'Amfreville, son gendre; des comtes de Grammont, de Saint-Géran et de Saint-Vallier; des ducs de Beauvilliers, de Brancas et de Mazarin, de Bossuet, une fois seulement, du cardinal de Retz, de Milord Melfort, de Jacques II, de Louis XIV et des huguenots, après la révocation de l'édit de Nantes.

M. de Bellefonds, même en campagne, se glorifiait d'être chrétien et d'en pratiquer les devoirs: comme les anciens preux, il ne séparait pas la croix de l'épée. Il priaît, jeûnait et communiait souvent. Sous sa tente c'était un cénobite, sur le champ de bataille, un vaillant capitaine, un digne maréchal de France: il y avait en lui du croisé et du trappiste.

---

## CHAPITRE XIII

**Le nouvel abbé de Cîteaux se déclare ouvertement contre l'Étroite-Observance  
indiction d'un Chapitre général; l'abbé de Rancé s'excuse de ne pouvoir s'y  
rendre; issue déplorable de cette assemblée (1672).**

L'abbé de Cîteaux, malgré les terribles avertissements de Dieu et des hommes, n'était plus aussi bien disposé pour la Réforme; il avait été circonvenu et gagné par les Mitigés. Il avisa d'abord un premier moyen qui devait les faire triompher: c'était de se pourvoir en cour de Rome, et d'obtenir

(1) Les lettres de cette période sont au nombre de soixante, depuis 1678 jusqu'en 1693, presque toutes inédites et originales. (Collection de M. de Bure.)



une modification du Bref d'Alexandre VII, qui prescrivait que, parmi les vingt définiteurs composant le Chapitre général, dix seraient choisis dans l'Étroite-Observance, afin qu'elle pût se défendre et se maintenir par cette égale répartition des suffrages (1).

Par l'entremise de son procureur général à Rome, il sollicita un nouveau Bref, comme explicatif du précédent, mais qui, dans la réalité, ne tendait qu'à enlever à la Réforme le seul avantage qui la garantissait de la prépondérance des non réformés sur elle. Ce Bref, expédié le 22 avril de cette année, arriva justement à Cîteaux pour le Chapitre général, fixé au 16 mai.

L'abbé de la Trappe ignorait toutes ces manœuvres. Toujours bien décidé à soutenir les intérêts de la Réforme, à l'aide des dix définiteurs que lui avait accordés Alexandre VII, il s'était mis en route, sans s'inquiéter d'un gros rhume dont il était atteint et qui lui faisait garder l'infirmierie. Mais la fièvre, qui lui survint à quelques lieues de la Trappe, l'empêcha d'aller plus loin. Il envoya à l'abbé de Cîteaux une longue lettre, où, après s'être excusé et avoir tracé de nouveau le plus triste et le plus effrayant tableau de la décadence et de la chute de l'Ordre cistercien, il déclarait, en finissant, que c'était à lui que la Providence avait réservé la mission d'en relever les ruines.

La dégénérescence de Cîteaux datait de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle; tous les moyens que l'on avait pris pour l'arrêter avaient été impuissants. La voix de l'abbé de Rancé, retraçant cette ère de malheur, devient plus grave, plus triste, plus solennelle; elle a même quelque chose de lugubre comme celle des prophètes qui parlaient du fond des tombeaux :

« Vous le savez, mon Révérendissime Père, il y a près de trois cents ans que l'esprit de Dieu s'est retiré de notre Ordre, que l'on y a vu naître les semences de cette effroyable

(1) Breve SS. D. N. Alex. papæ VII, pro gener. Ord. cist. ref. Tit. XLII .

désolation dans laquelle on se trouve. Toutes les fois que l'on a tenté d'en arrêter le cours ou de rétablir les choses, ç'a été inutilement; tous les réglemens qu'on a faits pour cela ont été des digues trop faibles pour résister à l'impétuosité du torrent, qui a enfin causé une inondation générale. La raison de tout cela est qu'on n'a pas appliqué aux maux les remèdes nécessaires, que l'on s'est tiré des véritables principes, et qu'ayant voulu réparer la maison de Dieu et l'appuyer sur des fondemens qui ne sont pas ceux qu'il avait établis par le ministère de ses saints, au lieu d'un édifice inébranlable, dans lequel il ne devait entrer que des pierres choisies, on en a construit de terre, de foin et de boue, qui n'a eu ni consistance, ni solidité, ni durée. »

La conclusion était insinuante, vive et pressante. Il l'exhortait à entreprendre une véritable réforme, à marcher hardiment sur les traces des saints dont il occupait la place :

« C'est à vous, mon Révérendissime Père, à qui Dieu a donné une autorité supérieure, à travailler au rétablissement des choses par des voies efficaces et par des expédients solides. Dieu a permis que vous connussiez la profondeur de nos maux *par une funeste expérience, à laquelle je ne puis penser sans horreur* (1), afin qu'en étant plus vivement touché, vous travaillassiez avec plus d'application et de sentiment à remédier à de si grands excès; et votre obligation en cela est d'autant plus grande, que vous êtes le seul qui le puissiez.

« Je suis assuré que vos intentions sont si pures et que votre zèle est si ardent, qu'il n'y a rien que vous n'entreprisiez, si vous voyiez quelque apparence de réussir; mais si les saints, qui sont vos prédécesseurs, s'étaient arrêtés par ces mêmes raisons et considérations qui se présentèrent à eux, comme nous l'apprenons de l'histoire de Cîteaux, Cîteaux serait encore dans les ténèbres, inconnu aux hommes, et n'aurait pas eu le bonheur de donner cette multitude de

(1) Il lui rappelle le noir attentat dont il faillit être victime, comme il a été dit au chapitre V.

saints à Jésus-Christ et à son Eglise, qui en ont été l'ornement et la gloire » (1).

Il y avait dans cette lettre, datée du 5 mai, des raisons si fortes, des réflexions si justes, des considérations si relevées, un zèle si ardent, une flamme si pure, que l'abbé de Cîteaux dut en être touché ; mais il ne fut pas changé, comme nous allons le voir.

Le 16 mai, après la messe du Saint-Esprit, les abbés cisterciens entrèrent au Chapitre (2), et, lorsque l'abbé de Cîteaux eut fini le discours d'ouverture, Dom Jean Magloires, procureur en cour de Rome, se leva et lui présenta un Bref apostolique, par lequel Sa Sainteté Clément X se recommandait aux prières du Chapitre, et exhortait les abbés à tendre tous au but pour lequel ils s'étaient réunis, savoir : la perfection et l'honneur de leur Ordre. Ensuite, l'abbé de Saint-Urbain s'avança au milieu de l'assemblée, et déposa entre les mains de l'abbé de Cîteaux un autre Bref, par lequel le même Pontife déclarait, après avoir cité la partie du Bref d'Alexandre VII, concernant le définitoire, que le nombre égal des définiteurs des deux Observances porterait un trop grand préjudice à la Commune dont les abbés l'emportaient de beaucoup en nombre sur ceux de l'autre ; que les prescriptions d'Alexandre VII, relatives à cette égalité, avaient été suffisamment observées au Chapitre général de 1667, et qu'elles ne le seraient plus à l'avenir (3).

Après cette lecture, l'abbé de Cadouin, le plus ancien des abbés réformés, se leva, et représenta avec respect que le Bref d'Alexandre VII, du 19 avril 1666, avait été agréé, en

(1) Marsoll., t. I, p. 240.

(2) *Celebrata missa de Spiritu sancto... convenerunt simul in Capitulo... habita oratione per RR. DD.; stetit in medio D. Joannes Magloires qui Breve apostol. exhibuit.-. Quo Brevi perlecto prodiit in medium R. D. de Sancto Urbano, qui alterum Breve apost. consignavit, etc. (Acta Capit. gener. apud Cisterc. celebrati die 16 maii 1672.)*

(3) Nous avons retrouvé ce Bref à la Biblioth. de Troyes, Mss., n° 1796.

France, par arrêt du conseil d'Etat de Sa Majesté, et revêtu de ses lettres patentes ; que le dernier Chapitre l'ayant reçu, les abbés réformés, quoiqu'ils eussent beaucoup à s'en plaindre, avaient fini par s'y soumettre ; qu'au contraire, le nouveau Bref avait été rendu sans qu'on eût entendu ni appelé les parties ; qu'il n'était point reçu en France par Sa Majesté, ni revêtu de ses lettres patentes, et, qu'en conséquence, il ne pouvait être exécuté selon les lois du royaume ; qu'il s'y opposait, tant en son nom qu'en celui de tous les abbés de l'Étroite-Observance, et requérait qu'il fût procédé à la nomination des définiteurs du présent Chapitre, conformément au Bref du Pape Alexandre VII · autrement, et à faute de quoi, il protestait de nullité de tout ce qui pourrait être fait.

L'abbé de Cîteaux, sans rien répondre, se transporta avec les quatre premiers Pères au définitoire, pour y procéder à la nomination des définiteurs. Il y demeura environ deux heures avec eux ; après quoi, étant rentré au Chapitre, il ordonna à son secrétaire de lire les décisions qui venaient d'être prises concernant les définiteurs et les officiers du Chapitre (1). L'abbé de Cadouin, ayant remarqué qu'on n'avait nommé que six abbés réformés au lieu de dix, ainsi qu'il avait été statué, se leva de nouveau, et déclara qu'attendu que la nomination des définiteurs n'avait pas été faite conformément au Bref d'Alexandre VII, il protestait, tant en son nom qu'en celui de tous les abbés et religieux de l'Étroite-Observance, et déclarait frappé de nullité tout ce qui serait fait, réglé et ordonné dans le Chapitre. A l'instant tous les abbés réformés, au nombre de neuf, se levèrent, et, d'une voix unanime, attestèrent hautement qu'ils adhéraient aux déclarations, oppositions et protestations susdites ; puis ils se retirèrent tous ensemble.

(1) Voir, dans le manuscrit de la Biblioth. de Troyes, intitulé : *Variæ Ordinat. seu Decret. Capit. gener. Ord. Cist.*, le chapitre : « Mémoire de ce qui s'est passé au sujet de l'Étroite-Observance de Cîteaux dans le Chapitre général convoqué le 16 mai 1672. »

Nous n'approuvons nullement cette conduite. Il est probable que le nouveau Bref avait été arraché à la cour romaine par les mitigés : les concessions qu'on avait faites hier à la Réforme, on les lui retirait aujourd'hui, et il ne lui restait plus rien. Sans doute, mais cette pièce émanait du Saint-Siège : il était permis de faire de respectueuses représentations ; en attendant, il fallait se soumettre.

Lorsque M. de Cîteaux demanda le serment des définiteurs et des officiers du Chapitre, il eut la honte d'essuyer un refus de la part de l'abbé de La Ferté, qui alléguait qu'on ne pouvait l'exiger jusqu'à ce que le nombre des définiteurs fût complet. Ensuite, il déclara, au nom des trois autres premiers Pères, que, la tenue du Chapitre n'étant pas canonique, on ne pouvait rien y traiter capitulairement, et qu'il fallait prendre le parti de se retirer, à moins qu'on ne voulût se comporter comme dans les assemblées intermédiaires (1) ; ce qu'on lui refusa. Alors, il maintint sa protestation de nullité contre tout ce qui se déciderait, et quitta l'assemblée, suivi des autres premiers Pères.

L'abbé de Cîteaux ne fut point déconcerté, et il composa un définitoire à sa guise, assisté de son secrétaire, de deux ou trois abbés de France et de cinq ou six abbés étrangers, avec lesquels il dressa quantité de statuts et de définitions où il se donnait, à pleines mains, toutes sortes de droits, d'honneurs et de privilèges (2). Ainsi, comme l'abbé de Rancé l'avait dit cent fois, l'esprit de Dieu s'était retiré de Cîteaux : il ne restait plus de ce grand corps qu'une ombre, qu'un fantôme qui s'enfonçait lentement dans un abîme d'anarchie.

L'abbé de Rancé qui avait été nommé par l'abbé de Cîteaux visiteur des provinces de Bretagne et de Normandie, reçut

(1) C'était celles qui se tenaient entre les Chapitres, ordinairement au mois de mai.

(2) Tout ce qui regarde le Chapitre de Cîteaux et la protestation des Pères de l'Étroite-Observance est rapporté bien au long dans le *Manuscrit de Septfon*, cah. VIII, p. 943, notes 3 et 4.

ses lettres le 29 mai ; mais, comme il était instruit de tout ce qui s'était passé, il ne crut pas devoir accepter les fonctions qu'on lui proposait ; car on n'aurait pas manqué de présenter son acceptation, comme une approbation du prétendu Chapitre du 16 mai. Il ne se laissa pas prendre au piège. Son refus, quoique écrit d'un ton ferme et sévère, malgré sa pointe de zèle ordinaire, respirait une tendre charité, un respect profond, une soumission qui n'avait d'autres bornes que celles de la conscience.

M. de Cîteaux regarda le refus de la charge de visiteur comme un mépris de son autorité. L'abbé de Rancé ne fut plus, à ses yeux, qu'un adversaire, un ennemi dont il avait tout à craindre ; il s'attaqua ouvertement et à sa personne et à son œuvre. Il fit publier partout que la Trappe n'était qu'une maison schismatique, également désapprouvée, pour ses nouveautés inouïes, et des abbés de la Commune et de ceux de l'Étroite-Observance ; qu'ils en avaient parlé en ces termes dans le Chapitre général, et que les uns et les autres en demandaient la suppression.

Les abbés de la Réforme présents au dernier Chapitre de Cîteaux, se firent un devoir de protester publiquement contre ces indignes calomnies, et d'écrire en particulier à celui qui en était l'objet.

L'abbé de Foucarmont lui manda aussitôt : « C'est à tort qu'on a voulu faire croire que les abbés de notre Observance improuvaient votre forme de vie ; je les ai vus tous au Chapitre général, et je n'ai rien remarqué dans leurs sentiments qui y eût le moindre rapport. Tous témoignent qu'ils voudraient pouvoir faire ce que vous faites, et qu'ils regrettent de ne le pouvoir pas. En mon particulier, je vous le dis, je n'ai que des sentiments de vénération pour la vie que vous menez, si conforme à celle de nos anciens fondateurs, et pour

(1) Au diocèse de Rouen, fondation de Savigny, ligne de Clairvaux (1113). L'abbé était alors Dom Jacques Fleur-de-Montagne, successeur du pieux et savant Julien Paris, qui s'était démis l'année précédente.

votre chère personne, pour laquelle, depuis que j'eus l'honneur de la voir, j'ai conçu des sentiments de respect si profonds, que jamais rien ne sera capable de les diminuer le moins du monde. »

L'abbé de Cadouin (1), Dom Pierre Mary, qui avait été le chef et l'organe des abbés réformés au Chapitre de Cîteaux, comme nous l'avons vu, lui écrivit en toute hâte : « Ma surprise a été extrême, lorsque j'ai appris qu'on aurait voulu vous persuader que nos Pères n'approuvaient point la sainteté de votre vie et votre grand zèle pour l'Observance ; je vous crois trop éclairé pour ne pas connaître que c'est le mauvais homme qui a voulu jeter cette zizanie, et une astuce du démon pour affaiblir le lien de la charité, qui nous tient tous si saintement unis. Pour moi, je vous avoue que j'ai un si grand respect et une vénération si particulière pour la pratique fidèle et exacte de notre sainte règle, et pour tous ceux qui en font profession, qu'il n'y a rien au monde que je ne quittasse du meilleur de mon cœur, pour m'attacher à l'une et imiter les autres : en attendant que Dieu me donne les moyens d'accomplir les bons desseins qu'il lui a plu de m'inspirer, je ne cesserai d'admirer, de louer et d'honorer votre zèle, votre vertu et celle de votre communauté. »

Les abbés de Prières (2), de la Vieuville (3), du Val-Richer (4) et plus de dix autres Réformés, dont on conserve les lettres, lui écrivirent à peu près dans les mêmes termes. Fort de cette approbation générale, il fut plus que jamais décidé à lutter et à marcher malgré tous les obstacles dans la voie qu'il avait choisie.

(1) Diocèse de Sarlat, fondation de Pontigny (1114). (*Gall. christ.*, t. II, p. 1543.)

(2) Diocèse de Vannes. L'abbé était encore Dom Jean Jouaud. (Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV, p. 967.)

(3) Diocèse de Dol, en Bretagne. L'abbé était alors Guillaume Cheruel. (*Gall. christ.*, t. XIV, p. 1081.)

(4) Diocèse de Bayeux. L'abbé était toujours Dominique Georges, compagnon de l'abbé de Rancé à Rome. (*Gall. christ.*, t. XI, p. 452.)

Gardons-nous de taxer d'opiniâtreté et d'acharnement son insistance tenace, nous dirions presque catonique, au sujet de la Réforme. De même que Caton était de son temps le meilleur citoyen de Rome, le plus ami de sa patrie, ainsi lui était le vrai, le meilleur cistercien, le plus ami de son Ordre. Il savait que les institutions humaines ont leur époque de décadence ; que si on ne veut pas que la décadence aille à la ruine, il faut des réformes ; que les gouvernements et les sociétés qui les repoussent alors, signent de leurs propres mains leur arrêt de mort.

---

## CHAPITRE XIV

Lettres à l'abbé de Clairvaux et à la R. M. Prieure du Gif (1673).

Le contre-coup de ce qui s'était passé au Chapitre de Cl-teaux ne tarda pas à se faire sentir dans tout l'Ordre. Ce fut bientôt une confusion et un désordre inexprimables. L'abbé de Clairvaux, Dom Pierre Henry, à la tête d'une vaste filiation, qui s'étendait d'une mer à l'autre, était placé mieux que personne pour voir la marche rapide du mal : il en fut effrayé, et il s'adressa à l'abbé de Rancé, pour le prier de lui en dire son sentiment et de lui indiquer les moyens qu'on pourrait prendre pour rétablir la discipline ; non seulement il l'en priait, mais, comme son supérieur, il lui commandait de lui parler sur ce sujet à cœur ouvert. Il avait été élevé, bien jeune encore, à Clairvaux, à une époque où l'on n'avait pas encore perdu le souvenir de la Réforme du vénérable Denis l'Argentier (1).

(1) *Alumnus Claravallis, ex abbate Ripatorii, Bullencuriæ electus 1654, cessit 1676, 13 febr. (Gall. christ., t. IV, p. 813 et 814.)*



L'abbé de Rancé répondit, comme toujours, qu'on ne pouvait qu'être consterné, toutes les fois qu'on entendait parler de l'état déplorable auquel l'Ordre de Cîteaux était réduit; que ses maux étaient extrêmes et ses ruines si générales, qu'il semblait que sa dissolution ne pût aller plus loin, à moins que le nom ne s'en perdît aussi bien que la piété, de laquelle il ne se rencontrait presque plus de caractères ni de vestiges. De quelque côté que l'on regardât, il ne se présentait rien qui ne donnât de justes sujets de croire que c'était pour toujours que Dieu avait détourné de lui les regards de sa miséricorde. Les Chapitres généraux, uniquement institués pour faire revivre l'esprit antique, ne servaient depuis longtemps qu'à multiplier les maux, en autorisant les désordres auxquels ils devaient apporter des remèdes, et en ajoutant de nouvelles plaies aux anciennes, au lieu de les guérir. Il faisait ensuite cette effroyable révélation, que nous ne répétons qu'en tremblant :

« Vous savez, Monsieur et très Révérendissime Père, ce qui se passa dans le dernier Chapitre : on n'y remarqua ni religion, ni droiture, ni discipline. Tout s'y passa dans une confusion scandaleuse, on n'y vit que des emportements et des violences. Vous y fûtes personnellement attaqué par des reproches injurieux (1); et, ce que l'on aura peine à croire, le nom de Jésus-Christ n'y fut pas proféré une seule fois : ceux qui l'avaient dans le cœur n'osant pas le mettre dessus leurs lèvres, de crainte de l'exposer dans une assemblée tumultuaire, et parmi des gens qui semblaient en avoir perdu toute mémoire et tout sentiment. »

Il ose soulever la tombe et remuer les cendres de l'abbé Vaussin, qu'il accuse d'avoir cherché à détruire le bien réel et effectif de l'Étroite-Observance, sous le prétexte d'une réforme générale, qu'il savait bien être impossible par les

(1) Il y fut qualifié de *trattre à son Ordre*, parce qu'il avait dit quelques mots en faveur de la Réforme.

moyens qu'il proposait. « Dieu l'a appelé, dit-il, et je souhaite que ce soit pour le juger dans sa clémence et non pas dans la rigueur de sa justice. » Il se demande ensuite ce qu'il peut y avoir à faire au milieu d'un pareil chaos.

« Vous êtes, disait-il en finissant, le père de la filiation la plus considérable et la plus célèbre de tout l'Ordre, dans le nombre comme dans la réputation des maisons. Si vous la jugiez digne de votre application et de vos soins, sans vous arrêter à des mitigations auxquelles Dieu ne donnera jamais ni bénédictions, ni succès, elle deviendrait florissante. La piété et la discipline y seraient en vigueur, au moins au dedans du royaume, et ces saintes dispositions ne seraient pas longtemps sans s'étendre et se communiquer aux nations étrangères. Vous auriez la consolation de voir vos monastères remplis de religieux dont l'occupation principale serait de présenter incessamment à Dieu votre personne, vos intérêts et vos besoins ; et vous attendriez avec confiance cet instant terrible, qui ne peut être éloigné, auquel il faut que vous rendiez un compte exact de tant d'âmes dont il vous a confié la direction et le salut. Vous savez, Monsieur et très Révérendissime Père, que Celui qui a déclaré qu'il jugerait les justices des hommes, ne peut manquer de punir les fautes graves d'une manière très rigoureuse ; qu'il n'y a point de fautes légères pour ceux auxquels Dieu a donné dans son Eglise une autorité supérieure ; que le crédit qu'avait Abraham auprès de Dieu fut inutile à tous ses descendants, qui ne vivaient pas selon sa foi, et que les enfants, au jugement de Jésus-Christ, ne sont point à couvert sous la sainteté de leurs pères. Enfin, si le pasteur doit répondre des moindres pertes qui seront arrivées dans la bergerie sacrée de Jésus-Christ, en quel état ce pasteur se trouvera-t-il, s'il y a une désolation générale !

« Je n'aurais jamais pris la hardiesse de vous écrire de la sorte, si je n'avais regardé comme un providence et comme un engagement de la part de Dieu, le commandement que

vous m'avez fait de vous parler avec la liberté d'un véritable fils. Je vous supplie de croire que j'en conserve à votre égard tous les sentiments » (1).

Cette lettre ne produisit qu'une impression stérile sur l'esprit de l'abbé de Clairvaux. Soit que les moyens proposés parussent trop durs à un homme accoutumé comme lui à une vie douce, soit qu'il craignît d'être entravé par l'abbé de Cîteaux, dont les dispositions ne lui étaient que trop connues, il est certain qu'il n'alla pas plus loin pour le moment, et que, par mollesse ou par frayeur, il s'affaissa sur lui-même à son premier pas dans la carrière.

Les plus violents orages, les plus terribles ouragans ne renversent jamais tout sur leur passage ; souvent les plantes les plus faibles sont celles qui résistent le mieux. Ainsi, dans la décadence et la ruine des corporations et des sociétés, il y a des âmes si solidement affermiées dans le bien, et quelquefois ce sont les plus fragiles par nature, que le flot de la corruption ne saurait les abattre, ou, si élevées, qu'il ne saurait les atteindre. C'est ce qui arriva dans l'abbaye du Gif, située à trois lieues sud de Versailles et à cinq lieues de Paris. L'abbesse, Madeleine Hurault de Cheverny, voulut se démettre de la supériorité en faveur de sa nièce, Anne-Victoire de Monglat de Clermont, l'une de ses plus pieuses religieuses. Celle-ci n'avait cessé de gémir des abus dont elle était témoin ; souvent elle s'en était ouverte à sa tante, qui se contentait de lui répondre que les coutumes dont elle se plaignait, étaient si anciennes et si générales, qu'elles avaient prévalu contre la règle ; que, pour le moment présent, il n'était pas possible de changer les choses et encore moins les personnes. Se voyant pressée d'accepter la supériorité, elle sentit une lutte au fond de sa conscience ; elle trembla qu'en

(1) Nous avons extrait ces lettres d'un livre intitulé : *Recueil de plusieurs lettres de l'abbé de la Trappe, etc.*, in-12, qui nous a été communiqué par le R. P. abbé de Septfonds ; livre très rare et dont nous n'avons trouvé qu'un exemplaire.

continuant de marcher dans l'ornière du relâchement, elle n'entraînât ses sœurs avec elle dans l'abîme. Elle était décidée à ne pas accepter les fonctions qu'on lui offrait, lorsque Dieu lui inspira l'idée de s'adresser à l'abbé de Rancé, qu'elle ne connaissait que de nom et de réputation. Elle lui écrivit donc une très longue lettre pour lui demander ses conseils.

Une des principales raisons de cette jeune fille pour refuser la dignité d'abbesse, c'est qu'elle craignait de manquer de fermeté. L'abbé de Rancé avoue qu'il faut de la résolution et de la force dans ceux qui conduisent, et qu'on ne doit point accepter l'autorité, à moins qu'on ne se sente assez de courage et de vigueur pour résister à l'iniquité et pour la vaincre. « Mais j'ai peine à croire, dit-il, que votre faiblesse soit si grande que vous vous la figurez, et, à moins qu'elle ne soit dans un degré fort extraordinaire, il y a apparence que l'autorité vous rendra plus forte, ou, plutôt, que vous ferez par principe de grâce, ce que vous ne pouvez faire par inclination de la nature. »

Elle alléguait, pour seconde raison, son orgueil, sa présomption dominante : l'abbé de Rancé admettait qu'elle en avait le principe, et même qu'il pouvait être plus vif en elle qu'en beaucoup d'autres ; cependant, qu'il y avait tout sujet de croire que Dieu, qui lui mettait cet aveu sur les lèvres, prendrait soin de l'affaiblir dans son cœur, et d'en empêcher les écoulements et les effets. « Vous ne sauriez, ajoutait-il, en donner des marques plus évidentes que l'opposition que vous avez à votre élection. Je vous ferai observer, sur l'effet de l'orgueil, que, pour l'ordinaire, *les âmes qui en ont le moins, sont celles qui se figurent en avoir davantage* ; et l'humilité à cela de particulier, qu'elle se cache partout où elle est, et que plus elle est pure et profonde, moins elle nous est sensible. »

La difficulté que faisait M<sup>me</sup> de Montglat sur sa santé pouvait être considérable ; mais l'abbé de Rancé admettait que, si elle en avait suffisamment pour garder l'abstinence de la

viande, qui, selon lui, était une obligation principale de la règle de Saint-Benoît, il lui semblait qu'elle en avait assez, pourvu qu'elle ne fût arrêtée que par son impuissance toute seule dans les autres exercices. — « Vos sœurs, disait-il, seraient bien injustes, si elles n'étaient pas contentes ; et il y aurait à craindre, si vous ne l'étiez pas vous-même, que vous ne fissiez comme ceux *qui n'ont pas assez d'humilité pour souffrir leurs faiblesses, qui pèchent par un trop grand amour de la justice*, et qui résistent à la volonté de Dieu, pour la vouloir embrasser avec une fidélité trop rigoureuse. »

Il y a, dans ces dernières paroles, un sens chrétien et moral d'une grande profondeur : les anciens auraient appelé cela une sentence d'or, *aureola*.

« Enfin, dit l'abbé de Rancé, après avoir considéré toutes choses avec l'attention qui a été en notre pouvoir, je persiste dans mes premières pensées : j'estime que vous devez acquiescer, et que vous ne pouvez porter vos résistances plus loin. »

Les conseils qu'il lui donne ensuite sont de la plus haute sagesse : il faudrait les lire à tous ceux qui sont appelés à remplir quelques fonctions dans l'Eglise. Il lui représenté « combien c'est un grand malheur de s'ingérer dans la conduite des âmes, lorsqu'on n'y est point appelé de Dieu ; mais que ce n'en est pas un moindre de la refuser, lorsque sa volonté nous y engage : l'un nous charge du compte de tout ce qui peut arriver de maux sous une direction qui n'est pas légitime, et que nous avons usurpée ; l'autre nous rend responsables de ce que peut causer de désordre, le ministère de la personne qui tient une place que nous lui avons cédée contre l'ordre de Dieu, et qu'elle ne devrait point occuper. Ces deux extrémités sont comme deux abîmes également à craindre : il faut bien prendre garde que le désir que l'on a d'éviter l'un, ne nous fasse tomber misérablement dans l'autre. »

Il faudrait tout citer, car cette lettre vaut un livre entier : elle

renferme la moëlle et la substance des plus purs principes du christianisme dans le gouvernement des monastères et même des diocèses. Nous nous sommes contenté de quelques passages qui nous ont le plus frappé dans ces pages trop peu connues, et qui ont en quelque sorte sollicité notre plume par leurs charmes, comme ces fruits qui se détachent des autres, sur les arbres, par une belle apparence, une maturité plus avancée, et qui semblent inviter la main des passants à les cueillir de préférence.

« S'il vous arrive des difficultés, dit-il en finissant, ce vous sera une consolation d'avoir sacrifié votre personne à Jésus-Christ, en la sacrifiant à vos sœurs; et il ne vous saurait naître de peines si fâcheuses qu'elles ne se dissipent, lorsque vous vous regarderez comme une victime de l'obéissance aux pieds de Celui qui a été obéissant jusqu'à la mort » (1).

Il y avait dans ces paroles un ascétisme trop pur, ces raisons étaient trop élevées et trop touchantes pour ne pas faire impression sur une âme aussi pieuse que celle de M<sup>me</sup> de Montglat : elle fut vaincue, elle se soumit à ce qu'on voulait d'elle. Elle était âgée de trente ans, lorsqu'elle fut élue; elle exerça les fonctions d'abbesse pendant dix ans, et celles de prieure pendant quatorze ans, avec de grandes bénédictions.

---

(1) Cette lettre se trouve dans le Portefeuille de Corbie, n<sup>o</sup> 40 des Manuscrits de la Biblioth. Imp. — *Lettres de piété*, t. I, p. 303.

## LIVRE CINQUIÈME

Depuis la Requête présentée au Roi (1673), jusqu'à la publication du livre *De la Sainteté et des Devoirs de la Vie monastique* (1682).

---

### CHAPITRE PREMIER

**Assemblée des Abbés réformés à Paris; l'abbé de Rancé s'y transporte;  
il rédige sa Requête au Roi (1673).**

On se ressouvient qu'au dernier Chapitre de Cîteaux, les difficultés touchant le nouveau Bref de Clément X avaient donné lieu à un appel comme d'abus. L'affaire avait été déferée au roi; mais la cour, fatiguée plus que jamais de toutes ces interminables contestations, n'avait plus cru devoir s'en occuper, et le 27 mars de cette année 1673, intervint un arrêt du Grand-Conseil qui renvoyait les parties au Saint-Siège, par la raison que c'était au Pape, qui avait donné le Bref, à en donner l'explication. L'Étroite-Observance comprit qu'il lui fallait des procureurs pour la représenter à la cour de Rome et y plaider sa cause; mais, afin de les choisir et de leur donner des instructions nécessaires, il était urgent de convoquer une assemblée générale des abbés. Toutefois, cette réunion ne put avoir lieu qu'au commencement de juillet suivant.

Lorsque l'abbé de Rancé apprit ces nouvelles, il en eut l'âme navrée, il en fut accablé; car les plus grands saints ont, comme le Sauveur au Jardin des Olives, leur moment

de défaillance de la nature. Il entrevoyait des procédures et des débats sans fin. Le mal, déjà si grand, s'aggravait chaque jour, et il tremblait que le remède ne vînt trop tard, lorsqu'il n'y aurait plus qu'un cadavre. Les prophètes, qui voyaient avec les yeux de l'esprit les empires s'écroulant avec un long fracas les uns sur les autres, ont eu des accents si déchirants et si sublimes, que jamais personne ne les a égalés ; mais ils ne sont peut-être pas plus tristes et plus lugubres que les gémissements de l'abbé de Rancé pleurant sur Cîteaux. « En vérité, s'écrie-t-il, notre Ordre est dans un si grand abaissement, que si Dieu n'a pour nous une miséricorde toute particulière, il est impossible que les choses ne tombent dans une dernière ruine. J'en attribue la faute à nos péchés, et au peu de soin que nous avons de nous rendre plus dignes que nous ne sommes de ses bontés et de ses grâces. On ne voit rien dans nos vies de la sainteté de nos instituteurs ; leur zèle pour le service de Dieu est tout éteint ; nos actions n'ont pas les moindres traits de ce qui a paru dans celles de ces grands saints avec tant d'éclat, et on ne remarque rien dans les enfants qui ait le moindre rapport à la piété des pères et à l'austérité qu'ils ont pratiquée. Enfin, je le dis avec douleur, nous sommes les instruments de notre propre malheur, et nous creusons de nos mains les abîmes dans lesquels nous sommes prêts d'être précipités » (1).

Ces terribles paroles étaient vraiment prophétiques : nous voyons, à cette heure, quels étaient ces abîmes annoncés par l'abbé de Rancé, et dans lesquels Cîteaux a été englouti, il y a moins d'un siècle ; ils ne sont pas encore refermés.

L'abbé de Rancé fut pendant longtemps sous l'impression de cette désolation ; tout ce qu'il dit, tout ce qu'il écrivit alors respire une tristesse profonde.

Cependant, on approchait de l'époque à laquelle devait avoir lieu l'assemblée des abbés réformés ; il manda qu'il ne

(1) *Lettres de piété*, t. I, p. 287 et *passim*.



pourrait s'y rendre, et il alléguait, entre autres choses, qu'il avait pris la résolution de ne plus sortir jamais de son monastère. Les abbés de la Réforme ne s'apercevaient que trop du vide que son absence faisait au milieu d'eux. Il leur manquait la grande lumière. Comme leurs sentiments étaient partagés, ils ne crurent pas devoir se séparer sans l'avoir entendu. On lui écrivit donc pour le prier et le supplier de venir le plus tôt possible. Il ne crut pas devoir résister à de si pressantes instances. Il sortit de la Trappe le 3 août, et arriva à Paris le 6. On agita de nouveau devant lui les questions pendantes : il s'exprima avec son éloquence ordinaire. Plusieurs abbés avaient été d'avis qu'on essayât encore de régler cette affaire en France, avant d'aller à Rome, il se rangea de leur côté (1).

On ne se faisait pas scrupule, alors, d'immiscer le pouvoir civil dans les affaires du sanctuaire et du cloître ; on savait que Louis XIV était très flatté de faire le pontife et on se prêtait trop facilement à cette fantaisie, lorsque l'occasion se présentait.

Il fut décidé qu'on en réfèrerait une seconde fois au roi, au moyen de deux requêtes, dont l'une serait présentée par l'abbé de Châtillon, au nom de la Réforme, et l'autre au nom de l'abbé de Rancé, qui la composa lui-même avec beaucoup de soin. C'est un véritable discours, avec exorde, exposition du sujet, développement et péroraison. On y retrouve le ton et les accents austères de la solitude, avec la politesse exquise d'un homme qui avait connu le monde et la cour. Il savait parler à un roi sur son trône et à un pauvre moine sur sa paille, et se faire goûter de l'un et de l'autre : il avait les secrets de l'éloquence (2).

(1) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. II, p. 15.

(2) Cette requête fut imprimée cette année 1673, à Paris, chez Jacques Langlois fils. Nous l'avons retrouvée à la Biblioth. Impér., Ms., fonds Harlay, 1864 ; et dans le *Recueil de plusieurs lett. de l'abbé de Rancé*, in-12, 1680.

Il commence par dire que les anciens solitaires, dont il est indigne de porter le nom et l'habit, n'ont point fait de difficulté de sortir du fond de leurs déserts dans les nécessités pressantes de l'Église et des peuples, et qu'on les a vus alors dans les villes impériales et les palais des empereurs; qu'on ne devait donc pas trouver étrange, qu'ayant fait vœu de garder un silence continuel dans la solitude, il élevât la voix et la portât jusqu'au trône de son roi, puisqu'il y était comme forcé, et qu'il ne pouvait se taire sans abandonner une cause qu'il croyait être celle de Dieu, et sans manquer au plus essentiel de ses devoirs.

Il se voyait réduit à la cruelle nécessité de ne pouvoir se justifier qu'en révélant les fautes des autres. Il tremblait qu'on ne lui reprochât d'avoir fait une diatribe, un réquisitoire plutôt qu'une requête et une supplique. Il prévenait très adroitement ce reproche. Mais ce qu'il devait craindre par-dessus tout, c'est que le roi ne vît dans toute cette affaire qu'une querelle de moines, et dédaignât de s'en occuper. Il fallait grandir la question et lui donner, aux yeux d'un prince chrétien, toutes les proportions qu'elle devait avoir devant la Providence, au point de vue de la destinée des empires.

« Sire, pendant que les solitaires et les moines ont vécu dans la perfection de leur état, et selon la pureté de leurs règles, on les a considérés comme des anges visibles et tutélaires des monarchies; on les a vus défendre des villes contre des armées nombreuses qui les attaquaient; ils ont soutenu, par le pouvoir qu'ils avaient auprès de Dieu, la grandeur et la fortune de l'empire; ils ont gagné les batailles et remporté les victoires comme ils les avaient prophétisées; et les empereurs chrétiens ont eu plus de confiance dans les prières de ces grands saints, que dans leur propre valeur et dans la puissance de leurs armées. L'on sait que dans l'Espagne une sainte solitaire connut en esprit ce qui se passait dans la mémorable journée de Lépante; et que dans le temps même du combat, elle ménagea, par son intercession auprès de Dieu et

par ses larmes, les avantages et le succès en faveur de l'Église. Mais si la piété des saints religieux a causé tant de biens et de bénédictions, il est vrai de dire que l'irréligion des mauvais moines n'a pas produit de moindres confusions et de moindres maux. »

Il fallait enfin arriver au dernier mot, et dire humblement, mais franchement, ce qu'on voulait. « On vient, ajoutait-il, de faire paraître un nouveau Bref, qui abolit ce qui a été établi pour la conservation de la Réforme sous le pontificat d'Alexandre VII, quoiqu'il fût confirmé de Votre Majesté, ce que Rome n'aurait jamais fait si, pour me servir des termes de saint Bernard, elle n'avait été surprise par les artifices et les pressantes sollicitations de ses adversaires. Maintenant, la contestation mue sur l'appel comme d'abus de ce second Bref, ayant été portée devant Votre Majesté, et renvoyée par Elle à son Grand-Conseil, on nous oblige de retourner à Rome et on nous engage par là dans une suite presque infinie d'affaires, de procès et de dépenses ; et ainsi, il faut par nécessité, qu'étant destitués de tous les moyens nécessaires pour nous conserver dans tous les abris, où la Providence nous avait retirés, l'Étroite-Observance, qui s'était comme formée des débris de ce grand Ordre, se retrouve dans l'orage et soit submergée dans le naufrage universel, si Votre Majesté ne daigne étendre sa main sur elle, et employer sa souveraine puissance pour sa conservation. »

On ne manquera pas de nous objecter que l'abbé de Rancé réclamait ainsi l'intervention de l'autorité civile contre l'autorité ecclésiastique. Nous répondrons que ce n'est point ce qu'il voulait ; car il n'ignorait pas que les appels comme d'abus étaient eux-mêmes ordinairement le plus grand des abus. Voici comme il exprime lui-même sa pensée et son véritable désir : « Je me jette aux pieds de Votre Majesté avec des espérances certaines de trouver en Elle cette bonté, cet amour de la justice que Dieu donne toujours aux rois qui sont selon son cœur..... Je la supplie avec larmes qu'il lui

plaise nommer quelques personnes auxquelles nous puissions proposer des moyens innocents qui, ne *donnant nulle atteinte à l'autorité des supérieurs auxquels nous sommes soumis* puissent empêcher l'entière dissipation de notre Observance. »

Or, maintenant, nous le demandons, qui oserait, nous ne dirons pas faire un crime, mais un reproche, à l'abbé de Rancé d'une pareille conduite?

L'abbé de Rancé devait craindre que Louis XIV, si ombrageux, toujours sur l'Olympe pour ainsi dire, à une grande distance de la foule, ne trouvât étrange qu'un petit moine osât s'adresser directement à lui et l'aborder de plain-pied. Aussi a-t-il soin de lui dire : « Je suis persuadé que Votre Majesté pénétrera d'un coup d'œil ce qui peut faire auprès d'Elle ma justification et ma défense, et qu'Elle ne sera point surprise qu'étant obligé, par le devoir de ma profession, de me présenter, dans tous les instants, aux pieds des autels du Roi du Ciel, pour les moindres de mes besoins, j'aborde une fois en ma vie le trône du roi de la terre, pour la plus importante affaire que je puisse avoir dans le monde. »

Bossuet et Bourdaloue n'auraient pas mieux dit.

Il proteste, en finissant, qu'il recevra les ordres de Sa Majesté avec un respect et une soumission profonde, et qu'il regardera la volonté de Dieu dans la sienne. « Et s'il arrivait, dit-il, que, contre mes espérances, les très humbles prières que je lui fais ne fussent pas écoutées, je n'accuserais personne de mon malheur que moi-même ; et n'en attribuant la cause qu'à mes propres péchés, j'essaierais de me rendre moins indigne de votre protection, par une vie meilleure que celle que j'ai pu mener jusqu'ici, et j'attendrais dans le silence de ma solitude et dans un gémissement continu, qu'il plût à Dieu d'inspirer à Votre Majesté des sentiments plus favorables à notre Ordre, qui était autrefois l'ornement de la France, comme celui de l'Eglise, et que les rois vos prédécesseurs ont honoré d'une estime et d'une confiance si particulière, qu'ils ont regardé comme un bonheur pour leurs

personnes et pour l'Etat d'être associés à ses exercices, à ses pratiques de pénitence et à ses prières.

« Cependant, Sire, nous continuerons, mes frères et moi, comme nous l'avons fait jusqu'ici, avec tout le soin et l'application possibles, de considérer votre personne sacrée comme le sujet principal de nos prières, en l'offrant à Dieu jour et nuit, et lui demandant incessamment qu'il la comble de grâces et de prospérités, et par-dessus tout, qu'il lui donne dans le Ciel autant de grandeur et de gloire qu'il lui en a donné sur la terre. »

On voyait bien que cette requête n'était pas de premier jet, mais qu'elle avait été méditée pour le fond, et puis limée et polie pour la forme. Comme ce langage est pur, digne et noble ! Comme il est respectueux ! Comme il sent le grand siècle et le grand roi jusque sous la plume d'un pauvre moine ! L'énergie des pensées et la solennité majestueuse du style de ce discours, qu'on ne peut juger par les fragments que nous en citons, rappellent tellement la manière de Bossuet, que plusieurs ont pensé que ce pourrait bien être son œuvre (1). Mais quand on a lu attentivement la Lettre sur les *Humiliations* et le *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, on connaît la portée d'esprit de l'abbé de Rancé, on sait qu'il était capable de s'élever à cette hauteur. D'ailleurs, il a avoué qu'il avait composé et écrit lui-même cette pièce, nous sommes bien obligés de l'en croire (2).

(1) Gaillardin, *les Trappistes au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 158, l'a jugée digne de Bossuet ; — Floquet, *Etude sur Bossuet*, t. III, p. 438, note 2, dit que le faire de Bossuet y est reconnaissable à chaque ligne ; il la lui attribue, mais sans preuve.

(2) *Lettres de piété*, t. II, p. 104.

## CHAPITRE II

La Requête de l'abbé de Rancé est présentée au Roi, qui se la fait lire par le P. Ferrier (1673).

Pour que cette pièce arrivât sûrement sous les yeux du roi et fixât son attention, il fallait qu'elle lui fût présentée par quelqu'un qui eût accès près de sa personne et qui lui fût agréable. On crut devoir s'adresser au P. Ferrier, qui avait remplacé le P. Annat, en 1670 comme confesseur du roi. Il promit de présenter lui-même la requête et de l'appuyer à la première occasion favorable.

Louis XIV, depuis le 1<sup>er</sup> août, était à Nancy, qu'il faisait fortifier (1). L'abbé de Châtillon y arriva le 21 de ce mois, et ce ne fut que le surlendemain, que le Père confesseur put remettre au roi les deux requêtes, au moment où Sa Majesté sortait de la messe. Il se les fit lire l'une après l'autre. La première surtout pouvait bien paraître un peu longue à un prince occupé de tant de grandes choses. « Non seulement, écrivait alors l'abbé de Rancé, il en souffrit la lecture avec mille fois plus de bonté que je ne méritais, mais il s'en fit relire quelques endroits plusieurs fois et se les fit expliquer (2). » Puis s'adressant au Père confesseur : « Que veut-il donc que nous fassions? — Sire, répartit le P. Ferrier, il paraît, par sa requête, qu'il demande des commissaires. — Il faut lui en donner, dit le roi » (3). Sa Majesté voulut bien aussi jeter les yeux sur la requête des abbés et prieurs de la

(1) Voir, sur le séjour du roi à Nancy, les *Lettres historiques de Pellisson*, t. I, p. 379 et suiv., et t. II, p. 1 et 68.

(2) *Manuscrit de Septfonds*, cah. VIII. p. 870 ; — Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 51, post-script.

(3) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 343.

Réforme, au nombre d'environ soixante. Elle était plus explicite que celle de l'abbé de Rancé par rapport à Rome (1).

Le roi devait partir le lendemain, 25 août, pour visiter quelques places de Lorraine et d'Alsace, et pousser jusqu'à Brisach, qu'il voulait fortifier. « Mon voyage, dit-il au P. Ferrier, ne me permet pas de m'occuper de cette affaire en ce moment, mais aussitôt qu'on sera revenu de Brisach, ne manquez pas de me faire ressouvenir de la requête de l'abbé de la Trappe. »

L'abbé de Rancé attendait avec anxiété les résultats de sa requête; il dut être contrarié de ce retard. « Pour notre affaire, écrivait-il en ce moment, elle a pris un circuit auquel nous ne nous étions pas attendus d'abord. Les commissaires nous ont été accordés, mais la nomination en a été différée jusqu'au retour de Brisach. L'affaire est si bonne que je ne puis m'imaginer qu'elle devienne mauvaise, en quelques mains qu'elle se rencontre » (2).

Le roi rentra à Nancy le 10 septembre; le 26, au conseil de conscience, il se fit exposer de nouveau la requête, et, le 27, il rendit un arrêt par lequel, « sur ce qui lui aurait été représenté de la part de l'abbé de la Trappe, il évoquait à soi tous les procès et différends concernant la Réforme dudit Ordre, pour être jugés et terminés, et, qu'à cet effet, il commettait les sieurs : Archevêque de Paris, de Contes, doyen de Notre-Dame, de La Marguerie, Voisin, de Fieubet et de Caumartin, conseillers ordinaires en ses conseils » (3).

Ces commissaires ne furent connus officiellement que vers la mi-octobre. On ne pouvait choisir des hommes plus intègres et plus éclairés, nous dirons même plus bienveillants.

(1) *Requête présentée au roy par les abbés, prieurs et religieux de l'Étroite-Observance de Cîteaux* (dans le *Recueil de pièces diverses concernant l'abbé de Rancé*, p. 15, in-12, 1680; et *Biblioth. Impér., fonds Harlay*, 186<sup>4</sup>, Mss.).

(2) *Lettres de piété*, t. I, p. 412.

(3) Cette pièce se trouve à la suite de la *Requête* imprimée, et forme avec elle 13 pages in-4°.

Quand ce choix aurait été à la disposition de l'abbé de Rancé, il n'en aurait point fait un autre. Toutefois, cependant, l'archevêque de Paris, son ami de jeunesse, dont il avait pris le parti en face de Mazarin, celui sur lequel il devait le plus compter, fut celui qui le défendit le plus faiblement. Il n'assista qu'aux dernières séances de la commission. Ce prélat était trop courtisan pour être indépendant, c'est-à-dire pour suivre franchement les nobles inspirations de son cœur, qui, dans le cas présent, devaient être celles de sa conscience » (1).

« La piété du roi, disait l'abbé de Rancé, a secondé les desseins de Dieu, et les choses ont été mises entre les mains de personnes dont on peut se promettre toute justice » (2). Aussi tous les gens de bien commencèrent-ils à espérer beaucoup.

La haute approbation que le roi avait donnée à la requête, fit naître l'envie de la connaître; on en distribua un grand nombre de copies, et il ne fut pas possible d'en empêcher l'impression. En général, le public en porta un jugement favorable; ceux même contre qui elle était faite n'osèrent la condamner. L'auteur en fut félicité de toutes parts; on se plut à relever et à louer certains passages où l'on retrouvait tout l'art et tout le prestige de la grande éloquence: lui seul était trop humble pour reconnaître son propre mérite.

« Je n'ai pas trouvé la requête telle que vous me mandez qu'elle vous a paru. Je l'ai écrite simplement, sans beaucoup de recherche ni des pensées, ni des expressions; je me suis plutôt étudié à dire la vérité, qu'à la bien dire. S'il y a quelques endroits qui ne se ressentent pas de la simplicité du désert, il faut l'attribuer uniquement à Dieu, qui ne s'est pas contenté de m'en inspirer le dessein, mais qui a voulu prendre un soin particulier de son exécution » (3).

(1) Voir Legendre, *Vie de François de Harlay, archevêque de Paris*, p. 136, in-4°.

(2) *Lett. de piété*, t. II, p. 105.

(3) *Ibid.*, p. 104.



Il se trouva alors accablé d'affaires pour l'Étroite-Observance : sa santé était très chancelante ; cependant il suffisait à tout, et ne manquait presque jamais aux exercices réguliers. Il écrivit à ses amis de Paris et à une foule d'autres personnes considérables par leur position et leur influence, pour leur recommander ce qu'il avait de plus cher au monde : la Réforme de Cîteaux. L'abbé Colbert, qui fut peu de temps après archevêque de Rouen, ne laissa point de repos à son père qu'il ne lui eût promis de s'intéresser à cette cause sacrée. Bossuet, alors précepteur du Dauphin, en fit autant à l'égard de M. Le Tellier (1).

Le cardinal de Retz n'avait pas beaucoup de crédit par lui-même ; mais il avait conservé des relations avec les plus hauts personnages du moment, et il pouvait ainsi être utile. L'abbé de Rancé le pria d'en écrire au cardinal d'Estrées (ambassadeur à Rome), et de vouloir bien aussi se donner la peine d'en parler à M. le doyen de Notre-Dame de Paris et aux autres commissaires de sa connaissance (2).

Des maréchaux de France, comme MM. de Bellefonds et d'Humières, des présidents du Parlement, des princesses du sang, se rangèrent du côté de l'abbé de Rancé et des Réformés. Des monastères entiers, comme ceux des Carmélites et des Annonciades de Paris, se mirent en prière pour conjurer le Ciel de faire triompher la justice et la vérité.

L'abbé de Rancé regardait cet appel au roi comme le dernier moyen de salut de la Réforme, comme une dernière ancre de miséricorde qui pouvait encore sauver le vaisseau d'une ruine imminente. « Je vous proteste, écrivait-il à quelqu'un de Paris, qu'à moins que le roi ne protège notre Observance, et qu'il ne lui donne les moyens de se maintenir, avant qu'il soit dix ans, on vivra dans plus de cinquante monastères réformés comme dans celui de Cîteaux. Je vous

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 408 ; *Jugem. crit.*, p. 348.

(2) *Lettres de piété*, t. II, p. 49 et 50.

parle comme si j'étais prêt de paraître devant Dieu ; j'aimerais mieux mourir que d'imposer à personne ; car je sais qu'il ne punira pas les calomnieurs avec moins de sévérité que les blasphémateurs et les homicides » (1).

A la fin de janvier, il apprit *que les affaires n'avançaient pas et même que l'on préparait des traverses*. Les abbés Du Pin et de Châtillon, procureurs de la Réforme à Paris, lui firent part de leurs appréhensions, et lui mandèrent, en même temps, qu'on leur avait indiqué un expédient aussi prompt qu'efficace. Il ne s'agissait que d'écrire à une dame, alors fameuse et très puissante auprès du roi et de lui témoigner une considération, un respect dont elle n'était pas digne. Elle en eût été très flattée ; elle le désirait, et promettait un succès aussi rapide que complet, si la demande lui était adressée. « *Pourquoi l'abbé de la Trappe ne m'écrit-il pas, dit-elle, j'aurais déjà fait son affaire* » (2).

L'abbé de Châtillon manda à l'abbé de Rancé que plusieurs de ses amis le pressaient d'écrire cette lettre, où ils ne voyaient rien qui pût blesser la conscience. Il s'agissait de M<sup>me</sup> de Montespan, dont le commerce adultère n'était plus un secret depuis longtemps.

La courtisane de Versailles désirait vivement avoir un mot du saint pénitent de la Trappe ; elle l'eût même payé au poids de l'or ; car il lui semblait que sa conscience en aurait été rassurée et sa réputation relevée aux yeux des gens de bien. Mais l'abbé de Rancé avait trop de grandeur d'âme et de délicatesse, et il répondit, le 4 février :

« Il ne m'est pas possible d'écrire la lettre que vous me demandez : la sincérité est une vertu que l'on ne doit non plus violer que la chasteté ; j'offense assez Dieu par mes impatiences et mes promptitudes, sans le faire de propos délibéré. Il faut, pour traiter les affaires de Dieu, que les mains soient

(1) *Lettres de piété*, p. 107.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Clteaux*, p. 409.

aussi pures que les intentions, et ne pas mettre tous les moyens en œuvre » (1).

Ainsi, l'abbé de Rancé n'avait garde d'user de tout le monde; il savait qu'il y a des personnes très puissantes qui déshonorent ceux qu'elles protègent, et auxquelles il ne faut jamais s'adresser, même dans les nécessités les plus pressantes : il vaut mieux alors périr que de se salir.

---

### CHAPITRE III

Après la paix de Clément IX, Messieurs de Port-Royal recherchent l'abbé de Rancé et lui offrent leurs ouvrages; Quesnel, Arnauld et Nicole visitent la Trappe (1673).

L'abbé de Rancé avait vu, avec une profonde douleur, la durée des contestations qui s'étaient élevées dans l'Eglise. Il n'ignorait pas que l'on ne se faisait aucun scrupule d'accuser de jansénisme une foule de gens qui n'y avaient aucune part (*pour peu qu'ils eussent plus d'exactitude dans leur vie, et qu'ils gardassent plus de règle dans leurs mœurs que les autres*) (2). Il savait que lui-même n'avait pas toujours été exempt de ce soupçon. Aussi sa joie fut-elle fort grande, lorsque, vers l'an 1669, ces questions, si vives et si irritantes, lui semblèrent finies pour jamais. Il ne crut pas devoir conserver aucune mémoire des choses passées à l'égard de ceux auxquels le Pape et le roi venaient de donner tant de marques publiques de leur bonté et de leur estime. Il leur ouvrit les portes de son monastère; il eut avec eux, pendant quel-

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 403.

(2) Voir la pièce extraite de la *Bibliotheca Lamoniiana*, publiée par M. Sainte-Beuve, à la fin de son III<sup>e</sup> vol. de *Port-Royal*.

ques années, des relations, sinon plus intimes, au moins plus fréquentes.

M. de Tillemont, élevé aux Petites-Ecoles avec son frère le Trappiste, comme nous l'avons dit plus haut, était resté dévoué à Port-Royal, et avait partagé sa fortune. On l'avait vu tantôt fuir les lieux chéris de son enfance, tantôt y revenir selon les bons et les mauvais jours. Il s'était senti attiré d'instinct et irrésistiblement vers l'étude des origines du christianisme, comme Pascal vers les mathématiques. Tout son travail consistait à détacher des auteurs contemporains, sacrés et profanes, des passages ou plutôt des lambeaux qu'il cousait ensemble, en composant un texte continu, bout à bout, n'avançant jamais rien que sur bon témoignage, s'arrêtant quand la lumière manquait, pour ne pas s'égarer lui-même dans les ténèbres et en égarer d'autres à sa suite (1). Gibbon a dit de lui : « C'est le mulet des Alpes ; il pose le pied sûrement et ne bronche point... son inimitable exactitude prend le caractère presque du génie » (2).

Depuis quatre heures du matin en Carême, et quatre heures et demie dans le cours ordinaire de l'année, jusqu'à neuf heures et demie du soir, sa vie était réglée de manière que pas une seule minute n'était laissée au hasard ; et il continua de la sorte jusqu'à l'âge de soixante ans. Il était enfermé tout ce temps avec ses chers livres, hors deux heures de relâche après son dîner, qu'il employait ordinairement à marcher. Il était exact à dire chaque office à son heure propre ; et, dès que cette heure sonnait, il quittait l'étude, quelque attachante qu'elle fût, pour suivre l'esprit de l'Eglise, qui est de se renouveler ainsi de temps en temps, et d'arroser son ouvrage par des prières. Quand il voulait prendre de loin en loin ses grandes vacances, alors, son bâton de pèle-

(1) C'est ainsi qu'il a écrit l'*Histoire des Empereurs pendant les six premiers siècles de l'Eglise*, 6 vol. in-4°, 1693-1712 ; et les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, 16 vol. in-4°.

(2) *Miscellaneous Works of Edward Gibbon*, 1776, t. II, p. 596.

rin à la main, comme un simple prêtre de campagne, comme Mabillon, il faisait à pied le voyage de la Trappe. Sur la route même, il observait sa vie de prière, *et il allait chantant dans sa marche les Petites-Heures* (1).

Ce fut au mois de novembre 1669 qu'il vint, pour la première fois, dans la sainte maison, afin d'y assister à la profession de son frère. Il y était chargé des compliments de Port-Royal. L'abbé de Rancé les reçut en homme poli, témoignant combien il y était sensible (2). Ces Messieurs allèrent plus loin, et lui firent hommage de leurs ouvrages. Arnauld d'Andilly lui offrit sa traduction des *Œuvres de sainte Thérèse* et ses *Instructions tirées des Lettres de Saint-Cyran* (3). Nicole lui ayant adressé son livre des *Préjugés légitimes contre les Calvinistes* et les premiers volumes de ses *Essais de Morale*, il lui écrivit aussitôt pour le remercier et le féliciter.

Après la paix de Clément IX, dont nous venons de parler, l'archevêque de Sens et l'évêque de Châlons-sur-Marne, médiateurs de cet accommodement, avaient conduit le docteur Antoine Arnauld chez le nonce, qui l'avait reçu avec la plus grande distinction, en lui disant *qu'il ne pouvait mieux employer sa plume d'or qu'à défendre l'Eglise*. Présenté à Louis XIV par le marquis de Pomponne, son neveu, ce monarque, désireux de le voir, lui avait donné les mêmes conseils, et il les avait suivis. Cet heureux temps de paix vit paraître : *La Perpétuité de la Foi* (4), *le Renversement de la Morale de Jésus-Christ par les nouveaux Hérétiques*, et plusieurs autres livres qui furent accueillis avec beaucoup de sympathie et d'éloge par les catholiques, et qui étaient bien faits pour contrarier et embarrasser les protestants. On les

(1) Voir sa *Vie*, par Tronchai, in-12, 1711.

(2) C'est ce que M. de Tillemont a raconté lui-même.

(3) Papiers de la famille Arnauld, Biblioth. de l'Arsenal, t. IV.

(4) Le premier volume parut en mai 1669, et le deuxième au commencement de 1672, avec approbation d'un grand nombre d'évêques. — Nicole y travailla plus qu'Arnauld,

envoya à l'abbé de Rancé. Celui-ci avait une foi trop éclairée, un jugement trop sain, une âme trop grande pour n'en pas comprendre toute la valeur et toute la portée (1).

Sacy, de son côté, fit parvenir à la Trappe ses premiers travaux sur l'Écriture-Sainte. L'abbé de Rancé en fut charmé et édifié et en témoigna sa satisfaction et sa reconnaissance à l'auteur (2). Jusqu'alors nulle traduction ne s'était mieux harmonisée avec le texte, n'en avait rendu plus fidèlement le sens. Nul traducteur n'avait mieux réussi, excepté Bossuet, que nul n'a égalé dans ce qu'il a traduit des saints Livres. « C'est la différence de Moïse entrant dans le nuage de feu au Sinaï et du scrupuleux interprète, né de Lévi, étudiant à l'ombre des murailles du Temple..... Dans sa manière égale, circonspecte, un peu nivelée, Sacy s'attache partout à la clarté, à la fidélité du sens chrétien, et sa version a un mérite d'ensemble et de continuité qui n'a pas été surpassé » (3).

M. Hermant ne fut pareillement point en retard pour offrir sa *Vie de saint Athanase* et ses *Ascétiques de saint Basile* (4). C'était un savant chanoine de Beauvais, intimement lié avec ceux dont nous venons de parler. Ses amis, et particulièrement M. de Lamoignon, avaient fait tous leurs efforts pour le retenir à Paris, où il s'était distingué dans l'Université et la chaire sacrée ; mais il avait cédé aux instances de son évêque, M<sup>sr</sup> Choart de Buzanval, partisan des nouvelles doctrines, qui l'avait rappelé pour l'appliquer à la prédication et à la direction des âmes dans son diocèse. On eût dit qu'en ce moment le mot d'ordre des jansénistes, sur toute la ligne, était de faire la conquête de l'abbé de Rancé, à force de politesses et de gracieusetés. Il n'y eut pas jusqu'à

(1) Biblioth. de Troyes, lettres et copies de lettres de l'abbé de Rancé, 2183.

(2) Id., *ibid.*

(3) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 352.

(4) *Lettres de piété*, t. I, p. 231.

M. Floriot qui ne voulût aussi envoyer son offrande à la Trappe. C'était un prêtre de Langres, d'une science peu commune, mais sans beaucoup d'élévation et de portée. Il se rouvrait inféodé à Port-Royal, et il y avait été quelque temps préfet des études aux Granges, et chargé de la direction des domestiques de la maison. Ayant fait imprimer, sous le titre de : *Morale du Pater* (1), les instructions qu'il leur avait données, on ne manqua pas de l'engager à en faire part à l'abbé de Rancé. Celui-ci répondit d'une manière bienveillante, mais avec quelques restrictions à l'endroit des secours que les religieux doivent à leurs parents, dans les plus pressants besoins.

Nous avons sous les yeux la plupart des lettres écrites alors par l'abbé de Rancé, et, nous le déclarons bien haut, il n'y a rien dont les jansénistes puissent se prévaloir. On n'y trouve que des formules de politesse, des compliments sur des ouvrages étrangers aux matières controversées, entrepris et composés dans cette période de calme qu'on appelait alors la paix de l'Eglise, et pour sa défense. Dans toute cette correspondance, jamais il ne les aborde sur le terrain brûlant.

Les jansénistes étaient d'habiles manœuvriers. Ils n'avançaient ni ne reculaient au hasard. L'abbé de Rancé avait bien reçu leurs livres, mais recevrait-il aussi bien leurs personnes ? Voilà ce qu'ils désiraient savoir. Il fallait sonder le terrain : le Père Quesnel était déjà leur sentinelle perdue ; ils lui donnèrent le mot d'ordre d'aller à la Trappe, et un beau jour de l'automne de 1672, il se mit en route. L'abbé de Rancé l'accueillit avec sa politesse ordinaire, lui fit ouvrir les lieux réguliers et l'admit une fois au réfectoire. Il consentit même à l'entretenir deux ou trois fois, pendant les huit ou dix jours qu'il passa dans le monastère.

(1) Il y en eut trois éditions in-4°, 1672, 1675, 1709 ; une édition in-12, en 6 vol., 1741 et 1745, dont le dernier est de Goujet, et contient plusieurs pièces.

Quesnel, à son retour, s'empressa sans doute de raconter à ses amis ses impressions de voyage, et surtout la bonté avec laquelle on l'avait reçu. Arnauld et Nicole formèrent le projet de faire aussi un pèlerinage à la Trappe dans l'automne de cette année 1673. On annonça leur visite à l'abbé de Rancé, dès le mois de juillet précédent. Ils arrivèrent vers le 14 septembre (1). « Je fus témoin, dit Dom Le Nain, que pendant les quinze jours qu'ils passèrent ici, il n'y eut point d'amitié, de joie et de cordialité avec lesquels notre Révérend Père ne les reçût et les traitât ; il me permit même de parler à M. Arnauld seul à seul, et tant que je voulus » (2). Mais l'abbé de Rancé n'en fut pas moins très prudent et très réservé avec eux. Leurs entretiens ne semblent pas avoir eu d'autre objet que l'état monastique.

Ces Messieurs, quoique très secs et très froids de cœur et d'esprit, se sentirent émus et attendris des prodiges d'expiation dont ils furent témoins. C'était un monde nouveau qui se révélait à eux, et dont Port-Royal et tout ce qu'ils avaient vu jusqu'alors étaient loin d'approcher.

Arnauld écrivait le 30 septembre à l'abbé le Roy : « Je ne revins qu'hier au soir de la Trappe, et j'y avais pris la résolution de vous écrire sur les nouvelles de cette sainte maison, que je n'avais connue jusqu'ici que sur le récit des autres, qui ne m'en avaient donné qu'une idée très imparfaite, et beaucoup au-dessous de ce qu'elle est dans la vérité. Je devais aussi vous assurer que le saint homme, dont il a plu à Dieu de se servir pour renouveler en notre temps la première ferveur des religieux de Saint-Bernard, continue toujours d'avoir pour vous une très grande estime et une affection très sincère. Il est persuadé que la charité que Dieu vous a donnée pour lui, n'a point été altérée par le petit différend qui semble avoir été entre vous.

(1) C'est ce que nous voyons par la date de la lettre d'Arnauld.

(2) Bibliothèque de Troyes, man. 2183. Voir aussi 2240, fonds de l'Orat.



« Tout passe et tout nous conduit au tombeau. Plus tôt ou plus tard, il importe peu. Pensons seulement à nous y préparer. C'est ce que l'on fait admirablement au lieu d'où nous venons. Il ne peut y avoir de mort imprévue, puisque l'on y fait à chaque moment ce que l'on pourrait et devrait faire pour se disposer à aller à Dieu, si l'on savait que l'on fût prêt de mourir.

« Je suis si plein de ce que j'ai vu, que je ne puis empêcher que mon cœur ne se répande à propos ou hors de propos. Priez Dieu que ce ne soit pas une lumière stérile qui m'ait frappé au dehors sans me changer au dedans » (1).

Le jansénisme fut, de tous les pièges que le démon ait jamais tendus à la foi et à la vertu, l'un des plus perfides et des plus séduisants. L'abbé de Rancé voyant tant d'érudition, de capacité, d'esprit avec une extérieur si modeste, si humble, si pieux, des manières si douces, si honnêtes avec une si grande austérité de mœurs, fut vivement touché, de son côté, et ne put se défendre d'une secrète estime au moins pour les personnes; il la conserva jusqu'à ce que le voile des fausses apparences eût été entièrement déchiré.

Tous ces voyages, tous ces présents des jansénistes cachaient, comme ceux des Grecs, une arrière-pensée, une ruse. Ils voulaient s'introduire à la Trappe et la diriger. Ils auraient été enchantés d'avoir à leur disposition deux solitudes : l'une plus douce, plus facile, accessible à un plus grand nombre de personnes; l'autre plus sévère pour les âmes d'élite, pour la grande pénitence. Le premier d'entre eux qui essaya de s'en faire ouvrir les portes fut Hermant. Il écrivit une lettre très touchante, très flatteuse. L'abbé de Rancé ne se laissa pas surprendre : il connaissait les hommes, il prévoyait les orages. MM. Hardy et Cordon, qu'il avait reçus dans sa maison, ne tenaient déjà plus que de loin à la secte et par des liens qu'ils avaient brisés; mais

(1) *Lettres de M. Arnauld*, t. IX. p. 202 et suiv.; Nancy, 1743.

admettre un des chefs les plus opiniâtres, un des porte-drapeaux les plus résolus, il ne le pouvait, il ne le devait : la Trappe devait représenter un principe et non un parti ; il ne fallait pas qu'elle pût être considérée comme une annexe de Port-Royal. Il lui répondit donc qu'il croyait que la volonté de Dieu était qu'il continuât ses études et son ministère à Beauvais, et qu'il s'y préparât à la mort. Il ajoutait poliment qu'il aurait eu beaucoup de consolation de le voir sanctifier le désert de la Trappe par ses exemples, mais que ce n'était pas là où la Providence le voulait ; que si M. Hardy et M. Cordon, dont il lui parlait, n'avaient eu des raisons personnelles qu'il n'avait pas, il n'aurait eu garde de recevoir leurs engagements (1).

Hermant n'insista pas, mais il en conserva toujours quelque froideur et quelque rancune. Il continua de se livrer à l'étude et à la direction des consciences, toujours solitaire, pour ne pas dire sauvage, comptant et utilisant les minutes, restant l'âme de cette petite église de Beauvais, qui fit bien du bruit, non sans scandale et de déplorables malheurs.

Voici en deux mots la conduite de l'abbé de Rancé à cette époque de conciliation : il voit tout ces hommes passer devant lui, il les salue, il leur tend la main, il leur donne le baiser de la charité fraternelle, en répétant les paroles du Sauveur : *On ne vous a pas encore condamnés, je ne vous condamnerai pas non plus* ; mais il ne leur a jamais livré ni sa personne, ni ses principes, ni sa maison. Il n'a jamais été que le serviteur de Dieu et de son devoir. C'est un homme à part dans son siècle ; il ne ressemble à rien de ce qui est autour de lui ; il remonte, sans vouloir s'arrêter nulle part, jusqu'au vieux Cîteaux ; c'est par-dessus un abîme de cinq cents ans, qu'il s'efforce de donner la main à saint Bernard.

(1) *Lettres de piété*, t. I, p. 231.

## CHAPITRE IV

**Le P. Gourdan, de Saint-Victor, voudrait se fixer à la Trappe, près de son ami Le Nain; il ne peut se faire au régime de la maison; l'abbé de Rancé décide Madame de la Vieuville à réformer le monastère de Leyme; il la soutient dans cette œuvre hardie (1673-1674).**

Le Père Gourdan, depuis le départ du Père Le Nain, n'avait plus eu de beaux jours à Saint-Victor. Toujours triste et rêveur, il cherchait partout son ami, et il ne le trouvait pas, et rien ne pouvait combler le vide de son cœur. Ayant été ordonné prêtre, malgré ses résistances, le 25 octobre 1670, son chagrin et ses inquiétudes de conscience ne firent que s'accroître. Il écrivit à l'abbé de Rancé, qui ne manqua pas de lui conseiller une solitude plus profonde (1). Il eut quelque envie de se faire Chartreux; enfin, il se décida à visiter la Trappe, pour voir si la vie qu'on y menait n'était pas au-dessus de ses forces. Il y avait près de douze ans qu'il était à Saint-Victor, et il n'en était pas sorti une seule fois, regardant son cloître comme son tombeau.

Il partit au mois de septembre 1673. En approchant de la Trappe, il fut frappé de tout ce qu'il vit. Les abords de ce monastère ne respirent que la solitude et le recueillement par sa situation et par le morne silence qui règne à l'entour. Il était dans une admiration continuelle; il se croyait dans un autre monde. On le laissa assez longtemps dans une salle d'attente pour lire et méditer à loisir les sentences qui y étaient écrites. Enfin, on le conduisit dans une pièce voisine, où il trouva une table dressée fort proprement. Alors, l'abbé de Rancé parut, salua les hôtes sans rien leur dire, fit la bénédiction de la table et se retira.

(1) *Vie du vén. P. Gourdan, chanoine rég. de Saint-Victor*, p. 26. Paris, 1755, in-12,

Après le repas, à peine était-il entré dans la chambre qu'on lui avait destinée, qu'on vint l'avertir que le Père abbé l'attendait à la bibliothèque, où on le conduisit. Tous deux s'embrassèrent avec toute la cordialité possible et entrèrent en conférence. Le chanoine de Saint-Victor ouvrit son cœur à l'homme de Dieu, lui demanda ses lumières et ses conseils. L'avis de l'abbé fut qu'il fallait se sauver des relâchements à tout prix. Le Père Gourdan le supplia de lui permettre de s'éprouver pendant huit ou dix jours à la Trappe, et, s'il pouvait en soutenir le régime, il demanderait à ses supérieurs la permission de s'y retirer. Dès le lendemain, il prit une cellule, et assista à tous les exercices. Il était accoutumé aux veilles; les Matines à minuit ne l'effrayèrent pas. Mais le lit, qui ne consistait qu'en une pailleasse piquée, plus dure que les planches mêmes sur lesquelles elle était posée, lui parut insupportable. Il ne pouvait dormir, et lorsqu'il se levait, il avait le corps brisé et disloqué de manière à ne pouvoir plus se soutenir (1).

Il se fit à la nourriture : il en fut quitte, la première fois, pour laisser sa portion après l'avoir goûtée, mais ensuite, il s'apprivoisa avec ces sortes de ragoûts, et il en mangea comme les autres. Aux offices, il était extasié et hors de lui-même. En entendant et en voyant les religieux, il croyait voir et entendre des anges (2).

Après cinq ou six jours, l'abbé l'envoya chercher et lui demanda comment il s'accommodait de ce nouveau genre de vie. « J'y suis déjà tout accoutumé, répondit-il; je suis enchanté de tout ce que je vois, mais Dieu m'exerce par des aridités étranges, et je me sens dans des ténèbres affreuses. » L'abbé crut que c'était une épreuve; il lui ordonna de persévérer encore quelques jours; mais ce fut avec les mêmes tourments. On lui permit de voir et d'entretenir celui qu'il ai-

(1) *Vie du vén. P. Gourdan*, p. 30 et 33.

(2) *Id.*, p. 34, 36, 50, 57.

mais tant, celui dont l'absence avait fait si longtemps son tourment ; on croyait qu'il ne résisterait pas aux tendres embrassements et à la voix si douce et si puissante de ce cher ami. On se trompa ; Dieu voulait qu'il restât à Paris, où il devait sauver tant d'âmes. L'abbé de Rancé lui conseilla donc de retourner à Saint-Victor et d'y essayer une réforme. Le Père Gourdan lui demanda le secours de ses prières, l'embrassa et revint tout préoccupé de ce qu'il avait vu et entendu *du saint Bernard de son siècle*.

Toujours dans l'admiration des grands exemples de la Trappe, brûlant des ardeurs du zèle dont l'abbé de Rancé avait embrasé son cœur, peu de temps après son retour, il forma le projet de faire refleurir à Saint-Victor les règles primitives. On ne devait plus user de viande, de poisson et de vin ; on reviendrait au silence, aux jeûnes et aux antiques mortifications. Cette ouverture fut mal accueillie de plusieurs de ses confrères ; c'était, disait-on, le zèle outré d'un second abbé de Rancé ; c'étaient les conséquences du voyage de la Trappe. Un certain nombre d'autres se rangèrent de son côté, et il y eut schisme dans la maison. On consulta l'archevêque de Paris, qui, à son tour, consulta la Sorbonne. On approuva le pieux dessein du Père Gourdan, qui s'efforça, dès lors, de renouveler sa Congrégation ; mais ce ne fut pas sans de graves difficultés et de violents orages.

Il regardait toujours comme un malheur de n'avoir pu s'accoutumer à la Trappe ; pour le réparer autant que possible, il voulut être associé à toutes les prières et à toutes les bonnes œuvres qui s'y faisaient. Il demanda et obtint la même faveur à Septfonds. « Voilà, disait-il, les deux ailes qui doivent m'élever de la terre et me faire prendre mon vol vers le ciel. »

Ce fut un modèle accompli de toutes les vertus cénobitiques. Pendant que son confrère Santeuil chantait les saints, lui les imitait. Il fit à Paris un bien immense. Les pécheurs, attirés par l'odeur de sa sainte vie, venaient à

lui ; il en convertit beaucoup et en envoya plusieurs à la Trappe. Les archevêques et les évêques, une foule d'autres grands personnages, le consultaient de tous les points du royaume.

Un jour, le roi vint le visiter, avec le duc de Villeroi ; on était à Vêpres : on dit au portier d'avertir le Père Gourdan que le roi le demandait. Le portier ne se pressa pas et dit à M. de Villeroi que, quand ce serait le Pape, le Père Gourdan ne sortirait point de l'église que l'office ne fût fini. Il fallut que le Père prieur et deux des plus anciens religieux quittassent le chœur pour saluer Sa Majesté à sa place. *Il a raison*, dit Louis XIV, *il sert un plus grand roi que moi !*

Le saint homme ne parut qu'à la fin des Vêpres. Le roi, en sa présence, prit un air gai et ouvert, lui fit plusieurs questions et s'entretint avec lui assez longtemps. Près de remonter en carrosse, il le pria de ne pas l'oublier devant Dieu. « Je lui demanderai, répondit-il, de faire de Votre Majesté un digne fils de saint Louis. »

L'abbaye de Leyme (1), de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1145, au diocèse de Cahors, était fameuse autant par ses richesses que par le grand nombre et la haute naissance de ses religieuses. C'était une de ces maisons mitigées où le monde était entré, non précisément avec ses passions et ses vices grossiers, mais ses belles manières, ses goûts frivoles, ses aises et ses délicatesses. L'abbesse, M<sup>me</sup> de la Vieuville (2), était animée de bonnes intentions, mais elle marchait dans les voies qu'on lui avait montrées, c'est-à-dire hors de la règle antique et conséquemment dans le relâchement. La Providence permit qu'elle entendit parler par hasard du Bref d'Alexandre VII. C'était déjà une chose bien étonnante que ce Bref, reçu et promulgué dans le Chapitre

(1) *Lumen Dei*, ensuite *Eremus*, puis *Cratia Dei*, à huit lieues de Cahors. (*Gall. christ.*, t. I, p. 192.)

(2) C'est la 28<sup>e</sup> abbesse, d'après la liste trouvée dans la Bibl. Colbert.

général de 1667 par les premiers abbés de Cîteaux, qui s'étaient solennellement engagés à l'observer eux-mêmes et à le faire observer dans toutes les maisons de leur dépendance, n'y fût pas encore connu depuis sept ans (1).

M<sup>me</sup> de la Vieuville eut quelques inquiétudes de conscience au sujet de ce Bref, et, comme ses supérieurs ordinaires le traitaient de bagatelle et refusaient de le lui communiquer, elle crut devoir recourir à l'abbé de Rancé, pour savoir à quoi il obligeait et ce qu'elle avait à faire. Il lui répondit le 10 mai :

« Puisque vous voulez, ma très Révérende Mère, que je vous dise sur cela mes pensées, j'estime que vous êtes obligée, en conscience, de faire garder en votre monastère le Bref donné sous Alexandre VII; qu'il n'y a point de vie, dans la Commune-Observance, qui soit permise ni autorisée que celle qui y est prescrite; que tout ce qui se pratique hors de là n'est que corruption, et que tous ceux qui vivent dans l'inobservation de ses règlements ne sont point en voie de salut. Si vos confesseurs et vos visiteurs enseignent le contraire à vos filles, ils les séduisent, vous devez leur fermer les portes de votre maison et interrompre le cours de leurs fonctions; et si les premiers Pères les appuyaient et vous ordonnaient de suivre en cela leurs sentiments et leurs maximes, vous ne leur devez aucune obéissance. Quoique le Bref affaiblisse l'austérité de la règle, on ne saurait pas dire qu'on ne puisse se sauver en l'observant, pourvu qu'on y joigne l'esprit et la piété qui est essentielle à la vie religieuse, et dont personne n'a le pouvoir de dispenser » (2).

Ainsi les Mitigés, qui avaient reçu le Bref à genoux et en le baisant, s'étaient contentés de profiter des adoucissements qu'il leur accordait, et ils n'en faisaient aucun cas pour tout ce qui les gênait; il n'en était déjà plus question. L'abbé de

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 401.

(2) *Ibid.*, p. 406.

Rancé, qui l'avait reçu avec respect, mais avec douleur et les réserves que nous avons dites, était seul à le défendre et à demander qu'il fût observé par ceux qui l'avaient sollicité contre lui avec tant d'ardeur et de persévérance.

L'abbé de Rancé savait que les vœux et les désirs du Saint-Siège, étaient qu'on s'élevât au-delà de tous ces tempéraments, plutôt tolérés que permis, qu'on sortit des latitudes pour gravir le sentier taillé dans le roc, monter, monter toujours et se rapprocher des cieux. « Aussi, ajoutait-il, ce qui est fâcheux, c'est qu'il est malaisé d'acquérir et de conserver cette perfection intérieure, en vivant selon des pratiques qui ne sont point parfaites..... C'est ce qui m'oblige, ma Révérende Mère, de vous dire qu'il ne faut pas vous fixer à la simple observance de ce Bref, à borner là toutes vos vues; mais lorsque vous l'aurez établi dans votre communauté, vous devez essayer de donner à vos filles des volontés plus étendues, et leur faire naître le désir de conformer leur vie à la vérité de leur règle, et de la garder en son exactitude et en la manière que nous l'avons reçue de Dieu par le ministère de ses saints » (1).

Cette lettre toucha et remua le cœur de M<sup>me</sup> de la Vieuville : c'était un rayon de lumière qui lui venait des cieux. Elle ouvrit les yeux et résolut de réparer le passé. Elle commença par quitter le train et l'équipage d'une dame de qualité, et jusqu'aux marques de sa dignité d'abbesse, c'est-à-dire sa croix et son anneau d'or, qu'elle ne porta plus que dans les grandes cérémonies. Outre le vendredi et le samedi, elle fit servir sur sa table des aliments maigres les lundis et les mercredis, et déclara qu'elle voulait que le Bref d'Alexandre VII fût littéralement observé dans sa maison.

Quand les religieuses virent qu'il fallait se lever la nuit, coucher avec leurs tuniques, c'est-à-dire presque tout habillées, renoncer aux lits mollets, porter la serge et faire

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 406.



abstinence quatre fois par semaine, et pendant tout l'Avent, la Septuagésime et le Carême, rompre tous les commerces avec le dehors, elles se soulevèrent contre leur abbesse et jetèrent les hauts cris ; les confesseurs prirent leur parti, et tous appelèrent à leur secours le Visiteur, pour les délivrer, disaient-ils, *de l'oppression où on les tenait sous un gouvernement si tyrannique*. En attendant, M<sup>me</sup> de la Vieuville informa l'abbé de Rancé de tout ce qu'elle avait fait, et lui demanda ses conseils : il l'exhorta à tenir ferme et à achever son œuvre.

Cependant arriva le Visiteur, qui ne manqua pas, comme on s'y attendait, de s'élever contre la conduite de l'abbesse. Il prétendit qu'elle n'avait pas le droit d'obliger ses filles à vivre autrement qu'on ne vivait dans le monastère, lorsqu'elles s'y étaient engagées. Il ajouta que le Bref d'Alexandre VII n'était que pour ceux qui dans la suite entre-raient dans l'Ordre, et non pour ceux qui y étaient déjà ; qu'il n'y avait point d'autorité sur la terre, qui pût contraindre des personnes d'en faire plus qu'elles n'avaient promis, au moment de leur engagement.

Mais la généreuse abbesse n'eut pas plus tôt entendu ce discours, qu'elle fit fermer ses grilles et défendit à ses religieuses de parler à un homme qui avait de si étranges maximes. Outré de cet affront, il voulut continuer sa visite et pénétrer dans l'enceinte du monastère :- l'abbesse protesta que tant qu'elle vivrait, elle ne souffrirait jamais que le loup entrât dans la bergerie. Alors une sentence d'excommunication fut lancée contre elle et ses adhérents, avec de grandes menaces. On en appela à M. de Cîteaux qui, tout hostile qu'il était, crut devoir la lever. Pour donner, néanmoins, quelque satisfaction au Visiteur, il ordonna que l'abbesse lui ouvrirait les portes de clôture, afin qu'il pût continuer sa visite. Elle maintint son refus, et résolut de secouer le joug d'un Ordre qui formait de si grandes oppositions à son salut

et à celui de ses religieuses, pour s'établir sous la juridiction et dans la dépendance de son évêque.

Avant de prendre ce parti, elle voulut avoir l'avis de l'abbé de Rancé. Jamais celui-ci ne se trouva dans une position plus délicate. Il ressemblait au nautonnier lancé sur sa nacelle entre deux écueils. Avec la continuation du régime de Cîteaux, il entrevoyait la continuation des désordres, la perte des âmes, la ruine d'un grand monastère. Secouer l'autorité de l'abbé de Cîteaux pour se placer sous celle de l'évêque diocésain, c'était un parti très hardi, très orageux, mais qui n'était pas sans précédents (1), et hors duquel il n'y avait pas de moyen de salut. L'abbé de Rancé n'était pas un homme à pactiser ni avec sa conscience, ni avec la peur, il marchait droit devant lui, quels que fussent les obstacles. Il répondit : « Le mal étant venu à cette extrémité et ne pouvant même avoir des suites plus fâcheuses, on ne doit pas douter que vous n'ayez de très justes raisons de vous soustraire à la juridiction de l'Ordre, et de vous mettre sous celle de l'Ordinaire. C'est un dessein qui trouvera des difficultés considérables dans son exécution ; cependant il se peut faire qu'elles ne seront pas insurmontables, et je suis même persuadé que celui que Dieu vous a donné pour évêque a trop de vertu, de zèle et de charité pour ne pas contribuer de tout ce qui dépendra de lui pour le faire réussir. » L'évêque de Cahors était alors Nicolas Sevin, prélat selon le cœur de Dieu, formé à l'école du vénérable Alain de Solminihac.

C'est ce qu'aurait infailliblement fait M<sup>me</sup> de la Vieuville, si l'abbé de Cîteaux, voyant son inflexible fermeté, et craignant que sa maison ne lui échappât, ne lui eût accordé tout ce qu'elle souhaitait, particulièrement d'autres confesseurs et un autre Visiteur. Affranchie alors de toute entrave, elle donna un libre cours à son zèle, embrassa la Réforme et fut suivie d'une partie de ses religieuses. Les autres, dont la

(1) Voir la lettre VII<sup>e</sup> de saint Bernard, *ad Adam monachum*.

ferveur n'alla pas si loin, furent au moins obligées de vivre selon le Bref d'Alexandre VII (1).

Ce fut encore par l'intermédiaire de l'abbé de Rancé que la Réforme se maintint dans les abbayes du Pin (2) (sous l'abbé Pierre Gauthier), de Champagne (3) (sous l'abbé Henri d'Estampes de Valençay) et de Chaloché (4) (sous l'abbé Diard d'Ailleville), lorsqu'elle était sur le point d'y être renversée ; mais, aussi, qui pourrait dire tous les obstacles qu'il rencontra sur sa route et qu'il eut à briser ? Si nous avons désormais, hélas ! trop souvent, de grands scandales à raconter, nous aurons des vertus plus grandes encore à leur opposer : c'est à travers cet antagonisme, cette lutte des passions et du devoir que se dégage et apparaît le plan divin où tout, même le mal, converge au salut éternel des élus : la Providence, alors, faisant en quelque sorte jaillir la vie du sein de la mort.

## CHAPITRE V

L'abbé de Rancé publie, sous le titre d'*Eclaircissements*, un éloquent Mémoire pour être présenté aux Commissaires nommés par le roi ; mort de Dom Benoit Deschamps (1674).

Les affaires des Réformés allaient très lentement : l'abbé de Cîteaux cherchait des appuis et des protections partout, et ne se hâtait pas de comparaître. A la fin de février, il reçut l'ordre, de la part de M. de Fieubet, d'avoir à lui remettre

(1) Gervaise, p. 407.

(2) Fondée en 1120, filiation de Pontigny, diocèse de Poitiers.

(3) Nous en avons parlé plus haut.

(4) Diocèse d'Angers. (Voir Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV, p. 724.)

par écrit ses moyens de défense (1). L'abbé de Rancé fut chargé de rédiger un nouveau Mémoire sous le titre d'*Eclaircissements sur l'état présent de l'Ordre de Cîteaux* (2). Il écrivait alors à un de ses amis : « J'ai cru que Dieu demandait de moi que je fisse ces pas là pour sa gloire et la conservation de notre Observance (3). » Il révient souvent, dans sa correspondance, sur ces *Eclaircissements*, pour répondre, soit à ses partisans qui l'en félicitaient, soit à ses adversaires qui l'en blâmaient.

Imprimés à un assez petit nombre d'exemplaires, ils n'étaient d'abord destinés qu'aux commissaires nommés par le roi ; il y en eut bientôt plusieurs copies manuscrites. C'est un commentaire explicatif de la Requête ; elle la complète. On y révèle plus au long et avec plus de force les dangers imminents de la Réforme ; on y indique plus clairement les moyens de la sauver.

« Je veux, dit Montaigne, des discours qui donnent la première charge dès le début ; je cherche des raisons bonnes et fermes d'arrivée. » Montaigne a raison ; c'est ce qu'a fait l'abbé de Rancé. Il débute en retraçant, avec les plus sombres couleurs, le tableau de la décadence de l'Ordre de Cîteaux qui est tombé, de chute en chute, au fond de l'abîme. A ce grand corps gisant, il oppose l'Étroite-Observance, instituée il y a cinquante ans, pleine de vie, grandissant rapidement dans l'esprit et les pratiques des premiers fondateurs, se conservant malgré les attaques de ses ennemis, et formant présentement, dans soixante maisons d'hommes et dix de femmes, une austère et imposante congrégation. Il lui était facile, ensuite, de montrer qu'il n'y avait rien de plus digne de la piété du roi, qui est sur la terre le protecteur des inté-

(1) Voir Archives de la Côte-d'Or, Papiers de Cîteaux, Procédures.

(2) *Eclaircissements sur l'état présent de l'Ordre de Cîteaux*, par le R. P. abbé de la Trappe. (Pièce très rare, qui ne se trouve que dans le *Recueil de lettres et pièces du R. P. abbé de la Trappe*, in-12, Biblioth. de Septfons, 67 pages.)

(3) *Lettres de piété*, t. II, p. 304.

rêts et de la gloire de son Eglise, que de ne pas permettre qu'on abolisse une pareille œuvre.

Les moyens de la conserver peuvent être réduits à trois, sans lesquels il est impossible qu'elle subsiste.

On voulait d'abord lui enlever le droit qu'elle avait toujours eu d'être inspectée et gouvernée par des supérieurs pris dans son sein, sous le nom de Visiteurs ou de Vicaires généraux. L'abbé de Rancé démontre qu'elle doit être maintenue en possession de ce droit.

Un supérieur ne peut remplir ses obligations que par l'instruction et par l'exemple. Or, pour instruire, il faut une connaissance profonde et étendue de l'Observance que l'on conduit. Il faut en pénétrer le fond, en connaître la discipline, en savoir toutes les pratiques. Et peut-on croire qu'un supérieur ait sur cela toutes les lumières nécessaires, si, au lieu d'avoir été formé à l'austère école, où l'on apprend à vivre selon toute la rigueur des règles, il a été nourri dans des monastères relâchés, où l'on fait profession de les ignorer et même d'avoir des maximes qui leur sont toutes contraires? Mais quand il saurait tout ce qu'il faut qu'il sache, y a-t-il apparence qu'il puisse enseigner aux autres des choses entièrement opposées à celles qu'il pratique? qu'il défende ce qu'il fait lui-même et qu'il fera toute sa vie?

Il faut qu'un supérieur estime l'Observance qu'il gouverne. Or, un supérieur relâché n'estime pas ordinairement une Observance réformée; puisqu'il lui en préfère une autre qui non seulement lui est inférieure, mais qui en est comme l'affaiblissement et la destruction. De penser à l'étendre, il n'a garde de le faire; puisqu'il semble que son augmentation soit la diminution de la sienne. Ce supérieur n'aurait point un cœur de Père pour ceux qu'il serait chargé de diriger; car, toute leur vie n'étant qu'une tacite et perpétuelle répréhension de la sienne, il les verrait comme des censeurs et des adversaires, plutôt que comme des frères ou des enfants.

Outre cela, un pasteur doit être l'exemplaire de son troupeau, *forma gregis*, selon l'apôtre saint Paul. Or, un supérieur relâché au milieu de religieux réformés, sera pour eux, par un affreux renversement, un sujet perpétuel de tentation et de scandale. Non seulement il excitera en eux de continuel désirs contraires à la pureté de leur Institut, mais même il est certain que son autorité et son exemple finiront par les entraîner dans les voies de la mitigation et de la mollesse.

L'abbé de Rancé voulait, en outre, que non seulement les supérieurs fussent de l'Observance et en fissent profession, mais que ce fût l'Observance elle-même qui les choisit ; et il avait évidemment raison.

Il prouvait ensuite péremptoirement qu'on ne pouvait, sans l'injustice la plus criante, enlever à la Réforme le droit d'avoir ses assemblées particulières, sans lesquelles il n'était pas possible à ses membres de s'entendre, de se concerter et de se maintenir dans l'uniformité des mêmes règles.

Il pensait que MM. les commissaires, après avoir réfléchi sur toutes ces raisons, seraient convaincus qu'il était du service de Dieu, de l'édification de l'Eglise, du bien de l'Ordre de Cîteaux, de la gloire même de la France, de maintenir l'Etroite-Observance, et que les trois moyens qu'il avait proposés étaient seuls capables d'en empêcher la ruine.

La fin, la conclusion, était d'un véritable chrétien qui voit, par-dessus les tribunaux de la terre, le tribunal du Ciel, et, par-delà les jugements des hommes, les jugements de Dieu ; qui n'envisage, dans toutes les choses d'ici-bas, que la main toujours bonne et toujours paternelle de la Providence, qu'il faut adorer et bénir jusque dans ses coups.

Nous avons remarqué dans presque tout ce que nous avons déjà lu de l'abbé de Rancé, beaucoup d'entrain, de vivacité, de feu et, comme disait Cicéron, un mouvement con-

tinuel de l'âme, *motus animæ continuus*. Dans les *Eclaircissements sur l'état présent de l'Ordre de Cîteaux* se révèle un nouveau talent : celui d'une discussion calme et rapide, modérée et forte, raisonnée et éloquente, savante avec les grâces et la facilité du style. Cette pièce rappelle, quoique de loin, il est vrai, les Mémoires de Pellisson pour le surintendant Fouquet.

On retrouvait à la Trappe ces moines de vieillé souche, dont toute la vie consistait à rompre d'avance les liens terrestres, à s'habituer à mourir, c'est-à-dire, à regarder la mort en face, à se familiariser avec elle, à envisager son heure et son jour comme l'heure de la délivrance, comme l'aurore du jour de la fête éternelle ; enfin, à la désirer, ainsi que saint Paul, pour être avec Jésus-Christ. Nous en avons un exemple dans le Frère Benoît, nommé dans le monde Benoît Deschamps, gentilhomme de Rouen, qui, depuis sept ans, vivait en véritable prédestiné.

Vers le Carême de cette année, il fut atteint d'une toux très violente, avec une fluxion sur la poitrine. Quelques jours après Pâques, son mal s'étant considérablement aggravé, l'abbé de Rancé le fit conduire à l'infirmerie. La fièvre redoubla aussitôt ; ses jambes enflèrent, la toux augmenta. Cependant il couchait toujours sur une paille, avec un simple drap de serge et une chemise de laine. Il était debout dès les quatre heures du matin, en habit régulier, récitant son office, ne prenant pour toute nourriture, à la table de l'infirmerie, qu'un œuf frais avec un peu de lait, encore était-ce avec un grand dégoût et une vive douleur, sa gorge étant ulcérée par la violence de la toux et l'âcreté de l'humeur qu'il jetait incessamment par la bouche.

Comme il avait une adresse particulière, et qu'il n'y avait rien ou presque rien qu'il ne fit de ses mains, trois semaines avant de mourir, il dit au Père abbé qu'étant un peu de tous les métiers, il avait l'habitude de faire quantité de choses pour l'utilité du monastère, et que, quand il serait mort, ce

serait un grand embarras de chercher des artisans bien loin, et un grand inconvénient de les introduire dans l'intérieur de la maison ; que, s'il le voulait, il apprendrait à un des Frères les divers ouvrages dont il se mêlait. Le Père abbé y ayant consenti, il enseigna à un religieux, en moins de quinze jours, à couper le verre, à faire des vitres, des lettres de cuivre, des ceintures, des ustensiles de ferblanterie et beaucoup d'autres choses que les ouvriers ordinaires n'apprendraient pas en huit ou dix mois. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que, nonobstant sa faiblesse et ses douleurs, il s'acquitta de cela avec tant de douceur, de patience, de présence et de liberté d'esprit, qu'il semblait qu'il eût perdu tout le sentiment de ses maux.

Comme l'on craignait que les grands efforts qu'il faisait le jour et la nuit, joints à son extrême épuisement, ne l'emportassent subitement, on lui donna le saint Viatique, qu'il reçut avec beaucoup de foi et de consolation, à genoux, revêtu de ses habits réguliers, et soutenu par deux religieux. Il était si faible, qu'il tomba en défaillance aussitôt après.

L'abbé de Rancé, l'entretenant un jour de son état et de l'éternité de Dieu qui s'approchait, lui demanda quelles étaient ses dispositions, et dans quels sentiments il l'attendait ? Il lui répondit ces mêmes paroles : « Je regarde le jour de ma mort comme un jour de fête et de noce : je ne tiens plus par rien à aucune des choses du monde ; et je ne puis mieux exprimer le dénûment dans lequel je me trouve, qu'en vous disant que je suis comme une feuille que le vent enlève de dessus la terre..... Je ne désire que la mort. A quoi pensent les hommes de ne la pas désirer à tous les instants ? Quelle joie, mon Père, lorsque je pense que je vais me rafraîchir dans les eaux vives des sources éternelles ! »

Deux jours après, il se trouva saisi d'une douleur d'entrailles si vive, qu'étant tombé dans d'affreuses convulsions, sans toutefois perdre la connaissance et la parole, il ne douta point que ce ne fût l'heure de sa délivrance. Le Père abbé le



vint trouver aussitôt, et lui ayant dit : « Est-ce donc tout de bon, mon Père, que vous voulez nous quitter pour aller avec Jésus-Christ ? » Il lui répondit en ces termes, dans un tré-saillage de joie et avec une sérénité calme qui contrastait avec la violence de ses convulsions : « Quelle consolation, mon Père, quelle bénédiction de mourir entre la fête de la Sainte Vierge et celle de notre Père saint Bernard !... quelle protection ! Béni soit Dieu à jamais ! » Ce qu'il dit par trois fois. Le Père abbé lui répéta : « C'est donc avec joie que vous y allez ? — Oui, de tout mon cœur, lui répondit-il. »

Il vécut encore trois jours, attendant avec impatience le moment du départ. Le désir qu'il en témoignait était tel, que le Père abbé fut contraint de lui dire plusieurs fois qu'il était défendu de vouloir prévenir d'une seule minute l'heure de la Providence ; qu'il fallait l'attendre en paix, et mourir comme Moïse, par l'ordre de Dieu, *jubente Deo*.

Comme la peau était entamée sur le dos en plusieurs endroits, et que la chemise de serge qu'il portait s'était collée aux plaies, il consentit qu'on le retournât une fois ou deux ; mais, à ses derniers moments, le Frère infirmier voulant encore le soulager, il lui dit : « Mon frère, laissez-moi ; vous me mettez trop à mon aise. »

Le Père abbé ayant fait apporter un peu de lait, la seule nourriture dont il pouvait user, il lui dit en souriant : « Vous voulez donc, mon Père, prolonger encore ma vie, et vous ne voulez pas que je meure le jour de Saint-Bernard ! »

Comme il sentait que le froid gagnait insensiblement les parties de son corps, et qu'il savait que c'était une marque prochaine de l'extinction entière de la chaleur naturelle, il disait « que ce lui était un rafraîchissement agréable. »

Le Père abbé l'ayant quitté pour aller dire Complies, il le fit rappeler à l'instant même, parce qu'il sentit qu'il allait entrer en agonie. Aussitôt qu'il le vit, il lui dit : « Mon Père, mes yeux s'obscurcissent ; ç'en est fait, et me voici dans ma

première défaillance. » Le Père abbé lui ayant demandé s'il ne voulait pas mourir sur la croix et sur la cendre : « Hélas ! répondit-il, de tout mon cœur. » Il perdit la parole en disant cela ; au moins, il ne dit plus rien d'intelligible que le nom de Jésus qu'il prononçait quelquefois.

On le porta sur la paille ; il y fut environ quatre heures avant de mourir, serrant de temps en temps la main au Père abbé, pour lui témoigner qu'il conservait toujours sa connaissance. Il jeta un instant les yeux deçà et delà avec quelque égarement, et les tourna d'une manière assez rude. Le Père abbé, s'étant levé, prit de l'eau bénite, et l'ayant jetée sur l'endroit où il avait le regard fixé, en disant ces paroles : « *Que Dieu se lève, et que ses ennemis soient dissipés !* » son visage se rassura. Il baisa la croix plusieurs fois ; et, n'ayant plus la force de la prendre, on remarqua qu'il avança la tête pour l'adorer, toutes les fois qu'elle lui fut présentée.

Il eut une grande oppression et un râlement pendant une demi-heure. Enfin, toutes les agitations cessant, on le vit calme, paisible, et il rendit le dernier soupir avec tant de paix, que ceux qui le regardaient eurent peine à s'en apercevoir.

Il mourut vers les onze heures du soir, le jour de la fête de saint Bernard, selon son désir. Le Père abbé étant venu prier près du corps, vers les sept heures du matin, s'aperçut qu'on avait laissé les yeux à demi ouverts, il les abaissa et les ferma avec la même facilité que s'il eût été en vie. Son corps demeura flexible et pliable comme celui d'un homme qui dort. Le lendemain, vers les dix heures, on l'enterra dans le cimetière, hors de l'église, derrière l'autel de Saint-Bernard. Lorsqu'on eut tiré le corps de dessus le brancard, quatre religieux le soutenant sur des nappes, il se plia par le milieu et tomba dans la fosse, les jambes sous le corps, comme seraient celles d'un homme évanoui qui aurait fait une chute. Le Père abbé descendit dans la fosse pour l'ac-

commoder, et lui ayant pris les jambes, il les tira et les disposa en la manière qu'il lui plut, sans y trouver ni raideur, ni résistance (1).

L'abbé de Rancé voulait tout faire : placer l'âme dans le Ciel; coucher le corps dans son lit de terre, comme une mère couche son enfant dans son berceau. Qu'est-ce, en effet, qu'une tombe chrétienne? Un berceau où dort l'enfant de Dieu, en attendant le réveil!

Les douleurs s'entremêlent dans la vie : le jour même de cet enterrement, il apprit que le jeune marquis de Harlay, le neveu de l'archevêque de Paris, avait été tué à Sénef. Comme il avait toujours été sincèrement attaché à cette famille, il ressentit vivement la perte qu'elle venait de faire et partagea son deuil (2). Dans une lettre de consolation qu'il écrivit alors, il y avait un touchant rapprochement entre le noble capitaine et le pauvre Frère Benoît, tous deux soldats dans des régiments divers, tous deux ayant combattu vaillamment, tous deux mourant au champ de bataille, et, après avoir versé, l'un son sang, l'autre ses larmes, retournant par différents chemins dans l'éternelle patrie.

---

## CHAPITRE VI

**L'abbé de Rancé fait, malgré lui, trois voyages à Paris pour les affaires de la Réforme; les Mitigés imaginent un moyen qui leur réussit (1674-1675.)**

Il y avait déjà plus d'un an que les commissaires étaient nommés par Sa Majesté. Les ennemis de l'Étroite-Observance, par leurs sourdes menées et leurs intrigues, avaient

(1) *Relation de la mort des religieux de la Trappe*, Paris, Michallet, 1702, p. 3 et 22.

(2) L'abbé de Rancé écrivit plusieurs lettres et à l'archevêque de Paris, et au père du jeune homme, et à sa mère, Geneviève de Fortia.

toujours réussi à éloigner une solution qu'ils redoutaient. Ce temps fut employé à répandre de tout côté, et même jusqu'à Rome, des libelles diffamatoires contre l'abbé de Rancé, afin de prévenir et le monde et les juges contre lui. Les duchesses de Guise et de Longueville, M. le premier président et beaucoup d'autres personnes distinguées se plaignirent hautement des attaques injustes auxquelles ce saint homme était en butte, et surtout des délais sans raison et sans fin du Grand-Conseil. Alors, M. de Fieubet fit dire aux abbés de l'Étroite-Observance que leur affaire serait jugée incessamment. Ils écrivirent donc, vers la fin d'octobre, à l'abbé de Rancé de se rendre à Paris, où sa présence leur semblait nécessaire. Il refusa d'abord assez nettement. Ces Messieurs virent bien qu'on ne vaincrait pas facilement sa résistance; ils s'adressèrent à l'évêque de Séez (1), pour le prier de s'interposer, et, s'il le fallait, d'user de son autorité. L'abbé de Rancé alléguait au prélat sa mauvaise santé, la frayeur qu'il avait de rentrer dans le monde, les besoins spirituels de sa maison.

« Il n'y a personne, Monseigneur, aux ordres et aux sentiments de qui je rende jamais une obéissance plus prompte et plus ponctuelle qu'aux vôtres; mais permettez-moi de vous dire que, quoique Dieu m'ait donné jusqu'ici assez de force pour ne manquer à aucune des régularités auxquelles je suis obligé, je ne laisse point d'être incommodé d'une chaleur qui ne me quitte point et qui, dans les moindres mouvements extraordinaires, devient une fièvre toute formée.

« Outre ces raisons, ajoutait-il, il y a un de nos Frères qui depuis deux mois est aux portes de la mort. Bien que Dieu lui ait donné toutes les dispositions que je lui pouvais souhaiter dans cet état, l'instant de la mort est assurément celui des plus grandes tentations, et je vous avoue que pour

(1) C'était M<sup>sr</sup> Forcoal, qui avait succédé, en 1670, à M<sup>sr</sup> François Rouxel de Médavy, de la maison de Grancey.

le quitter dans cette extrémité-là, il faudrait me faire une violence que j'aurais peine à supporter. Dieu, qui me l'a confié et qui l'a mis dans mes mains, veut, ce me semble, que je le remette dans les siennes, et, à moins que d'en recevoir les derniers soupirs et de lui fermer les yeux, je ne croirais pas pouvoir rendre à Dieu le compte qu'il me demandera..... Cependant si, après cela, vous m'ordonnez de partir, je croirai que Dieu me parle par votre bouche, et je ne différerai pas un moment à vous obéir, si ce n'est qu'il se trouve quelque impuissance réelle qui m'en empêche » (1).

Ce bon Frère en danger de mort, que l'abbé de Rancé ne voulait pas abandonner, était Jacques Puiperron, religieux célestin du diocèse de Lyon, qui s'était retiré à la Trappe, il y avait environ six ans. Il avait été atteint presque en même temps d'une fluxion de poitrine et d'une fièvre lente qui ne le quittait jamais. Il se trouva, par surcroît, assailli de tentations de découragement et de désespoir. Il passait les journées tout seul à l'infirmerie, sans lecture, pleurant amèrement dans la vue continuelle de ses péchés et des jugements de Dieu. Le Père abbé se crut obligé de relever cette pauvre âme abattue. Il vint le visiter plus souvent et lui parla des miséricordes de Jésus-Christ avec tant de chaleur, de force et d'onction, que toutes ses peines cessèrent, et que le ciel de son cœur se trouva dans une sérénité parfaite.

Vers la Saint-Martin, lorsque ce pieux religieux, ou plutôt ce généreux martyr, touchait à sa fin, l'abbé de Rancé reçut de l'évêque de Séz une nouvelle lettre qui lui enjoignait de passer par-dessus tous ses scrupules, et d'aller défendre de sa présence, de sa parole et de son autorité son Observance, sérieusement menacée. Il fallut donc se mettre en route ; mais il voulut, avant de sortir du monastère, aller faire ses adieux à son malade, et l'encourager une dernière fois. La

(1) *Lettres de piété*, t. II, p. 14 et 15. — Nous en avons la copie.

séparation fut cruelle, mais elle ne fut pas éternelle, comme nous le verrons (1).

L'abbé de Rancé partit le 14 novembre, très triste et souffrant. Semblable aux Anges du Ciel voyageurs sur la terre, il conservait partout la paix de son cœur ; il vivait dans le bruit du monde comme dans le désert.

Il se détournait des grandes routes le plus qu'il pouvait, afin d'être moins distrait dans l'entretien de son âme avec Dieu. Et ce voyage de plus de quarante lieues, par des chemins de campagne mal entretenus, il le fit sur une pauvre charrette, dans la saison de la pluie et de la boue, avec ces secousses affreuses dont il a parlé plus tard. Il entra ainsi dans ce Paris, qu'il avait sillonné, quinze ans auparavant, dans de magnifiques carrosses, en compagnie des plus hauts personnages du royaume, avec un attelage de quatre chevaux, cocher et laquais.

Il arriva dans ce misérable équipage jusqu'à la maison de l'Oratoire, rue d'Enfer, où il devait loger. Un de ses amis, qui l'avait reconnu dans cet état, lui témoignant un jour sa surprise et sa peine, il lui répondit que ç'avait été encore trop d'honneur pour lui, *que si la bienséance l'eût permis, il eût été bien mieux que le paysan eût été dans la charrette, et que lui l'eût conduite à pied*. La raison qu'il en donnait, c'est que le paysan était pauvre, mais homme de bien ; que, pour lui, il était pauvre, et, de plus, un grand pécheur ; que cette qualité, qui l'abaissait si fort aux yeux de Dieu, le mettait au-dessous des autres hommes, de quelque condition qu'ils fussent (2).

Il passa environ quinze jours à Paris, à l'Institution de l'Oratoire, sans vouloir faire personnellement aucune démarche (3), se contentant de se concerter avec les abbés de l'Étroite-Observance, qui s'y trouvaient, d'écrire à ses plus

(1) *Relations*, etc, p. 79 ; Paris, 1702, in-18.

(2) Marsoll., *Vie de l'abbé de la Trappe*, t. II, p. 408.

(3) « Je n'y ai fait aucune visite. » (Lettre à M. Favier, Gonod, p. 56.)

intimes amis et à quelques personnes éminentes de sa connaissance, qui s'empressèrent de le visiter et de lui promettre leur concours.

Les ennemis de la Réforme n'ignoraient pas tout ce qu'ils avaient à redouter de sa présence à Paris, et, pour essayer de paralyser sa grande influence, ils s'efforcèrent de le rendre ridicule et odieux. Quelques jours après son arrivée, ils lancèrent dans le public et répandirent à profusion une lettre imprimée, très vive, très caustique et très maligne (1), où il était traité indignement.

Il était trop élevé pour que d'aussi basses et d'aussi injustes récriminations pussent l'atteindre. S'il était venu à Paris, ce n'avait été que malgré lui et par obéissance pour son évêque. S'il avait laissé le collège des Bernardins pour l'Institution de l'Oratoire, c'est qu'on n'y était pas toujours très édifié des personnes et des choses qu'on y voyait. S'il avait été forcé de blâmer les abus, de flétrir les désordres, il avait toujours couvert les coupables, selon le précepte de la charité. S'il avait été franc, avec une certaine hardiesse de parole, à Rome et au Chapitre général, il était, au fond, sincèrement dévoué à l'Eglise; ses adversaires, au contraire, avec de grandes apparences de soumission et d'obséquiosité, avaient fini par se soustraire aux saintes règles qu'elle leur avait imposées; ils ne cessaient de lui demander des adoucissements, des exemptions de toute sorte, et le peu qu'elle leur laissait à faire, ils trouvaient que c'était encore trop.

Il avait consenti à ne repartir pour la Trappe qu'après la décision de l'affaire; mais comme il vit qu'elle traînait en

(1) Nous avons eu toutes ces pièces entre les mains; elles se trouvent à la Biblioth. Imp., sous ce titre: *Bernardins-Cîteaux*, fonds Harlay, 186<sup>b</sup>. Nous signalons surtout celle intitulée: *Factums pour les abbés, prieurs et religieux de l'Étroite-Observance de Cîteaux, demandeurs en exécution du Bref du pape Alexandre VII*, Paris, Coigniard, 1674, 37 pages. — Cette lettre est à la page 70 de ce Recueil.

longueur, et que Messieurs de Cîteaux avaient obtenu un sursis de quelques semaines, il se hâta de retourner dans sa douce solitude.

La première chose qu'il fit, en entrant, fut de demander des nouvelles de son cher malade; on lui dit qu'il vivait encore, et que sa foi et son courage ne s'étaient pas démentis un seul instant. Il voulut le voir aussitôt : le bon Frère l'apercevant, se souleva de sa couche, lui tendit les mains pour l'embrasser, en s'écriant : « Mon Père, je suis guéri, vous me donnez la vie ! » voulant lui exprimer que la consolation qu'il avait de le voir était telle, qu'il ne sentait plus ses maux, et qu'il n'avait plus rien à attendre pour mourir (1). En effet, il mourut quelques jours après.

Malgré les promesses qu'on lui avait faites, malgré même les assurances qu'on lui avait données, l'abbé de Rancé était toujours très inquiet, car il savait combien les hommes sont mobiles, et combien tout ce qui dépend de leur jugement est incertain. Sans doute, il se confiait dans la Providence et dans la justice de sa cause, mais il tremblait que ses péchés et ceux des autres ne fussent un obstacle à la protection du Ciel et à un heureux succès.

Les Cisterciens mitigés regagnaient tous les jours le terrain qu'ils avaient perdu (2); ils avançaient assez pour inspirer les craintes les plus sérieuses aux abbés de la Réforme, qui écrivirent à l'abbé de Rancé de revenir promptement. Il répondit qu'il ne lui était pas possible de quitter présentement son monastère pour retourner à Paris. Ce qui le retenait surtout, c'était encore un de ses religieux, le Frère Bernard, qui était en prochain danger de mort : ces chères âmes qui lui avaient été confiées, et qui valaient à ses yeux le sang de Jésus-Christ, lui semblaient un dépôt trop précieux pour s'en décharger sur personne, et il se croyait obligé de les remettre lui-même entre les mains de Dieu.

(1) *Relations*, etc., p. 88.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf. de Cîteaux*, p. 409.



Les abbés de la Réforme ayant reçu cette lettre virent bien qu'il ne se déciderait pas facilement, et, comme ils croyaient sa présence nécessaire, ils prièrent encore l'évêque de Séez de le presser de venir : l'évêque ordonna et il fallut obéir. Avant son départ, il alla porter quelques paroles de consolation et de salut au Frère Bernard. Ce pauvre malade, apprenant le voyage de son cher Père, lui dit en pleurant que sa plus grande frayeur serait de mourir durant son absence, et d'être privé de la consolation que ses frères avaient eue d'expirer entre ses bras. Le Père abbé lui répondit que, pourvu qu'il persévérât dans les dispositions où il le laissait, il l'assurait que Dieu lui ferait miséricorde (1).

Quoique ce bon Frère fût si faible, qu'il ne pouvait ni se tenir debout ni faire un pas, il se leva de son siège et se jeta à ses pieds et ensuite à son cou pour l'embrasser, en lui disant : « Hélas ! je n'ai garde de manquer de fidélité à Notre-Seigneur ! Souffrir et mourir, c'est tout ce que je lui demande ! »

L'abbé de Rancé s'échappa de ses bras comme il put, les larmes aux yeux et le cœur navré. Il partit vers le 10 de janvier et dans la saison la plus rigoureuse (2). Lorsqu'il arriva à Paris, il apprit avec douleur que l'affaire de la Réforme venait d'entrer dans une phase nouvelle, et que les commissaires ne lui étaient pas aussi favorables que précédemment (3). Il comprit alors, par ce qu'il apprit de diverses personnes, les raisons de tous les retards de l'abbé de Cîteaux, les motifs de toutes ces remises successives qu'il avait demandées. Il avait voulu se donner le temps de faire circuler hors de France, et de faire signer par un certain nombre d'abbés cisterciens des pays étrangers, un acte de protesta-

(1) *Relations*, etc., p. 133.

(2) Nous lisons dans une lettre de M. de Troisville, de la Collection de M. Feuillet de Conches, en date du 18 janvier : « M. de la Trappe est ici depuis plusieurs jours pour les affaires de la Réforme. »

(3) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 410.

tion contre les réclamations de l'Étroite-Observance. Lorsqu'il avait eu cette pièce, il s'était cru assez fort et assez sûr du succès, et il avait laissé les choses suivre leur cours. C'était une espèce de placet adressé à Louis XIV par les vicaires généraux, abbés et supérieurs des monastères cisterciens, de vingt-cinq ou trente provinces d'Europe.

Ces abbés s'étaient écartés depuis longtemps de la règle antique ; ils vivaient dans le relâchement ; le seul mot de réforme les effrayait, et ils n'avaient garde de ne pas approuver dans l'abbé de Cîteaux et ses adhérents leur propre conduite (1).

Ils alléguaient que s'étant rendus, par eux ou leurs députés, dans la célèbre abbaye de Cîteaux, leur commune mère, le 16 du mois de mai 1672, pour obéir au commandement qui leur en avait été fait par l'abbé, chef et supérieur général de tout l'Ordre, afin d'y tenir le Chapitre, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué depuis près de six siècles, ils avaient été extrêmement surpris et scandalisés du trouble qu'y avaient excité quelques abbés particuliers de France, au nombre de dix, qui, se couvrant du nom de Réformés, avaient prétendu partager également l'autorité du Chapitre général avec les autres abbés, ce qui menait ouvertement à un schisme.

Mais, ayant appris que cette affaire, qui était pour eux d'un intérêt majeur, allait être jugée par le roi de France, ils s'étaient crus obligés de représenter à Sa Majesté que cette nouveauté qu'on voulait introduire dans un ancien Ordre répandu dans toute la chrétienté, en ruinait toute l'économie, en détruisait toutes les bases fondamentales, et tendait à soustraire les membres à l'obéissance qu'ils devaient rendre et qu'ils avaient jusqu'à présent rendue à leur chef et général, l'abbé de Cîteaux, et à les éloigner de France. Ils ajoutaient qu'ils n'entreprendraient plus de longs et pénibles voyages pour venir à un Chapitre général, où ils ne pourraient pas se

(1) Nous avons retrouvé toutes ces pièces aux Archives de la Côte-d'Or et à la Biblioth. Impériale.

trouver avec honneur, puisque, si l'on accordait dix définiteurs aux Réformés français, le Chapitre n'en ayant que vingt, avec les quatre premiers Pères et l'abbé de Cîteaux à leur tête, il n'y aurait plus de place pour eux.

Cette déclaration fit impression sur l'esprit des commissaires, qui savaient combien le roi était jaloux de la gloire de la France, combien il désirait y attirer les étrangers. En vain on leur représenta que le Chapitre de Cîteaux était tombé, comme l'Ordre lui-même; que pour l'ordinaire, il n'y avait pas plus de huit ou dix abbés étrangers, et quelquefois encore moins; parce qu'à l'exception de l'Allemagne, il n'y avait plus, presque partout, que des congrégations particulières, qui se contentaient d'envoyer chacune un député; qu'ainsi la prétendue difficulté se détruisait d'elle-même, sans avoir besoin d'être combattue; on ne put néanmoins le leur persuader. Ils prétendaient toujours qu'il s'agissait de conserver à la France l'un de ses plus beaux titres de gloire, et c'était là comme une limite sacrée qu'ils ne croyaient pas devoir franchir.

## CHAPITRE VII

**L'abbé de Rancé fait une dernière tentative; démarche de l'abbé de Tamié; intervention du prince de Condé; opinion de Louis XIV dans cette affaire: arrêt rendu contre la Réforme; visite à Madame de la Vallière avant le départ de Paris (1675).**

L'abbé de Rancé était rentré dans son monastère vers le 24 février pour y passer le saint temps de carême. Un ordre pressant le rappela immédiatement après Pâques. Il fallut tout quitter, même le maréchal de Bellefonds qu'il laissa à la Trappe. Il vit bien que, l'attaque étant changée, il était nécessaire de changer les moyens de défense. Il possédait l'affaire à fond et

savait parfaitement que les droits des abbés étrangers n'étaient qu'un prétexte, et que, si l'abbé de Cîteaux était reconnu pour supérieur de la Réforme, il concéderait volontiers tout le reste. Ainsi il proposa, au nom des Réformés, de renoncer au privilège d'avoir dix définiteurs au Chapitre général, pourvu qu'on leur accordât les cinq articles suivants qu'il rédigea lui-même.

I. L'Étroite-Observance présentera deux de ses abbés au Chapitre de Cîteaux, qui choisira celui des deux qui lui plaira pour Visiteur et Vicaire général des monastères de la Réforme pendant trois ans, avec l'autorité de supérieur et le pouvoir de déléguer. Et s'il arrive que le Chapitre fasse difficulté de confirmer l'un de ceux qui lui seront présentés, les abbés réformés feront eux-mêmes le choix. Dans le cas où le Chapitre ne s'assemblerait pas, ce sera à M. de Cîteaux qu'on s'adressera pour avoir la confirmation dudit Visiteur et Vicaire général.

II. Les abbés réformés présenteront pareillement au Chapitre, ou, si le Chapitre n'avait pas lieu, aux premiers Pères, chacun dans sa filiation, les prieurs des monastères de la Réforme qui se trouvent en commende.

III. Les Réformés auront la liberté de s'assembler, une fois l'année, pour traiter ensemble de la nomination de leurs Visiteurs ou Vicaires généraux et des prieurs, ainsi que de la discipline et des moyens de la conserver.

IV. S'il arrivait qu'on appelât devant les premiers Pères des jugements qui auraient été rendus par les Visiteurs ou Vicaires généraux de la Réforme, lesdits premiers Pères ne pourraient juger de l'appel que conjointement avec les supérieurs des monastères réformés les plus rapprochés.

V. On ne pourrait prendre pour Vicaires généraux que des abbés de l'Étroite-Observance, si ce n'est qu'il ne s'en trouvât pas de capables (1).

(1) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 412.

Ces articles, ainsi rédigés, furent remis à l'abbé de Septfons, M. de Beaufort, qui s'offrit de les présenter à l'abbé de Cîteaux, et d'essayer de les lui faire adopter ; mais tous ses efforts furent inutiles. Il répondit qu'on voulait ruiner son autorité et celle du Chapitre général, et qu'il saurait bien maintenir l'une et l'autre. Les commissaires en jugèrent autrement : ils trouvèrent ces propositions si modérées et si raisonnables, qu'ils crurent ne devoir rien y changer ; ils les présentèrent au roi, en lui observant que c'était le seul moyen de réunir les deux Observances.

M. de Cîteaux était trop bien informé pour ne pas savoir ce qui se passait. Il s'agissait, à tout prix, de détourner le coup, et il tenait en réserve l'homme qu'il lui fallait dans ce péril suprême.

M. de la Forest de Somont, que nous avons laissé au collège des Bernardins, y avait continué ses études avec de grands succès. On le citait comme un des plus savants hellénistes, un des plus habiles hébraïsants qui fussent alors. Il avait aussi fait beaucoup de progrès dans l'étude des Saintes-Ecritures, des Pères de l'Eglise et de la théologie. M<sup>sr</sup> de Péréfixe lui avait donné l'ordre de prêtrise en 1667, et M. de Cîteaux la bénédiction abbatiale en 1671. Au Chapitre de 1672, il avait été nommé Définiteur et Visiteur des monastères cisterciens de la Savoie. Après avoir rempli cette mission, il était revenu en France pour se préparer à son doctorat, en 1674.

Les thèses qu'il soutint en cette occasion ne furent pas moins brillantes que celles de sa licence. Louis XIV lui fit offrir des lettres de naturalisation, pour qu'il pût remplir en France toutes les charges et toutes les fonctions de son Ordre. A l'âge de trente ans, il s'était fait, à Paris, plus encore par son mérite que par sa naissance, une très belle position ; il y jouissait d'un grand crédit. Il était particulièrement très bien venu du prince de Condé, et, à quelque heure du jour ou de la nuit qu'il voulût en avoir audience, les portes du palais lui étaient ouvertes. Il était dévoué à la Commune-Observance,

et très prévenu contre la Réforme et contre la Trappe qui lui avait pris son ami (1).

L'abbé de Cîteaux, qui était avec lui au collège des Bernardins, ayant appris ce qui se passait, courut en toute hâte frapper à sa porte, et lui dit avec émotion : « Tout est perdu !... L'arrêt que l'on va porter contre nous renverse tous nos desseins ; il faut trouver au plus tôt un moyen de l'empêcher. » On était à la veille du jugement ; il n'y avait pas un moment à hésiter. L'abbé de Tamié se rendit aussitôt à l'hôtel de Condé et se jeta aux pieds de M. le Prince. Il lui représenta, avec beaucoup d'adresse et de force, que la décision qu'on allait prendre faisait tort à tout le royaume, à la gloire du roi et à Cîteaux, en détruisant l'autorité d'un Chapitre général qui attirait en France des abbés de toutes les parties du monde. Il ajouta qu'aucun d'eux, à l'avenir, ne voudrait plus y venir, et qu'ils prenaient déjà des mesures pour se soustraire à la haute direction de la maison-mère, en se faisant nommer en cour de Rome des Vicaires généraux particuliers (2). Le prince goûta toutes ces raisons ; il était, d'ailleurs, gouverneur de la province de Bourgogne, et, conséquemment, le protecteur officiel de Cîteaux, et il se crut obligé d'aller sur l'heure en parler au roi.

Ces raisons, il faut bien le dire, n'avaient qu'une fausse apparence ; car, en réalité, l'occommodement proposé par l'abbé de Rancé sauvait tous les droits du Chapitre général et ne compromettait nullement ceux des abbés étrangers, qui auraient pu d'autant mieux trouver place dans le définitoire, que les Réformés de France consentaient à n'en plus faire partie. Mais les rois dédaignant presque toujours de descendre dans les détails ; pour réussir auprès d'eux, il suffit de flatter leur amour-propre, de mettre en avant leurs intérêts

(1) Dom Cornuty.— Nous avons consulté le *Manuscrit de Tamié*, p. 8 et suiv., que nous avons entre les mains, et l'*Histoire de la Réforme*, de Dom Gervaise ; et nous les avons rectifiés et complétés l'un par l'autre.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 413.

et leur gloire. On sait d'avance quelle devait être l'opinion personnelle de Louis XIV dans cette affaire.

Le roi voyait tout l'Ordre de Cîteaux dans l'abbé général ; or, l'abbé général était en France, et la France c'était lui, le roi. Il n'avait pas lu la *Charte de Charité*, ni les constitutions du premier Cîteaux ; il s'imaginait que les abbés de la Réforme voulaient se séparer de leur chef ; qu'ils attaquaient le principe d'autorité, et, dès lors, ils devaient avoir tort. Il s'en est expliqué lui-même (1) : « Je crus, écrit-il, devoir terminer ce qui regardait la Réforme de Cîteaux. C'était une œuvre que l'on avait commencée dès 1663, et qui avait été abandonnée et reprise plusieurs fois, mais en vain. Je résolus de m'en charger : je renvoyai l'affaire au Pape ; mais, à dire vrai, cela ne me délivra pas de beaucoup de peine..... Le Pape publia une bulle : les uns voulurent l'exécuter ponctuellement, en la forme où elle se trouvait, et les autres en demandaient une toute différente..... Les premiers, qui paraissaient plus sincères, avaient pour eux l'autorité de leur véritable chef ; les derniers, qui voulaient paraître plus zélés, mais qui peut-être n'étaient que plus factieux, avaient à leur tête quelques abbés particuliers, et, demandant une réforme plus austère, se promettaient apparemment de couvrir, sous un prétexte aussi spécieux, la cabale qu'ils avaient formée pour s'affranchir de la juridiction du général. Aussi, je me vis obligé de faire entièrement rapporter l'affaire en ma présence.

« Il arriva même que, par le grand nombre des raisons ou des recommandations que les parties avaient recherchées, mon conseil se trouva partagé en opinions, en sorte que je fus réduit à la nécessité de décider la chose par mon seul suffrage, ce qui m'arrivait rarement ; car quoique, dans le vrai, mes décisions n'eussent pas besoin d'être autorisées par le nombre, j'étais toujours bien aise de les régler par la pluralité des suffrages.

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 175 et 178, publiées en 1806.

« Mon jugement fut en faveur du général, en quoi je considérai qu'il était avantageux à l'Etat de conserver, sous l'obéissance de ce chef d'Ordre, tous les étrangers qui offraient de s'y ranger, aux conditions portées par le Bref ; et, qu'enfin, il était temps de ramener cette communauté religieuse sous l'autorité de son supérieur. En pareilles occasions, on doit tenir pour maxime d'établir toujours, autant qu'il se peut, l'autorité de ceux qui commandent contre ceux qui, par cabale ou par sédition, s'efforcent de se titrer de leur puissance (1). »

C'est ainsi qu'on avait réussi à présenter au roi, sous un faux point de vue, la grande question de la Réforme cistercienne. La seule chose importante pour lui, c'était de soutenir l'abbé général contre quelques abbés *factieux, cabaleurs*, et, par là, tout était sauvé. Cependant, il y avait à peine cinq ans que le Parlement de Bourgogne, après l'empoisonnement de l'abbé Petit, lui avait adressé les plaintes les plus graves sur l'état déplorable de la maison de Cîteaux et de plusieurs autres. Il aurait dû savoir qu'il ne s'agissait pas d'autorité et de juridiction, mais de réformation. Mais quand on a l'omnipotence, on aime à évoquer à soi toutes les affaires et à trancher toutes les questions sous son bon plaisir, sans se donner la peine de les étudier et de les approfondir. Sans doute, c'est bien plus tôt fait ; mais la justice demande bien moins à aller vite qu'à aller droit. Le roi autorisa le désordre, et en l'autorisant, il l'aggrava. Son œuvre ne fut qu'un replâtrage qui ne masquait pas même les ruines. Le temps marchera emportant les choses et l'emportant lui-même : son trône s'écroulera sous l'un de ses arrière-petits-fils, et l'ouragan révolutionnaire en mêlera, en confondra les débris avec ceux de Cîteaux.

Louis XIV ayant donné son mot d'ordre, dès le lendemain, 3 avril, les commissaires changèrent d'avis, et formulèrent

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 178.



un nouvel arrêt qui portait que les choses demettreraient sur le pied où Rome les avait mises par le dernier Bref (1), si ce n'est qu'il serait permis aux supérieurs de la Réforme de s'assembler, quand ils le jugeraient à propos, pour les affaires de leur Observance; mais que l'abbé de Cîteaux présiderait ces réunions, et que celui de la Trappe serait Vicaire général des provinces de Bretagne, Normandie, Anjou et autres provinces contiguës (2).

Ces faveurs dérisoires, offertes par les commissaires, ne trouvèrent pas de dupes. Aussi personne ne fut d'humeur à en profiter : ni l'abbé de la Trappe, de sa dignité de Vicaire général, ni les autres Pères, du pouvoir de s'assembler sous la présidence de leur adversaire le plus déclaré.

L'abbé de Rancé sachant par ses amis, à n'en pouvoir douter, que la Réforme allait être condamnée sans retour, ne crut pas devoir rester plus longtemps à Paris. Dans ces divers voyages, il n'y avait fait aucune visite aux gens du monde, mais il ne put se dispenser d'aller un jour dans deux maisons religieuses où on l'appela.

Bossuet et le maréchal de Bellefonds avaient réussi à arracher M<sup>me</sup> de La Vallière à un libertinage qui, pour être royal, n'en était que plus scandaleux et plus coupable. Elle venait d'entrer au noviciat des Carmélites. La pénitence égalait la faute : tout était grand alors. Mais plus la réparation était éclatante, plus on désirait vivement qu'elle durât. On avait soin de mettre la nouvelle pénitente en rapport avec les personnes les plus capables de la confirmer dans sa courageuse résolution. On lui dit que l'abbé de Rancé était à Paris, et qu'il lui serait permis de le voir et de l'entretenir. Elle témoigna combien elle en serait heureuse.

(1) Arrest du Conseil d'Etat du roy, Sa Majesté y estant, rendu contradictoirement contre les Réformés et autres abbés et religieux dudit Ordre. (Paris, Séb. Cramoisy, 1675; Archives de la Côte-d'Or, liasses des procédures.)

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 413.

L'abbé se rendit donc au grand monastère du faubourg Saint-Jacques. Il passa au parloir, et on lui amena celle qui était l'objet principal de sa visite. Il n'était pas possible, en ce moment, de mettre sous les yeux de cette autre Madeleine un plus grand exemple de pénitence. Il lui adressa une touchante exhortation. Elle l'entendit certainement avec plaisir, même après Bossuet. Quelles émotions ne dut-elle pas ressentir en elle-même, à la vue de ce pécheur qui avait déjà passé douze années dans des austérités et des macérations inouïes, et qui lui enseignait les voies par lesquelles on revient au Seigneur ! devant ce naufragé, comme elle, du monde et des plaisirs, qui, du rivage, venait lui tendre la main pour l'aider à se sauver de la mort ! Quelles impressions ne fit pas sur elle ce pauvre froc blanc de Saint-Bernard dont il était vêtu ! Quels traits de flamme, que de pareils discours soutenus d'une pareille vie ! De son côté, l'abbé de Rancé, tout accoutumé qu'il était à ces sortes de miracles par la bénédiction que Dieu avait donnée à sa Réforme, ne put voir sans admiration l'œuvre de la grâce dans M<sup>me</sup> de La Vallière. Voici ce qu'elle a dit elle-même de cette entrevue au maréchal de Bellefonds (1) :

« Je ne puis m'empêcher de vous faire part de la joie que j'ai eue de voir M. l'abbé de la Trappe, et de recevoir de lui des instructions telles qu'il les donne à ses novices..... Je voudrais bien en profiter comme eux ; mais les dispositions ne sont pas toutes égales, et il m'en faut plus qu'à un autre pour faire le bien. Cependant je suis toujours dans la confiance et la paix, et notre saint abbé m'a fort exhortée à y demeurer. Qu'il aime Dieu au prix de moi ! que cela me donne de confusion ! Ne devrais-je pas l'aimer seule plus que tout le

(1) Voir les *Lettres de Madame de La Vallière*, p. 27. C'était certainement le maréchal de Bellefonds qui avait ménagé cette entrevue ; au reste, Bossuet et M. de Troisville pouvaient bien ne pas y être étrangers. La date de la lettre de Madame de La Vallière n'a pas été reproduite exactement.

monde, en reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour moi ? Joignez vos leçons et vos prières à celles de nos saintes Mères et de M. l'abbé de la Trappe : peut-être que Dieu nous exaucera tous ; je le désire ardemment et je l'espère. Rien ne me fait peur : quelque étroit que soit le chemin, j'y passerai sans peine, pourvu que Dieu m'éclaire et me continue ses bontés. Le corps n'est rien, quand l'esprit est content (1). » Toute la vie monastique est comprise dans ces quelques mots. M<sup>me</sup> de La Vallière n'avait encore fait que quelques pas dans la rude voie du désert ; elle en mesurait déjà de l'œil toute l'étendue ; elle en entrevoyait les sommets.

L'abbé de Rancé n'était point étranger à cette pieuse maison qui abritait tant de repentirs, où une de ses tantes avait fait profession, et où l'archevêque de Tours, son oncle, avait reçu la consécration épiscopale en 1628. Il connaissait beaucoup la prieure ; c'était la Mère Agnès de Bellefonds, la tante du maréchal de ce nom, sainte femme dont Bossuet a dit : « Toutes les paroles qui sortaient de sa bouche étaient dictées par la charité, la douceur et la foi : la prudence était sa compagne et la sagesse sa sœur ; la joie du Saint-Esprit ne la quittait pas ; sa balance était toujours juste et ses jugements toujours droits. On ne s'égarait point en suivant ses conseils ; ils étaient précédés de ses exemples (2). »

La Mère Agnès ayant ensuite réuni presque toutes ses religieuses à la grille, l'abbé de Rancé les entretint de l'obligation de s'humilier et de faire pénitence : doctrine qui ne pouvait être que très familière à des filles de Sainte-Thérèse. On conçoit combien une parole si sainte et si éloquente dut les toucher et les remuer profondément (3).

(1) *Lettres de Madame de La Vallière, avec un abrégé de sa vie* (Paris et Liège, 1767), p. 27 et 28, lettre xvii<sup>e</sup>. (Biblioth. Impér.)

(2) Voir les *Lettres de Bossuet*. — Nous avons retrouvé deux lettres de l'abbé de Rancé à la Mère Agnès, à la Bibliothèque de Troyes. M. de Bausset (*Hist. de Bossuet*, p. 216) s'est trompé en disant que la Mère Agnès était la sœur du maréchal ; c'était sa tante. (Moréri, suppl., t. II, p. 706, Généalogie des Bellefonds ; — *Dict. de la nobl.*, t. VII, p. 208.)

(3) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 162.

Il voulut aller de là chez les Annonciades-Célestes, rue Cousture-Sainte-Catherine, où sa sœur Marie-Louise s'était retirée. Il leur parla avec le même feu et la même onction qu'aux Carmélites, et avec la même bénédiction. Elles lui demandèrent, comme une grande faveur, de vouloir bien les associer aux prières et aux bonnes œuvres de la Trappe. Cette association qu'il leur accorda, resserra encore entre les maisons et les cœurs les liens de la fraternité chrétienne et de la communion des saints (1).

---

## CHAPITRE VIII

**L'abbé de Rancé est très affligé du malheur de la Réforme; il écrit plusieurs lettres à ce sujet; il perd Dom Paul Hardy (1675).**

L'abbé de Rancé, cette fois, ne resta que quatre jours à Paris, le voici rentré dans sa solitude; de là, comme d'un promontoire élevé, il jette tristement ses regards sur cette mer orageuse qu'il vient de traverser si péniblement. Il aperçoit les deux grands écueils de sa navigation : Paris et Cîteaux. A cette heure, que de pensées tristes se croisent dans son âme ! que de douloureux retours sur lui-même et sur le passé ! que de désolantes perspectives sur l'avenir ! Dans les nombreuses lettres qu'il adresse de tous côtés, il exprime toujours les mêmes sentiments en d'autres termes.

Il s'ouvre d'abord à son évêque, M<sup>sr</sup> de Séez : « Je vous avoue, lui mande-t-il, que je suis revenu de Paris, résolu de n'y retourner jamais, confirmé dans tous les dégoûts que j'en avais déjà, dans une détermination constante de rompre tout

(1) Bibliothèque de Troyes, manuscrits, n° 2183.

commerce avec le monde, de me cacher pour toujours et pour toute sorte de personnes, à la réserve de trois ou quatre à la tête desquelles vous voulez bien que je vous mette par mon inclination comme par mon devoir. Je vais, s'il plaît à Dieu, exécuter à la lettre ces paroles d'un prophète : *Allez, mon peuple, rentrez dans le secret de vos maisons, fermez vos portes sur vous, et tenez-vous caché pour un moment, jusqu'à ce que la colère soit passée* (1). C'est-à-dire, Monseigneur, que je vais m'ensevelir tout vivant dans un sépulcre, et attendre dans le repos et le silence l'éternité de Dieu, qui s'approche.... »

Il écrivait dans le même sens et sur le même ton de désolation à M. de Beaufort, abbé de Septfons, aux évêques de Grenoble et de Tournai, au maréchal de Bellefonds et à la duchesse de Guise (2).

Dans toutes ces lettres, il se montre très peiné, mais chrétien et grand. Il est cruellement blessé, il sait d'où vient le coup, il connaît les hommes, mais leurs noms ne viennent jamais sous sa plume ; point de personnalités, point d'aigreur et de récrimination ; de la douleur et point de fiel.

Il avait assez de ce seul chagrin pour le moment ; mais une douleur appelle une autre douleur, et les glaives s'entrecroisent dans nos âmes. En rentrant à la Trappe, il avait appris que celui de tous ses religieux qu'il aimait peut-être le plus tendrement, Dom Paul Hardy, l'ancien théologal d'Aleth dont nous avons parlé, venait de mourir depuis seulement quelques heures. Aussitôt, il était allé prier et pleurer sur ce cadavre à peine refroidi (3). Il y avait environ cinq ans que ce prêtre était dans ce désert, et il avait passé tout

(1) Isaïe, ch. XXVI, v. 20.

(2) Gervaise, *Hist. de la Réf.*, p. 414 et 415. — *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 906.

(3) Voir la lettre au maréchal de Bellefonds du 10 avril 1675, dans la collection de M. de Bure.

ce temps dans le silence et le recueillement, dans la pensée et l'attente de la mort (1).

Vers le sixième mois de son noviciat, s'étant blessé à un doigt dans le travail des champs, il s'y forma une plaie où la gangrène se mit. La tumeur et l'inflammation s'accrurent au point qu'il fallut mander le chirurgien, qui ne put venir que le lendemain. Le Père abbé voulant connaître le fond des sentiments du malade dans ce moment critique, lui représenta qu'en attendant, le mal pourrait bien gagner le bras, et que peut-être dans les six heures, il se trouverait au jugement de Dieu. Il lui répondit en souriant, qu'il se soumettait dans une paix et une résignation entière à l'accomplissement de la volonté divine.

Le chirurgien étant arrivé, et proposant différents moyens au sujet de l'opération qu'il devait faire, le Père abbé dit à ce bon Frère que n'étant encore que novice, il lui était permis d'exprimer son avis. Il lui répartit avec un visage serein : « *Mon Père, ce n'est plus mon doigt, c'est le vôtre.* » On lui fit ensuite des incisions très douloureuses, qu'il souffrit sans dire un mot. Le jeudi de la semaine de la Passion, qui fut la veille de son décès, il eut encore le courage et la piété de se traîner à l'église pour y entendre la Messe, et pour y recevoir Jésus-Christ, quoiqu'il fût dans la dernière langueur et qu'on lui vît la mort sur le visage.

Au retour de l'église, il se jeta sur sa paille, tout absorbé en Dieu, dans un calme profond. Sur le soir, quoiqu'il ne lui fût rien arrivé d'extraordinaire, il demanda avec beaucoup d'instance qu'on lui récitât les prières des agonisants. Le Père prieur lui ayant dit : « *Mon frère, vous vous en allez donc!* » Il ne lui répondit qu'en levant les yeux au Ciel, en souriant et avec une sérénité qui se répandit sur son visage. Sur les cinq heures du matin, comme son extrême faiblesse fit

(1) *Relation de la vie et de la mort de D. Paul Hardy* (p. 3 des *Relations*, in-12, 1702.)

croire que le dernier moment était proche, on le mit sur la cendre et sur la paille, où, une demi-heure après, il rendit son âme à Dieu.

Quoique la solitude de l'abbé de Rancé fût devenue plus profonde, elle n'allait pas jusqu'à refuser ses conseils et ses encouragements aux religieux et aux religieuses qui voulaient revenir à la règle. Ce fut à peu près à cette époque qu'il s'occupa de Maubuisson. Cette abbaye avait été fondée, près de Pontoise, par la reine Blanche, qui voulut y prendre l'habit monastique et y mourir sous le cilice et sur la cendre. L'abbesse actuelle, voyant que son zèle n'était pas secondé par les directeurs ordinaires, s'adressa à l'abbé de Rancé pour avoir ses avis dans la grande œuvre de la régénération de sa maison, qu'elle rêvait depuis longtemps. Il l'encouragea par ses lettres, dont une que nous avons sous les yeux finissait ainsi : « Quand Dieu vous demandera compte des âmes qu'il a soumises à votre direction, il vous jugera sur votre règle, sur les exemples et les instructions des saints, et non pas sur les coutumes et les imaginations des hommes, qui nous parlent d'ordinaire selon leurs idées et sans connaissance de nos obligations ; et vous ne pouvez être déchargée au jugement de Jésus-Christ, que quand vous n'aurez rien oublié de ce qui dépend de votre vigilance, de votre application et de vos soins pour faire en sorte qu'on vive dans votre monastère dans une exacte observation de la règle que vous avez embrassée (1). »

Cette abbesse était Louise-Marie Hollandine, princesse palatine de Bavière, qui, après avoir abjuré l'hérésie à Anvers, en 1658, s'était réfugiée à Maubuisson, où elle avait fait ses vœux en 1660, et succédé, quatre ans plus tard, à Angélique d'Orléans. Les leçons et les exemples de l'abbé de Rancé ont exercé sur elle la plus salutaire influence. On la

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 181. — *Gall. christ.*, t. VII, p. 939.

vit renoncer à tous les insignes de sa dignité qui auraient pu lui inspirer de la vaine gloire, à sa croix pectorale, à sa crosse, aux robes traînantes. Elle quitta sa stalle, magnifique par ses sculptures et ses dorures, et y mit une statue de la sainte Vierge. La peinture fut la seule récréation qu'elle se permit. Elle fit plusieurs pieux tableaux pour sa maison et les paroisses du voisinage. Elle savait combien elle était redevable à la Trappe, et, pour lui donner un témoignage authentique et durable de sa reconnaissance, elle voulut peindre un saint Bernard en pied, qu'elle y envoya (1). Veuillez, disait-elle à l'abbé de Rancé, recevoir le portrait de celui que vous nous rappelez si bien. Pendant que vous imitez saint Bernard, nos prières sont pour demander à Dieu qu'il vous fasse vivre autant que saint Antoine pour la gloire et le bien de tout notre Ordre, qui a tant besoin de votre exemple (2).

---

## CHAPITRE IX

**Mort de six ou sept religieux de la Trappe en quelques mois ; rénovation des vœux (1675).**

L'abbé de Rancé naviguait sur une mer orageuse, portant dans sa barque fragile les destinées de l'Ordre de Cîteaux. A peine avait-il évité un écueil, qu'un autre se dressait aussitôt devant lui plus menaçant et plus dangereux. Ses ennemis ne lui laissaient ni paix ni trêve ; ils lui faisaient la guerre jusqu'à Rome. D'un autre côté, la mort avait frappé en six mois six ou sept de ses plus fervents religieux (3). Parmi ceux

(1) C'est celui que l'on voyait dans la chapelle consacrée à ce grand saint.

(2) Nous avons retrouvé des fragments de cette lettre dans la Vie manuscrite de l'abbé de Rancé à Carpentras.

(3) Fr. Benoît Deschamps, du diocèse de Rouen, mort le 20 août 1674 ;



qui étaient encore très dangereusement malades, se trouvait Dom Charles Denis, prêtre de l'Oratoire de Langres, que l'on craignait beaucoup de perdre, parce qu'il était de la plus grande édification pour toute la communauté. L'abbé de Rancé, qui savait que l'ennemi du salut profite de tout pour le mal, tremblait que ses frères ne fussent tentés d'attribuer ces morts si rapprochées, ces maladies si fréquentes, aux dures austérités qu'ils pratiquaient. Il les rassembla donc en Chapitre extraordinaire, et, sans entrer dans le détail de tout ce qui s'était passé au sujet de la Réforme, pour ne pas troubler leur paix, il se contenta de leur dire :

« Je ne puis vous céler, mes frères, que nous nous trouvons exposés à des tentations extrêmes, que les temps sont très fâcheux; que notre Observance est menacée d'un renversement général et que l'on doit tout appréhender de la part des hommes. »

Ce début était bien propre à effrayer; mais, après avoir suspendu la Réforme sur l'abîme, il indique pour elle un moyen de salut, le seul qui lui reste: c'est de mériter, par plus de ferveur et de régularité, que Dieu la protège, et alors, toutes les intrigues, toutes les machinations de ses ennemis seront impuissantes contre elle. « C'est ainsi, disait-il, que jamais la fermeté des saints n'a été plus constante, ni leur confiance plus vive, que lorsqu'ils voyaient moins de sujet d'espérer de la disposition des choses humaines, parce qu'ils savaient que tout était dans la main de Dieu; qu'il a formé ses conseils dans son éternité, indépendamment de ceux des hommes, et que ses desseins s'exé-

D. Jacques Puiperron, célestin, du diocèse de Lyon, mort le 15 décembre 1674;

Fr. Bernard Molac, diacre, du diocèse de Paris, mort le 25 janvier 1675;

D. Paul Hardy, théologal d'Aleth, mort le 5 avril 1675;

D. Benoît Pyseau, célestin, du diocèse d'Orléans, mort le 4 mai 1675;

Fr. Malachie de Tousseau, de Saint-Jean-de-Carel, diocèse du Mans, mort le 7 juin 1675.

cutent tous les jours, malgré leur conspiration et leur résistance. »

Il leur déclarait ensuite que la maison de la Trappe était, en particulier, exposée à un grand péril. Après leur avoir dit quelques mots de leurs frères qu'ils avaient perdus, et de l'état de faiblesse et d'épuisement auquel étaient réduits ceux qui survivaient, il ajouta qu'il n'y avait que deux partis à prendre : « ou faire des concessions à la chair, pour lui redonner de la force et de la vigueur aux dépens de l'esprit, et quitter ainsi, par une discrétion fausse et une infidélité réelle, les voies étroites et resserrées, pour en prendre de larges et de spacieuses ; ou bien, mettant de côté la prudence humaine, selon les exemples et les instructions des saints, s'appuyer sur Dieu seul, s'animer d'un nouveau zèle, se lier par de nouveaux engagements pour l'observation exacte de la règle. C'était, selon lui, ce dernier parti qu'il fallait prendre, dussent-ils tous tomber, les uns après les autres, dans l'arène, martyrs de leurs serments et de leurs devoirs (1).

Les religieux ayant protesté d'une voix unanime qu'ils n'avaient pas d'autres sentiments, il leur proposa de renouveler leurs vœux ; ce qu'ils accueillirent de grand cœur. Il leur fixa pour cette cérémonie le 26 juin, jour de sa profession et de son engagement dans l'Étroite-Observance. Alors à genoux devant le crucifix, en face des saints autels, environné de ses frères, il récita à haute voix la formule suivante, qu'ils répétèrent ensuite tous ensemble :

« Nous religieux de la Maison-Dieu, Notre-Dame de la Trappe, de l'Étroite-Observance de Cîteaux, étant uniquement occupés des pensées des choses éternelles, que le dépérissement de nos santés nous met incessamment devant les yeux, aussi bien que le nombre de nos frères que Dieu vient de retirer du monde et d'appeler à lui par une mort heureuse, nous voulant préparer à comparaître devant le tribunal de

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 913.

Jésus-Christ ; nous avons estimé que rien n'y pouvait contribuer davantage, que de renouveler les promesses que nous avons faites à Dieu, lorsque nous nous sommes consacrés à son service par les vœux de la Religion, et d'entrer pleinement dans cet esprit qui a régné d'une manière si sainte et si absolue dans le cœur de nos Pères. C'est dans ce sentiment que nous protestons, aujourd'hui, de garder notre sainte règle dans toute son étendue, avec toute l'exactitude qu'il nous sera possible ; d'observer jusqu'au dernier soupir toutes les pratiques qui se trouvent établies dans cette Maison, que nous reconnaissons conformes à l'esprit, aux statuts primitifs, aux instructions et aux exemples que nos saints instituteurs nous ont laissés ; et de résister, par toutes sortes de voies permises et légitimes, à tous ceux qui voudraient, sous quelque prétexte que ce pût être, y introduire les moindres relâchements, et altérer en quoi que ce soit la pénitence et la discipline : c'est dans cette disposition que nous promettons à Dieu d'attendre l'avènement de Jésus-Christ, et c'est par elle que nous espérons trouver miséricorde dans le jour de sa colère (1). »

C'était certainement un grand spectacle, que celui de l'abbé de Rancé environné de sa communauté épuisée d'austérités, décimée par la mort, et jurant avec elle de ne jamais se rendre aux mitigés, ni aux mitigations : voilà comment les sociétés se régénèrent et se sauvent ! Mais quelle force et quel courage surhumains ! Quelle leçon pour ce siècle et surtout pour le nôtre où le sensualisme a tout envahi : plus il monte, plus les âmes et les caractères se ravalent et s'affaissent. Il n'y aura bientôt plus d'autre divinité que la chair, divinité terrible qui a tué tous ses adorateurs.

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 164.

## CHAPITRE X

**Mort de Dom Charles Denis (1); on lit à Madame de la Vallière la relation de cette mort; l'abbé de Rancé veut se retirer dans une solitude plus profonde pour se préparer à mourir; il a le dessein de vendre sa bibliothèque (1675).**

Si ces morts assez rapprochées, dont il est fait mention dans l'acte du renouvellement des vœux, étaient préjudiciables au monastère, à ne les considérer que selon le sens humain, rien n'était plus consolant aux yeux de la foi, car elles avaient été toutes accompagnées de grandes bénédictions. Celle de Dom Charles Denis ne fut pas moins précieuse devant Dieu.

Il y avait plus de trois ans qu'il était malade de la poitrine, et dans les diverses périodes de cette maladie, tantôt il était travaillé d'une toux et d'une oppression violente, tantôt de la fièvre, quelquefois d'un crachement et d'un vomissement de sang; mais il ne rejaillissait jamais rien sur son âme des diverses agitations de son corps: la situation en était constante et invariable, et l'on eût dit, à le voir dans les maux qui lui arrivaient, qu'il les endurait dans une chair étrangère.

La veille de la Visitation, il témoigna au Père abbé, avec cette joie qui lui était ordinaire, que les forces lui manquaient tout à fait. Le Père abbé lui ayant pris le bras, et lui trouvant le pouls d'un homme qui n'aurait eu que peu d'heures à vivre, lui dit: « Mon frère, vous pourriez bien aller à Dieu sans nous et sans nous en rien dire. » Il lui répartit: « Mon Père, si je n'ai pas la consolation de mourir

(1) Dom Charles Denis, prêtre de l'Oratoire, du diocèse de Paris, profès le 14 juin 1672, mort le 20 juillet 1675. Il avait été attaché autrefois au séminaire de Langres.

entre vos bras, Jésus-Christ sera avec moi, je m'abandonne à lui et je lui remets dès à présent mon âme dans les mains. »

Le Père abbé donna ordre au religieux infirmier de préparer de la paille et de la cendre, afin qu'on ne fût point surpris. Lorsqu'il aperçut cette préparation, il s'écria avec un tressaillement de joie : « Mon Père, vous m'apportez les moyens d'aller au Ciel ! » A la vue de la robe dans laquelle il devait être enterré, il s'écria : « Voici l'habit de vie ! » Il sembla se ranimer sur la paille, et on fut obligé de le reporter sur son lit, après deux heures d'attente.

Le soir, le Père abbé ayant cru devoir l'exhorter à mettre toute sa confiance en Dieu, il répondit par des soupirs, des aspirations, des paroles enflammées qu'il adressait à Jésus-Christ, les yeux fixés sur un crucifix qui était devant lui. Il le pria de lui donner sa bénédiction. Après l'avoir reçue, il lui tendit les bras ; le Père abbé s'y jeta, et l'ayant embrassé, il lui dit : « Allez, mon frère, trouver Jésus-Christ, pour jouir avec lui de son éternité bienheureuse, et priez-le que nous nous y voyions un jour. » Il répondit seulement : « Ainsi soit-il ! »

Le lendemain, sa voix était si faible que l'on ne pouvait presque plus l'entendre. Le Père abbé lui dit : « Courage, mon frère, Jésus-Christ approche ! » Il lui répondit, levant les yeux et les mains au Ciel : « Je l'attends avec impatience ; j'ai grand besoin qu'il vienne et qu'il me fasse cette dernière miséricorde, car désormais un moment m'est une éternité. »

Le jour suivant, sur les cinq heures et demie, ceux qui avaient veillé la nuit près de sa couche, le voyant défaillir, crurent que l'instant de la mort était proche, et ils firent avertir le Père abbé, qui accourut aussitôt et le trouva assis sur sa chaise, la tête penchée et dans une prostration si entière qu'il ne lui restait plus qu'une étincelle de vie. Il lui prit la main, en lui disant : « Réjouissez-vous, mon frère,

voici le moment après lequel vous soupirez ! » Il leva la tête, et le regardant avec un visage riant, il lui demanda s'il n'était pas temps de le remettre sur la paille ; et comme il lui eut répondu que cela ne pressait pas encore, et qu'il pourrait y être trop longtemps, il ajouta : « Notre-Seigneur Jésus-Christ a été trois heures sur la Croix, il me laissera sur la paille tant qu'il lui plaira. »

Le Père abbé vit alors qu'il n'y avait point de temps à perdre, et fit aussitôt frapper la tablette des mourants dans les cloîtres pour assembler la communauté. Dès que le pauvre agonisant vit ses frères réunis autour de lui, ne pouvant plus leur parler, il les regarda d'un air plein de douceur et de sérénité, pour les remercier de leur charité. Il s'associa aux dernières prières avec une foi vive et une attention extrême, levant les yeux au Ciel de temps en temps, à certains endroits qui le touchaient davantage.

Lorsque les religieux se retirèrent, il leur fit un signe d'adieu, et les suivit du regard, toujours souriant, à son ordinaire. Il tourna ensuite la tête du côté du Père abbé, et lui tendit les bras, comme pour l'embrasser et lui parler. Le Père abbé, ayant approché son oreille de sa bouche, entendit assez distinctement ces mots : « Mon Père, je m'en vais à Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une plénitude de joie et de consolation ! » Il ne parla plus de ce moment.

Il conserva la connaissance encore plus d'une heure et demie. Enfin, après une agonie de près de deux heures, et quelques convulsions assez légères, il s'endormit dans une profonde paix (1). — Aimons Jésus-Christ comme ce saint cénobite, ayons foi et confiance en lui ; nous nous jetterons avec lui, sans rien craindre, dans le gouffre de la mort, sûrs de revivre, sûrs d'un immortel bonheur, *qui vivit et credit in me non morietur in æternum.*

(1) Liste des religieux de chœur et convers morts à la Trappe depuis le commencement de la Réforme, recueillie par les soins de M. le chevalier d'Espoy. — Dom Denis est le dixième sur cette liste.

L'abbé de Rancé écrivit une relation assez détaillée de la vie et de la mort de ce religieux (1). Il en adressa à ses amis quelques copies qui se multiplièrent, et que l'on fit circuler dans les cloîtres et dans le monde. Quelqu'un voulut bien se charger de la faire passer à M<sup>me</sup> de la Vallière : elle fut frappée d'un pareil exemple et communiqua ses impressions au maréchal de Bellefonds.

« Si vous avez lu, lui écrivait-elle le 1<sup>er</sup> septembre, la relation de la mort de notre Frère Dom Charles Denis, de la Trappe, je ne doute pas que vous n'en soyez véritablement touché. M. de Troisville l'a lue hier au parloir ; pour moi, je vous avoue que j'en suis pénétrée. Qu'il est heureux ! Il a mené une vie plus angélique qu'humaine, et il jouit pour jamais de cette gloire que Dieu promet à ceux qui lui sont fidèles. En vérité, je n'ai jamais rien lu ni entendu qui soit plus digne d'admiration.

« D'ordinaire, les vies austères et pleines de souffrances, quelque merveilleuses qu'elles nous paraissent, ne laissent pas de faire trembler la nature ; mais dans tout ce que j'entendis hier, il me semble qu'il y a une certaine onction si pleine de douceur et de tendresse, que bien loin d'être effrayé des rigueurs de la pénitence, on ne se sent que plus de zèle et d'ardeur à l'embrasser (2). »

M<sup>me</sup> de la Vallière avait bien saisi le côté caractéristique des pénitences de la Trappe : elles étaient rudes, mais non effrayantes ; au lieu de repousser, elles attiraient à elles ; on admirait et on aimait le pénitent. C'était bien toujours la croix avec ses aspérités, ses pointes déchirantes, mais Dieu savait les adoucir et les voiler.

Elle ajoutait : qu'on était moins étonné de voir tant de vertus dans un seul homme, que rempli d'admiration à la vue

(1) *Relation de la vie et de la mort de Charles Denis* (dans le vol. in-12 des *Relations*, p. 23 ; Paris, 1702).

(2) *Lettres de Madame de La Vallière*, p. 39 et 40. Liège et Paris, 1767. (Bibl. Imp.)

de cette plénitude de grâces dont le Seigneur l'avait comblé ; car on retrouvait dans ce saint religieux une austérité rigoureuse avec une délicatesse extrême , une humilité profonde avec une entière innocence, un amour ardent, tendre, doux, une paix inaltérable par toutes les souffrances et la longueur des souffrances. « En un mot, disait-elle en finissant, c'est l'opposé de ce que je suis, il n'y a que sur l'espérance où je crois me rapprocher un peu de lui. »

Ainsi, M<sup>me</sup> de la Vallière se rattache à la Trappe, comme tant d'autres. Elle a vu et entendu l'abbé de Rancé. L'ombre du Trappiste Charles Denis lui est apparue au fond de son cloître et lui a dit : « Courage ! ma chère sœur Louise de la Miséricorde, courage ! » Et un rayon est venu frapper ses yeux à travers ses larmes ; c'était le rayon de l'espérance, qui nous fait entrevoir le Ciel et ses couronnes.

On conçoit facilement que le spectacle si touchant, si émouvant de tant de saintes morts devaient produire les plus salutaires impressions sur ceux qui en étaient témoins. L'abbé de Rancé en profita plus que personne, car, de ce moment, il resserra encore ses voies, et voulut s'occuper plus particulièrement de ses fins dernières.

Il songea d'abord à la bibliothèque qu'il avait apportée à la Trappe. C'était celle d'un abbé mondain, homme de lettres. Elle contenait beaucoup de livres profanes qui pouvaient convenir à un Institut monastique destiné à l'étude ou à l'enseignement, aux Bénédictins, aux Oratoriens, aux Jésuites, mais non à des gens qui ne voulaient, comme les vieux cisterciens, d'autre école que celle des forêts, d'autres livres que le Psautier et la Croix. Il y avait des reliures du plus grand prix, des éditions très recherchées : on pourrait, avec une partie de l'argent qu'on en retirerait, acheter beaucoup de livres de piété et d'ouvrages ascétiques qui manquaient, et donner le reste, c'est-à-dire la plus grande part, aux pauvres (1).

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 165.



Ils étaient très nombreux dans ces années calamiteuses : l'abbé de Rancé, après s'être épuisé pour les soulager, ne savait plus à quelle source puiser. Ayant donc obtenu le consentement de sa communauté par un acte capitulaire en bonne forme, il écrivit à un de ses amis de Paris de l'aider à vendre ses livres. C'était M. Pinette, ancien trésorier général de Gaston d'Orléans, retiré à la maison de l'Institution de l'Oratoire. Mais ce projet de vente ne se réalisa point, les livres restèrent à la Trappe.

On sera peut-être tenté d'accuser l'abbé de Rancé d'outrer, d'exagérer les choses ; mais qu'on se rappelle ces saints évêques d'autrefois, qui ont vendu jusqu'aux vases sacrés pour acheter du pain à de malheureux affamés. Un solitaire avait distribué tout ce qu'il possédait, il ne lui restait plus que le livre des Evangiles, qu'il finit par donner, en disant : « Je donne ce livre, qui m'a appris à tout donner. »

Les pauvres se pressaient toujours à la porte de la Trappe ; mais comment les secourir ? Dans l'impuissance de mieux faire, l'abbé de Rancé imagina de se contenter, à dîner, d'un seul potage, et de réserver sa portion de légumes à un mendiant. Tous ses religieux voulurent l'imiter. Aux yeux de Dieu, cette aumône valait mieux que le prix de plusieurs bibliothèques.

Quoiqu'il eût refusé nettement les fonctions de Visiteur, qui lui avaient été conférées au dernier Chapitre, cependant, l'abbé de Cîteaux d'abord, et ensuite celui de Clairvaux, firent des instances pour qu'il acceptât et commençât le cours de ses visites ; mais il persista dans son refus. Il alléguait sa faible santé et surtout l'excès des maux auxquels il ne voyait plus aucun remède : il n'y avait plus qu'à se mettre à genoux et prier. « J'ai un extrême déplaisir, disait-il en finissant, de n'être pas en état de faire ce que vous m'ordonnez dans cette occasion, je souhaite avec passion qu'il s'en présente quelqu'une, où je puisse vous témoigner que je suis

à vous avec tout le respect et toute la soumission que je vous dois (1). »

Après cela, on a peine à concevoir comment on a osé l'accuser d'aimer la domination, de tout sacrifier à l'ambition et à l'éclat, et d'exiger de ses Frères une retraite qu'il ne pratiquait pas lui-même. En vain on ouvrait devant lui les cloîtres et le monde, en vain on cherchait à l'y attirer, en faisant briller à ses yeux les distinctions et les honneurs ; il répondait, comme ce solitaire d'Orient : « Je suis mort ici, laissez-moi reposer en paix dans mon tombeau ! »

---

## CHAPITRE XI

**Pèlerinage de l'abbé du Suel à la Trappe ; publication des Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe ; mort du Frère Augustin (1675).**

Tous les bruits calomnieux semés contre l'abbé de Rancé tombaient bientôt, destitués qu'ils étaient de toute apparence de vraisemblance ; on put enfin les asseoir sur un fondement spécieux, à l'occasion d'un livre lancé dans le public, où il était question de lui. Voici le fait :

Un ecclésiastique, aussi remarquable par sa piété que par sa science, l'abbé du Suel, docteur en théologie et curé de Châtres, dans le Hurepoix, vint passer quelques jours de récollection à la Trappe, avec une certaine velléité de s'y fixer.

Au fond de son presbytère, dans les ennuis et les tourments du ministère pastoral, il rêvait depuis longtemps au bonheur de voir et d'entretenir quelques instants l'abbé de Rancé, et de lui communiquer son désir de se retirer dans

(1) Cette lettre est citée tout entière dans les notes de Dom Couturier, abbé du Port-du-Salut, sur le livre VIII du *Manuscrit de Septfonds*.

un cloître. Toutefois, le jour de son arrivée, il ne put obtenir l'entrevue si vivement désirée ; il ne parla qu'au Père prier, chargé de recevoir les hôtes. Il se contenta d'assister aux offices de l'église. Il n'est pas possible de se figurer l'impatience extrême dans laquelle il fut jusqu'au lendemain, qu'on vint l'avertir dans sa chambre, à l'issue du dîner, qu'il allait être satisfait.

Il reçut cette nouvelle avec autant de joie que si un ange fût venu lui annoncer quelque grâce signalée de Dieu. Il se rendit aussitôt à la bibliothèque, où le saint réformateur l'attendait. Dès qu'il l'aperçut, il courut à lui avec un extraordinaire empressement pour lui embrasser les genoux, et pour le supplier de lui donner sa bénédiction ; mais lui, confus de le voir dans cette posture, le releva vite et le fit asseoir à côté de lui. « Mon Père, lui dit-il, la joie que j'ai de me voir auprès de vous est si grande et si sensible, que je ne puis, en nulle sorte, vous l'exprimer. Celle pareillement avec laquelle il me semble que vous me recevez, sans avoir le bien d'être connu de vous, me faisant estimer que ce ne peut être que Dieu qui vous l'inspire, m'ôte tout lieu de douter que ce ne soit lui qui m'ait conduit ici. Cela étant, je ne puis ne point espérer qu'il ne me fasse obtenir de vous ce qu'il me porte à vous venir demander (1). »

L'abbé de Rancé répondit par quelques paroles polies, mais sans entrer en matière. Il eût voulu s'en tenir à cette première entrevue, mais l'abbé du Suel le supplia, les larmes aux yeux, de ne pas lui refuser *le pain de son âme*, et de lui retracer, en peu de mots, les devoirs de la vie monastique vers laquelle il se sentait porté. On se retira, sans rien lui promettre.

Le lendemain, comme il sortait de l'église, après le dîner des religieux, pour retourner dans sa chambre, il fut agréablement surpris, en passant par le cloître, d'apercevoir l'abbé

(1) *Entretiens de l'abbé Jean et du prêtre Eusèbe* (1<sup>re</sup> entrevue), p. 16 et 17.

de Rancé, à la porte de la bibliothèque, qui lui témoignait, par un signe de civilité, qu'il pouvait aller le joindre. Alors commença le premier entretien sur le silence. L'abbé du Suel n'avait jamais entendu une parole aussi vive, aussi puissante, aussi entraînant. Le jour suivant, il ne manqua pas de se rendre à la bibliothèque pour y continuer l'entretien de la veille.

L'abbé du Suel, ravi, enchanté, était à peine sorti d'une entrevue, qu'il attendait avec impatience celle du lendemain. Les heures, les minutes s'envolaient trop lentes au gré de ses désirs. Il eut encore le bonheur de l'entendre sur un sujet qui était plus important à ses yeux que le silence, sur la pénitence monastique et, ensuite, sur la solitude. Rentré dans sa cellule à l'hôtellerie, il se hâtait, chaque fois, de recueillir ses souvenirs et de jeter ses notes sur le papier. Enfin, de retour dans son presbytère, il profita de ses premiers loisirs pour revoir ces matériaux épars. Il les réunit, les coordonna, et leur donna des développements si considérables, que ce fut véritablement son œuvre plutôt que celle de l'abbé de Rancé.

Il s'empressa d'envoyer ces entretiens, ainsi transformés, à plusieurs de ses amis, qui les communiquèrent à d'autres. On était à cette époque si curieux de productions nouvelles, et surtout si avide de connaître tout ce qui se rattachait à la Trappe, que le manuscrit fut lu de beaucoup de personnes en quelques semaines. On pressa l'auteur de le faire imprimer. Il se trouva très embarrassé : il avait donné à l'abbé de Rancé l'assurance la plus positive que tout ce qui avait été dit entre eux resterait secret ; mais la gloire qu'il se promettait de cette publication, le vif désir qu'il avait de défendre le saint homme, ainsi que les pratiques de sa maison, lui firent oublier ses promesses, et, sans lui demander une permission qu'il savait bien ne pas devoir obtenir, sans même l'avertir, il fit paraître son ouvrage sous ce titre : *Entretiens de l'abbé*

*Jean et du prêtre Eusèbe* (1), avec les approbations les plus élogieuses.

Il est certain que l'abbé Du Suel a écrit ces pages avec beaucoup d'imagination, de feu, nous dirions presque d'enthousiasme. Son style est, en général, très orné ; il a de l'éclat et de la pompe ; la doctrine en est pure et élevée ; il y a des passages qui rappellent le faire des grands maîtres de ce siècle. Ce livre, malgré quelques redites et quelques longueurs, des discours de parade et de fantaisie, était vraiment original et de nature à piquer vivement la curiosité publique. Il y en eut deux éditions en quelques années.

L'abbé de Rancé n'y était pas nommé, mais tout le monde le reconnut dans *l'abbé Jean*. Quoiqu'il fût entièrement étranger soit à la composition, soit à la publication de l'ouvrage, on le lui attribua dans le monde. L'abbé Favier le lui manda, et il répondit le 3 octobre : « Pour ce qui regarde les *Entretiens de l'abbé Jean avec le prêtre Eusèbe*, je n'y ai nulle part que celle que m'y ont pu donner quatre ou cinq conversations, que je fus obligé d'avoir avec l'auteur de cet ouvrage, lequel me vint voir dans le dessein d'être religieux, sans quoi je ne l'aurais pas entretenu (2). Je ne saurais vous dire ce que c'est que son livre, car je n'en ai lu qu'une vingtaine de feuillets, un de nos amis me l'ayant prêté lorsque je fus à Paris, et il n'est pas même dans notre monastère. Cependant il a été reçu avec approbation ; on en a loué les sentiments et les maximes, et beaucoup de gens d'esprit, d'érudition et de piété ont jugé qu'il était très utile, et que, si l'on avait retranché quelques expressions un peu trop fortes, et quelques discours qui paraissent de purs effets de l'imagination, il y a peu de choses que l'on y pût reprendre avec fondement.

(1) Par M. François du Suel, prêtre, docteur en théologie et curé de Châtres (Lyon, Anisson, 1675 et 1684). — Nous avons l'exemplaire du Port-du-Salut, de 1684 (livre assez rare).

(2) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 54.

« Il est certain que l'auteur a eu dessein de parler de moi sous le nom de l'abbé Jean ; et lorsqu'on m'en donna l'avis, je fis ce qui me fut possible pour empêcher la publication de son livre. Voilà, Monsieur, tout ce que j'en sais. Il y a quatre lettres, que j'y ai lues, qui sont véritablement de moi. Je ne vous puis assez dire la peine que j'ai de voir que le monde se met dans la tête de me faire parler, quoique je fasse profession de me taire, et que l'on m'impute des imaginations. On écrit de moi, on écrit contre moi ; mais, après tout, il faut sur cela étouffer ses peines, et souffrir en patience la liberté que le monde se donne de dire ce qui lui plaît. »

Cependant, les ennemis de l'abbé de Rancé propageaient de plus en plus le bruit qu'il était le véritable auteur des *Entretiens* ; qu'il ne les avait publiés sous le nom d'un autre, que pour éviter le ridicule de s'encenser lui-même, et afin de donner au monde, par une manœuvre habile, la plus haute idée de sa sainteté prétendue.

L'abbé Du Suel, au milieu des félicitations qui lui venaient de toute part, eut le regret d'apprendre que ces bruits mensongers étaient accueillis par beaucoup de gens, et qu'ils avaient produit sur l'abbé de Rancé la plus douloureuse impression. Il lui écrivit donc pour lui exprimer son repentir, et lui demander ce qu'il devait faire dans cette circonstance.

« Il est vrai, Monsieur, lui répondit-il, je ne vous le célébrerai point, que la publication de vos *Entretiens* me cause une peine très rude, et que, si vous eussiez pris pour cela mes avis, vous en eussiez retranché tout ce qui pouvait faire croire que j'y avais part, ou que j'en étais le principal auteur. Cependant, je puis vous assurer que la peine que j'en ai eue, n'a point été jusqu'à votre personne, étant persuadé comme j'étais de la sainteté de vos intentions, de la bonté de votre cœur et de l'amitié que vous avez pour moi. »

A son voyage à la Trappe, vers 1671, l'abbé Du Suel avait demandé à y être admis, et on lui avait conseillé de continuer

son ministère sacré dans le monde. L'année suivante, en composant son ouvrage, ses pensées et ses souvenirs le reportèrent naturellement vers la sainte solitude dont il redisait les merveilles, et il s'y sentit attiré davantage. Il témoigna donc encore le désir de s'y retirer, mais toujours en vain. Cependant, l'admission d'un ecclésiastique aussi estimable et aussi distingué, aurait fait le plus grand honneur au monastère ; toutefois, peut-être à cause de cela même, croyait-on devoir se montrer plus difficile et plus sévère.

L'abbé de Rancé, en général, n'admettait pas facilement les curés ; au lieu de les attirer, il les effrayait. Un jour, il posait à l'un d'eux ces conditions terribles : « Enfin, si vous êtes dans une volonté sincère d'embrasser la vie la plus vile, la plus abjecte, la plus méprisante qui soit dans l'Église de Dieu ; si vous êtes résolu d'ensevelir et votre personne, et tout ce que Dieu vous a pu donner de qualités pour les emplois du monde, dans un oubli et dans un silence éternels ; si vous êtes décidé à exercer contre vous cette sainte haine si commandée dans l'Écriture, à tous ceux qui veulent suivre les règles et les maximes de Jésus-Christ ; si vous voulez vous consacrer entièrement à son service, et mourir à toutes choses pour ne plus vivre que pour lui, venez ! »

Avouons-le, il y avait là de quoi faire réfléchir ! C'était déchirer tous les voiles ; c'était découvrir à nu tout le sombre et douloureux mystère du cloître, sans pitié pour la nature faible et tremblante. Si donc, au lieu de se jeter dans le gouffre, tête baissée et les yeux fermés, le postulant paraissait hésiter et demandait quelques délais, aussitôt on lui signifiait qu'il n'était pas appelé, et c'était fini.

## CHAPITRE XII

On parle des personnes que l'abbé de Rancé avait vues à Paris; premières accusations de jansénisme; visite régulière de la Trappe; un Cordelier y meurt subitement (1675-1676).

L'œuvre de la Trappe apparaissait alors ce qu'elle était réellement, c'est-à-dire la plus sainte et la plus merveilleuse de ce siècle. Les yeux étaient fixés sur elle. On ne parlait qu'avec éloge, et même avec admiration, de l'abbé de Rancé, qui en était l'auteur. On le citait comme un des plus parfaits modèles de l'état monastique; on recueillait ses paroles avec respect, son nom seul était une autorité. Ce fut alors que les partis commencèrent à le revendiquer. Cependant il n'appartenait à personne, et, après Dieu, il ne relevait que de lui-même. Il ressemblait à ces pics des Alpes qui sont isolés par leur élévation même.

Nous l'avons vu entrer à l'Oratoire, y purifier sa conscience et ensuite gravir plus haut. Nous l'avons vu à Port-Royal; mais les conseils et la direction de d'Andilly ne lui suffisent bientôt plus; une voix mystérieuse l'appelle dans des régions supérieures. Il a entrepris un long voyage pour consulter trois évêques, les plus saints, les plus austères de ce temps. Que lui ont-ils conseillé? des demi-mesures, des moyens termes. L'évêque de Comminges, il est vrai, finit par lui parler vaguement de l'état monastique, mais tel qu'il le comprenait et tel qu'il existait alors, avec tous ses tempéraments et toutes ses mitigations; et ce n'était point à cela que Dieu le destinait.

M. Sainte-Beuve, le spirituel et savant auteur de *Port-Royal*, aurait été certainement heureux de pouvoir y faire entrer l'abbé de Rancé, et de le placer à la suite de Saint-Cyran et de Le Maistre, à côté de Sacy et de Tillemont, don-



nant la main à Arnauld et à Nicole ; mais il avoue franchement qu'il n'aurait pu le faire sans blesser la vérité et la justice. Selon lui, l'abbé de Rancé est un homme à part dans son siècle ; il n'emprunte rien ou presque rien à ses contemporains. « Sa conversion (1), dit-il, ne saurait être attribuée à personne, ni la première, ni la seconde conversion ; ni le coup de la grâce qui le jeta d'abord à Véretz, ni le second coup qui l'en fit sortir, après cinq ans, pour le pousser dans les hauts sentiers de la perfection monastique. Quand tous lui conseillaient plus de modération et de lenteur, il obéit à un mouvement irrésistible et passe outre. Si le signe de la grâce pure est quelque part évident, c'est en lui ; sur ce front l'éclair seul a parlé par ses marques. Sa réforme ne se modela sur aucune autre du siècle, elle fut œuvre originale. Port-Royal (c'est-à-dire le jansénisme) n'a que faire là pour en rien revendiquer.

« Et remarquez bien, ajoute-t-il, qu'il n'en revendiqua jamais rien, que jamais l'abbé de Rancé ne se considéra comme engagé ni lié le moins du monde avec ces Messieurs (je parle des chefs et des vrais témoins), et que jamais eux-mêmes ne le considérèrent comme ayant eu des relations de parti et de doctrine singulière avec eux. »

Seulement, ils auraient voulu qu'en souvenir des liaisons d'amitié personnelle, de politesse et de circonstance qu'ils avaient eues autrefois ensemble, il leur eût donné, au besoin, dans les moments critiques, des marques publiques de sympathie, de bienveillance et d'estime, ou, au moins, que par son silence il eût laissé croire qu'il ne leur était pas opposé. C'est ce qu'il ne fit pas : de là des haines, des vengeances, des récriminations sans fin.

D'un autre côté, les casuistes relâchés, si faciles en morale, si coulants en fait de pénitence, si accommodants pour les habituels de toute sorte, se voyant jugés et condamnés,

(1) *Port-Royal*, t. III, l. IV, p. 541.

à la face du monde et de l'Église, par la Trappe, où les coupables ne se réconciliaient avec Dieu qu'au moyen d'expiations prodigieuses, comme dans les premiers siècles du christianisme, s'efforcèrent, pour ôter toute autorité, tout prestige à un pareil exemple, de faire passer l'abbé de Rancé pour janséniste, et son monastère pour une école de jansénisme.

Les moines dérégés, soit par jalousie, soit par rancune, se joignirent tantôt aux uns et tantôt aux autres. De là, on le comprend, avec les misères humaines, des manœuvres indignes, des calomnies, des délations, enfin, la guerre la plus acharnée et la plus déloyale. Voilà l'explication de ce que nous allons raconter et d'une foule d'autres choses que nous raconterons plus tard.

Dans les derniers voyages que l'abbé de Rancé avait faits à Paris, il était descendu, selon son habitude, à l'Institution de l'Oratoire. Les personnages les plus distingués s'étaient empressés de lui faire visite ; il s'y mêla sans doute quelques jansénistes. Leurs adversaires qui étaient sans cesse aux aguets pour épier leurs démarches, publièrent aussitôt que l'abbé de Rancé n'avait été entouré que de jansénistes, durant tout le temps de son séjour dans la capitale, et qu'il était pour eux un centre de ralliement. On essaya, dès lors, de l'accuser ouvertement d'être de ce parti. Ces bruits prirent assez de consistance pour que ses amis en fussent alarmés. L'abbé Favier fut un des premiers à l'en avertir, et il lui répondit :

« Ceux qui vous ont dit que je n'avais vu que des jansénistes à Paris ne vous ont pas dit vrai ; je n'y ai fait aucune visite, et quoique j'aie fait ce que j'ai pu pour éviter qu'on ne m'en rendît, j'y ai été vu de toutes sortes de personnes, et même de celles qui tiennent les premiers rangs dans le royaume, comme M<sup>lle</sup> votre Maîtresse (1), M<sup>me</sup> de Guise,

(1) Il était aumônier de M<sup>lle</sup> de Montpensier.

M<sup>me</sup> de Longueville et quantité d'autres, M. le cardinal de Retz, le cardinal de Bouillon, M. le premier président et un grand nombre de gens très qualifiés. Je vous fais ce détail-là pour vous montrer quelle est l'injustice du monde ; et véritablement la foule fut si grande à l'Institution où j'étais logé, que cela causa de l'envie. Je m'en aperçus ; mais il ne dépendait pas de moi de l'empêcher, quoique je fisse toute chose pour ôter les occasions.

« Il faut bénir Dieu de tout, et se consoler lorsque les hommes nous jugent, puisqu'il y a un tribunal supérieur qui reverra leurs jugements, et nous rendra la justice qu'ils nous ont refusée. Je vous dis cela seulement par rapport aux mauvais bruits qu'on fait courir contre nous. Nous en dirons davantage sur cette matière, si nous avons la joie de vous voir ce printemps (1). »

La disgrâce du maréchal de Bellefonds durait toujours, mais il la supportait en vrai chrétien, soutenu d'un côté par la grande parole de Bossuet, et de l'autre par les grands exemples de l'abbé de Rancé. Il était déjà venu à la Trappe deux ou trois fois y faire des retraites de cinq ou six jours. Il y arriva encore vers le 15 novembre de cette année, mais il n'y resta que le temps nécessaire pour ouvrir son cœur à celui qui dirigeait sa conscience, et il repartit le lendemain. Nous avons déjà dit que la Mère Agnès, prieure des Carmélites de Paris, était sa tante, et qu'il en était tendrement aimé. L'abbé de Rancé écrivit alors à cette pieuse religieuse pour lui parler de cette visite. Il ajoutait en finissant sa lettre :

« Il faut que je vous dise une régularité de nos Pères que nous avons reprise depuis peu. Nous avons fait vitrer nos cloîtres, et tous nos religieux y font leurs lectures le long des jours, comme on les y faisait il y a cinq cents ans. Les cellules ne servent que pour la nuit ; de sorte que les hôtes n'entrent plus dans les cloîtres. Cela augmente tellement notre

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 56.

solitude, qu'il se peut dire qu'on n'y peut rien ajouter davantage (1). »

L'usage des lectures communes est très ancien dans les monastères : les *Conférences* de Cassien en font mention ; la règle de Saint-Benoît les ordonne (2); les premiers règlements de Cîteaux désignent pour cet exercice une portion du cloître, appelée pour cette raison *le cloître de la lecture*.

L'abbé de Rancé appropria à cette destination nouvelle celui de la Trappe ; il y fit placer des tables, des écritoires, des pupitres, des armoires où étaient gardés les livres communs. Les hôtes l'avaient traversé jusque là pour se rendre à l'église ; il leur ferma ce passage et il leur en ouvrit un autre du côté de la nef. Il n'omit rien de tout ce qui pouvait faire de ce lieu un séjour de recueillement et de paix, et, selon l'expression des premiers cisterciens, une sorte de *tabernacle* consacré à la méditation et au silence, où l'on écoute le Seigneur, qui parle par ses Écritures et les livres de ses saints (3).

On observa pour la première fois ce point important de régularité le jour de la fête de la Toussaint, sur les deux heures après midi (4). L'abbé et ses religieux n'eurent qu'à louer Dieu d'avoir repris une pratique si sainte et si utile. On voyait les supérieurs et les inférieurs, des vieillards de soixante-dix et de quatre-vingts ans, s'y rendre comme les plus jeunes, et s'y tenir, nonobstant leurs infirmités, avec une modestie angélique. Ils s'y comportaient tous avec tant d'édification *que chacun trouvait dans la contenance de son frère la règle et le modèle de la sienne* (5).

(1) Bibliothèque de Troyes, manuscrits, n° 2183.

(2) « Certis horis occupari debent fratres in lectione divina... Sedeant omnes in unum, et legat unus Collationes vel Vitas Patrum, aut certe aliquid quod ædificet audientes. » (*Reg. S. Bened.*, cap. 42 et 48.)

(3) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 87.

(4) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*. t. I, p. 167.

(5) *Règl. de la Trappe*, t. I, p. 87.

Peu de temps après, Dom Hervé du Tertre, abbé de Prières, qui, sur le refus de l'abbé de Rancé, avait accepté les fonctions de Visiteur, se rendit à la Trappe pour en faire la visite. Il y vint l'esprit préoccupé des préjugés qu'on lui avait inspirés contre cette maison : la Providence le permettait ainsi, afin que, forcé de céder à l'évidence par tout ce qu'il verrait de ses propres yeux, son témoignage fût d'autant moins suspect. On lui avait dit dans le monde que les moines de la Trappe ne manqueraient pas de l'assaillir de réclamations et de plaintes, et de lui répéter sur tous les tons que leur abbé était un homme dur et hautain, sans ménagement et sans compassion, qui les traitait comme des esclaves, les accablant de pénitences et de mortifications au-dessus de leurs forces. Déjà il pensait sérieusement aux moyens de mettre un terme à leur détresse, en adoucissant cette discipline excessive à laquelle on les tenait, disait-on, assujettis malgré eux.

Mais dans le scrutin secret (comme il se pratique dans les visites régulières), il les vit tous, sans en excepter un seul, unis ensemble et avec leur supérieur par les liens de la charité la plus tendre et la plus respectueuse. Bien loin de se plaindre de sa dureté, ils ne pouvaient assez se louer de sa bonté, de sa douceur, de son application continuelle à tous leurs besoins. Pour ce qui était de l'austérité de leur vie, au lieu de la regarder comme un joug intolérable, ils se plaignaient qu'elle n'était pas encore assez grande, et qu'elle n'avait nulle proportion avec la gravité et la multitude de leurs péchés.

On ne peut imaginer quelle fut sa surprise. Ne pouvant en croire ses yeux et ses oreilles, il aima mieux se persuader que, tremblant sous l'autorité despotique de leur abbé, la frayeur leur fermait la bouche, et qu'ils n'osaient dire leur pensée. Alors, il les encouragea à ne lui rien cacher, et n'omit rien non plus pour gagner leur confiance. Mais, eux, de protester de nouveau, et en termes encore plus énergiques, de leur amour et de leur vénération pour leur cher abbé, et du

bonheur qu'ils avaient de vivre sous sa direction. Ses préjugés tombèrent devant une pareille manifestation et devant cet air de paix, de contentement et de joie sainte qu'ils portaient sur leurs visages, et qui était l'expression des sentiments de leurs cœurs.

Il dressa donc sa carte de visite dans les termes les plus flatteurs et les plus élogieux :

« En notre qualité de Visiteur des monastères de l'Étroite-Observance dans les provinces de Bretagne, Normandie et autres adjacentes, disait-il, nous étant transporté au dévot couvent de la Trappe, Nous y avons trouvé le Révérend Père en Dieu Dom Jean-Armand, abbé titulaire, et avec lui trente-trois religieux de chœur, savoir : seize prêtres, onze clercs et six novices, avec douze frères convers, faisant ensemble le nombre de quarante-six, lesquels Nous ont appris être venus pour la plupart de différentes provinces, comme celles d'Anjou, Bretagne, Normandie, Poitou, Bourgogne et autres, dont quelques-uns étaient écoliers étudiants en divers collèges, d'autres cavaliers, d'autres soldats, d'autres clercs, d'autres prêtres séculiers et réguliers, d'autres docteurs en théologie, d'autres religieux de divers Ordres, comme de celui des Chanoines réguliers et des Ermites de Saint-Augustin, des Bénédictins, même de la Congrégation de Saint-Maur, des Célestins, des Cordeliers, du Val-des-Choux, et du nôtre même, tant de la Commune que de l'Étroite-Observance, et d'autres de diverses conditions et professions, et d'âges fort différents.

« Malgré cette grande différence de pays et de conditions, Nous les avons trouvés si unis ensemble par le lien de la charité fraternelle, si uniformes en toutes choses, si également portés à leurs devoirs, et si universellement zélés pour l'observance régulière, et jouissant ensemble d'une si profonde paix, que pendant trois jours entiers, employés à notre scrutin régulier, Nous n'avons reçu aucune plainte des supérieurs contre les inférieurs, ni des inférieurs contre les supé-

rieurs, ni des inférieurs les uns contre les autres, et n'y avons aperçu ni remarqué, non seulement aucun mécontentement, murmure, division, aliénation, partialité, aversion ou dégoût les uns des autres, mais pas même la moindre apparence ou ombre de tout cela, dont ils ont un très pressant et indispensable sujet de remercier continuellement Dieu avec Nous.

« Et ainsi, tout bien considéré, Nous n'avons pas jugé à propos ni nécessaire de leur faire aucune ordonnance ni règlement, mais seulement de les exhorter, comme Nous faisons, de travailler toujours à s'avancer dans la perfection par l'exercice de la pénitence, qu'ils ont embrassée; et, afin qu'ils puissent toujours demeurer fermes et inébranlables dans la profonde union et concorde dont Dieu les a jusqu'ici favorisés, Nous les conjurons, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qui les a ainsi daigné visiter par des grâces si extraordinaires, de persévérer de leur part dans l'amour et la pratique des moyens que sa divine bonté leur a fait embrasser (1). »

C'était la première fois que l'abbé de Rancé voyait son œuvre revêtue de l'approbation de ses supérieurs, après avoir été si longtemps en butte à leurs préventions et quelquefois à leur malveillance. Dieu avait enfin voulu lui ménager cette consolation, qui ranima un peu son courage et ses espérances, et il crut devoir s'en tenir plus que jamais à ce qu'il avait établi.

Il reçut alors la visite de l'évêque de Pamiers, M<sup>sr</sup> de Caullet, l'un des trois évêques qu'il était allé consulter. C'était un disgrâcié, comme le maréchal de Bellefonds, qui venait chercher du courage et des consolations au désert. Louis XIV, en 1673, ayant donné un édit qui étendait la Régale à tout son royaume, ce prélat avait refusé de s'y soumettre, comme

(1) Toute cette carte de visite est intégralement reproduite dans les notes du cahier VII du *Manuscrit de Septfons*, p. 955, 956, 957.

étant contraire aux droits de l'Eglise, et le roi en était venu aux menaces et aux mesures violentes. Il était accompagné de M. des Lions, docteur de Sorbonne et doyen de Senlis. L'un et l'autre étaient assez favorables au jansénisme.

La secte se couvrait encore de la paix de Clément IX. L'abbé de Rancé se crut obligé de leur ouvrir les portes de sa maison, et surtout de rendre à M<sup>sr</sup> de Pamiers l'accueil qu'il en avait reçu, il y avait quatorze ans. Ces Messieurs, tout en admirant sa communauté monastique, se permirent de lui faire observer qu'il devrait peut-être en adoucir le régime, spécialement en ce qui concernait le travail des mains et la nourriture, à quoi il ne répondit que par un sourire négatif. Mais, comme M. des Lions insistait, « Il est vrai, lui dit-il, que l'espèce de pain dont vous me parliez tantôt, était fort en usage autrefois parmi les moines et surtout parmi les Chartreux, mais je ne changerai jamais notre manière de vivre à la Trappe, puisque nous faisons profession d'imiter les saints qui l'ont observée avant nous (1). »

Cette réponse édifia beaucoup les deux visiteurs, et l'évêque de Pamiers répéta souvent que son plus grand désir aurait été qu'il lui fût permis de passer le reste de sa vie dans cette sainte solitude. Le séjour qu'il y fit, les exemples touchants dont il y fut témoin, lui laissèrent un souvenir et des impressions ineffaçables. Ce fut un des plus grands caractères de ce siècle, et nous dirions un des plus beaux, s'il ne s'y trouvait mêlé une pointe d'opiniâtreté janséniste. Au sujet de la Régale, on fit saisir son temporel pour trois ans sans pouvoir l'ébranler. L'arrêt fut exécuté avec sévérité, et il fut réduit à vivre de ce qu'on voulait bien lui donner. Un de ses amis, M. le Pelletier des Touches, lui ayant envoyé une somme d'argent, on conseilla au roi de lancer une lettre de cachet. *Non*, répondit Louis XIV, *il ne sera pas dit que, sous mon règne, quelqu'un ait été puni pour avoir fait l'aumône* (2) !

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 166.

(2) De Regalia cum rege, et quidem nimia asperitate, diu litigavit,



M. des Lions, de retour à Paris, voulut justifier les austères pratiques dont il avait été édifié ; il fit imprimer une longue lettre apologétique qui fut bien accueillie du public et qui amena de nouveaux visiteurs à la Trappe (1). Parmi eux nous signalerons surtout le marquis de Saint-Pierre qui y passa toute la semaine sainte de cette année, et laissa l'abbé de Rancé rempli d'estime de sa personne, et édifié de sa sagesse et de sa vertu (2).

Un Cordelier, désirant s'assurer par lui-même de la vérité des faits qu'on publiait sur cette abbaye, y vint, après avoir prêché, durant le Carême, dans quelques paroisses voisines, et entre autres à la Ferté-Vidame, où était située la propriété de M. le duc de Saint-Simon, distante d'environ cinq lieues. Dès le lendemain de son arrivée, dans un long entretien qu'il eut avec l'abbé, il lui confia la ferme résolution où il était d'entrer à la Trappe, pour y vivre plus parfaitement que dans son Ordre ; puis il ajouta qu'étant encore jeune et robuste (il n'avait que trente ans), il n'y pensait pas pour le moment, et qu'il ajournait l'exécution de son dessein à quelques années plus tard. Sur quoi l'abbé de Rancé se leva avec émotion, l'œil en feu, et, comme si son regard eût plongé dans l'avenir, il lui répondit : « Êtes-vous assuré de ces années que vous vous promettez ? Ne vous défiez-vous pas de l'inconstance d'une volonté toujours rebelle quand il s'agit du bien ? Avez-vous quelque certitude que la grâce qui vous presse maintenant vous sera alors encore accordée ? Et si l'une de ces trois choses vous manque, que deviendra votre projet ? Qu'en sera-t-il de votre salut ? Est-il permis de risquer, pour des motifs si incertains, votre bonheur ou votre malheur éternel ? » Il le sollicita vivement de ne pas différer

præsertim ad annos 1679 et 1680, defunctus 7 augusti 1680 (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 177, 178).

(1) Nous n'en avons retrouvé que des fragments manuscrits à la Bibliothèque Impériale.

(2) Lettre du 7 mai 1676, collect. de M. de Bure.

l'exécution d'un dessein qui ne pouvait lui venir que d'un mouvement de l'esprit de Dieu. Mais ces exhortations, quelque pressantes qu'elles fussent, ne furent pas capables de le décider.

Le Cordelier alla donc de ce pas célébrer les saints mystères, assista à la grand'messe, et après sexte, se rendit à l'appartement des hôtes pour le dîner. Avant de se mettre à table, il éprouva quelque malaise, mais il dit que cela se passerait en mangeant. Il le fit d'abord d'assez bon appétit ; puis vers le milieu du repas, il perdit tout à coup connaissance, ses yeux roulèrent dans leur orbite et il tomba à terre. On le porta sur un lit ; le Père abbé, averti aussitôt, n'oublia rien pour lui faire reprendre ses sens. Il laissa auprès de lui un religieux pour le confesser, au cas que la parole lui revînt. Tout fut inutile ; une petite heure après, il mourut sans confession, et le soir, on porta son corps à l'église, où les moines se réunirent afin de prier pour lui (1). On l'enterra avec les cérémonies en usage dans l'Ordre de Cîteaux pour les hôtes (2).

Cette mort soudaine, dans une pareille circonstance, fit une impression profonde sur toute la communauté de la Trappe. L'abbé de Rancé en fit le sujet de la prochaine conférence, avec le développement de ce texte : *Tenez-vous prêts, car à l'heure que vous n'y pensez pas, le Fils de l'Homme viendra, comme un voleur, et il vous enlèvera.* On conçoit facilement qu'un homme aussi éloquent que lui, avec un pareil sujet, et debout sur une tombe entr'ouverte, dut émouvoir et faire trembler ses auditeurs.

(1) Le Nain, t. 1, p. 170.

(2) *Liber Usuum*, c. 101 : Quomodo sepeliatur hospes.

## CHAPITRE XIII

M. de Brancas vient à la Trappe; lettre que lui écrit l'abbé de Rancé (1676).

Les esprits, qui s'étaient un peu calmés depuis cinq ou six ans commençaient à s'échauffer et à s'agiter de nouveau. Tout le monde comprenait que la paix de Clément IX n'avait point guéri les maux de l'Eglise. Clément X, par sa modération et sa douceur, avait tenu quelque temps en arrêt les mauvaises passions; mais à sa mort, arrivée en 1676, on revint avec plus d'animosité et d'aigreur que jamais sur la question de la signature du formulaire. M. de Brancas, gentilhomme de foi et de cœur (1), étant venu à la Trappe vers la mi-septembre, l'abbé de Rancé qui le connaissait depuis longtemps et l'estimait beaucoup, se montra d'autant plus désireux de s'entretenir avec lui sur ce sujet, qu'il le savait un peu prévenu à son endroit. Il se justifia avec tant de raison, de franchise et d'ouverture de cœur que toutes ses préventions furent dissipées (2).

Cette conversation, tout intime qu'elle était, fut répétée dans le monde et dénaturée, chacun cherchant à la tirer à soi et à l'accommoder à son propre sens. L'abbé de Rancé, en étant instruit, se crut obligé de lui adresser une assez longue lettre, pour lui expliquer plus nettement et plus amplement sa pensée.

« Je vous dis, en parlant de M. Arnauld et de ces Mes-

(1) Charles de Brancas, très lié avec M<sup>mes</sup> de Sévigné et de Coulanges, opposé au jansénisme, qui mourut très chrétiennement et fut inhumé aux Grandes-Carmélites.

(2) Voir la lettre du 28 septembre 1676, collect. de M. de Bure.

sieurs, lui écrit-il, que le Pape était content d'eux, et qu'il avait reçu leurs signatures en la manière qu'ils l'avaient donnée. Vous me répondîtes, ce que déjà des personnes de piété m'avaient donné comme une chose constante, qu'ils l'avaient surpris, et que le Pape avait fait comme ceux qui mettent la main devant leurs yeux et qui font semblant de ne pas voir. Cependant, Monsieur, il m'est tombé entre les mains, depuis quelques jours, l'arrêt qui a été donné contre l'évêque d'Angers (Henri Arnauld), qui porte expressément que le Pape, avec beaucoup de prudence, a voulu recevoir la signature de quelques particuliers avec une explication plus étendue, pour les mettre à couvert de leurs scrupules et des peines portées par les Constitutions. Tellement, que non seulement il n'a pas fait semblant de ne pas voir qu'ils aient signé avec explication, mais même il l'a approuvé et s'en est contenté. »

L'Église est patiente comme Dieu, dont elle est la plus parfaite image ici-bas ; elle ne se lasse pas d'attendre le retour de ses enfants ; elle couvre, le plus longtemps qu'elle peut, leurs fautes et leurs égarements du manteau de la charité ; elle ne les frappe qu'à regret et à la dernière extrémité, et son amour maternel se trahit jusque dans ses coups. L'abbé de Rancé, à l'endroit des jansénistes, ne veut pas prévenir le jugement et les décisions de l'Église, il attend qu'elle se lève et qu'elle parle ; mais jusque là, comme il n'a aucune mission pour juger et condamner personne, il se contentera de prier et de gémir. Si ceux qui ont autorité ou qui ont obligation de juger se mécomptent, après y avoir apporté toute l'application, les soins et la diligence nécessaires, ils peuvent espérer que Dieu, qui connaît le fond des cœurs, leur fera miséricorde ; mais pour ceux qui s'avancent, et qui n'ont point de mission, si ce malheur leur arrive, ils ne peuvent attendre qu'une punition rigoureuse ; car, dès le moment qu'ils se sont ingérés et ont usurpé un droit qui ne leur appartenait pas, ils ont mérité que Dieu les abandonne à leurs propres ténèbres.

Il n'ignorait pas tout le mal que les ardents, les exaltés et les fanatiques ont fait à l'Église dans tous les temps, en attisant le feu des discordes, en froissant trop violemment leurs adversaires, en les anathématisant, en les excommuniant de leur propre autorité. Il savait que c'est une grande faute d'appeler trop légèrement les gens hérétiques, parce que, hélas ! trop souvent, celui qui a le nom finit bientôt par avoir la chose.

« Je vous confesse, ajoute-t-il, que je ne me lasse point d'admirer et de plaindre en même temps l'aveuglement de la plupart des hommes, qui ne font non plus de difficulté de dire : Cet homme est hérétique ou schismatique, que s'ils disaient : Il a le teint pâle et le visage mauvais. »

Il avoue que, dans le commencement, il a imputé aux personnes qu'on appelle jansénistes quelques erreurs dont il a reconnu, dans la suite, qu'ils n'étaient pas coupables ; il s'est expliqué contre eux en toute rencontre ; il s'est donné sur cela une entière liberté, croyant qu'il pouvait le faire sur le témoignage de gens qui avaient de la piété et de la doctrine, et il a été souvent trompé. Il voit deux partis qui cherchent à dominer dans l'Église : celui de la morale relâchée et celui de la morale sévère, l'un et l'autre avec des abus et des périls de plus d'un genre. Quoique sa vie et sa réforme témoignassent assez hautement qu'il n'était pas avec les relâchés, il voulut exprimer publiquement sa pensée et faire une déclaration qui fût à jamais comme une barrière entre eux et lui :

« La morale de la plupart de ceux qui sont de ce parti est si corrompue, dit-il, leurs maximes si opposées à la sainteté de l'Évangile et à toutes les règles et instructions que Jésus-Christ nous a données, qu'il n'y a guère de choses que je pourrais moins souffrir, que de voir qu'on se servît de mon nom pour autoriser des sentiments que je condamne de toute la plénitude de mon cœur. Ce qui me surprend dans ma douleur, c'est que, sur ce chapitre, tout le monde est muet, et que ceux mêmes qui font profession d'avoir du zèle et de la

piété, gardent un profond silence, comme s'il y avait quelque chose de plus important dans l'Eglise que de conserver la pureté de la foi dans la conduite des âmes et dans la direction des mœurs... En vérité, si Dieu n'a pitié du monde, et s'il n'empêche l'effet de l'application avec laquelle on travaille à détruire les véritables maximes, pour en substituer d'autres en leur place qui ne le sont pas, les maux se multiplieront, et l'on verra dans peu une désolation générale. »

Ces deux partis étaient comme deux mondes opposés; il devait y avoir entre eux antagonisme et lutte. La Trappe s'en ressentit. Cette grande pénitence prise à la source même de la première ferveur de l'Eglise, puis transportée et réalisée à une époque de dégénérescence et d'affaissement, où le retour de semblables merveilles paraissait impossible, était la condamnation et la honte des casuistes trop faciles. Il fallait la battre en brèche, la découronner, en la présentant comme un essai de jansénisme monastique tenté par un homme qui était lui-même janséniste. De là des attaques déloyales et injustes dont l'abbé de Rancé se plaint amèrement. « Je sais par ma propre expérience, disait-il, et j'éprouve tous les jours jusqu'où va leur injustice et leur violence : il n'y a point de calomnies dont ils n'essaient de ruiner ma réputation ; point de bruits injurieux qu'ils ne répandent contre ma personne. Comme ils ne sauraient attaquer mes mœurs, ils attaquent ma foi et ma créance, et trouvent dans les règles de leur morale et dans la fausseté de leurs maximes, qu'il leur est permis de diriger contre moi tous les maux que l'envie et la passion leur peuvent suggérer. »

Le jansénisme venait de traverser une phase de conciliation. Le Pape, content de la signature et des explications des évêques opposants, leur avait rendu ses bonnes grâces. « Où en serais-je réduit, s'écrie l'abbé de Rancé, si j'avais condamné des gens que le Pape reçoit dans le fait même pour lequel je les aurais condamnés? et à quelle réparation ne serais-je point tenu, si j'avais porté un jugement contre eux et

que j'eusse donné à d'autres de faire la même chose sur mon témoignage ? car dans le fond j'aurais , contre le respect que je dois au Pape, contre ses intentions, condamné ceux qu'il justifie, et considéré comme personnes qui sont dans l'erreur et la désobéissance, celles dont il est satisfait et qu'il reçoit dans son sein et sa communion, par une conduite pleine de charité et de sagesse. »

L'abbé de Rancé déclare en finissant qu'il a obéi à l'Eglise lorsqu'elle a demandé la signature du Formulaire, et qu'il le signera toutes les fois que ses supérieurs le demanderont, persuadé qu'en cela son sentiment est véritable. Mais, pour le moment, il n'ira pas plus loin.

Les jansénistes se sont trop prévalus de cette lettre : la seule chose qui en ressort, c'est que l'abbé de Rancé, à cette époque, ne croyait pas qu'on dût encore les condamner, parce qu'ils n'avaient pas encore dépassé ces limites éternelles au-delà desquelles on ne doit plus rencontrer que l'inexorable justice. Mais il est bien loin de leur tendre la main, de faire cause commune avec eux, et encore moins avec leurs adversaires. Il voit du fond de son désert, comme d'une anse tranquille, les partis s'agiter avec leurs misérables passions, et il n'y prend d'autre part que celle de prier et de pleurer.

En attendant la décision suprême, il vit entre les uns et les autres dans un état de suspension. Au milieu de cette tempête, les hommes, jouets des vents, c'est-à-dire de leurs caprices et de leurs intérêts personnels, ne sont rien pour lui : il ne se prend point à ces roseaux mobiles que les flots relèvent et submergent tour à tour, mais à la pierre, mais au roc ferme, inébranlable, *supra pëtram* ; il s'attache simplement, comme il le dit, *et à Jésus-Christ et à ceux auxquels il a donné sa puissance et son autorité dans son Eglise.*

Néanmoins, si l'Eglise n'avait pas prononcé son dernier arrêt, elle avait assez fait connaître sa pensée pour qu'on dût, je ne dirai pas rompre toute espèce de relations avec les jansénistes, mais se défier d'eux et se tenir prudemment à

l'écart. C'est ce que l'abbé de Rancé ne dit pas maintenant d'une manière assez explicite et assez tranchée, et ce qu'il dira plus tard, lorsqu'il aura mieux apprécié les personnes et les choses. Sa lettre, lancée dans le public, ne satisfit aucun des partis, comme il l'avait prévu : les uns et les autres firent éclater leur mécontentement contre lui. Les jansénistes se plaignaient de ce qu'il n'avait pas été assez pour eux, et les molinistes de ce qu'il avait été trop contre eux. Les premiers, à la vérité, avaient été plus ménagés que les seconds, et ils s'en prévalurent, mais leur illusion sera de courte durée.

Ce fut certainement l'un des moments les plus douloureux et les plus tristes de la vie de l'abbé de Rancé. Le calvaire était toujours là, se dressant devant lui ; il fallait sans cesse le gravir sous le poids de nouvelles croix qui venaient continuellement s'ajouter aux anciennes. Les souffrances du corps étaient telles, qu'il semblait que la justice divine dût lui relâcher quelque chose des peines de l'esprit ; elle ne firent, au contraire, que s'accroître. Un jour, au sujet de la controverse dont nous venons de parler, il reçut une lettre on ne peut plus outrageante. A peine y eut-il jeté rapidement les yeux, qu'il se prosterna à terre et s'écria, dans la sincérité de son cœur : « Seigneur, j'ai mérité par mes péchés des confusions éternelles, et, cependant, vous m'avez épargné : vous permettez que les hommes soient l'instrument de votre vengeance ; faites-moi la grâce de rendre profitable cette petite humiliation, qui n'est rien, en comparaison de ce que j'ai mérité, pour satisfaire à votre justice. Hélas ! si vous me traitiez dans votre rigueur, les supplices de l'enfer seraient mon partage ; et, néanmoins, votre clémence commue cette peine éternelle en quelques humiliations passagères, qui me deviendront profitables par l'application de celles de Jésus-Christ, votre Fils (1). »

L'abbé de Foucarmont, qui avait été envoyé à Rome,

(1) *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 21.



comme nous l'avons dit plus haut, y tomba malade assez dangereusement, et il fut question de lui donner un remplaçant ou un coadjuteur. M<sup>lle</sup> de Montpensier en fut informée, en sa qualité de comtesse d'Eu (1). Elle connaissait et estimait beaucoup l'abbé de la Trappe, ancien aumônier de son père, Gaston d'Orléans; elle savait tout le bien qu'il avait fait: aussi lui écrivit-elle de suite pour lui demander un religieux capable de gouverner la maison de Foucarmont.

Il répondit « qu'il aurait eu une extrême joie de pouvoir lui nommer quelqu'un tel qu'elle le désirait, non seulement pour sa satisfaction personnelle, mais encore pour la gloire de Dieu, l'édification de l'Eglise et le bien de l'Étroite-Observance. Toutefois il était forcé de lui dire que, pour le moment, il ne voyait personne qui eût les qualités nécessaires et dont il pût lui répondre. » Il ajoutait :

« Pour ce qui est des religieux de la Trappe, Mademoiselle, j'en ai perdu huit depuis un an (2), qui sont allés à Dieu. Il y en a d'autres qui sont près de les suivre; et, quoiqu'il nous soyons encore un nombre considérable, nous ne vivons plus, ni les uns ni les autres, que dans la vue et le désir de la mort: nous regardons nos cloîtres comme des sépulcres, attendant que Jésus-Christ vienne nous en tirer et nous faire miséricorde. Votre Altesse Royale jugera bien que des gens qui sont dans de telles dispositions, ne sont guère capables d'entrer dans les soins et les sollicitudes que demandent le gouvernement et la conduite des âmes (3). » L'abbé de Rancé était dans un de ces affreux moments de découragement, où, après bien des déceptions, des ennuis et des tourments, on n'ose plus rien entreprendre, parce qu'on entrevoit un échec au bout de toutes ses entreprises. L'âme se replie sur elle-même dans un profond sentiment de tristesse; on s'isole, on

(1) Peut-être avait-elle ou croyait-elle avoir le droit de présentation.

(2) C'est-à-dire du mois de septembre 1675 au mois d'août 1676; ce qui reporte la date de cette lettre au mois de juillet ou d'août 1676.

(3) Le Nain, t. I, p. 189.

se cache, on ne veut plus vivre que pour se préparer à mourir. Hélas! dans la vie, qui n'a pas eu de ces moments terribles! Heureux celui qui a la force de se relever pour combattre encore, combattre toujours et mourir les armes à la main!

---

## CHAPITRE XIV

L'abbé de Châtillon se retire à la Trappe; l'abbé de Rancé publie quelques Relations de la vie et de la mort de ses religieux (1676).

L'abbé de Rancé ne demandait aux postulants ni quel était leur âge, ni quelle était leur santé, mais seulement s'ils désiraient mourir de la mort des saints, et il leur offrait un tombeau et le Ciel. Dom Jacques Minguet, âgé de soixante-dix-sept ans, qui avait été quinze ans abbé du monastère de Châtillon, en Lorraine (1), et dont nous avons déjà parlé, s'était démis volontairement de sa charge depuis 1671. Il lui écrivit pour le conjurer de le recevoir dans sa maison, lui promettant de se mettre entre ses mains, *comme de la cire à laquelle il donnerait telle forme et telle figure qu'il lui plairait*.

L'abbé de Rancé accueillit avec joie ce bon vieillard, déjà affaissé sous le poids des années, quoiqu'il sût bien qu'il aurait à peine le temps de se coucher dans son tombeau, mais il comptait sur sa bonne volonté, son courage, son ardeur toujours jeune, en dépit du temps; il ne fut point trompé. Ce novice octogénaire commença et finit sa carrière monastique avec tant de fidélité et de religion, qu'il se peut dire que nul ne l'a surpassé depuis dans la docilité et la soumission d'esprit.

(1) Il avait succédé en 1656 à Joseph Arnolphini, et avait été le 40<sup>e</sup> abbé de Châtillon, au diocèse de Verdun. (*Gall. christ.*, t. XIII, p. 1326.)

Il garda toute l'austérité de la règle pour la nourriture, sans aucune dispense. Il ne prit jamais un instant de repos après Malines, lors même que la communauté s'était levée à minuit; mais il demeurait dans l'église en oraison jusqu'à l'heure de Prime, qui se disait à cinq heures et demie. Il alla régulièrement aux travaux des champs jusqu'à la veille de sa maladie. Il s'accusait dans le Chapitre avec l'humilité et la simplicité d'un enfant.

Dieu le priva de la vue environ trois ans avant sa mort, et il souffrit cette terrible épreuve avec une résignation parfaite. Comme il ne pouvait pas jouir de la consolation de célébrer le sacrifice de la Messe, il s'approchait de la Table sainte trois fois la semaine, et toutes les fêtes qui s'y rencontraient. Sa vie était une continuelle préparation à la mort, et jamais il ne se mettait sur sa paillasse pour y prendre du repos, que comme s'il se fût étendu dans sa fosse.

Il tomba malade vers la semaine de la Passion de l'année 1681, après avoir observé toutes les austérités du Carême. Ce fut toutefois moins une maladie qu'une défaillance de la nature. Le Père abbé aurait voulu qu'il quittât le régime de la Communauté pour quelques jours; mais il le pria avec instance de lui laisser achever sa course dans la pénitence, disant que les légumes lui suffisaient pour tout soulagement. La veille de sa mort, le Père prieur l'étant venu voir et lui ayant représenté qu'à cause de sa grande faiblesse, on lui apporterait Notre-Seigneur à l'infirmerie, il répondit d'un ton de voix élevé qu'il irait à l'église, qu'il s'y traînerait plutôt sur ses mains que d'y manquer.

Le lendemain, qui était le dimanche des Rameaux, il se leva à trois heures du matin, et sur les quatre heures il vint à l'église avec tant de force, de promptitude et de légèreté, que le religieux qui l'accompagnait en fut émerveillé. Il entendit la Messe presque tout entière à genoux, il reçut le saint Viatique de la main du Père abbé. Après avoir fait son action de grâces, il s'en retourna et mourut en rentrant

dans sa chambre, c'est-à-dire qu'il cessa de vivre comme une lampe qui s'éteint et cesse d'éclairer (1). Il avait trouvé ce qu'il était venu chercher : une sainte mort.

En même temps que l'abbé de Châtillon se rendait à la Trappe avec ses soixante-dix-sept ans, un jeune homme d'une noble famille de la Basse-Normandie s'y présentait au printemps de sa vie, avec ses vingt ans ; mais il était si faible, si délicat, que l'abbé de Rancé ne put s'empêcher de lui témoigner son étonnement de sa démarche. « Je ne viens point ici, lui répondit-il, pour vivre, mais pour mourir ! » Frappé de cette réponse, l'abbé de Rancé l'accueillit avec bonté, et il écrivit quelques jours après au docteur Arnauld : « Nous lui avons donné l'habit et l'avons mis au noviciat. Cependant, je puis vous dire qu'il ne subsiste que par son courage ; il est si maigre et son visage si défait, qu'il n'y a personne qui croie, à moins d'un miracle, qu'il puisse subsister encore trois semaines. Nous recevons quelquefois des postulants dont la santé n'est pas bonne, lorsqu'ils ont de la vertu au double des autres, une piété tout à fait établie et un abandonnement d'eux-mêmes si grand et si entier, qu'il ne nous laisse pas la moindre défiance (2). »

L'abbé de Rancé n'ignorait pas la portée immense et les conséquences du bon exemple ; il savait qu'on devait les rechercher et les recueillir avec plus de soin et d'ardeur que les perles, les pierres précieuses et les diamants les plus riches de l'Orient. Il comprenait qu'un bon exemple qui se conserve est, pour les générations à venir, comme une source éternelle de vie et de salut. Il voulait qu'on pût dire à jamais aux religieux de la Trappe : « Regardez les exemples toujours vivants de vos pères morts ; *intuere patrum vivida exempla !* »

Comme les anciens moines l'avaient fait pour quelques-uns

(1) Mort de l'abbé de Châtillon. (*Relations de la mort de quelques religieux de la Trappe*, p. 166, in-12, Paris, 1696.)

(2) Bibliothèque de Troyes, liasse 2183.

de leurs frères, il désira transmettre à ceux qui viendraient après lui le récit de la vie et de la mort de ses plus édifiants religieux. C'étaient des espèces d'oraisons funèbres qu'il esquissait à grands traits dans l'une des premières conférences qui suivaient.

Il n'était jamais plus éloquent que dans ces sortes d'occasions : son talent d'orateur s'y révèle sous un aspect nouveau, par un style facile et pur, d'une simplicité noble, d'un coloris toujours égal, qui donne de la valeur aux petites choses et ne dépare point les grandes, d'une onction si affectueuse et si tendre, qu'il subjugué moins qu'il n'entraîne. Son récit coule doucement, sans bruit, comme la vie des solitaires dans le désert. Il est certains passages où il s'est élevé sans effort, par la nature même de son sujet, à la hauteur de la véritable éloquence. Il y a aussi certains tableaux où il a atteint la limite et la perfection du genre descriptif.

Voici peut-être les deux plus grands spectacles du XVII<sup>e</sup> siècle : d'un côté, Bossuet parlant de la mort et de l'éternité devant la cour de Louis XIV, sur la tombe des grands de la terre, en présence de ces superbes catafalques qui portaient jusqu'aux nues *le magnifique témoignage de notre néant* ; de l'autre, l'abbé de Rancé, à la Trappe, au milieu des forêts du Perche, pleurant et discourant de Dieu et de ses jugements, du monde qui passe, du temps qui s'enfuit, des peines et des récompenses éternelles, devant le cadavre à peine refroidi de l'un de ses pauvres frères, étendu avec son froc sur la paille et la cendre !

On sut bientôt qu'il y avait à la Trappe plusieurs de ces pieuses et touchantes notices (1) ; les amis de l'abbé de Rancé le pressèrent tellement de leur en faire part que, ne pouvant résister à leurs sollicitations, ils les leur confia, s'ima-

(1) C'étaient celles sur la vie et la mort de Benoît Deschamps, de Jacques Puiperron, de Paul Hardy, de Charles Denis, d'Euthyme Verolles, d'Augustin Chapon.

ginant qu'ils ne les demandaient que pour leur édification particulière. Mais ils les communiquèrent à d'autres, qui ne se firent pas scrupule d'en tirer des copies qu'ils répandirent dans le monde. Il s'en trouva de plus zélés, qui se persuadèrent que Dieu et l'Eglise en seraient glorifiés si on les rendait publiques en les imprimant; elles parurent donc, et en peu de temps l'édition fut épuisée.

« Je ne doute pas, écrivait alors l'abbé de Rancé à un de ses amis, que cette impression nouvelle (1) n'occasionne de nouveaux bruits. Dieu soit loué de tout! Ma consolation est que je n'y ai aucune part. On avait écrit ces *Relations* pour la seule utilité de nos frères, et non pas pour le public. Cela se voit assez par la simplicité avec laquelle elles sont faites. Je puis vous assurer que tous ces bruits ne me donnent aucune peine. Il ne serait pas juste que le dernier et le plus misérable des serviteurs prétendît être mieux traité que le Maître. Celui qui est occupé des jugements qu'il rendra au premier jour sur nos têtes ne s'inquiète guère de ceux des hommes (2). »

Comme il l'avait prévu, la malveillance de ses ennemis éclata à cette occasion, et d'une manière si violente que pendant longtemps, il crut devoir s'abstenir de rien communiquer à personne touchant la vie et la mort de ses religieux.

Dans la suite, l'utilité publique l'emporta sur ces considérations. Egalement pressé par les sollicitations de ses frères, de plusieurs prélats d'une éminente sainteté et d'une foule de laïques distingués par leurs rangs et leurs lumières, il crut devoir se rendre à ce qu'il regardait comme un signe de la

(1) On avait déjà imprimé les *Constitutions de la Trappe* et sa mémorable Requête au roi.

(2) Les premières *Relations* parurent en un petit in-12, en 1677, sans nom d'imprimeur, avec plusieurs autres pièces, et en 1678, in-12, Paris, Michalet. On ne retrouve rien à la Bibliothèque impériale, avant cette édition de 1678, ainsi que nous l'a dit M. Natalis de Wailly, l'un des Conservateurs, et que nous l'avons vérifié nous-même. Il y a eu cinq éditions augmentées jusqu'en 1735.

volonté de Dieu, qui était son unique règle, et il consentit à publier quelques volumes.

Sans doute, on en a parlé diversement ; on a prétendu que la vie des cénobites devait s'écouler et finir sans bruit dans le silence de la solitude ; que c'était un des points principaux de la perfection monastique de se condamner ici-bas à un éternel oubli ; mais l'Eglise, dans tous les temps, s'est emparée des grands exemples d'édification donnés par les habitants des déserts, et elle s'est fait un devoir de les proposer à l'imitation ou à l'admiration des simples fidèles.

Il était bon, surtout à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, que ces victimes de pénitence et d'expiation de la Trappe, avec leurs cilices, leurs croix de bois, leurs chapelets usés sous leurs doigts, leurs rudes disciplines, leurs lits de paille et de cendre, leur douce agonie, leur sainte mort, passassent de temps en temps sous les yeux de tout le monde : du clergé, de la noblesse, du peuple et d'un grand roi, vainqueur de tant d'ennemis, et qui n'avait pas encore su se vaincre lui-même.

Il sera toujours bon et salutaire que de pareils spectacles soient exposés aux regards de tous les hommes de toutes les époques, afin de leur apprendre ce qu'il en coûte à certaines âmes pour expier leurs péchés et ceux des autres, et gagner le Ciel.

## CHAPITRE XV

**La réponse de l'abbé de Rancé à la Dissertation de M. l'abbé le Roy, sur les humiliations est publiée ; orage qu'elle excite (1677).**

Nous avons raconté plus haut l'origine et les suites de la contestation survenue entre l'abbé le Roy et l'abbé de Rancé. Les deux antagonistes, avec leurs partisans et leurs adver-

saires, s'étaient contentés d'échanger, pendant quatre ou cinq ans, beaucoup de lettres et de plaidoyers manuscrits pour ou contre les humiliations monastiques. Les choses semblaient devoir en rester là, lorsqu'une circonstance particulière et imprévue vint donner à cette affaire des proportions considérables et amena une rupture ouverte.

*La Réponse à la Dissertation* fut imprimée au moment où on ne s'y attendait plus, et le procès éclata devant le public. L'abbé de Rancé ne l'eut pas plus tôt appris, qu'il écrivit à l'abbé le Roy pour lui témoigner toute la peine qu'il en ressentait, affirmant que la chose s'était faite à son insu, et qu'il y était entièrement étranger. Rien n'était plus vrai ; il disait, peu de temps après, dans l'intimité, à M. Favier : « J'avais donné quelques copies de ma réponse, on les a fait courir ; et une personne de mes amis ayant vu qu'elles étaient pleines de fautes grossières, et craignant que quelqu'un ne s'avisât de les faire imprimer, toutes défectueuses qu'elles étaient, en a fait faire l'impression lui-même sur une copie correcte. L'auteur de la *Dissertation* s'est extrêmement récrié contre moi, quoiqu'il fût persuadé que je n'eusse aucune part à cette publication (1). »

En effet, tout le monde savait bien que c'était M. Félibien des Avaux, dévoué à la Trappe, qui avait fait imprimer cette lettre ; il en donnait les raisons dans la Préface.

Quoi qu'il en soit, le coup était porté, l'abbé le Roy ne s'en consola pas. Pour se bien figurer l'effet que dut produire cet écrit dans le monde, il faut se représenter la grande réputation dont jouissait l'abbé de la Trappe, et l'importance extrême que l'on attachait à tout ce qui venait de lui. On ne pourra s'empêcher de plaindre cet homme, sur qui, au moment où il s'y attendait le moins, la puissante parole d'un nouveau Jérôme tombait d'en haut, retentissante comme les cataractes du désert. Toutefois, on ne peut s'empêcher

(1) Gonod, *Lett. de Rancé*, p. 63.



de bénir et de remercier la Providence, qui a permis l'impression de cette éloquente apologie des humiliations monastiques (1).

Sans doute, l'abbé de Rancé a composé des ouvrages plus longs et peut-être plus importants, mais son talent d'écrivain n'a jamais été plus riche, son imagination plus brillante, sa parole plus entraînante, son raisonnement plus serré et plus concluant. Cette pièce, à elle seule, suffirait pour lui mériter une place distinguée parmi les premiers écrivains du grand siècle.

L'abbé le Roy avait intitulé son libelle : *Dissertation, si c'est une pratique légitime et sainte d'humilier des religieux par des fictions, en leur attribuant des fautes qu'ils n'ont point commises et des défauts qu'on ne voit point en eux* (2). L'abbé de Rancé, indigné, l'arrêtait sur ce titre même et lui disait : « Je vous confesse que ma surprise a été extrême de voir que vous ayez pris pour sujet de votre *Dissertation* un fait imaginaire, que vous ayez cru les religieux de la Trappe capables d'une conduite si opposée à la piété et aux bonnes mœurs, et que vous ayez mis en tête de votre écrit un titre que nul homme de bien ne lira jamais sans peine, sans étonnement et sans horreur..... Un monastère dans lequel on se conduirait par les maximes que vous exposez, devrait être plutôt regardé comme une école de mensonge et d'iniquité, que comme une assemblée de disciples de Jésus-Christ. »

Observons, en passant, que le christianisme seul a bien connu la nature humaine et son vice; qu'il s'en est rendu compte bien mieux que la philosophie proprement dite, dont

(1) Nous avons été assez heureux pour retrouver cette pièce dans le *Recueil de Lettres de l'abbé de Rancé*, in-12 (Monastère de Septfonds), sous ce titre : « Lettre de l'abbé de la Trappe à M. Le Roy, abbé de Haute-fontaine, touchant les humiliations qui se pratiquent dans les cloîtres. » — Cet opuscule n'est complet que là seulement. Il se compose de 151 pages in-12.

(2) Nous avons retrouvé toute cette dissertation manuscrite à la bibliothèque de Troyes sous le n° 1128 des manuscrits (fonds Bouhier).

le défaut capital, sous prétexte d'honorer l'homme, de le relever à ses propres yeux, a été de le flatter sans mesure. De cette méconnaissance est résultée une effroyable perturbation ; et c'est ainsi que l'ancienne société a péri. Tel moine chrétien en sait plus long sur les vrais ressorts de l'humanité que tous les philosophes ensemble. L'abbé de Rancé se faisait l'organe du christianisme lorsqu'il disait :

« Le cœur de tous les hommes est un champ d'une fécondité effrayante pour les mauvaises choses. L'orgueil y a jeté de profondes racines, elles s'y trouvent presque partout, quoique souvent elles soient imperceptibles. C'est par orgueil que le péché est entré dans le monde, et Jésus-Christ, qui est venu dans le monde pour guérir le péché, n'a fait, par sa doctrine et ses exemples, qu'apprendre à l'homme à remonter par l'humilité vers l'état primitif, dont il est déchu par son orgueil. Si la vie chrétienne est tout entière dans l'humilité, que sera-ce de la vie monastique, qui est la perfection du christianisme? »

Les vertus s'acquièrent et se conservent par des actes. Dieu, qui en est le principe et qui les opère en nous par sa grâce, n'a point voulu en cela changer l'ordre naturel des choses. L'humilité s'acquiert par l'humiliation, comme la paix par la patience, la science par l'étude. Mais d'où viendront aux moines les humiliations? Ce ne sera pas de la part de leurs frères, avec lesquels, à cause du silence perpétuel, ils n'ont aucune communication. Ce ne sera pas du côté du monde, avec lequel ils ont entièrement rompu. Il faut alors que le supérieur s'efforce charitablement de leur procurer de temps en temps des occasions de s'humilier, « autrement, il arriverait qu'un solitaire dont la vie n'aurait point été exercée par ces dures pratiques, la passerait tout entière dans une fausse sécurité et serait dans sa cellule, selon l'expression d'un saint, bouffi d'orgueil et de présomption, *comme un dragon enflé de son venin dans sa caverne.* »

L'abbé de Rancé expliquait ensuite ce qui se pratiquait

dans sa maison à l'imitation des anciens solitaires. Il déclarait que, l'humiliation étant une peine, une punition, il serait souverainement injuste de la faire subir à quelqu'un qui ne la mériterait pas ; qu'un abbé qui inventerait et imposerait des fautes à ses religieux afin de les humilier, même dans un but pénitentiel et expiatoire, ne serait plus un abbé, c'est-à-dire un père, mais un tyran, que jamais cela ne s'était vu ni à la Trappe, ni dans aucun autre Institut monastique.

Il se plaçait ensuite dans les trois hypothèses suivantes : Ou l'humiliation est en rapport avec la faute, et il ne peut y avoir de difficulté, en supposant toutefois que le fer de la mortification soit conduit par une main prudente et charitable. Ou elle paraît trop forte pour la faute ; mais l'abbé de Rancé observait avec raison que, si légère qu'on la supposât, elle avait toujours un degré extraordinaire de gravité, si on l'envisageait au point de vue de la sainteté infinie de Dieu, des souffrances et de la mort de la grande victime, de la vocation sublime des cénobites qui devaient s'efforcer d'être parfaits comme leur Père céleste. D'ailleurs, les saints docteurs qui ont voulu sonder les profondeurs des plus petits péchés, soit du côté de Dieu, soit du côté de l'homme, y ont entrevu des abîmes qui les ont épouvantés, et ils n'ont pas craint d'affirmer que, quand il s'agirait d'empêcher l'univers entier de périr, on ne devrait pas en commettre un seul. C'est ce qui a fait que, sans mensonge et sans fiction, les plus grands saints se sont si souvent accusés d'être de grands pécheurs, et qu'ils se sont imposé de si affreuses pénitences. Comment, après cela, oser qualifier d'excessives les humiliations de la Trappe pour des fautes vénielles. Ces fautes ne nous paraissent à nous, gens du monde, que des grains de sable et de poussière ; mais, pour le trappiste, dans ce grain de sable il y a le Calvaire, et dans ce grain de poussière le sang de Jésus-Christ.

Enfin, l'humiliation peut être simplement figurative, c'est-à-dire qu'on peut la faire subir à des religieux plus parfaits

pour stimuler par une figure mystérieuse les faibles et les languissants, en supposant toujours qu'elle a un fondement réel ou dans quelque circonstance défectueuse, ou dans quelque faute passée, ou quelque imperfection plus ou moins apparente, ou quelque tentation que l'on voit poindre et que l'on veut arrêter.

Si on insistait, dit l'abbé de Rancé, sur ce qu'il semble qu'on ne puisse sans fiction humilier des personnes ayant toutes les apparences de l'innocence, parce que c'est donner une idée contraire à ce qu'elles sont, et faire croire qu'elles n'ont pas la vertu qu'elles ont en effet ; il suffit de dire que la vertu dans ce monde n'est jamais pure, et qu'elle se trouve toujours avec des imperfections et des faiblesses qui, étant vues en elles-mêmes et séparément, n'ont rien qui empêche que l'on ne donne le nom de saintes aux personnes en qui elles se rencontrent, quoique, si on les regarde dans leur source, qui est l'orgueil et la concupiscence, et dans les suites qu'elles auraient si Dieu n'y opposait une protection particulière, elles aient une difformité considérable, et soient toujours un sujet légitime d'humiliation.

Il n'y avait à la Trappe que ces trois sortes d'humiliations, et nous n'y voyons ni fictions, ni mensonges.

Voici le résumé en deux mots de l'argumentation de l'abbé de Rancé dans la première partie de sa réponse : l'humilité est le principe et la base de l'état monastique ; or, point d'humilité sans humiliation, et point d'humiliation pour un moine sans les moyens que nous avons indiqués ; donc, attaquer ces moyens, c'est saper le cloître par son fondement, c'est tuer la vie cénobitique dans son principe.

L'abbé le Roy ne pouvait échapper à ces pressantes conclusions, ni se soustraire à ces vigoureuses étreintes : il était sous les serres de l'aigle. Pour relever son opinion, il avait flétri la conduite des moines d'Orient, *la qualifiant de violente, disant qu'elle avait passé les bornes et les règles de l'honnêteté, de l'équité et de la douceur.*

« En vérité, répondait l'abbé de Rancé, vous renversez Sinaï de fond en comble, vous ravagez toute la sainteté de la Thébaïde, et vous faites plus de désordre dans Nitrie et dans Scété par quelques traits de plume que les barbares par toutes leurs incursions. Vous ôtez à l'Eglise l'édification qu'elle a trouvée jusqu'ici dans la vie et les actions de ces grands hommes. Ils l'ont soutenue par leur sainteté, par leur mortification, par leur douceur, leurs prières et leur sagesse, comme ils l'ont éclairée par leur doctrine; l'Eglise les a regardés comme des anges visibles établis de Dieu pour sa conservation et sa défense. Elle n'a rien de plus grand ni de plus saint à nous proposer tous les jours que leurs exemples.....

« Pour moi, je vous avoue que quand je n'aurais point d'autres raisons, il me suffirait, pour me persuader que la pratique des humiliations est sainte, utile et même nécessaire, de savoir qu'elle a été instituée et conservée si religieusement par ces grands saints qui, ayant la charité, la lumière et la pureté des Anges, n'avaient rien d'humain que la figure. »

L'abbé le Roy se récriait souvent dans le cours de sa *Dissertation : Qui ne voit ici le caractère véhément des Grecs et des Orientaux?* « Vos yeux, Monsieur, disait l'abbé de Rancé, sont bien perçants si vous avez pu trouver ce caractère dans les Athanase, les Basile, les Chrysostôme, les Palémon, les Pacôme, les Euthyme, les Julien Sabas et tant d'autres. Je vous avoue que les miens ne sont pas assez bons pour y découvrir les moindres de ces traits..... Il y aura peu de chrétiens et d'amateurs sincères de la Croix de Jésus-Christ qui ne se sentent blessés de telles expressions, et qui ne voient avec douleur que vous mettez des armes en la main des ennemis de la pénitence pour combattre les plus illustres monuments que nous en ayons. Que pourront-ils penser de la solitude d'un saint Paul, des gémissements et des larmes d'un saint Arsène, de l'abstinence d'un saint Macaire, sinon que ce

sont des effets d'une imagination échauffée et des conduites de gens qui se portaient à des excès par l'impétuosité de la nature et la violence du tempérament? »

L'abbé le Roy avait avancé que *les Occidentaux n'étaient pas capables de ces pratiques d'humiliations*. « Qui vous engagerait à le prouver, lui répondait l'abbé de Rancé, vous auriez bien de la peine à y satisfaire. » Et il lui citait saint Benoît (1), saint Bernard (2), saint Colomban (3), saint François d'Assises et plusieurs autres saints fondateurs d'ordres religieux.

L'abbé de Rancé n'avait garde de ne pas réfuter ce qu'avait allégué l'abbé le Roy, que la pratique des humiliations n'avait aucun fondement dans l'Évangile et les actions de Jésus-Christ. Il lui rappelait ces véhémentes et foudroyantes apostrophes : *Hypocrites, pourquoi me tentez-vous? Malheur à vous, Scribes et Pharisiens, races de vipères, sépulcres blanchis* (4)! Si on dit qu'il parlait à de grands pécheurs, et que son zèle prenait de la force et s'animait à proportion de l'endurcissement de leurs cœurs, que répondra-t-on à la manière dont il a traité les Apôtres en plusieurs circonstances, et particulièrement saint Pierre, qui a été plus humilié et plus abaissé que ses frères, parce qu'il leur devait

(1) Ainsi saint Benoît ordonne, dans le chapitre 71 de sa *Règle*, que, si un religieux est repris par un autre qui lui soit supérieur, quelque légère que soit la faute, pour peu qu'il s'aperçoive qu'il y ait de l'émotion dans ses paroles et dans ses traits, qu'il se prosterne à ses pieds et qu'il y demeure jusqu'à ce que, l'ayant apaisé par son humilité, il lui permette de se relever, *tamdiu prostratus in terra ante pedes ejus jaceat, satisfaciens, usque dum benedictione sanetur illa commotio*.

(2) *Liber Usuum*, cap. 70 : Clamationes et satisfactiones in Capitulo quotidiano peragendæ ; — cap. 71 : Si quis aliquo modo fratrem suum scandalizaverit... Si prior jusserit, vocato illo, tamdiu ante pedes ejus prostratus jaceat, quousque erigat eum.

(3) Saint Colomban prescrit dans sa *Règle* que, si un des frères, occupé dans le soin de la cuisine, laisse perdre par sa faute quelque chose de sec ou de liquide, *de siccis aut liquidis*, il se prosterne dans l'église durant douze psaumes, et qu'il y soit sans aucun mouvement.

(4) Matth. XXII, 18 ; XXIII, 13, 33, 27.

être préféré dans le gouvernement de l'Église. Lorsque cet Apôtre, entendant son Maître parler de sa mort prochaine, s'écrie, par un zèle indiscret : « *Absit a te, Domine!* ah! Seigneur, à Dieu ne plaise! *Non erit tibi hoc*, cela ne vous arrivera pas! » Jésus-Christ, qui eût pu lui répondre ce qu'il dit à Judas! « *Amice*, mon ami, pourquoi vous opposez-vous à mes volontés? vous n'en connaissez ni la nécessité ni le mystère, » le chassa de sa présence par ces paroles formidables : « Retire-toi de moi, Satan, tu m'es à scandale; *Vade post me, Satana, scandalum es mihi* (1)! » C'est cette parole même dont il se servit pour chasser le démon, lorsqu'il eut la hardiesse de le tenter dans le désert; pouvait-il user d'un terme plus humiliant et plus piquant tout ensemble?

On objectera peut-être que quelques-unes de ces répréhensions si vives avaient pour fondement des fautes réelles et considérables, ce qui est bien différent de celles qui se font pour des fautes légères ou apparentes. Qu'on se rappelle les noces de Cana et ces paroles, qui n'ont pas besoin d'être justifiées, puisqu'elles sont du Saint des saints : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi* (2)! et l'on aura dans la personne de la sainte Vierge, la plus sainte, la plus parfaite des créatures, humiliée sans y avoir donné lieu par aucun péché.

L'abbé le Roy, dans la dernière partie de sa *Dissertation*, montrait les inconvénients des humiliations; l'abbé de Rancé lui répondait avec une supériorité vraiment accablante : « Quand bien même toutes ces raisons ne vous paraîtraient pas concluantes, disait-il, il y en a une à laquelle personne ne peut répliquer : c'est que les raisonnements que l'on fait contre les expériences ne doivent point être écoutés. Vous aurez beau dire, Monsieur, et vous efforcer de prouver à un médecin que le régime qu'il fait garder à ses malades n'est

(1) Id., XVI, 23.

(2) Joan., II, 4.

pas bon et qu'il augmentera leurs maux ; si l'expérience lui fait connaître le contraire, et s'il contribue véritablement à leur guérison, il aurait tort de se laisser persuader. Ainsi, comme nous voyons tous les jours, par des expériences sensibles, qu'il n'y a rien de plus efficace que cette conduite pour la sanctification des religieux, toutes vos objections sont inutiles ; elles ne nous convaincront jamais. »

Une autre grande expérience a été faite à travers les temps et les révolutions ; la vérité est une source de vie, l'erreur une source de mort : les principes de l'abbé de Rancé ont revivifié et soutenu l'Ordre de Cîteaux dans l'Eglise jusqu'à nos jours, donc ils étaient vrais ; ceux de l'abbé le Roy l'ont perdu, donc ils étaient faux.

La fin de la réponse était aussi sévère que le commencement : « Je ne puis vous céler, Monsieur, ce que la charité toute seule me presse de vous dire. J'ai fait voir votre Dissertation à des gens d'une piété très éclairée, à des religieux, à des ecclésiastiques, et même à quelques personnes constituées dans le premier rang de l'Eglise. Tous ont été de mon sentiment dans tous les points.

« Il faut une très grande retenue quand on porte jugement sur les conduites des saints, et particulièrement quand ce que l'on dit d'eux concerne et attaque leurs personnes. Si les lèvres du prêtre, comme vous l'avez très bien remarqué, Monsieur, sont les gardiennes de la science, rien ne doit sortir de leur bouche qui ne soit formé par cette sagesse dont elles sont les dépositaires. La parole du prêtre est proprement celle de Dieu, puisque c'est par lui qu'il s'explique comme par son interprète ; mais il faut aussi, selon celle du prophète, qu'elle soit juste, irrépréhensible en tout, et qu'elle soit purifiée comme l'argent qui a passé par le feu, et qui a été raffiné sept fois dans le creuset (1). »

(1) L'abbé de Rancé reviendra longuement sur cette importante question dans son livre *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. I, p. 402 et 512.



L'abbé le Roy avait bien un peu mérité ces reproches par la manière légère et presque méprisante avec laquelle il avait traité les moines d'Orient. Dans son culte absolu de l'antiquité monastique, l'abbé de Rancé mettait à sa place le téméraire et débile moderne qui avait eu la hardiesse de se prendre à *ces personnes sacrées*, de s'attaquer à ces colonnes de granit. Dans aucun de ses ouvrages il ne s'est autant rapproché de Bossuet par la hauteur des pensées, la grandeur des vues, la majesté du ton, la richesse du style. Ces pages nous ont paru trop belles, trop empreintes de la vraie science morale, trop pénétrées du vivant esprit de la vie religieuse pour ne pas nous y arrêter quelques instants. On y sent le grand médecin intérieur, l'homme du monde qui en a savouré tous les dégoûts, le pénitent qui connaît les voies dures par lesquelles on revient à Dieu, le solitaire qui, du sein des cavernes du désert et des gorges profondes, a vu plus à nu les misères de la terre et l'azur du ciel.

---

## CHAPITRE XVI

Réplique de l'abbé le Roy; l'évêque de Châlons-sur-Marne et Arnauld interviennent; Bossuet clôt les débats par une lettre digne de lui (1677).

L'abbé le Roy avait trop de bon sens pour ne pas voir qu'il était vaincu, mais il avait trop d'amour-propre pour l'avouer; aussi voulut-il continuer la discussion. Il avait écrit, dès l'an 1673, des remarques sur les marges du manuscrit de la *Réponse* de l'abbé de Rancé, qui lui avait été communiqué par l'évêque de Châlons; il les fit reporter à la main, dans un certain nombre d'exemplaires interfoliés de cette *Réponse* imprimée, qu'il répandit dans le monde, et surtout parmi ses amis. Ces apostilles sont au nombre de deux cent vingt-quatre;

nous avons été assez heureux pour nous en procurer une copie fidèle (1). Il y explique davantage sa pensée ; il adoucit certains passages, il semble vouloir faire des concessions ; cependant, au fond, il persiste dans son opinion, soutenant qu'il n'a point voulu combattre les humiliations, mais les fictions. Or, comme l'abbé de Rancé rejetait, de son côté, les fictions, il était évident qu'il ne combattait plus que contre ses propres chimères.

Les lignes suivantes, d'un ton aigre et mordant, étaient plus propres à enflammer la querelle qu'à la calmer et à l'éteindre : « Quand on considérera sérieusement devant Dieu les apostilles qu'on a mises aux marges de cette *Réponse* pour y répliquer, et qu'on se voudra faire justice sur ce sujet, on trouvera qu'on aurait pu ne pas la publier sans se faire beaucoup de tort à soi-même, et que le meilleur usage qu'on en puisse faire est de s'en humilier et de la supprimer, et de reconnaître qu'il n'est pas possible d'attaquer les vérités qui sont expliquées dans la *Dissertation* par des raisons qui soient recevables : *Quid contra vera, nisi vana ?* dit saint Augustin. Donnons gloire à Dieu, en nous abstenant de nous la donner à nous-mêmes. » Ainsi, l'abbé le Roy finissait par l'injure, la dernière arme, la dernière ressource de ceux qui n'ont pas l'âme assez grande pour reconnaître et avouer leurs torts (2).

La querelle en serait restée là, si cet homme eût été libre ; mais il était inféodé à un parti despotique, le parti des jansénistes. La plupart de ces Messieurs le poussaient en avant, lui représentant que sa justification n'était point suffisante, qu'il lui fallait quelque chose de plus fort, de plus concluant que ses trop modestes apostilles. Alors il crut devoir donner, en forme d'*Eclaircissement*, un petit récit de toute cette

(1) *Remarques sur la Réponse à la Dissertation touchant les humiliations imposées par fiction*, par M. l'abbé le Roy. (Biblioth. de Troyes, manuscrits, n° 4128.)

(2) Extrait du Manuscrit de la Biblioth. de Troyes, précité.

affaire, que l'on communiqua aux amis, et qui courut sans être imprimé. Il l'adressa à l'évêque de Châlons-sur-Marne, M<sup>sr</sup> Vialart de Herse. Ce prélat avait suivi avec attention, et non sans quelque peine, toutes les phases de cette polémique; il crut devoir s'interposer pour la finir (1). Il écrivit donc à l'abbé de Rancé qu'il pensait que, pour l'édification de l'Eglise, il devait déclarer qu'après tous les éclaircissements donnés de part et d'autre sur le sujet des humiliations, il n'y avait plus de diversité de sentiment entre lui et son adversaire. Mais il ne put tirer de lui cet aveu, qu'il croyait contraire à la vérité.

« Dieu ne veut pas, Monseigneur, lui répondit-il, que j'édifie l'Eglise en trahissant les sentiments de mon cœur, en parlant contre ma conscience, en abandonnant une vérité qui est évidente, et en disant précisément le contraire de tout ce que je pense. On ne doit point lever un scandale prétendu par un scandale réel et véritable, ni guérir le mal par un autre mal. M. l'abbé le Roy a répandu dans le monde un écrit plein de faits faux; de lui donner, après cela, le témoignage qu'on me demande, ce serait abandonner la vérité pour plaire aux hommes. La charité qui n'est pas selon la vérité ne peut être regardée que comme une faiblesse et une complaisance purement humaine.

« Mon crime est d'avoir soutenu les coutumes anciennes, les humiliations de la Croix, et une pratique qui est le fondement de la vie monastique. Si, maintenant, on me décrie, et qu'on me couvre de confusion, j'accepterai le calice, j'essaierai de le boire, et je croirai que Jésus-Christ prend soin de me purifier par là des fautes que j'aurai pu commettre dans toute cette affaire (2). »

L'abbé de Rancé avait raison de répondre sur ce ton et avec cette vigueur. Il y avait là une question de vie ou de mort

(1) Cet évêque, si vénéré de Bossuet et un peu incliné au jansénisme, mourut le 10 juin 1680.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 846.

pour son œuvre ; un seul mot de complaisance aurait suffi pour tout perdre.

Arnauld, malgré sa nature guerroyante, se montra assez conciliant dans cette circonstance ; il s'efforça constamment d'adoucir et de modérer l'abbé le Roy ; il approuvait la *Dissertation*, mais il voulait que l'auteur en fit le sacrifice à la paix, et donnât cette preuve d'humilité, en combattant les humiliations (1).

Il lui exprimait ensuite toute la satisfaction qu'il avait éprouvée à la lecture de sa dernière réplique, c'est-à-dire des *Eclaircissements*. « Il n'y a rien, disait-il en finissant, de plus sage et de plus modéré. M<sup>me</sup> de Longueville, qui l'avait lue sur la copie que vous en aviez envoyée à M. de Pontchâteau, en a porté le même jugement que moi, et j'ai ordre d'elle de vous assurer qu'elle en a été tout à fait contente ; elle me l'a dit en des termes qui feraient de la peine à votre modestie, ne pouvant pas être plus avantageux. Je ne doute point que les autres qui l'ont vue n'aient jugé de même ; mais ayant été occupé tous ces jours-ci, je ne leur en ai point parlé (2). »

De tous *ces autres*, Nicole était certainement le plus animé et le plus hostile ; c'était lui qui avait comme engagé la querelle en disant à l'abbé le Roy, à son retour de la Trappe : *Il est temps qu'on dise ce que l'on pense là-dessus* ; il avait aidé à la *Dissertation*. Fléchier, qui n'était pas encore évêque, était à la tête d'un autre parti et traitait assez durement l'abbé de Rancé. Fléchier n'était pas fait pour comprendre la Trappe.

Bossuet crut qu'il était temps d'intervenir.

Nous avons vu plus haut que l'abbé de Rancé et lui avaient concouru ensemble pour la licence en Sorbonne, qu'ils s'étaient connus dans les écoles. Il y avait déjà entre eux des liaisons d'estime et même d'amitié. Mais pendant que Bos-

(1) *Lettres d'Arnauld*, t. IX, p. 203 (Nancy, 1743). — Voir aussi : *Œuvres d'Arnauld*, t. II, p. 115, et Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 56.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 552.

suet, retiré à Metz dans une studieuse solitude, sondait les profondeurs des divines Ecritures, compulsait les saints Pères, était en quête des anciennes origines de l'Eglise, s'essayait à la prédication et à la controverse contre les protestants de Lorraine, et préludait ainsi à la magnifique carrière qu'il devait fournir (1), l'abbé de Rancé vivait tranquillement à Paris en abbé de cour et en homme du monde; il perdait dans la dissipation et les amusements ces années précieuses que l'on ne retrouve plus, et où le jeune homme doit achever et compléter seul, par de fortes études, l'instruction qu'il a reçue de ses maîtres.

L'abbé de Rancé et l'abbé Bossuet marchaient par des voies trop opposées pour se rencontrer. Il y eut, sinon oubli, au moins refroidissement pendant plusieurs années; mais leur amitié, moins vive quelque temps, reprit une force nouvelle après l'éclatant retour à la Trappe. Bossuet, ravi en son cœur du pieux et généreux dessein de son ami de faire revivre le vieux Cîteaux et saint Bernard, qui lui rappelaient un des beaux siècles de l'Eglise et sa chère Bourgogne, crut devoir l'encourager et le soutenir dans cette entreprise, l'une des plus difficiles et des plus laborieuses que l'on pût tenter. Il se jeta résolûment dans la barque avec lui, pour l'aider à lutter contre les tempêtes.

Dans la circonstance présente, croyant défendre la vérité et un ami tout à la fois, il voulut se lever et prononcer l'arrêt qui devait clore ces trop longs débats. Il écrivit donc à l'abbé le Roy cette lettre en date du 10 août :

« Je ne sais par quel accident il est arrivé que j'aie reçu votre écrit sur la lettre de M. l'abbé de la Trappe (2) plus tard que vous ne l'aviez ordonné. Il m'a enfin été remis.

« Sans juger ce qu'il y a ici de personnel, il y a sujet

(1) Voir les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> vol. des *Etudes sur la Vie de Bossuet*, de M. Floquet, ainsi que l'*Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, et les *Mémoires de Ledieu*.

(2) Il s'agit des *Eclaircissements* dont nous avons parlé.

de louer Dieu de ce que vous et M. l'abbé êtes d'accord dans le fond, puisqu'il convient que les corrections fondées sur le mensonge n'ont point de lieu parmi les chrétiens, et que vous avouez aussi qu'on ne peut avec raison rejeter celles qui se fondent sur des fautes présumées par quelque apparence. Ainsi, la vérité ne souffre point dans votre contestation, et il me semble aussi, Monsieur, que la charité n'y est point blessée.

« Si M. l'abbé de la Trappe vous a imputé, comme vous le dites, un sentiment que vous n'avez pas, vous-même, vous ne croyez pas qu'il l'ait fait dans le dessein de vous nuire, et tout au plus il se pourrait faire qu'il aurait mal pris votre pensée; erreur qui, après tout, est fort excusable. Les paroles fortes et dures dont il se sert dans sa *Lettre* ne tombent donc pas sur vous, mais sur une opinion que vous jugez fautive et dangereuse aussi bien que lui.

« Quant à l'impression, vous croyez, sur sa parole, qu'il n'y a point eu de part; et je puis vous assurer que l'affaire s'est engagée par des conjonctures dont il n'a pas été le maître. J'avais vu sa *Lettre* manuscrite, parce qu'elle s'était répandue sans sa participation; et le récit que m'ont fait des personnes très sincères de tout ce qui s'est passé, m'a convaincu que l'impression était inévitable. Une chose qui s'est faite sans dessein, et par un accident qui ne pouvait être prévu ni empêché, n'a pas dû offenser un homme aussi équitable que vous, et aussi solidement chrétien.

« Et, en effet, votre écrit, plein de sentiments charitables, ne montre en vous, Monsieur, aucune aigreur; mais il me semble seulement que vous croyez trop que M. l'abbé a tort. Ce que je viens de dire en toute sincérité, et avec une connaissance certaine, vous doit persuader qu'il n'en a aucun. Et, pour moi, je crois, Monsieur, que Dieu a permis la publication de cet écrit, afin que l'Eglise fût édifiée par un discours où toute la sainteté, toute la vigueur et toute la sévérité de l'ancienne discipline monastique est ramassée. J'ai lu et

relu cette sainte *Lettre* ; et toutes les fois que je l'ai lue , il m'a semblé, Monsieur, que je voyais revivre en nos jours l'esprit de ces anciens moines , dont le monde n'était pas digne, et cette prudence céleste de ces anciens abbés, ennemie de la prudence de la chair, qui traite par des principes et avec une méthode si sûre les maux de la nature humaine.

« Loin d'être d'avis que la *Dissertation* soit imprimée, je ne puis assez louer la résolution où vous êtes de communiquer vos réflexions à très peu de personnes, et je me sens fort obligé de ce que vous avez voulu que je fusse de ce nombre. Les réflexions, Monsieur, toutes modestes qu'elles sont, sont tournées d'une manière à vouloir qu'on donne un grand tort à M. l'abbé de la Trappe, et un tort certainement qu'il n'a pas, puisqu'il n'a aucune part aux copies qui ont couru de sa lettre en manuscrit, ni à l'impression qui s'en est faite.

« Permettez moi un mot sur ce que vous dites des prosternements pour fautes légères. J'avoue qu'étant employés sans discrétion, ils font plus de mal que de bien, et font recevoir indifféremment les pénitences ; mais, étant ordonnés à propos, ils humilient les superbes et les font rentrer en eux-mêmes ; et je ne crois pas que ce soit un doute qu'ils puissent être utilement employés pour les fautes les plus légères ; puisque même, comme vous savez beaucoup mieux que moi, il n'y en a point de légères à qui a sérieusement pensé de quel fond elles viennent, à quoi elles portent et à qui elles déplaisent (1). »

Ces paroles si grandes, si généreuses, si chrétiennes et si vraies, furent comme l'épée de Brennus jetée dans le plateau de la balance ; elles mirent fin à des débats qui duraient depuis plus de six ans. Ceux qui connaissent l'abbé le Roy, qui savent la grande réputation dont il jouissait parmi ses con-

(1) Voir *Lettres de Bossuet*, t. XXVII de ses *Œuvres*.

temporaires et le puissant parti dont il était appuyé, ceux qui ont lu son manuscrit et qui ont vu combien l'attaque était habilement conduite, n'auront pas de peine à imaginer que l'orage dut être terrible, et qu'il fallut que l'abbé de Rancé tint ferme et fût soutenu de Dieu pour n'être pas renversé et tout son monastère avec lui.

Il ne s'agissait de rien moins que de faire passer la Trappe pour une officine de mensonges et pour un repaire de menteurs qui se faisaient un jeu de s'imputer les uns aux autres des fautes imaginaires, afin de se ménager des humiliations ridicules. « Calomniez, a dit quelqu'un, il en restera toujours quelque chose. » Eh bien, il est resté quelque chose des calomnies dont nous venons de parler. Depuis deux cents ans, il y a toujours eu des gens, en petit nombre sans doute, qui n'ont cessé de répéter que les Trappistes ne se faisaient aucun scrupule de mentir. On a cité des anecdotes controuvées que le monde a accueillies avec d'autant plus de facilité qu'il était bien aise d'avoir cette pierre à jeter à des hommes dont la vie est une éclatante condamnation de la sienne. Nous avons voulu remonter à la source première, nous avons voulu étudier par nous-même la réalité des choses, et nous sommes en mesure d'affirmer que, s'il y a quelque part des fictions et des mensonges, ce n'est pas à la Trappe qu'on les trouve, mais dans la *Dissertation* de M. le Roy. Voilà l'origine ! Quelques mots lancés par esprit de parti, par passion, ont laissé des traces que deux siècles n'ont pas encore effacées. O langue ! ô épée, ô feu dévorant, ô torrent dévastateur !



## CHAPITRE XVII

L'abbé de Tamié vient visiter la Trappe; résultat de cette visite (1677).

Il y a des revers et des mortifications que Dieu nous fait subir pour nous éprouver. Lorsque nous les acceptons de sa main toute-puissante et toute bonne, dans un esprit de soumission et de pénitence, il est satisfait. Souvent il se range avec nous contre nos ennemis, et il abaisse à nos pieds ceux qu'il avait élevés sur notre tête comme pour nous écraser (1).

M. de la Forest de Somont, l'abbé de Tamié, le plus puissant et le plus dangereux adversaire de la Réforme, celui dont la démarche près du prince de Condé avait eu des conséquences si funestes, était toujours à Paris, au collège des Bernardins, partagé entre l'étude et le grand monde, dévoué à l'abbé de Cîteaux, qui ne cessait de recourir à ses conseils, à sa plume et à son crédit. Il était sur le point de retourner en Savoie, et de rentrer dans son abbaye de Tamié, qu'il avait quittée depuis longtemps, pour venir au secours de la Commune-Observance. Mais il y a des moments dans notre vie où notre âme est en contradiction flagrante avec elle-même, parce qu'il y a deux courants opposés, comme dans la mer : le courant inférieur de la terre, le courant supérieur du ciel.

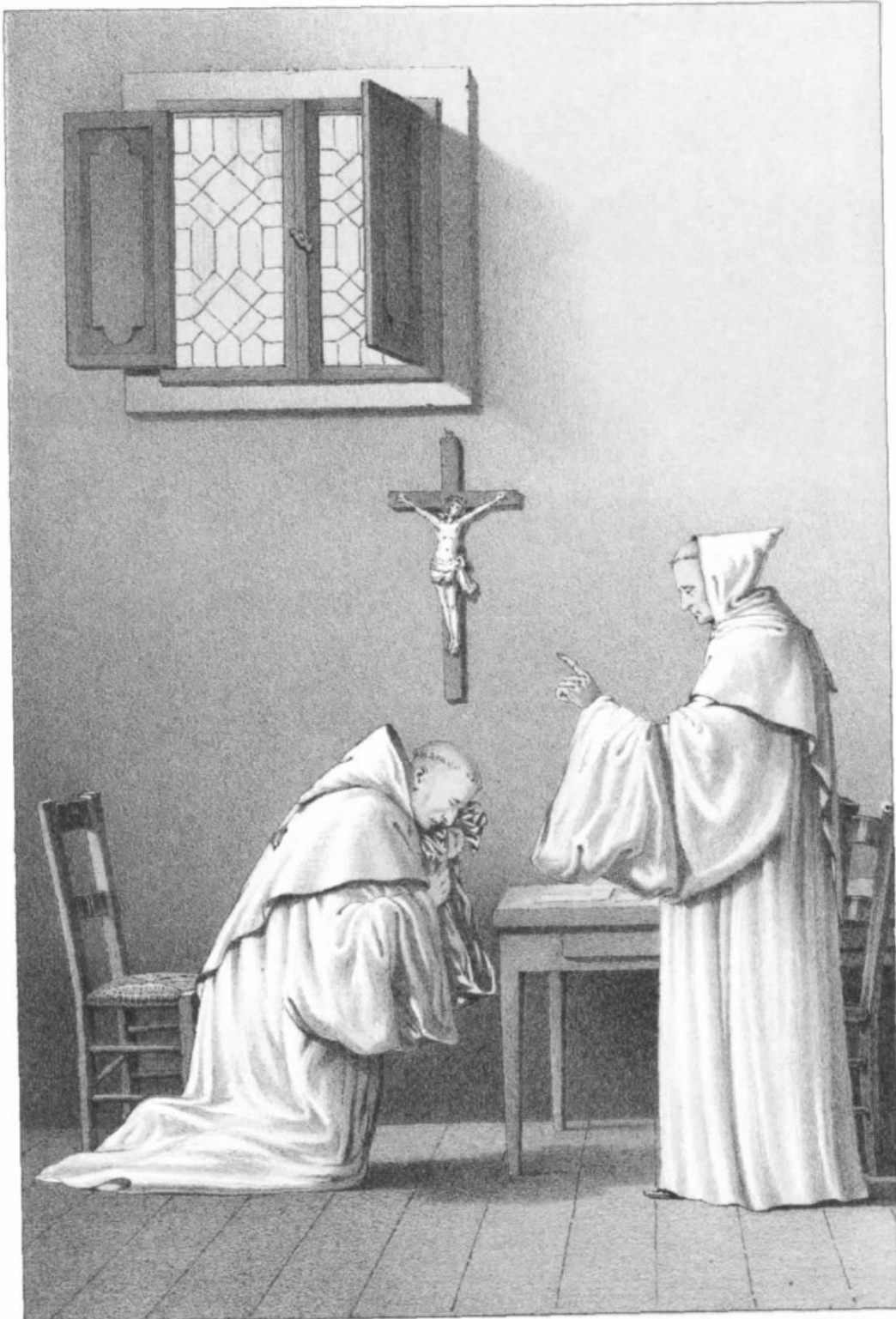
(1) Ce que nous allons raconter est extrait de l'*Histoire de la Réforme*, de Dom Gervaise, p. 416 et 417; du *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 907, et aussi d'un Manuscrit provenant de l'ancienne abbaye de Tamié, et dont une copie nous a été remise de la part du R. P. Malachie, nouveau prieur de ce monastère. Cette pièce, que nous avons sérieusement examinée et confrontée avec d'autres, renferme les détails les plus curieux et les plus authentiques; l'original est entre les mains de S. Em. le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry.

Cet abbé n'aimait pas la Trappe ; il ne supportait pas même qu'on en prononçât le nom en sa présence. Et, cependant, voici qu'il a l'idée et le désir de la visiter avant de partir pour son pays. Enfin, il s'y décide, malgré tout ce qu'on peut lui dire pour l'en dissuader. Était-ce afin de solliciter une dernière fois le rappel de son ami Dom Cornuty, espérant mieux réussir de vive voix que par lettres ? Voulait-il examiner de près cette maison, pour l'attaquer avec plus de connaissance et de force ? Ne faudrait-il pas plutôt voir dans cette démarche étrange un premier mouvement de la grâce ? C'était tout cela ensemble, car Dieu se sert de tout : on croit marcher pour une chose que l'on veut, et il se trouve que c'est pour une autre que l'on ne voulait pas (1). La Providence fait souvent de ces coups-là ; elle a, comme la foudre, des chocs en retour.

Notre noble Savoisien se mit en route vers le 5 ou 6 septembre, et fit le voyage, non en mendiant comme son ami, mais en grand seigneur. L'abbé de Rancé, en le voyant, oublia tous les griefs qu'il pouvait avoir contre lui, et l'accueillit de la manière la plus gracieuse et la plus cordiale. Introduit dans les lieux réguliers, il examina tout très attentivement ; « il admira les austérités qu'on y pratiquait, le silence exact qu'on y observait, la gravité avec laquelle on chantait l'office divin, la modestie et la respectueuse contenance de tous les religieux durant ce saint exercice, leur application aux travaux manuels, et surtout la sérénité et la joie qui se manifestaient sur leur visage. »

L'abbé de Rancé crut que le moment était venu de lui dire sa pensée sur ce qui s'était passé ; car si la charité nous ordonne d'aimer toujours, et même d'accueillir avec bonté nos ennemis, elle nous défend de flatter et de dissimuler l'iniquité. Toutefois, il le fit avec beaucoup de douceur et de ménagement, mais aussi avec tant d'autorité, que M. de Somont

(1) *Manuscrit de Tamié*, p. 9.



Lith par un religieux de Tamié

Imp Lemercier & C<sup>ie</sup> Paris

M. de Soumont, Abbé de Tamié, pleurant sa  
faute aux pieds de M<sup>r</sup> de Rancé.

en parut interdit. Alors cet homme si sûr de lui-même, qu'on ne vit jamais déconcerté, le fut pour la première fois, jusqu'à ne pouvoir proférer une seule parole (1). Après avoir vu de ses yeux ce qu'était réellement cette Réforme qu'il avait tant combattue, il comprit et sentit mieux la faute qu'il avait commise. Il fut tellement ému, qu'il passa toute la nuit suivante à pleurer et à gémir (2).

Un religieux, voisin de sa chambre, l'ayant entendu, alla, dès le matin, dire au Révérend Père abbé ce qui se passait. Celui-ci répondit : « Il ne saurait trop verser de larmes ; mais l'Esprit de Dieu souffle où il veut : prions-le qu'il fasse de lui un vase d'élection. » — Un instant après, il entendit frapper à sa porte, il ouvrit : c'était lui ; c'était cet abbé, qui, sans qu'il pût l'empêcher, venait se jeter à ses pieds, lui témoignant, moins encore par ses paroles que par ses pleurs, le regret et la douleur dont son âme était pénétrée.

L'abbé de Rancé lui dit alors : « Il faudrait bien des larmes, mon cher confrère, pour laver la faute énorme que vous avez commise, en mettant obstacle à la réforme de tant de maisons de notre Ordre qui sont dans le royaume (3). Une foule de zélés abbés ne travaillaient depuis longtemps que pour la rétablir, et vous, dans une seule nuit, vous avez anéanti tous leurs travaux et renversé leurs espérances !..... Si celui qui scandalise et perd un seul homme mérite l'enfer, à quoi devez-vous vous attendre, après avoir été la cause de la perte de tant d'âmes, qui, au lieu d'un port de salut qu'elles auraient trouvé dans des maisons régulières, n'y rencontreront, au contraire, que des écueils et des abîmes de perdition ?..... Vous n'ignorez pas ce que nous dit à ce sujet notre bienheureux Père saint Bernard : Qu'un monastère bien réglé est une citadelle et une forteresse du Seigneur, et

(1) *Manuscrit de Tamié*, p. 9 et 10.

(2) *Ibid.*

(3) Tout cela a été raconté dans le *Manuscrit de Tamié*, par des religieux qui le tenaient de l'abbé de Somont lui-même.

que l'enfer ordinaire ne suffit pas pour punir le lâche déserteur qui livre cette place à l'ennemi, en y introduisant le relâchement : *Exquisitis eum necesse est interire suppliciis*. Quel sera donc, mon cher confrère, quel sera donc votre sort?.....» (1).

L'abbé de Somont avait été comme écrasé sous le coup de ces reproches et de ces menaces terribles ; il était comme foudroyé et anéanti. L'abbé de Rancé crut alors devoir ranimer sa confiance et relever son courage, et il ajouta : « Cependant, Monsieur, vous ne devez point désespérer de la divine miséricorde : Dieu est juste, il est vrai ; mais il est bon, et sa bonté surpasse encore sa justice. Si vous reconnaissez sincèrement vos fautes, si vous êtes résolu de réparer le passé autant qu'il est en vous, vous devez espérer votre pardon. — Ma résolution est telle, reprit l'abbé de Somont, et la première preuve que j'en donnerai, sera d'embrasser moi-même la Réforme et de la rétablir dans ma maison. Mais, pour cela, ajouta-t-il, il me faut mon religieux et mon ami !..... — Vous devez être persuadé, répliqua l'abbé de Rancé, que je ferai, de mon côté, tout ce qui pourra dépendre de moi pour seconder votre résolution, et que non seulement votre religieux, mais toute ma communauté est à votre service. » L'abbé de Somont le remercia avec effusion.

Ce fut là, certainement, l'un des plus beaux moments de l'abbé de Rancé ; il eût pu en être fier, s'il n'eût su qu'il n'y a que Dieu qui puisse remporter de pareilles victoires, et que toute la gloire doit lui en revenir.

Ceci se passait dans la matinée du 14 septembre. L'abbé de Rancé écrivit le même jour à Dom Cornuty, qui était maître des novices à Foucarmont, pour lui annoncer cette grande et heureuse nouvelle et les vues qu'on avait sur lui. « Je m'assure, lui disait-il en finissant, que le Révérend

(1) Ce dernier trait, et tout ce qui précède, est de l'abbé de Rancé ; tout cela porte son cachet.

abbé de Foucarmont, quelque envie qu'il puisse avoir de vous conserver dans sa maison, donnera les mains à cet arrangement, et qu'il regardera cette occasion-là comme un événement de bénédiction auquel on ne peut pas s'exempter de contribuer (1). »

Le lendemain, l'abbé de Somont voulut s'entretenir avec l'abbé de Rancé des mesures les plus propres à l'exécution de son pieux et généreux dessein, et, pour lui prouver combien sa résolution était ferme et sincère, il lui remit le billet qui suit, écrit et signé de sa main :

« Je, soussigné, abbé de Tamié, pour exécuter le dessein que j'ai eu, dès mon entrée dans l'Ordre, d'en pratiquer toutes les observances, comme elles sont prescrites par la règle de Saint-Benoît et nos anciens statuts, et l'exemple de nos premiers Pères dans Cîteaux et dans Tamié, sous la conduite de saint Pierre, archevêque de Tarentaise, et notre premier prédécesseur, promets à Dieu de travailler, dès que je serai arrivé à notre monastère, à y rétablir cette ancienne discipline, de tout mon mieux, avec le secours des religieux qui me seront envoyés. Ce que j'ai promis à Dieu, dont les présentes seront un témoignage (2). »

Le voilà lié par la conscience devant Dieu, et par l'honneur devant les hommes ; c'est fini. Etant de retour à Paris, quelques jours après, il réfléchit sérieusement sur ce qu'il avait à faire : il commença hardiment. La plupart des abbés cisterciens avaient leurs maisons, leurs châteaux de plaisance qu'ils habitaient souvent une bonne partie de l'année, surtout pendant le printemps et l'été. M. de Cîteaux lui-même avait son château de Gilly. On comprend combien ces habitations étaient dangereuses pour les abbés, et nuisibles à la discipline des monastères. L'abbé de Tamié avait aussi

(1) Cette lettre est dans le *Manuscrit de Tamié*, p. 12, sous la date du 14 septembre 1677.

(2) *Manuscrit de Septfons*, cah. VIII, p. 906.

sa villa, appelée *la Tour*, à la paroisse de Plancherine, dans le voisinage.

C'était un séjour très agréable par la beauté et la commodité des appartements, l'élégance et la richesse des meubles, les plus gracieux jardins et les plus jolies promenades, les aqueducs et les fontaines; enfin, par sa position sur un point culminant, d'où l'œil embrassait l'un des horizons les plus pittoresques et les plus grandioses de la Savoie (1).

L'abbé de Somont savait que là avait été l'écueil de ses prédécesseurs; que là serait toujours pour lui et ses successeurs la plus séduisante des tentations; il voulut donc frapper un grand coup, qui serait comme l'annonce de quelque grand changement. Il manda à son procureur qu'il lui donnait trois mois pour démolir la maison abbatiale de Plancherine, et ses ordres furent exécutés. Il ne resta rien debout que le logement du fermier.

Ce Vandale sublime ne fut pas compris alors: on répéta partout qu'il avait perdu la tête, et qu'on avait eu tort de lui obéir si promptement (2).

Pendant ce temps-là, Dom Cornuty avait reçu la lettre de l'abbé de Rancé. Combien ce bon religieux dut remercier Dieu de cette merveilleuse conversion qu'il lui avait tant demandée! Combien il fut heureux, après s'être arraché de Foucarmont, de revenir à la Trappe, y prendre dans son cœur le premier Cîteaux et l'emporter sur les Alpes, où saint Pierre de Tarentaise avait posé son berceau, au milieu de tant de miracles! Après avoir pris les ordres et reçu les adieux de l'abbé de Rancé, il alla rejoindre à Paris l'abbé de Somont. Quelle ne fut pas la joie de ces deux amis se revoyant et s'embrassant après douze années de séparation! Les

(1) *Manuscrit de Tamié*, p. 12 et 13.

(2) Voici ce qu'on lit dans le *Manuscrit de Tamié*, p. 13: « Voulant prévenir le mal, en détruisant ce qui pouvait l'occasionner, il écrivit à son procureur et lui ordonna de faire abattre et démolir de fond en comble la chapelle et tous les appartements, ce qui fut exécuté, etc. »

circonstances extraordinaires qui les avaient éloignés, et celles plus extraordinaires encore qui les réunissaient, devaient doubler leur bonheur et lui donner quelque chose de mystérieux et de divin.

Tous les abbés de la Réforme prirent part à cette fête. Ils ne pouvaient se lasser de bénir Dieu d'avoir, comme par un miracle de miséricorde, changé subitement leur ennemi le plus déclaré, leur plus terrible adversaire, en un ami et un frère. Mais, d'un côté, il serait difficile d'exprimer la surprise et la consternation de l'abbé de Cîteaux et des abbés mitigés, quand ils apprirent que leur plus ardent défenseur, leur plus dévoué partisan était passé dans les rangs des réformés ! Ils mirent tout en œuvre pour le ramener parmi eux, mais ce fut en vain (1). Ce n'était plus un roseau à fléchir à tout vent, mais bien la montagne de Sion qui ne saurait être ébranlée, *Sicut mons Sion, qui non commovebitur*.

Enfin, les compagnons qu'on lui avait fait espérer vinrent le trouver à Paris ; ils étaient porteurs d'une lettre dans laquelle l'abbé de Rancé lui disait : « Nous vous envoyons nos religieux, mon très cher Père ; je prie Dieu qu'il bénisse tout ce que vous allez tous entreprendre pour sa gloire. Si vous connaissiez bien, tous tant que vous êtes, ce que vous pouvez faire, dans le fond de vos montagnes, pour son service et pour l'édification de son Eglise, dans un temps et dans un pays d'une désolation presque infinie, vous entreriez dans Tamié avec les mêmes sentiments qu'avaient nos premiers Pères, quand ils entrèrent dans le désert de Cîteaux, et je vous proteste que, si j'avais eu assez de santé, j'aurais quitté notre monastère, au moins pendant quelques mois, pour avoir la consolation d'être du nombre de ceux qui auront le bonheur de commencer une telle œuvre (2). »

Ces religieux étaient au nombre de quatre, savoir : Dom Alain Morony, Dom Anselme Gillet, Dom Cornuty et Dom

(1) *Manuscrit de Tamié*, p. 13 et 14 (de la copie).

(2) Cette lettre est reproduite dans le *Manuscrit de Tamié*, p. 14.



Antoine Noël, l'ancien valet de chambre de l'abbé de Rancé, très intelligent dans les affaires du dehors, et qui rendit de grands services, soit pour la construction des édifices, soit pour le défrichement des landes du voisinage. Après avoir reçu les ordres de M. de Somont, qui ne put alors les accompagner, ils partirent pour la Savoie, et passèrent par Grenoble pour y voir M<sup>sr</sup> le Camus, l'ami de leur cher Père de la Trappe, et recevoir sa bénédiction (1). Ils arrivèrent à Tamié vers le 15 novembre, et y commencèrent les exercices de la Réforme le 21 de ce mois, jour de la Présentation de la Sainte Vierge (2). M. l'abbé de Somont vint se mettre à leur tête peu de temps après, et le vieux Cîteaux reprit ainsi possession des montagnes de la Savoie. Il y resta jusqu'au moment où il en fut chassé, en 1793, par les armées de la République française. Ces saints religieux, qui avaient conservé toute l'austérité et toute la ferveur de la Trappe, se sauvèrent en Lombardie, vers la ville d'Asti. Ce fut là que le premier consul Bonaparte les trouva. Le grand guerrier a admiré cette milice sainte, son dévouement et ses travaux; il ne l'oubliera pas. Il lui proposera, plus tard, la garde des hospices que l'on créera sur le Simplon et le Mont-Cenis, à l'imitation de ceux du Grand-Saint-Bernard (3). Un jour du printemps de 1805, l'Empereur viendra, fatigué et transi de froid, s'asseoir au foyer des Trappistes : il y réchauffera ses pieds engourdis, il y apaisera sa faim dans un modeste repas, il y recouvrera ses forces dans un sommeil réparateur (4). Les humbles en-

(1) Le départ des religieux est mentionné par Le Nain, t. I, p. 187, qui le fixe au 15 octobre, pour Paris d'abord.

(2) *Manuscrit de Tamié*, p. 15. — Il y eut toujours une union très intime entre Tamié et la Trappe. L'abbé de Rancé écrivait un jour à Dom Cornuty : « Je vous avoue que je regarde Tamié comme la Trappe, et que je vois ce que vous faites en ce pays-là comme si vous le faisiez ici. »

(3) Voir au *Moniteur*, ventôse, an IX de la République, le décret commençant ainsi : « Art. 1<sup>er</sup>. Il sera établi sur le Simplon et le Mont-Cenis, un hospice pareil à celui qui existe sur le Grand-Saint-Bernard, etc. »

(4) Voir le décret du 11 floréal an XIII, dans le *Moniteur*, au XIII, p. 961.

fants de l'abbé de Rancé mourront presque tous sur ces montagnes, douces et obscures victimes de la divine charité. Le grand héros, leur bienfaiteur, mourra sur les rochers de Sainte-Hélène, solennelle victime de la gloire humaine (1)!

L'abbaye de Tamié, déserte depuis plus de soixante-douze ans, vient de se repeupler. Un souffle puissant de vie et de bénédiction avait passé sur elle et sa montagne, et elle ne pouvait périr. Une sainte colonie, partie de la Grâce-Dieu, près de Besançon, est venue s'y installer, il y a quelques années, et y continuer l'œuvre de l'abbé de Somont, qui est celle de l'abbé de Rancé. Ces bons religieux sont entrés en Savoie en même temps que le drapeau de la France y entraît ; ils le garderont, et il les gardera.

---

## CHAPITRE XVIII

**La santé de l'abbé de Rancé s'affaiblit beaucoup ; il s'adresse au Pape pour que, dans le cas de mort, il puisse être remplacé à la Trappe par un prier, ce qu'on lui accorde avec une approbation élogieuse de sa réforme ; M. Hamon, médecin de Port-Royal, visite la Trappe (1677-1678).**

Depuis quelques mois, la vie de l'abbé de Rancé n'était plus qu'une alternative continuelle de maladies, de guérisons et de rechutes. La fièvre dont il avait été atteint au commencement de cette année était devenue assez grave pour alarmer tous ceux qui l'entouraient ; elle le tourmentait sans relâche. Un quart d'heure de conversation ou d'application le mettait hors d'haleine. Cependant la charité, qui, selon l'Apôtre, s'oublie elle-même pour ne s'occuper que des autres, ne le laissait pas sans crainte pour ses frères. La perspective de

(1) Voir *Les Trappistes de Tamié*, par M. l'abbé Méthivier, in-12 de 24 p.

sa mort, qu'il regardait comme prochaine, quoiqu'elle fût encore fort éloignée, lui inspirait de vives inquiétudes sur l'avenir de sa communauté. Sa foi prit d'abord le dessus : il considéra que les hommes ne sont que des instruments dont se sert la Providence, mais dont elle peut facilement se passer. Ainsi, il remit tout entre les mains de Dieu, se reposant entièrement sur lui pour la conservation de son œuvre. « Il faut demeurer en paix, dit-il, continuer à servir Jésus-Christ, mourir les armes à la main ; c'est une résolution dans laquelle je suis, il y a longtemps. »

Toutefois, la prudence, qui est une vertu des saints, lui inspira la pensée de recourir au Père commun de toute la chrétienté, pour obtenir, en faveur de ses religieux, un indult qui leur conférât le droit de s'élire un prieur, qui serait chargé de les gouverner selon l'esprit et les maximes de la règle de Saint-Benoît, au cas où l'abbaye retournerait en commende. Sa Sainteté daigna l'accorder par un Bref, en date du 2 août 1677. Le roi voulut bien le faire enregistrer au Grand-Conseil et expédier des lettres patentes pour son exécution (1).

Cette première faveur encouragea l'abbé de Rancé à en demander une autre. Il adressa au Pape une seconde requête, dans laquelle il exposait plus au long l'état de sa maison et de son Ordre, et sollicitait l'extension du Bref à perpétuité, en restreignant, néanmoins, la gestion du prieur à la durée de trois ans, à moins qu'il ne fût réélu. Il témoignait le désir que ce prieur eût le pouvoir de recevoir les religieux à profession pour le monastère, autant de fois qu'il serait nécessaire pour y maintenir la régularité et la discipline, et de gouverner la maison, en tout, comme un véritable abbé.

Cette requête était accompagnée d'une lettre, datée du 18 octobre, digne, pour le fond et la forme, de la première

(1) La supplique de l'abbé de Rancé et la réponse du Pape se trouvent dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 185 et suiv.

autorité du monde, à laquelle elle était adressée. C'était plus qu'une demande, plus qu'une supplique, c'étaient des larmes, des gémissements, des soupirs, même des cris de désolation. Il n'était pas possible, si le Souverain-Pontife en prenait connaissance, qu'elle ne touchât son cœur de père. Nous la donnons presque tout entière, et nos lecteurs, nous en sommes sûr, ne la trouveront pas trop longue. On a tant dit que l'abbé de Rancé et son œuvre n'avaient jamais été goûtés à Rome, qu'il est bon de faire voir le contraire et d'entrer dans quelques détails.

Après avoir raconté sa conversion et ses débuts à la Trappe, voici comment il s'exprimait :

« Ainsi, très Saint-Père, me voyant suivi de quelques Frères, qui s'étaient joints à moi dans le même esprit de religion, nous avons commencé à remettre en vigueur la retraite, l'éloignement des hommes, le silence perpétuel, la méditation de la loi de Dieu, le travail des mains, les jeûnes, les veilles, la pauvreté et l'austérité dans la nourriture et les habits. Zélés pour les lois de nos Pères, nous avons tâché de faire revivre les heureux âges des saints Benoît et Bernard, et les siècles d'or de Clairvaux, croyant qu'on ne pouvait point appeler téméraires les enfants qui font leur possible pour imiter la piété de leurs Pères. Dieu a eu égard aux prières des humbles, et a répandu tant de bénédictions sur l'ouvrage que nous avons commencé, qu'en peu de temps on a vu plus de cinquante religieux ou convers se retirer dans ce monastère, quoique peu renommé, pour y passer le reste de leurs jours dans une vie pénitente.

« Tous ceux qui ont le cœur pur, ont témoigné la joie que leur donnait un changement si prompt, dont on ne doit certainement toute la gloire qu'à Dieu seul. Ils ont, comme ils le devaient, loué le Seigneur d'avoir rebâti pour ses enfants une ville abandonnée depuis tant de temps, et rassemblé ses héritages dispersés. Voilà, très Saint-Père, quel a été l'état de ce monastère depuis près de quinze ans. Cette plante

nouvelle ne s'est point ressentie du trouble répandu dans tout l'Ordre : il semble, au contraire, que l'orage n'ait servi qu'à lui faire pousser de plus profondes racines. J'oserai dire que cette institution naissante, semblable à un rocher, est demeurée inébranlable par le secours de celui qui commande à la mer et aux vents. »

Après avoir exposé l'objet de sa supplique, l'abbé de Rancé ajoutait :

« Si Votre Sainteté croit qu'il manque quelque chose à notre manière de vivre, si Elle pense qu'il soit nécessaire ou utile d'y ajouter, pour nous rendre plus conformes à nos saints prédécesseurs, Elle peut l'ordonner; Elle trouvera en nous une parfaite soumission à ses ordres. Dieu sait combien nous souhaitons qu'il n'y ait que la mort qui puisse mettre des bornes à notre pénitence. »

L'abbé de Rancé, devant le Pape, ne pouvait oublier la sainte et la chère Jérusalem de son cœur, c'est-à-dire la Réforme. Il devait se faire l'écho de ses plaintes et de sa désolation; aussi disait-il sur un ton et avec un style qui rappellent saint Bernard :

« Je rougis de la longueur de ma lettre. Je sais, très Saint-Père, qu'étant aussi petit que je le suis, il ne me convient nullement de tenir de si longs discours à une Majesté si auguste : cependant, ayant commencé, je continuerai de parler à mon seigneur, quoique je ne sois que poussière et que cendre; car je ne croirais pas m'être complètement acquitté de mon devoir, si, me prosternant aux pieds de Votre Sainteté, je ne faisais dire à mes larmes : que c'en est fait de l'Ordre de Cîteaux; que la Réforme établie par Alexandre VII ne subsiste plus; que l'Étroite-Observance, après avoir été attaquée pendant plus de soixante ans, est sur le point de succomber, si Votre Sainteté ne la soutient de sa main puissante; c'est ce que souhaitent et espèrent avec nous, très Saint-Père, tous ceux qui aiment encore la beauté de la maison du Seigneur,

et qui gémissent de voir les pierres du sanctuaire dispersées (1). »

Cette affaire paraissait si importante à l'abbé de Rancé, qu'afin que le succès en fût plus assuré, il écrivit à M<sup>sr</sup> Favoriti, prélat en cour de Rome, dont il connaissait le zèle pour la régularité monastique, pour le prier de l'appuyer de son crédit auprès de Sa Sainteté et de lui présenter sa supplique.

Le Pape, instruit de la pureté des intentions de l'abbé de Rancé, lui accorda, avec beaucoup de bonté, les grâces qu'il sollicitait pour son monastère. Il voulut même que le cardinal Cibo lui écrivit pour l'assurer de sa protection. M<sup>sr</sup> Favoriti lui manda aussi combien Sa Sainteté avait à cœur la conservation de sa maison. Nous citerons ici ces deux pièces, parce qu'elles nous ont paru du plus grand poids pour montrer l'estime dont l'abbé de Rancé jouissait à Rome, contrairement à ce que ses ennemis publiaient partout (2) :

« On a fait à Sa Sainteté, dit le cardinal Cibo, la lecture de votre lettre, datée du 20 janvier ; elle est un témoignage certain de votre attachement au Saint-Siège. On y remarque le zèle que vous avez d'assurer pour la postérité la discipline que vous avez rétablie dans votre monastère, selon les saintes règles de l'Ancienne-Observance, avec l'approbation des gens de bien, pour être un exemple insigne à tout l'Ordre de Cîteaux. Ainsi Sa Sainteté vous accorde ce que vous lui demandez pour conserver et développer la discipline que vous avez rétablie. Elle a ajouté aussi, comme vous le verrez dans le Bref, qu'elle espérait de la bonté du Seigneur, qui vous avait choisi avant tous les siècles pour être l'auteur d'un si grand ouvrage, que ces sublimes exercices de vertu et d'abstinence tourneraient à l'édification et au bien spirituel, non seulement de votre Ordre, mais de toute la France, et qu'ils fe-

(1) Cette lettre est datée du 20 janvier 1678.

(2) Cette lettre est datée du 23 janvier 1678.

raient honneur à notre siècle (1). Voilà ce que j'avais à vous dire, pour répondre aux intentions de Sa Sainteté. Je vous annonce, de plus, la bénédiction apostolique qu'Elle vous donne, comme un témoignage de l'amour paternel qu'elle a pour vous et pour votre monastère.

La lettre de M<sup>sr</sup> Favoriti n'était pas moins explicite ; il ajoutait en finissant : « Je puis vous dire, en toute vérité, que Sa Sainteté *approuve si fort la manière apostolique avec laquelle vous vivez à la Trappe, et que vous avez établie, qu'Elle embrassera toutes les occasions qui se présenteront de seconder votre travail, et d'en faire passer le fruit à la postérité* (2).

L'abbé de Rancé ayant reçu ces lettres et ces Brefs, en donna lecture à sa communauté. Pour recevoir la bénédiction que le Saint-Père leur envoyait, il fit signe à tous ses religieux de se prosterner ; il se prosterna lui-même au milieu d'eux, comme si Dieu eût alors étendu sa main du haut des cieux pour les bénir : tant était vive leur foi, tant était grand leur respect pour tout ce qui émanait du Chef de l'Eglise !

La Réforme de la Trappe ne trouva pas des dispositions moins favorables dans Sa Majesté très chrétienne, que dans le Saint-Siège ; car, lorsque le Bref lui fut présenté par l'archevêque de Paris, « Elle le reçut avec une bonté incroyable, écrivait l'abbé de Rancé (3) ; Elle en fit le rapport elle-même au Conseil, et ordonna, de sa propre bouche, des lettres patentes pour l'enregistrement ; ce qui a été exécuté, en trois jours, avec les circonstances les plus heureuses. C'est un coup de la Providence extraordinaire, qui assure, autant qu'il est possible, le peu de bien qu'il a plu à Dieu d'établir en ce monastère. »

(1) « *Istam enim eximiæ virtutis et abstinentiæ palestram non mediocri Ordinis tui, imo totius Galliæ hono ac sæculi nostri ornamento cessuram, Sanctitas Sua in Domino confidit, qui te, aute mundi constitutionem, tam pii ac præclari operis authorem, etc.* »

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. II, p. 717 et 718. — Cette lettre est datée du 15 mai 1678.

(3) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, XL<sup>e</sup>, p. 64.

L'abbé de Rancé était heureux : on lui avait accordé tout ce qu'il avait demandé, et cela avec une bonté, une gracieuseté sans pareille. Son œuvre avait enfin cette sanction, cette bénédiction du Saint-Siège, sans laquelle rien ne peut durer et prospérer en ce monde. C'était pour lui un exemple de plus, qu'il faut se défier des premières impressions dans les rapports que l'on peut avoir avec la papauté : l'Eglise romaine est, de prime abord, très circonspecte et très réservée ; mais, après de longues et sérieuses réflexions, lorsqu'elle voit quelque part la vérité et la justice, elle s'y attache envers et contre tout, et rien n'est plus capable de la déprendre.

La nouvelle des infirmités de l'abbé de Rancé se répandit jusqu'à Paris et au-delà. Ses amis en furent très inquiets : quoiqu'ils prévissent bien qu'il ne se laisserait jamais soigner d'après les règles de la médecine, ils avisèrent un moyen qui, selon toute probabilité, devait réussir. Le savant médecin Hamon, qui, depuis plus de vingt ans, s'était retiré à Port-Royal, s'y livrait alternativement à la prière, à l'étude et au soulagement des pauvres malades.

Il devait, ce printemps, aller à Tours accomplir un vœu qu'il avait fait à saint Martin. On l'engagea à voir l'abbé de Rancé en passant, à le questionner adroitement sur sa maladie, et à le décider à suivre un traitement. Arnauld, dans une de ses lettres, du 18 juin de cette année, à l'abbé le Roy, a parlé de cette visite : « M. Hamon n'est pas ici, dit-il ; il est allé faire plusieurs voyages, qui en feront un fort grand. Il a commencé par la Trappe, parce que le saint abbé est assez mal (1). » L'abbé de Rancé ayant deviné par les questions qu'il lui adressait, quelque habilement qu'elles fussent déguisées, ce qu'il voulait de lui, le reçut poliment, selon son habitude, mais ce fut tout. Comme il était connu de quelques religieux du couvent, il arrangea les choses de façon qu'il ne pût ni manger au réfectoire, ni paraître en communauté.

(1) *Lettres d'Arnauld*, t. IX, 18 juin 1677.



Il voulait, en général, que ses religieux se contentassent comme lui, pour tout remède, d'un peu de rhubarbe qui croissait dans le jardin, et qu'ils abandonnassent leur santé entre les mains de Dieu. Il avait souvent à la bouche ces paroles de la Sagesse : « Ce n'est point une plante ou un cataplasme qui les a guéris, *etenim neque herba neque malagma sanavit eos* ; c'est vous, Seigneur, qui avez la puissance de la vie et de la mort, qui menez jusqu'aux portes du tombeau et qui en ramenez (1) ! »

Ayant appris qu'un des Frères convers essayait de monter une espèce d'apothicairerie, il le fit venir et l'apostropha vivement en disant : « Quoi ! vous faites une boutique de remèdes ?..... Nous n'avons que faire de tout cela. Il y a plus de trente ans que la Trappe est formée dans l'esprit des saints Pères du désert, qui est d'avoir un entier abandon à la Providence de Dieu ; il faut, mon frère, vous retirer votre emploi, et vous donner le soin des pauvres, afin que vous puissiez distribuer vos remèdes (2). »

L'abbé de Rancé ne faisait que garder les règles établies, dès l'origine de l'Ordre de Cîteaux, par les saints fondateurs eux-mêmes. Saint Bernard écrivait aux moines de Saint-Anastase : « Je sais que vous êtes dans un pays malsain, ce qui fait que plusieurs d'entre vous sont malades. Je compatis beaucoup aux infirmités du corps, mais je redoute bien plus les infirmités de l'âme. Je vous déclare donc qu'il ne convient point à votre profession, qu'il n'est point avantageux à votre salut de recourir à la médecine corporelle. Cependant il est permis, comme cela se fait quelquefois, d'user, à la manière des pauvres, de décoctions d'herbes sauvages, *de vilibus herbis* ; mais acheter des drogues, faire venir des médecins, boire des breuvages médicamenteux, cela est contraire à la pureté et surtout à l'excellence de notre Ordre.

(1) Sapiens., XVI, 12.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*. t. I, p. 187.

Aux hommes spirituels, donnez des remèdes de même nature : il faut avaler *une bonne potion d'humilité et de patience*, et dire de tout son cœur : Guérissez mon âme, Seigneur, car j'ai péché contre vous ; *Sana animam meam, Domine, quia peccavi tibi* (1). »

Ce fut à cette époque, c'est-à-dire vers le mois de septembre de cette année, que le vicaire général de l'Étroite-Observance pour la province de Normandie, Dom Hervé du Tertre, abbé de Prières, vint visiter la Trappe pour la seconde fois. Il la trouva dans le même esprit de pénitence et de régularité que deux ans auparavant, et ne crut devoir rien changer à sa première carte de visite.

La plupart des religieux lui avaient fait part de leurs inquiétudes et de leurs alarmes sur le triste état de la santé de leur abbé, et l'avaient conjuré de lui enjoindre de ménager le peu de forces qui lui restaient. Avant de partir, il ordonna par écrit au cellier d'y veiller, et de lui faire prendre, tant en nourriture qu'en remèdes, tout ce qui serait nécessaire pour le rétablissement de sa santé. « Et nous lui ordonnons, dit-il, dans l'esprit de charité et de justice, de vous obéir en cela ; nous sommes persuadé qu'il le fera, en se souvenant que Dieu même fait la volonté de ceux qui l'aiment et le craignent. Il se soumit, en effet, pour témoigner son obéissance à son supérieur ; mais peu de temps après, se croyant assez rétabli, il reprit son train de vie ordinaire (2).

Sur la fin de l'année 1678, il lui arriva un accident qui faillit lui coûter la vie. On avait allumé, durant le jour, un feu de charbon dans *le Trésor* ou chambre du cellier, pour en chasser l'humidité. Malgré la précaution qu'on avait prise d'ouvrir les fenêtres, l'air fut tellement vicié, qu'étant allé se reposer en ce lieu, il en ressentit un malaise qui se serait terminé par une asphyxie complète, si le prieur, ne le voyant

(1) Epistol. 345 : Ad fratres de Sancto Anastasio.

(2) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 191.

pas à Laudes, où il ne manquait jamais quand on les sépare des Matines, ne fût accouru bien vite pour savoir ce qui lui était arrivé. Il le trouva presque expirant et sans connaissance, balbutiant quelques versets de psaumes. On se hâta de le transporter à l'infirmerie, où l'on s'efforça de le faire revenir à lui-même.

A peine échappé à ce danger, il fut atteint d'une maladie très sérieuse, qui, en douze jours, le conduisit au bord de la tombe. Il reçut les sacrements des mourants, et déclara à ses Frères ses dernières volontés. Sa mission n'était pas encore remplie : il avait trop d'anges gardiens au ciel et sur la terre, pour périr ainsi avant le temps ; aussi Dieu le ramena-t-il des portes de la mort, et lui rendit-il, pour ainsi dire, la vie qu'il semblait lui avoir déjà prise. Un de ses religieux, nommé Basile Marteau, sut sa guérison future par une révélation du ciel, et vint la lui annoncer au moment même où l'on avait perdu tout espoir.

Après trois mois d'infirmerie, il se vit en état de reparaître en communauté ; mais ce ne fut pas pour longtemps : dès l'année suivante (1679), vers la fête de Pâques, il fut pris d'une fièvre tierce, dont il eut plus de quarante accès. Ses maladies se suivaient de si près, qu'on pouvait dire qu'elles étaient continuelles. Chaque saison semblait chargée de lui apporter une infirmité particulière. En hiver, c'étaient de violentes irritations de poitrine et des toux opiniâtres qui le déchiraient ; on avait peine à concevoir comment il pouvait y résister. L'été ne lui procurait pas plus de soulagement : une inflammation intestinale le consumait et le réduisait à un épuisement total de ses forces et à une défaillance mortelle. Cependant, à peine était-il entré en convalescence, que, sans aucun ménagement, il reprenait ses exercices et ses occupations ordinaires, et c'était la cause de tant de fréquentes rechutes.

« Cet homme, qui semble ne vivre que de souffrances, dit un témoin oculaire, et comme s'il avait un corps de diamant,

ou plutôt comme s'il n'avait point de corps, est toujours dans l'action du matin au soir. Il écrit, il dicte des lettres, compose des ouvrages, réforme des abbayes, écoute ses Frères, conduit quatre-vingts personnes, tant profès que novices, qui forment sa communauté; règle tout ce qui concerne leurs besoins spirituels et corporels, et trouve du temps pour prier longuement. Il va à l'infirmerie, de l'infirmerie au cloître, pour voir comment s'y tiennent les Frères; du cloître au chœur, pour s'assurer si le service divin se célèbre avec religion; du chœur à sa chambre, où quelque Frère l'attend. Et quoique la fatigue ne lui permette plus de se tenir sur ses pieds, à peine y est-il arrivé, qu'il faut aller au quartier des hôtes, pour une visite ou une affaire qui lui survient. Il achève d'épuiser ses forces au confessionnal; il en sort tout baigné de sueur durant les chaleurs, et, en hiver, tout transi de froid, après de longues séances; car, bien qu'il ait établi plusieurs confesseurs dans la maison, ses religieux n'en veulent pas d'autre que lui.

« Il tient encore le Chapitre une fois la semaine, et cette fonction principale de sa charge, où il excelle à reprendre, à instruire, à enflammer, l'anime d'une force qui surprend tout le monde. Il veut aussi assister aux offices, pour consacrer ce qui lui reste de voix à chanter les louanges de son Dieu avec une dévotion singulière. Le temps même destiné au repos n'apporte pas de diversion à sa surveillance. Les fêtes et dimanches, entre Matines et Prime, il parcourt le monastère, fait un tour dans la cour des convers, va visiter le dortoir pour voir si tous les Frères sont sur leur paillasse. En un mot, il veut tout voir, tout savoir par lui-même ce qui se passe dans la maison, comme devant en rendre compte à celui qui l'a établi pour gouverner en son nom. Vit-on jamais zèle aussi infatigable, et une pareille force d'âme dans un corps épuisé et quasi hors de service (1)! » Tel il fut à peu près le

(1) Le Nain, t. I, p. 172 et suiv.

resté de sa vie : la Providence avait échelonné, pour ainsi dire, le long de son existence une série de maladies qui devaient s'emparer de lui successivement, et se le passer comme de main en main jusqu'à la mort.

---

## CHAPITRE XIX

Lettre au maréchal de Bellefonds (novembre 1678).

La déclaration que l'abbé de Rancé avait faite dans sa lettre à M. de Brancas, n'avait pas produit l'effet qu'il en attendait. On lui faisait un crime, et c'en est véritablement un aux yeux des ardents, de ne pas vouloir s'engager dans la bataille, dans la mêlée. Les deux partis s'efforcèrent à l'envi de l'attirer dans l'arène, et de le revendiquer. On répandait mille faux bruits contre lui. D'abord, il laissa dire, se contentant du témoignage de sa conscience, et ne pouvant s'imaginer que des accusations qui n'avaient aucun fondement réel ne tombassent pas bientôt d'elles-mêmes; mais il n'en fut point ainsi : elles allaient toujours s'augmentant et se propageant. On ne craignait pas de dire hautement dans les provinces du Perche et de Normandie que *sa foi n'était pas catholique* ; que son monastère était infesté des erreurs condamnées dans Jansénius ; qu'on n'y avait aucune soumission pour les décisions de l'Eglise.

Ses amis véritables voyaient avec peine qu'il ne prît aucun soin de faire connaître au public qu'il n'était rien moins que ce qu'on pensait. Ils lui disaient qu'il en rendrait compte à Dieu ; que sa maison ne serait bientôt plus d'aucune édification pour le monde, parce qu'on attribuerait le détachement,

la piété, la pénitence, la discipline sévère dont lui et ses religieux faisaient profession à un mouvement de parti et à un esprit de cabale, et que, puisqu'il n'était pas janséniste, il fallait qu'il le dit et que le monde le sût.

Il comprit toute la justesse et toute la portée de ces observations. Comme beaucoup d'autres, il s'était laissé prendre, dans le commencement, aux apparences de piété et d'austérité des nouveaux sectaires ; mais, depuis deux ou trois ans surtout, il avait remarqué qu'ils se démasquaient et se compromettaient de plus en plus par leurs discours, leurs relations, leurs secrets conciliabules. Il crut devoir les étudier de plus près et plus à fond. Les personnes et les choses commencèrent alors à lui apparaître sous un jour nouveau.

Il fut d'abord scandalisé de la manière peu respectueuse dont ils traitaient l'épiscopat, se faisant un jeu de taxer de politiques, de timides et de lâches, les évêques qui ne les servaient pas à leur guise, et qui ne voulaient pas se jeter tête baissée dans leurs extrémités et leurs excès (1). Il vit bien que l'orgueil était le principe de toutes leurs démarches et des prétentions qu'ils affichaient ; car s'ils avaient eu sincèrement cette humilité dont ils affectaient les dehors, ils n'auraient demandé qu'à tenir la dernière place dans la maison du Seigneur, et y auraient vécu dans un perpétuel silence, au lieu de vouloir dogmatiser et décider sur les matières de religion.

Il eut aussi bien des preuves de leur indécatesse et de leur mauvaise foi. Pour n'en citer qu'une, il apprit qu'un évêque qui leur était favorable, étant si malade qu'on croyait qu'il n'eût que très peu de temps à vivre, ils le pressèrent d'écrire une lettre au roi sur les affaires de l'Eglise ; et

(1) Manuscrit de Dom Gervaise, abbé de la Trappe, tiré avec plusieurs autres pièces de la *Bibliotheca Lamoniiana*, actuellement entre les mains de M. Sainte-Beuve. L'écriture n'est pas de l'abbé de Rancé, mais de quelqu'un de son intimité ; le caractère semi-officiel, comme on dirait aujourd'hui, ressort à chaque mot.

comme sa faiblesse et la grandeur de son mal l'en empêchaient, on en chargea quelque autre. Cette lettre fut écrite ; mais la santé de l'évêque s'étant rétablie, elle ne fut point rendue. Cependant on l'avait composée avec art et avec étude ; on avait imité, autant qu'on avait pu, les pensées et le style d'un homme mourant, et on n'aurait pas manqué de la faire valoir comme l'expression des sentiments d'une personne qui va paraître au jugement de Dieu, quoique, dans la vérité, elle n'y eût point d'autre part que celle d'y avoir consenti.

De pareilles manœuvres ne pouvaient aller à l'âme si franche, si droite et si noble de l'abbé de Rancé. On lui raconta tout ce qui se passait dans leurs assemblées, la hauteur, la passion, l'animosité qu'ils mettaient dans la discussion, tellement que, non seulement on ne remarquait point parmi eux les moindres traits de la charité qui doit se rencontrer parmi des prêtres et des ecclésiastiques, mais, souvent même, que l'honnêteté qui s'observe parmi les gens du monde n'y était point connue.

Il n'approuvait pas cette affectation qu'ils mettaient à quitter leurs maisons particulières, pour demeurer ensemble dans le même quartier et faire bande à part ; enfin, il blâmait beaucoup l'habitude qu'ils avaient de vouloir, à toute force, rattacher ostensiblement à leur parti ceux même qui n'en étaient pas, pour peu qu'ils leur eussent témoigné d'intérêt et qu'il leur fût utile qu'on les crût leurs amis. Toutes ces considérations le décidèrent à ne pas laisser penser plus longtemps qu'il était capable d'avoir et d'entretenir des relations avec des gens dont il avait de si justes sujets de se défier.

On lui manda dans ce moment que l'évêque d'Evreux, M<sup>sr</sup> de Maupas du Tour, qui parlait de lui sur ces matières avec peu de ménagement, était à Paris, et qu'il ne l'épargnait pas. Cependant, ce prélat étant venu à la Trappe l'an-

née précédente, il lui avait donné des explications dont il avait paru fort satisfait (1).

Le maréchal de Bellefonds, l'un de ses amis dévoués et qui connaissait parfaitement ses opinions, venait d'être rappelé à la cour. Ce fut à lui qu'il adressa cette lettre fameuse qui devait désormais ôter aux jansénistes tout prétexte de le compter dans leurs rangs. Il le fit dans une entière confiance en son honneur et sa loyauté. Et ce n'est pas une des particularités les moins curieuses du XVII<sup>e</sup> siècle, que ce pauvre moine épanchant son âme dans celle d'un soldat chrétien et français (2).

« Je ne puis, lui disait-il, m'empêcher de vous ouvrir mon cœur touchant les bruits qu'on ne se lasse point de répandre sur mon sujet, et auxquels, par la grâce de Dieu, je n'ai jamais donné aucun fondement légitime par ma conduite. Je ne vous en parle pas pour votre éclaircissement, parce que vous ne doutez point de la pureté de mes sentiments et que vous me rendez en tout une entière justice, mais afin que vous puissiez, dans les rencontres (si vous jugez à propos de me donner cette marque de votre bonté), dire précisément ce que j'ai toujours été et ce que je suis encore sur les matières du temps.

« Je vous dirai donc, Monseigneur, que depuis que je ne suis plus du monde, je n'ai jamais été d'aucun parti que de celui de Jésus-Christ et de son Eglise (car je confesse qu'avant ma retraite je n'étais que trop dans celui de mes ennemis, je veux dire le monde même, la chair et le démon) ; j'en ai vu les contestations avec une douleur sensible, et je n'y ai point pris d'autre part que celle qu'y peut avoir un homme qui s'en afflige devant Dieu, et qui gémit au pied de ses autels, en

(1) Lettre au maréchal de Bellefonds. (Collect. de M. de Bure.)

(2) Cette lettre se trouve : Bibliothèque Impériale, manuscrit 227, Orat., — Bibliothèque Mazarine, 2251 (manuscrits du XVII<sup>e</sup> siècle); — Gonod; *Lettres de l'abbé de Rancé*, p. 360.



considérant le sein et les entrailles de sa mère déchirés par ses propres enfants. »

Ces paroles étaient poignantes et terribles pour les jansénistes ; ils ne les lui pardonnèrent jamais. Il ne veut pas connaître de leurs querelles, il ne veut pas qu'on l'y mêle lui et son œuvre ; et plus on pourrait le confondre avec eux par la sévérité de sa réforme et de sa morale, plus il tient à s'en séparer par sa soumission absolue aux chefs de l'Église et par son silence.

« J'ai toujours cru, continue-t-il, que je devais me soumettre à ceux que Dieu m'avait donnés pour supérieurs et pour pères (j'entends le Pape et mon Evêque) ; j'ai fait ce qu'ils ont désiré de moi, et j'ai signé simplement le Formulaire concernant les propositions de Jansénius, sans restriction et sans réserve. J'ai gardé tant de mesure sur tous ces différends, que non seulement je me suis abstenu d'en parler, mais j'ai même empêché que les relations en soient venues jusqu'à cette communauté, et l'on n'y a jamais ouvert la bouche, ni des questions, ni des personnes entre lesquelles elles s'étaient excitées.

« Plus j'ai vu que les esprits s'engageaient dans la dispute et que la chaleur augmentait entre les deux partis, plus je m'en suis tenu à l'écart, de crainte d'entrer en rien qui fût contraire à ma profession, ni qui fût capable de troubler le repos de ma solitude et d'interrompre la tranquillité que j'y avais cherchée, en demeurant cependant dans une résolution ferme et constante, d'embrasser avec une soumission parfaite les ordres du Pape et les décisions de l'Église. En effet, il se peut dire que, pendant que tout le monde a été dans l'agitation, nous avons joui d'un calme et d'une paix profonde.

Quant au fond des matières contestées, l'abbé de Rancé déclare qu'il a toujours cru que ce n'était point son fait de s'en mêler, et qu'au lieu de disputer des secrets de la grâce, il devait plutôt penser à l'attirer sur sa personne et sa maison par la prière, l'humilité et le silence. *Si cependant quel-*

*qu'un voulait savoir en cela quelles sont ses opinions, il n'en a jamais eu de particulières et il a toujours suivi celles de saint Thomas.*

« Pour ce qui est de mes sentiments sur la morale, ajoutait-il, je suis fort convaincu qu'il faut se garantir des opinions excessives, et ne pas porter les choses à un point où personne ne puisse atteindre; mais je le suis aussi qu'il n'est pas moins dangereux d'élargir les chemins au-delà des bornes que Jésus-Christ a prescrites, de donner le nom de bien à ce qui est mal, d'entrer dans des condescendances molles, de flatter les pécheurs dans leurs iniquités, et de mettre, comme dit le prophète, des coussins dessous leurs coudes, au lieu de couvrir leurs têtes du sac et de la cendre. »

Il y avait dans cette lettre certains passages empreints de cette douleur et de cette indignation du vrai chrétien, du vrai prêtre qui se voit attaqué dans sa foi, c'est-à-dire dans ce qu'il a de plus précieux et de plus cher au monde. « Quoi ! s'écriait-il, on a osé dire que ma créance n'était pas saine ! N'est-ce pas m'accuser du plus grand des crimes ? Il est constant qu'on ne peut croire avec confiance ni publier du mal d'une personne, qu'on ne connaisse avec certitude qu'elle en est coupable, et qu'il n'y ait obligation de le déclarer; et je voudrais bien demander à ceux qui se donnent si facilement le droit et la liberté de décider sur ma doctrine, quelle nécessité les y engage et quelle certitude ils en ont ? Je les défie de citer de moi une ligne, une parole qui puisse recevoir une explication fâcheuse..... Que ces gens-là sachent que leur zèle et leur intention, quelle qu'elle soit, ne les justifiera pas dans cet instant auquel Dieu mettra les fausses justices dans leur véritable jour, et qu'il punira les médisants et les calomnieux avec autant de sévérité que les blasphémateurs, les homicides et les adultères ! »

« Voilà, Monseigneur, disait-il en finissant, une grande lettre pour un homme qui fait profession de vivre dans le silence. Je me suis étendu plus que je ne pensais; mais je suis

assuré que je ne l'ai pu faire à personne qui prît plus d'intérêt à ce qui me touche que vous, qui m'honorât d'une bonté plus particulière, ni qui eût pour me supporter plus de charité que vous en avez; et puis, c'est pour la dernière fois que je parlerai de ces sortes d'affaires. La retraite dans laquelle j'ai résolu d'achever le reste de ma vie sera, s'il plaît à Dieu, si exacte et si resserrée, que les bruits du monde ne passeront pas à notre solitude et ne viendront pas jusqu'à nous. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous comble de toutes sortes de bénédictions et de prospérités; je n'aurais garde de vous souhaiter de celles du monde, si je n'étais plein d'espérance que vous êtes en état d'en faire un saint usage, et qu'elles vous serviront à devenir encore meilleur que vous n'êtes pas. »

Il n'était guère possible d'être plus explicite et plus tranchant, tout en gardant les tempéraments de la divine charité. Il semble que tous les bruits, toutes les accusations devaient tomber devant cette triple déclaration qu'il faisait : 1° qu'il avait signé le Formulaire purement et simplement; 2° que sa morale n'était point celle des jansénistes, trop rigoureuse et exagérée, encore moins celle de leurs adversaires, trop facile et trop relâchée; mais qu'il se tenait dans ce sage milieu tant recommandé par les saints, et qui est la voie de la sagesse; 3° que, quant à sa foi, il croyait, comme le Pape et comme son Évêque, qu'il était alors du grand parti de l'Église. Avec de pareils guides, on peut encore être exposé aux injures, aux calomnies et aux orages : c'est le partage des justes ici-bas; mais on ne saurait ni s'égarer ni périr.

## CHAPITRE XX

Effets que produit la lettre au maréchal de Bellefonds ; conduite de l'abbé de Rancé en cette circonstance (1679).

Cette lettre n'était point destinée à la publicité proprement dite. L'abbé de Rancé désirait seulement qu'on pût la montrer en certaines circonstances, si cela était nécessaire pour sa justification. Le maréchal de Bellefonds crut qu'il fallait la rendre publique, dans l'intérêt de celui qui l'avait écrite, et outrepasser ses intentions. Il consulta Bossuet, qui fut de son avis et qui lui manda, le 22 janvier, l'effet produit par cette publication.

« La lettre de notre saint ami, disait-il, a fait grand bruit ; n'importe, car elle ne fait pas ce bruit pour être partielle, mais parce qu'elle est simple et que les partis veulent qu'on entre dans leur chaleur. Au fond, malgré les contradictions, je crois qu'elle édifiera ; et je ne me repens point que nous l'ayons divulguée. Je vous prie, quand vous le verrez, de le prier de redoubler ses prières pour moi (1). »

Bossuet avait raison : cette lettre ne pouvait qu'édifier les gens calmes et désintéressés ; mais, malgré la modération, la sagesse et la charité dont elle était empreinte, elle devait être mal accueillie d'une foule d'hommes trop ardents et trop intéressés pour être impartiaux.

Les uns la blâmaient comme inopportune et propre seulement à aigrir les esprits. Cependant, l'abbé de Rancé pouvait-il faire autre chose que ce qu'il a fait ? On le dit janséniste, et il ne l'est point ; on l'engage malgré lui dans un parti dont il n'est pas, et dont il ne veut pas être. Il voit sa

(1) Lettre 62<sup>e</sup>, 22 janvier 1679.

conduite diffamée, son nom proscrit, son monastère regardé comme un repaire d'hérétiques; devait-il souffrir plus longtemps une pareille calomnie, faute de dire pour la faire cesser : « Je ne suis pas tel qu'on me croit ? » Les jansénistes réels pouvaient se faire une gloire de passer pour tels, c'était leur affaire; mais pour ceux qui ne l'étaient point, et qui n'avaient pas envie de l'être, devaient-ils supporter en paix ces injustes accusations et se constituer gratuitement les martyrs d'une cause qui n'était pas la leur, à moins d'une insensibilité ou d'une fausse vertu qu'on ne saurait mieux qualifier que du nom d'une véritable folie ?

D'autres alléguaient que l'abbé de Rancé avait devancé l'Église, qu'il s'était prononcé contre les jansénistes, ce que le Saint-Siège n'avait pas voulu faire encore. Mais il ne faut que lire sa lettre pour voir que ces reproches n'ont aucun fondement. Il savait bien qu'il n'avait ni caractère, ni qualité, ni mission pour juger. Aussi n'a-t-il pas dit un seul mot ni de la résistance des jansénistes, ni de leurs sentiments; mais il s'est contenté de parler des siens et de soutenir la conduite qu'il avait tenue touchant la souscription. S'il a usé de quelques termes qui ont paru durs, c'est qu'il n'en a point trouvé de plus propres pour exprimer les maux que font à l'Église les scandaleuses discordes de ses enfants.

Il y en avait qui prétendaient qu'il n'avait pas agi, dans cette circonstance, selon sa conscience, mais bien par des raisons politiques. M<sup>me</sup> la duchesse de Longueville, autrefois admiratrice de sa pénitence, et qui depuis ne s'était pas tenue assez en garde contre de perfides insinuations, fut la première à lui supposer cette faiblesse, indigne d'un homme de foi et d'honneur.

Mais comment a-t-on pu seulement le soupçonner, quand on pense qu'il s'est déclaré pour les opinions de saint Thomas, et qu'il a condamné la morale relâchée? Car, pouvait-il douter que la doctrine de saint Thomas n'était pas à la mode, non plus que les maximes d'une morale exacte? Et s'il savait

quelle était à ce sujet l'opinion du monde, comme on n'en peut douter, pouvait-il faire une pareille profession, et vouloir se rendre de bons offices dans les lieux où l'on prétend qu'il avait envie de plaire ?

Les jansénistes ne se contentèrent plus de répandre les bruits les plus injurieux contre lui, ils en vinrent aux plus violents pamphlets, qu'ils lancèrent dans le public pour exhiler leur mécontentement. Nous en avons sous les yeux cinq ou six, sans compter les lettres (1).

Toutes ces récriminations, tous ces outrages des gens de ce parti ne prouvaient qu'une chose, le dépit, nous dirons plus, la rage de voir qu'un homme d'un poids et de la valeur de l'abbé de Rancé, sur lequel ils avaient fondé des espérances, se déclarait contre eux et leur échappait pour jamais. Ils ne prévoyaient pas que leurs prédictions sinistres se changeraient en bénédictions, et que les outrages qu'ils vomissaient contre lui seraient un jour son plus grand éloge.

Arnauld et Nicole ne parurent pas dans ces débats. Toutefois, la lettre au maréchal de Bellefonds avait piqué Arnauld jusqu'au vif et blessé profondément son cœur. Nous avons ses véritables sentiments dans une lettre particulière qu'il écrivait alors : « Pour vous parler dans la sincérité chrétienne, disait-il, il y a deux choses qui m'ont fait de la peine dans la conduite du saint abbé. La première est le différend qu'il a eu avec M. l'abbé Le Roy; la seconde est la lettre qu'il a écrite à M. de Bellefonds, que vous savez n'avoir pas été approuvée par beaucoup de gens de bien. Il paraît assez qu'elle a été écrite pour être rendue publique. Or, quelle nécessité avait-il de la produire et de dire son sentiment sur une affaire dont il ne s'agissait plus, et sur laquelle personne ne l'obligeait de parler ? »

Il le blâmait de s'être exprimé sur la signature de telle ma-

(1) Voir, à la Bibliothèque Mazarine, deux réponses à la lettre de l'abbé de Rancé (n° 2251, in-4°, manuscrits).

nière que sa lettre avait été regardée comme une condamnation de plusieurs personnes de mérite qu'il avait autrefois fait profession de tenir pour ses amis.

« Ainsi, Monsieur, ajoutait-il, puisque vous me demandez le jugement que je fais de ce saint abbé, je vous dirai, avec saint Paul, que je le loue en une infinité de choses, mais que je ne puis le louer en cela (1). »

On ne manqua pas de lui rappeler alors la manière cordiale dont il avait accueilli autrefois plusieurs jansénistes dans son monastère, les liaisons qu'il avait eues avec quelques-uns d'entre eux. Voici ce qu'il répondait à ce sujet à un curé de Paris : « Oui, je l'ai fait, disait-il, mais c'était durant la paix de l'Église ; j'ai estimé que le souvenir des contestations passées devait être effacé, et que l'on ne pouvait mettre de distinction entre des personnes que le Pape avait reçues, que l'on ne manquât au respect qu'on lui doit et que l'on ne fit injure à sa conduite. »

Quant à ses anciennes relations plus ou moins amicales, il observait avec raison que, dans une affaire de cette nature, il fallait s'élever au-dessus de toutes les inclinations, de toutes les affections, de toutes les considérations humaines. Il ajoutait, et il n'a jamais rien dit de plus beau et de plus fort : « La dernière des perplexités est de se trouver entre ses amis et sa conscience. Les hommes n'auront aucun sujet légitime de se plaindre de moi, quand je n'aurai rien préféré à leur amitié que l'amitié de Jésus-Christ (2). »

L'abbé de Rancé eut bientôt tous les partis sur les bras : pendant que les jansénistes se plaignaient amèrement de son ingratitude, de ses injustices et de ses violences, leurs adversaires lui faisaient un crime de s'être conduit, par une fausse charité, avec trop de ménagement et de réserve ; de s'être contenté d'une déclaration de principes, quand il fallait une

(1) *Lettres de M. Arnauld*, t. IX, p. 258 et suiv. (Nancy, 1743.)

(2) Nous avons trouvé cette lettre à la Bibliothèque Impériale, n° 226, manuscrits. — Le Nain en a cité quelque chose, t. II, p. 432.

déclaration de guerre, et d'avoir ainsi failli à sa conscience et à la vérité. On ne saurait dire tout ce qu'il reçut alors de lettres, de pamphlets, de satires, avec injonction et sommation d'avoir à se justifier (1). Il ne le voulut pas d'abord, ne croyant pas avoir aucunement besoin de justification; mais ses amis lui ayant représenté qu'on pourrait mal interpréter son silence, il se décida à répondre à celle de ces pièces qui lui parut résumer les autres, afin de les réfuter toutes dans une seule. On y demandait si, après le Concile de Nicée, un solitaire aurait pu dire dans un manifeste de foi : *Je reçois le Concile, mais pour la dispute entre Athanase et les Ariens, je n'y entre point; je me tiens à l'écart, de peur de troubler le repos de ma solitude?* — L'abbé de Rancé, dans sa réponse, insistait sur ce que la vocation d'un moine étant de vivre caché dans la solitude, pour y prier et y expier ses péchés, il faisait tout ce qu'il était obligé de faire, lorsque, dans les contestations et les disputes sur la foi, il se rangeait ostensiblement du côté du Pape et de son évêque. Il ajoutait qu'un solitaire ne pouvait se mêler des controverses religieuses par des discours ou des écrits publics, sans avoir reçu une mission spéciale de l'Église. Il citait l'exemple des anciens moines, et surtout celui de saint Auxent, qui était sorti malgré lui de son désert, pour maintenir les décisions du Concile de Chalcédoine, après avoir déclaré hautement qu'il n'appartenait point aux solitaires de traiter des matières de la foi, à moins que l'Église ne leur ouvrît la bouche et ne leur mît les armes à la main pour la défendre. »

C'était sur les instances réitérées de la duchesse de Guise qu'il avait consenti à faire cette réponse. Cette princesse était fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine, et

(1) On pourrait en faire des volumes. Il y a environ cent pages manuscrites à la Bibliothèque Mazarine, sous le n° 2251, in-4° (Réponse à la lettre écrite au maréchal de Bellefonds). — Il y en a plus de trente dans le *Manuscrit de Septfonds*, cah. IX, p. 80. — Nous ne comptons pas ce qu'il y a dans Maupeou, t. I, p. 416, et t. II, p. 292; ni ce qui est dans nos notes particulières.



avait épousé le dernier duc de Guise. Elle avait connu l'abbé de Rancé chez son père, au château de Blois; c'était son directeur depuis plusieurs années. Elle lui était sincèrement dévouée.

« Je vous prie de croire, Madame, lui disait-il, qu'il n'y a que l'obéissance que je veux rendre à toutes les volontés de Votre Altesse Royale, qui pût m'obliger de sortir de la résolution que j'avais prise de ne plus parler des choses qui ont été le sujet de la lettre que j'ai écrite au maréchal de Bellefonds, pour donner encore l'éclaircissement qu'on me demande. Je suis persuadé, Madame, qu'il contentera tous ceux qui le verront et qui le regarderont dans le même esprit qui me l'a fait faire : je veux dire ceux qui se trouveront sans partialité et sans prévention aucune, et qui n'auront que la vérité devant les yeux; mais, comme il y a peu de personnes, dans ce temps-ci, qui n'ait ses engagements et ses liaisons particulières, je m'attends bien, Madame, que, s'il devient public, on y trouvera de nouvelles difficultés, et que beaucoup de gens voudront m'obliger à des explications nouvelles. Si cela arrivait, Madame, Votre Altesse Royale trouvera bon qu'après avoir fait les pas que j'ai crus nécessaires pour ma justification, je me renferme dans mon premier dessein. »

Si l'abbé de Rancé refusa pour le moment d'en dire davantage, c'est qu'il croyait s'être exprimé assez clairement : il lui semblait qu'exiger de lui de nouvelles explications en face d'une déclaration si claire et si formelle, c'était se faire un jeu de le vexer et de le tourmenter sans raison et sans fin. Cependant, quelques années plus tard, les esprits s'échauffant de plus en plus et les jansénistes se réfugiant dans toutes sortes de subtilités, sa lettre au maréchal de Bellefonds fut discutée de nouveau. On lui manda que, dans les circonstances actuelles, elle pouvait paraître insuffisante à certains esprits rigoristes; que plus sa réputation de sainteté était grande dans l'Église, plus sa foi devait y briller pure, sans le moindre nuage; qu'il était obligé de s'expliquer de manière à n'avoir plus jamais

besoin de revenir sur ces matières. Il y consentit, et crut devoir adresser à un certain nombre d'évêques cette profession de foi :

« Je déclare que j'ai signé simplement les constitutions des Papes touchant la condamnation du livre de Jansénius, sans distinguer ni séparer les matières; et j'ai cru et je crois encore que les propositions qu'ils ont condamnées, sont dans les ouvrages de cet auteur et dans son sens, non pas pour le savoir par mon expérience, ni pour les y avoir vues de mes propres yeux, puisque je n'ai jamais lu les écrits de cet auteur, mais parce que les Souverains-Pontifes l'ont défini de la sorte, et que j'estime que le Chef de l'Église reçoit de la part de Dieu une assistance, une lumière et une particulière protection, non seulement dans la décision des dogmes, mais encore dans les choses qui ont rapport à l'édification de la foi, et qui concernent la direction des peuples et le gouvernement de l'Église.

« Quoique j'aie déclaré que je voulais suivre saint Thomas, je n'ai jamais eu la pensée de condamner les opinions contraires aux siennes, et je n'ai garde de croire que ceux qui les tiennent ne soient pas en sûreté de conscience, si l'Église veut bien qu'on les enseigne (1). »

Cette déclaration ne pouvait être plus nette, plus claire, plus formelle, plus complète dans sa brièveté; tout le monde devait en être satisfait, à l'exception toutefois de ceux qui avaient pris le parti de ne l'être jamais.

L'abbé de Rancé était dans un de ces moments difficiles et orageux, ces *tempora nubila* du poète, où l'on connaît enfin ses amis : les lâches se sauvent, les politiques se tiennent à l'écart et attendent. M<sup>sr</sup> de Harlay était alors pour lui un ami de cette dernière sorte. Ayant eu à lui écrire pour une affaire

(1) Cette profession se trouvait entre les mains de l'évêque de Chartres, Godet des Marais. Elle était signée : F. Armand-Jean, abbé de la Trappe, 20 juillet 1684. Elle fut remise à Marsollier, t. II, p. 84; — Maupeou, t. II, p. 293.

assez grave où il n'avait qu'un mot à dire, et n'en ayant reçu aucune réponse, il se rappela sa conduite cauteleuse à l'époque du grand procès de la Réforme; songeant ensuite à tout ce qu'il avait fait pour lui dans l'assemblée du clergé de 1656, il s'était senti froissé dans les sentiments les plus nobles et les plus délicats de son cœur, et il lui avait adressé cette lettre, d'autant plus forte et plus accablante qu'elle était plus calme et plus douce :

« Je vous avoue, Monseigneur, que je ne saurais comprendre que j'aie si peu de crédit auprès de vous, que vous me refusiez dans une occasion de cette nature, et que vous me traitiez comme si vous ne me connaissiez pas. Je ne vous parle de la sorte, que pour vous témoigner combien il m'est sensible que vous hésitiez sur une prière si pleine de justice et dans une chose qui dépend absolument de vous. Faites réflexion, Monseigneur, que l'on a vu des révolutions de fortunes plus grandes et plus affermies que la vôtre. Que, s'il vous arrivait jamais une pareille destinée (de quoi Dieu vous préserve !), il n'y aurait peut-être pas un de ceux que vous considérez comme vos amis qui nè vous tournât le dos et qui ne pesât sur votre disgrâce, si cela contribuait à leur élévation, et que le seul abbé de la Trappe demeurerait fermement attaché à vos intérêts et à votre service, et aussi prêt qu'il y a vingt-deux ans à souffrir les dernières extrémités, plutôt que de s'en séparer. Je ne sais pas si vous comptez cela pour rien; mais je le compterais pour quelque chose, si j'étais à votre place. Après tout, Monseigneur, quoi que vous fassiez, les sentiments que j'ai pour vous sont si avant dans mon cœur, qu'il n'y a rien qui soit capable de les détruire (1). »

Voilà bien la voix, que dis-je? le cri d'un ami oublié ou méconnu qui se plaint, qui gémit, mais qui aime et veut aimer toujours. Si l'abbé de Rancé eut alors à se plaindre de

(1) Nous avons une copie de cette lettre; elle est mentionnée dans Le Nain, t. II, p. 499.

l'archevêque de Paris et de beaucoup d'autres, il n'eut qu'à se louer de Bossuet. Il écrivait en ce moment au maréchal de Bellefonds : « On ne peut avoir plus d'obligations que j'en ai à M. de Condom; il s'est passé des choses qui seraient trop longues à vous être rapportées, dans lesquelles il a eu pour moi des bontés que je ne méritais pas. Je vous supplie de vouloir avoir celle de lui témoigner que j'en conserve une reconnaissance très vive et très parfaite (1). » Ainsi Bossuet a été avec lui pendant cet orage et ne l'a pas quitté; on n'a rien à craindre, tant qu'il reste un pareil ami.

---

## CHAPITRE XXI

Conseils à M<sup>me</sup> d'Albon et à M<sup>lle</sup> de Vernassal; disgrâce de M. de Pomponne; commencement de la correspondance avec l'abbé Nicaise; le marquis de Nocey (1679-1680).

La religion chrétienne, même dans ceux qui veulent la pratiquer dans sa plus haute perfection, comme les anachorètes et les cénobites, n'éteint pas les affections sacrées de la famille; au contraire, elle les élève, les agrandit, les purifie. L'abbé de Rancé n'était pas tellement absorbé en Dieu et dans sa communauté, qu'il ne pensât souvent au salut de ses proches, qu'il avait laissés dans le monde.

Il écrivit cette année à M<sup>me</sup> la comtesse d'Albon, sa sœur, pour la fortifier dans le projet qu'elle avait formé de renoncer à la vie un peu dissipée qu'elle menait depuis longtemps (2).

Quelques mois après, sa nièce, M<sup>lle</sup> de Vernassal, jeune

(1) Lettre au maréchal de Bellefonds. (Collect. de M. de Bure.)

(2) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, 44<sup>e</sup>, p. 66.

filles d'une grande vertu, à la fleur de son âge et de ses espérances, lui demanda le secours de ses conseils pour faire choix d'un état de vie. Comme elle paraissait incliner vers le cloître, il lui répondit que ce lui serait un grand bonheur si la Providence l'y appelait; mais qu'il fallait prendre garde que sa vocation fût purement de Dieu et qu'il n'y entrât rien d'humain; autrement, elle ne trouverait pas dans la solitude le repos et la paix de son âme (1).

Ce fut certainement par ses prières que M. de Vernassal lui-même, qui avait été presque toute sa vie dans les affaires et les procès, eut le bonheur d'en passer les derniers jours dans la paix, et de se préparer à une mort chrétienne (2).

M. le comte d'Albon, comme beaucoup de seigneurs de cette époque, avait dissipé dans le luxe et le jeu une bonne partie de sa fortune, et il était harcelé par des créanciers de toute sorte. Cependant, il faisait toujours grande figure dans le monde; car on tient à paraître longtemps ce qu'on n'est plus, et même, quand on est tombé, on veut encore avoir l'air d'être toujours debout. Combien de fois l'abbé de Rancé, qui était instruit de ces désordres, ne pria-t-il pas Dieu *de tout son cœur*, comme il le dit, d'inspirer à son beau-frère l'idée et le désir de se retirer de la cour, pour qu'il pût payer ses dettes et s'occuper enfin de son salut éternel (3)!

Non seulement l'abbé de Rancé était un bon parent, aimant ses proches en Dieu, pour le Ciel et non pour la terre, mais c'était encore un excellent ami; non l'ami de la prospérité, qui passe et disparaît avec elle, mais l'ami sincère du cœur, l'ami du malheur, qui reste et que l'on retrouve toujours à côté de soi quand on pleure. Nous l'avons vu, un peu plus haut, s'approcher avec amour du maréchal de Bellefonds, lorsque tout le monde s'en éloigne, lui tendre la main, le rele-

(1) Gonod, *Lettres de l'abbé de Rancé*, 43<sup>e</sup>, p. 67.

(2) Id., *ibid.*, p. 49.

(3) Id., *ibid.*, p. 44 et 52.

ver et lui montrer le Ciel. Le voici près du marquis de Pomponne, victime des intrigues de Colbert et de Louvois, forcé d'abandonner le ministère des affaires étrangères par une disgrâce éclatante qui eut un grand retentissement. L'abbé de Rancé avait eu peu à se louer de cet ami, mais il était tombé, et devant une pareille chute, il oubliait tout.

Au moment de son élévation, neuf ans auparavant, il lui avait écrit pour lui enseigner à user chrétiennement de sa haute fortune; il vient lui apprendre aujourd'hui à user pareillement de son malheur; car, dans l'esprit des saints, sur la mer de ce monde, tout, jusqu'à l'orage même, doit nous conduire au port.

« J'ai trop d'attachement à vos intérêts, lui dit-il, pour manquer à vous le protester dans la conjoncture présente, et à vous assurer que j'en ai appris la nouvelle avec toute la sensibilité possible. Il n'y a rien de stable ici-bas : tout y est sujet à des incertitudes et des révolutions continuelles; et quand bien même elles ne nous viendraient pas du côté des hommes, la mort, qui est toujours proche et qui dérange toutes choses, ne serait pas longtemps sans nous faire changer de situation. Ainsi, Monsieur, le mieux qu'on puisse faire, est de souffrir avec patience la privation de ce que nous ne pouvons conserver longtemps, et la différence qu'il y a entre le perdre un peu plus tôt ou un peu plus tard, ne mérite pas d'être considérée. Je prie Dieu, qui seul peut tirer le bien du mal, de faire que vous trouviez dans cet événement-ci des avantages solides et des utilités effectives; je veux dire celles qui ne dépendent point du monde, et que toute sa puissance ne saurait ôter. Comme l'unique service que nous puissions vous rendre est de vous offrir à Notre-Seigneur dans nos prières, je vous supplie très humblement de croire que c'est un devoir dont je m'acquitterai avec tout le soin et toute l'application dont je suis capable (1). »

(1) Nous avons trois copies de cette lettre.

Le marquis de Pomponne supporta sa disgrâce noblement et en vrai chrétien, et resta douze ans éloigné des affaires. Il fut cependant rappelé au ministère en 1691, et y demeura jusqu'à sa mort, arrivée en 1699. Ce fut à cette occasion que Louis XIV dit à l'abbé de Pomponne, son fils : « Vous pleurez un père que vous retrouverez en moi, et moi, je perds un ami que je ne retrouverai plus. »

Au mois de mars de cette année commença la grande correspondance de l'abbé Nicaise avec l'abbé de Rancé. Ils s'étaient rencontrés et connus en Italie, comme nous l'avons vu plus haut; mais depuis cette époque, c'est-à-dire depuis quatorze ans, leurs relations avaient cessé. Elles se renouèrent à l'occasion d'une lettre adressée de la Trappe à un prêtre de Dijon. Ce fut l'abbé Nicaise qui écrivit le premier.

« Non seulement, Monsieur, répondit l'abbé de Rancé, je conserve une mémoire très présente du voyage que nous fîmes ensemble en Italie, mais encore de tant de qualités excellentes d'esprit et de cœur, qui vous attirent avec tant de justice la considération et l'estime de tous ceux de qui elles sont connues. Je vous avoue que j'aurais beaucoup de consolation si jamais votre chemin s'adressait par notre désert; mais si nous en sommes privés, au moins j'ai celle de savoir que vous vous souvenez de moi et que j'ai dans votre amitié toute la part que vous m'avez promise, et même de pouvoir en espérer la continuation. Je vous supplie de croire que je demanderai à Notre-Seigneur, comme vous le désirez, qu'il augmente en vous de plus en plus ses grâces et ses bénédictions, et qu'il vous rende parfaitement digne du sacré ministère auquel il a plu à sa divine Providence de vous engager (1). »

Cette lettre fut suivie de beaucoup d'autres, que l'on conserve à la Bibliothèque impériale. Réunies à toutes celles qui

(1) Collection Nicaise, t. V, lett. 1. (Biblioth. Impér.)

furent adressées à l'abbé Nicaise de tous les points, et par tous les savants de l'Europe, elles forment une des plus curieuses collections épistolaires qui soient en France (1).

L'abbé Nicaise, prêtre et chanoine, avouait, à sa confusion, qu'il s'était beaucoup plus adonné à l'étude des sciences profanes, qu'à celle des sciences ecclésiastiques. Son canonicat de la Sainte-Chapelle l'occupait peu : il passait l'hiver à Dijon, où il fréquentait particulièrement MM. de la Monnoye, Legouz, Lantin, et le conseiller Dumai. Les premiers rayons du soleil, au printemps, le ramenaient à Villey, qu'il appelle son *Tusculum*, dans la délicieuse vallée de la Tille. Là, dans une douce solitude, il aimait à classer une médaille, à déchiffrer une inscription, à étudier un vieux *castrum*, une ruine. Pour se distraire, il revenait de temps en temps à la poésie, à la peinture et à la musique (2).

Sa vaste correspondance était celle d'un abbé du monde fort poli et fort ami des belles-lettres et des beaux-arts ; mais il comprit que l'abbé de Rancé n'était pas homme à entretenir avec personne un commerce épistolaire de pur agrément ou de simple curiosité, il voulut vivifier par la foi et par la charité celui qu'il se proposait d'avoir avec lui. Que de fois il eut recours à ses conseils et à ses prières, et pour lui et pour ses amis !

Le premier dont il lui parla fut le savant napolitain Boccone. Né à Palerme en 1633, son goût pour l'histoire naturelle l'avait porté à parcourir, pendant plusieurs années, les principales parties de l'Europe, afin d'y observer par lui-même les scènes variées de la nature. Il avait publié successivement divers ouvrages sur la botanique, qui lui avaient acquis une grande réputation. Après avoir été quelque temps botaniste de Ferdinand II, grand-duc de Toscane, il avait

(1) Elle a été transférée de Dijon à Paris, au commencement de ce siècle, lorsqu'on a écrémé les bibliothèques des provinces au profit de celles de la capitale.

(2) *Nouvelles de la République des Lettres*, octobre 1701, p. 363 et s.



quitté le monde et pris l'habit cistercien à Florence. Les désordres dont il était témoin dans la Commune-Observance de Cîteaux lui inspiraient un vif désir d'en sortir, et il s'en ouvrit à l'abbé Nicaise, qui lui indiqua la Trappe et s'offrit d'être son intermédiaire près de l'abbé de Rancé. Après avoir échangé bien des lettres, il vint en France, et voulut voir les choses de ses propres yeux et essayer de cette vie si austère. Il n'eut pas le courage de faire le dernier pas. Toutefois, en sortant il prononça ces paroles qui ont été souvent répétées : « J'ai cherché le vrai tableau de la vie monastique ; je n'en ai trouvé ailleurs que des copies mal faites, une espèce de vernis ; mais la Trappe est pour moi un original de Raphaël (1). »

Ce fut aussi à cette époque qu'un jeune officier, âgé d'environ trente ans, appartenant à une des plus nobles familles de Normandie, qui avait paru avec éclat sur plusieurs champs de bataille, M. le marquis de Nocey, vint demander un asile à l'abbé de Rancé, non dans le monastère même, non dans les bâtiments adjacents : il lui fallait plus de solitude, il voulait s'ensevelir et se perdre dans les forêts. Il le conjura donc de lui permettre de se construire comme une hutte de charbonnier, avec des pieux, des branchages et de la terre, dans les bois voisins. Il choisit un endroit au-delà des étangs, à près d'une demi-lieue de la maison.

Au commencement, il venait à Matines tous les jours, mais on fut forcé de le lui défendre, à cause des dangers qu'il pouvait courir de tomber dans les précipices et les torrents dont sa route était bordée. Il emportait, en s'en retournant, le pain et les légumes dont il avait besoin pour soutenir sa vie effroyablement austère. Il avait consenti à recevoir quelquefois la visite du cellerier de l'abbaye ; mais, à la fin, il ne voulut plus avoir de communication qu'avec l'abbé de Rancé.

(1) Voir la *Vie* manuscrite de l'abbé de Rancé, Biblioth. de Carpentras (fin du 2<sup>e</sup> vol.).

M. de Fontenay, son oncle (1), étant venu un jour pour avoir la consolation de le voir, il refusa de lui ouvrir sa baraque.

« C'était, dit un écrivain contemporain qui alla dans ce temps à la Trappe, un vrai solitaire, un homme admirable que Dieu conduisait par des voies extraordinaires et toujours en montant ; un homme continuellement uni à Dieu, dont la vie passait tout ce qu'on lit des anciens ascètes, occupé tour à tour par l'oraison, la lecture et le travail des mains, venant toutes les nuits au monastère, à la messe de quatre heures, hiver et été, par toute sorte de mauvais temps, n'ayant pas même un valet, et réduit à apprêter lui-même ses vivres (2).

Ainsi, dans la Thébaïde, il y avait ce qu'on appelait les anachorètes, qui, pour se faire une solitude plus profonde et une pénitence plus dure que celle des Laures, allaient plus loin se cacher dans les cavernes des rochers et des montagnes : c'étaient comme les sentinelles avancées du désert.

---

## CHAPITRE XXII

Réponse à Pellisson ; construction d'une abbatale ; réparations considérables à l'église ; chapelles de S. Jean-Climaque et de sainte Marie d'Egypte (1680).

Ceux qui étaient dévoués à la Trappe, et ils étaient très nombreux, n'étaient pas sans inquiétude sur l'avenir de cette maison. Ils se réjouissaient, à la vérité, de l'approbation qu'elle avait reçue du Saint-Siège ; mais ils craignaient

(1) Claude de Nocey, seigneur de Fontenay, sous-gouverneur du duc de Chartres.

(2) Relation d'un voyage fait à la Trappe, contenant la description de cette Maison (t. IV des *Relations*, p. 483).

que, dans la suite, elle ne fût exposée à beaucoup de dangers, si elle retombait en commende. Ils songeaient aux moyens de la préserver de ce malheur, et ils n'en voyaient point de plus sûr que de la mettre en règle pour toujours. Après bien des démarches faites à la cour, ils mandèrent à l'abbé de Rancé que le roi ne faisait aucune difficulté de lui accorder cette faveur, à condition que l'Ordre de Cîteaux lui donnerait une autre abbaye en règle pour être mise en commende. Il avait la conscience trop droite et trop pure, pour ne pas repousser de suite une pareille proposition, et il répondit à Pellisson, qui s'en était fait l'intermédiaire et l'interprète :

« Je voudrais, Monsieur, pouvoir entrer dans l'ouverture que vous me faites l'honneur de me proposer, pour empêcher que notre abbaye ne retombe en commende après ma mort ; mais, après y avoir fait de sérieuses réflexions, voici la difficulté qui m'arrête : ce serait assurément un grand bien de maintenir en règle notre abbaye, mais ce serait un mal à moi d'en vouloir mettre une autre en commende, et de la tirer pour cela de son état originaire et naturel. Et comme il n'est pas permis de faire un mal, quelque petit qu'il puisse être, quand bien même il devrait en résulter un grand bien, *que les biens auxquels nous ne saurions arriver par des moyens tout à fait légitimes, ne sont pas ceux que Dieu demande de nous*, je vous confesse, Monsieur, que je ne puis me résoudre de suivre l'expédient que vous proposez, ni de passer par-dessus mes maximes ordinaires, quelque intérêt que j'aie de m'en dispenser en cette occasion. »

Ce trait de délicatesse fut extrêmement agréable au roi, quand on l'en informa ; et, si l'abbaye ne fut pas mise en règle dans toute la rigueur du terme, Sa Majesté lui accorda plus tard, toutes les fois qu'elle en fut priée, un abbé régulier pour remplacer le démissionnaire ou le défunt, et il n'y en eut jamais d'autres.

Quelques-uns de ses parents et de ses amis qui prenaient beaucoup d'intérêt à sa santé, voyant qu'elle ne se rétablis-

sait point *dans le mauvais air de la Trappe*, le pressèrent de venir en respirer un plus pur dans leurs délicieuses maisons de campagne : c'étaient MM. de Tréville, de Fleury, du Charmel, de Bellefonds et de Chavigny. Mais un homme qui regardait son cloître comme son tombeau, n'avait garde d'accepter de pareilles offres. « Dieu sait, répondait-il à l'un d'eux, combien le parti que vous m'offrez serait selon mon cœur, et les grandes consolations que j'aurais de recevoir les marques et les témoignages que vous m'offrez de votre bonté, s'il m'était permis de quitter notre monastère et d'aller chercher de la santé ailleurs, au préjudice de l'obligation dans laquelle je suis d'y vivre et d'y mourir. En y entrant, j'ai dit adieu au siècle : *Hæc requies mea in sæculum sæculi* ; je n'ai garde d'entamer en rien une disposition qui m'est si importante et si nécessaire, et de donner à nos Frères un exemple aussi préjudiciable que celui-là. »

Son évêque lui fit les mêmes instances, l'assurant qu'il serait dans sa maison de campagne comme à la Trappe, dans la même solitude, le même silence, la même simplicité, sans autre visite que la sienne ; mais il ne gagna pas davantage, et, quoique le prélat s'offensât de ce refus et lui en témoignât sa peine d'une manière assez vive, il demeura ferme dans sa résolution.

Cependant, il se sentit mieux au commencement de l'été, et, le 27 juin, il écrivait à sa sœur de l'Annonciade : « Je vous suis bien obligé, ma chère sœur, de ce que vous pensez à moi et à ma santé : elle revient peu à peu. Il me reste encore beaucoup de faiblesse. Les chaleurs qui commencent peuvent achever le reste, si c'est la volonté de Dieu (1). »

Dans la maladie comme dans la santé, dans la joie comme dans les larmes, sa maison était toujours l'objet de tous ses projets et de toutes ses pensées. Peu content du bien qu'il y avait déjà fait, il songea à l'augmenter, et crut devoir, en

(1) Collect. de la Grande-Trappe ; Lettres de la Mère Marie-Louise à son frère.

prévision de l'avenir, aviser aux moyens d'en assurer la continuation. « Si jamais l'abbaye de la Trappe retourne en commende, se disait-il à lui-même, que fera ici l'abbé commendataire ? Où logera-t-il ? Viendra-t-il s'établir dans les lieux réguliers pour troubler les religieux dans leurs exercices, et les tirer de cet esprit de solitude et de silence que je leur ai procuré avec tant de sollicitude, et que je leur ai sans cesse recommandé ! » Pour obvier à un inconvénient si grave, il lui vint en pensée de bâtir dans la première cour, loin de l'enceinte régulière, une grande et belle maison où cet abbé trouverait tout ce qu'on peut désirer pour la commodité et l'agrément.

Cette construction, de pure prévoyance, lui donna l'idée d'une réparation de nécessité urgente, celle de l'église. Il s'occupa surtout du sanctuaire et du maître-autel. Il avait déjà signalé sa dévotion à l'auguste Mère de Dieu en plaçant, comme à Cîteaux, son image au frontispice du portail, afin que ce fût le premier objet qui fixât les regards, et que tout le monde comprît que Marie était spécialement honorée dans ce lieu qui portait son nom. Il voulut aussi lui donner la place la plus honorable dans l'enceinte sacrée : il supprima le tabernacle avec les figures grotesques qui l'accompagnaient, et le remplaça par une statue de la Vierge, soutenant l'enfant Jésus de la main gauche, et de la droite le saint ciboire recouvert du pavillon.

Au-dessous de la Vierge, qui tenait le Saint-Sacrement suspendu, on lisait ce mot grec : Θεοτόκω, à la Mère de Dieu. On ne manqua pas de crier à la nouveauté et au scandale. On allait jusqu'à dire que le plus auguste de nos sacrements était traité, à la Trappe, avec dérision.

Cependant rien n'était plus ancien, et dans l'Eglise et dans l'Ordre de Cîteaux. Ce n'était guère qu'au XV<sup>e</sup> siècle qu'on avait introduit l'usage des tabernacles sur les autels. Précédemment, on gardait la sainte hostie par suspension : ici, on la conservait dans une custode d'argent, en forme de co-

lombe attachée à un arbre doré dominant le milieu du gradin de l'autel ; là , à une houlette placée dans le même endroit ; plus loin, dans un linge blanc de fin lin, comme dans un linceul. Le cordon, roulant sur des poulies, bien chaussé dans un tuyau, aboutissait à un coffret dont le sacriste avait la clef. On descendait, par ce moyen, le Saint-Sacrement au moment de la communion : Jésus-Christ semblait venir encore du Ciel sur la terre, comme au jour de l'Incarnation, pour habiter parmi les hommes.

De l'intérieur de l'église l'abbé de Rancé passa à l'extérieur, et fit réparer le clocher qui s'en allait en ruine. Deux Frères convers remplacèrent les ouvriers ordinaires qui n'osèrent monter jusqu'au sommet de la flèche. Munis de la bénédiction de leur abbé, et puissamment soutenus par leur confiance en Dieu, ils entreprirent hardiment cette périlleuse ascension. C'était chose merveilleuse de les voir comme suspendus en l'air, n'ayant d'autre soutien que des échelles de corde attachées à l'aiguille, sans que les coups de vent et les violentes secousses fussent capables de leur faire peur. Quand un office sonnait, ils se mettaient à genoux sur ces échelles flottantes et psalmodiaient de mémoire, avec autant d'assurance et de dévotion que s'ils eussent été dans leurs stalles.

Ce fut un de ces convers qui, sur un signe de l'abbé, s'élança comme d'un bond, enleva le coq et la croix, et les descendit, l'un après l'autre, sur ses épaules, au grand étonnement des ouvriers laïques. On ne manquait pas de dire chaque jour la messe pour ces bons Frères, tant que dura le danger.

C'est à la même époque que furent aussi bâties deux chapelles pour la commodité des religieux prêtres : l'une en l'honneur de saint Jean-Climaque, et l'autre en l'honneur de sainte Marie-Égyptienne.

On voyait saint Jean-Climaque dans les antres inaccessibles où il se retirait, loin de ses Frères, pour pleurer et gé-

mir à son aise. Le sujet de l'autre tableau était sainte Marie-Égyptienne recevant, à ses derniers moments, la communion des mains de saint Zozime.

On a prétendu trouver dans ces deux tableaux des allusions aux liaisons de l'abbé de Rancé dans le monde (1); cependant il est évident qu'il n'a voulu que représenter la vie et la mort des saints solitaires, leur dure pénitence sur la terre, leur bonheur dans le Ciel. C'est la traduction, par le pinceau, de ces paroles de l'Évangile : *Ils sèment dans les larmes, ils moissonneront dans la joie.*

Tout ce que l'abbé de Rancé faisait pour son monastère, montrait assez combien il espérait que la Providence le soutiendrait. Tout le monde, cependant, ne partageait pas sa confiance sur la durée de la réforme de son monastère; on voulait lui inspirer des craintes à ce sujet, et voici ce qu'il répondit :

« On se met en peine si la Trappe durera ou ne durera pas : Dieu seul sait ce qui en doit être. Il n'y a point de prophète, dans notre temps, qui pénètre dans l'avenir; mais il y a une infinité de gens qui se préviennent et qui décident témérairement des choses futures. Notre destinée est dans la main de Dieu, et j'ose dire que la Trappe est son œuvre; et si je ne le croyais pas, je n'y demeurerais pas un instant. Elle aura toute la durée qu'elle doit avoir selon ses déterminations éternelles. Si on s'était conduit dans les âges supérieurs par cette considération : qu'il n'y a rien qui ne change et qui ne soit sujet à la décadence, on se serait tenu dans l'inaction, et le champ de Jésus-Christ serait un désert sec et stérile, privé de tous ces grands ouvrages qui en feront l'ornement et la beauté jusqu'à la fin des siècles. Pour ce qui est de modérer la vie qu'on mène dans notre monastère, je suis convaincu que Dieu ne veut pas que j'y consente. Nous durerons autant qu'il voudra; mais il vaut mieux finir de bonne heure, que de man-

(1) Châteaubriand, *Vie de Rancé*, p. 66.

quer de fidélité. — Ainsi l'abbé de Rancé, loin de ralentir sa marche dans les rudes sentiers de la pénitence, croit qu'il faut l'accélérer, au risque de s'épuiser et de s'user plus vite. Il faut courir, comme il le disait souvent : *Nunc est currendum*. Pourquoi courir ? Pour arriver plus tôt au terme, et le terme, c'est le ciel (1).

---

## CHAPITRE XXIII

On blâme dans le monde la grande sévérité du régime de la Trappe ; plusieurs prélats auraient voulu qu'on l'adoucit ; l'abbé de Rancé s'y refuse absolument ; on oppose les trappistes aux protestants ; ceux-ci leur opposent les Labadistes (1682).

On ne cessait de publier dans le monde que le régime suivi à la Trappe était au-dessus des forces de la nature humaine ; que ce premier élan était factice, et qu'il serait suivi d'un relâchement d'autant plus grand, que les austérités auraient été plus excessives. C'est ce qu'on avait dit de Cîteaux et de Clairvaux aux jours de leur ferveur primitive (2). Ces bruits revinrent à l'abbé de Rancé ; il crut devoir s'en ouvrir à l'un des plus grands prélats du royaume, l'évêque de Grenoble, qui savait mieux que personne tout ce qui se faisait à la Trappe.

C'était Étienne Le Camus, dont nous avons raconté la conversion. Il avait déjà refusé plusieurs évêchés, et sitôt qu'il avait su que le roi l'avait présenté pour celui de Grenoble, il s'était sauvé à la Trappe pour s'y cacher. Ce n'avait été qu'après une longue résistance que l'abbé de Rancé l'avait décidé

(1) Le Nain, *Vie de M. de Rancé*, t. I, p. 196.

(2) Id., p. 200.



à accepter. Son sacre ayant eu lieu le 4 août 1674, il était revenu dans la solitude qui lui était si chère pour s'y recueillir et lui dire un dernier adieu. Après une retraite de six semaines, il était parti pour le Dauphiné, emportant le feu sacré dans son cœur.

M<sup>sr</sup> Le Camus avait lu l'histoire de l'Église; il connaissait à fond l'esprit primitif des institutions monastiques, il n'ignorait pas que la mission du moine était de donner au monde de grandes prières et de grands exemples, il ne pouvait ni ne devait lui conseiller de mollir. Il lui répondit donc le 3 janvier : « Monsieur, il est malaisé de savoir ce que Dieu veut faire de votre maison après vous, je crois même qu'il n'est pas bon d'y penser; vous êtes comme ces premiers chrétiens dont parle Tertullien : *Abdicatione voluptatum, erudiebantur ad obstinationem moriendi*. J'en ai parlé l'année dernière avec M. d'Aleth (1), qui est d'avis qu'on ne peut raisonnablement vous conseiller de diminuer vos austérités, qui sont d'une si grande édification pour toute l'Église. Je vois clairement que Dieu demande autant de force et de courage dans ses serviteurs pour défendre ses vérités par leurs exemples et par leurs paroles, que le démon inspire en nos jours d'audace à ses ministres pour les affaiblir. Qu'on est heureux de souffrir quelque chose pour la cause de Dieu ! et si nous ne pouvions nous mettre au-dessus de ce *verbum asperum*, comment serions-nous en état de mourir pour Jésus-Christ ? »

Parler à l'abbé de Rancé de la perfection monastique, c'était toucher la fibre sensible, la fibre la plus vibrante de son cœur, c'était lui tenir le seul langage qu'il comprît; il était heureux de répondre : qu'il était décidé plus que jamais à se mettre au-dessus de toutes les critiques, de toutes les calomnies et de toutes les injures, à fermer les yeux et les oreilles pour ne plus rien voir ni rien entendre du dehors, *et à marcher devant Dieu comme si le monde était déjà réduit en cendres*.

(1) François-Alphonse de Valbel.

Le vrai moine est tout entier dans ce dernier trait : c'est le sublime de l'ascétisme chrétien !

Un autre évêque, qui ne jugeait de l'état monastique que par les mitigations dont il était témoin, s'imaginant que l'abbé de Rancé avait pris trop haut son vol, qu'il avait dépassé les limites, et qu'il ne pourrait jamais se soutenir à cette élévation avec sa communauté, lui conseillait des tempéraments, des concessions à la faiblesse humaine. « Je croirais, Monsieur, lui disait-il, que la qualité des aliments que vous donnez à vos religieux contribue plus que toutes choses à les rendre malades. Votre chant, votre travail, votre air humide et aquatique épuisent le corps, sans parler de la solitude, du silence, de la discipline. J'ai toujours cru qu'un demi-septier de vin servirait à soutenir l'estomac, au lieu que vos cidres l'affaiblissent et le relâchent ; de même, une couple d'œufs à dîner, avec une portion de légumes, les soutiendrait et réchaufferait leurs poitrines languissantes ; et, comme le repas est loin du coucher, cela ne produirait point les mauvais effets qu'on a lieu d'appréhender de ces aliments. Quand, le jour de votre saint et aux quatre bonnes fêtes de l'année, vous donneriez de petits poissons à toute votre communauté, vous ne feriez rien que l'on ne fit dans les commencements de l'établissement de votre Ordre et de celui des Chartreux. »

D'autres prélats lui écrivirent dans le même sens ; comme ils comprenaient de quelle importance était l'Institut de la Trappe pour l'Église de France, ils auraient voulu qu'on en diminuât les rigueurs, afin de le rendre accessible à un plus grand nombre et d'en assurer la durée. Ces prélats avaient dans leurs diocèses des monastères mitigés qui étaient devenus déserts ; ils auraient dû, hélas ! comprendre où menaient les mitigations. Quelque respect qu'eût l'abbé de Rancé pour l'éminente dignité et les vertus de ceux qui lui donnaient ces charitables conseils, il ne crut cependant pas pouvoir les suivre. Une voix secrète lui disait de marcher en avant sans s'arrêter. « Nous sommes, disait-il, les enfants de Cîteaux ;

c'est un devoir pour nous de ressembler à nos pères; nous en sommes encore si loin, qu'on pourrait à bon droit nous appeler des lâches et des dégénérés. Au lieu de descendre, il faut monter, monter jusqu'à ce que nous soyons arrivés à saint Étienne et à saint Bernard; il vaut mieux périr que faiblir (1) ! »

On fit intervenir quelques-uns de ses plus intimes amis, comme devant avoir plus d'empire sur lui; c'étaient les évêques de Séez, M<sup>sr</sup> Forcoal; de Tournay, M<sup>sr</sup> de Choiseul; de Chartres, M<sup>sr</sup> de Neuville de Villeroi, et d'autres encore. Tous lui conseillaient des mitigations pour la conservation de son œuvre. Dans les réponses qu'il leur fit et que nous avons sous les yeux, l'ami disparaît, il ne reste plus que le cénobite, que le moine pieux et fervent qui combat avec beaucoup plus de courage et d'ardeur, pour défendre son cilice, sa haire et ses racines, que les rois pour défendre leur pourpre, leur sceptre et leur couronne.

Il disait à un de ces prélats, à la fin de sa lettre : « Je ne puis comprendre *qu'on affaiblisse une Observance, dans l'intention de la faire durer davantage*. Je ne saurais goûter qu'on altère un bien qu'on croit être l'effet du doigt de Dieu sous des pensées de l'éterniser, et qu'on se fasse des maux certains pour en prévenir d'imaginaires. Enfin, mon cœur ne me dit rien, sinon ces paroles des Machabées : *Moriamur in simplicitate nostra !* »

L'abbé de Rancé avait raison de ne pas vouloir descendre des hauteurs où il s'était placé; il sentait le besoin, pour lui et pour l'Église, d'y rester toujours. Nous allons le voir par ce qui suit.

Tous ceux qui ont lu l'histoire d'Angleterre se rappellent la prétendue conspiration papiste qui fit tant de bruit en 1678. On accusa juridiquement les catholiques anglais d'avoir cons-

(1) Toutes ces lettres sont citées intégralement dans le *Manuscrit de Septfons*, cah. IX, p. 134, 135 et 136; — Le Nain, t. I, p. 201 et suiv.

piré contre la vie du roi Charles II et de ses sujets protestants, de concert avec le Pape, les Jésuites, les Français, les Espagnols, pour établir, par cet attentat, la seule religion catholique dans les trois royaumes, fable absurde s'il en fut jamais.

Ce fut pour autoriser cette affreuse et ridicule invention que le ministre Jurieu publia son libelle : *De la Politique du clergé de France* (1). Arnauld y répondit par son fameux ouvrage : *De l'Apologie pour les catholiques contre les faussetés et les calomnies d'un livre intitulé : La Politique du clergé* (2). Dans la seconde partie, voulant prouver que le véritable esprit monastique des premiers siècles se retrouvait encore dans l'Église romaine, que la séve des antiques et austères vertus du christianisme y circulait toujours, il ne pouvait manquer de citer longuement et avec éloge la Réforme de l'abbé de Rancé, comme une des preuves les plus frappantes et les plus irrécusables de ce qu'il avançait. Il en avait été témoin, et il ne disait rien qu'il n'eût vu par lui-même. Voici le tableau qu'il en trace et qu'il montra à l'Europe entière.

« Ce qui se passe à nos yeux, dans le monastère de la Trappe, est une des choses du monde qui fait le plus sentir Dieu et la puissance de sa grâce sur le cœur de l'homme pour y former des vertus si fort au-dessus de tout ce que la philosophie humaine a pu concevoir, qu'on est obligé de reconnaître, pour peu qu'on soit raisonnable, que le modèle et le principe s'en doit trouver ailleurs que dans la nature. On y voit des hommes que l'esprit de Dieu a ramassés de divers pays et de divers états, de diverses conditions, qui sont tellement morts au monde, depuis qu'ils se sont enterrés dans cette sainte solitude, qu'ils ne savent absolument rien de tout ce qui s'y passe, non, pas même dans leur propre famille,

(1) On sait que la haine de Jurieu contre le catholicisme allait jusqu'à la fureur, jusqu'au délire.

(2) Ce livre parut en 1682, à Liège, veuve Bronkart, 2 vol. in-12. (Voir une lettre de Nicole à Arnauld, t. II des *Lettres de Nicole*, p. 78.)

parce qu'ils ne veulent plus savoir que Jésus, et Jésus crucifié, et ne plus vivre que pour être crucifiés avec lui; qui, hors ce qu'ils ont à dire à leur supérieur pour lui représenter l'état de leur conscience, semblent avoir perdu l'usage de la voix pour la conversation avec les hommes, et n'en avoir plus que pour chanter les louanges de Dieu avec une ferveur d'ange; qui, menant une vie si pauvre et si mortifiée, si austère, si laborieuse, qu'il semblerait qu'ils en dussent être accablés, bien loin d'en avoir quelque peine et quelque chagrin, paraissent et sont si contents, et jouissent d'une telle paix, qu'il faut bien qu'ils goûtent d'autres plaisirs plus spirituels et plus divins, qui les fassent renoncer de si bon cœur à tous ceux des sens et de la nature.

« Et, enfin, dans l'abattement des plus longues et des plus douloureuses maladies, ils conservent toujours la même vigueur d'esprit, Dieu fortifiant tellement en eux, par sa grâce, l'homme intérieur, pendant que l'extérieur se détruit, que plusieurs, sentant leur fin s'approcher, se traînent ou se font porter dans l'église, avec un courage merveilleux, pour y recevoir les derniers sacrements; et, joignant la plus profonde humilité, dans la vue de leur misère, à la plus grande confiance en la miséricorde de Dieu, ne se trouvent dignes que de mourir sur la cendre, comme des pécheurs, lorsque la joie d'aller à Dieu leur fait dire avec David : *Je marcherai, sans rien craindre, au milieu des ombres de la mort, parce que vous êtes avec moi* (1).

« Je n'exagère rien, j'en dis plutôt moins que trop; ceux qui en douteraient peuvent s'en informer sans beaucoup de peine. »

Déjà, depuis plusieurs années, l'abbé de Rancé avait rompu avec Arnauld, et c'était à la vérité seule que ce dernier rendait un aussi magnifique témoignage.

A dater de ce moment, on commença à opposer la Trappe

(1) *Apologie, etc.*, II<sup>e</sup> partie, ch. XVIII.

aux protestants. Ils en appelaient aux origines; or, la vie ascétique des Pères du désert avait été une des plus grandes merveilles du christianisme primitif, et on la retrouvait dans la Réforme de l'abbé de Rancé : donc le catholicisme, qui l'avait enfanté, était la véritable Église; donc cette Église n'était pas si vieille ni si dégénérée qu'on le prétendait, puisqu'elle portait encore les fruits de sa jeunesse.

Ce livre d'Arnauld mit Jurieu en fureur; il y répondit, un peu plus tard, par un pamphlet rempli d'invectives et de calomnies. Il soutenait, au sujet des religieux trappistes, que si le protestantisme voulait se faire des saints, comme le catholicisme, il en aurait bientôt plus que lui. « Nous pourrions, disait-il, nous faire honneur de nos Labadistes et de plusieurs autres sociétés mortifiées, comme l'Église de Rome se fait honneur du monastère de la Trappe (1). Si nous voulions nous faire des saints du caractère des dévots de l'Église romaine, nous en aurions plus de milliers qu'il n'y en a de centaines dans les pays où règne le papisme. »

Mais qu'étaient donc ces Labadistes? une secte de protestants, ainsi appelée de Labadie, religieux catholique défroqué. Chassé successivement de trois diocèses de France, il avait été forcé de se réfugier à Genève et de là à Middelbourg; enfin le synode de Dordrecht l'avait déposé pour ses mœurs et son étrange doctrine. Ce dévot hypocrite, qui se disait un autre saint Jean dans le désert, eut ses disciples, qui prirent le nom de Labadistes, vivant à part, se distinguant par un extérieur mortifié, un certain éloignement pour le monde, une misanthropie religieuse (2).

Ce qu'il y a ici de plus curieux, c'est que ce fut un protestant, le fameux Bayle (3), qui répondit à Jurieu : que, quand

(1) *L'Esprit de M. Arnauld*, II<sup>e</sup> part., t. II, p. 382. A Deventer, chez les héritiers Jean Colombius, 1684. (Biblioth. de Dijon, 1468; rare.)

(2) *Dict. hist.*, art. Labadie, t. V, p. 107.

(3) Bayle, *Œuvres diverses*, t. III, Réponse aux questions d'un provincial, c. xv, p. 1049.

même les Labadistes auraient été ce qu'ils n'étaient pas, les protestants ne pouvaient s'en glorifier comme les catholiques se glorifiaient du monastère de la Trappe ; que c'étaient des schismatiques dans toutes les formes, ne reconnaissant la juridiction d'aucun consistoire ni d'aucun synode, séquestrés de la communion des églises réformées, qu'ils trouvaient trop mondaines pour communiquer avec elles ; au lieu que les religieux de la Trappe, unis au centre commun de la catholicité, étaient enfants de l'Église romaine, et vivaient de sa vie.

Les Labadistes, d'ailleurs, étaient bien loin de l'austérité des Trappistes : il se mariaient, ils s'habillaient comme les autres hommes, mangeaient selon leur appétit et leur goût, et, en somme, ne traitaient pas trop rudement leur chair.

« Gardons-nous, ajoutait Bayle, de confondre avec les saints les honnêtes gens, dont la vertu monte un peu plus haut que la vertu ordinaire. Pour être saint comme à la Trappe, il ne faut pas seulement une piété sincère, une vertu plus ou moins solide, mais des triomphes extraordinaires remportés sur les passions que la nature semble autoriser le plus, une abnégation évangélique qui rompt presque tous les liens de la nature, le renoncement aux plaisirs permis, un combat continu avec le corps par des jeûnes et des macérations qui paraissent insupportables (1). »

Ainsi, les protestants n'avaient que Labadie à opposer à l'abbé de Rancé, les Labadistes aux Trappistes : cette comparaison révélait toute leur pauvreté ; au lieu de les relever devant le monde, elle les écrasait.

(1) Bayle, *Œuvres diverses*, p. 1047.

